

Colondannes

Un village creusois
au fil
du temps

MÉMOIRE DE LA TERRE. MÉMOIRE DES HOMMES



Jeanne PORCHER



*Dans la partie orientale
de l'église de Colondannes,
et dans l'ébrasement est
de la petite fenêtre
côté nord,
une fresque
dont l'interprétation
est difficile.
Elle a subi
les outrages du temps.
Elle est reproduite
ici en couleur,
après que les contours
en aient été
légèrement soulignés.*

Le village du Ris, témoin de vingt siècles d'histoire. Sa rue principale.



Colondannes

Un village creusois
au fil
du temps

MÉMOIRE DE LA TERRE. MÉMOIRE DES HOMMES

Jeanne PORCHER

© J P - Colondannes - 2002 - ISBN : 2-9519129-0-0

Nouvelle édition revue et corrigée

Tous droits de reproduction réservés pour tous les pays.

Impression par GDS imprimeurs. Rue Nicolas Appert. 87000 Limoges

Dépôt légal : 4^e trimestre 2002

**À tous ceux qui ont vécu,
et à ceux
qui vivront encore
sur ce coin de terre.**

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à toutes les personnes qui m'ont aidée d'une manière ou d'une autre dans la réalisation de cet ouvrage.

- En premier lieu, *Victor Souche* pour son aide dans la recherche et la mise en forme des documents, l'élaboration de ce livre et la réalisation de la maquette de couverture ainsi que pour le gros travail de mise en page de l'ensemble de l'ouvrage.
- *Jeannine Marest* qui m'a poussée à écrire et a collecté certains documents et objets divers.
- *Michèle Delot* qui a participé à une partie de la saisie des textes.
- *Alain Védrine* et *Françoise Porcher* pour leur aide et la mise à disposition des photos de leurs collections.
- *Paulette Quercy* pour une grande partie des photos anciennes.
- *Armand Tessier* à qui nous devons une partie de l'étude sur le village du Ris, ainsi que les photos aériennes prises d' U.L.M.
- *Jean-Philippe Béguin*, dit « *Carzo* », que nous avons fait déplacer à plusieurs reprises pour nous aider dans la datation de nos trouvailles.
- *Géraldine Thévenot* qui nous a été si utile pour l'interprétation des éléments architecturaux de l'ensemble église-presbytère.
- *Noëlle Bertrand* et *Claude Carlier* pour leurs remarques et conseils judicieux.
- Enfin tous ceux qui m'ont prêté cartes postales et photos et qui ont raconté, en même temps que leurs souvenirs, ceux que leur avaient transmis leurs grands-parents.
- Remerciements également à *Hélicolor (Annemasse)* et *Vue du ciel (Asnières)* pour leur aimable autorisation de reproduire photos et vues aériennes.
- Les cartes de la commune reprises sur les cartes IGN et de Cassini, ainsi que les photos aériennes qui sont reproduites le sont avec l'aimable autorisation de la direction régionale de l'IGN. Autorisation N° 200248 du 30 Juillet 2002.
- C'est avec l'aimable autorisation du BRGM (R02/33Ed.) que la carte géologique de la page 14 est reproduite. Nos remerciements. (Adresse du site Internet du BRGM: www.brgm.fr).



AVANT-PROPOS

Ce travail n'est pas à proprement parler ce qu'on peut appeler un « livre », mais plutôt le rassemblement de manière quelque peu cohérente de faits et de documents collectés concernant la commune de Colondannes.

Écrire l'histoire de cette petite commune si modeste en superficie et en population, où il n'y a aucun grand monument, même en ruine, m'avait semblé un travail assez facile à faire ; je me trompais.

Tout village, si on l'aime, si on le regarde attentivement, si on interroge et qu'on écoute les anciens nous réserve des surprises. On pourrait dire à chaque mur, à chaque coin de champ : il faudra par la suite compléter par l'étude des documents écrits.

Dès mon enfance, j'ai ramassé des pierres pour les regarder, les comparer, si différentes les unes des autres, pourquoi ? - Les couleurs de la terre, les objets recueillis par les agriculteurs lors des anciens labours et conservés précieusement au fond de leurs tiroirs : silex taillés, haches en pierre polie ou pastoureaux. Tant d'interrogations qui poussent à chercher pour savoir. Nos anciens nous disaient que les silex (inconnus dans nos sols granitiques) étaient probablement fabriqués par la foudre et qu'ils pouvaient nous en protéger, que les quartz servaient à allumer le feu.

*J'ai passé toute ma vie dans cette commune où je suis née, où mes grands-parents étaient nés avant moi et aussi tant de leurs ancêtres. J'y ai été secrétaire de mairie pendant plus de trente ans. C'est peut-être à cause de tout cela et aussi parce que Noëlle Bertrand a commencé à m'initier à la recherche en préparant son mémoire d'histoire « **Colondannes village creusois (1623-1802)** » édité par la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse que, dès la retraite, j'ai commencé la recherche et la lecture sur les archives communales, puis sur les archives départementales de la Creuse.*

Il fallait en même temps apprendre ou réapprendre l'histoire car l'histoire du moindre village est, bien sûr, conditionnée par l'histoire de la France ; mais il faudrait plusieurs retraites pour une étude approfondie de tous les documents écrits et conservés.

J'aimais chercher, je n'aimais pas beaucoup écrire. J'ai voulu arrêter les recherches et l'écriture en cette fin de XX^e siècle. Cela a donné ce travail de mémoire mis à la disposition du lecteur.

Peut-être qu'un jour les enfants de nos enfants s'intéresseront à nouveau à l'histoire de Colondannes. Ce qui est dit ici leur ouvrira des pistes, et ils pourront continuer.

En ce début de siècle et de millénaire.

Décembre 2001

Jeanne PORCHER

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- *Archives départementales de la Creuse.*
- *Archives communales de Colondannes.*
- *Registre des délibération du Conseil Général.*
- *Monographie de Dun-le-Palestel* de Georges VERGEADE.
- *Colondannes. Village creusois (1623-1802).* de Noëlle BERTRAND.
- *Mémoires de la Société des sciences Naturelles et archéologiques de la Creuse.*
- *Revue Généalogie magazine.*
- *Histoire religieuse des Creusois.* L. PEROUAS. J.M. ALLARD.
- *Les débuts de la période révolutionnaire dans la Creuse.* S.S.N.A.C.
- *Quand Martin Nadaud maniait la truelle,* de Pierre URIEN, édité par « Les maçons de la Creuse »
- *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France* d'A. DAUZAT et ROSTAING.
- *Le parler marchois de St-Priest-la-Feuille,* de Nicolas QUINT.
- *Les noms de lieux du Limousin,* de Marcel VILLOUTREIX.
- *Les noms de lieux de la Hte Vienne,* de Marcel VILLOUTREIX.
- *Les noms de lieux de la Creuse,* de Ernest GLIGNY.
- *Toponymie limousine* d'Yves LAVALADE.
- *Le Croissant : le concept et le mot et Le parler de Lourdoueix–St–Michel,* de Guylaine BRUN-TRIGAUD.
- *Isoglossenverschiebungen im Croissant* de Stephan MIETZKE

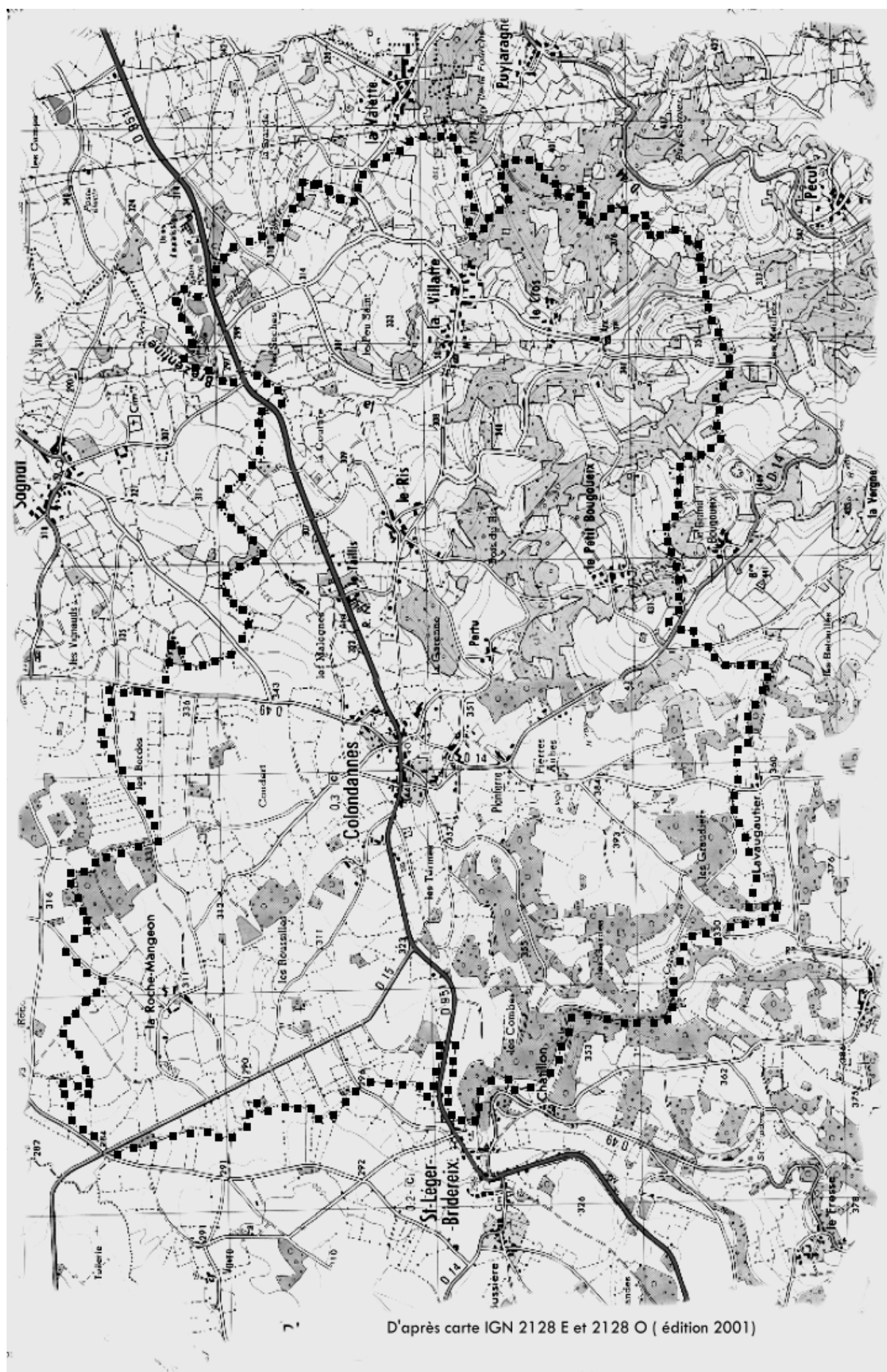




PHOTO AERIENNE de COLONDANNES
réalisée par VUE du CIEL. Asnières.(1997)

COLONDANNES

1070 ha de superficie.

307 habitants en 1999.

Son altitude moyenne est de 350 mètres.

Notre commune est située au nord-ouest du département de la Creuse, dans l'ancienne province de la Marche. Proche du Limousin et du Berry, limitrophe du Poitou, puisque Saint-Léger-Bridereix, sur l'autre rive de la Cazine, était en Poitou.

Nous faisons maintenant partie de la nouvelle région du Limousin.

Notre paysage est fait de collines et de vallées, de prairies, landes, taillis, terres cultivées et haies vives.

Jusque vers les années 1970, la population était essentiellement rurale, composée en majorité d'agriculteurs, on y pratiquait la polyculture et l'élevage. On ne fait pratiquement plus que de l'élevage, les terres cultivées le sont essentiellement pour la production de fourrages et grains destinés à l'alimentation du bétail. Les haies vives ont été supprimées de manière à pouvoir agrandir les parcelles et à en faciliter l'exploitation. Elles sont de plus en plus remplacées par des barbelés ou des clôtures électriques.

En 1958 nous avions sur la commune 63 exploitations agricoles.

En 1980 il en restait 31, dont :

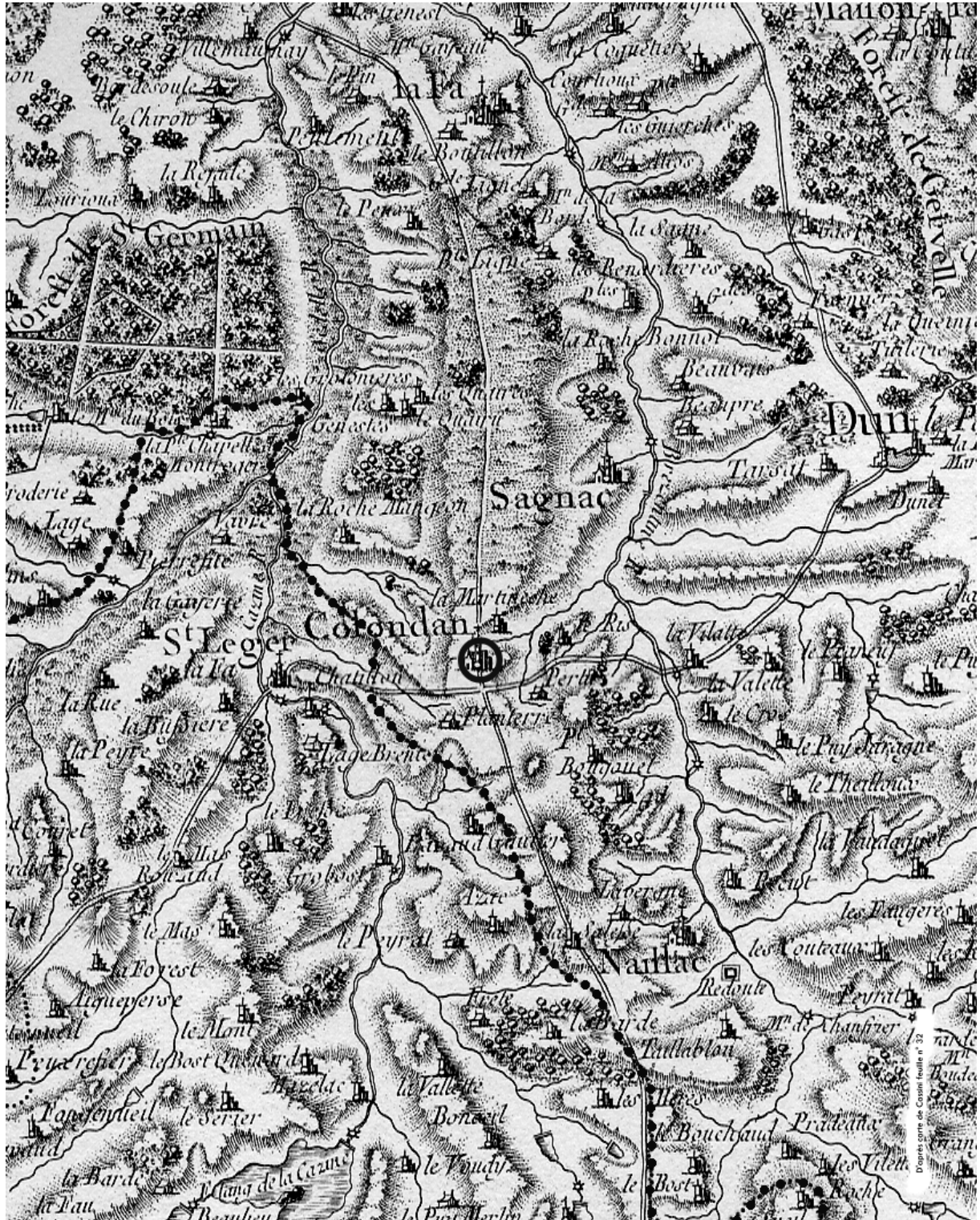
- 6 de moins de 10 ha
- 14 de 10 à 20 ha
- 7 de 20 à 30 ha
- 2 de 30 à 40 ha
- 2 de 40 à 50 ha

En 2000, il y avait encore, dans la commune, 6 chefs d'exploitation dont la seule profession était le travail de la terre.

Extrait de la carte dite « de Cassini »

Première carte topographique détaillée de la France, demandée par Louis xv en 1747. Elle fut réalisée sur le terrain par plusieurs membres de la famille *Cassini*. Commencée en 1760 par *Jean Dominique* et son fils *Jacques* de l'Académie Royale des sciences. Elle fut achevée en 1789 par *Jacques Dominique Cassini*.

La ligne soulignée en pointillés noirs est la limite entre le Poitou (à gauche) et la Haute Marche (à droite).



TOPONYMIE

Nous nous sommes interrogés sur l'origine du nom **Colondannes**. La forme la plus ancienne est mentionnée dans le cartulaire de Bénévent, dont la transcription est déposée aux archives du département de la Creuse. (*Page 101 du manuscrit latin 17116* conservé à la bibliothèque nationale) :

Guido Lemov. episcopus dedit ecclesia de Colonzanas dicitur alibi Sancti Remigii... (**Guy** évêque de Limoges a donné (vers 1080), l'église de *Colonzanas* qui est aussi appelée de Saint-Rémy). A la page 103 de ce même manuscrit on retrouve les mentions *parochia de Colonzanas, parochia sancti Remigii de Colonzanas* et *Wido Brachet prior de Colonzanas*.

C'est la première fois que ce nom apparaît : c'est en quelque sorte l'acte de naissance de Colondannes et nous savons ainsi que vers 1112, **Guy Brachet** était le premier prieur connu de la paroisse. En 1450 et 1547, le cartulaire d'Aubignac nous parle de *Capella de Colundanis*.

Le passage à la langue française nous a donné la forme actuelle de *Colondannes*, c'est en partant du nom de lieu le plus ancien connu qu'une recherche toponymique a le plus de chance d'aboutir. Les modifications intempestives et les erreurs de transcription peuvent empêcher de connaître l'origine du nom considéré. La langue française ou le dialecte roman que nos ancêtres utilisaient sont nés du latin et beaucoup de noms de lieux ont la même origine.

En analysant le nom de **Colondannes**, ou plutôt de *Colonzanas* qui est le nom le plus ancien connu, on constate que le seul mot latin qui semble avoir une parenté avec ce nom est celui de *colonia* et son dérivé en bas-latin *colongia* dont le sens premier est : mesure modeste avec des lopins de terre qui permet à un *colonus* (colon) de vivre avec sa famille.

De ce nom sont dérivés des adjectifs tels que *colonus* avec son féminin *colona*, et *colonicus*, *colonica* ou *colongiana*. Ces adjectifs qualifient normalement les noms de *terras* (terres) ou de *casas* (habitations) qui dans l'usage courant sont alors **sous-entendus**. Et on obtient alors avec les **adjectivations** du mot de *colonia* (ou *colongia*).

(*Terras* ou *Casas*) *Colongianas* adjectivation simple au féminin pluriel de *Colongia*, ou (*Terras* ou *Casas*) *colonicanas* avec une double adjectivation également au féminin pluriel.

Dans le premier cas le **g** évoluant vers le **z** et dans un second temps vers le **d**. C'est cette hypothèse que nous avons proposée dans une communication faite le 19 septembre 1992 à la *Société des Sciences Naturelles et archéologiques de la Creuse* (Tome XLIV, 3^e fascicule).

Dans le second cas, c'est le **c** de *colonica* qui se prononce **tj** qui peut être écrit **z** et devient à l'usage **d**.

C'est cette dernière hypothèse qui d'après les toponymistes compétents serait la plus probable. Confirmation nous en a été donnée par *Marcel Villoutreix* dont l'autorité en la matière est reconnue et qui s'appuie sur l'ouvrage d'*Ernest Nègre : Toponymie générale de la France*. Ce qui valide pour l'essentiel l'origine du toponyme telle que nous l'avons mise au jour.

Cette recherche nous a permis d'une certaine façon de remonter le cours de l'histoire et de nous apercevoir que ce lieu avait, à l'époque où les moines de Bénévent en prirent possession, une présence humaine organisée. Auparavant, ses occupants avaient rendu habitable cette contrée sans doute peu hospitalière, après avoir procédé à des défrichements et à une première organisation du territoire.

Victor SOUCHE



La zone hachurée qui part de Chabannes pour aboutir à Saint-Léger-Bridereix, en passant par le Puy-Brevier, ensuite par le Ris et le sud de Colondannes, constitue une partie de ce qu'on appelle « la Faille de la Marche ».

REMARQUES SUR LA FAILLE DE LA MARCHE ET LE MICROGRANITE DU RIS

par Armand Tessier

Ces remarques concernent la faille de la Marche, dans sa traversée de la commune de *Colondannes* (Creuse), et la découverte d'un granite à proximité du village du *Ris* (commune de *Colondannes*).

A l'instar de la dénomination donnée à la région ouest de *Rochechouart* : « pays de la météorite », il nous a paru intéressant, dans une moindre mesure, bien entendu, d'attribuer à notre modeste commune de *Colondannes*, celle de « pays de la faille ». En effet l'important événement géologique qui a abouti à la formation de la dislocation ou « **faille de la Marche** », affecte notre commune dans son intégralité, comme nous allons essayer de le montrer, la coupant à peu près en deux.

Signalons d'abord que cette approche n'est pas la démarche d'un géologue, mais uniquement celle d'un curieux qui s'est enthousiasmé par le fait de vivre journalièrement sur le tracé de cette faille.

Géographie de la commune de Colondannes

Le territoire de cette petite commune présente une forme vaguement rectangulaire dont le plus grand côté est orienté est-ouest qui est aussi, localement, la direction de la faille dite de la Marche définie par les géologues.

C'est un plateau vallonné incliné du sud vers le nord entre une altitude sud s'élevant à 431 mètres et une altitude nord s'abaissant à 284 mètres, selon un profil ondulé. Au nord prédominent les terres et pâturages situés en partie sur des sols alluviaux quaternaires. Au sud on note une prédominance de taillis et friches parsemés d'affleurements rocheux.

Hydrographie.

Les vallées de deux rivières forment approximativement les limites est et ouest de la commune. Elles coulent en sens sud-nord. A l'est, *la Cazine* au cours recreusé se dirigeant vers la faille dite de Villeneuve, faille annexe perpendiculaire à la faille de la Marche. A l'ouest, la vallée de *la Brézentine* suit elle-même une faille adventive, perpendiculaire également à la faille de la Marche.

Ces deux rivières sont des affluents de *la Sédelle* ayant aussi dans cette région un cours sud-nord. *La Brézentine* reçoit le gros ruisseau des *Nauds* qui coule sensiblement au creux de la faille de la Marche.

Géologie

Il eût été nécessaire logiquement de commencer par là, car la géologie conditionne la géographie et l'hydrologie qui sont toutefois mieux apparentes au premier abord.

1-**Tectonique** (déformation des terrains). L'accident de la Marche, accident majeur, présente une zone de cisaillement dans une structure hercynienne dont nous reparlerons. La déformation est à la fois de composante verticale d'une profondeur de 1 000 mètres pour une altitude hercynienne de 6 000 à 8 000 mètres. L'élément nord a subi un abaissement par rapport à celui du sud qui s'est élevé, représentant le début d'un plateau précédant le plateau de Guéret.

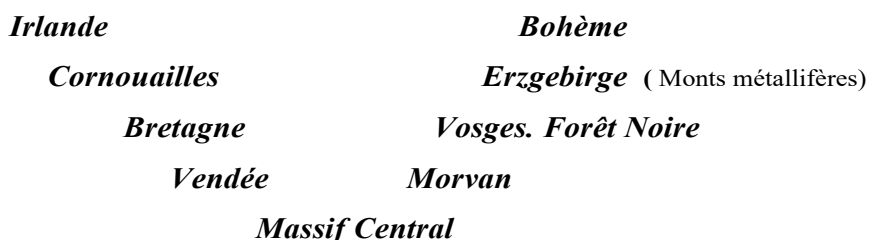
Cette déformation a eu lieu également sous forme de glissement de l'élément nord de façon senestre c'est à dire vers la gauche, en regardant la gauche en regardant vers le nord. Pour ajouter à la complexité de ce mouvement géologique, le glissement, à certains niveaux s'est manifesté de façon dextre (en sens inverse).

2. - **Tracé de la Faille de la Marche.** L'importance de cette faille apparaît par son tracé en dehors de notre commune. Elle a son origine à l'est, dans la région de Montluçon, au contact des monts d'Auvergne. Elle se poursuit à l'ouest vers le Limousin, sous le seuil du Poitou, en Vendée (hauteurs de Gâtine), dans la chaîne sud-armoricaine (landes de Lanvaux et Montagne Noire). Ainsi cette fracture a une ampleur de plus de 500 km.

3.- **Époque géologique.** Les géologues situent la formation de la faille de la Marche à l'époque namuro-westphalienne, soit environ moins 320 millions d'années, c'est à dire à la fin du carbonifère, donc de l'ère primaire.

4. **Le « V » hercynien.** Il faut dire ici un mot de ce qu'on nomme le « V » hercynien. C'est la direction et la place des principaux massifs hercyniens, plissements intenses ayant eu lieu à l'époque hercynienne (de moins 360 à moins 290 millions d'années), formant des cordillères qui se sont longuement et profondément érodées, gardant ça et là, trace de leur minéralisation.

Ce V très ouvert donne le schéma suivant.



Ce schéma met en avant l'importance des chaînes hercyniennes en Europe.

5. **Transformation des roches.** Les roches des abords de notre faille, par suite des effets des très hautes pressions et des températures très élevées ont été soumises

- à une **orthogneissification** hétérogène des roches originelles, les granites (roches magmatiques ou plutoniques composées de quartz, micas et feldspath).

- à la **formation d'ultra mylonites** (roches ultra compressées) aux plans inclinés jusqu'à la verticale que l'on trouve, en particulier, au voisinage du village du Ris.

Un alignement de quartz gris est parallèle à la *Faille de la Marche*, sous forme de fragments épars.

6.- **Minéralisations.** La minéralisation des roches (micaschistes, gneiss, certains granites) est assez importante particulièrement en fer, ce qui donne localement des sources ferrugineuses. Il faut signaler, sur ce point, la forte teneur en composés ferreux (et/ou ferriques) de l'eau de distribution de *Colondannes* venant des captages de *Pierres Aubes* (pierres blanches), situés dans des gneiss à biotites enclavés au milieu des leucogranites du plateau sud.

7. **Le microgranite du Ris.** Sur la carte géologique de la France à 1/50.000, feuille 616 : Dun-le-Paestel, le tracé de la faille de la Marche passe par le village du Ris. Au sud, on y voit figurer des leucogranites (granites peu colorés), dits de Chabanne, à grains grossiers.

En parcourant le terrain concerné, nous avons été amenés à découvrir la présence en trois points d'un micro-granite non signalé sur la carte géologique, aux caractéristiques suivantes :

- à grain fin homogène,
- teinté d'ocre,
- de très bonne cohésion,
- à dominante de micas noirs (biotites).

Ce grain fin attesterait d'une formation ultérieure, donc plus récente que le granite de *Chabannes*.

Ces affleurements ne sont pas spectaculaires, et de ce fait ont été négligés par les géologues. Par mesure de simplification, nous nommerons cette roche « micro-granite du Ris ». Du fait de sa cohésion, ce granite du Ris a été utilisé comme pierre de construction résistante et bien taillable. Comme pierres caractéristiques, il faut noter une sorte d'écu assez volumineux taillé dans cette roche, ainsi qu'une meule dormante gallo-romaine (ou gauloise ?). Une analyse chimique et pétrographique de ce granite serait nécessaire pour mieux le caractériser.

Ce granite du Ris est-il une formation unique? Non, on trouve également un micro-granite en inclusion dans le granite porphyroïde de *Naillat* aux abords du village de la Vergne, à 2 km au Sud des affleurements du microgranite du Ris. Cet affleurement de la Vergne apparaît sur la carte géologique.



Une remarque au passage, confirmée par la photo ci-dessus, **la considération attentive des murs apparents et de leurs pierres constituantes renseigne** presque aussi bien que la lecture d'une carte géologique (et de sa notice) sur les terrains alentours.

Activité sismique.

Nous sommes ici en zone faillée où l'activité sismique devient probable. En fait cette activité, si elle est peu rare, demeure minime. La dislocation de la Marche est, depuis longtemps, relativement « cicatrisée ». Mais les recalages propres à de petites failles perpendiculaires peuvent être à l'origine des mouvements sismiques. C'est le cas, par exemple, de la faille dite de Villeneuve qui sépare en deux le massif granitique de Crozant, selon une direction approximativement nord-sud.

Voici une énumération des récentes mini-secousses et de leur magnitude sur l'échelle de Richter :

le 29.08.85	3,5
le 19.02.86 à 14 h. 20	3,5
le 09.06.91 à 02 h. 35	3,3
le 17.09.95 à 20 h. 24	3

Lors du séisme du 9 juin 1991, on a noté des bruits sourds et vu des objets trembler sur les tables.

Conclusion

Le territoire de notre petite commune actuellement bien calme en tous points, a été à l'époque hercynienne le lieu de chocs, cisaillements, érections, affaissements, mouvements importants en force et en étendue. Il en reste au sol un compartimentage qui coupe la commune en deux : au Nord, zone d'abaissement à dominante de gneiss, et au Sud, érection de terrains à dominante granitique précédant le plateau de Guéret.

Dans le compartiment sud, apparaît un granite non signalé par les géologues. Il est pourtant bien caractéristique par son grain fin, sa coloration et sa cohésion. Nous l'avons nommé *microgranite du Ris*, du nom du village de notre commune proche de sa localisation.

Bibliographie

Nous sommes reconnaissants aux géologues et hydrologues suivants de nous avoir judicieusement éclairé :

- *Notice explicative de la feuille DUN-LE-PALESTEL à 1/50.000, par M. Cohen-Julien, J.M. Quénardel, P. Freytet, G. Lerouge, P. Rolin, P. Schmitt, avec la collaboration de J. Constans et C. Vautrelle. BRGM Orléans. Carte géologique de la France à 1/50.000 (1989).*
- *Patrick Rolin. Géologie et structure du plateau d'Aigurande dans la région d'Eguzon (nord-ouest du Massif Central français). Travaux de laboratoire de géologie structurale et appliquée (Orsay. 1981).*
- *P. Dutreuil. Captage de Colondannes (Creuse). Avis hydrologique (non daté).*

Armand TESSIER Colondannes. le 28 Août 1998

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

D'après le *Dictionnaire de la Creuse d'André Lecler*, la paroisse de Colondannes aurait compté environ 907 habitants.

Le chanoine Lecler ne donne pas de date, ni ne cite ses sources.

Ensuite, les listes de recensement de la population conservées en mairie nous donnent :

Années	Habitants
1836	642
1841	678
1846	657
1851	674
1856	663
1861	622
1866	620
1872	624
1876	608
1881	643
1886	665
1891	601
1896	649
1901	619

Années	Habitants
1906	650
1911	612
1921	558
1926	550
1931	512
1936	509
1946	460
1954	410
1962	416
1968	376
1975	342
1982	335
1990	347
1999	307

TABLEAU COMPARATIF DE LA POPULATION
dans la commune
de Colondannes en 1846 - en 1980 - en 1999

Nombre d'habitants en	1846	1980	1999
Le bourg : 329 Planterre : 26 Les Sagnes : 8 Total hts du bourg en 1846 →	363	186	187
La Villatte	89	27	34
Le Cros	72	20	13
Le Ris	60	36	40
Le Petit-Bougoueix	31	10	10
La Roche-Mangeon	35	22	16
Pertu	7	2	2
Le Taillis (nouveau village)		18	5
Total :	657	321	307

En 1800, Colondannes comprenait 7 villages ou hameaux :

Le Ris, la Villatte, le Cros, le Petit-Bougoueix, Pertu, La Roche-Mangeon et le Cabaret, appelé parfois ***le Peu du Cabaret*** (près de Saint-Léger-Bridereix) – le Cabaret n'étant plus habité a disparu. En revanche ***le Taillis*** s'est créé (première maison en 1932).

En 2001, il y a toujours, dans la commune, le même nombre de villages.

DONNÉES STATISTIQUES ET ADMINISTRATIVES SUR LA POPULATION de Colondannes à la fin du XVIII^e siècle, au XIX^e et début du XX^e siècle

L'administration impériale ou royale et républicaine mettra en œuvre au cours du XIX^e siècle d'une façon progressive les moyens d'établir le pouvoir de l'Etat et de diriger le pays d'une façon centralisée. Les recensements permettent de connaître de façon plus précise la situation démographique ainsi que des données statistiques pour gouverner avec efficacité. En annexe, sont transcrits les **rôles de la taille de 1727**, de **1787**, les **matri-ces cadastrales de 1791** et les **recensements de 1851** et de **1872**, qui donnent des renseignements intéressants sur la composition des familles et leur répartition par villages.

Celui de 1866, que nous n'avons pas transcrit, a lieu au printemps 1866 et se termine le 31 mai ; il donne des renseignements d'ordre démographique, sociologique et économique.

A cette date la commune de Colondannes comptait **620 habitants**, dont **313** personnes du sexe masculin et **307** personnes du sexe féminin.

Sur les **313** personnes du sexe masculin, **106** savent lire et écrire et **13** savent seulement lire. Sur les **307** personnes du sexe féminin, **34** savent lire et écrire, **11** savent seulement lire.

194 personnes du sexe masculin et **212** personnes du sexe féminin ne savent **ni lire ni écrire**. A noter que les enfants des deux sexes sont compris dans les chiffres donnés.

Sur les 620 habitants que compte la commune, 613 sont nés dans le département et 7 sont nés hors du département. Par ailleurs, l'ensemble des habitants de Colondannes sont répertoriés comme catholiques.

104 hommes adultes sont recensés comme ouvriers du bâtiment ; ce qui laisse supposer qu'un grand nombre d'entre eux (au moins les $\frac{3}{4}$) allaient travailler à Paris ou ailleurs.

Indications concernant l'agriculture et le nombre des animaux en 1866

La « population » des animaux s'élève à : 311 Bovins dont 200 vaches, 12 bœufs, 13 taureaux, 78 bouvillons et génisses et 8 veaux de moins de 3 mois.

- **1632 ovins**, dont 756 brebis, 458 moutons, 417 agneaux et 1 bélier.
- **131 porcins**, dont 34 truies, 81 cochons et 16 cochons de lait.
- **26 chevalins**, dont 6 chevaux, 6 juments, 7 poulains et pouliches de moins de trois ans, 2 ânes et 5 ânesses.
- **13 caprins**, uniquement des chèvres (ni bouc, ni chevreau).
- **65 ruches** d'abeilles.

Habitat : Sur **166 maisons**,

- 126 ont un **toit en chaume**, 40 en tuiles ou en ardoises,
- 36 ont un rez-de-chaussée et un étage,
- 138 sont habitées, 28 sont inhabitées.

POUR L'ANNÉE 1914, les renseignements ci-dessous concernant
la commune de **Colondannes** sont extraits de **L'ALMANACH DU CANTON DE DUN**

Superficie : **1070** ha
Population : **612** habitants
Altitude : **354** mètres

Le bourg est traversé par la route nationale 151 bis d'Angoulême à Nevers.

Les villages : *Le Cros, Pertu, Le Petit-Bougoueix, Plantaire, Le Ris, La Roche-Mangeon, Les Sagnes, La Villatte.*

La municipalité : Maire : *Jean-Léon Delafont* (du bourg).
Adjoint : *Louis Bourret* (du bourg).
Conseillers : *Jean-Baptiste Bourret* (du bourg).
Léon Coutant (du bourg).
Eugène Pignault (La Villatte).
Jean-Baptiste Delot (Le Cros).
Jules Bouchaud (le Ris)..
Eugène Villebière (du bourg).
Eugène Aléonard (Pertu).
Eugène Brugière (Le Cros).
Dupeux et Barraud.

Ecoles : Garçons : Monsieur *Lionet*, instituteur et secrétaire de Mairie.
Filles : Madame *Lionet*, institutrice.

Cabaretiers : Au bourg : Messieurs *Delage, Jeannoty, Lamy, Boucher, Maridat, Chateau, Delafont.* Mesdames *Veuve Coqueton* et *veuve Delafont.*

Le Ris : Madame *Louise Moreau.*

Menuisiers : *Lamy, Maridat.*

Charrons : *Chaput Père et fils, Boussardon, Patouillaud.*

Forgerons : *Gomesse, Château.*

Sabotiers : *Delage, Jeannoty.*

Cantonniers : *Chimbaud, Labayle.*

Cordonnier : *C.Vallet.*

Lingères : Dames *Réjaud et Marcellet.*

Couturières : Mesdames *Chaput, Marcellet, E. Réjaud, Vallet.*

Merceries : Mesdames *Jeannoty, Veuve Léonard, Napoléon Speder.*

Buraliste : Madame *Veuve Delafont.*

Pressoir : *Chiron.*

La Paroisse :: Le patron est Saint Rémy, la fête est célébrée le 1^{er} octobre et le dimanche après le 15 janvier.

Curé : *Ernest Devin.. Sacristain* , *Baptiste Bourret.*

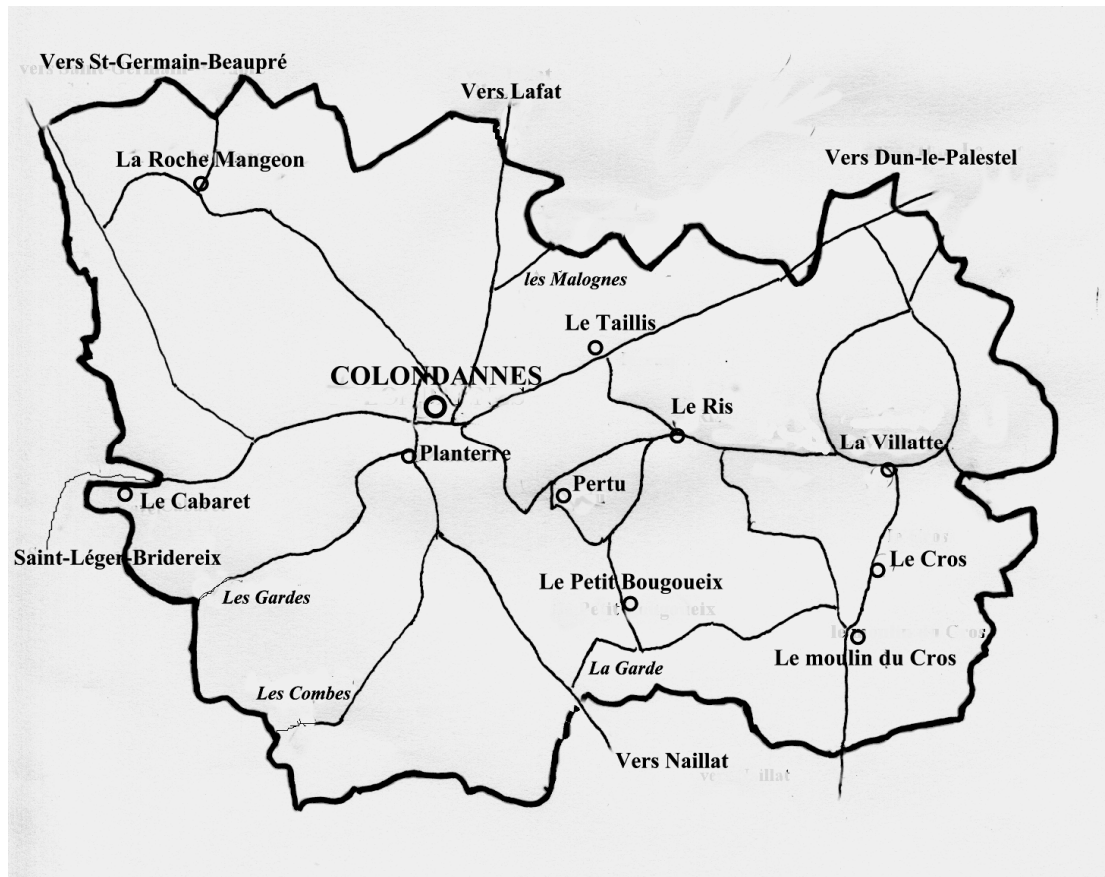
Enfants de cœur : *Albert Chaput, Louis Bourret, Raymond Vallet.*

VESTIGES DU PASSÉ

Les principaux sites

- **préhistoriques**
- **gallo-romains**
- **médiévaux**

LES SITES PRÉHISTORIQUES



Repérés grâce à la présence sur ces lieux de nombreux outils en pierre taillée ou polie et d'éclats de silex.

Le plus important, et de loin, est *le site des Combes* mais aussi :

- *Les Gardes*
- *La Garde de Bougoueix*
- *Le Ris*
- *La Malogne*

et probablement quelques autres endroits non explorés, notamment sur *la Roche* où seulement quelques petits silex ont été ramassés sur les chemins.

LES GARDES

En amont des *Combes*, surplombant *la Cazine* ce sont les Gardes qu'on appelle aussi le *Puy de la Marsagne*. (en 1793 on disait de *la Malsagne*, qui semble un toponyme plus approprié : mauvaise sagne).

Jusqu'à l'ouverture de la route en 1973, un chemin venant de *Planterre* permettait de s'y rendre. Il se dirigeait ensuite vers *Grosbost*, commune de *Naillat*. C'était un très ancien chemin qu'on appelait « *la vieu farrade* », en français : la voie « ferrée », c'est à dire empierrée, comme beaucoup de chemins qui remonteraient à l'époque de l'occupation romaine.

Sur ce chemin au niveau des *Gardes*, partent deux autres chemins, l'un vers le haut de la colline et ce qu'on pourrait appeler le mur d'enceinte ; l'autre se dirige vers le bas et ensuite vers les *Combes*. Ce dernier était pavé de grandes pierres plates disjointes, irrégulières et



non taillées. C'est à cet endroit qu'après le passage des engins de terrassement nous sont apparus une grande quantité de morceaux de tuiles à rebord et de poteries ordinaires ou sigillées datant de l'époque gallo-romaine. On peut supposer qu'un nombre important de ces objets ont été plus ou moins détruits et enfouis avant notre passage sur le site.

Dans le talus qui borde la route actuelle, côté colline (parcelle B n° 277), nous avons remarqué une différence de coloration dans le sol qui semblait être la trace d'un trou (genre dépotoir). Des tuiles et poteries y étaient visibles. Nous en avons recueilli sur environ 20 centimètres de profondeur. Il y avait également des clous anciens, des débris de charbon et de cendres.

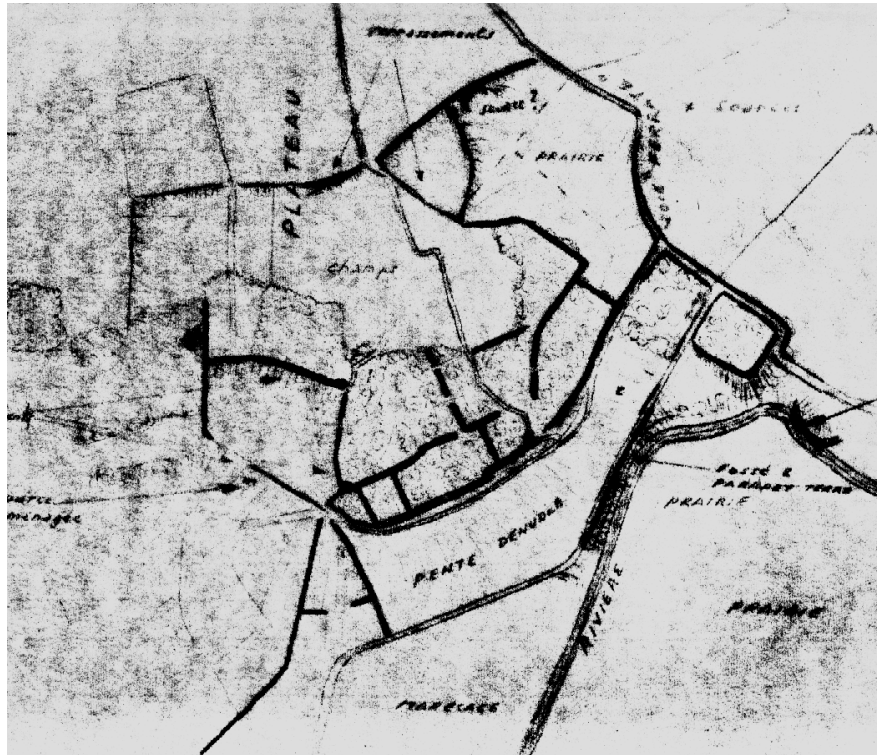
Une partie de ces objets (les plus significatifs) ont été emportés « pour restitution » à Guéret par *Pierre Bordier* fondateur à l'époque d'une association dite « Société creusoise de recherches archéologiques ». Nous n'avons jamais pu les récupérer. Ce qui nous est resté a été déposé à la mairie de notre commune.



Raymond Courty qui s'intéressait à ce site avait, dès 1971, attiré notre attention sur les Gardes. Il avait collecté sur leur sommet un certain nombre d'objets : silex taillés, morceaux de céramique, débris de métal, briques et poteries d'époques différentes. Nous en avons trouvé d'autres par la suite.

Il avait dressé un plan dont nous donnons ci-dessous une reproduction ; les murs semblent correspondre aux limites actuelles des parcelles. Ont-ils été construits avec des pierres récupérées pour limiter les parcelles, ou inversement le partage du terrain a-t-il été fait fonction de ces délimitations ? R. Courty avait également dressé un plan des murs qui se trouvent dans les taillis au sommet de la colline, afin de voir si on peut y voir une cohérence. Ses recherches se sont arrêtées et nous avons perdu le contact avec lui.

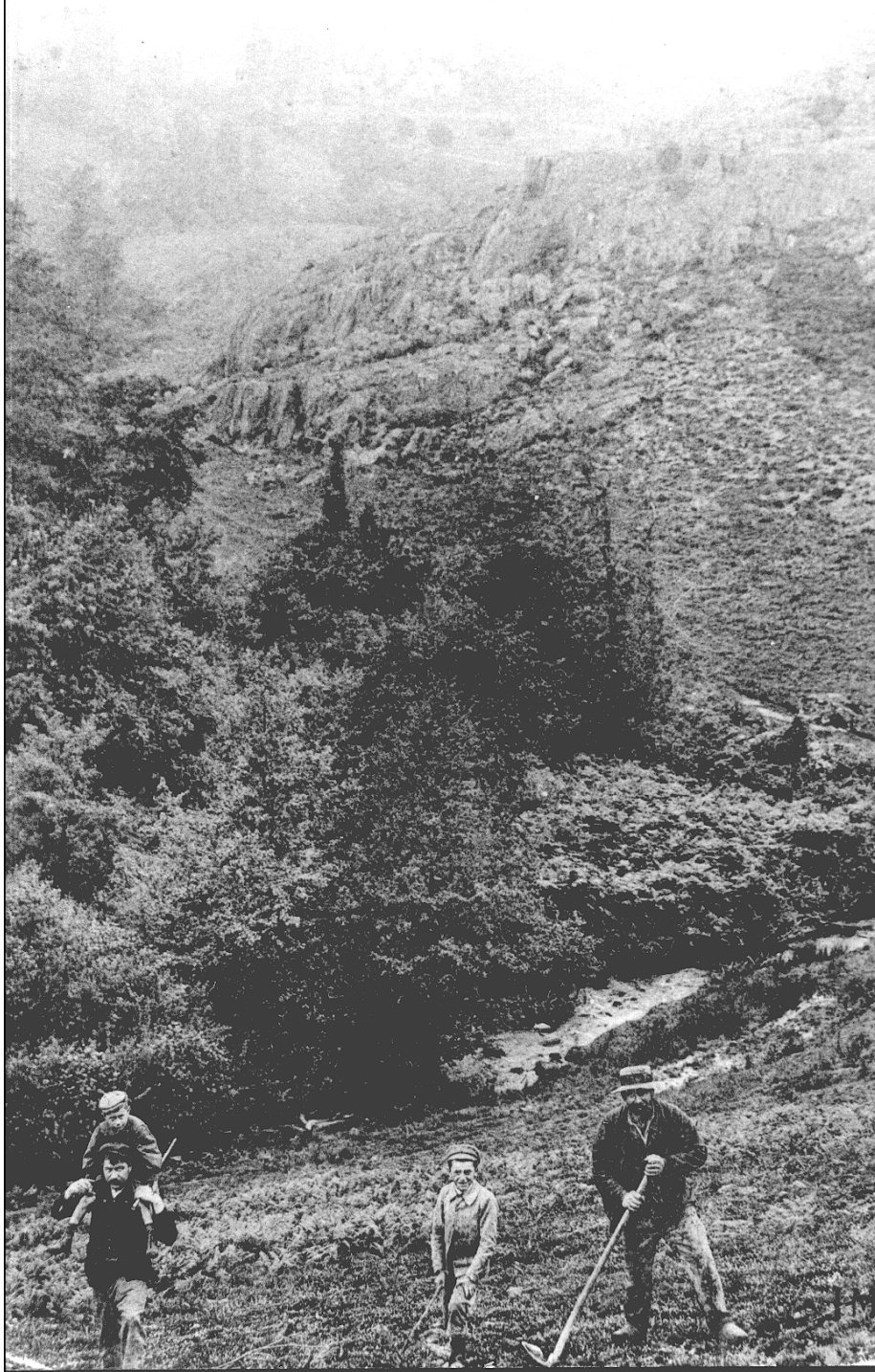
*Plan des
Gardes
dressé par
R. Courty.*



*Muraille d'assez
faible épaisseur
et en pierres
sèches.
Elle longe
le chemin du
haut.
On y voit
de curieux
arrondis :
mur
de soutènement
ou mur
d'enceinte ?*



5. COLONDANNEE (Creuse) — Vallée des Combes



Vue des Combes dans les années 1910.

Les personnages sont : de gauche à droite,

Louis Jeannoty avec Raymond Vallet sur son dos,

Albert Chaput , et Henri Navarre,

en train de couper

de la bruyère destinée à faire de la litière.

LES COMBES

Le **site des Combes** est un lieu très intéressant pour les amateurs de randonnées pédestres,

- par la diversité des micro-paysages rencontrés, rochers, bruyères, bords de rivière, petits bois de châtaigniers et résineux.
- par la possibilité d'allonger le circuit « **tour des Combes** » en empruntant la passerelle qui traverse la rivière et, par la rive gauche s'en va jusqu'à *Grosbost (Naillat)* d'où après avoir traversé le village on revient par la rive droite et *les Gardes*.

Le sentier est balisé et doté de quelques panneaux explicatifs concernant la faune et la flore.

Si, sur le sommet des Combes, le bois de pins a été mis à mal par les tempêtes des samedi 25 et lundi 27 décembre 1999 (des centaines d'arbres cassés et arrachés), le reste de la colline n'en a que peu souffert et les sentiers ont été bien dégagés.

Les Combes sont en plein sur la « **grande faille de la Marche** ». Les lignes de faille sont généralement parallèles, elles indiquent le sens du cisaillement ; les pierres sont du granite métamorphisés : micaschistes et orthogneiss.

Au moment de la formation de la faille, il y a environ 450 millions d'années, les roches se sont métamorphisées (refondues en se modifiant) en profondeur. En effet, les roches maintenant érodées en surface se trouvaient à une profondeur de 6 à 10 km, le Massif Central étant une montagne très haute. Plus tardivement, après la fracture, la croûte terrestre a eu des mouvements, qui sont en partie, à l'origine des reliefs de la faille.

(Selon Jean-Marie Quénardel maître de conférences à l'université de Paris-Sud, chargé de refaire la carte géologique de la région de Dun-le-Palestel).

En bas de la colline, près de la rivière, se trouvent *les maisons des fées* (voir plus loin légende des fées), détruites en partie à la fin du XIX^e siècle, par l'exploitation des pierres destinées à faire des passerelles pour accéder dans les champs.

La rive gauche de la *Cazine*, sur la commune de *Saint-Léger-Bridereix*, est plus boisée, les rochers y sont moins apparents. Les cartes postales prises depuis *les Combes* datent du début du XX^e siècle. Une dérivation de quelques centaines de mètres, dont les traces sont toujours visibles, alimentait en cascade les moulins.



En aval, les anciens moulins de Châtillon avec leurs roues à aubes.



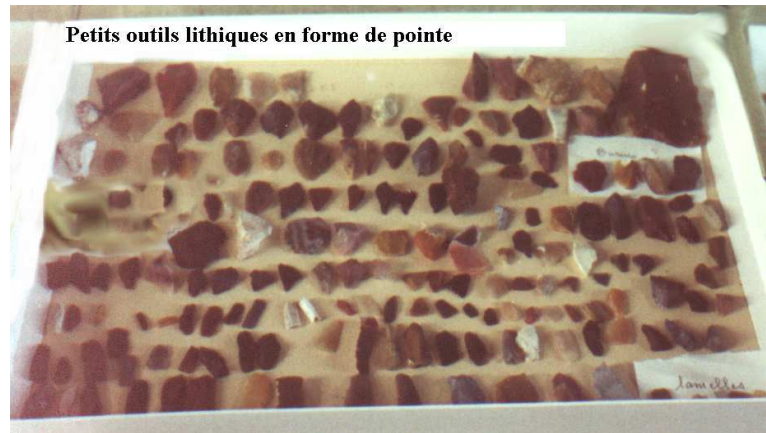
Pris depuis les Combes, le village de Châtillon et l'ancien château qui n'était pas encore en ruine.

UNE PETITE PARTIE DE L'OUTILLAGE NÉOLITHIQUE

COLLECTÉ SUR LE SITE DES COMBES

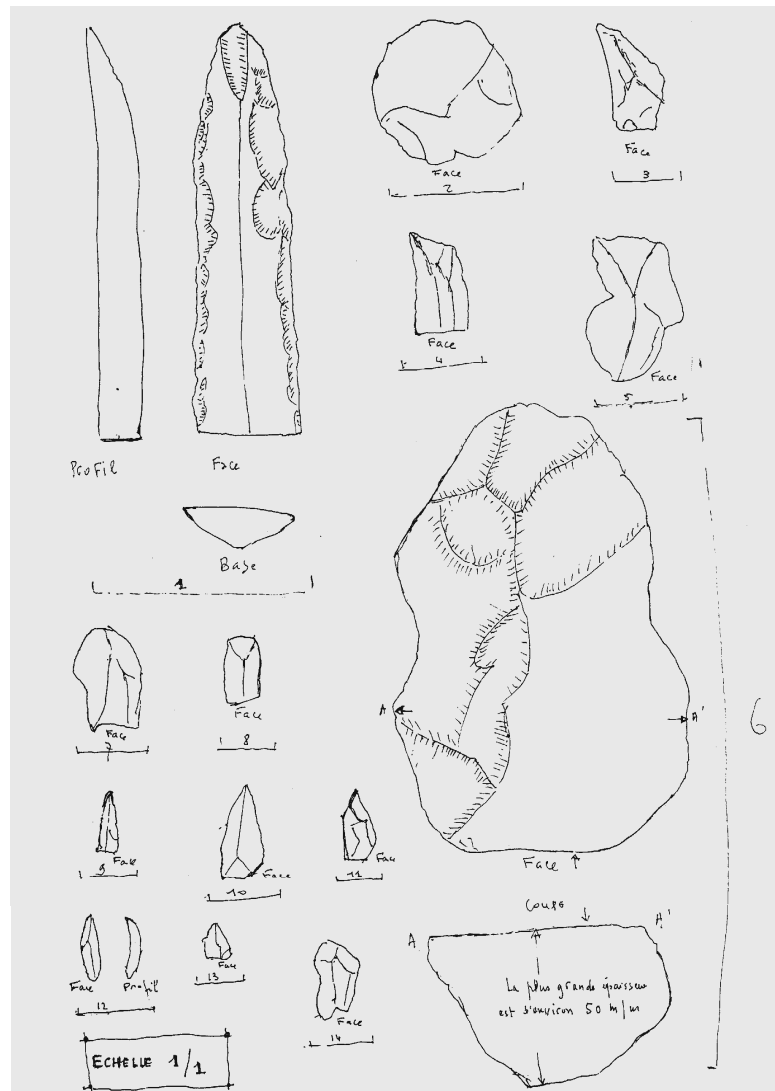
Les silex sont de différentes tailles. En principe les outils de plus grande taille sont plus anciens et remontent sans doute au début du néolithique ou antérieurement. Telle cette **hache de quartz taillé**, un peu épointée, dont les dimensions sont de 18,5 cm sur 9 cm.

Rappelons ici que le silex ne se trouve pas dans les sols granitiques : il venait donc de régions à sol calcaire que les hommes préhistoriques, encore nomades, se procuraient au cours de leurs déplacements.





*Cet objet qui semble être un **broyon** a également été retrouvé sur le sommet des Combes. (Cet outil servait à broyer le grain).*



Croquis sommaire de quelques-uns des outils en pierre taillée.

En tout cas l'ensemble de ces objets atteste **la présence de l'homme préhistorique en ces lieux** dans des temps très lointains. Précisons qu'aucune fouille n'a été faite et que tout ces silex, outils et éclats, ont été collectés sur la surface du sol. Ils sont déposés à la mairie de Colondannes.



*Jusqu'au début de ce siècle, il était de coutume de se rendre aux Combes vers la Toussaint, pour faire une **grillade aux châtaignes**. Châtaignes et bois pour le feu ayant été ramassés sur place.*

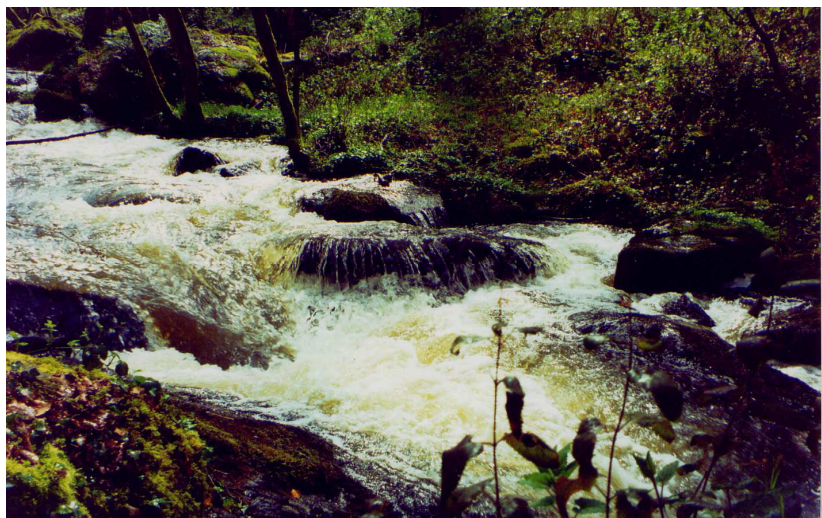
Du sommet des Combes relativement dénudé à cause de l’affleurement des rochers, s’offre au regard un panorama assez étendu dans la direction du nord-est.



Les rochers qui se dressent sur la pente des Combes donnent au paysage un air majestueux et sauvage... C’est ainsi que le passant est invité à la découverte du mystère qui imprègne cette vallée.

Au fond coule la Cazine qui se donne des airs de grande rivière surtout en période hivernale, quand la pluie vient augmenter son débit et quelquefois l’oblige à quitter son lit.

De gros blocs rochers parsèment le lit de la rivière, provoquant comme de petites cascades en période de fortes eaux, et lui donnent un aspect torrentueux.





***Hache**
en pierre polie
trouvée
sur le sommet
des Malognes.*

LA MALOGNE (entre le bourg de Colondannes et le bourg de Sagnat)

Il semble nécessaire de dire quelques mots sur ce lieu.

Les parcelles du sommet étaient encore en 1826 cadastrées « *la motte du bois* ». Ce toponyme, ainsi que la géographie de l'endroit, peut faire penser à une motte castrale avec une tour de guet ou un petit château. Effectivement, on a une vue très étendue tout autour. Ce n'est qu'une hypothèse.



Nous avons trouvé au sol des vestiges d'époques différentes :

- une quinzaine de morceaux de **tuiles à rebord** gallo-romaines.
- des morceaux de **poteries** probablement gallo-romaines et médiévales.
- un assez grand nombre de silex taillés.
- **deux broyons** ou boulets de catapulte en quartz taillé.
- quatre **haches** en pierre polie.



Plusieurs sources font du bas de la colline un endroit très « mouilleux », d'où, peut-être, le nom de *Malogne* qui peut vouloir dire « mauvaise terre ».

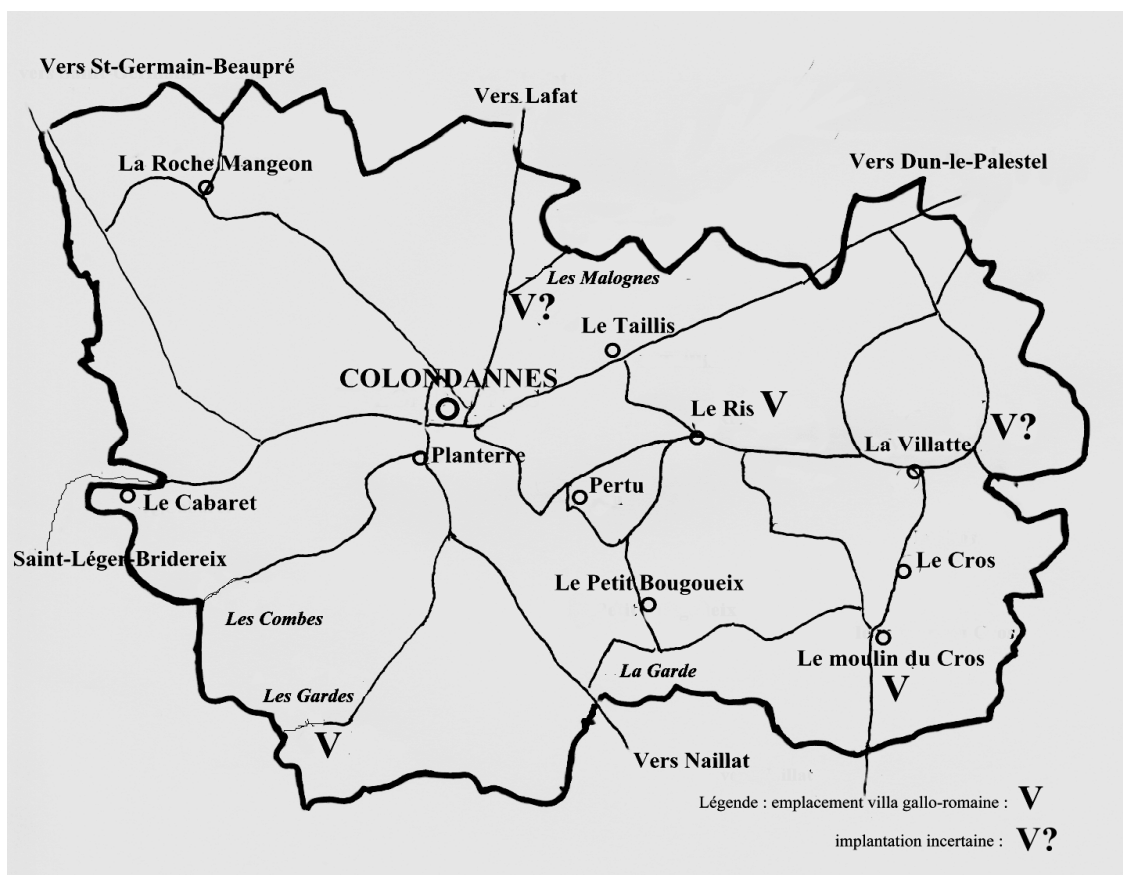


Ces sources (cette nappe ?) semblent alimenter les fontaines de *Saint-Rémy* à Colondannes et de *Saint-Roch* à Sagnat.



*Cette hache
en pierre polie
a été trouvée
par **Gilbert Salesse**
dans
la parcelle
n° 612
de la section A2
au Rio de la Vergne.
Il en a fait don
à la commune.
Dimensions :
15 cm x 6 cm*

LES VILLAS GALLO-ROMAINES



Les labours exécutés au cours des dernières décennies ont permis d'en repérer quelques-unes de manière incontestable, grâce à la quantité d'objets découverts : restes de canalisations, tuiles à rebord, poteries ordinaires ou sigillées :

- Au **Ris**, en très grande quantité.
- Aux **Gardes** également.
- Au **Cros**, tuiles, restes de canalisations, lampe (voir village du Cros).

Sur d'autres lieux, nous pouvons dire seulement qu'il y a probabilité, les objets mis au jour étant relativement peu nombreux. Peut-être qu'il ne s'agissait pas du lieu précis où se trouvait la villa gallo-romaine ; peut-être aussi que les labours effectués depuis des siècles ont fait disparaître les tuiles ou poteries qui, étant sans cesse ramenées en surface, se sont désagrégées.

- Dans **les Malognes** près du lieu-dit « *la Motte du bois* » ont été trouvés une quinzaine de tuiles à rebord et des morceaux de poteries, probablement gallo-romaines et médiévales.
- Dans le haut de **La Villatte**, quelques morceaux de tuiles à rebord et une fusaïole.
- A **Pertu**, quelques tuiles à rebord et poteries.

Nous en reparlerons dans l'étude des villages. Sur **La Roche-Mangeon** aucune investigation n'a été faite dans les terres labourées.

La période gallo-romaine avec ses belles constructions en pierre, dont les toitures étaient recouvertes de grandes tuiles à rebord en terre cuite, ses nombreuses et très belles poteries, nous a laissé beaucoup de traces bien conservées dans le sol. On les retrouve aisément à notre époque où les moyens utilisés pour labourer permettent de descendre plus profondément dans le sol.



Tuiles gallo-romaines aux Gardes.



*Au Ris : **pastoureaux** (pierres de parement des murs des constructions), et **silex**.*

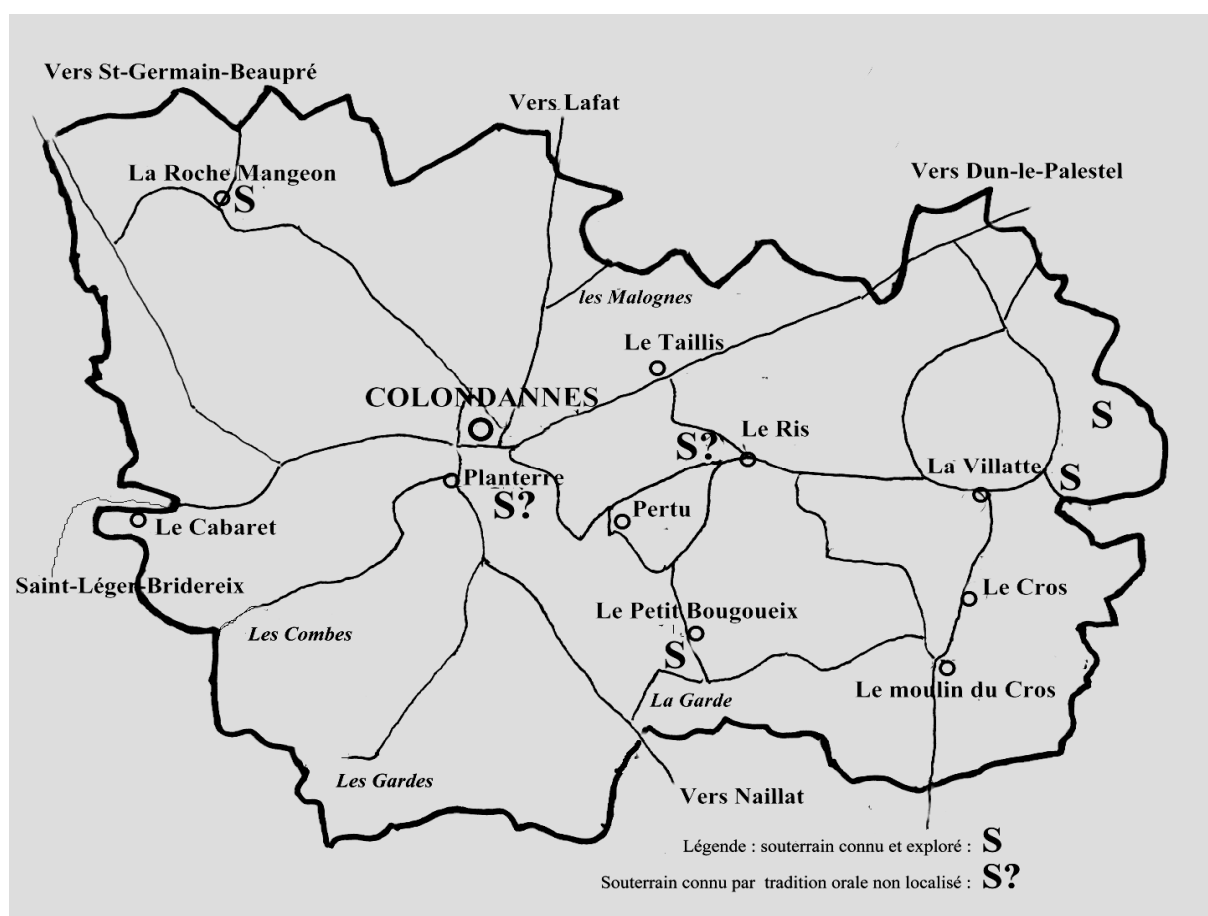
LES SOUTERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COLONDANNES

Creusés pendant les périodes troubles de notre histoire, comme dans l'ensemble de la région, les souterrains sont nombreux sur la commune de Colondannes, nous en connaissons sept, et en avons visité trois :

- au **Petit Bougoueix**,
- à **la Roche Mangeon**,
- à **la Villatte** sur la parcelle cadastrée D 157, près des *Petites maisons* et du *Puy de Fourche* : il serait peut-être un genre de silo.

On nous en a signalé quelques autres :

- à **Planterre**, dans la maison Delafont,
- au **Peu**, dans la maison Bastier,
- au **Ris**, dans la traversée du village,
- au-dessus de **La Villatte**, au départ de la route du Puyjaragne. Ce dernier a été vu lors de l'ouverture de la route du Puyjaragne sur la parcelle D 195 ou 197.



Quelques rappels d'histoire sont peut-être nécessaires pour une meilleure compréhension des textes et documents qui vont suivre notamment en ce qui concerne le Ris.

La période mérovingienne

Après l'occupation romaine, vers 448, Mérovée sera le premier roi franc.

Il va fonder la première dynastie de nos rois qui va durer jusqu'en 752, date à laquelle les Carolingiens prendront la suite.

A Colondannes, nous avons peu de traces de cette époque, si ce n'est l'existence d'un triens (tiers de sou) en or qui aurait été frappé pour un personnage important du Ris vers 630 sous le règne de Dagobert. Nous en reparlerons à propos du Ris. Les villas gallo-romaines n'ont pas été les premières exploitations agricoles installées sur le territoire de la Gaule.

Les Gaulois, (nom donné aux Celtes par les Romains) étaient déjà de grands agriculteurs et aussi de très bons métallurgistes. Ils avaient des moissonneuses à bras et il semble qu'ils aient été les premiers à cercler de fer les roues des chars. Après l'invasion de la Gaule par César à partir de 58 avant J.-C., les domaines sont devenus « gallo-romains » et se sont sans doute multipliés. Ils étaient travaillés par des esclaves.

Il semble que dès le IV^e siècle, les romains aient installé des « barbares » sur la plupart des domaines afin de les défendre. Puis, les grandes invasions barbares ont à peu près tout détruit. L'écroulement de l'empire romain vers 406 est suivie d'une période troublée sur laquelle nous avons peu de renseignements.

Au temps des Mérovingiens (448-752), les changements survenus ainsi que les débuts de la christianisation ont peu à peu réduit l'esclavage. Vers le VIII^e siècle, il est à peu près complètement disparu.

La période féodale

Le système seigneurial s'installe ensuite transformant l'esclavage en servage.

Acquérir un fief, c'est acquérir en même temps les serfs qui y sont attachés, ainsi que les droits seigneuriaux : redevances en nature (arbans, corvées) ou en argent, dues par les paysans qui exploitent sur le territoire du fief, la réserve (le domaine) étant travaillée par les serfs.

Le servage est la condition intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Au cours des âges, la condition des serfs s'est adoucie. Le seigneur percevait également les redevances sur les *banalités* : four, moulin, pressoir que ses sujets doivent obligatoirement utiliser.

Les seigneuries ont donc fonctionné pendant plus d'un millénaire du début du Moyen Âge jusqu'à la révolution de 1789. Elles étaient principalement un domaine agricole (un fief) qui pouvait être plus ou moins grand.

Les seigneurs pouvaient en posséder plusieurs, voire de nombreux. Le seigneur était souvent un noble (à Colondannes, au XVI^e siècle, la famille de la Celle), un militaire ou un ecclésiastique, en tout cas un homme puissant. Au cours du temps il a pu être un bourgeois, un commerçant ou un paysan riche, parfois une communauté religieuse.

A cette époque tous ceux qui peuvent acheter une seigneurie sont dits seigneurs. Une juridiction est attachée à la seigneurie. Le seigneur rend la justice sur l'étendue de son territoire.

Le symbole de ce droit est la possession d'un colombier. Si le seigneur du Ris qui selon une note du fond Champeval (A.D. origine B.N.) possédait un colombier, a pu au début du Moyen-Âge exercer la justice sur son territoire, ce n'est plus le cas à partir du début du XVII^e siècle où nous relevons de la justice de Dun sous l'autorité du seigneur de Saint-Germain.

Il y avait trois niveaux de justice :

- la basse justice pour les petits délits,
- la moyenne justice,
- et la haute justice qui nécessitait une prison, un pilori et un gibet (fourches patibulaires). Le seigneur de Dun avait droit de haute justice sur le comté.

Au XVIII^e siècle, les propriétaires des fiefs sont encore appelés « seigneurs » dans certains documents.

En 1773, sont dits seigneurs de Colondannes :

- le marquis de Persan (marquisat de Saint-Germain-Beaupré et comté de Dun) qui percevait les redevances.
- et le « sieur prieur » curé de Colondannes qui percevait les dîmes.

Les seigneuries possédaient des terriers qui servaient de base au calcul des redevances dues aux seigneurs.

En 1789, les droits seigneuriaux sont abolis, les domaines continuent, exploités par des métayers et appartenant aux familles aisées de la région. Peu à peu, ils disparaissent, les derniers au cours du XX^e siècle ; n'étant plus rentables pour les propriétaires, ils sont souvent vendus par morceaux.

LE COMTÉ DE LA MARCHE

Les premiers documents qui nous parlent du Comté de la Marche sont datés de 959.

Boson le vieux de la maison de Charroux serait le premier comte de la marche connu, mais c'est seulement au début du XI^e siècle que naît vraiment le comté de la Marche (dont Colondannes fait partie) comme l'attestent plusieurs documents.

Nous avons vu que les droits seigneuriaux étaient nombreux et variés. Ils sont payés au seigneur et à l'église.

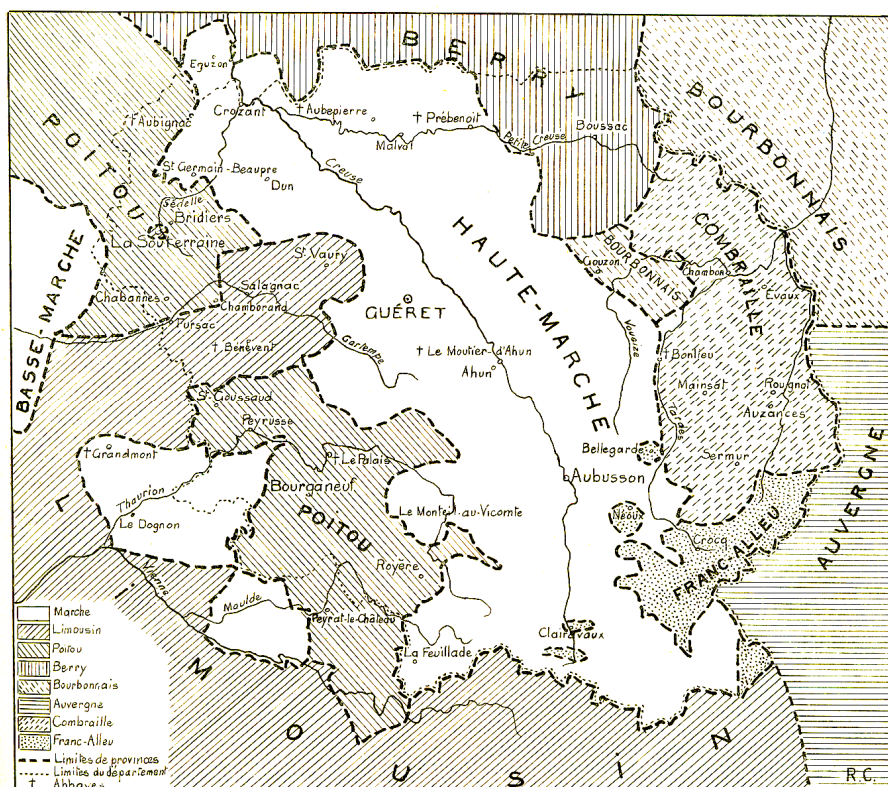
- La **gabelle** : impôt sur le sel, monopole royal a été supprimé, la Marche s'étant rédimée sous Henri II.
- La **taille** est l'impôt direct payé au roi par les roturiers.

Les généralités sont les circonscriptions fiscales chargées de gérer la taille.

Les collecteurs sont désignés par les habitants de chaque paroisse pour recueillir l'impôt. Après avoir dépendu de la généralité de **Poitiers** jusqu'en 1551, puis de celle de **Riom**, Colondannes dépend, à partir de 1587, de la généralité de **Moulins**.

Il nous semble intéressant à plusieurs titres de transcrire un compte rendu de la généralité de Moulins, ainsi que les rôles de la taille de 1727 et 1787. (Voir **documents annexes** pages 303 et 307).

*Carte du
pays creusois
au XIV^e siècle.
d'après
Antoine Thomas,
(extraite de
L'histoire
de la Creuse,
par René Chatreix,
Presses
du Massif central,
Guéret).
Voir page 381, sur
la carte de Cassini,
le détail des limites
entre les provinces,
à proximité
de Colondannes.*



**Extrait d'un mémoire de la généralité de Moulins
par J. Levayer, intendant (vers 1698) (A.D. C 339)**

Ces enquêtes avaient lieu périodiquement afin de recueillir des informations concernant la vie économique du pays.

« **La Haute Marche** dont la ville de Guéret est la capitale est une province avec titre de comté, érigée en pairie en mars 1316 par Louis X^e, roy de France, surnommé Hutin, en faveur de Charles de France, son frère, fils de Philippe le Bel et comte de la Marche. réunie aussi bien que le Bourbonnais à la couronne par arrêt du mois de Juin 1527, qui déclara Charles de Bourbon, connétable de France, criminel de lèse-majesté à cause de sa défection. Cette province et le pays de combraille sont à peu près de même nature que celui de Morvans ;

C'est un pays de montagnes et de bruyères, où il croît quelques blés seigles et surtout des blés noirs dont les paysans se nourrissent aussi bien que leurs bestiaux qu'ils engraisent ; il y a des cantons, vers le Limousin, où il y a beaucoup de châtaigniers dont les fruits contribuent beaucoup à la subsistance des habitants. Le pays est assez couvert et coupé de haies, mais les bois y sont assez considérables, il y a beaucoup d'étangs dont le poisson se vend en Auvergne.

Comme ces pays sont des montagnes froides, pleines de rochers, couverts, pendant une partie de l'année, de neiges, et d'une terre assez légère, il y arrive souvent des orages et des fontes qui arrachent et entraînent les blés qu'ils ont déracinés ; dans les montagnes, les neiges sont quelquefois si hautes et de si longue durée que les habitants sont des trois mois sans pouvoir sortir, et ils sont obligés de se faire sous la neige des chemins couverts pour aller de leurs maisons dans leurs granges et étables où ils se tiennent presque toujours à cause de la chaleur des bestiaux ; et pour cela il faut qu'ils fassent provision de toutes

choses pour leur subsistance pendant un si long temps, car autrement ils mourraient de faim.

Comme ces pays sont mauvais et peu habitables, les habitants ont recours à l'industrie pour vivre ; presque tous ceux qui sont en état de travailler quittent leur pays au mois de mars et vont en Espagne et dans toutes les provinces de ce royaume, les uns comme manœuvres-maçons, les autres comme scieurs de bois au long et coupeurs de blé, laissant à leurs femmes et aux invalides le soin de faire leurs chétives moissons et de nourrir leurs enfants. Ils reviennent à la fin de novembre et rapportent tout l'argent qu'ils ont gagné et amassé pendant l'été par leur travail et leur économie, car ils ne vivent presque que de pain et d'eau et d'un peu de beurre et de fromage ; et de l'argent qu'ils ont amassé, ils payent leurs tailles et autres charges publiques à leur retour. On prétend qu'il en sort tous les ans près de 6 000 hommes et que leur industrie seule met cette province en état de soutenir les charges publiques. Ils ont aussi un commerce considérable de bœufs, vaches, veaux et surtout de moutons qu'ils nourrissent et engraisser dans les montagnes et prairies qui se forment dans les vallons.

... le langage des paysans de ces pays là et de ceux de Guéret est si corrompu que ceux qui ne sont pas accoutumés ont besoin d'interprètes et de truchement pour l'entendre. Il y a beaucoup de mots de latin corrompu dont ils se servent. »

Mis à part la réflexion un peu surprenante de Le Vayer sur la langue parlée par les habitants de nos pays, le reste de son rapport est assez connu. Ce qui l'est moins, ce sont les annotations faites par **le subdélégué de l'intendance à Guéret** (Couturier de Fournoue) qui apportent des nuances importantes aux propos de Le Vayer, ainsi que le lecteur pourra en juger à travers cette partie de commentaire reprise ci-dessous. Bien que ce texte ne concerne pas directement Colondannes, il est utile de le retranscrire, car il donne une image plus positive de notre pays, et peut-être est-elle plus proche de la réalité.

« Ces mémoires furent faites par M. Le Vayer la première année de son intendance et où il était lors mal informé sur l'article de Guéret ; car la situation de cette ville est éloignée de demi-lieu de la montagne. Il est vrai qu'elle est au bas d'une coline, mais elle en tire deux avantages, l'un qu'elle est à couvert des vents d'occident et du midi, l'autre que la colline lui fournit plusieurs sources d'eau excellente dont on a tiré plusieurs fontaines publiques au bout de chaque rue, et dans plusieurs maisons particulières. Du côté de l'orient et du Nord, ville de guéret aboutit à une plaine garnie de prairies et bien cultivée de plus de deux lieux de largeur et de plus de dix lieux de longueur. Il y a des bosquets et de petites éminences jusqu'à la rivière de Creuse qui font une vue de ce côté tout à fait charmante jusqu'à sept à huit lieux. La ville est bien bâtie et bien percée. Il y a huit rues qui aboutissent à une place ornée d'une belle fontaine devant la porte du palais de la justice qui est beau et bien orné pour un présidial. M. Le Vayer n'était pas mieux informé sur les qualités des habitants de cette ville et on peut assurer que pour en faire le portrait au naturel, il faut prendre le contre-pied de ce qui est écrit, car ils ne sont ni sombres ny sauvages ; tout au contraire, ils passent pour avoir de l'esprit et de la politesse plus que les peuples voisins. Ce qu'on dit de leur grand ménage n'est pas mieux fondé. Pour la discorde, elle se fourre partout, mais elle règne ici que comme ailleurs ; il peut y avoir des jalousies secrètes et dissimulées. »

LES SEIGNEURS DE DUN

Dun était le siège de la justice de la *seigneurie de Dun*, une des plus importantes justices seigneuriales de la Marche. Les seigneurs de Dun avaient le droit de haute, moyenne et basse justice dans toute l'étendue de la seigneurie, ce qui impliquait le droit de nommer juges, baillis, procureurs, greffiers, gardes du scel, notaires, sergents et autres officiers de justice – la justice s'étendait sur les paroisses de *Maison-Feyne, La Celle, Saint-Sulpice, Villard, Bussière, Saignat, Colondannes, Naillat*.

Les seigneurs ont été successivement :

- au ^x^e siècle : les *de Dun* dont une fille épousa *Roger Palestel*.
- puis du ^{xii}^e au ^{xiii}^e s. les *Palestel* qui donnèrent leur nom à Dun et les *de Brosse*, par le mariage de Guiburge ou Guiborde Palestel avec Hugues de Brosse en 1230.
- au ^{xiv}^e siècle : les *Chauvigny*, par le mariage de Jeanne de Brosse avec André de Chauvigny en 1303.
- aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles : les *Maillé de la Tour-Landry*, par le mariage, le 26 novembre 1458 d'Antoinette de Chauvigny avec Hardouin de la Tour Landry.
- De 1521 à 1576 les *Maillé de la Tour Landry* et les *d'Aumont* se partagent la seigneurie de Dun. En 1576, cesse l'indivision et *Jean d'Aumont* devient l'unique seigneur de Dun.
- En 1584, Georges d'Aumont fils du gouverneur de Dun, ligueur (catholique) s'empare du château de Saint-Germain-Beaupré appartenant à Gaspard Foucault devenu calviniste (protestant). A la suite de quoi, Gaspard qui a le soutien du roi obtient de celui-ci que d'Aumont soit dépossédé de la seigneurie de Dun au bénéfice du trône. C'est en 1639, que cette seigneurie revient à *Gabriel Foucault* en même temps que celle de Crozant et des Places. Entre temps, en 1621, il avait été nommé gouverneur de la Haute et Basse Marche.
- Les *Foucault* étaient à Saint-Germain au moins depuis le ^{xii}^e siècle.
- et enfin les *Doublet de Persan* qui, entre 1768 et 1772, acquirent le château et les terres de Saint-Germain-Beaupré, y compris le comté de Dun.

(Renseignements tirés de la très intéressante étude faite par Georges Vergeade dans les années 1940 intitulée : **Monographie de la commune de Dun-le-Palestel, Creuse**, déposée par ses soins à la SOCIÉTÉ des SCIENCES NATURELLES et ARCHÉOLOGIQUES de la CREUSE où les personnes intéressées peuvent la consulter).

ANNÉE 1686

*Note historique extraite de l'almanach du canton de Dun (1914)
édité par l'abbé Mazeret, curé de Naillat*

**“ Procès-Verbal de la généralité de Moulins
dressé en 1686
par Florent d'ARGOUGES, intendant en la dite généralité ”.**

CHATELLENIE DE DUNOIS

Dun : Seigneur : monsieur de Saint-Germain.
Pays de seigle.
Gouvernement de la Marche.
Evêque de Limoges
118 feux.
les serfs de Dun : **82 feux.**
la brigade des gabelles est exempte.

Taille des années 1683 à 1687 : 1646, 1600, 1440, 1350, 1360 livres tournois.

Colondannes : Seigneur, pays, gouvernement et évêque : Idem à Dun.
97 feux.

Tailles des années 1683 à 1687 : 1437, 1437, 1331, 1265, 1270 livres.

Saignat Seigneur, pays, gouvernement et évêque : Idem à Dun.
156 feux.
Prieuré de 700 livres de revenu.

Taille des années 1683 à 1687 : 2040, 2000, 1780, 1700, 1710 livres.

En annexe à partir de la page 303, le lecteur pourra prendre connaissance de la transcription des rôles de la taille de 1727 et de 1787, et des matrices cadastrales de 1791. Cela donne une idée précise des charges d'impôts ainsi que de la répartition des terres et des habitants des villages de ce qui était la paroisse de Colondannes jusqu'à la Révolution et deviendra ensuite la commune.

À PROPOS DE ANNE NICOLAS DOUBLET DE PERSAN

Il est le dernier seigneur dont dépendait Colondannes.

Anne Nicolas Doublet de Persan dont tous les titres sont énumérés dans les documents reproduits ci-après était maître des requêtes à Paris.

Apparenté à la famille Foucault de Saint-Germain, il fit l'acquisition d'une partie des biens de celle-ci en 1768, à la suite du décès de Anne Françoise Foucault, la dernière descendante de la famille. Il les gardera jusque dans les années 1786 où il se met à vendre l'ensemble des possessions qu'il possède dans la région.

Nous avons retenu deux documents signés d'Anne Nicolas Doublet de Persan extraits de la série B (AD de la Creuse) :

– Le premier daté de 1769 concerne la nomination d'*Alexis Deslignères* comme concierge des prisons de Dun.(AD. B 2101).

– Le second nomme sergent de justice *Joseph Rigaud*. (AD.B 2104).



Nous Messire Anne Nicolas - Doublat De Sersan, Chevalier Seigneur
Marquis De Sersay, de Mours et de Saint Germain, Breugnot, Comte De Duz, Chevalier Des
Sceaux, seigneur et Seigneur de Fontenay, Saint Aubin sur goum, le Slessier, Montelot,
Longueroy, seigneur de la Guirache la ligne, Sieur de la Mandre et d'autres lieux; Conseiller
Du Roy et Surcouleur Maître Des Requêtes Ordinaire De son hôtel, Conseiller honoraire
au Parlement de Paris, etant instruit des Bonnes vie, Moeurs d'élégia Desligner Marchand
Du Bourg de Duz, de sa Religion Catholique apostolique et romaine et de sa loyauté nous
En son Cré et Etabli et Sav en présenter le prison et Etablissement Concierge De
Notre Prison De Duz, Sous Sav luy et joint pendant la tenu qu'il nous plaira,
Et l'œuvre la dite Commission aux Imprimeurs et Profite y attribuer, a la Charge
que l'un d'eux de se conformer aux Règlement Concernant les Concierges et Prisons, tant
Bastille et autres nos Roys que ceux qui sont fait par Nos gens et officiers Dudit Duz, de faire
Bastille et toute de bonne et Sûre garde des Prisonniers qu'il sera constitué. Et d'être Prison, ordinaire
De Duz de la prison de Duz, de demeurer Garant et responsable de toute l'œuvre d'être Prisonniers et d'autres Evénements
qui Procéderoient de sa faute Conscience négligence, ou Contraintes aux Dits Règlement
et a Condition qu'il ne pourra entrer l'œuvre de la dite Commission de notre
Concierge Des Prison de Duz qu'après le Decree De Leonardourniours Concierge
actuel d'icelles, a Mours que nous n'y disposons autrement. Et d'être, si nous le
jugerons approprier; l'acte et doné au Châtain de Saint Germain ce Disneuf juy mil sept
Cent soixante neuf.

Doublat et Regnier

Par Montaigne Martin



M^{re} Nicolas Doublet De Sersan chevalier marquis De Sersan de Saint Germain (beaux)
 de nous com^{te} De D^{un} le galat^{re} Des plus et de evan^{te} signeur Sabon et de
 paraitelon Saint aubin. fuo y^{me} d^{un}g^{re}on. montelon lepleni et autre lieux consid^{re}
 De d^{un} en ses conseil^{re} maître des acquit^{re} ordinaire De son hotel et conseil^{re} honn^{re} -
 au parlatant de Paris, A Tous lui^{re} qui en p^{re}sent^{re} venront Chât^{re} Ch^{re} le bon et louable
 rapport qui nous a été fait. De la p^{re}sonne de Joseph d^{un}g^{re} d^{un}g^{re} p^{re}sent^{re} cap^{re}te
 bonne y^{re} et m^{re}us et religion catholique, apostolique et romaine nous lui avons don^{re} et
 octroy^{re} don^{re}us et octroyons l'office de sergent de la justice de notre sen^{re} De D^{un} le galat^{re}
 et dependances pour exercer par lui ledit office tant et si longuement qu'il nous plaira
 Mandons a notre ch^{re} de notre sen^{re} De D^{un} en autres offic^{re} ou plus an^{re}
 praticien Ch^{re} ce requia recevoir ledit Joseph d^{un}g^{re} d^{un}g^{re} au d^{un} office en la maniere
 accoutumée en for de quoy nous avons signé ces p^{re}sent^{re} et a celles fait a Paris
 le Seul de nos arm^{re} et contresigné par notre secrétaire ordinaire Don^{re} en notre
 hotel a Paris le v^{re}ngt quatrième jour D'octobre mil sept cent soixante D^{un}g^{re}.

Doublet de Sersan
 —————



S^{re} Monseigneur
 L^{re} J^{re} J^{re}



LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(Pour introduire les documents se rapportant aux événements de cette période, il nous a semblé utile de procéder à nouveau à quelques rappels d'histoire).

Dans les décennies qui précèdent la Révolution, des épidémies (en particulier la dysenterie), associées à des disettes larvées déciment encore la population.

Les longues guerres du temps de Louis XIV et de Louis XV ont eu pour conséquence un accroissement des impôts qui pèsent lourd sur les plus pauvres.

Les rôles de la taille (transcrits dans **documents annexes**, page 307) nous apprennent qu'en 1787 le montant des impôts payé par les habitants de Colondannes s'élevait à **4309 livres 11 sols**, ce qui représente une somme importante.

L'hiver 1788-1789 fut rude, car les récoltes avaient été mauvaises.

On perçoit aussi un changement dans les mentalités : la soumission des siècles passés fait place à ce qu'on pourrait appeler une certaine modernité due en partie aux idées nouvelles rapportées par les maçons quand ils reviennent au pays.

Les **cahiers de doléances** sont rédigés début 1789 en vue des états généraux convoqués par le roi.

A Guéret, l'assemblée des trois ordres de la province (clergé, noblesse, tiers-état) se réunit le 16 mars 1789 pour la rédaction du cahier.

Ce qui ressort en premier de ces réclamations est :

- la demande d'abolition de la condition servile avec ses charges (vinades, arbans, etc.).
- La répartition de l'impôt entre les trois ordres, sans distinction ni privilège.
- L'établissement ou le développement d'hôpitaux et de collèges ; Guéret demande même un évêché sur place (*Histoire religieuse des Creusois de Jean-Marie Allard et Louis Perouas*).
- Certains réclament la réforme de la justice et évoquent les conditions de vie des habitants, l'insuffisance de la condition agricole.

La Grande peur. Entre le 20 et le 29 juillet 1789, une rumeur traverse la région, annonçant l'arrivée de brigands dans le Limousin.

On parle d'une troupe d'Anglais secondés par des forçats échappés. On cite des chiffres qui peuvent aller de 1 600 à 30 000 hommes.

Il semble que cette rumeur sans aucun fondement, et qui arrive à Dun le 29 juillet, marque assez fort les esprits, car nos grands-mères parlaient encore de l'année de la grande peur.

Lors de son départ en 1792, *Jean Fossiat*, curé de Colondannes reconnaît avoir « évadé » certains objets précieux appartenant à l'église « *par la crainte des prétendus brigands annoncés en juillet 1789* ».

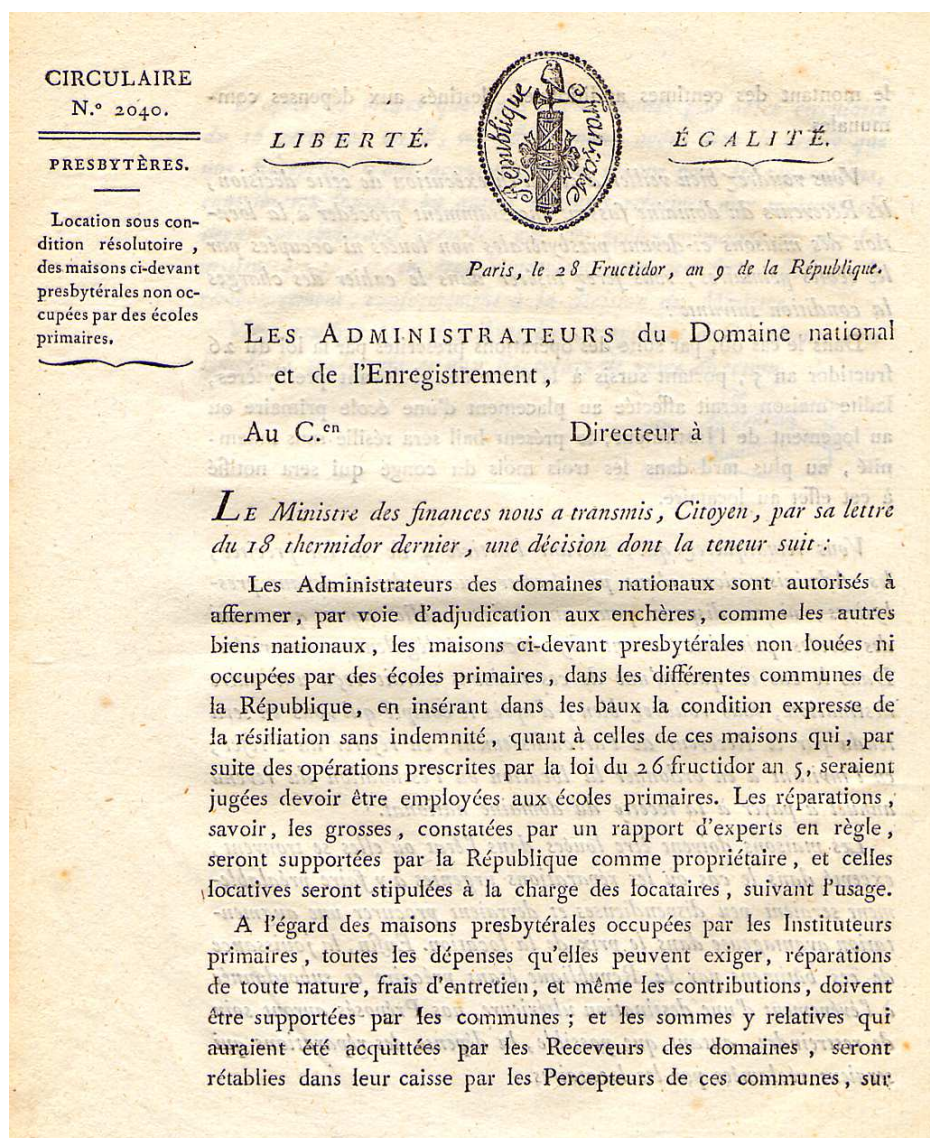
La nouvelle de la prise de *la Bastille* le 14 juillet 1789 arrive à Guéret le 20 juillet.

Ensuite commencent les grandes réformes entraînant de grands bouleversements.

- Le 17 juillet, sont décrétés l'abolition des droits seigneuriaux, des privilèges, des justices seigneuriales, l'égalité d'impôts.
- Le 17 décembre, création des assignats.
- Le 19 février 1791, la Constituante vote la division de la France en 83 départements.
- En juin 1791, *Guéret* devient le chef-lieu du département de la Creuse divisé en sept districts. *Colondannes* fait partie du district de La Souterraine et du canton de *Dun*, le canton étant une subdivision du district.

La commune de *Colondannes* continue à occuper le territoire de l'ancienne paroisse. On installe la municipalité, le premier maire est désigné par élection. C'est Martial Delafont (dit *Rocuse*) qui le 28 mai 1790 avait procédé à l'inventaire des titres et effets de la paroisse.

Colondannes conserve son nom alors que de nombreuses communes voient le leur modifié notamment par la suppression de noms de saints.



Après
la Révolution
commencent les
grandes réformes,
en particulier
à la suite
du coup d'état
du 18 brumaire de
l'an VIII (nov. 1799).
Elles se
poursuivront
après
la proclamation
de l'Empire
par Bonaparte.

CIRCULAIRE

N.º 1935.

MOBILIER NATIONAL.

Les glaces existantes dans des maisons qui ont appartenu à la République, peuvent être vendues aux adjudicataires, d'après l'estimation qui en sera faite par experts.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Paris, le 8 Frimaire, an 9 de la République.

CIRCULAIRE

N.º 2029.

FORÊTS
NATIONALES.

Communication aux
Préposés de l'Admini-
stration.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Paris, le 14 Thermidor, an 9 de la République.

CIRCULAIRE

N.º 1977.

AMENDES.

Ordre de suspendre le recouvrement de celles prononcées contre des Ministres du culte catholique qui, depuis leur condamnation, ont justifié

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Paris, le 3 Germinal, an 9 de la République.

DÉPARTEMENT
DE LA CREUSE.

ADMINISTRATION
de
L'ENREGISTREMENT
et des
DOMAINES.

N.º DIVISION.

N.º

EMPIRE

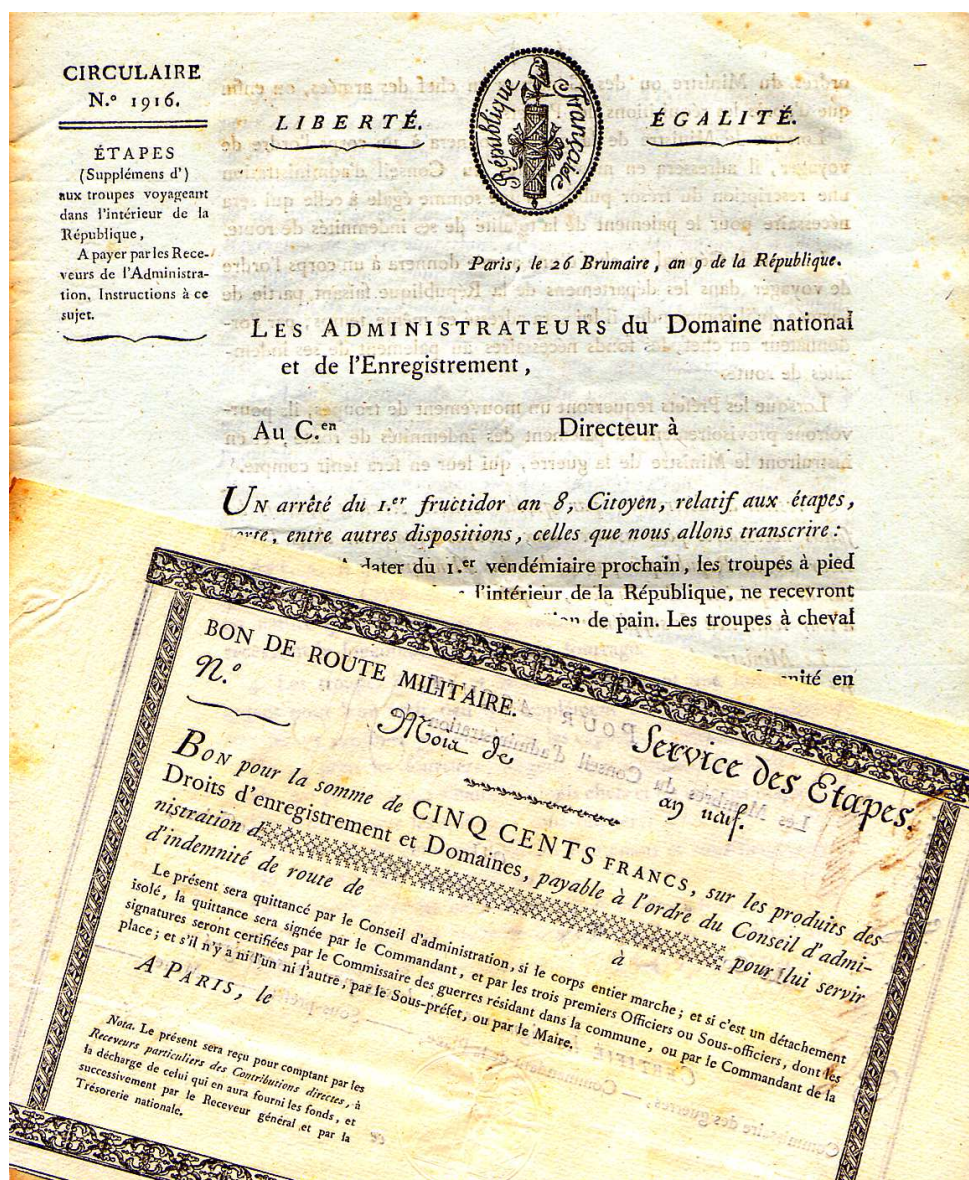


FRANÇAIS.

GUÉRET, le

1806

LE DIRECTEUR de l'Administration de
Domaines,



La révolution et le clergé.

- Le 27 novembre 1791, l'Assemblée Constituante impose à tous les ecclésiastiques un serment qui comporte adhésion à la *Constitution Civile du clergé* (nouvelle organisation des rapports entre l'église et l'état).
- En janvier 1791, les municipalités reçoivent l'ordre de faire prêter serment à leurs curés. En Creuse, les prêtres jureurs sont majoritaires. *Louis Pérouas* dans son livre *La Révolution vécue en Limousin* fait à ce sujet un rapprochement avec la carte des migrants saisonniers du bâtiment.

A Colondannes, *Jean Fossiat* refuse de prêter serment ; il sera remplacé par *Valéry Labour*, agréé par le comité révolutionnaire.

Rémy Delafont de Plantaire, alors vicaire à Naillat refuse également de jurer, ainsi que *Joseph Bazennerie*, curé de Dun et *Léonard Merle de la Brugière*, curé de Saint-Sulpice-le-Dunois. Ils vont partir à l'étranger, jusqu'au Concordat de 1801.

LA GARDE NATIONALE

Créée en 1789, elle s'étend peu à peu sur l'ensemble du territoire. Fin 1791, le service dans la garde est obligatoire pour tous les hommes de 18 à 60 ans. En 1792, *Silvain Delafont* est commandant de la garde.

En 1814, elle est réorganisée pour servir d'appui à la monarchie, mais son attachement au roi Charles X est plutôt incertain, si bien qu'en 1830 Louis-Philippe s'appuie sur elle pour monter sur le trône de France. En 1848, les gardes nationaux parisiens feront cause commune avec les insurgés, contribuant ainsi à la chute de Louis-Philippe.

Quel rôle a-t-elle joué dans notre commune ? Peu de traces de son activité. Nous avons retrouvé des listes établies entre 1830 et 1848. Certaines d'entre elles semblent contenir tous les hommes valides de 20 à 60 ans, sans que soit tenu compte de leur fortune.

La première liste retrouvée (non datée) a vraisemblablement été établie vers 1830 ; elle compte 146 inscrits dont la plupart sont cultivateurs ou maçons, souvent les deux. Il y a aussi : 10 charpentiers, 4 tailleurs d'habits, 3 meuniers, 3 maréchaux, 1 tisserand, 1 cabaretier, 1 menuisier, 1 instituteur, 1 « revendeur », 1 épinglier, un terrassier.

La liste de 1832 ne comporte que 31 inscrits ; celle de 1841 en a 147 ; parmi les premiers de cette liste, il y a 47 célibataires et 5 hommes mariés ; les suivants sont dits « *faisant partie de la garde nationale sédentaire* ».

La république est proclamée en février 1848.

Le 5 mars il y eut une algarade entre le curé de la paroisse (*René Desmaisons*), le maire et les gardes nationaux. Ces derniers ayant manifesté le désir de faire bénir le drapeau avant de le hisser sur le clocher. Le curé répondit « *en termes inconvenants* » . (photocopie du compte rendu de la réunion du conseil qui relate ces événements, ci-après).

Le 17 décembre 1848, le conseil municipal vote la somme de cinq francs pour frais d'emballage et de transport des drapeaux et écharpes commandés par le gouvernement à la fabrique de Lyon pour être distribués gratuitement aux gardes nationaux de la commune, « ... *Le conseil fier de pouvoir consacrer ces emblèmes à sa garde nationale* ... » est-il dit dans la délibération.

Un décret du 25 août 1871 ordonne sa dissolution dans l'ensemble du pays.

république française

12

D'un mil huit cent quarante-huit, le cinq du mois de Mars,
Nous Aimé Sévère, un Apôtre, Maire et officier de l'Etat
Civil, de la Commune de Colomban, Canton de Euz, département de la
Creuse, pour nous conformer aux instructions de monsieur le Commissaire
du Gouvernement, préfet de la Creuse, monseigneur en sa Circulaire
Du 29 février dernier, j'ai convoqué les membres du Conseil Municipal
De cette commune ainsi que le Capitaine de la Garde Nationale
pour qu'ils ait à se rendre à la mairie, pour assister à la lecture de la
nomination de M^r Seclès comme commissaire de ce département, faite
par M^e le ministre de l'intérieur, ainsi qu'en la proclamation de
M^r le Commissaire,
~~Cette~~ Nous nous sommes transportés à l'église de la Grand
Mairie sur la place publique, assistés ainsi qu'il s'est plu haut
par M^s. les membres du Conseil municipal, du Capitaine de la
Garde Nationale ainsi que 30 Gardes Nationaux, ou nous avons
tous réunis, les habitants de cette Commune, nous avons donné
à place de l'Eglise une lecture haute et intelligible de la nomination et proclamation
de M^r le Commissaire.
Ensuite de lire, qui nous avons affichés précisément, nous avons ensuite
invité la Garde Nationale à place de l'Eglise Nationale sur
l'Eglise de cette Commune, ce qui a été fait avec un air de vive la
République. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-
verbal, à l'honneur de moi, le jour, mois et an ci-dessus et ont eu mention
présent signé ainsi que le Capitaine de la Garde Nationale.

Capellenbourg
Redon p. m. t. z. maridat
meilland

Préfecture du Département de la Creuse.

À Vous Secrétaire Général de la Préfecture Délégué pour les fonctions de sous-préfet du 1^{er} arrondissement.

Du Article 106 de la loi du 22 mars 1831, sur l'organisation de la Garde nationale.

De la loi de présentation de Candidats faite par le Commandant de la Garde nationale des Villes et Communes de l'arrondissement, pour les fonctions de Rapporteur et de Secrétaire du Conseil de Discipline.

Monsieur M. Delafont Mathurin, Rapporteur et Pichon Pierre Secrétaire du Conseil de Discipline de la Garde nationale de Collondamme.

M. le Maire de Collondamme, est invité à transmettre les présentes nominations à ceux qu'elle concernent par l'intermédiaire du Commandant de la Garde nationale, et à tenir la main à l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel de la Préfecture à Guéret le 27 mai 1831. Signé au Registre
Fauré, Secrétaire Général faisant les fonctions de Sous-préfet de l'arrondissement.
Vous l'aurez conforme, le Secrétaire de la Creuse, signé Fauré.

Pour compliation.

Le Maire de Collondamme.

Année 1831

Liste des Officiers de la Garde nationale de

Département de la Creuse la Commune de Collondamme

Garde nationale de Collondamme

Capitaine

Lieutenant

Sous-Lieutenant.

Lablonde fr

Pinot Louis

Delafont Mathurin.

Claret invite la présente liste certifiée par nous - Vallot
Louis - Maire soussigné le jour d'hui 27 mai 1831.

Vallot maire

Après le terrible hiver de 1789, les mauvaises récoltes se succèdent, gelées, pluies torrentielles. L'hiver de 1793 – 1794 provoque une pénurie de grains et une grande disette dans la population. Des comités de subsistance sont créés dans les communes. Ils sont chargés de se procurer des grains ou des farines auprès du district ou du département et d'en organiser la distribution.

*De pluviôse au 2 messidor de l'an II, (de février au 20 juin 1794), ont lieu sur Colondannes des distributions de « **bled, orge, méteil et mouture** » aux habitants de la commune ; ces denrées étant acheminées depuis La Souterraine par attelages de bœufs et vendues à la population à un prix fixé par le département.*

Il y eut en tout 17 distributions. En février, la livre de blé coûtait 2 sols 6 deniers. En mai le « bled froment » coûtait 3 livres 6 deniers la livre. En juin la « mouture » coûtait 3 sols 6 deniers (nous sommes sous la Convention, et la monnaie courante est la livre. (Il y a vingt sols dans une livre et 12 deniers dans un sol).

*Chaque famille reçoit une certaine quantité de céréales ou de mouture. Chaque distribution donne lieu à l'établissement d'une liste qui indique le nombre de personnes qui composent cette famille. Ce qui nous a permis en reprenant l'ensemble des listes d'établir une **évaluation de la population de la commune**. Nous trouvons le chiffre de **693 personnes**. Avec une marge d'erreur de 5%, ne peut-on affirmer qu'à cette époque Colondannes comptait entre 650 et 700 habitants.*

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend, en les totalisant, l'ensemble des indications fournies par les cahiers sur lesquels sont répertoriés les noms des bénéficiaires, la quantité reçue et le prix payé (ces deux dernières indications n'ont pas été reprises dans ce tableau) ainsi que le nombre de personnes composant la famille du bénéficiaire. Ces cahiers nous ont été prêtés par Roger Caboché que nous remercions.

Nbre de pers. par famille	Nom des familles bénéficiaires	Nombre de distributions
6	ALEONARD Blaise.....	2
2	AUCAPITAINE Louise.....	3 ou 4
3	AUCAPITAINE Silvain.....	5 ou 6
3	AUCLAIR Anne	4 ou 5
6	AUCLAIRE Silvain (du Rix ?).....	8
6	AUCLERC Silvin	1
5	AUCLAIRE la Veuve de Silvain.....	5
7	AUDONNET Gabriel La Roche.....	13
4	AUDONNET ... La Roche.....	1
1	AUPETIT Rauze.....	2
2 ou 3	AUROUSSAUD la veuve.....	16
	AUROUSSEAU François (fils de Vve Aurousseau ?)	2
5	BACHELIER Jaque	12
	BACHELIER Silvine (Jaque ?).....	1
6	BACHELIER Jean Le Cros	6
4	BARRAUD (François) de la Roche.....	17
6	BARRAUD Françoise	2
5	BARRAUD Silvain du Rix.....	10
8	BARRAUD la France Baptiste.....	7
8	BASTIER du Crost.....	7
	BASTIER du Crost (1 distribution à 5 personnes ?)	

3	BEILLAUD Marie.....	2	
3	BERGER l'ainé, (Silvain).....	14	
5	BERGER le jeune (Pierre).....	8	
	BERGER (le Petit), le Rix (compté 1 distrib. 6 personnes et une fois 3 est-ce Pierre ou Silvain ?)		
4	BLANCHET Marie.....	16	
4	BOIRAMIER (la Jeanne.....	18	
5	BOURBON Jean.....		14
1	BOURDRON (reçoit 3 livres).....	1	
6	BOURET Sulpice, Le Bourg.....	12	
4	BOUTTE (Boutet) Marc.....	1	
9	BOYER (Jean ?), de Bougouet.....	9	
7	BOYER Marie.....	4	
2	BRELA (La Veuve).....	1	
10	BRUGIERE François, (une fois 3 personnes ?).....	20	
5	BRUGIERE Gabriel.....	2	
6	BRUGIERE la Veuve.....	7	
10	BRUGIERE Pierre, 1 fois 9 personnes.....	8	
3	BRUGIERE Silvain	1	
4	BUFFET Marc, le Cabaret	15	
1	CAILLAUD Rose, une fois 3 personnes	7	
7	CAPILLION Jean	17	
6	CARTAUD Antoine, 4 fois 7 personnes	19	
5	CHARON Sylvine	1	
13	CHEZAUD, métayers de Planterre	9	
4	DE MONSAI Jane	2	
2	DEBEISSE Joseph	18	
7	DECAUD Jean (maçon) de 3 à 7 personnes	16	
9	DELAFONT Louis (dit <i>le jeune</i> ?)	7	
6	DELAFONT Marc 4, 5 ou 6 personnes.....	6	
2	DELAFONT Marie	1	
5	DELAFONT Pierre, maréchal, 1 fois 3 personnes.....	20	
10	DELAFONT Rémy dit <i>Pata</i> (9 ou 10 personnes, 2 fois).....	11	
6	DELAFONT Jacques, tailleur de pierres	5	
6	DELAFONT Rocuse (Martial) (<i>Rocus</i> , nom d'origine latine)	19	
9	DUCLOUX Baptiste	14	
5	DUCOURTIOUX Silvain de 3 à 5 personnes	10	
10	DUCRAUD Guillaume	6	
5	DUCRAUD Sébastien	13	
5	DUCROS Jean-Baptiste	1	
6	DUCROS Pierre	11	
7	FAUCONNIER Léonard	17	
4	FERRAND Jacques, La Garde.....	15	
5	FILLIOUX Pierre.....	4	
4	FILLIOUX Margueritte fille (4 pers ?).....	2	
6	FRADET Margueritte, 5 et 6 personnes.....	5	

1	GADET Chatherine.....	1
6	GAYAUD Pierre	12
3	GAYET Marie	18
6	GENEST Baptiste	18
4	GILET Catherine, 3 et 4 personnes	8
9	JANNOT Silvain	2
2	JACQUET Gabriel.....	18
6	JAMMET André le Cros, 5 et 6 personnes.....	15
3	JEANMET Léonarde.....	1
4	JANNOT Léonarde, 2, 3 et 4 personnes.....	15
9	JANNOT métayer Silvain de la Roche.....	10
4	JANNOT Silvaine	3
5	JUNJAUD (la) (Anne).....	17
6	JOUANNAUD Jacque du Cros.....	16
	JANOUS Jaque ? 4 personnes 1 distribution (Jouannaud ?)	
9	LABLONDE François (<i>le jeune</i> ?) Pertus.....	8
4	LABLONDE l'ainé, (François).....	7
6	LABLONDE Martial, de 4 à 6 personnes.....	10
6	LABOUR la citoyenne, 1 fois 5 personnes.....	5
	LABOUR (1 personne à la 9 ^{ème} distribution).....	1
7	LABOURET (Pierre, maire) (7 personnes une fois).....	12
8	LACHASSAGNE meunier 6 x 7 personnes 1 x 6, 1 x 8	8
2	LA FUMELETTE du Rix.....	17
3	La LOUISETTE du Rix 1 fois (la même que la précédente ?)	
1	LAMAN Claude.....	10
3	LAMASET Jean.....	10
1	LANOTTE	8
1	LAQUINTAT la veuve.....	12
4	LAREBEIROL Silvain, tixerant.....	16
7	LARBEIROLLE Jean.....	10
7	LAREBEIROLE Pierre	4
1	LA ROZE	1
3	LAVAUD Gabriel, 2 et 3 personnes.....	14
8	Le Métayer du Crost.....	2
6	LEJEUNE Silvin La Villatte, 5 et 6 personnes.....	15
7	MALTON François.....	11
5	MARIDAT Jean.....	12
4	MARIDAT La Veuve, 3 et 4 personnes.....	17
3	MARIDAT Louise, 2 et 3 personnes.....	8
8	Métayer (le) du Crost.....	2
3	MAZETE (la de Bougoit).....	1
4	MAUVY la veuve.....	3
2	MONET Françoise	7

5	NONIQUE (la Citoyenne).....	1
4	PERIE(R) Gabrielle).....	1
5	PESANT la veuve, Le Crost.....	9
1	PETIT Rose.....	1
4	PEUPHELY Jeanne (la veuve).....	18
6	PEUPHELY Pierre, tailleur de pierres.....	20
3	PEUFELI Silvain, 2 et 3 personnes.....	13
3	PEUPHELY Louis le Bourg.....	9
2	PEUPHELY Françoise.....	1
3	PHLIPON François.....	18
	PHLIPON Margueritte, fille du préc. 1 fois	
14	PIGNAUD l'ainé, Silvain 13 ou 14 personnes.....	14
7	PIGNAUD Le jeune Silvain.....	13
	PINGAUD Silvain (le jeune), (plutôt PIGNAUD ?).....	1
3	PINGAUD (Gabriel), Aubergiste.....	17
2	PINGAUD (Jean?), du Rix.....	5
6	PINGAUD Antoine (de 4 à 6 personnes).....	19
4	PINGAUD Baptiste.....	14
8	PINGAUD Gros Jean, (22 distributions ??).....	22
	PINGAUD Silvain (<i>le jeune</i>) (plutôt PIGNAUD ?).....	1
3	PINGAUD la veuve.....	8
4	PINOT André le Cros.....	15
3	PINOT Jeanne	7
4	PINOT Marie.....	17
4	PRIEST Gabrielle, 2, 3, 4 personnes.....	10
13	PRIEUR (Le) (Gabriel), du Rix.....	12
7	PUISSANT Gabriel, la Roche, 6 et 7 personnes.....	17
4	RICARD Gabriel 3 et 4 personnes.....	17
3	RIGAUD Marie, (Bougouet).....	6
8	ROUSSAUD (Josephe ?), boucher.....	20
1	SALESSE Jean.....	11
4	TAIRNIER Pierre, Bougouet.....	8
6	THENOT Jean, le Cros.....	16
3	VALLETE Silvain, 3 et 4 personnes.....	17
	VALLERY Labour (voir citoyenne LABOUR, 4 personnes).....	1
10	VALLET (François) du Rix, 10 et 11 personnes.....	14
7	VALLET Louis, adjoint, agent national.....	6
3	VIALLE Antoine, scieur de long.....	18

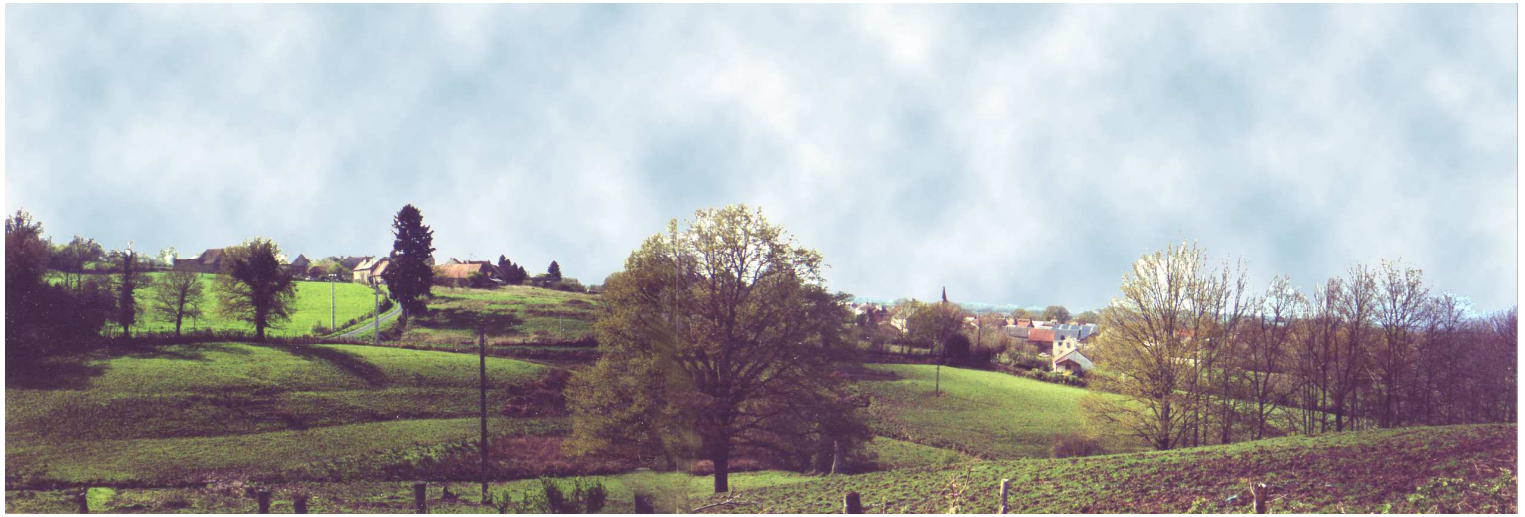
693 est le nombre TOTAL des personnes ayant bénéficié de la distribution. Il permet d'établir le nombre estimé de la population de Colondannes en 1794, comme cela a été dit précédemment.

LES LIEUX HABITÉS

- **Le Bourg**
- **Les villages**



Les quartiers de Colondannes, définis approximativement, tels qu'ils étaient nommés au XX^e siècle.



*Sur cette vue prise de la route de Pertu, on peut voir assez bien
l'ensemble du bourg de Colondannes.
A gauche, sur la colline, **le Peu** ou **Haut Bourg**.*

LE BOURG DE COLONDANNES

Sur les listes de recensement (État nominatif des habitants de 1851), on trouve le bourg de Colondannes divisé en quartiers :

le haut bourg dit aussi « **Le Peu** »,

le bas du bourg,

les quartiers : *de la Ville,
de la Rue ou la Rieu,
de la Croix du Theil,
du Clais (ou Claix),
de la Martinèche,
de la Chabanne,
du Ducros,
des Sagnes.*

Planterre (ou *Plantaire*) était mis à part sans être toutefois considéré comme un village, mais plutôt quartier un peu éloigné, compté dans la population du bourg. Avant 1789 il était le siège d'une importante métairie.

Si on considère qu'avant la construction de la route à grande circulation, le chemin dit « *grand chemin* » qui reliait La Souterraine à Dun-le-Palestel passait par le Peu, venant de Châtillon (*Saint-Léger-Bridereix*); il semble qu'on peut situer l'ancien bourg au Peu, qu'on nommait encore en 1851 « *le Haut Bourg* ». Puis, des maisons se seraient construites autour de l'église après l'édification de celle-ci au XI^e ou XII^e siècle, et par la suite, le long de la route royale construite en 1835-1840.

Dans le quartier dit « *de la ville* » il y avait une fontaine et un petit lavoir (entre le Peu et l'église). La fontaine existe toujours, un peu dissimulée par la végétation. Le lavoir a disparu lors de l'élargissement de la route de Pertu.



*Vers 1923,
éditée
par **Jean Château**
(Café. Tabac. Journaux)
à Colondannes,
la carte postale
la plus ancienne,
que nous ayons en notre posses-
sion
(prise vers 1923)
représente
la traversée du bourg d'ouest
en est,
par la Nat. 151 bis.*

*A gauche, nous avons pu reconnaître **Madeleine Château**
qui semble avoir une douzaine d'années; et son père **Jean Château**.
Ils sont photographiés devant leur porte.*



*Vers 1930,
éditée par Rauch,
Limoges.
Devant leur porte :
Paulette et Jean Château.
Devant la leur :
Eugénie et Maxime
Jeannoty.
Plus à droite,
on aperçoit
Nancy Vallet.
devant sa maison.*

D'autres cartes ont été éditées par la suite. La plupart concernent la traversée du bourg. Nous y retrouvons presque toujours **Jean Château** et **Maxime Jeannoty** qui, vendant ces cartes postales, accompagnaient le photographe.



*Vers 1930,
devant sa porte :
Paulette Château.
Les autres personnes
n'ont pu
être identifiées.*

*Colondannes
route de la
Souterraine.
Vue d'est
en ouest.
dans la porte
du café-épicerie
Boucher :
Jean Château.*



*Au Peu.
Les habitants
parmi lesquels
au milieu du groupe ,
Jean Château
avec sa petite fille
Paulette à son cou .
Ce qui permet
de dater la photo
vers 1930-1931.
Assis au pied de
l'arbre,
Maxime Jeannoty.*



*Entrée est du bourg.
A gauche,
nous reconnaissons
devant
la maison
Caboche :
Maxime Jeannoty
et Jules Marceau.*





Vue générale de l'ensemble église-presbytère depuis la mairie.



*Les **deux enfants**
qui figurent
sur la gauche
de la carte postale
sont, de gauche à droite :
Charles Réjaud
et **Albert Chaput**.
Ce qui permet
de dater
vers 1912.*

L'ÉGLISE

Le premier document connu qui nous parle de l'église de Colondannes est le *cartulaire de Bénévent*.



Façade nord de l'église (photo C. Carlier, 1995)

C'est par lui que nous savons que vers 1080 « *Guy, Evêque de Limoges, donna l'Eglise de Colondannes (ecclesia de Colonzanas) au monastère de Bénévent* ». Raymond de Dun et Béraud de Dun, son fils, assistés de quatre de leurs chevaliers, donnèrent leur assentiment à cette donation. Brachet était prieur de Colondannes.

Vers 1112, toujours dans le cartulaire de Bénévent, on la nomme « *Ecclesia Sancti Rémigii de Colonzanas* ».

Au XIV^e siècle, « *Capella de Colundanis* ». L'appellation « *chapelle* » qui a remplacé « *église* » pourrait indiquer que la partie ouest, déjà détruite, en aurait réduit la surface.

Le chevet de l'édifice serait du XI^e ou du XII^e siècle. « *Il est percé d'une baie en plein-cintre à boudins et colonnettes que surplombent des chapiteaux en pierre calcaire figurant des animaux* » (L. Lacrocq: *Les églises en Creuse*).

Quand on arrive dans la partie est, la première travée et sa voûte seraient de la fin du XIII^e siècle ou début du XIV^e : l'analyse d'un morceau de bois, vraisemblablement d'échafaudage trouvé dans un trou du mur lors de la réfection de l'enduit en 1998, nous a donné la date de 1345.

Les voûtes d'ogives retombent sur deux culots sculptés représentant deux têtes de personnages, l'un masculin, l'autre féminin.



Les voûtes des 2^e et 3^e travées, vers l'autel principal auraient été reconstruites au xv^e siècle.

Les fonds baptismaux peuvent également être datés du xv^e siècle. La partie ouest de l'église, dont le pignon roman semble de la même facture que le pignon est, aurait été reconstruite partiellement et rattachée à la partie est au XVII^e siècle.

En effet deux dates : **1648** sur les fresques les plus récentes, et **1688**, sur le bénitier de la porte d'entrée attestent de travaux importants au cours du XVII^e siècle.

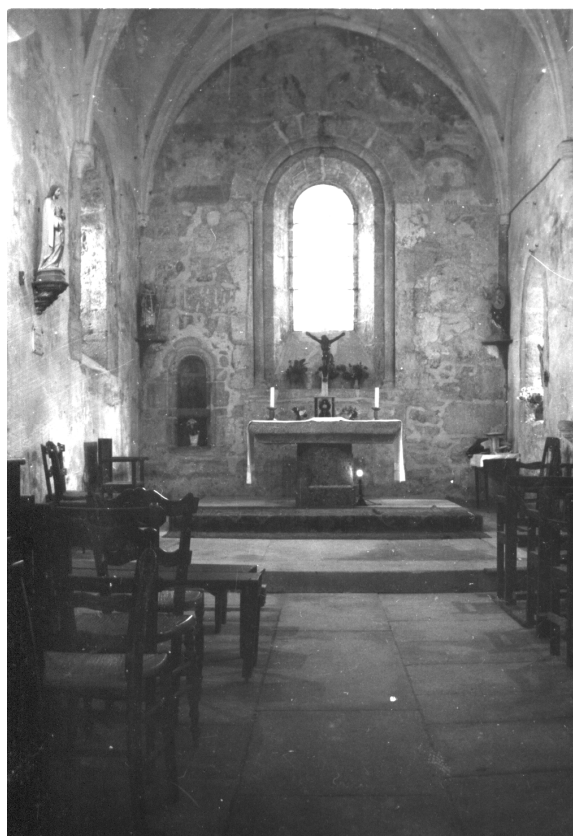


Ancien autel avant la restauration de 1959 (photo Jeannoty).

On peut penser que c'est à cause de ces travaux qu'en 1656–1657, la plus grande partie des cérémonies ont eu lieu dans l'église du Cros.

En **1959**, l'intérieur de l'église a été partiellement restauré. Les boiseries des trois autels, en très mauvais état, ont été enlevées. Sous les deux autels de la nef, on a retrouvé les autels primitifs, en pierre. Ils avaient simplement été recouverts.

La table de l'autel principal avait été employée pour le dallage et son pied transporté sur la place. Ils furent replacés sur les fondations qui étaient restées sous l'autel en bois. Du ciment fut coulé à la place du parquet en bois, là où il n'y avait pas de dallage.



Autel actuel après la restauration de 1959.

En **1998**, la réfection de la totalité de l'enduit intérieur nous a permis de constater que l'ensemble du monument porte dans ses murs des traces de destructions, d'incendie, des reprises de maçonnerie à des époques différentes. Et il semble bien que dès sa première édification, elle a été conçue avec une surface et des espaces similaires à ceux d'aujourd'hui..

*La dernière
restauration de l'église
en 1998
nous a permis
de mieux
comprendre le passé
de ce bâtiment :
destructions,
reconstructions,
incendies
pouvaient
se voir dans les murs
après
enlèvement
de l'enduit intérieur.
(photo Alain Védrine).*



Dans un premier temps nous avons pensé qu'après la destruction de la partie ouest on a construit le clocher-mur, la tour contenant l'escalier, et fermé cette partie de l'église avec la séparation que l'on retrouve en son milieu.

Cette partie fermée aurait été un peu fortifiée. On peut voir des encoches qui permettaient de poser des barres de fer derrière le porche, puis, derrière les portes du clocher et du grenier. Les ruines du pignon ouest et deux pans des murs nord et sud y attenants seraient restés debout. On retrouve les restes d'une porte romane au-dessus de la porte d'entrée (côté nord).

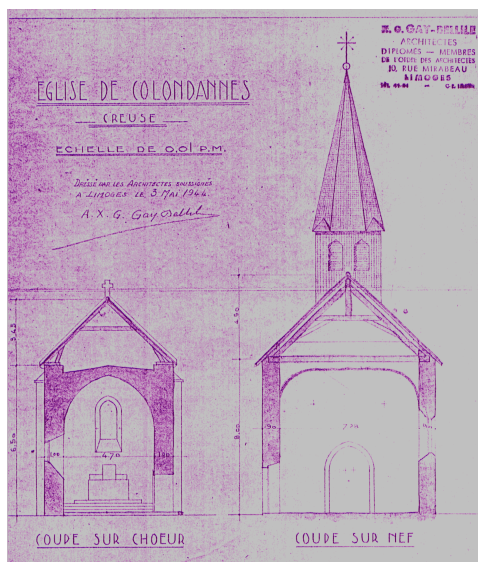
C'est une hypothèse. D'après les renseignements recueillis auprès de spécialistes de l'histoire de l'art, le mur de séparation qui se trouve à l'intérieur de l'église daterait de

l'origine de celle-ci : ce serait la clôture entre les moines et les fidèles. Cela semble confirmé par le fait qu'en 1874, le curé *Lheureux* qui vient d'arriver demande que les bancs qui en dehors du chœur sont fixés le long du mur soient enlevés et fixés dans un autre sens. Puis en 1891, le curé *Bellard*, demande qu'on fasse resservir en autel la boiserie du mur qui longe la route nationale. La partie est de l'église (le chœur) a pu être fermée à une certaine époque et la partie ouest laissée en ruine. Sa reconstruction au XVII^e siècle était terminée en 1689, puisqu'il y eut deux inhumations :

- **Le 16 août 1689**, *Messire Joseph Delafont*, notaire tabellion « près de la chapelle de Saint Jean »
- **Le 17 mars 1690**, *Messire François Brugière* « près de la chapelle de la Sainte- Vierge ».

– En 1844, 32 mètres de maçonnerie sont refaits « *tant sur la porte d'entrée à la façade du devant que sur celle du derrière* ». Le curé Desmaisons écrit au préfet pour lui demander « *de hâter les travaux de réparation de l'église qui, depuis deux mois est sans toiture pour les deux tiers, les fidèles étant exposés aux intempéries* ».

Le clocher



La construction du « beffroi » actuel débute le 21 juillet 1868. La délibération du Conseil Municipal, reprise par l'arrêté du Préfet, justifie ainsi cette dépense : « *L'église de Colondannes est surmontée à son milieu d'un clocher en arc et en maçonnerie dans le vide duquel est introduite une petite cloche, plutôt à l'usage d'une chapelle que d'une église et dont la sonnerie ne peut être entendue de fort loin, une lourde construction en maçonnerie très peu solide et d'un effet disgracieux* ».

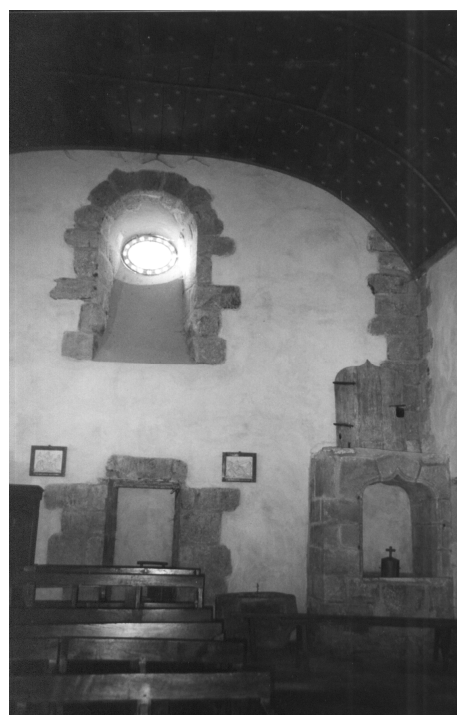
Il fut donc décidé qu'on construirait à sa place un « beffroi » et une flèche en charpente qu'on revêtirait d'une couverture en ardoises.

Le devis initial s'élevait à 2 730 F, mais la démolition des maçonneries et le déplacement d'une des fermes des combles devait faire apparaître le mauvais état du reste de la charpente et il fallut refaire un nouveau devis de 1 111,10 F.

Le baptême de la cloche actuelle eut lieu le 23 novembre 1868. Elle pèse 500 kg et a coûté 1 830 F. Monsieur *Léon Delafont*, notable de la paroisse fût le parrain. Mademoiselle *Amélie Aumoine*, bourgeoise de Dun, la marraine.



*Lors de la réfection de l'enduit intérieur,
Photo de gauche : Mise au jour de l'arc d'une ancienne porte.
Photo de droite : porte dans la façade occidentale.*



Le curé était *Alexis Desmaisons* et le maire, *Jacques Vallet*. On peut lire sur les registres paroissiaux : « *C'est par l'oubli du fondateur d'Orléans que, sur la cloche ne figure pas le nom de saint Rémy, patron de la paroisse, et sous le vocable duquel elle a été dédiée.* »

Avant la Révolution, le clocher-mur devait contenir au moins deux cloches, puisque dans une délibération du conseil municipal, on peut lire : « *une des cloches fût prise pendant la période révolutionnaire, en vertu de loi du 23 juillet 1793* ».

Il s'agissait vraisemblablement de la cloche dite « *la plus grosse* » lors de son baptême le 29 mai 1784.

En 1874, un inventaire du mobilier de l'église nous parle encore de deux cloches : « *une grosse neuve, pesant un mille et une petite, pour les offices, convenable* ».

Le dallage

Le 8 avril 1877, le Conseil Municipal charge Alexis Riollet de traiter par sous-seing avec le sieur Loret de Lafat, « *à la préférence de tous, le dallage devra être en pierres de pays* ». Le montant des travaux sera payé avec une partie de la somme donnée par l'ancien curé décédé, *Alexis Desmaisons*.

Les fresques

On peut voir des peintures murales de plusieurs époques sur le mur oriental du chevet autour de l'autel principal. La couche la plus récente est datée de 1648. Elle représente Dieu le Père, le Fils avec sa croix et le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, ils sont entourés d'angelots.



Dans les endroits où l'enduit a disparu, d'autres peintures plus anciennes, très antérieures, dateraient peut-être de la construction des murs qui semblent avoir été entièrement peints car quelques traces, non interprétables, demeurent sur des grosses pierres taillées.

Derrière l'autel, vers le bas, peut-être des pèlerins, vus de profil, avec leurs bâtons.

(Pour une meilleure compréhension des peintures murales, les contours visibles ont été légèrement soulignés).



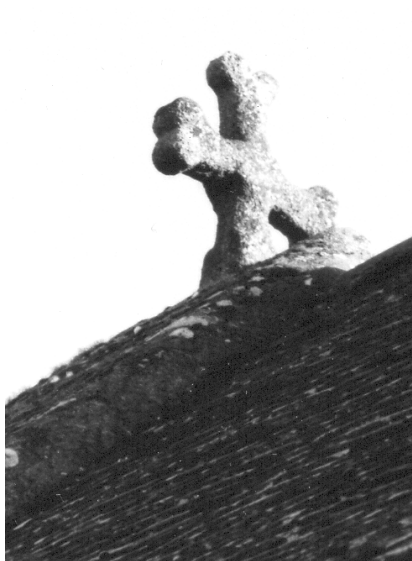
Dans l'ébrasement oriental de la petite fenêtre nord, on voit un personnage debout qui semble en bénir un autre agenouillé.

En pendant dans l'ébrasement ouest, un autre personnage debout, auréolé, tient probablement un livre, et deux autres personnages sont agenouillés de chaque côté.



A l'extérieur, côté nord, des modillons sculptés ornent le haut du mur. Du côté sud, il y a toujours la corniche, mais les modillons ont disparus, si toutefois ils ont existé.

Le « Haut-bourg » se trouvait au Peu, l'église fut donc construite à partir du XI^e siècle au « Bas-bourg », sur le bord de la voie qui allait de Lafat à Naillat et qui croisait au Peu, le grand chemin de Bridiers à Aigurande.



Nous reproduisons ci-après la note de synthèse que nous a confiée Géraldine Thévenot, après visite de notre église de Colondannes en compagnie de spécialistes de l'architecture religieuse.

L'ÉGLISE DE COLONDANNES

Citée dans le *cartulaire de Bénévent* vers 1112 ¹, sous le patronage de saint-Rémi-de-Reims, l'église de Colondannes serait un prieuré-cure de création canoniale au début du XII^e siècle et dont les collateurs étaient les chanoines de Bénévent-L'abbaye ².

Architecture

L'édifice est constitué d'une large nef terminée par un chevet plat composé de trois travées.

Les campagnes de construction:

- **Chevet : 2^e moitié du XII^e siècle, 1^e campagne de construction.**

Présence d'une baie limousine en baie axiale. A l'extérieur, un chapiteau probablement en calcaire, illustre un monstre avalant un homme.

- **Choeur:**

- **1^{ère} travée : milieu XIII^e siècle: 2^e campagne de construction.** Sans doute suivie d'une décoration picturale dont on garde des parties notamment dans l'embrasure de la baie septentrionale de la troisième travée et sur le mur oriental du chevet. Il s'agissait probablement d'une décoration sur l'ensemble du chœur car, au cours des derniers travaux de mise en valeur (1998), divers fragments picturaux ont été repérés sur les murs. Le voûtement était prévu pour continuer sur la deuxième travée comme le montre la mise en place des éléments architecturaux.

- **voûtement des 2^e et 3^e travées : XV^e siècle, 3^e campagne de construction.**

Et mise en place d'un escalier à vis pour accéder aux combles.

Un petit clocher du type de celui de Saint-Léger-Bridereix était certainement placé entre chevet et nef. A noter que l'oculus de la voûte de la première travée du chœur a été repris, sans doute au XIX^e siècle lors des travaux du clocher. Les fonts baptismaux dateraient de cette époque (XV^e).

- **Nef : XVII^e siècle: 4^e campagne de construction.**

Elle est plus large que le chevet. Elle n'a probablement jamais reçu un voûtement en pierres, mais devait, à l'origine, être charpentée. Peu d'indices gardent mémoire de la construction médiévale (peut-être un arc mutilé sur le mur gouttereau nord et quelques éléments sur la façade occidentale).

Son état actuel est surtout le résultat de la reconstruction du XVI^e siècle, tout en reprenant vraisemblablement l'espace primitif et un voûtement en lambris après une charpente.

Le mur oriental qui assure la transition avec la chœur, marque la clôture du chœur des religieux. L'arcade devait être fermée par une grille ; il ne s'agit en aucun cas d'un portail (Cette organisation architecturale peut être comparée à celle de l'église de Vic près La Châtre (Indre) où on retrouve un mur de clôture semblable).

L'église de Colondannes tire tout particulièrement son intérêt par cette bipolarité des espaces : espace des moines (sacré) / espace des fidèles. Une question toutefois se pose : tout en ne négligeant pas les facteurs de destruction, importants au cours des siècles, la confrontation entre l'architecture de la nef et celle du chevet permet-elle de dégager de nettes différences de traitement entre l'espace des moines construit avec soin en pierres et partant bien conservé jusqu'à nos jours, et l'espace commun aux paroissiens beaucoup moins recherché dont il ne reste aujourd'hui pratiquement rien de la construction initiale ? Cette hiérarchisation des espaces est alors clairement servie par l'utilisation des matériaux.

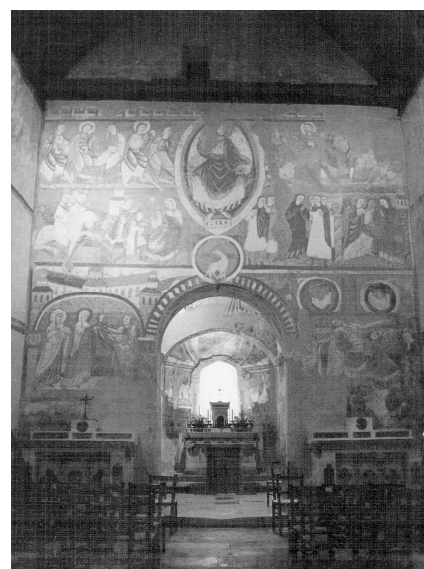
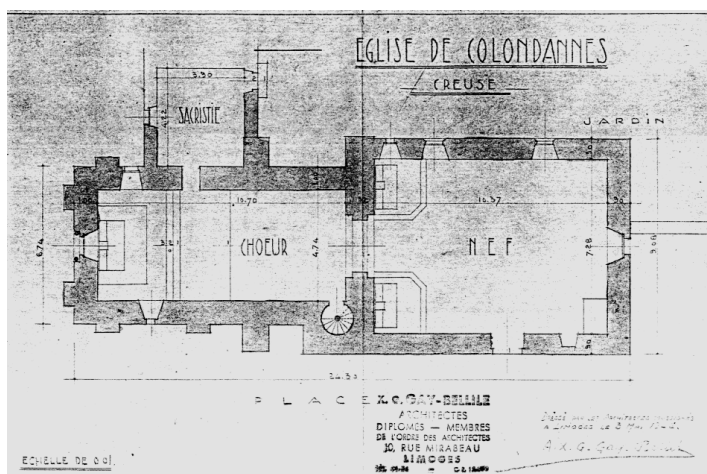
Géraldine THÉVENOT

1. NADAUD Joseph, « Pouillé historique du diocèse de Limoges, 1775 », édité par Lecier, BSAHL, LIII, 1903, p. 307; LECLER André, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Limoges, 1902, rééd. 2000, p. 194.

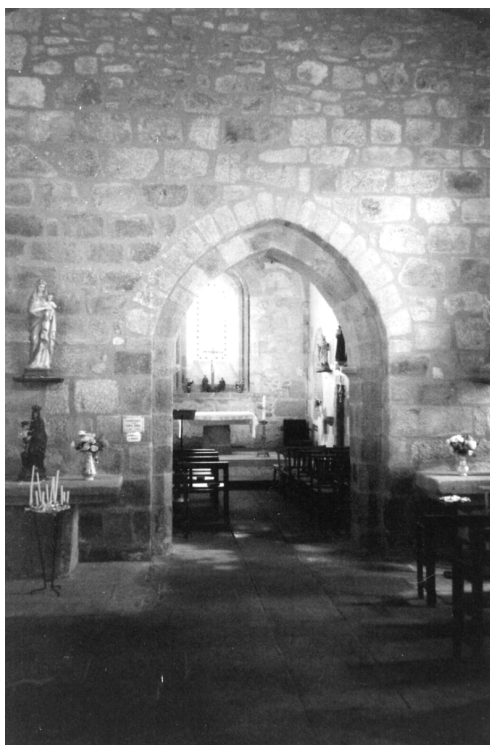
2. AUBRUN Michel, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, Clermont-Ferrand, 1981, p. 375.

LACROCQ Louis, *Les églises de France Creuse*, Paris, 1934, p. 52.

MAURY Jean (et alii), *Limousin roman*, éd. Zodiaque, p. 33 à 34.



Eglise de Vic près La Châtre (Indre).



Église de Colondannes.

Sur cette page, nous présentons en haut à gauche le plan de l'église de Colondannes qui met en évidence l'existence de deux espaces. Selon l'avis de nos consultants ci-dessus cités, cette disposition correspondrait à des fonctions différentes: la partie chœur étant réservée, à une époque ancienne, aux moines ; la partie nef étant destinée aux fidèles.

Nous mettons en parallèle une photographie de l'église de Vic près de la Châtre dans l'Indre et une photographie de l'église de Colondannes pour illustrer l'existence des deux espaces : l'un réservé aux moines, l'autre destiné à accueillir les fidèles.

Inhumations dans l'église

D'août 1669 à juin 1776, nous relevons dans les registres paroissiaux, 78 inhumations à l'intérieur de l'église.

Il y en eut évidemment bien davantage, si l'on considère :

- que les registres manquent pendant une quinzaine d'années au cours de cette période,
- que les actes n'ont pas tous été inscrits,
- qu'il y eut certainement des inhumations, bien avant 1669.

C'est un **édit du roi en date du 10 mars 1776**, qui porta interdiction d'inhumer dans les églises, pour des raisons d'hygiène.

RÉPERTOIRE DES PERSONNES ENTERRÉES DANS L'ÉGLISE entre 1669 et 1776.

- 1 ... Août 1669 Silvain THOMAS fils de messire Léonard, marchand, de Tarsat. Témoins :
Pierre Delafont, son gd-père, notaire, maître Delafont, aussi notaire.
- 2 le 17 octobre 1669 Claude DELAFONT , 2 ans , fils de Louys Delafont, du Ris
(sieur de La Font Saint-Martin) .
- 3 le 22 octobre 1669 Françoise BOURBON 45 ans, épouse de François Brugière .
- 4 le 6 janvier 1670 Jeanne BERSOUX 60 ans , veuve de Jean Brugière
- 5 le 31 Mars 1670 Jean BOURNAUD, 50 ans , manouvrier.
- 6 le 8 avril 1673, Léonard GAIGNEDOUX, des moulins de La Villatte.
- 7 le 16 février 1674 messire Léonard DELAFONT , 70 ans, marchand, *inhumé dans l'église de Colondannes, sans que ses parents y puissent prétendre aucun droit de sépulture.*
- 8 le 4 nov. 1677 Anne DUMOULIN, 73 ans, épouse de maître Pierre DELAFONT .

(sur les registres paroissiaux, manquent les années qui vont de 1680 à 1687)

- 9 le 16 août 1689 maître Joseph DELAFONT, notaire tabellion du bourg,
inhumé près de la chapelle de Saint Jean.
- 10 le 17 mars 1690 François BRUGIÈRE, 70 ans *inhumé près de la chapelle de la Ste-Vierge .*
- 11 le 23 nov. 1690 Jean DEPEUFELY, 35 ans du bourg.
- 12 le 9 juin 1692, Jean DELAFONT, fils de maître Joseph Delafont et de Françoise MINAUD, en-
viron 60 ans.
- 13 le 1 mai 1694 messire Léonard DUCROS, environ 55 ans du bourg.
- 14 le 14 août 1700 Martial REY, de Pertu.
- 15 le 20 août 1700 Jean NODON, du Ris.
- 16 le 24 mai 1701 messire Louis DELAFONT, du bourg.
- 17 le 5 juin 1701 Léonard MINAUD, du bourg.
- 18 le 25 janvier 1703 Marie DELAFONT, du bourg.
- 19 le 22 janvier 1704 Marie DELAFONT, du bourg.
- 20 le 30 janvier 1704 Jeanne DEPUIVINEAU, épouse de Louis DUCROS.
- 21 le 21 mars 1705 Jeanne BELET, du bourg.
- 22 le 31 mars 1705 Louis DUCROS, du bourg .
- 23 le 30 déc. 1708 Anthoine LAFONT (le jeune) .
- 24 le 8 déc. 1710 Gabrielle DELAFONT, épouse d'André DEPUIFELY.
- 25 le 19 sept. 1711 Léonarde MONNET.
- 26 le 18 nov. 1714 Anthoine DELAFONT.
- 27 le 1 sept. 1718 Françoise BAZENNERYE, du bourg.
- 28 le 1 sept. 1718 Jean DELAFONT, du bourg.
- 29 le 5 mai 1719 Jean PICQUET, du Cros.
- 30 le 17 mai 1719 Léonard LABELLE .
- 31 le 8 sept. 1719 Susanne GROS.

(Du 9 septembre 1721 et 1724, il n'y a pas d'actes inscrits sur les registres paroissiaux)

- 32 le 28 août 1724 Silvain DELAFONT environ 40 ans, prêtre prieur curé de la paroisse.
- 33 le 30 sept. 1727 Margueritte BOUTELAS, veuve de Marc DELAFONT.
- 34 le 7 octobre 1728, Jean PINGAUD 50 ans .
- 35 le 4 février 1731, André DUCLUSEAU 2 ans, fils de Léonard, de La Villatte.

(Pas d'actes inscrits sur les registres paroissiaux de 1732 à 1736)

- 36 le 13 mars 1738 Marie BARRET , 30 ans, La Villatte, épouse de Mathieu Lablonde.

- 37 le 16 mai 1738 François JUNJEAU, 52 ans, Le Bourg.
- 38 le 15 fév. 1740 Marie BELET, 55 ans, de La Villatte, épouse de Jean Lablonde.
- 39 le 1 nov. 1740 Jean LABLONDE, 60 ans, Meunier à La Villatte.
- (manque l'année 1741)**
- 40 le 19 oct. 1742 Léonard LABLONDE, La Villatte, 59 ans .
- 41 le 7 mai 1743 Margueritte LAFOND, du Bourg, 53 ans.
- 42 le 29 oct. 1743 Marie DUCROS, épouse de Gabriel Vaslet, du Ris.
- 43 le 21 mai 1744 Louis DELAFFOND sieur de Pertus, environ 60 ans du Bourg.
- 44 Le 16 mai 1746 Jean LABLONDE 26 ans, de La Villatte.
- 45 le 24 mars 1747 Silvain DUCROS, aubergiste, environ 40 ans, du Bourg.
- 46 le 16 janvier 1748 Antoine JUNJEAUD, cabaretier, environ 36 ans , du Bourg.
- 47 le 19 mai 1748 André LABLONDE, meunier à La Villatte, environ 37 ns.
- 48 le 12 mars 1749 Joseph BOUCHERON, maçon au Ris, environ 60 ans.
- 49 le 9 mars 1750 Charlotte PATI, épouse de Louis Barreaud, du Bourg, environ 24 ans.
- 50 le 16 mars 1751 Jeanne THOMAS veuve d'André Lablonde, de la Villatte, environ 45 ans.
- 51 le 21 aout 1758 Jeanne DYSSOUBREIX, épouse de messire Léonard De Laffond, bourgeois de Plantaire.
- 52 le 15 janvier 1759 Louis DELAFONT environ 18 ans, fils de Jean-Bapt. Delafont et de Jeanne Ribière .
- 53 le 20 janvier 1759 Jeanne RIBIÈRE, épouse de J.Baptiste Delafont.
- 54 le 21 janvier 1759 Martial MORTESAIGNE, curé .
- 55 le 26 mai 1759 Jean BOURBON du Bourg, 75 ans .
- 56 le 28 août 1759 Rémy TRICHARD, 26 jours , fils de Clément Trichard et de Mar guerite Dhéron.
- 57 le 10 février 1760 Louis JUNJEAU marchand, du Bourg, environ 35 ans.
- 58 le 2 février 1766 Antoine DUCLUSEAU, laboureur, de la Villatte, 23 ans.
- 59 le 30 mars 1767 Louis BRUGIÈRE de la Martinèche, environ 72 ans .
- 60 le 14 mai 1767 Jacques LAFONT, laboureur, du Bourg, environ 60 ans.
- 61 le 13 août 1767 Marie Anne COURTIER, 50 ans, épouse de messire J. Baptiste Delafon, du Bourg.
- 62 Le 27 mars 1768 Silvain BRUGIÈRE, maçon, La Martinèche, environ 40 ans.
- 63 le 5 avril 1768 Marguerite LABLONDE, ép^{se} de Jean Lablonde, environ 30 ans, La Villatte.
- 64 le 17 sept. 1768 Marie BAREAU,du bourg, 20 ans.
- 65 le 9 février 1769 François PINGAUD, laboureur, du bourg, environ 50 ans.
- 66 le 16 Juillet 1769 Pierre BRUGIÈRE, environ 16 ans , **"tué par un coup de tonnerre"**
- 67 le 17 mars 1770 Blaize DELAFONT, marchand , du Ris, environ 40 ans.
- 68 le 13 nov. 1770 Pierre LAFONT, laboureur, du bourg, environ 50 ans.
- 69 le 27 mai 1772 Anne DELAFONT, épouse de François Lafont, du bourg, environ 80 ans.
- 70 le 26 janvier 1773 Jean BARREAU, laboureur à La Roche, environ 50 ans.
- 71 le 5 mai 1773 Jeanne DUCLUSEAU, ép^{se} de Jean Valet, environ 25 ans du bourg.
- 72 le 16 mai 1773 Jean-Baptiste Rémy FOSSIAT, du bourg, environ 2 ans.
- 73 le 29 sept. 1773 Jean DUCROS, laboureur , du bourg, environ 60 ans.
- 74 le 18 février 1774 Anne VALET, fille de jean Valet et de Jeanne Ducluseau, du bourg, environ 4 ans.
- 75 le 18 mars 1774 Geneviève JAMMOT, de la Martinèche, 2 ans.
- 76 le 1 avril 1776 Messire Jean Baptiste FOSSIAT, marchand, du bourg, 38 ans.
- 77 le 4 mai 1776 Marc PEUPHELY, laboureur, du bourg, 38 ans.
- 78 le 6 juin 1776 Antoine BOUCHEROIN, maçon, la Villatte, 72 ans.

LES CURÉS

Les plus anciens registres paroissiaux datent de 1623. Depuis 1980 ils sont déposés aux archives départementales de la Creuse.

Les premiers actes sont signés **Jean Ducros**, prieur,
puis **Joseph Ducros**, prieur de Colondannes et du Cros.

A plusieurs reprises, depuis 1623 Colondannes, sans curé résidant, est desservi par le curé des paroisses voisines.

Dans le cartulaire de Bénévent, vers l'an 1100 **Wido Brachet** est dit « *prior de Colonzanas* » (prieur de Colondannes).

Liste des Curés de COLONDANNES de 1623 à 1955

- En **1623**, **Jean Ducros** est prieur de Colondannes et du Cros.
- De **1656 à 1669**, **Joseph Ducros** est prieur de Colondannes et du Cros.
- De **1672 à 1680**, **Léonard Ducros**, a les mêmes titres.
- De **1680 à 1683**, **Léonard Bardy** est dit vicaire. Le prieur en titre est, semble-t-il, **Antoine Pieusson**, docteur en théologie qui est fondé de procuration de *Paul Pelisson* abbé commanditaire de l'abbaye de Bénévent. Antoine Pieusson ne pouvant de ce fait exercer sa fonction de prieur de Colondannes, délègue ses pouvoirs à *Léonard Bardy* pendant ces trois ans. Puis selon un acte du 3 octobre 1691 nous retrouvons *Antoine Pieusson*, prieur de *Mourioux* . (A.D. H. suppléments 20 (ou 21) et 34).
- En **1683**, **Jean Betolaud** est prieur.
- De **1683 à 1698**, **Léonard (ou Jean) Marchandon**. Charles Bazennerie est son fermier.
- De **1698 à 1720**, **Pierre Deschamps** est prieur.
- De **1720 à 1724**, **Silvain Delafont** est curé-prieur.
- De **1724 à 1727**, **Silvain Legrand** est prieur.
- De **1730 à 1759**, **Martial de Mortesaigne** est prieur (désigné comme vicaire au début de sa charge). Son décès, le 21 janvier 1759, est suivi d'une procédure judiciaire provoquée par les prétendants à la succession : une nièce qui a fait l'objet d'une donation, l'abbé de Bénévent, l'abbé de Chancelade et les habitants de la paroisse de Colondannes. Cette situation provoque une apposition de scellés et l'instauration d'un service de garde par les autorités judiciaires. Le résultat en est que, sur une succession estimée à 1313 livres 3 sols, les frais de procédure s'élèvent à 958 livres 10 sols, soit 73% de la valeur de l'héritage.

Le procès-verbal de ces événements a été mis au jour par nos soins aux archives départementales de la Creuse. Il comporte 88 pages (réf. B 2091) et nous donne des renseignements intéressants sur la procédure ainsi que sur les biens possédés par le curé-prieur de Colondannes. On y trouve en particulier la liste des livres de sa bibliothèque, soit 193 volumes pour 100 titres. Cette découverte est très intéressante car elle donne une information sur le niveau de vie et la culture d'un curé de Creuse à cette époque.

Ces événements ont fait l'objet, le 20 mars 1999, de deux communications à la Société des sciences de la Creuse, l'une par nos soins sur la procédure et l'inventaire, l'autre concernant la bibliothèque par *Amédée Carriat*. (voir dans documents annexes, pages 365 à 372).

- Durant l'année **1759**, **Gentil de Naillat**, puis **Rigaud de Saint-Léger** assurent l'intérim.
- A partir du **24 août 1759**, **Jean Fossiat** sera curé-prieur. Il le restera jusqu'en décembre 1791. Il sera enterré au cimetière de Colondannes le 27 août 1813 sous le nom de *Claude Fossiat* par *Bazennerie curé de Dun* en présence de « *messire Gillet Ducordeaux* » curé de Naillat, après être décédé chez *son frère Joseph* propriétaire à Dun, à l'âge de 67 ou 68 ans. A sa mort, il était curé de Lafat après avoir été curé de Colondannes de 1759 à 1792.
- En **1792**, **Valéry Labour** est curé agréé par le comité révolutionnaire.

Pendant la période qui suit, les renseignements que nous avons sont fragmentaires. Il semblerait toutefois que *Valéry Labour* ait été présent sur la commune jusqu'en 1829, date à laquelle il décèdera au Peu de Colondannes, à l'âge de 66 ans. (sans doute originaire de Saint-Vaury, il était le fils de feu Valéry Labour et de défunte Julienne Bourdeaux). On suppose que des problèmes de santé l'ont empêché d'exercer normalement son ministère. Pendant cette période qui s'étale sur près de 40 ans, il n'apparaît que très exceptionnellement comme célébrant des baptêmes ou des enterrements. Ses obsèques ont lieu le 13 décembre 1829 en présence de M.M. *Gillet*, curé de Naillat, *Autourde*, curé de Dun, *Grenat*, curé de Lafat, *Lefort*, curé de Fresselines, *Frise*, curé de Villard, *Maret*, curé de Saint-Sébastien, *Dasland*, curé de Saint-Sulpice, *Michon*, curé de Crozant.

Les renseignements recueillis nous apprennent que **Voisin** est dit curé de Colondannes d'avril 1803 à novembre 1805, et que **Bonnet** l'est de Mars 1807 à avril 1809. Avant et après ces dates, on ne sait pas comment Valéry Labour exerçait son ministère, ni s'il était curé en titre : il apparaît comme officiant dans un baptême en 1812 et en 1823. De 1810, à 1832, selon les informations incomplètes que nous possédons, ce sont les curés des paroisses voisines qui célèbrent baptêmes, mariages et enterrements. Néanmoins en 1820, le maire de Colondannes envoie une lettre au préfet (voir page 93), pour obtenir des fonds, en vue de construire un logement pour « *ce bon pasteur, M. Valéry Labour, infortuné et infirme, désireux de s'approcher de son église où ses devoirs l'appellent* ».

- En **1832**, **Jabin** a été curé pendant un temps, sans doute de février-mars 1832 à décembre.
- En **1834**, une lettre de l'évêché assure le maire qu'il enverra un desservant dès qu'il le pourra.
- De **1835 à 1874**, **René Desmaisons** est curé de Colondannes, où il décèdera le 5 avril 1876.

Ensuite se succèdent :

- de **1874 à mars 1891**, **Marcel Lheureux**.
- d'avril **1891 à septembre 1892**, **Bellard**.
- de sept.**1892 à 1903**, **Jérôme Carbonnet**.
- de **1903 à 1955**, **Ernest Devin**.

Depuis cette date, la paroisse de Colondannes est sans curé résidant. Elle est desservie par les curés des paroisses voisines, à notre époque par celui de Dun-le-Palestel.



Ernest Devin , curé de Colondannes, avec ses enfants de chœur : à sa droite, Louis Chaput, à sa gauche, Raymond Pasquier (Vers 1920).



Un groupe de Communiantes vers 1910.

En haut et de gauche à droite, au 3^e rang : 1...?, 2. Eugène Aléonard, 3. Marie Réjaud, 4. Marie Maugard, 5. Gabrielle Pingaud (?), 6. Chocat. 7....?

Au 2^e rang, Marie Rouffaud, 2 Germaine Vallet, 3. peut-être Titine Bourret, 4....?,

Au 1^{er} rang, après les deux enfants dont l'un serait Lili Bourret, 1. Eugénie Meillaud 2. Alice Marcellet, 3...?, 4. Renée Perrin, 5. Marie Cédelle, 6...?

La petite à droite serait peut-être Marcelle Chimbaud.



Un groupe de communiants vers 1912

De gauche à droite le dernier du 2^e rang : Albert Chaput,

Le premier du 1^{er} rang : Charles Réjaud.



Colondannes. Carte postale du début du xx^e siècle. (collection Jean Réjaud).



Carte postale Jean Château (début xx^e siècle) : panorama du presbytère.

LE PRESBYTÈRE

De quand date cette très vieille maison ?

Un mémoire en date du 11 mars 1792 signé par une cinquantaine d'habitants de Colondannes retrace en ces termes l'histoire du bâtiment : « *La paroisse de Colondannes a été érigée en cure depuis l'abolition du couvent de l'ordre de sainte Geneviève qui existait au temps jadis. Les recettes et autres devoirs furent créés au profit de cette communauté... par la suite cette communauté fut convertie en un prieuré* ». Nous donnerons plus loin la transcription et les références de ce document.



Un morceau de maçonnerie conservé dans la façade orientale, confirme l'existence d'un premier bâtiment qui pourrait avoir été construit en même temps que les parties les plus anciennes de l'église. Même taille de pierres en gros appareil, même maçonnerie. Il pourrait s'agir du reste des bâtiments conventuels primitifs.

La tour située à l'arrière (façade ouest) date de la fin du Moyen-Âge (xv^e ou début du xvi^e).

La façade orientale du bâtiment, donnant sur l'ancien chemin de Lafat à Naillat, avec sa cour plantée d'une allée d'ifs taillés.

Derrière les ifs, deux massifs de plantes et de fleurs, entourés de petits buis taillés très bas.

La partie où se trouvait le pommier qui figure sur cette photo a été détruite en 1954 pour la construction du parking. (cette carte postale daterait des années 1930).





Du côté ouest, vue sur l'église et le presbytère avec sa tour (vers 1950).

En 1694, c'est un prieuré de l'ordre des génovéfains.

Un litige qui dure de 1694 à 1701 nous apprend que *Léonard Marchandon* puis *Deschamps* sont prêtres-prieurs titulaires du prieuré de Colondannes et que *Marie Auclert* est jouissante de la dite maison.

Charles Bazennerie est fermier de l'exploitation agricole qui y est attachée.

A l'occasion de ce litige, le marquis de Saint-Germain indique que « *la maison des Auclerts est une de celles reconnues par le terrier...* » - les parties sont convoquées « *pour faire sur icelle toutes contestations, remontrances et observations que bon leur semblera, toutes parties présentes, même les nommés Auclerts...* ».



Échelle en bois dans le haut de la tour pour aller au pigeonnier. (vers 1990).



Un mur de pierres sèches clôt le jardin du presbytère, sur le côté sud (vers 1990).

- Le **21 juillet 1759** – *Jean Fossiat*, prêtre, est mis en possession du prieuré de Colondannes. Le procès-verbal nous donne une description de la cure : « *Maison consistant en deux bas et deux chambres et un grenier par dessus. [...] Ne s'étant rien trouvé dans icelle, qu'un mauvais vaisselier dans la cuisine et quelques tablettes dans la chambre...* ».

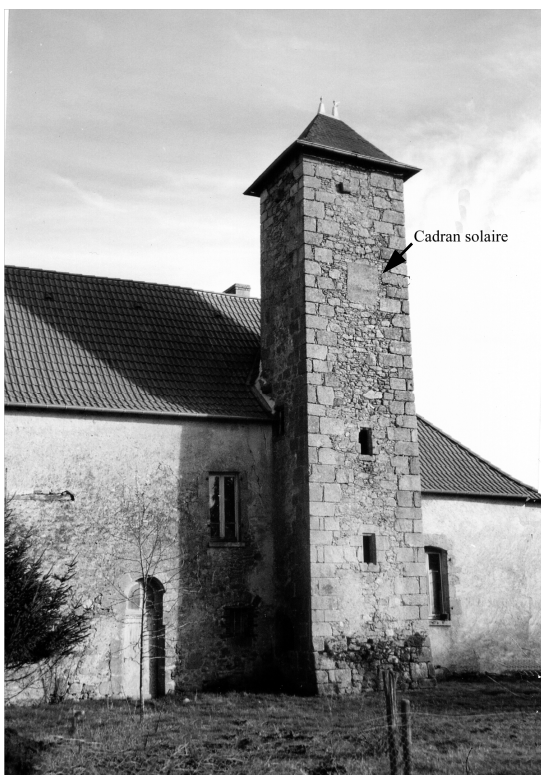
Au XVIII^e siècle le prieuré dépend toujours de l'abbaye de Bénévent et c'est l'ordre des génovéfains qui en a la charge . Ceci, jusqu'à la mort de *Mortesaigue* en janvier 1759.

- **1790-91** – Vente des biens nationaux. Le **28 mai 1790** est dressé l'inventaire et la description des titres et des effets de la cure de Colondannes. Divers documents nous donnent la description exacte des biens possédés par l'ancien prieuré, ainsi que de la maison curiale.
- Le **8 février 1792** – Procès-verbal d'arpentement du jardin de la Cure, afin de le mettre à la grandeur suffisante accordée par la loi, soit un demi arpent.
- Le **19 Thermidor IV** – Le presbytère est vendu à *Joseph Rousseau*, marchand boucher – « *une maison composée de trois bas, un petit cabinet, deux greniers et deux chambres, une cave, une écurie, un toit à cochons...* ».
- Le **28 novembre 1810** – Vente à *François Penot-Margallet* de *Bougoueix*, qui le revend à *Jean-Baptiste Pingaud*, cabaretier au bourg de Colondannes.
- Le **28 octobre 1820** – Le maire écrit au préfet pour lui demander l'autorisation de laisser construire par le curé, un petit bâtiment au pignon de l'église, pour se loger, rien ne semble avoir été construit.
- Le **22 août 1833** – La commune rachète la cure à *Jean-Baptiste Pingaud* pour 3.500 F.
- Le **7 avril 1839** – Une délibération du Conseil Municipal dit réserver des pierres pour construire un mur autour du jardin.

Nous avons retrouvé un plan du jardin, non daté, il pourrait avoir été dressé dans les années 1835 à 1840. Il est l'œuvre de René Desmaisons, alors curé de Colondannes, plutôt sans doute au début de son ministère que vers la fin. Rappelons qu'il abandonne ses fonctions de curé en 1874 et décède peu de temps après. En 1874 lors de réparations importantes au presbytère, un escalier intérieur est créé pour accéder aux chambres. Antérieurement, on y allait par l'escalier de pierre situé dans la tour. Le devis des réparations s'élève à 4.515,23 F.

En 2001, la restauration de l'ancien prieuré a mis en valeur ses qualités architecturales. Nous avons pu constater que, comme dans l'église, les murs et l'ensemble de la structure du bâtiment révèlent des modifications importantes au cours de l'histoire. C'est ainsi qu'après la dépose du dallage de pierres et du parquet, a été mis au jour un revêtement de sol en carreaux de terre cuite enfoui à environ 50 cm. de profondeur. L'escalier intérieur en bois a été supprimé.

Sa transformation en auberge en fait un espace ouvert au public.



*La plaque d'enduit
rectangulaire
située sur le haut
de la face ouest
de la tour (arrière du prieuré)
serait ce qui reste
d'un ancien cadran
solaire du ^{XV}^e siècle,
auquel il manque
les éléments rapportés
qui permettaient d'avoir l'heure.
La restauration
pourrait en être envisagée.*



Les documents qui suivent nous donnent des renseignements relativement précis,

- sur l'ensemble des bâtiments et des biens qui composaient le prieuré juste avant la Révolution et ce qui fut laissé en jouissance au curé.
 - La vente qui en fut faite, quand il n'y eut plus de curé y résidant,
 - enfin le rachat par la commune en 1833 pour y installer le nouveau curé (*René Desmaisons*)
-
- Mémoire à messieurs de l'assemblée nationale, destiné à récupérer les titres détenus par le seigneur de Saint-Germain concernant les redevances qui lui seraient dues.
 - État des biens et revenus de la cure en **1790**.
 - Affiche pour la vente des biens nationaux, avec la description des biens pour la commune de Colondannes. **1791**.
 - Procès-verbal d'arpentement du jardin du presbytère. **1792**.
 - Lettre du maire de Colondannes au préfet de la Creuse datée du **20 octobre 1820**.
 - Acquisition du presbytère en **1833**, en vue de l'installation du nouveau curé desservant (*René Desmaisons*) qui va prendre ses fonctions en 1834.
 - Plan du jardin du presbytère établi par *René Desmaisons* (on le reconnaît à son écriture). pour l'aménager en potager et fruitier, de façon ordonnée et originale.

Du 1^{er} mars 1792

Mémoire à Messieurs de L'assemblée nationale

Séant à Paris

Pour Jean Bouyer laboureur, Léonard Pezant meunier et autres, tous habitans du bourg Et psse de Collondannes district de la Souterraine, département de la Creuze,

Ont L'honneur de vous exposer que la servitude de l'Ancien Régime étant un fardeau insupportable, la sagesse des Décrets de l'assemblée a crû pouvoir la légir, ausy atele donnée la facultée de s'en rédimer quant aux Seigneurs Laïques, mais les exposants sont dans un hipotese différent. La Pa^{se} de colondannes a Étée érigée En cure depuis l'abolition du couvant de l'ordre de (S^t Augustin barré dans le texte) S^{te} Geneviève qui existait au temps de jadis .les rentes et autres devoirs aujourd'hui prétendus réclamés furent créés au profit de cette communauté, et par une suite plutôt aveugle que nécessaire la communauté fut convertie en un prieurée et lesdits devoirs furent continués d'être servy au sacrificateur, l'origine des devoirs a donc etée à gens de main morte, il est question maintenant d'examiner sy le ministre qui servoit ladite paroisse pouvoit changer de nature ces mêmes devoirs, en les cédant à un seigneur laïque moyennant la somme de 750 £t (livres tournois) depuis environ douze ans.

L'église toujours censée être en état de minorité ne peut vendre ny rien engager, ainsy le seigneur laïque n'a pas droit de s'atribuer les rentes et autres devoirs ny d'en réclamer la sevitute ny le rachat, parce que les exposants ne le reconnaissant pas, ny ne pouvant le reconnaître, ces mêmes devoirs ayant été supprimés comme étants de la classe des leurs origines de gens de main morte, Et par conséquent dans l'ordre de la supression sans indemnité, il résulte que les exposants ne peuvent ny ne doivent plus être aucunement inquiétés ny recherchés ;

A ces causes les Exposants demandent à l'assemblée nationale, qu'il plut à sa sagesse d'interposée son autorité au ci-devant seigneur de S^t Germain qui est passé à Coblençe, En faisant jouir les exposants de l'avantage de ses décrets, En prescrivant ses ordres aux juges du district de la Souterraine à l'effet d'obliger le seigneur laïque à rapporter ses titres, Et jusqu'à ce, il soit surcis à toutes les poursuites et demandes formées contre les Exposants.

Ont signé : DELAFONT, GENESTE, DELAFONT, CAPILLION, LABOURET, JUNGEAUD, BARRAUD : BC, + RICARD, Pierre DELAFONT, Joseph ROUSSAUD, BOYER, LABLONDE, MAROU, CARTAUD, PIGNAUD, REBY B, +, DUCROS, PUISSANT, BONO, PRIEUR B, +, PEUFELY, LANOU, DUCRAU LEJEUNE, B H, +, B,+, C.. VALETTE, MARIDAT, CALLAUD, PENOT, PINOT, TENOT, VIRLON, BRUGIÈRE, LE CELLERE, = BRUGER, LA ROSSE, BOURBON, MALETON ,BARRE, BERTRAN S, +, A. BOURET, JAMAIT, LAMASSET, MOREAU LE JEUNE, CHABANE, LERITIER , MAREST, DUCOUTIOUX, MONARD.

La cinquantaine de signatures reproduites ici ont beaucoup d'intérêt. Elles témoignent d'une certaine « alphabétisation ». On peut penser, à partir de ce document, qu'à cette époque, 20 à 25 % des hommes adultes de Colondannes savaient signer de leur nom. (les croix sont sans doute la signature d'illettrés).

ETAT DES BIENS ET REVENUS DE LA CURE DE COLONDANNES EN MARCHE
département de la Creuse, district de la Souterraine

Fac-similé (AD de la Creuse 75 G1)

Ce document est établi par Jean Fossiat curé de « Collondannes certifié par lui vrai et sincère ». Les officiers municipaux dont la signature figure au bas du document le certifient « sincère et véritables ». Il s'agit de Ricard, greffier secrétaire, de Labouret, notable, de Delafont maire (nous savons par ailleurs que son prénom est Martial qu'il est surnommé Rocuse, et qu'il est le premier maire de Collondannes), Brugière, officier d'état civil, Delafont, notable.

Etat des biens et revenus de la cure de
 collondannes en Marche département
 de la creuse district de la souterraine

premierement appartient au dit Benefice
 cure une maison avec ses appartenances et
 dépendances, et un jardin y joignant
 contenant en tout trois Dornelles.

plus un autre petit jardinet au premier
 par un chemin à barrière pour voitures. Les
 dimes de. Dans l'une des deux granges
 appartenant à la cure avec un petit passage
 aboutissant au jardin des dimes barres
 dans y compris les revenus des deux jardins,
 de la maison et des granges aliénés de cure
 about de la contenance d'environ un arpent de terre
 plus une prairie de la Vande avec un passage
 y joignant de la contenance d'environ trois ar-
 pentes et demi. Les dimes de la grange de
 cent vingt à cent trente quintaux de froment
 la majeure partie est ensemencée en blé de qualité
 estimée cent trente livres.

plus un bois taillé appelé du prieuré de la
 contenance d'environ quinze arpents joignant le
 dit pré et passage, le chemin de collondannes en
 Lim, les héritages de Jean La Blonde, prieur
 Labouret &c. estimée vingt quatre livres.

plus un autre petit pré appelé de la tang
 affermé cinq livres, joignant le chemin de collondannes
 au village de ners, et le communal de pertuis et le
 pré de la barrière dures.

plus un petit étang de l'ancien des plus de
 cinquante ans, et qui sert d'ancien dépôt
 joignant de toute part le communal du village
 dures de cette paroisse.

plus les dimes de toute la paroisse de collondannes
 en grains, froment, seigle, orge, avoine, lin et
 agave dont la totalité des grains peut se
 monter, année commune à l'homme de douze
 Boisseaux seigle cent vingt dix sept orge et
 avoine huit ou neuf septiers, le tout estimé
 mille livres y compris la dime d'un qui n'est
 pas douze sols par chaque année.

plus et finalement une redevance due
 à la cure de collondannes par un. Le marquis
 de persans de la somme de sept cents cinquante
 livres. cy 750^{fr}

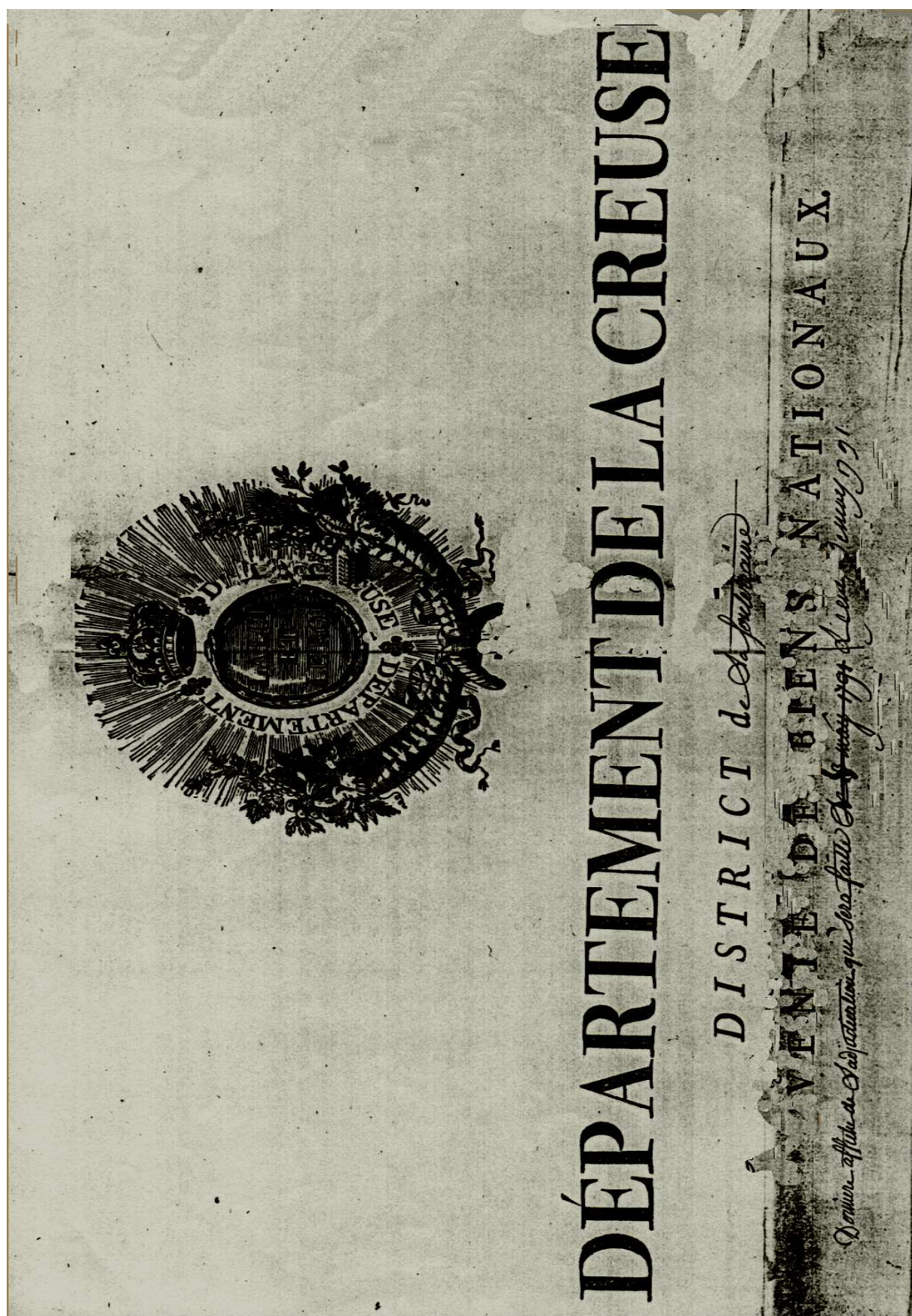
Total des biens et revenus
 1965^{fr}

J. Fossiat Jean Fossiat curé de collondannes
 certifié l'état cy dessus et l'autre part de

et l'ancien en l'emprunt de quoy la dîme
 est signée J. Fossiat curé de collondannes.

Nous officiers Municipaux de Collondannes —
 certifions l'état des biens et revenus du prieuré —
 Dudit lieu sincère et véritables à Collondannes —
 Ce 15^{me} jbre 1790

Ricard greffier secrétaire
 Labouret notable
 Delafont maire
 Brugière officier
 Delafont notable



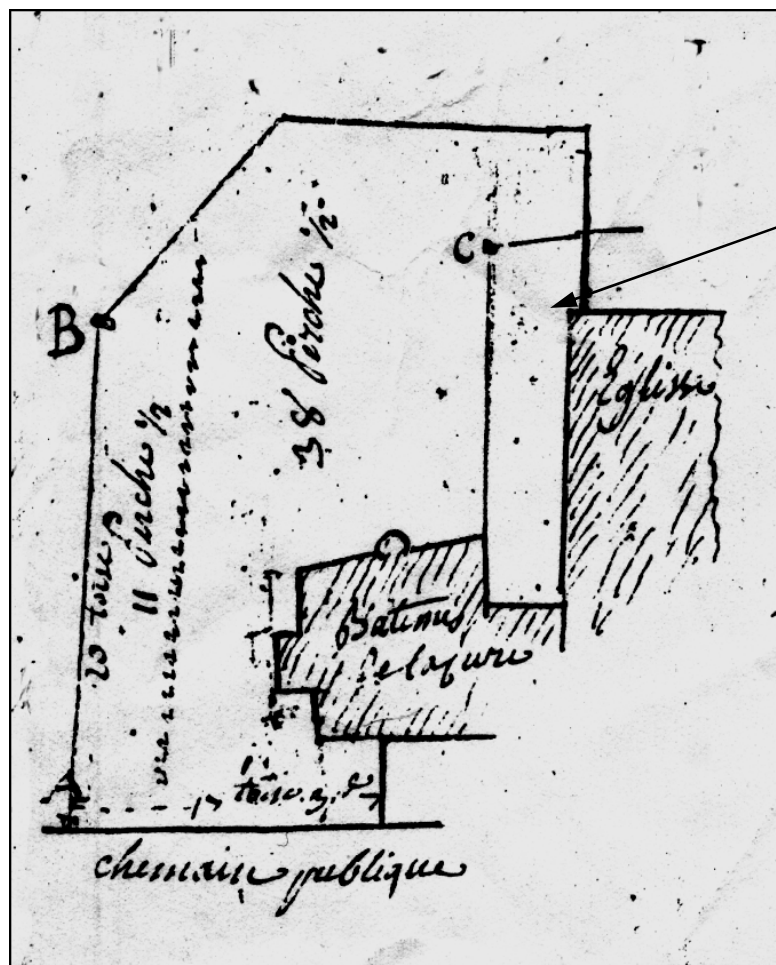
Affiche annonçant la vente des biens nationaux de la commune de Colondannes, avec description des biens

Le huitième jour du mois de février mil sept cent
 quatrevingt deux, Nous Joseph Adam l'un des
 administrateurs du directoire du district de la Souterraine
 le sieur Cadillion architecte, juré arpenteur Royal
 demurant en la ville de la Souterraine, l'expert
 Nomme par le directoire du district de la Souterraine
 Département de la Creuse, suivant délibération
 du premier de ce mois, a assisté de faire le mesurage
 du jardin de la cure de la paroisse de Colondannes
 Vu l'égard que le jardin actuel de ladite cure
 ne se trouve pas de grandeur suffisante accordé
 par la loi. - Vu le procès verbal d'adjudication des
 biens nationaux dépendans ci devant de la Cure du
 lieu fait en faveur du sieur Marc Joseph de
 Lafont, le Cinq mai dernier, de quel il résulte
 que l'adjudicataire par clause expresse s'est chargé de
 pourvoir sur la partie de champ appelée du premier
 Cultivé en chemise la quantité de terrain nécessaire
 pour compléter le demi argent que doit avoir
 Le jardin de la dite cure.

En exécution de notre commission d'expert
 Nous nous sommes transporté ce dit jour à dix heures
 du matin au bourg de Colondannes dans l'ancien
 jardin de la cure accompagné de Messieurs les

officier municipal de la dite paroisse de Collonville.
Nous avons fait la mesure du dit jardin a leur
presence, a la mesure de vingt deux pouds pour biche
de cent biche pour l'arpent, et d'après nos calcul nous
avons trouvé que le dit jardin contenait la quantité
de trente huit biche et demij deduction faite d'une
petite partie de terrain gagnant l'église sur un face.
La quel a été réclamé par la commune afin de
faciliter le service pour faire la réparation qu'il
se faire ainsi a la couverture qu'on en a de la
dite église en cas de besoin etc. Ensuite nous
avons mesuré de nouveaux onze biche et demij
dans le terrain appelé du premier gagnant le
dit jardin et deux de le chemin public, ce qui
complet la quantité de cinquante biche et
forme le demij arpent requir pour le dit
jardin de la Cure. Ensuite nous avons
planté deux bornes en pierre dure brutes de côté
du terrain appelé du premier, La première au l'on
du mur de clôture côté du chemin public a
dix sept toise trois poud du mur de la pour dite maison
de la cure, et la seconde a vingt toise de la première
qui forme une angle obtus de la ligne de la

Première borne a la ligne de l'encogure du mur
de clôture d'ancien jardin, et nous y avons
mis le furet ordinaire, ensuite nous avons
planté une troisième borne idem au presbytère
qui divise le dit jardin d'avec le terrain qui
a été déclaré et dessus par la commune servant
de courtillage a l'église la quel borne suivant sa
dure alignement forme une angle obtus et nous
y avons mis le furet ordinaire, les quel trois
borne son marquée par les lettres A. B. C. sur le plan
ci joint fait et claus le present procès verbal
par nous soussigné, a Colondannes le
Neuf février mil sept cent quatre
vingt douze. = Crullion =



Terrain exclu de l'arpentage

**Plan du jardin
du presbytère**
qui a fait l'objet de
l'arpentage décrit ci-dessus.
Le « mesurage » effectué
donne la surface de
38 perches et demi
(environ 2000 m²).
(une perche correspondant
à 22 pieds et cent perches
faisant un arpent, lequel
équivalait à Colondannes,
dans le système métrique à
51 ares 07.)

Le Maire de la commune de Colondannes,
canton de Dun, diocèse de la Creuse
à Monsieur
Monsieur le Préfet du diocèse de la Creuse,
à quérir.

Monsieur le Préfet,

La maison presbytériale de cette commune ayant été vendue
et revendue, et ne pouvant ni à titre d'achat, ni à titre
de location loger auprès de notre église notre desservant
qui en est très éloigné, logé dans une misérable chambre
qui lui fut délaissée en rente viagère par Mme Jeanne Labou
yronique sa sœur décédée en la communauté d'azayables
le 25 juin 1819.

Le Bonpasteur, M. Valéry Labouy, infortuné et infirme
désireux de s'approcher de son église où son devoir l'appelle
n'a pu se procurer, de ses deniers propres, et à son aide, ni
granger ni même établir pour pouvoir s'y loger. pour y
parvenir, mes administrés ainsi que moi estimons qu'il n'y
a rien de mieux à faire, que de lui permettre de faire
bâtir, à ses frais et dépens, un logement sur un terrain
public inutiles, qui jointe notre église, ou un peignon d'icelle
du côté de l'ouest et du nord.

C'est à vous, Monsieur le Préfet, à en décider. pourquoy
vous vous demandez pour le compte de M. Valéry Labouy
notre desservant, la permission et votre autorisation,
pourquoy à ses frais et dépens et pour son compte ainsi que

pour l'une des cases qui, après lui, auroient droit et cause
il se fasse bâtir un logement dans ledit emplacement commun
le qu'il se serve pour appui de ce dit pignon de notre Eglise.
cette autorisation doit lui être personnellement accordée, —
afin que par la suite, lui-même ou ceux de lui ayant cause
après lui ne puissent aucunement être inquiétés, ni inquiétés —
D'aucune manière que ce puisse être.

Nous demandons aussi pour lui la autorisation d'interdire
quelques mauvais papiers impies, qui proviennent des
débats du parti de notre Eglise — nous ne saurions atteler
faire en faveur de ce bon pasteur qui nous avance lui-même,
Et connaissant la pénurie de ses paroissiens qui se trouvent
trop chargés de l'impôt des modiques réparations de notre
Eglise, veut les soulager, en se faisant construire un logement
à ses frais et dépens —

Tant en mon nom propre qu'en celui de tous mes administrés,
je vous supplie très humblement, M. le Préfet, de ne point
lui refuser cette autorisation qui nous est à tous plus
nécessaire, qu'à lui-même que nous perdriions, sans espoir
de récupérer la perte, tant par la charité des Sujets, que
parce que nous ne pouvons pas payer un pasteur, quelques
moindres que nous puissions employer, si ce n'est que celui
qui se présente et que nous ne pouvons refuser, sans être
accusés de témérité et d'ingratitude.

Daignez agréer l'assurance de mon profond respect avec
lequel je me permettrai d'être,

Monsieur le Préfet,

Cotton d'Amnes 28 Nov 1890.

Votre très humble et très
obéissant serviteur,
Le Maire,

= p. 5. cet emplacement, public qui nous réclame des sommes bon-
justes, pour le jardin de la ci-devant maison curiale
donc nous nous réservons le projet d'acheter partie
pour acquiescer cet emplacement qui est si médiocre
qu'il n'a que sept pieds de largeur, sur quinze de
longueur, ce qui seul ne pourrait exercer aucun effet
s'il n'y joignait ce qu'il propose d'acheter adossé à
dépens, de l'acquiescer de la maison et jardin curial.

Paris, le Neuilly, le 21 Juin 1833.

Ministère
du Commerce
et des
Travaux publics.

Impositions.

Enregistré
le 24 Juin 1833
N° 2435.

Louis-Philippe, Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département du Commerce et des Travaux publics,

Le Comité de l'Intérieur de notre Conseil d'Etat entendu;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article premier.

La commune de Colondannes (Grose) est autorisée à acquiescer de 250^e l'ingaud, moyennant la somme de 3500^{fr} en raison avec ses dépenses estimées 3600^{fr} pour service au logement du Doyen.

Le paiement d'une partie du prix de cette acquisition ainsi que les frais, intérêts et réparations, aura lieu au moyen de secours qui seront accordés à la commune qui, pour en compléter le solde, est, en outre, autorisée à s'imposer extraordinairement, au centime le franc de ses contributions, la somme de 3460^{fr} en dix ans.

Art. 2.

L'imposition autorisée par l'article qui précède sera portée, par le Directeur des contributions, aux rôles des contributions foncière et mobilière de 1833 et années suivantes et perçue par le Percepteur de la commune le tout jusqu'à concurrence et dans les proportions ci-dessus déterminées.

Art. 3.

Nos Ministres Secréétaires d'Etat aux départements du Commerce et des Travaux publics et des Finances sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné au Palais des Tuileries, le Neuilly, le 21 Juin mil huit cent trente-trois.

Signé Louis-Philippe.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département du Commerce et des Travaux publics,

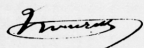
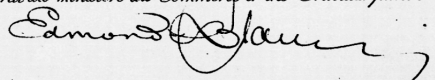
Signé R. Chiers.

Pour Duplication:

Le Maître des Requêtes

Secrétaire général du ministère du Commerce et des Travaux publics.

Collationné:
Chef du Bureau des
Archives,

Le soussigné Membre Du Conseil Municipal
 De la Commune de Coloudanne, Etant Reunies
 au lieu ordinaire de leur séance; après avoir délibéré
 sur l'utilité de l'acquisition d'un presbytère, sont
 d'accord à la convention proposée entre le S^r Bugnion
 Juge, Baptiste et le maire soussigné
 à Coloudanne le 5 août 1854.

Bugnion Delafort. Le Don
 par les De la font Bugnion Le Maire
 J. Amour



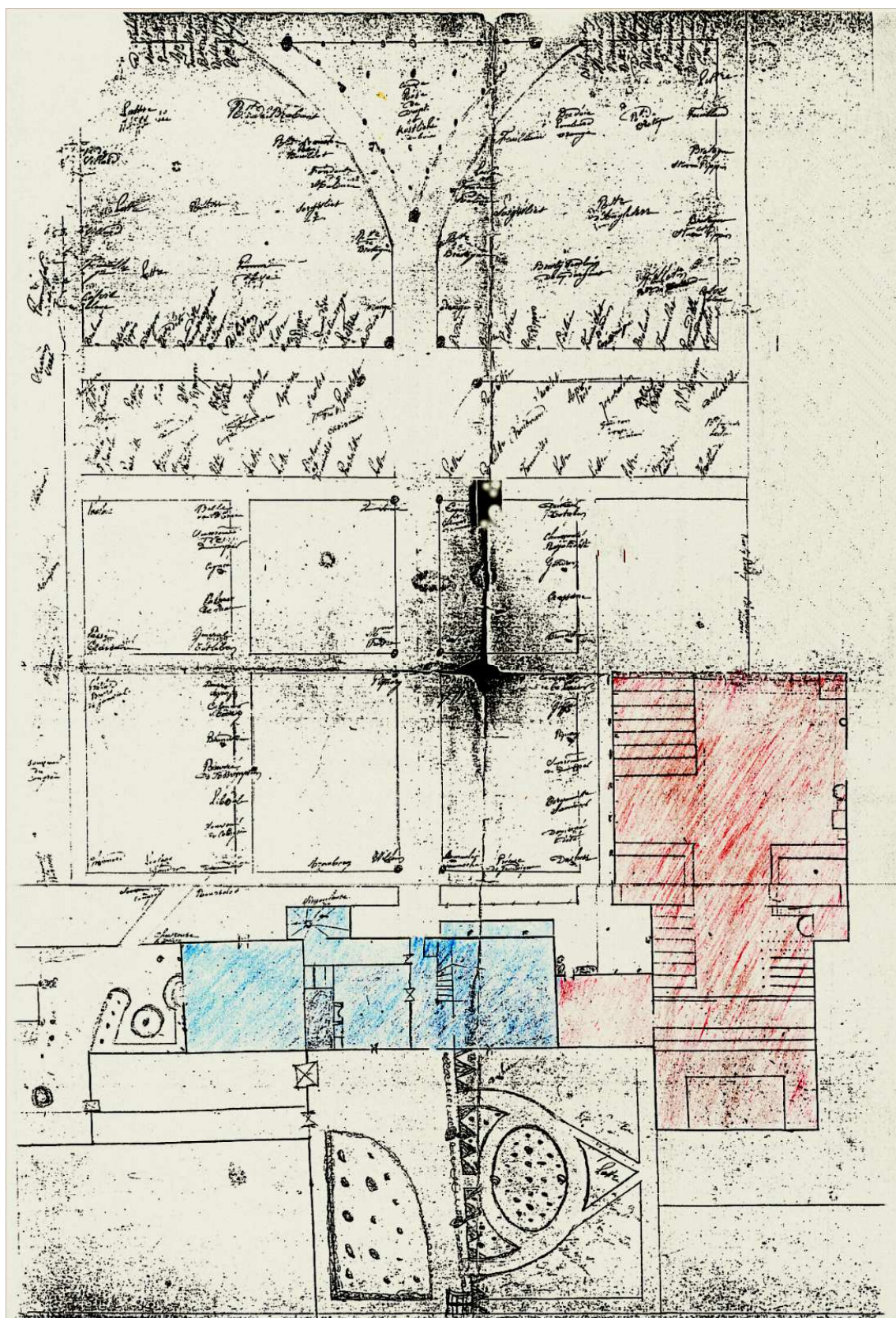
Eglise et presbytère. Vue aérienne fin des années 1980 (photo Hélicolor).



*Le presbytère devenu **auberge du prieuré**, après restauration en 2001.*



*Vue rapprochée
de
cette auberge
fleurie
et accueillante.*



*Plan du presbytère et de son jardin
établi vers 1835-1840
par René Desmaisons, curé de Colondannes.*

LE CIMETIÈRE

Il se trouvait vraisemblablement près de l'église dès la construction de celle-ci, comme cela se pratiquait au Moyen Âge. Un grand nombre d'ossements et deux petits vases funéraires à eau bénite, utilisés entre le VIII^e et le XIII^e siècles ont été découverts près du chevet de l'église lors de la réalisation du parking.

Quelques pierres tombales restées sur la place de l'église servent de bancs.

Il s'y trouve toujours le 19 thermidor de l'an IV puisque l'acte de vente du presbytère dit « joignant le cimetière et l'église ».

Puis, on trouve un cimetière au Peu dit « le haut bourg » dans un terrain appelé « *L'eypaillat* » ou « *La Paillotte* » et précédemment cadastré en nature de chenevière, section B n° 178 ; il a une superficie de 6 ares 70. Il est dit *L'eypaillat*, sur l'état de section de 1791. (Origine toponymique probable, en dialecte occitan : *je l'ai payé*).

En 1844, on le dit *trop petit pour les besoins de la population, placé dans l'intérieur du chef-lieu et malsain*.

En 1883, le Conseil Municipal le vendra.

En 1844, on achète donc à *Silvain Genest* et *Marc Maridat*, le bas d'une terre dite de la Couture, joignant le communal des Plats, c'est le cimetière actuel.

Le 31 août 1845 a lieu l'enquête de commodo et incommodo. Les travaux de construction sont confiés à *Jean Tissier*, entrepreneur de bâtiment à Dun par adjudication au rabais et à l'extinction des feux, pour une somme de 1 385 F.

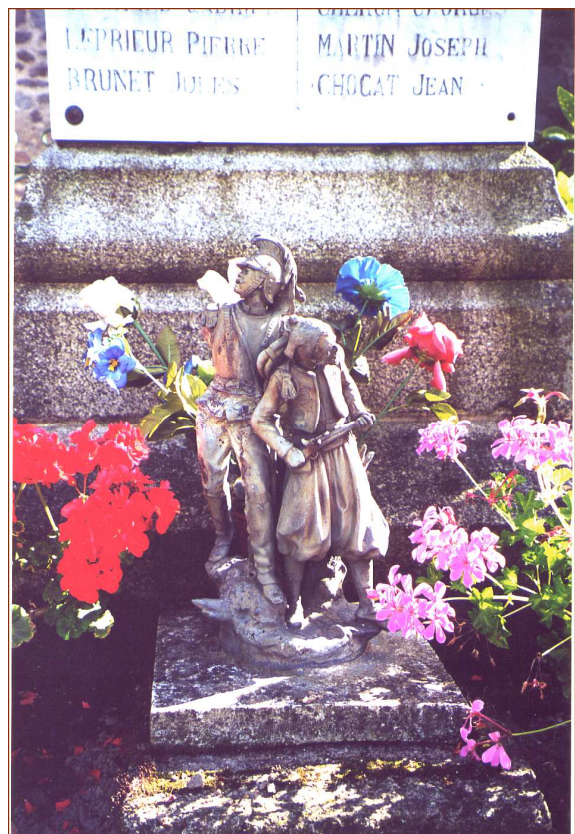
En 1966, il sera agrandi.

*Deux petits vases à eau bénite.
Utilisés dans le haut
Moyen Âge,
ils ont été trouvés
dans l'ancien cimetière
près de l'église.*





*Sur la place de l'église
côté nord,
en contre-haut
de la route,
le **Monument aux morts**.*



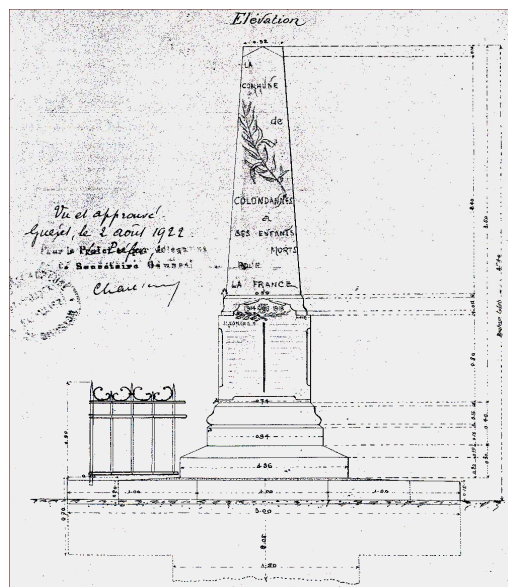
*Au pied du monument,
une statue
de petite taille
en plomb,
représentant
deux soldats.*

LE MONUMENT AUX MORTS

Il fut érigé en 1924.

Aux fonds engagés par la commune pour permettre sa réalisation, se sont ajoutés le montant d'une souscription auprès des habitants, ainsi qu'une subvention de l'Etat à titre de participation, soit : 8 883,91 F. D'une conception simple, il est seulement orné de palmes. A son pied, une petite statue en plomb représentant deux soldats (peut-être un zouave et un cuirassier) de 45 cm environ de hauteur.

Liste des noms figurant sur le monument :



Plan en élévation du monument aux morts.

PERAUD Maurice
BERGER Octave
TRÉNIER Alfred
GABIACHE Etienne
BOURRET Lucien
LACHAUME Albert
DELAFONT Alexis
THIAUDE Jean
CORNETTE Ernest
JACQUES Jules
TRICHARD Gabriel
LEPRIEUR Pierre
BRUNET Jules

GARRET Louis
LPRIEUR Prosper
BOUSSARDON Louis
MARCELLET Eugène
ROUSSEAUD Ernest
DUCROS Octave
JANOTY Hippolyte
LACHAUME Pierre
BERGER Pierre
ALÉONARD Emmanuel
CHÉRON Georges
MARTIN Joseph
CHOCAT Jean

26 noms auxquels il convient d'ajouter celui de **TRÉGNIER Louis** porté disparu pendant la guerre, le jugement déclaratif de son décès ne fut rendu qu'après la construction du monument.

Tombe n° 10444
 Carré 51 bis. Rang 1
 L5
BERGER Moïse
 Soldat au 107^e RI
 Décédé le 11.10.1915

BERGER Moïse fait également partie des enfants de Colondannes morts à la guerre. Sa dépouille mortelle repose dans le cimetière militaire N.D. de Lorette près d'Arras.

CE QUE NOUS SAVONS DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Le 29 février 1836 – Le Préfet autorise la vente de deux ormes se trouvant sur la place publique et qui doivent disparaître pour l'ouverture de la route royale d'Angoulême à Nevers.

Le 11 février 1855 – Le Conseil Municipal décide de faire arracher le tilleul qui est à 4 mètres de la porte de l'église, « *en état de vétusté* » et occasionne des dégâts sur la toiture.

En 1866 – Le grand ormeau de la Place est vendu pour la somme de 75 F, le prix devant être employé à faire clore en *palans* le jardin du presbytère.

Les murs de soutènement

En 1855 - Les murs de soutènement de la place publique (dite place de l'église) sont construits le long de la route impériale n° 151 bis.

Cette construction est faite par prestations volontaires de tous les hommes valides de la commune.

Dans le prix total du devis s'élevant à 603, 52 F étaient compris une croix en pierre avec son piédestal et deux piliers en têtes de chaque côté de l'escalier.

La croix et les piliers n'ont vraisemblablement pas été réalisés.

LA SALLE POLYVALENTE

Après avoir acquis les parcelles de terrain cadastrées C 172 et C 1295, joignant la mairie et les bâtiments scolaires, le Conseil municipal, à la demande des associations d'alors, décide le 18 avril 1980, de construire une Salle des fêtes polyvalente.

Cette salle serait construite en faisant appel au bénévolat, par les associations qui souhaitent cette construction : club des jeunes, comité des fêtes, et scolaires, afin d'exercer leurs activités culturelles et de loisirs, et avec l'aide de toutes les personnes de bonne volonté qui voudront également y participer.

Cette salle servira également pour les fêtes familiales organisées par les habitants de la commune. La réalisation en est confiée à Lucien Chaput, adjoint, charpentier.



*Pose de la première pierre le 1^{er} août 1981 par Fernand Dunet, maire,
« assisté » par son premier adjoint Lucien Chaput.*

Des subventions sont accordées par le département, la région, l'État (Jeunesse et Sports), la caisse d'allocations familiales. Elles vont servir à l'acquisition des matériaux nécessaires à l'édification de la salle.



*Après l'effort,
le réconfort !
Casse-croûte
sur
le chantier.*



1983
Inauguration
de la salle :
Nelly Commergnat,
député de la Creuse
et Lucien Chaput, maire
tiennent le ruban.
Ils sont entourés par
les conseillers municipaux.



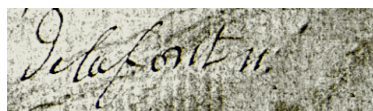
Salle polyvalente.
Façade principale

MAIRES DE COLONDANNES (1790- 2000)

Le premier maire de **Colondannes** dont nous avons trouvé la trace est **Martial Delafont** qui le 28 mai 1790 préside à l'inventaire des titres et effets de la paroisse de Colondannes. Né le 5 juillet 1753, il est, semble-t-il, le fils de Jean Delafont et de Anne Fournioux. Confirmation qu'il est le premier maire de Colondannes a été trouvée sur l'état de section de 1791 où **Martial Delafont** est dit maire.



Cachet de 1791



(Son surnom était **Rocuse**, mot d'origine latine. Confirmation dans la délibération du 1^{er} janvier 1808 pour l'installation de **Silvin Delafont**, nouveau maire). Ci-contre sa signature.

Pierre Labouret lui succède , car il signe un acte d'état civil le 20 janvier 1793. Il assumera cette fonction pendant six ou sept ans, puisque le 18 floréal de l'an VIII (8 mai 1800), c'est **Jean Capillon** qui signe un acte de mariage en tant que maire.

- **Jean Capillon** restera maire jusqu'en 1807.
- **Silvin Delafont** , de janvier 1808 à juillet 1816.
- **Louis Vallet** est nommé maire le 14 juillet 1816, à la suite de l'ordonnance royale du 13 janvier 1816 (laquelle prévoyait le renouvellement par anticipation des maires prévue pour 1818). Son mandat durera jusqu'en janvier 1838.
- **Silvain Jammot**, adjoint, fait fonction de maire de janvier 1838 à avril 1838, il sera maire de cette date à avril 1868.
- **Jacques Vallet**, de mai 1868 à septembre 1870 (fac-similé de sa nomination reproduit page 105).
- **Jean Pennetier**, de septembre 1870 à mai 1871.
- **Silvain Léon Delafont**, de juin 1871 à 1904.
- **Jean Léon Delafont**, agriculteur, de 1904 à 1929.
- **Eugène Dunet**, minotier, de mai 1929 à fin 1956.
- **Eugène Aléonard**, agriculteur, de janvier 1957 à fin 1968.
- **Fernand Dunet**, minotier, de 1969 à 1982.
- **Lucien Chaput**, charpentier, de 1982 à ce jour.



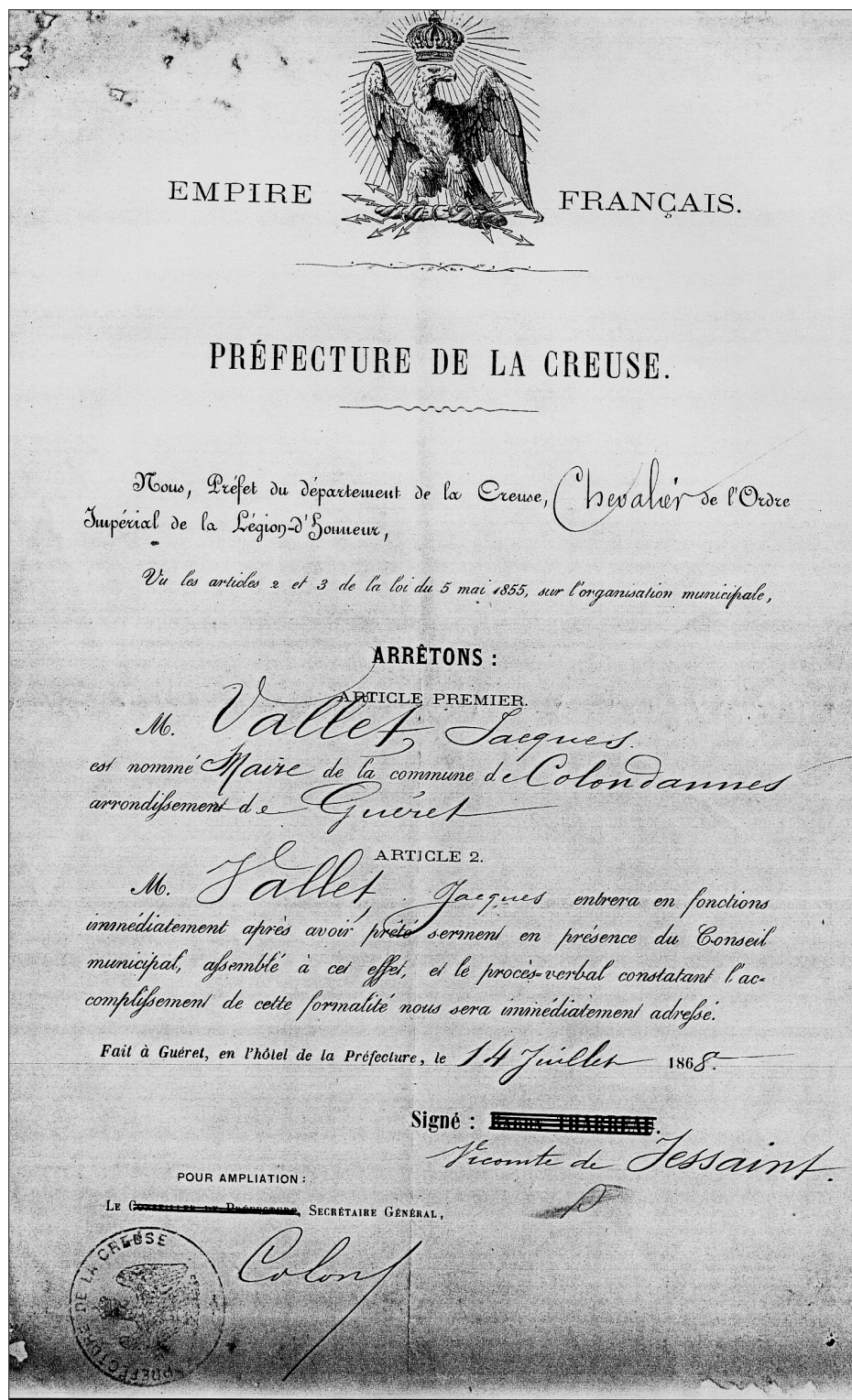
Cachet de 1816

- A la Révolution, les actes d'état civil sont établis par **Jean-Baptiste Barraud** commissaire nommé par le Conseil général de la commune (c'est ainsi qu'on nomme ce qui deviendra le conseil municipal) jusqu'au 25 germinal de l'an V (14 avril 1795) où il est remplacé par **Silvain Barraud** du Ris ; du 20 Brumaire de l'an VII au 9 prairial an VII (10 nov. 1797 — 28 mai 1798) par **Silvain Jammot** dit adjoint municipal.

- En l'an X (1801-1802), une délibération du conseil général de la commune dit qu'il conviendrait d'accorder une modeste rétribution pour chaque acte, à celui qui tient les registres d'état civil.

- En 1838, l'adjoint au maire est officier d'état civil. Le conseil municipal décide l'achat d'un registre « *comme absolument nécessaire pour inscrire les délibérations* ». Jusque-là, il n'y en avait pas. La première délibération inscrite est datée du 4 août 1839.

- Le 10 mai 1840, le maire propose de nommer un secrétaire pour « *étendre les procès-verbaux de délibérations et enfin pour faire toutes les écritures qui se rattachent aux besoins de la mairie.* ». Il nomme le sieur Marc Delafont pour remplir ces fonctions et demande au préfet d'ouvrir un crédit de 25 F. pour lui être alloué.



Nomination
en juillet 1868
de Vallet Jacques
comme maire
de Colondannes
par le vicomte
de Jessaint,
préfet de la Creuse.

L'ÉCOLE

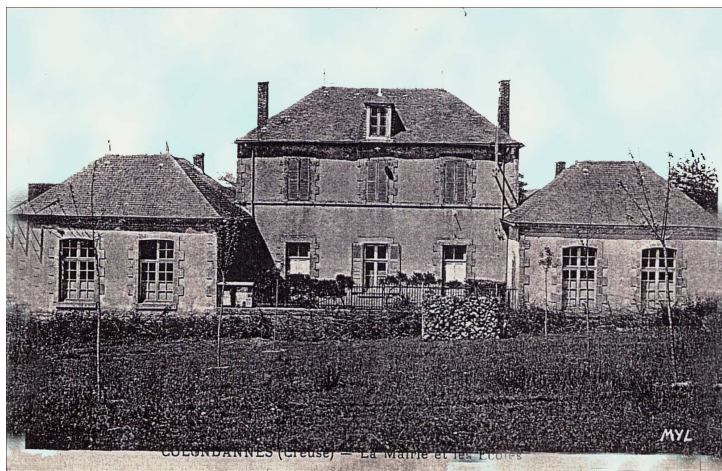
Dans les années 1800, elle semble, selon la tradition orale, avoir été située au Peu, dit « le Haut bourg », puis au bas du bourg, à la Martinèche.

En **1834**, il est dit dans une délibération du conseil municipal qu'elle est « *non loin de l'église, à l'angle actuelle de la route de Dun le Palestel et de la route de Lafat* ». C'est vers cette date que la commune a commencé à payer une location aux propriétaires pour la maison d'école.

Ce n'était pas une école publique, elle était considérée comme privée. Les membres du comité local de surveillance étaient : le maire, le curé desservant, qui à cette époque habitait à Lafat et M. *Redon*, propriétaire, désigné comme notable par le Comité d'arrondissement. Le préfet faisait verser dans la caisse municipale le montant de la subvention dont la commune avait besoin pour faire face aux dépenses de l'instruction primaire, une somme de 170 F, plus 60 F que la commune devait prélever sur ses ressources soit en tout 230 F par an, pour l'année 1834. La loi du 28 juin 1833 avait accordé aux instituteurs primaires communaux un traitement fixe. Une lettre du maire au préfet dit : « *jusqu'à ce jour les instituteurs ne pouvaient être regardés comme exerçant régulièrement leurs fonctions.* »

Le 14 décembre 1861 – Le préfet écrit au maire, suite à une réclamation du curé, afin de lui demander de choisir pour construire une école, un autre emplacement que le jardin du presbytère où cela avait été envisagé.

En **1864** – La commune acquiert deux parcelles de terrain dit « des Ouches », des sieurs *Delot Silvain* et *Pennetier Adolphe*, d'une superficie totale de 13 ares 28, pour une somme de 199, 20 F. L'adjudication du 31 mars 1867 attribue le travail à *Dardanne Eugène*, menuisier à Dun.



Colondannes. *La mairie et les écoles. Vers 1930*

En **1869** - la rentrée des élèves a semble-t-il eu lieu normalement.

En **1884** – 74 enfants sont inscrits à l'école de Colondannes. Une prise d'eau est prévue à Plantaire pour amener l'eau à la Maison d'école. Il n'y en a toujours pas en **1889**.

En **1892** – Deux annexes sont construites pour les classes, une pour les garçons, une pour les filles, ainsi que les préaux. La pierre de taille provient de la carrière des *Lèchères* commune de Lafat, la brique, des tuileries de Dun, le maçon est *Verger Auguste* de Dun. La grande salle qui servait à la fois de mairie et d'école se trouvant ainsi libérée est divisée en trois pour y installer, la salle à manger des instituteurs, la salle des archives et la mairie.

De 1936 à 1938, un projet qui fit l'objet de nombreuses discussions, tant avec la préfecture qu'avec l'inspecteur académique, prévoyait l'agrandissement du groupe scolaire sur le jardin, par la construction d'une 3^e classe, d'une cantine scolaire et d'un logement pour l'adjointe. La guerre en empêcha la réalisation.

Par la suite, le nombre d'enfants diminuant de plus en plus, ce projet ne sera pas repris.

En 1987, un regroupement pédagogique est organisé avec Sagnat et Lafat, une classe continuant à fonctionner dans chaque commune. Par la suite, la diminution constante du nombre des enfants et le départ à la retraite de *Camille Nicaud* ont entraîné la fermeture de la dernière classe en juillet 1991. Puis, les classes devenues inutiles ont été transformées en logements.

UNIVERSITÉ DE FRANCE
ACADÉMIE
DE CLERMONT

INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA CREUSE

Guéret, le 23 novembre 1889

N°

OBJET :
Colonnades
Locaux scolaires.

23 NOV 1889

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 3 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous fournir les renseignements ci-après relatifs à la maison d'école de Colombes.

La Maison, qui sert de classe pour les filles, n'a que 6 mètres de long et 4 de large et 3 de hauteur. En hiver, plus de cinquante enfants y sont entassés. Lorsqu'il y a réunions municipales, l'institutrice est obligée de surprendre sa classe.

Une salle de classe pour les filles serait donc nécessaire. Il serait facile de l'annexer au local actuel.

En outre, quelques réparations à ce local sont urgentes. Il faudrait crepir les murs à l'extérieur et les blanchir à l'intérieur. Les planchers et les plafonds auraient besoin d'être retouchés en maints endroits. La toiture est en mauvais état. Versa cloisons au premier étage, les murs de la cour et du jardin menacent ruine; il faudrait les refaire.

Enfin la maison manque d'eau. Le creusement d'un puits ou la construction d'un aqueduc serait nécessaire.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Inspecteur d'Académie
J. Rimond

A Monsieur le Préfet de la Creuse
à Guéret

1889.
Lettre de
l'inspecteur
d'académie
au préfet
au sujet de
l'agrandissement
et
des travaux

LES INSTITUTEURS

Le 5 floréal de l'an XIII (25 avril 1805), le Conseil général de la commune constate qu' « *il n'existe dans le département aucune école primaire, les premiers éléments de lecture, écriture et calcul sont enseignés dans les villes ou quelques bourgs par des maîtres particuliers.* »

C'est ainsi que nous avons trouvé que, vers **1745** jusqu'en **1778**, *Antoine Delafont* était marchand et maître d'école. Il décède le 24 mars 1778.

En **1778**, *Gabriel Ricard* est instituteur maître d'école. Il l'est encore en **1793** et **1797**. En plus il est secrétaire de la municipalité et sacristain (nous avons vu sur un document précédent qu'un nombre important d'hommes adultes avaient signé un document officiel. L'existence de maîtres d'école dans la période précédant la Révolution semble confirmer l'existence d'une alphabétisation assez significative).

Les renseignements précis nous manquent pour la période qui suit.

De **1842** à **1867**, *Jacques Vallet* est « propriétaire et instituteur ».

En **1868**, *Jean Savignat* lui succède ; il vient de Naillat à pied tous les jours, car son logement n'est pas terminé et il fait la classe chez Jacques Vallet son prédécesseur.

De **1871** à **1873**, *Louis Périgaud*, 58 ans, originaire de Bénévent.

En **1875** et **1876**, *Hippolyte Proust* dont nous ne savons rien.

De **1876** à **1882** ou **1883**, *Jean Ambroise Tixier* qui a 22 ans et sa femme née *Clémentine Servant*.

En **1884**, *Amand Degonde*, 28 ans et sa femme, née *Marie-Louise Cidrat*. Ils le resteront jusqu'à l'arrivée en **1905** de *Lucien Coutaud* et de sa femme, née *Solange Nicolas*. Il est également secrétaire de mairie.

En **1911**, *Martin Lyonnet* et sa femme, née *Margueritte Vincent*.

En **1932**, *Alfred Dumont* et sa femme, née *Marie Godard*.

En **1933**, on crée une troisième classe avec *Suzanne Védrines* comme adjointe.

En **1939**, l'adjointe sera *Mlle Chocat*, puis de **1947** à **1976**, *Camille Brunet* sera institutrice et directrice d'école avec :

–*Jean Moreau* en **1958**,

–*Henri Bourdon* en **1959**,

–*Camille Lautier*, en **1960**,

–*Camille Nicaud* qui prend ses fonctions le **16 septembre 1960** et qui va exercer jusqu'à son départ à la retraite en **1991**.

À partir de **1977**, *Jeanne Chavignaud* avait été nommée en remplacement de *Camille Brunet*. À la suite de Jeanne Chavignaud, diverses remplaçantes se succéderont auprès de *Camille Nicaud*.



1900

Vers 1900.

*Sur peu de ces visages nous pouvons mettre un nom. Néanmoins il y a :
Assis par terre, à gauche : Frédéric Trégnier, à droite : Arthur Cédelle.
Dans la rangée du dessus, le 3^e à partir de la droite serait Frédéric Marest.
L'instituteur est probablement **Monsieur Coutaud**.*



1907

*Le 12 novembre 1907.
Les garçons de l'école.
Tous en blouse
de coton noir
et en sabots.*

*De haut en bas et de gauche à droite au 5^e rang : ?..., Fernand Barret, Jules Lablonde, et ?...
Au 4^e rang : Edmond Chocat, Eugène Aléonard, Emile Garret.
Au 3^e rang : ?..., ?..., Charbonnier, Marcel Berger, Maurice Betoux, **Monsieur Coutaud**.
Au 2^e rang : Edmond Delafont, ?..., Chocat, Albert Lablonde, (?) Chazaud), André Coutant, Armand Villebière,
Albert (?) Garret, Albert Chaput.
Au 1^{er} rang : ?..., Charles Réjaud, un peu en arrière : Fernand Aubrun, ?..., ?..., ?..., ?..., ?..., Bersol, Marcel
Lapine, ?..., Chocat dit Galifet, (parce qu'il était né le jour de la mort de Galifet), Arsène Delot.
Du dernier de la rangée, nous ne connaissons que le sobriquet « Poupâne ».*

1927



1927. De haut en bas et de gauche à droite.

*Au 2e rang, les deux plus petites : Madeleine Delafont, Madeleine Fradet, puis Fernande Gommese, Pauline Chaput, Germaine Leprieur, l'institutrice qui pourrait être **Mme Lyonnet**, Lucie Dunet (?), Fernande Château, Octavie Chézeaud, ?...*

Au 1^{er} rang : Suzanne Delafont, Andrée Delafont, ?..., Lucie Petit, ?..., ?..., Jeanne Servant, Suzanne Lardy, ?..., Madeleine Berger, Aimée Delafont.

1930



*Vers 1930.
En partant du haut de gauche à droite.*

Au 3^e rang : ?..., Suzanne Delafont, Renée Cédelle, ?...

Au 2^e rang : Aimé Jaubois, Roger Aléonard, Abel Martin, Alice Quisserne, Camille Patouillaud, Yvette Fluteau, Aimée Ducouret.

Au 1^{er} rang : Gabriel Lablonde, André Delot (?), Louis Cédelle, Jeanne Jingeaud, Pierre Dumont, Marie-Louise Delafont, Jeanne Delafont, Aimée Delafont, Simone Trichard.



1935

*Vers 1935.
De gauche à droite :*

*En haut au 4^e rang : ?..., Joseph Vallet, Lucien Maridat,, Marcel Boyer.
Au 3^e rang : Jean Réjaud, Guy Firino, Paul Fradet, René Dissoubray.
Au 2^e rang : Marcel Lascoux, Raymond Dunet, Gilbert Rodier, Régine Pasty, Roger Bachi mon (?),
Eugène Pradeau, Gabriel Lablonde.
Au 1^{er} rang : Auguste Delafont, André Claus, Louisette Ferré, Marie-Louise Bonnin, Pierre Dumont,
Michel Dumont, Marie-Thérèse Berger, Renée Aubrun, Odette Villebière, Suzanne Maridat.*



1937

*1937. Ecole
de M. Dumont.
En partant du haut
de gauche à droite :*

*:Au 3^e rang : Jeanne Delafont, Régine Pasty, Marie-Louise Bonnin, Louisette Ferré, Joseph Vallet,
Marie-Louise Delafont, Jeanne Jingeaud, Suzanne Maridat.
Au 2^e rang : Madeleine Sautivet, Marcelle Mauchaussat, Georgette Auclert, Marie-Thérèse Berger, Simone
Trichard, Alfred Dumont (maître d'école), André Claus, Marcel Lascoux, Eugène Pradeau,
Camille Jaubois.
Au 1^{er} rang : Odette Villebière, Renée Aubrun, Jeanne Aubrun, Jeanne Chaput, Fernande Delafont,
Michel Dumont, Raymond Dunet, Gilbert Rodier, Louis Cédelle, Guy Firino,
Gabriel Lablonde, Auguste Delafont.*

1937



*1937. Classe
de Mme Dumont.
De haut en bas
et de gauche
à droite*

*:Au 4^e rang : Suzanne Maridat, Simone Trichard, Jeanne Delafont, Marie-Louise Bonnin,
Marcelle Mauchaussat, Eugène Pradeau, Roger Pradeau, Raymond Dunet, André Chevreuil.
Au 3^e rang : Mme Dumont (maîtresse d'école), Jeanne Maridat, Suzanne Jeannot, Marie Dissoubray,
Odette Villebière, René Delafont, Raymond Rigolet, Renée Martin, Fernand Bonnin,
Marcel Dunet, René Pradeau.
Au 2^e rang : Irène Gillet, Fernande Martin, Régine Chevreuil, Andrée Lardy, Louise Rigolet, Jeannine Marest,
Edith Ducouret, Léa Martin, Raymonde Grivières, ?..., Fernande Marsaud, Andréa Margueritte.
Au 1^{er} rang : assis par terre : ?..., Raymond Bonnin, Georges Trichard, ?..., Mauchaussat, Raymond Villebière,
Robert (?) Dunet, Roger Gillet.*

1938



*1938 (?) Classe
de Mme Dumont..
De haut en bas
et de gauche à droite :*

*Au 3^e rang : Pierre Dumont, René Brugière, Paul (?) Coucaud, Roger Pradeau, René Pradeau, (?) Mauchaussat,
Raymond Bonnin.
Au 2^e rang : Jeannine Marest, Edith Ducouret, Renée Martin, Marie Dumont (maîtresse d'école), Marie Dissoubray,
Andrée Lardy, Irène Gillet, Fernande Marsaud.
Au 1^{er} rang : Raymond Villebière, Lucette Berger, Léa Martin, Louise Rigolet, Raymonde Grivières, Roger Gillet.*



1941

*Vers 1941.
Classe
de M. Dumont.
De haut en bas
et de gauche
à droite :*

:Au 4^e rang : Guy Mongomard, André Jannot, Marcel Guillon, Pierre Dumont, Daniel Rodier, Marc Aléonard, Pierre Maridat, André Pradeau.

Au 3^e rang : Alfred Dumont, (maître d'école), Odette Lardy, Irène Bouchaud, Jeannine Gazonnaud, Andrée Lardy, Jeannine Pigois, Régine Chevreuil, Andrée Sautivet, Lucette Berger, Fernande Martin.

Au 2^e rang : Georges Sautivet, Thérèse Dupont, Claudette Bouchaud, Eugénie Chézeaud, Jeannine Lacoste, Odette Pasty, Denise Chaput, Bernard Rothman.

Au 1^{er} rang : Louis Bourret, Maurice Lablonde, Pierre Jingeaud.



1942

*Vers 1942.
De haut en bas,
et de gauche
à droite :*

Au 3^e rang : ?..., Régine Chevreuil, Paulette Quercy, Léa Martin, Simone Brugière, Jeannine Marest, Andrée Lardy, Raymonde Grivières, Jeannine Pigois, Lucette Berger, Odette Lardy.

Au 2^e rang : ?..., Jeannine Lacoste (?), Odette Delafont, Jeannine Vallentin, Marcelle Marsaud, Yvonne Hérault, les maîtresses d'école, Eugénie Chézeaud, Irène Bouchaud, Fernande Martin, ?..., ?....

Au 1^{er} rang : Thérèse Clamont, Suzanne Delafont, Lucette Faugères, Monique Faugères, Madeleine Hérault, Marcelle Villebière, Simone Petit, Odette Bouchaud, Denise Chaput, Thérèse Dupont, ?....

1942

*Vers 1942–1943.
De haut en bas
et de gauche à
droite :*



:
Au 3^e rang : ?..., Pierre Dumont, Marc Aléonard, Marcel Guillon, René Brugière, Raymond Giraud,
Daniel Rodier, Raymond Bonnin, Roger Gillet, ?..., Raymond Villebière.
Au 2^e rang : Marcel Fluteau, Fernand Fluteau, Maurice Lablonde, Gilbert Lardy, Guy Mongomard, ?...,
Alfred Dumont (maître d'école), René Pradeau. André Jannot, Louis Penot, Georges Sautivet.
Au 1^{er} rang : Georges Caboche, Roger Caboche, Roland Bontemps, Maurice Pradeau, Pierre Bajou,
Henri Martin, Lucien Commergnat, ?..., Hérault, ?..., Raymond Sautivet.

1942

*Vers 1942.
De haut en bas
et de gauche à droite :*



Au 4^e rang : Michel Chauvin, Gilbert Barret, Roland Bontemps, Gilbert Lardy, Pierre Margueritte, Fernand Fluteau,
Marcel Fluteau, Maurice Pradeau, Lucien Commergnat, et Mme Dumont (maîtresse d'école).
Au 3^e rang : Thérèse Clamont, Edith Corello, Marcelle Villebière, Simone Chauvin, Simone Bonnet, Odette Bouchaud,
Yvonne Hérault, Odette Delafont, Lucette Faugères, Michèle Maisondieu, Simone Petit, Madeleine Bertrand,
Paulette Petit.
Au 2^e rang : Raymond Sautivet, Henri Martin, Monique Faugères, Madeleine Commergnat(?), Colette Quercy,
Suzanne Delafont, Irène Margueritte, Madeleine Hérault, Roger Caboche, Georges Caboche.
Au 1^{er} rang : Joseph Bajou, Pierre Bajou, René Hérault. Bernard Corello, Lucien Chaput, Guy Petit, Serge Trichard.



1943

*Vers 1943 (?).
De haut en bas
et de gauche
à droite :*

Au 3^e rang : Mme Dumont (maîtresse d'école), Gilbert Barret, Henri Martin, Maurice Pradeau, Roland Bontemps, Michel Chauvin, Pierre Margueritte, Odette Delafont, Simone Chauvin, Michèle Maisondieu, Simone Petit, Edith Corello.

Au 2^e rang : Annie Lachassagne, Madeleine Hérault, ?..., Suzanne Delafont, ?..., Thérèse Clamont, Pierre Bajou, Roger Caboche, Georges Caboche, ?..., Jean Sautivet, ?....

Au 1^{er} rang : Serge Trichard, Marcel Caboche (?), ?..., Bernard Corello, Guy Petit, Lucien Chaput, René Hérault, Joseph Bajou, ?..., Monique Faugères, ?..., Josette Doucet, Irène Margueritte.



1947

*1947.
De haut en bas
et de gauche
à droite :*

Au 3^e rang : Robert Jannot, Roland Delafont, ?..., Madeleine Hérault, Jacqueline Lablonde, Rachelle Vuillermoz, Renée (Nénette) Géric, Lucienne Petit, Camille Brunet (maîtresse d'école).

Au 2^e rang : ?..., Jean Bajou, Daniel Penot, Marcel Caboche, Odile Maugard, Jeannine Czarna, Jacqueline Jingeaud, Stéphanie Dunajczyk.

Au 1^{er} rang : Daniel Sautivet, Christian Leprieur, Marcel Petit, Jean Vincent, René (?) Hérault.

1951



1951.
De haut en bas
et de gauche
à droite :

Au 4^e rang : Jacqueline Lablonde, René Sautivet, Marcel Caboche, Daniel Penot, Marcel Rodier, Roland Delafont, Jean Bajou, Paul Commergnat, Robert Jannot.

Au 3^e rang : la maîtresse d'école, ?..., Lucienne Petit, Jacqueline Jinjeaud, Jeannine Czarna, Stéphanie Dnajzyk, Odile Maugard, Jean Vincent, ?..., Jean Sautivet, Marcel Petit, M. Dumont (maître d'école).

Au 2^e rang : Monique Sautivet, ?..., ?..., Christian Maridat, Liliane Lardet, Monique Bajou, Jean Aubrun, Edith Sautivet, Jean-Claude Bouchaud.

Au 1^{er} rang : Christian Leprieur, ?..., René Jannot, ?..., ?..., Roger Berger, ?...

1954



1954 ou 1955.
De haut en bas
et de gauche
à droite :

Au 4^e rang : Michel Pradeau, Marcel Petit, Jean Bajou, Jean Sautivet (?) Yvette Guinard, Odile Maugard, Jacqueline Jinjeaud, Stéphanie Dunajczyk.

Au 3^e rang : Alfred Dumont (maître d'école), Alfred Brugière, René Jannot (?), Roger Berger, Maurice Pradeau (?), Nicole Caboche, Monique Sautivet, Guy Léoment, Jean Vincent, ?..., Texier (?), Jean Aubrun, ?...

Au 2^e rang : Edith Sautivet, Andrée Jinjaud(?), ?..., Geneviève Lardet, Liliane Lardet. Jean-Paul Brunet, Marie-Noëlle Guinard, Monique Aubrun, Jeannine Lavaud, Monique Bajou, Renée Petit, Eliane Maugard.

Au 1^{er} rang : ?..., Bernard Vallet, Maurice Vallet, Jacques Vallet, Guy Jeannoty, Elise Léoment, Alain Bersoux, Jean Claude Bouchaud, Guy Lavaud, Roger Cédelle, Didier Rigolet.



1957

*Vers 1957.
De haut en bas
et de gauche
à droite :*

Au 3^e rang : Mme Brunet (maîtresse d'école), ?..., ?..., Eliane Maugard, ?..., Monique Bajou, Edith Chauvin, Monique Aubrun, Jeannine Lavaud, Edith Sautivet, Odette Penot, Renée Petit, Elise Léoment, Claudine Jinjaud, Geneviève Lardet, M. Bourdon (instituteur).

Au 2^e rang : Bernadette Maugard, Jacques Rouland, Jean-Pierre Porcher, Bernard Vallet, Jean-Louis Guinard, René Rouland, Jacques Vallet, René Jannot, Alfred Brugièrre, Roger Cédelle, Michel Rosier, Marcel Patouillaud, Guy Jeannoty, Claude Dissoubray, Jean Aubrun, Mireille Lablonde, Suzanne Brugièrre.

Au 1^{er} rang : Andrée Jinjaud, Didier Leprieur, Christian Rosier, Michel Pradeau, Patrick Bonnin, Daniel Petit, Didier Bardet, Marinette Lablonde, Nicole Rigolet, Martine Pradeau, Guy Lavaud, Auguste



1960

*Vers 1960.
Rangées d'écopliers
en partant
du côté
mur avec fenêtre,
de gauche à droite :*

1^{er} rang : Françoise Porcher, Patrick Bonnin, Chantal Vallet, Gilles Dissoubray, Mme Brunet, Auguste Chiavalle

2^e rang : Brigitte Lardet, Bernard Giraud, Claude Mathé, Claude Jinjaud, Martine Pradeau, Claude Penot

3^e rang : Gilles Durand, Bernard Jannot, Christine Brugièrre, Maurice Pradeau, Jeanne Penot.

4^e rang : Micheline Herrebout, Jean-Michel Guillon, Michel Maridat, ... ? Jannot de Lavaugautier, ?...

1961



Vers 1960 ou 1961.

*En partant
du haut
de gauche à droite :*

4^e rang : Camille Lautier (instituteur), Marcel Patouillaud, Jean-Louis Guinard, Jacques Vallet, René Jannot, Alfred Brugière, Jacques Roulland, Guy Lavaud, Jean-Pierre Porcher, Camille Brunet, (.m.d'école).

3^e Rang : Suzanne Brugière, Eliane Maugard, Texier (...?), Renée Petit, Elise Léoment, Claudine Jinjaud, Monique Rigolet, Andrée Jinjaud.

2^e Rang : Didier Rigolet, Martine Pradeau, Didier Bardet, Marinette Lablonde, Didier Leprieur, Mireille Lablonde, Nicole Rigolet, Bernadette Maugard, Brigitte Lardet.

1^{er} Rang : Michel Maridat, Daniel Petit, Claude Penot, Bernard Pradeau, Claude Dissoubray, Christian Rosier, Gilles Dissoubray.

1962



Vers 1962– 1963.

*De haut en bas
et de gauche
à droite :*

Au 4^e rang : Camille Nicaud (instituteur), Guy Lavaud, Didier Leprieur, Jacques Roulland, Jean-Louis Guinard, Alfred Brugière, Patrick Detosse, Jacques Vallet, Marcel Patouillaud, Jean-Pierre Porcher, Claude Penot, Jean Aubrun, Camille Brunet (maîtresse d'école)

Au 3^e rang : Gilles Dissoubray, Michel Pradeau, Suzanne Brugière, ?..., Renée Petit, Elise Léoment, Eliane Maugard, Bernard Vallet, Daniel Sautivet, Daniel Petit, Claude Dissoubray, Christian Rosier.

Au 2^e rang : Nicole Rigolet (?), Christine Brugière, Chantal Vallet, ?..., Bernadette Maugard, Mireille Lablonde, Andrée Jinjaud, Micheline Herrebout, Martine Pradeau, Brigitte Lardet, Didier Rigolet.

Au 1^{er} rang : Auguste Chiavalle, Claude (?) Jannot, Didier Jaubois, Claude Mathé, Patrick Bonnin, Françoise Porcher, Maurice Pradeau, Bernard Giraud, Claude Jinjaud, Daniel Bardet, Gilles Durand.

1968



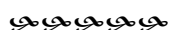
Vers 1968. De haut en bas et de gauche à droite :

4^e rang : Marthe Cédelle (la cantinière), Michel Maridat, Maurice Pradeau, Jean-Paul Salesse, Bernard Jannot, Bernard Jaubois, Patrick Detosse, ?..., Pradeau, Daniel Sourty, Paul Lardet, ?..., Patrick Philippon, Micheline Herrebout, Christine Brugière, et les instituteurs : Camille Brunet et Camille Nicaud.

3^e rang : Marie-Françoise Tixier, Patricia Tixier, ?..., Michèle Pergaud, Christiane Bourret, Annie Herrebout, Chantal Durand, Joëlle Parot, Christine Petit, Agnès Chaput.

2^e rang : Bernard Giraud, Annie Penot, Michèle Chaput, Brigitte Chaput, Christine Holley, Pascale Petit, ?..., Evelyne Bourret, Isabelle Grelaud, ?..., Isabelle Dunet, Annie Jingeaud.

1^{er} rang (assis): ?..., Yves Jingeaud, Guy Dissoubray, Joël Grelaud, Thierry Nicaud, Dominique Galland, Marc Jingeaud.



COLONDANNES

Les notaires et hommes de loi au XVII^e et au XVIII^e siècles

Les notaires royaux avaient souvent auprès d'eux des tabellions chargés de rédiger les actes. Les tabellions pouvaient aussi dans certains cas jouer le rôle de notaires. Ils étaient alors appelés *notaires tabellions* afin de les différencier des notaires royaux.

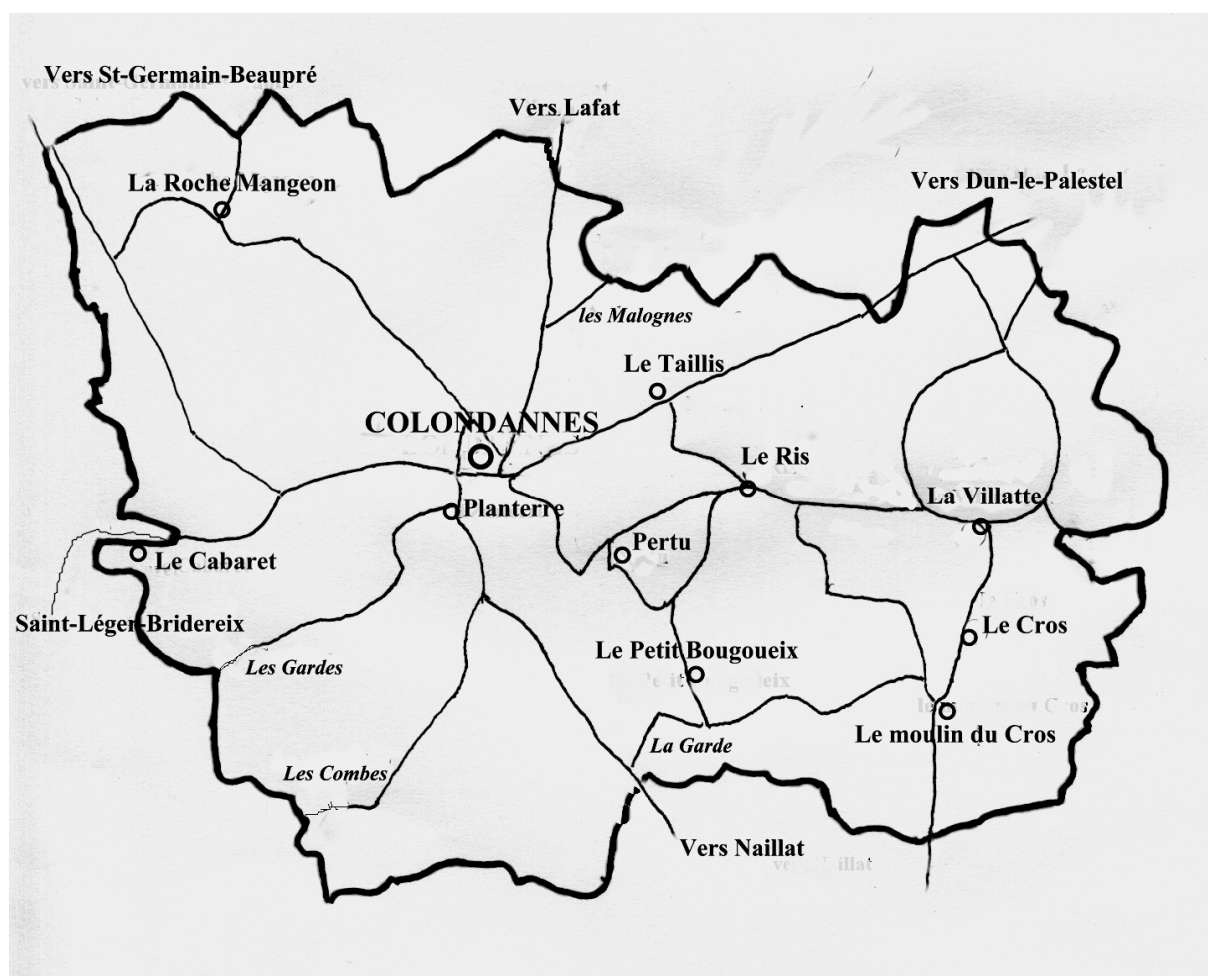
- Vers 1620, **Jehan Delafont** marié à *Silvine Pati* est notaire royal, domicilié à Colondannes. Plus tard, on retrouve ce couple à Lafat, « maison noble de la Guierche ».
- Vers 1630-1640, **André Pingaud** est notaire à Colondannes, où il habite avec *Magdelaine Aucler*, son épouse.
- En 1630, On trouve **Pierre Delafont** « notaire royal et praticien. Il est marié à *Anne Dumoulin* qui sera inhumée dans l'église de Colondannes en 1677.
- Vers 1660, **Louys Delafont**, sieur de la Font-Martin, fils de Pierre est marié à *Margueritte Delavault*. Il est aussi notaire ; ils habitent le château du Ris. (Ils sont parmi les derniers occupants connus de ce château).
- En 1670, **Anthoine Delafont** est dit « tabellion ». Il ne semble pas qu'il ait été marié.
- En 1673, **Mathurin Desvilletes** « notaire », habite au lieu dit *le Cabaret*, paroisse de Colondannes. Marié à *Catherine Blondet*, il est le fils de *Gabriel Desvilletes*, notaire.
- En 1678, **Anthoine Delafont**, marié à *Françoise Bazennerie* est notaire à Dun. Il est dit « sieur de Pertu ». Il est le fils de *Pierre* et de *Anne Dumoulin* et le frère de *Louys*, sieur de la Font-Martin. Nous ne savons pas s'il a exercé sa charge à Colondannes.
- En 1680 puis en 1720, nous trouvons **Joseph Delafont** demeurant au bourg, désigné comme « bourgeois notaire tabellion », frère de *Louys* et d'*Anthoine*, il est marié à *Françoise Minaud*.
- **Léonard Delafont** sieur de *Lavallade*, juge de *L'age-Champroy* est marié à *Gabrielle Pimpanneau*.
- En 1726, **Silvin Delafont** est notaire royal ; il habite d'abord à Colondannes, semble-t-il, ensuite à Dun.
- En 1729, **Léonard Delafont**, sieur de *Lavallade* et fils de *Léonard* et de *Gabrielle Pimpanneau*, est notaire et procureur en la justice de Dun. Avec *Jeanne Dissoubreix* son épouse, ils demeurent à Plantaire où ils ont une métairie (A.D. 6 E 9090). *Jeanne Dissoubreix* sera enterrée dans l'église de Colondannes, le 21 août 1758.

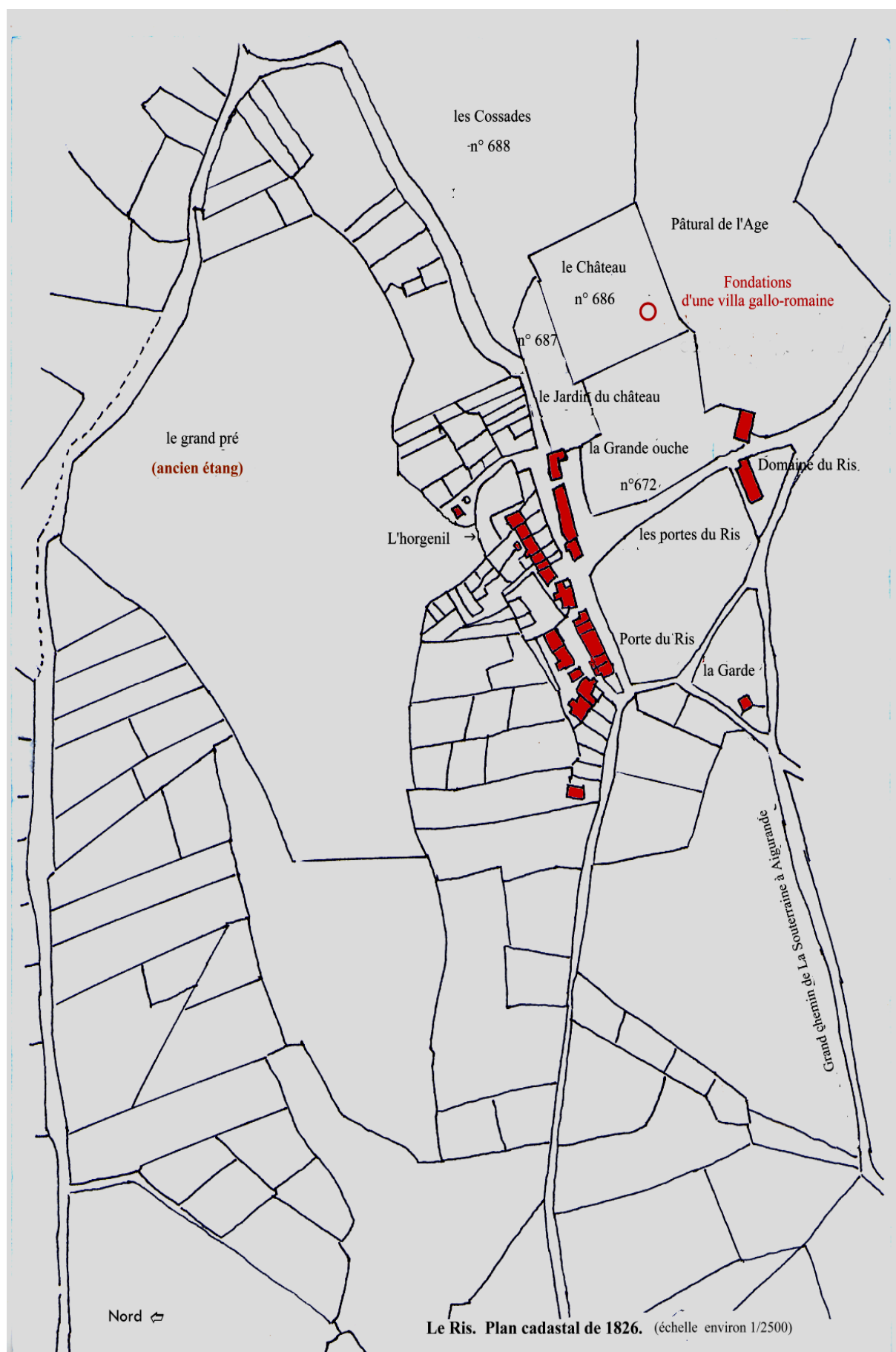
A noter que sur les onze notaires répertoriés entre 1620 et 1729, neuf sont de la famille *Delafont*. Parmi eux, *Pierre*, qui a trois fils notaires.

COLONDANNES

Les villages

Les lieux-dits





LE RIS

D'ou vient son nom ? Probablement du ruisseau qui traversait le village.

Il y a une cinquantaine d'années il coulait encore très abondamment, alimentant le lavoir du domaine et plusieurs abreuvoirs, avant de rejoindre, en bas du village, le ruisseau du grand pré. Les maisons sont alignées le long d'une rue principale, avec deux petites rues parallèles.



Vue de l'ensemble du village du Ris

(Photo Armand Tessier. Parcours U.L.M. automne 1992)

C'est le village sur lequel nous possédons le plus de documents écrits. La toponymie est déjà très parlante : le château, le jardin du château, les portes du Ris, la garde du Ris, mais aussi : « le pâtural de l'âge » (haie défensive) et « l'orgenil » (Hort-genil). - (Hort : jardin, géline ou genille : poule) – C'était « *le jardin des poules*, autrement dit : la basse-cour du château ».

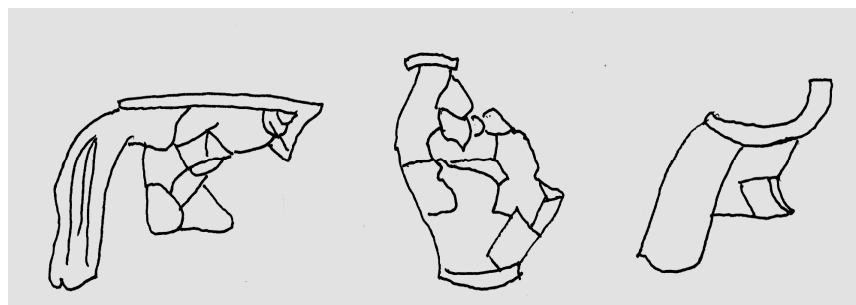
Du château il ne reste rien sur le terrain mais des pierres taillées dans les murs des maisons du village. Lors des labours ou autres travaux agricoles nous avons constaté qu'autour du site « du château » on trouvait en grandes quantités des fragments de tuiles gallo-romaines ainsi que des « pastoureaux » qui sont des petites pierres taillées, servant de parement aux belles villas gallo-romaines.

En 1992 – *Armand Tessier*, en creusant un trou dans la terre du château a mis au jour des fondations et une grande quantité de tuiles et fragments de poteries incontestablement gallo-romaines, confirmant ainsi l'existence d'une villa.

Une dizaine de petits silex taillés ont également été collectés sur le site.

On peut en déduire une occupation préhistorique, gallo-romaine, médiévale et peut-être mérovingienne, puisqu'un tiers de sou or de cette époque (un *triens*), conservé à la bibliothèque nationale aurait été frappé au Ris de Dun ; nous y reviendrons.

Fragments de poteries reconstituées qui ont été mises au jour lors des fouilles sur l'emplacement de la villa gallo-romaine du Ris.





***Le domaine
du Ris.***
*Photos
Armand Tes-
sier (parcours
UIM 1993).*



***Vue d'ensemble du domaine du Ris** et des parcelles où étaient
situés
la villa gallo-romaine et le château médiéval.
(entouré d'un cercle le lieu où des fouilles ont révélé l'existence de fondations très anciennes)*

LA VILLA GALLO-ROMAINE DU RIS

C'est donc le 14 juillet 1992, qu'*Armand Tessier*, en creusant un trou dans la parcelle dite « *le château* » appartenant au domaine du Ris, eut la surprise de découvrir des fondations entourées d'un nombre important de morceaux de tuiles et de poteries qui, incontestablement, étaient d'origine gallo-romaine. La curiosité nous poussa à agrandir un peu ce trou et à dégager légèrement les fondations. Les photos ci-dessous donnent une idée de ce qui a été trouvé.

Renseignements pris, il s'est avéré que les dimensions des fondations, les pierres (nombreux pastoureaux), le mortier rose, étaient bien gallo-romains. Nous étions donc sur l'emplacement d'une villa. Nous avons pris quelques photos, fait des croquis, un plan. Nous avons signalé la découverte.

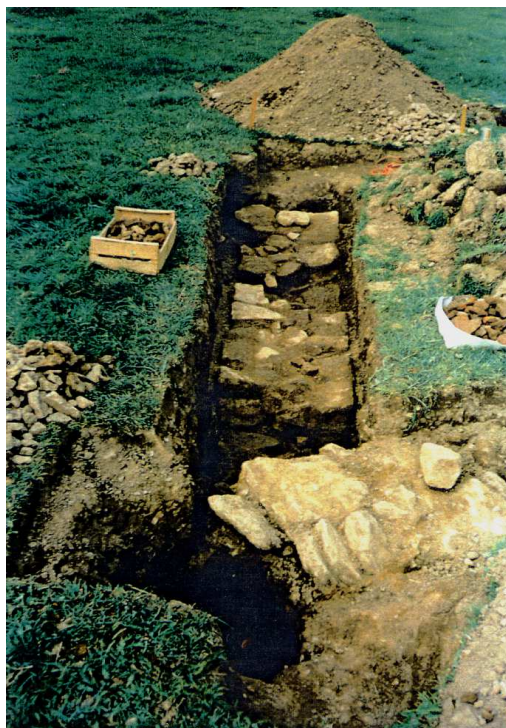
En 1996, après un nouveau nettoyage de cette partie des fondations, nous avons encore pu constater le grand nombre de morceaux de poteries dont certaines sont des poteries sigillées (recouvertes d'une sorte de vernis rouge avec décor).

Par la suite, il n'y a pas eu d'autres investigations. Le propriétaire actuel a conservé les objets trouvés et a pu reconstituer en partie certaines poteries. Il a également découvert dans le sol de l'étable jouxtant sa maison, une canalisation se dirigeant vers la villa gallo-romaine et venant de la direction de l'ancien lavoir, près de *la grange de Pertu* (C2.n° 825. Cadastre de 1934).

Dans les terres voisines, après les labours, nous avons recueilli quelques morceaux de poteries et constaté qu'il y avait des amoncellements de tuiles entassées les unes sur les autres, en biais, comme si un toit s'était déversé à cet endroit ; parcelle C 1, n° 687 cadastre de 1826, dite *le Château*.

Également dans la parcelle voisine (C1 n° 688 du cadastre de 1826), *les Cossades*, sur presque toute la surface, de grandes quantités de tuiles et quelques morceaux de poteries.

La villa gallo-romaine qui était implantée là semble avoir été importante, car l'ensemble des bâtiments repérés par des amas de tuiles occupait une grande surface.



UN ATELIER MONÉTAIRE AU RIS ?

Pourquoi cette question ?

Parce qu'il existe une pièce de monnaie de l'époque mérovingienne qui est conservée à la Bibliothèque Nationale. Ce **triens**, c'est le nom de ce tiers de sou, est une très petite pièce



Reproduction de la pièce face et revers.



Reproduction du texte gravé sur la pièce.



Ci-dessus reproduction photographique du moulage de la pièce, face et revers.

Ces moulages et cette reproduction ont été obtenus grâce à l'obligeance de M. Bardon que nous tenons tout particulièrement à remercier.

d'or d'environ 11 millimètres de diamètre pesant 1,24 gramme ; Il était déjà répertorié au cabinet royal en 1690, comme ayant été découvert, au Blanc dans l'Indre. Nous avons pu en obtenir un moulage que nous déposons à la mairie de Colondannes.

Les gravures inscrites sur cette pièce de monnaie sont difficiles à déchiffrer, sauf l'une d'entre elles qui porte de façon lisible ce texte «**RIEODUNIN** », qu'on peut traduire par *le Ris de Dun*. Sur l'autre face, on lit **DCE**.

Ce pourrait être **DACOBERTUS** et indiquerait que cette pièce aurait été frappée sous le règne de Dagobert

(Le Lewel p. 77 pl. III, 16.

Belfort 1893 TIII n° 3797

DCE : DACOBERTUS)

Pour expliquer cette inscription, il y a deux hypothèses : selon les uns, il y a eu un atelier monétaire au Ris ; selon les autres, cette pièce a pu être frappée par des artisans ambulants à la demande d'un personnage assez important pour avoir le droit et les moyens de faire frapper monnaie, et qui sans doute possédait de l'or (qui était un métal précieux et rare).

On considère généralement que les triens ont été frappés entre 580 et 670, et qu'à partir de 670, l'argent est seul monnayé. Le tiers de sou d'or s'efface alors au profit du denier d'argent.

LE MANSE DU RIS

Le château... le domaine... regards sur le passé

Les traces du passé dans la mémoire populaire ainsi que les documents du cadastre et les registres paroissiaux nous ont donné envie d'en savoir un peu plus sur le petit château médiéval du Ris. Nous avons donc entrepris des recherches aux Archives départementales de la Creuse.

Vers 1100 – le cartulaire de Bénévent nous apprend que *Guillaume de Dun* (chanoine), avec l'accord de ses trois frères, fait don à l'Abbaye du manse du Ris « **Mansum de Rivo** ».

1388 – Le premier seigneur connu pourrait être Jean *Chouneyron*. Le document qui permet de le penser est daté du 1^{er} novembre 1388.

C'est une déclaration par laquelle *Jehan Chouneyron*, chevalier, Seigneur du Ris, Azat, la Prugne, Azerables et Mandrezat, confesse que l'abbé d'*Aubignac (Saint Sébastien)* lui a fait remise de la moitié de la rente qu'il doit sur le moulin de Mandrezat pour un délai de cinq années, mais que, passé ce délai, son receveur devra payer à l'abbé d'*Aubignac* la rente entière (A.D. H 255).

Il reste un point d'interrogation quant à la possession des biens du Ris de Colondannes par ce seigneur, car nous avons trouvé un *Jean Chauveyron* (peut-il y avoir confusion ?) qui était seigneur du Ris près Azat dans le nord-ouest de la Haute-vienne, canton du Dorat dans les années 1380–1390.

L'énumération des autres fiefs et la mention de l'abbaye d'*Aubignac* à qui sont dues les redevances, nous incline à penser qu'il s'agit plutôt du Ris de Colondannes.

Au cours du XV^e siècle, nous n'avons aucun document. Puis, arrive la famille *de la Celle*.

Vers 1518 – *Jehan de la Celle* – Écolier, vicaire et chapelain à *Saint-Léger-Bridereix* est possesseur du fief et « Maison noble du Ris ».(A.D. 205 G 13).

1527-1528 – *Jacques de la Celle* – Ecuyer, seigneur de Soubzvolle (Souvolle, Saint-Sulpice-le-Dunois) et du Ris, frère et héritier universel de feu *Jehan de la Celle* (A.D. 205 G 13)

Plusieurs documents concernent le bénéfice de la vicairie de Saint-Léger-Bridereix par lesquels *Claude Vergnaud* vicaire et chapelain, successeur de *Jehan de la Celle* réclame une rente acquise par ce dernier en tant que vicaire et qui fut héritée par erreur par *Jacques de la Celle*, alors qu'elle aurait dû revenir à la vicairie. S'en suit une très longue procédure qui n'aura pas de conclusion durant la vie de *Jacques de la Celle*.

En 1544 et 1551 – La procédure se poursuit avec autre *Jehan de la Celle*, écuyer, fils de Jacques, seigneur de Soubzvolle et du Ris (A.D. 205 G 13). A partir de cette date, nous avons, dans un ouvrage de la bibliothèque des Archives départementales, la généalogie des *de la Celle*, branche de Souvolle et branche du Ris (*Généalogie des de la Celle* AD US II 108).

En 1553 – Dans un extrait de procès-verbal de l'assemblée de l'arrière-ban de la Marche on peut lire :

« ont esté par nos esleuz et choisis les cy-emprès nommés (...) Jehan de la Celle, escuyer, seigneur du Rys, une sallade en l'équipage sus-dit (cheval légier (...)) et lesquels hommes appelez, les dessus dicts ont fait le serment chascun d'eulx, de bien et loyalement servir le Roi notre Sire au lieu et pour le temps qu'il sont tenus envers tous et contre tous, et sans nul excepter (...) sous peine de la hart... » (corde et par extension pendaison).

1567-1569-1572 – *Fiacre de la Celle* – Fils de Jean, écuyer, seigneur du Ris, de la Barde et de la quatrième partie de Nouzerines est en 1569 et 1572, archer à la compagnie du duc de Longueville, d'après un passeport que le roi Charles IX lui accorda le 8 décembre 1572 :

« pour aller chez lui, permettant de plus, pour le plaisir et la récréation de sa personne, de tirer ou de faire tirer l'arquebuse, par lui ou l'un de ses gens sur toute sorte de gibier non prohibé ». Il avait épousé *Catherine de la Celle*, sa cousine. De leur mariage doit être issu *Gabriel de la Celle*.

1590 – *Gabriel de la Celle*, écuyer, seigneur du Ris et de la Barde (Saint-Sulpice-le-Dunois). A cette date, il possède aussi les fiefs de la Tonnelle et du Puy-Février, dans les paroisses de Fleurat et de Saint-Agnan-de-Versillac. Il meurt sans postérité en 1596. Le Ris, la Tonnelle et le Puy-Février sont alors vendus par ses héritiers à *Gabrielle Gentil*, mariée à *Gabriel Moreau* qui est dit *sieur du Ris, de la Réjade et de la Font Martin, bailli du Dun*.

1597-1634 – Autre *Gabriel Moreau* – fils des précédents. D'abord étudiant à l'université de Poitiers, il reçut alors de sa mère (*Gabrielle Gentil*), le fief du Ris en avancement d'hoirie par acte du 15 octobre 1597. Ensuite, il est dit seigneur du Ris, bailli de Dun, licencié ès lois (A.D. E 69).

Une note tirée du fond Champeval nous donne une description sommaire du château vers 1600 :

« maison et une tour en un jardin renfermé de hautes murailles, contenant 8 boisselées, mesure de Dun, un colombier et divers héritages... » (A.D. 4 J 71)

En 1652 – *Noble Pierre Moreau* – Frère de *Gabriel*, seigneur du Ris et de la Font-Saint-Martin, conseiller du Roy, en la sénéchaussée, siège présidial de la Marche. Datée de 1652, une requête au juge de Dun contre le meunier de la Villatte nous donne quelques détails concernant le village du Ris et son seigneur (A.D. E 692) :

le dit *Pierre Moreau*

« est seigneur propriétaire du fief du Ris (...) à cause de son chastel et chastellenie de ce lieu duquel fief du Ris dépendent plusieurs hommes de directe et notamment le villaige du Ris consistant en onze feux et deux mesteries, tous lesquels habitants dudit villaige du Ris tiennent tous leurs bâtimens dommaines et héritaiges en direct dudit suppliant à cause de son dict fief du Ris et par ce aux termes de nostre coustume tenus et adstrains d'aller meuldre tous leurs grains au moulin de la Renardière (Sagnat) appartenant au suppliant estant dans la banlieu dudict villaige ».

1654-1657 – *Noble François Moreau* – Sieur du Ris et de la Font-Saint-Martin, est

conseiller du Roi au siège présidial de la sénéchaussée de la Marche à Guéret. En 1654, il est dit demeurant au Chastel du Ris.

Nous avons trouvé plusieurs documents de cette période (A.D. E 692) :

- Une créance de *Guy Bersoux* (métayer dudit F. Moreau) à *François Moreau*,
- Une obligation de cheptel entre *Guy Bersoux* et *François Moreau* ;
- Une autre obligation de cheptel entre *André Maridat* (métayer) et *François Moreau*.

Puis *François Moreau* décède et sa veuve *Gabrielle Seiglière*, épouse *Henry Bonnet* également conseiller du Roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de la Marche à Guéret. Il est sieur du Ris en 1701. (A.D. E 689).

Vers 1660-1672 – *Le chastel du Ris* était habité par *messire Louys Delafont*, « sieur de la Font-Saint-Martin », marié à *Marguerite Delavault* ; plusieurs de leurs enfants sont nés au Ris.

Vers 1708, il appartient, en partie aux *Seiglière* et, vraisemblablement aux *Bonnet*, par le remariage de *Gabrielle*.

En 1711 – Les héritiers d'*Henry Bonnet*, *Jean Silvain Bonnet*, sieur du Mas du Teil, conseiller du Roi, président du Présidial de la Marche, et *Estienne de Nesmond*, conseiller du Roi, lieutenant particulier au présidial de la Marche, époux de *Marguerite Bonnet* sont propriétaires.

Nous avons, de cette époque, deux documents concernant la désignation d'un expert qui est chargé d'estimer le *my-croist* des bestiaux des deux métairies du Ris. (A.D. E 90-95) Une collecte de 1773, nous confirme que les *de Nesmond* sont encore les propriétaires de la métairie du Ris (A.D. C 35-169). Ils le sont encore en 1789 d'après les rôles de la taille.

Le 20 octobre 1785 – « *Foy et hommage* » au comté de *Dun*, du fief du Ris par *Messire Charles de Nesmond*, écuyer. (AD. GE 8491). Nous retrouvons toujours un *sieur Denesmond* en 1791 sur des documents concernant les biens du prieuré. Puis le 18 ventôse de l'an XI (9 mars 1803), c'est *Charles Thomas* du bourg de *Dun* qui fait dresser procès-verbal statistique du domaine du Ris. Ce Thomas dit *La Jarret* est encore imposé pour le domaine du Ris en 1811 et en 1818.

En 1816, *Pierre Labussière* (ou *Labuxière*) devient propriétaire du domaine. Il est veuf de *Louise Fradet* et décède au Ris, le 29 juillet 1827. Son fils, *Silvain* en hérite et, quand il décède à son tour le 1^{er} octobre 1853, le domaine revient, en partage, à un de ses fils : *Pierre Adolphe Labussière*.

Au décès de ce dernier, c'est sa fille unique : *Célie Marie-Louise Anne Labussière*, épouse de *Martial Delor* négociant à *Dun*, qui en hérite. Les *Delor* le vendront ensuite au meunier du Cros, sa famille le gardera en métairie, jusqu'à sa vente par morceaux en 1993.

LES MÉTAYERS DU RIS

Au XVII^e siècle, le domaine du Ris comprenait deux métairies. La plupart des documents semblent concerner la « *grande métairie* ». Au niveau des métayers, il n'est pas toujours précisé de quelle métairie il s'agit. A partir de 1692, elles seront rassemblées et n'en feront plus qu'une. Comme dans les autres cas, cette liste n'est pas exhaustive. Pour certaines périodes, nous manquons complètement de documents, ou il sont très imprécis. Les dates sont toujours celles des documents.

Par les vestiges retrouvés de l'époque gallo-romaine, nous savons qu'il existait déjà à cette date, un important domaine agricole au Ris.

Vers 1100 – Le cartulaire de *Bénévent* nous parle du *manse du Ris* (le manse étant, au moyen-âge, une exploitation agricole). Il est permis de penser que ce domaine a existé depuis au moins 2 000 ans. Rien n'a pu nous renseigner sur la période celtique. C'est seulement en 1528 que nous commençons à trouver le nom d'un métayer : *Antoine Barraud*, métayer de *Jacques de la Celle*. Nos recherches nous ont permis de répertorier à partir de la première moitié du XVII^e siècle :

- En 1634 – *Léonard Bersoux*, métayer de *Gabriel Moreau*, « en la grande métairie ».
- 1640 – *Pierre Boucheron*.
- 1650 – *Guy Bersoux*, métayer de *Pierre Moreau*.
- 1654 – Le même *Guy Bersoux*, métayer de *François Moreau*.
- 1657 – *André Maridat*, marié à *Mathurine Bouffat* de Lafat. Veuf en 1662, il se remarie avec *Jeanne Barraud*.
- 1660 – *Mathurin Boucheron*, marié à *Jeanne Bonnaud* « métayer de la grande métairie du Ris, du *sieur François Moreau* ». Veuf, il se remarie en 1675 avec *Catherine Dissoubray*, il est dit « laboureur et marchand » au Ris.
- Puis, veuf de nouveau, il se remarie en 1679 avec *Léonarde Beillaud* et demeure « au Chastel du Ris ».
- En 1663 – *Pierre Boucheron*, métayer en la grande métairie du Ris, marié à *Silvaine Capillon* « demeurant au Ris chez maître *Louys Delafont*.

- Il semble que *Mathurin et Pierre Boucheron* sont frères et qu'ils demeurent ensemble.
- Le 9 mars 1691 – *Pierre et Antoine Pasty*, père et fils, laboureurs des Villetes (Naillat) ont affermé la grande métairie et la maison du Ris où ils sont venus demeurer.
- En 1692 – Il prennent aussi la petite métairie laissée par *François Brugière*, « *après qu'il s'y serait ruiné* ». Elle a été ainsi jointe à la grande « *ne faisant plus qu'un tout* ».

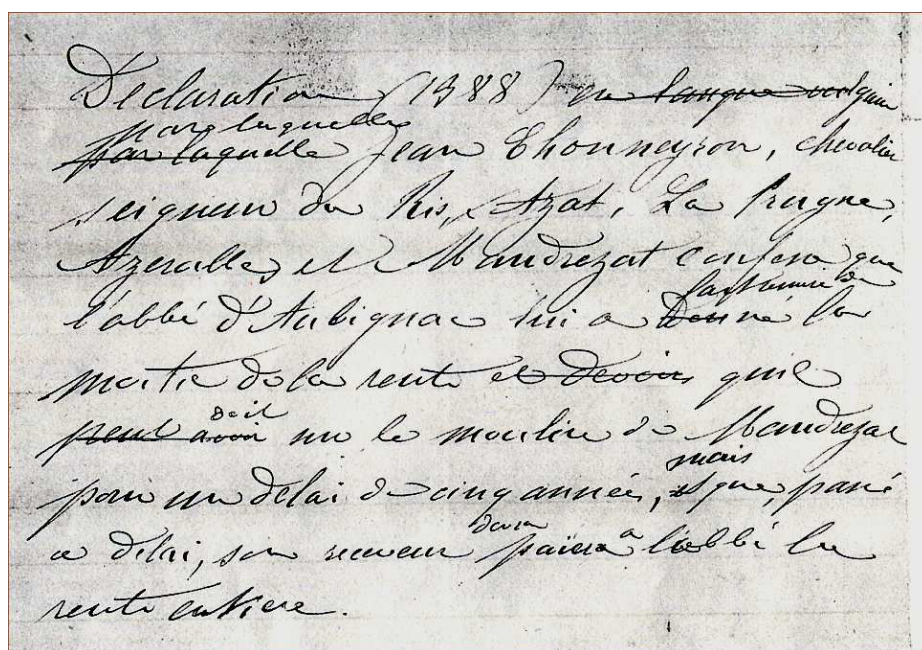
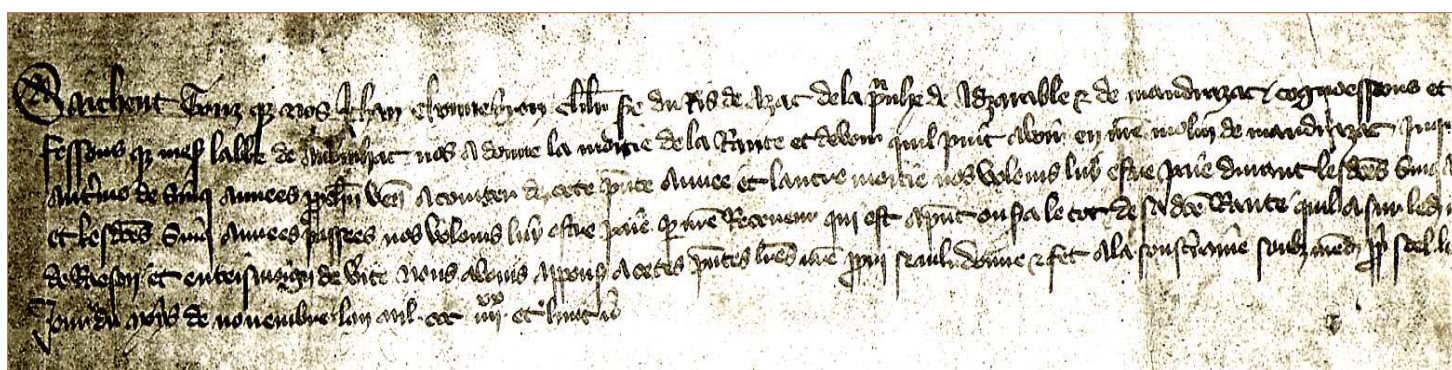
Il est dit, à ce moment-là de la petite métairie, qu'elle « *n'avait même pas l'héritage d'une paire de bœufs, ni même de bâtiment pour loger un métayer* ».

- En 1710 et 1711 – Deux requêtes demandent la désignation d'un expert qui doit estimer le *my-croist* des bestiaux des métairies du Ris.
- 1727-1730 – *Silvain Vaslet* est métayer du *sieur de Nesmond*.
- 1735 – C'est *Gabriel Vaslet*.
- 1742-1745 – *Jean et Gabriel Vaslet*, frères.
- 1749 – *Gabriel Dupescher* marié à *Léonarde Patouillaud* et dit « *fermier du fief du Ris* ».
- 1752 – *Silvain Barraud*.
- 1754 – *Pierre Barraud* marié à *Françoise Brugière*.
- Vers 1758 – *Jean Peyrat* marié à *Silvine Loiraud* (deux de leurs enfants ont pour parrains : *Léonard Delafont*, *sieur de la Vallade*, procureur à Dun et *Jean-Baptiste Sigaud*, curé de Saint-Léger-Bridereix).
- En 1753 – La métairie est exploitée par la veuve de *Blaise Delafont*.
- En 1777 – Par *François Parent* marié à *Anne Vaslet*, le propriétaire est toujours le *sieur de Nesmond*.
- En 1816 et 1836 – Deux couples sont dits métayers au Ris : *Silvain Brunet* marié à *Jeanne Le Prieur* et *Pierre Le Prieur* marié à *Jeanne Cartaud* « *métayer au Ris de messire Pierre Labussière* ».
- Vers 1850 – *Jean Trégnier* marié à *Magdeleine Dugenest*
- En 1861 – Le fils de ces derniers : *Jean Avril Trégnier* marié à *Pauline Boucheron*.
- En 1886 – *Charles Petit* et *Marie Laraud*.
- En 1901 – Leur fils, *Jacques Petit* marié à *Marie Briquet*.
- Puis en 1921 – Leur fils : *François Petit* marié à *Eugénie Vallet*.

C'est encore leur fils *Lucien* dit « *Flambeau* » qui prend la suite et, après lui, son fils *Guy* sera le dernier métayer du domaine du Ris.

DOCUMENTS D'ARCHIVES CONCERNANT LE RIS

Ci-après photocopies de certains documents parmi les plus intéressants, soit par leur écriture (qu'il faut lire !) que par leur contenu, résumé à la suite.



*Le manuscrit en lettres gothiques répertorié aux A.D. de la Creuse en H 255 est sommairement transcrit dans le document 2 par un archiviste des archives départementales. Ils concernent **Jehan Chouneyron** seigneur du Ris (près Dun dans la Creuse ? ou près Azat dans le canton du Dorat H. V. ?). Peut-être est-il le seigneur de ces deux fiefs ?*

LA MAISON DE LA CELLE ET LA BRANCHE DU RIS

Éléments de généalogie

Cette généalogie a été établie par le *comte de Maussabrté* et le *comte de la celle*. Elle a été publiées en 1936, par *Eugène Hubert*, archiviste de l'Indre. Ces documents ont été empruntés à la bibliothèque de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

130

GÉNÉALOGIE DE LA CELLE

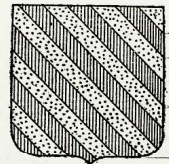
XIII. — BRANCHE DU RIS

PRÈS DE DUN-LE-PALLETEAU (CREUSE).

I. — JEAN DE LA CELLE, au nom de Léobonne Jabaud, veuve de Guillaume de Villars, écuyer, seigneur de la Barde et de la quatrième partie de Nouzerines, partagea la dite seigneurie de Nouzerines avec Jacques de Bridiers, chevalier, qui en possédait les trois autres quarts, par acte du 26 janvier 1545.

Il avait probablement épousé *N. de Villars*, dame de la Barde, en partie, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, fille unique de Guillaume de Villars et de Léobonne Jabaud.

Jean de la Celle, écuyer, seigneur du Riz, paroisse de Colondannes, près Dun-le-Palletau, fut appelé à servir à l'arrière-ban de la Marche en 1551, et dut fournir un cheval-léger salade. Il fut père de Fiacre qui suit :



De Villars.
Bandé d'or et de gueules
de six pièces.

II. — FIACRE DE LA CELLE, écuyer, seigneur du Riz et de la quatrième partie de Nouzerines, fit vente, avec Léobonne Jabaud, par acte passé à la Barde, le 4 septembre 1567, à noble homme Louis de Bridiers, écuyer, seigneur des trois autres quarts de la seigneurie de Nouzerines, les quatre faisant le tout, savoir de ladite quatrième partie du lieu et château noble de Nouzerines pour le prix de 260 livres.

Fiacre de la Celle, seigneur du Riz, était en 1569, archer de la compagnie du duc de Longueville (d'Orléans).

Il est qualifié écuyer, seigneur du Riz et de la Barde, dans un acte d'arrentement fait par lui du moulin de la Barde le 12 février 1572 et de plus, gendarme de la compagnie de Mgr le Duc de Longueville, dans un passeport que le roi Charles IX lui accorda

le 8 décembre 1572, pour aller chez lui, lui permettant de plus, pour le plaisir et la récréation de sa personne, de tirer ou faire tirer l'arquebuse, par lui ou l'un de ses gens sur toute sorte de gibier non prohibé. La Barde appartenait aux Villars en 1460 et 1501. Elle appartint ensuite en commun aux de la Celle de Bouéry et aux de la Celle du Riz.

Il avait épousé *Catherine de la Celle*, sa cousine, fille de Jean de la Celle, écuyer, seigneur de Bouéry, et de Catherine de la Bachelierie. Elle lui survivait en 1585.

De leur mariage doit être issu :

III. — GABRIEL DE LA CELLE, écuyer, seigneur du Riz et de la Barde, qui assistait comme parent, au contrat de mariage de Louis de la Celle, seigneur de Bouéry, avec Marguerite de Bridiers, le 3 mars 1590. Il était mort sans postérité en 1596.

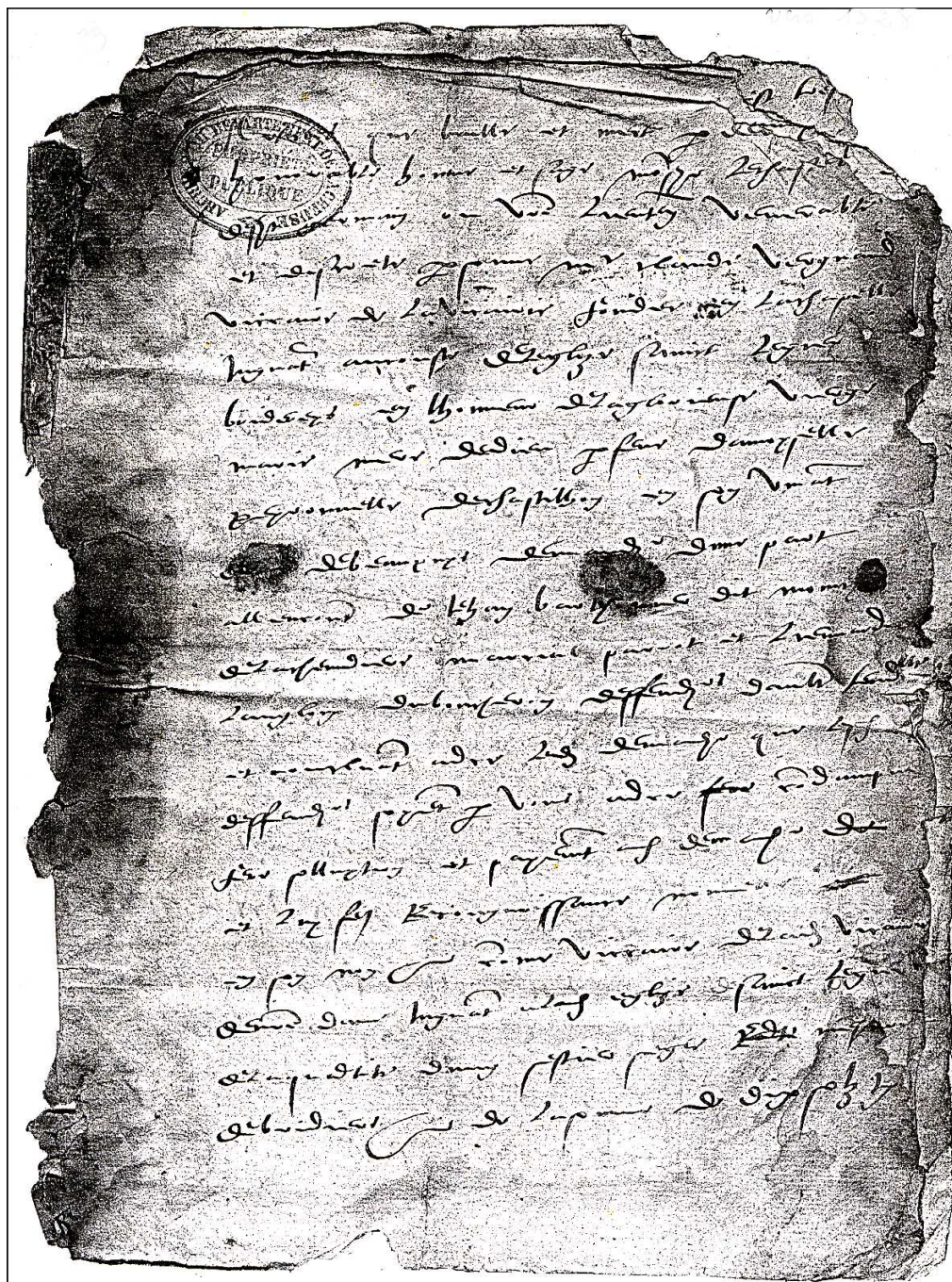
Gabriel de la Celle, seigneur du Riz et de la Barde, possédait aussi les fiefs de La Tonnelle et de Puy-Febvrier, situés paroisse de Florat et de Saint-Aignan-de-Versillat, près Dun. Après sa mort, le Riz, la Tonnelle et le Puy-Febvrier furent vendus par ses héritiers à Gabrielle Gentil, qui les possédait en 1596 et était alors mariée à Gabriel Moreau, sieur de la Réjade, bailli de Dun. Ces fiefs passèrent à leurs enfants puis aux Seiglière, en 1708.

Yves Bertrand, seigneur de la Villatte, l'était aussi de la Barde, en 1643, et avait pour femme Jeanne Tacquenet. La Barde passa à leur postérité.

Ci-après photocopie d'une feuille de documents datés « vers 1528 » (comprenant en tout huit pages.) (AD de la Creuse réf. 2056 G 13)

Il y est dit que « Messire Vergnaud vicaire en la vicairie fondée en l'église de Saint-Léger-Bridereix, par Damoiselle Peyronnelle de Chastillon, en son vivant dame de Beaupays ... » demande à divers créanciers qui sont nommés, des redevances dues à ladite vicairie, payées jusqu'à cette date à messire Jehan de la celle, précédent vicaire, puis à Jacques de la Celle, son héritier.

Messire Vergnaud demande également à Jacques de la Celle « escuyer, seigneur du Ris » de renoncer à cette rente qui doit rester attachée à la vicairie et de ce fait, revenir à lui Claude Vergnaud..



Les textes reproduits ci-dessous avec leur transcription donnent une description sommaire de ce qu'était le « château » ou « maison noble » du Ris vers 1652. (Source AD de la Creuse, fond Champeval 4 J 71).

(p. 773 n3 arch. nat.)
 M^e pre Moreau avocat pour
 lui et M^e gab^e et hélie moreaux
 ses frères. f^{eu} de feu honorable M^e
 gab^e Moreau viv^{ant} baillif de Dun
 ont racheté l'arrière fief du
 riz (collondanes) soit maison et
 1 tour en 1 jardin renfermé de
 haute muraille. conten^t 8 boicelées mesure
 de Dun. 1 colombier. et divers
 héritages estroussés par bail du d^{eu} consenti
 à M^e Louis Parry et du despuis à
 Jacques Gogulier par autre bail. de 127 +
 par an. Senguiers bicus ils auraient été
 possesseurs depuis 14 ans, par achat

(p. 773 n3 archives nationales)

Messire Pierre Moreau avocat pour lui et M^e Gabriel et Hélié Moreaux ses frères, héritiers de feu honorable M^e Gabriel Moreau, vivant bailli de Dun ont [renté ?] l'arrière fief du Riz (Collondanes) soit maison et 1 tour et 1 jardin renfermé de haute muraille conten (ant) 8 boicelées mesure de Dun. 1 colombier et divers héritages estroussés par bail judic(ia)ire consenti à M^e Louis Parry et du despuis à Jacques Gogulier par autre bail de 127 + (livres ?) par an desquels biens ils auraient été possesseurs depuis 14 ans par achat.....

(Lafa)
 fief des srs de Souvolle, puis Jolly
 et autres hrs nobles de défunt gab^e p.
 de la Celle ci^{er} gr^{and} d^{eu} d. lieu.
 auxquels dommes le s^r de la fosse
 comme h^{er} d^{eu} d. d^{eu} p^{re}sent 1/8^e.
 + ils ont le lieu de la Font St
 martin sis au b^{ourg} de Sagnat. mesur^e de m^e
 et m^e de colon et 13 sept. terre et 8 j^{our}
 et 3 sept. bois h^{er} futaie
 + fief de la Réjade soit rentes
 de mes. sur led. v^{illage}. (Lafa)
 15) de rente et 46 sols. mesure de la fa
 et xme = 13 set. seigle et 3 arve
 sur la Réjade mesure de la fa

.....fait des Srs de Souvolle puis Jolly (Lafa) et autres hrs nobles de défunt Gabriel de la Celle éc(uyer), S^r du dit lieu, auxquels domaines le S^r de la Fosse comme héritier dudit défunt prétend 1/8^e

+ ils ont le lieu de la Font-St Martin sis au bourg de Sagnat, m(aison) de m(aître) et m(ais)on de colon et 13 sept.(érées) et 8 j(ournau)x pré et 3 sept(érées) de bois h^{er} futaie.

+ fief de la Réjade (lafa) soit rentes dixmes sur ledit village 15 sols de rente et 46 sols et xme = (dime =) 13 setiers seigle et 3 avoine sur la Réjade, mesure de Lafa.

AU RIS.... DES VESTIGES DU PASSÉ ABONDANTS ET VARIÉS.



*Un outil
en silex
taillé.*



*Un morceau
de vis
d'escalier,
des tuiles
à rebord,
des pastouraux.*



*Pastouraux
et silex taillés*



Ci-dessus deux photos de pierres creusées qui servaient probablement à écraser les grains.

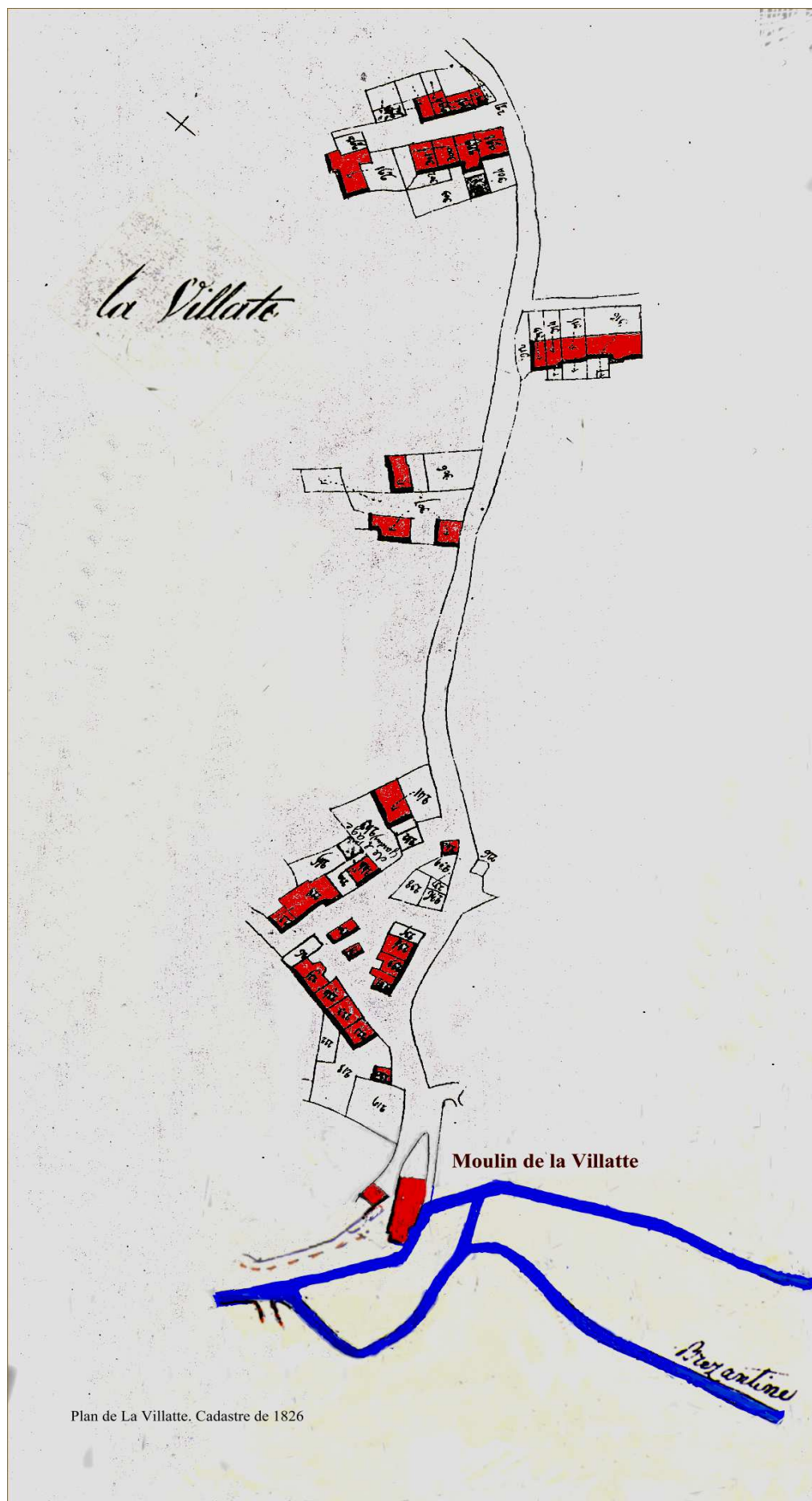


Exemple de pierres de taille en réemploi dans les murs. Dans d'autres constructions disséminées dans le village ont été utilisées des pierres de même nature. Plus loin, à propos de l'habitat, nous verrons aussi dans les constructions, d'autres traces du passé.



Ci-dessus, la « pierre » de Lucie Brunet qui semble être le chapiteau d'un petit pilier. Hauteur : 22 cm. Largeur au carré : 17 cm. Diamètre de la partie prenant appui sur le pilier : 11 cm. Cette pierre a été brûlée sur une face. Depuis longtemps elle avait été incorporée dans la maçonnerie au dessus du linteau de la porte de la grange. Elle a été extraite du mur par les maçons à l'occasion de la réfection des joints en août 1999.

Dans une autre grange du village, nous avons trouvé ce morceau de pilier dont le diamètre correspond à celui de la base du chapiteau..



Plan de La Villatte. Cadastre de 1826

LA VILLATTE

Nom d'origine latine : villa gallo-romaine, en fait, un domaine agricole. Nous avons du mal à localiser cette villa, probablement située en haut du village. C'est dans le haut Moyen-Âge qu'on a donné leur nom aux villages. Celui de La Villatte, d'origine latine comme la plupart des noms de lieu fait référence selon *Marcel Villoutreix* à l'existence d'un domaine agricole. À l'époque gallo-romaine il semble qu'une ferme (villa) existait déjà.

Quelques fragments de tuiles à rebord, une fusaïole, quelques petits silex taillés trouvés sur les parcelles cadastrées D 162-163-172 (cadastre révisé 1934) près de l'ancien chemin qui traverse « *les Jabasses* » et qui allait de La Villatte à *La Vallette*.

Les noms des parcelles alentour : « *Font-vieille* » - « *La Métairie* » - « *Les Peux-Saints* » - « *Les Fossés* » ou « *Les Douves* » semblent indiquer que ce lieu fût habité depuis des temps très anciens. Les morceaux de tuiles retrouvés semblent bien d'origine gallo-romaine.



*Ce mortier gallo-romain
qui servait à abreuver les poules,
a traversé les siècles.*



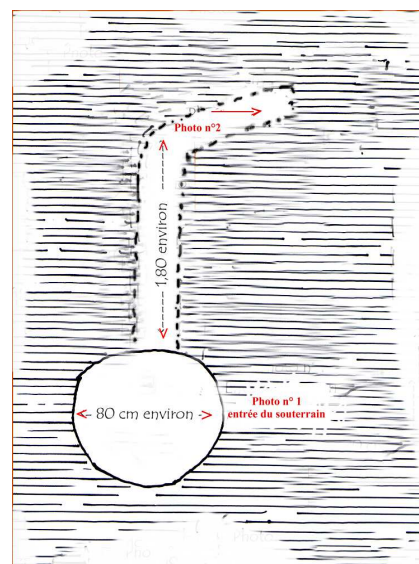
C'est aussi sur ces hauteurs que **deux souterrains** ont été découverts, indiquant qu'il y eut là des habitations. Le premier, en 1957, lors de la construction de la route du Puyjaragne, parcelle cadastrée D n°195 ou n°197. Il fut rebouché avec des camions de pierres sans avoir été visité.

Le second, découvert en octobre 1998, en labourant la parcelle D 157, entre La Villatte et *le Puyjaragne*, près de l'ancien grand chemin de Bridiers à Aigurande, au nord-ouest du « *Puy de Fourche* ». L'orifice en était bouché par une grande dalle en pierre. Trou relativement rond, sorte de puits de 75 à 80 cm de diamètre, d'environ deux mètres de profondeur. Au fond, le départ d'une petite galerie de 40 cm environ de diamètre, galerie courte, peut-être 1,50 m ou 2 m de longueur. A l'extrémité, nous n'avons pu voir s'il s'agissait de la fin de la galerie ou d'un éboulement.



Positionnement (petit cercle)
sur le plan cadastral des *souterrains*
repérés sur La Villatte.

Vers La Villatte



Croquis sommaire du
souterrain à gauche sur la carte
et de sa galerie, parcelle n° 157.



Photo n°1.
Entrée du souterrain.

S'agit-il d'une partie de souterrain ou, plus vraisemblablement, d'une simple cache, sorte de silo, qui servait à mettre des denrées. Pourquoi pas du sel ? Puisque « *les petites maisons* » toutes proches et dont il reste encore quelques ruines servaient, dit-on, au commerce du sel, qui était très actif dans cette zone frontrière. Les prisons de Dun hébergeaient souvent des faux-sauniers.



Photo n° 2 *vue de la galerie.*

Et puisqu'on imagine, pourquoi ne pas penser que, sur le Puy de Fourche, se dressaient des fourches patibulaires, sur la hauteur, bien visibles du « grand chemin » mais pas au bord, à cause de l'odeur et destinées aux faux-sauniers. Les temps étaient durs, mais ce ne sont que des hypothèses. Toutefois, cette voie qui allait de La Souterraine à Aigurande était aussi nommée « *Voie des faux-sauniers* » (A.D. GE 848).

Les souterrains se trouvaient, en principe, sous les habitations ou sous les bâtiments agricoles.

Les Peux saints

Trois noms de « *peux* » sur une seule colline :

- *Le petit Peu saint.*
- *Le Peu Jarry.*
- *Le Peu chenigot.*

« *Peux Saints* » : sanctifiés ? ou « *Peux Ceints* » : ceinturés par la route qui en fait le tour ? Le chemin circulaire correspondrait au *pomerium* des romains (espace où en dedans des murs, on ne pouvait ni bâtir ni cultiver).

Nous ne pouvons trop nous fier à l'orthographe qui variait tellement dans les siècles passés. Je pencherais plutôt pour saints : sanctifiés. La géographie des lieux, une hauteur, et les noms anciens des parcelles indiquent que cet endroit a été relativement clos et défendu :

- *La Porte* : l'entrée, le passage.
- *Le Tuteix* : (du latin « *tutari* » : protéger, par extension, lieu où on plaçait les sentinelles)
- *Les Doves* ou les fossés.

Cette hauteur semble tout à fait indiquée pour avoir servi à certaines célébrations. Au début du XX^e siècle, on y allumait encore les feux de la Saint-Jean. Un chemin se rendait directement du lieu dit « *la métairie* » à celui appelé « *le Tuteix* » puis « *la Porte* ».

Occupation préhistorique, gallo-romaine et médiévale ont donc laissé des traces.

C'est aussi sur le sommet des Peux-saints que se trouvait « *le Chêne à chagrin* » (photo ci-contre vue depuis le chêne), chêne au pied duquel les femmes se rassemblaient le jour du départ des maçons pour les regarder partir, en agitant leurs mouchoirs.



Les meuniers de La Villatte

Les moulins à meule actionnés par la force hydraulique ont, vers le XI^e ou XII^e siècles, remplacé les anciennes meules de pierre actionnées à la main. En remontant dans le temps, nous découvrons l'existence de trois moulins à farine installés sur les bords de la Brézentine, deux se trouvant à La Villatte, l'autre au Cros, ainsi que nous le verrons plus loin.

Pour La Villatte en particulier, nous avons retrouvé dans divers documents les traces de leurs occupants à partir du XVII^e siècle.

- En 1650, *Claude Disssoubreys*, marié à *Gabrielle Gayet*, est « meunier de La Villatte ». (voir ci-après transcription d'une requête de *Pierre Moreau*, sieur du Ris, contre le meunier des moulins de La Villatte). Il l'est encore en 1661, lors de la naissance de leur deuxième fille.
- En 1667, *Léonard Gaignedoux*, marié à *Catherine Dissoubrey* et, en même temps, *Silvain Pinot*, marié à *Catherine Vallade*, ceci au moins jusqu'en 1673. *Léonard Gaignedoux* décède le 8 avril 1673 « à 50 ans ou entour », et il est inhumé « dans » l'église de *Colondannes*.
- Catherine se remarie avec *Mathurin Boucheron* de la grande métairie du Ris en 1675.
- En 1675, il y a encore deux couples aux moulins de La Villatte : *Silvain Pinot-Catherine Vallade* et *Léonard Pinot* marié à *Marguerite Audoin*.
- En 1679, *Léonard Pinot-Marguerite Audoin* et *Jean Lablonde* marié à *Claire Barraud* (au baptême de *Léonard*, fils de ces derniers, le 15 février 1679, *Marguerite Audoin* est marraine).
- En 1690, *Jean Lablonde* et *Claire Barraud* sont toujours meuniers.
- En 1711, un autre *Jean Lablonde* marié à *Marie Belet*.
- En 1735, *Jean Lablonde* est toujours dit meunier. Il y a deux autres couples avec lui : *Jacques Labesse* marié à *Silvine Dompeix* et *Pierre Dompeix* marié à *Anne Lachaux*.
- En 1754, ils sont toujours là. *Pierre Dompeix* et *Anne Lachaux* ont eu six enfants, quatre sont décédés en bas âge. Pierre est fermier du moulin et du « domaine de La Villatte ». Anne décède en 1757 et Pierre se remarie avec *Anne Gandois*, avec laquelle il a encore quatre enfants.
- Le 18 février 1758, ils emmènent baptiser leur fils *Mathieu* à Dun. Le prêtre note dans l'acte. « On nous a apporté l'enfant, ne pouvant passer la rivière débordée pour aller à Colondannes ».
- Les rôles de la taille de 1747 nous précisent : « le moulin de La Villatte appartenant à Monsieur de Saint-Germain, gouverneur de la province et seigneur en partie de la paroisse, est exploité par André Lablonde ». Fils de Jean et de Marie Belet, il est marié à *Jeanne Thomas*.
- De 1767 à 1771, *Silvain Riollet* puis *Marie Riollet* exploitent le moulin, toujours d'après les rôles de la Taille, nous n'avons pas d'autres renseignements les concernant.
- 1770 et 1773, le meunier est *Pierre Rousseau* marié à *Marie Jammet*, qui est déjà décédée au décès, à l'âge de deux ans, de leur fille *Marie* en 1772.
- En 1774, *Silvain Dardaillon*, marié à *Gabrielle Lacouture*. Ils auront quatre enfants.
- En 1787, *Pierre Lachassagne* marié à *Léonarde Andraud* achète les moulins de La Villatte au *Marquis de Persan*, le nouveau seigneur. *Jean Lachassagne*, le père de Pierre, est meunier au Moulin Neuf de Versillac. En 1793, avec *Pierre Lachassagne* et *Léonarde Andraud* on trouve, leur neveu, *François Liorte* (fils de *Silvain* et *Marie Jacquet* de La Villatte).
- En l'an II, *François Liorte* est meunier à La Villatte, et le 27 Fructidor IV (13 septembre 1796), il épouse à Naillat, *Marie Naudon*. Il semble que *Pierre Lachassagne* et *Léonarde* soient restés également au moulin jusqu'à leur décès (Pierre à 75 ans, Léonarde à 83 ans). *Marie Naudon* décède en 1808 – *François Liorté* reste au moulin.

- Le 14 ventôse de l'an XII (5 mars 1804), *Marie-Anne Lachassagne* a épousé *Léobon Dunet*, fils de *Silvain* et *Anne Fournaud* qui, après avoir été meuniers au Cros, le sont au *Moulin Gayaud (Lafat)*. Quand *François Liorté* décède, il institue *Marie-Anne Lachassagne* sa légataire universelle, à charge par elle de donner cent francs au curé pour les pauvres de la paroisse. *Silvain Dunet*, fils de *Léobon* et de *Marie-Anne Lachassagne* épouse *Marie-Louise Dessort*, ils restent au moulin.

- Le 28 février 1826, leur fille : *Françoise Dunet* épouse *François Riollet*, fils de *Silvain* et *Jeanne Rousseau* du moulin de *La Ligne (Lafat)*, ils vont également reter au moulin de *La Villatte*. Leur fils, *Silvain Riollet* épousera, le 2 avril 1850, *Adèle Geneviève Rilollet* dont les parents sont meuniers au moulin de *la Ligne (Lafat)*. Ils auront cinq enfants dont deux décèdent en bas âge. En 1859, *Adèle* décède à 29 ans.

- En 1863, *Silvain (appelé Alexis)* se remarie avec *Marguerite Adèle Aupetit* de *La Villatte*.

— En 1894, au décès d'*Allexis*, le moulin des *Riollet* disparaît. Il reste un seul moulin exploité par *Silvain Dunet* marié à *Marie-Louise Dessort*. En 1875, leur fils : *autre Silvain* épouse *Marie Jayat*. *Jules Eugène*, leur fils, leur succède. Il sera meunier et aussi maire de *Colondannes* pendant de nombreuses années. Sa fille *Lucie*, mariée à *Fernand Dupont* continue la meunerie. Ils y ajoutent une boulangerie.



Les moulins de La Villatte.

- En 1981, le moulin et le fond de boulangerie seront vendus à *Jean-Louis Vieille*.

- En 1989, la commune décide d'acquérir les bâtiments pour faciliter l'installation d'un nouveau boulanger. C'est *Jean-Pierre Trimouille* qui s'installe en reprenant le fond.

Deux documents concernant une vente des moulins en 1787

Le 21 août 1787 – « **Vente des moulins de La Villatte** consentie par le *seigneur marquis de Persan* à *Pierre Lachassagne* » (qui en prendra possession le 23 novembre 1787) (A.D. 6 E 8491).

Le 24 août 1787 – « **Vente des moulins de La Villatte** : bâtiments, domaines, héritages, écluse et banalités en dépendant, situés paroisse de *Colondannes* à la charge pour l'acquéreur de tenir le tout en roture du seigneur vendeur, de son comté de *Dun* consentie par **monsieur le marquis de Persan** à **Pierre Delachassagne** meunier desdits moulins, moyennant la somme de 5.120 livres – devant *Goguyer, notaire à Dun* ». (A.D. insinuations, centième denier, C 1449)

Nous reproduisons ci-après la **transcription** d'un document daté « vers 1650 ».

(A.D. - E. 692)

« *Requete au juge de Dun contre le meusnier de La Villatte* ».

Monsieur,

Monsieur le baillit de Dun

« *Suplie humblement et vous expose noble Pierre Moreau sieur de la Font Saint Martin et du Ris conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège Présidial de la Marche à Guéret qu'il est seigneur propriétaire du fief du Ris, mouvant en foi et hommaige de mon Seigneur de la presant cour a cause de son chastel et chastellenie de ce lieu duquel fief du Ris dépendent plusieurs hommes de directe et notamment le villaige du Ris consistant en onse feux et deux mesteries tous lesquels habitants dudict villaige du Ris tiennent tous leurs bastiments, dommaines et héritaiges en directe dudict supliant a cause de son dict fief du Ris et par ce au terme de nostre coustume tenus et adstraints d'aller meuldre tous leurs grains au moulin de le Renardière appartenant au supliant le nommé **Dessoubrays** meusnier des moulins de La Villatte contre tout droict et justice, mercredi dernier osta sept boisseaux de farine au fils de **Guy Barsoulx** l'un de ses mesteiers, laquelle il retient et ne lui veulx rendre soulds pre-texte que lors que ledict fief du Ris appartenoit a deffunct noble **Gabriel Moreau** vivant sieur du Ris frère du supliant lesdicts habitants du villaige du Ris alloient meuldre leurs grains audict moulin de La Villatte, comme estant le moulin du seigneur suserain parce que ledict deffunct sieur du Ris n'avoit point de moulin au termes et au désir de nostre coustume art.313 qui dict que si aulcun baron chastelain ou Hault justicier avoit moulin et son valvasseur n'en eust point tous les hommes du valvasseur demeurant en la banlieu dudict moulin iront mouldre audict moulin du baron mais le mesme article donne au supliant tous les monants qui sont de sa directe attendu qu'il a un moulin dans la banlieu quant elle dict en ces termes jusques a ce que le valvasseur ait moulin dans la banlieu, et si tost que le valvasseur aura moulin les dicts hommes demeurants dedans la dicte banlieue diceluy seront tenus d'aller mouldre au moulin dudict valvasseur par quelque laps de temps qu'ils aient moulu au moulin du Baron.*

*Néanmoins bien que la coustume par cest article attribue au supliant le droict de mosnaige sur tous ses hommes de directe estants dans la banlieue de son dict moulin ledict **Dessoubrays** ne laisse de troubler le supliant dans le droict de mosnaige qui luy est acquis par nostre coustume sur tous ses hommes de directe.*

*Ce consideré mondict sieur il vous plaise condamner ledict **Dessoubrays** rendre et restituer audict **Barsoulz** mesteier du supliant les 7 boisseaux de bled qu'il luy a mal pris et en tous les despans dommaiges et interest et tant dudit **Barsoulz** que du supliant luy faire deffences à l'advenir de troubler et dempescher le supliant en son droict de mosnaige sur tous ses dicts hommes de directe notamment sur les habitants du villaige du Ris a peine damende et arbitraire et de tous despans dommaiges et interest et vous faire bien et justice. »*

Signé: MOREAU

Nous reproduisons par ailleurs (voir documents annexes à partir de la page 301) quelques rôles de la taille, conservés aux Archives Départementales de la Creuse depuis 1727, jusqu'à la Révolution. Rappelons leur montant pour La Villatte en **1727** :

<i>Jean Lablonde le jeune</i>	12 livres	15 sols
<i>Léonard Pignaud</i>	20 livres	
<i>Jean Pourcher et Pierre Pignaud</i>	20 livres	
<i>Antoine Capillon</i>	19 livres	
<i>Jean Boucheron</i>	20 livres	8 sols
<i>Léonard Ducluzeau</i>	32 livres	8 sols
<i>Léonard Lablonde</i>	31 livres	
<i>André Lablonde</i>	15 livres	5 sols

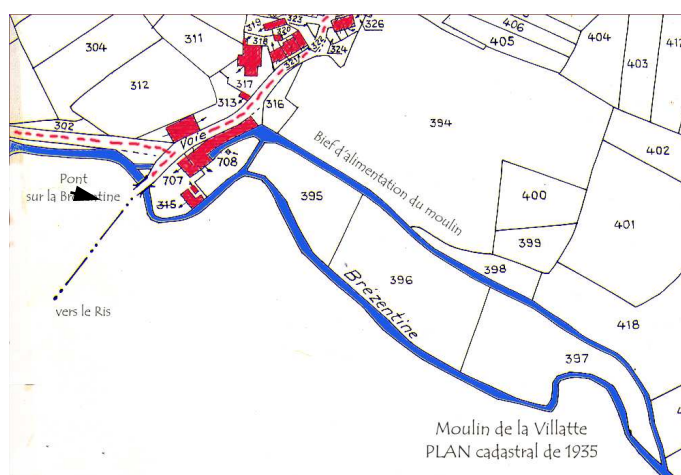
Le moulin dudit lieu appartenant au *seigneur de Saint-Germain*, était imposé pour un denier symbolique. En 1748, le moulin exploité par *André Lablonde* sera taxé d'office à 15 livres. (Les livres sont des livres-tournois (monnaie de Tours).

La route de Colondannes au Cros par La Villatte et le pont de La Villatte

En 1883 l'étude des travaux pour l'aménagement de la route et la construction du pont en permit la réalisation à partir de 1883 et 1884. L'achèvement du pont eut lieu dans les années 1890 à 1900. Il remplaçait très probablement un passage à gué plus ou moins bien aménagé.

Le pont et le tracé de la route semblent avoir été déplacés de quelques mètres par rapport à l'ancien tracé du gué situé un peu en aval du pont actuel. Le 11 novembre 1893, lors d'une réunion du conseil municipal, *Alexis Riollet* demande « ... *tout en acceptant le tracé de la route, s'il ne pourrait pas subir un changement au sortir de la rivière de Brézentine, en passant en face des moulins, plutôt que de passer derrière la grange de Riollet* ».

La comparaison des plans du cadastre permet de comprendre comment a été modifiée l'assise de la route et l'emplacement du pont.



LA MÉTAIRIE DE LA VILLATTE

Elle semble avoir été assez importante. Au XVIII^e siècle, nous en retrouvons encore des traces :

- Sur les rôles de la taille :
 - en 1757, *Silvain Barraud* et *Silvaine Laverdant*, sa femme sont métayers à La Villatte.
 - En 1758 *Pierre Dompeix* est dit fermier sur le domaine de La Villatte.
- Un document daté du 31 mai 1776, oppose *Jean Lablonde* marchand, propriétaire de la métairie de La Villatte et *Gabriel Delost*, son métayer à *Mathieu Martinèsche* : *Jean Lablonde* conteste la vente de sept de ses moutons à *Martinesche*. Cette vente aurait été faite par une « *filles mineure* » dans la rue de la Barre (à Dun), c'est-à-dire en dehors du champ de foire.

Martinesche est condamné à remettre les moutons à *Jean Lablonde* qui lui remettra le montant de la vente, soit 23 livres. (A.D. B 2108).

[illegible]

LA BRÉZENTINE

Un amoureux de la nature, pharmacien à Dun et poète, **Emile Genevoix** a célébré avec finesse cette rivière qui passe au Cros et à La Villatte, après avoir pris sa source aux confins de la commune de Fleurat, où elle naît près du village de Brézenty.



Au cours des âges, elle a donné du poisson aux habitants de ces lieux et fait tourner les moulins que leurs ancêtres avaient édifiés pour moudre les grains et pour « fouler » les chanvres ou les laines.

On l'appelait la Brézentine,
Ruisseau charmant dont mille fleurs,
Mêlant leurs ors et leurs couleurs,
Paraient la grâce serpentine.

Le merle qu'un démon lutine,
Prince galant, roi des siffleurs,
Sous les festons d'un saule en fleurs
Lançait gaiement sa cavatine.

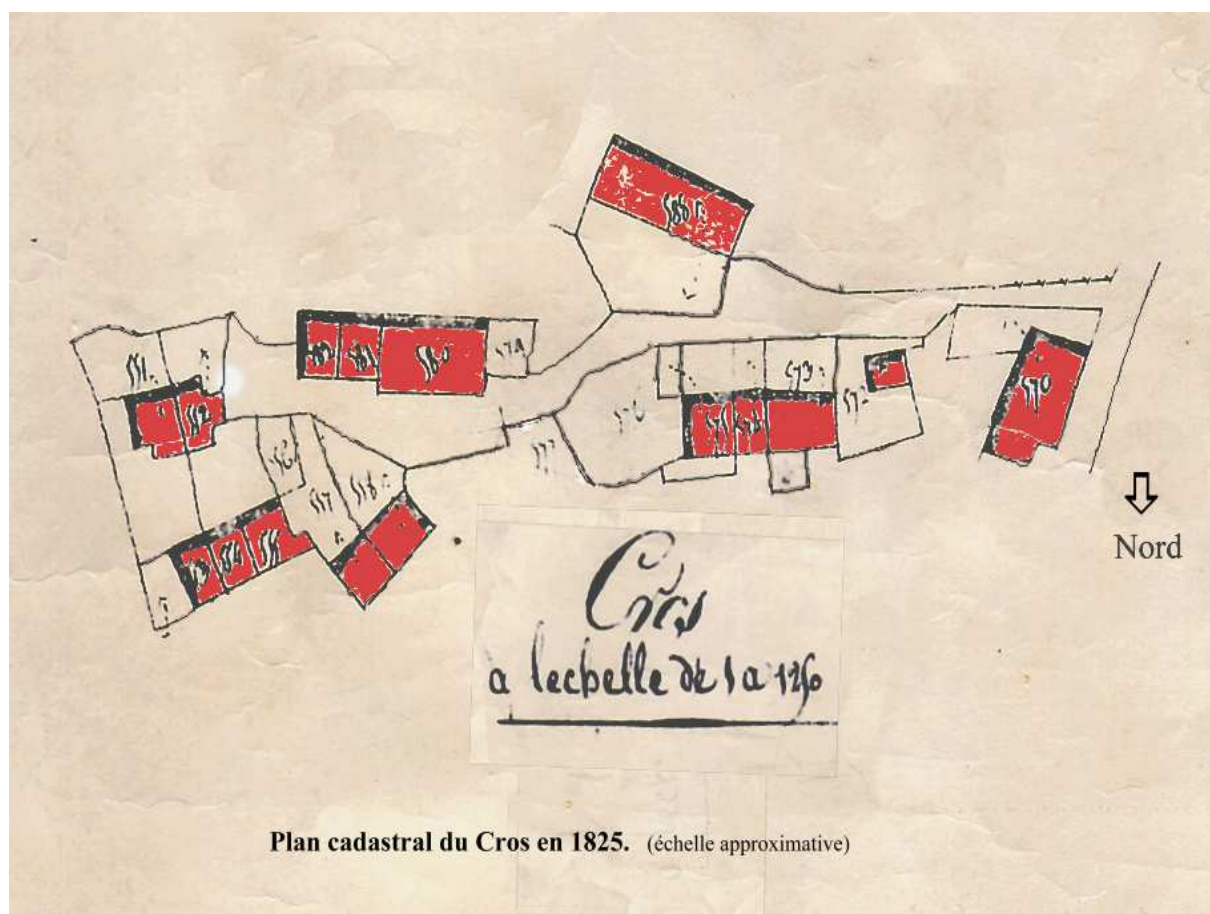
Truite arlequin et blanc gardon,
Dansaient un pas de rigaudon,
Aux doux grelots des cascadelles.

Et l'onde fauve, au fil du jour,
Composant maintes tarentelles,
En si bémol chantait l'amour.

Emile Genevoix



Photos de cette page : Georges Duvert



Lampe du Cros trouvée près du moulin sur la route de La Vergne en 1868.

LE CROS

Le Cros de l'occitan « *cros* » qui veut dire creux. Ce mot serait d'origine gauloise (*Marcel Villoutreix-Noms de lieux du Limousin*). Nous trouvons là des traces de l'activité humaine se rapportant à la période gallo-romaine. En 1867, à l'occasion de l'élargissement du chemin de La Vergne, une lampe avec statuette ainsi qu'un mascaron en bronze furent découverts enfouis dans la terre à moins d'un mètre de profondeur. Il s'agit d'une très belle lampe gallo-romaine. C'est aussi une très grande lampe de 42 cm ; la statuette représente un apollon barbu. Sur le mascaron, on voit un buste de femme.



Un journal de l'époque nous dit que les bronzes du Cros « *sont dignes de figurer dans le musée impérial et qu'il n'y a guère qu'en Italie qu'on pourrait rencontrer des modèles capables de leur être comparés* ». (Angel Zombard dans « *l'Echo de la Creuse* du 31 juillet 1868 »).

Le musée de Guéret en fit l'acquisition en 1868 – la lampe et le mascaron y sont toujours en bonne place - Malheureusement, la statuette a disparu et personne n'a pu nous dire ce qu'elle était devenue.

On trouve également près du Cros, non loin de l'endroit où a été trouvée la lampe, des fragments de tuiles gallo-romaines en grand nombre. Lors de travaux de défrichage, dans la parcelle cadastrée D n° 1178, au début du XX^e siècle, on découvrit également une très ancienne canalisation en terre cuite qui semblait descendre du Puy de l'eau (« *Peu de l'Aigue* » en patois).

Le lieu où la lampe a été trouvée, n'étant que très sommairement indiqué « *lors de l'élargissement du chemin de la Vergne* », nous avons pu croire, dans un premier temps à cause du nom qu'il s'agissait de parcelles ainsi nommées cadastrées C 1325 et suivantes sur le cadastre de 1825, parce qu'elles se nommaient *les Lampes*. Après consultation de documents cadastraux anciens nous avons constaté qu'elles se nommaient déjà « *les lampes en 1730* ». Il s'agissait donc vraisemblablement, de parcelles réservées pour les cultures de plantes destinées à fabriquer l'huile qui devait servir à alimenter les lampes des églises. On retrouve des parcelles dites « *les Lampes* » dans la plupart des communes.

Nous reproduisons ci-après le texte qui relate la découverte et l'acquisition de cette lampe par la Société des Sciences et le musée de Guéret. Il est extrait du TOME IV des mémoires de la Société des Sciences (1881) Pages 208 à 214.

DESCRIPTION ET ESSAI DE RESTITUTION d'une lampe en bronze trouvée en 1868 à COLONDANNES (Creuse).

La découverte dont nous nous proposons de parler est, à beaucoup d'égards, l'une des plus intéressantes qui aient eu lieu, dans ces dernières années, sur le territoire de notre ancienne Gaule.

Il s'agit, hâtons-nous de le dire, d'une très grande et fort belle lampe de bronze trouvée, en 1868, dans un champ de la commune de COLONDANNES... Elle était enfouie à moins d'un mètre de profondeur et fut extraite du sol à l'occasion de l'élargissement d'un chemin d'exploitation rurale.

Elle est ronde, selon la forme traditionnelle dans l'antiquité grecque ou romaine ; elle possède deux becs, dont les branches, placées en avant, sont légèrement écartées et se terminent, du côté opposé, par une large feuille d'acanthé qui, se relevant selon un angle de 45 degrés environ, lui sert d'appendice.

Les dimensions inusitées que nous allons faire connaître, peuvent seules donner une idée de l'importance du morceau : hauteur, y compris le piédouche, 7 cm ; diamètre du dessus 14 cm ; longueur du profil, à partir de l'un des becs jusqu'à l'extrémité de la feuille d'acanthé, 42 cm.

Ces proportions dépassent, on le voit, de beaucoup celles de la lampe en bronze trouvée récemment dans les travaux du nouvel Hôtel-Dieu de Paris et qui nous a été enlevée par l'Angleterre. Ce n'est pas tout ; la lampe de Colondannes diffère de celle de Paris par deux accessoires de la plus grande beauté et qui en font une véritable œuvre d'art.

Ces accessoires, dont les scellements sont brisés ou dessoudés, portent les indices probants d'une armature et ont dû, selon toute vraisemblance, faire partie d'un ensemble que nous nous proposons de restituer ultérieurement à l'aide de données que nous empruntons à la statuaire antique.

Ces accessoires, disons-nous, sont : 1° - une statuette d'homme jeune et nu, à demi drapé jusqu'aux genoux par une légère tunique, et ayant en hauteur 17 cent.; 2° - un mascaron d'applique de 7 cent. de hauteur sur 5 cent. de largeur, représentant une tête de femme encadrée par une abondante chevelure.—Le tout ne pèse pas moins de 3 kilogrammes et est recouvert d'une magnifique patine luisante et d'un vert foncé tirant sur le vert de jade.

Le meuble en lui-même, vu de face, est d'un galbe très élégant ; des moulures accouplées, qui sont de simples torses encadrés de filets, décorent le pourtour de l'orifice et sont d'une remarquable netteté : la grande feuille d'acanthé, relevée et quelque peu chiffonnée, qui sert d'appendice et sous laquelle s'adapte un anneau à passer le doigt, est découpée et ajourée avec beaucoup de grâce.

Mais, où l'art se montre avec tout son éclat, c'est dans la fine statuette, à demi-drapée, qui devait s'élever sur le couvercle de la lampe ; elle représente un homme qui marche avec un certain élan ; la tête, bien posée, regarde à droite ; elle est fière, jeune et légèrement barbue ; le bras droit se développe en avant, comme s'il disait : *allons*, le gauche, coudé et tendant à se relever, descend le long du corps, comme si la main portait quelque chose – les formes du torse sont sveltes et robustes ; le modelé du cou et du thorax, des jambes et des bras, harmonieux et coulant, appartient à cette jeunesse idéale et souveraine dont le grand art des anciens a revêtu les Dieux de la Grèce. La draperie elle-même qui se rattache à l'épaule gauche du personnage, en laissant voir la poitrine et les deux bras nus, d'un jet superbe, caressante et moelleuse, révèle la main du maître.

Pourquoi faut-il qu'il y ait à faire ici tout un chapitre de regrets et un triste procès-verbal d'expertise ? Les extrémités manquent ; il ne reste que les fines attaches des deux mains et une indication de leur mouvement. On sent l'aplomb bien étudié de la figure ; mais les pieds font défaut, le gauche n'a conservé qu'une partie du talon, le droit est brisé au-dessus de la cheville. Ajoutez tant que nous y sommes, qu'une main ignorante a enlevé par endroits des portions de patine, notamment sur le biceps de l'un des bras, sur l'une des cuisses et sur la partie supérieure de la tête. Il semble, d'ailleurs, que le profane se soit arrêté court dans sa besogne, assez à temps pour reconnaître le mal qu'il faisait sans en avoir d'abord eu conscience. Il avait remarqué, sans doute, qu'il ne restait qu'une surface grise et rugueuse à la place de ce beau vernis lustré qui est l'œuvre lente du temps.

La dégradation était commise, mais avec des circonstances atténuantes ; qu'y faire, d'ailleurs ? Cela s'est vu et se verra malheureusement encore. Un homme qui trouve aura toujours la tentation de dégrader ce qu'il a trouvé.

Nous aussi, faut-il le dire, nous avons touché à cette merveilleuse lampe, mais avec un religieux respect et sans lui faire aucun tort, car il a été facile de remettre à la place qu'elle occupait à l'origine et qui était encore indiquée par d'anciennes traces de soudure, la pauvre feuille d'acanthé brisée en trois morceaux, mais munie encore, en dessous de l'anneau qui servait à placer le meuble sur son lampadaire. Ce sera, nous l'espérons bien, la seule restauration qui sera entreprise ; elle était de celles qu'il est permis de tenter et que le bon sens commande.

Mais, quant à la restitution que nous allons proposer, bien que nous l'ayons étudiée avec soin et bien qu'elle ait pour elle toute vraisemblance, nous entendons qu'elle demeure toujours à l'état conjectural. En ceci, nous ne ferons que nous conformer à la sage réserve que se sont imposés les savants et véritables antiquaires.

II. Circonstances de la découverte et considérations sur l'art gaulois.

Je ne dirai pas notre étonnement, cela se devine et de reste, lorsque nous reçûmes par Monsieur le Maire de DUN dont la mémoire doit rester chère au musée de GUÉRET, un simple croquis de la lampe de COLONDANNES et des ses accessoires. C'était à n'y pas croire.

Aussitôt nous nous mîmes en route, de grand matin, avec le Président et deux membres de notre compagnie. A moitié chemin, notre voiture se croisait avec celle du messenger de DUN, qui était chargé de nous remettre un panier ; fort heureusement, il nous avait reconnus. Dans le panier se trouvaient les bronzes ; à leur examen, il n'y eut parmi nous qu'un cri d'admiration et un désir unanime de ne pas laisser s'échapper notre trésor d'entre nos mains.

Vers deux heures de l'après-midi, nous arrivions par des chemins affreux, à notre but, un village appelé Le Cros, situé dans une vallée étroite qu'arrose une rivière tapageuse, mais au nom harmonieux : La Brésentine. Pour aller à la jachère, où avait eu lieu la trouvaille, il fallait traverser un pont rustique fait avec de grandes dalles de granit et laisser à gauche un moulin. Pendant que nous examinions, sans résultat, la tranchée de la fouille accidentelle et les environs, le Maire de Dun faisait le marché de la lampe avec son propriétaire.

Nous n'avions jamais été à pareille fête ; on le comprend, la découverte de Colondannes devait nous paraître bien étonnante dans de pareilles conditions et un tel milieu. Elle eût été très naturelle sur une terre classique, aux environs de Naples, d'Agrigente, de Pestum ou de ROME ; dans les montagnes de la Creuse, c'était bien différent.

Mais ces craintes s'effacèrent tout à coup de notre esprit lorsque la lampe de Colondannes pris sa place dans les armoires du musée, entre nos belles urnes cinéraires de verre et d'argile et les débris antiques de toute sorte provenant des thermes d'Evaux, des vieilles cités d'Ahun, de Brede et de tant d'autres localités de la Creuse. Le point de vue n'était plus le même. Nous invoquons le souvenir de ces belles statuettes de bronze et d'argent trouvées, il y a environ 40 ans, dans les villages de Sous-Parsat et du Monteil-au-Vicomte, dont quelques unes figurent aujourd'hui dans le cabinet de la bibliothèque Nationale de Paris. Nous revoyons en idée, toutes ces collections publiques de la province, dont pas une ne peut s'appeler un musée romain. Nous nous demandions si on pouvait sérieusement admettre que c'étaient des artistes venus de Rome, qui avaient tourné et moulé cette immense quantité de vases appelés gallo-romains ; qui avaient taillé nos cippes, fabriqué nos mosaïques ; enfin, si c'était à des graveurs grecs ou romains que nous devons nos beaux statères arvernes et les didrachmes de Bridiers. Sur ce dernier point, la question est du moins résolue, puisqu'on vient de décider au palais Mazarin qu'on retrouve l'art gaulois dans les médailles gauloises – grand merci à la docte assemblée.

Le point de vue était complètement changé ; nous ne sentions plus l'obligation d'attribuer notre lampe à l'art grec ou romain ; et, bien que les bronzes de COLONDANNES n'eussent pas, à beaucoup près, d'analogues en importance dans leur voisinage, on voyait de l'ensemble au milieu duquel ils brillaient, se dégager clairement une vérité constante ; à savoir, que notre gaule appelée tantôt

grecque et tantôt romaine, quand il faudrait dire tout simplement la gaule, avait eu, de tout temps, sa civilisation propre et ses grands artistes.

III.- Essai de restitution de la lampe de COLONDANNES.

Aussitôt après avoir acquis, pour le compte du musée de Gueret, les bronzes trouvés au village du Cros, commune de Colondannes, nous nous empressâmes d'en envoyer un croquis au savant conservateur du Musée des Antiques au Louvre, Monsieur Adrien de Longpérier. Il nous félicitait, dans sa réponse d'avoir mis la main sur une très belle chose. Il n'y avait pas, dans les collections de Paris, une lampe aussi grande et de si fort poids ; aucune, d'ailleurs, n'était accompagnée de figurines. Il reconnaissait un analogue à ce type dans un catalogue du Musée de Naples.

Il fut d'abord, comme nous, porté à croire que la statuette du personnage en marche avait dû être fixée sur le couvercle de la lampe, aussi bien que le mascaron d'applique, qui lui paraissait appartenir à la décoration de la partie antérieure du meuble et pouvait trouver sa place entre les 2 becs divergents. Plus tard, sur le vu d'un dessin d'artiste, où la lampe n'était représentée qu'à demi-grandeur, et les accessoires, au contraire, de grandeur naturelle, Monsieur de Longpérier eut des doutes sur l'exactitude de ses premières suppositions.

Nous lui répondîmes alors, après un nouvel examen, que notre première opinion commune devait demeurer la bonne et qu'elle pouvait s'appuyer sur les raisons concluantes que voici : 1° l'encochemment du dessous du mascaron s'adapte étroitement au relief des moulures du pourtour et trouve sa place sur la face antérieure de la lampe ; 2° On constate une trace d'armature qui, traversant la partie inférieure de la draperie, vient se fixer dans une portion de la chevelure du mascaron, de manière à relier ensemble les deux accessoires ; deux trous ronds, pratiqués pour cet usage dans les deux bronzes, ne peuvent guère laisser de doutes à cet égard. Ajoutez que la figurine, ainsi placée sur le couvercle, se trouve un peu moins haute que l'extrémité de la feuille d'acanthé, et que, de cet arrangement, il résulte pour l'œil un ensemble très harmonieux.

Ce point de discussion sur l'agencement matériel des accessoires étant élucidé, sinon tout à fait résolu, il ne nous reste plus qu'à expliquer le sujet du groupe ; c'est ce que nous allons essayer de faire.

Ce personnage qui marche, la tête haute, avec le bras droit projeté en avant, comme s'il faisait un geste d'autorité ou de triomphe, ne saurait être, ainsi que nous étions porté à le supposer d'abord, un suivant de Bacchus ou d'Appolon, les formes et l'attitude ont trop de noblesse, trop d'élégance, pour se rapporter à des types subalternes de l'un ou l'autre genre ; un seul détail pourrait aller à l'encontre de l'hypothèse que nous adoptons de préférence, sans toutefois, l'exclure d'une manière absolue, c'est la barbe ; mais elle est jeune, courte et frisée ; quant à la chevelure, elle est demi-longue et gracieusement ondulée.

Il y a donc, après mûr examen, lieu de reconnaître dans ce personnage Phoebus – Appolon lui-même, mais sous la forme hyperboréenne, celle qui comporte la barbe. Dans sa main droite, il tenait un globe radié ou un flambeau et le bras gauche, dont les muscles ont une certaine tension, portait une tête coupée. C'est exactement l'attitude, la marche et les attributs du *Sol invictus* qu'on voit reproduit sur beaucoup de médailles et sur la panse des vases rouges en terre sigillée qu'on trouve si fréquemment dans la gaule ; le soleil y est représenté tantôt à pied et tantôt dans un bige.

Le motif du mascaron c'est Diane-Phoebé, la sœur de Phoebus-Appolon. On voudra bien nous accorder que, par leur choix, ces accessoires décoratifs pouvaient parfaitement convenir à une lampe presque monumentale, comme celle de Colondannes ; mais, cette concession ne doit entraîner que des conséquences négatives ; car, ainsi que nous l'avons dit d'abord, cette étude, purement conjecturale, ne saurait impliquer une tentative de restauration qui, d'ailleurs, dans l'état actuel des choses, nous paraît d'autant plus impossible qu'elle n'ajouterait rien à la valeur du monument ; en outre, elle manquerait de certitude tant que le couvercle de la lampe de Colondannes n'aurait pas été retrouvé.

A. FILLIOUX. Conservateur du Musée de GUÉRET

Nota. – La photo de la lampe reproduite au début de cette rubrique l'a été avec l'aimable autorisation de la direction du musée de Guéret. Elle nous été fournie par les **studios Agis**. Nos remerciements.

L'ÉGLISE DU CROS

C'est seulement au XVII^e siècle que le clergé commença à établir des actes de baptêmes, mariages et sépultures.

- Dès **1623**, les actes des registres paroissiaux de Colondannes sont signés « *Ducros, prieur de Colondannes et du Cros* ».
- En **1656**, sur 25 baptêmes inscrits sur les registres paroissiaux, 19 sont célébrés en l'église du *Cros*.
- En **1657**, sur 27 baptêmes répertoriés, 23 ont été célébrés au *Cros*.



Sur la face arrière d'une grange dans le milieu du village, un encadrement de porte en réemploi qui semble provenir de l'ancienne église du Cros.

Le grand nombre de cérémonies qui ont eu lieu en l'église de Cros entre 1656 et 1665 pourrait correspondre au début de la restauration de l'église du bourg dont l'accès était rendu plus difficile à cause des travaux. Le dernier acte enregistré dans l'église du Cros est le mariage de *Jean Lablonde* de La Villatte avec *Claire Barraud* du Ris, le 16 février 1670. Cette année-là, il y eut 3 mariages célébrés au *Cros* et 2 dans l'église du bourg de *Colondannes*.

Passée cette date, on n'entend plus parler de l'église du Cros. A-t-elle été détruite ou simplement abandonnée, puis est-elle tombée en ruine ? Il reste quelques vestiges de cette église dans une grange, en haut du village. Une croix gravée sur une pierre et un encadrement de porte ou de fenêtre. Ce sont, selon toute vraisemblance, les restes visibles de cet édifice disparu.

La grange a pu, par la suite être construite à l'emplacement de l'église ou à proximité, en réutilisant les pierres pour en monter les murs. On trouve aussi, sur l'ancien cadastre, une parcelle dite « *l'ouche de la cure* » ou « *l'ouche de la croix* ».



Dans l'ébrasure d'une porte de la même grange que ci-dessus, un dessin de croix gravé dans la pierre, souligné sur la photo.

Et, autour du village et du moulin, les collines qui portent le nom de « *Peux* » :

- *le Puy du Fourneau*,
- *le Puy des Landes*,
- *le Puy de la Gâne*,
- *le Puy Redon*,
- *le Puy de l'eau* appelé parfois « *Puy des chaises* »,
- *le Puy de l'Ecluse*,
- *le Puy de l'Ardelle* appelé un peu plus haut « *Puy Châtelot* », en allant vers Bougoueix.

Les moulins du Cros

Comme nous l'avons vu plus haut, les moulins à meule actionnés par la force hydraulique ont vers le XI^e ou XII^e siècles remplacé les anciennes meules de pierre actionnées à la main.



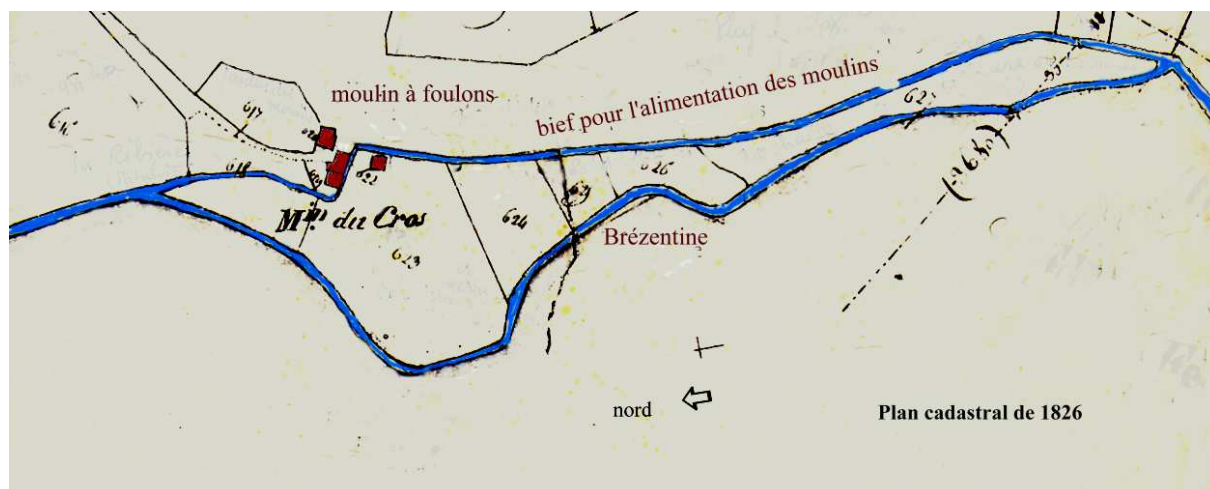
Le moulin du Cros. (Photo A.Védrine).

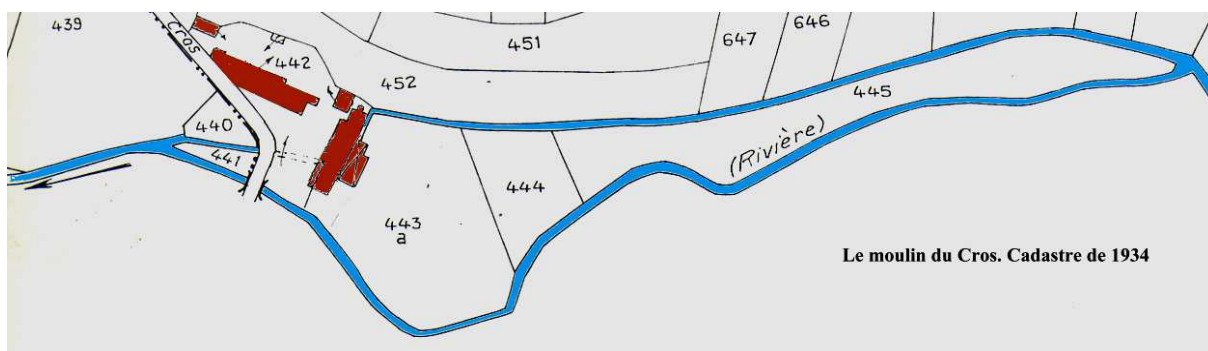
En **1825**, il y avait encore deux moulins au Cros sur les rives de la Brézentine :

le **moulin à farine** qui existe toujours,

le **moulin à foulons**, situé sur le bief, en amont du moulin à farine.

Tous les deux, figurent sur le plan cadastral de 1825. Sur le plan de 1934 le moulin à foulons a disparu.





Le pont actuel sur la rivière fut construit en 1931–1932. Sur cette carte postale datée de 1911 par le cachet de la poste (et où on attribue par erreur le moulin du Cros à la commune de Naillat), on peut voir assez bien le pont précédent.

C'est bien celui que décrivaient en 1868, les délégués envoyés par le musée de Guéret pour acquérir la lampe. Ils venaient de Dun : ... « pour aller à la jachère où avait eu lieu la trouvaille, il fallait traverser un pont rustique fait de grandes dalles de granit et laisser à gauche un moulin.... ».



Note sur les moulins dans le canton de St-Léonard par D. Charpentier (Extraits)

Ce texte nous donne des indications sur le fonctionnement des moulins qui s'applique aussi à notre région. Il est extrait du n° 11 d'un dossier sur L'EAU, édité par Archives en Limousin, page 38-39.

« ...Les fonctions des moulins tournaient autour de la mouture des grains, de la purification des minerais, de l'assouplissement des tissus de chanvre, de la fabrication d'étoffes non tissées (feutre à base de poils de chèvres et de laine de moutons dont on faisait les pèlerines des bergers), de tan pour les tanneries, puis du papier et enfin de la préparation de matières à porcelaine.

Les différents types de roues permettaient l'utilisation de l'eau dans divers cas de figures. Les roues « à augets » recevaient l'eau par dessus, le moulin se trouvant sous le déversoir d'un étang, par exemple ; les roues « à aubes » la recevaient par dessous, dans un bief, les roues horizontales ou « à cuillères » se contentaient du courant d'un ruisseau.

Les mécanismes ou les utilisations ont donné leurs noms aux moulins. On assouplissait les draps en tissu de chanvre dans les « draparets », ou « moulins à étoffe », ou « foulons » ainsi qualifiés à cause des pilons qui foulaient, martelaient ce tissu avec de l'argile afin d'en assouplir les fibres. Il fallait ensuite enrouler la pièce de drap autour d'un bâti que l'on faisait tourner manuellement dans le bief (dans une construction à claire-voie), pour en éliminer tout l'argile. Cet appareil s'appelait un « traquet », [...]

Une « maillerie » devait cette appellation aux maillets qui, comme les pilons du foulon, travaillaient le tissu. On peut d'ailleurs remarquer que « foulon » ou « maillerie » paraissent être employés indifféremment. [...] Le tenancier était appelé le « mailleur », et l'on trouve souvent dans le cadastre « le pré du Mailleur » ou « la rive du Mailleur ».

Les « martinets » actionnaient de gros marteaux, les martinets, qui pilonnaient la matière brute pour en extraire le minerai... »

LES MEUNIERIS DU CROS

Pour les deux moulins : - moulin à **farine** - moulin à **foulons**, la liste est probablement incomplète et il est difficile de s'y retrouver car sont aussi bien dits « *meuniers* ».

- les propriétaires des moulins,
- les fermiers, qu'ils l'exploitent ou non,
- les meuniers qui les exploitent,
- mais aussi parfois, les ouvriers des meuniers, pour l'un ou l'autre moulin.

La plupart de ces renseignements sont pris sur les registres paroissiaux et les rôles de la taille jusqu'à la révolution, puis sur les registres d'état civil, le cadastre et divers documents communaux.

- En **1667** -

- le sieur Bazennerie de Dun est propriétaire.
- *Jean Dedun*, marié à *Playsance Delos* est meunier. *Playsance* décède le 18 avril 1673 à 50 ans.
- Un frère de Jean « *autre Jean Dedun* » est meunier au moulin de la Renardière (Sagnat).

- En **1675** – *Silvain Dedun*, le fils de Jean, meunier à son tour est marié à *Jeanne Noblet*.

- En **1700** – *Silvain Fleur* marié à *Marguerite Lacoste*.

- En **1720-1727** – Le fils de *Silvain Dedun* « *autre Jean* » marié à *Jeanne Jingeaud*. Ils auront deux fois des jumeaux qui, décèdent tous dans les jours suivant leur naissance. Puis un autre garçon, « *Léonard* » qui semble avoir survécu. Ils sont encore meuniers au Cros en 1732, lors d'un contrat de vente de biens leur appartenant à Naillat.

- En **1730** – *Léonard Canet* marié à *Françoise Mesurons*, laquelle décède à 32 ans en 1737, peu de temps après la naissance de leur fils « *François* ». *Léonard* décèdera l'année suivante.

- En **1742** – Sont dits « *meuniers au Cros* » ; *Silvain Dunet* et *Louis Dunet* marié à *Marguerite Combe*. Puis *Silvain Dunet*, leur fils, il est veuf de *Catherine Berger*.

- En **1758** – Il se remarie avec *Léonarde Nizard* ; ils auront deux filles, l'une en 1759, l'autre en 1760. *Léonarde* décède le 17 juin 1761 à l'âge de 25 ans. *Silvain* se remarie à nouveau, en 1763, avec *Anne Fournaux*, ils vont partir au Moulin Gayaud (Lafat).

Leur fils *Léobon*, épouse *Marie-Anne Lachassagne*, fille des meuniers de La Villatte le 14 ventôse XII (5 mars 1804).

- En **1767** – le moulin est exploité par *Silvain Malton* marié à *Jeanine Debeauvais*.

- En **1769** – « *Les héritiers de Louis Dunet, doivent réparer le moulin qui a été incendié accidentellement* ». Ils en sont vraisemblablement toujours fermiers.

- En **1770** – *Pierre André* marié à *Louise Dunet* est meunier. Il décède en 1777 à 45 ans. *Louise* se remarie en 1781 avec *Pierre Cadillon* de Poulignat (Naillat).

- Egalement en 1770, *Léonard Pezant* est dit « *meunier au Cros* ».
- Vers **1770** *Potier Jean* marié à *Allajeanne Marie*, meuniers au Cros. Décès de Jean le 3 octobre 1827. Témoin au décès : Jean Théodon, gendre, meunier.
- En **1778** – *Silvain Jouaneau* marié à *Gabrielle Riollet*. En 1779, *Gabrielle* est veuve et un bail est consenti à *Silvain Delage*.
- En **1780** – *Jean Dupêcher*, qui est dit aussi cultivateur et tisserand ; il est marié avec *Silvaine Pezant*.
- En **1782** – Un couple qui aura deux filles : *Léonard Guillon* et *Jeanne Ravion*.
- Le **13 Floréal de l'an IX** (le 3 mai 1800)– *Jean Commergnat*, meunier au Cros. Nous l'avions trouvé le 5 Pluviôse (25 janvier 1801) meunier à *Chatillon*. En l'an X, nous le retrouvons toujours au Cros.
- En **l'an XIII (1804-1805)** – *Silvaine Dedun* est dite « *meunière au Cros* ».
- En **1815** – *Jean Bachelier*, marié à *Marie Thomas*.
- Puis vers **1820** – *Silvain Bachelier*, marié à *Adélaïde Victoire Vassale*. Le propriétaire des deux moulins est le père d'Adélaïde, *Alexandre Vassale*, qui est dit « *officier de santé, lors de son décès à 55 ans, en décembre 1827* ».
- En **1839** – *Jacques Bernard*, marié à *Marie Combe*, laquelle décède la même année au moulin du Cros.
- En **1860** – *Henri Lavaud* marié à *Julie Petit*.
- En **1864** – *Jean-Baptiste Bernard* marié à *Marie-Rose Pignaud* de La Villatte. Il est le fils de feu *Jacques Bernard* et *Marie Combe*.
- En **1867** – *Georges Thomas* marié à *Marie Pradeau* puis, en 1891, leur fils *Jean-Baptiste Thomas* marié à *Cécile Parrot*.
- En **1896** – Nous trouvons, avec ces derniers *Baptiste Delot*, leur neveu. C'est lui qui prendra leur succession. Le moulin est resté dans la famille depuis cette date et s'est arrêté de fonctionner en 2001.

Nous avons trouvé un certain nombre de documents, qui concernent plus particulièrement les moulins et leurs propriétaires. Les voici, avec leurs références :

« le **21 avril 1720** – Convention (contrat de cession) entre *Jean Dedun*, meunier au Cros et *Jean Brun* ». (A.D. 6E 9115)

« le **03 janvier 1754** – Insinuation d'un bail à rente perpétuelle des moulins du Cros, en roture franche ou serve condition, par *Charles, Claude et Pierre Bazennerye*, au profit de *Louis Dunet*, meunier, moyennant 90 livres de rente annuelle. Passé devant *Delafont*, notaire à Dun ». (A.D. C.1444)

« le **01 juin 1759** – Insinuation d'une transaction par procès pour une demande en partage d'un moulin, tenu à titre de bail emphytéotique passé entre *Louis et Silvain Dunet*, frères, meuniers, par lequel ledit moulin et recette par droit de liértation à *Silvain Dunet*, moyennant la somme de 200 livres, une fois payé et en outre, à la charge par ledit *Silvain Dunet* d'acquitter la rente emphytéotique se montant à 63 livres, suivant extrait du bail consenti par *Pierre Delamarche*, au profit de *François et Silvain Dunet*, devant *Vallentin*, notaire royal à *Nougerolles*, le 6 avril 1726, suivant extrait qui nous a été rapporté dudit bail. Passé devant *Fossiat*, notaire à Dun le 19-05-1759 ». (A.D.C.1444)

« le **23 mars 1769** – Insinuer un bail à rente perpétuelle non rachetable des moulins du Cros sur la paroisse de Colondannes, consenti par les sieurs Charles, Claude et Pierre Bazennerie, oncles et neveu demeurant à Dun, au profit de Jean Malton, Charpentier, demeurant en la paroisse de Villard moyennant une rente non rachetable de 120 livres par an, ce qui fait un capital au denier 20 de 2.400 livres (passé devant Delafont, notaire à Dun). » (A.D. C.1447 – centième denier)

« le **15 février 1778** – Bail à loyer par Charles, Pierre et autre Pierre Bazennerie à Silvain Jouanneau laboureur et meunier ». (A.D. GE 8491)

« le **10 juin 1779** – Bail à ferme et loyer du moulin du Cros et dépendances consenti par Pierre et Claude Bazennerie ou de leur consentement par Gabrielle Riollet, veuve de Silvain Jouanneau, comme tutrice de leurs filles mineures à Silvain Delage » (A.D. 6 E 8491)

« le **15 juillet 1782** – Traité entre le sieur Pierre Bazennerie, procureur et greffier et Silvain Delage, meunier ». (A.D. GE 8491)

« le **18 octobre 1786** – Vente du moulin du Cros en la paroisse de Colondannes, mouvant en roture de Monsieur le Marquis de Persan et, envers luy, chargé de Cens et de rentes, consentie par Maître Pierre Bazennerie, faisant, tant pour luy que pour Maître Claude Bazennerie, son frère et demoiselle Claude Poujin, veuve de Pierre Bazennerie, tutrice de leurs enfants, au profit de Léonard Pezant, meunier, moyennant la somme de 2.000 livres. (devant Delafont, notaire à Dun) ». (A.D. C 1449 – centième denier)

« le **23 novembre 1787** – Prise de possession du moulin du Cros et héritages en dépendant par Léonard Pezant, meunier ». (A.D. GE 8491)

« le **17 Brumaire an IX** (8 novembre 1799)– Prise de possession des bâtiments et héritages des moulins du Cros par Silvain Brunet, propriétaire, fondé de pouvoir d'autre Silvain Brunet, son cousin, aussi propriétaire, demeurant : le premier au Petit Chabannes (St Sulpice le Dunois) et le second à Paris. ». (A.D. GE 7863/1)

« le **5 Pluviose an IX** (25 janvier 1801)– Bail à ferme des moulins du Cros consenti pour six ou neuf années, par Silvain Brunet de Chabannes, moyennant la somme de 240 F à Jean Commergnat demeurant au moulin de Châtillon (St-Léger-Bridereix) ». (A.D. GE 7863/1)

Le 2 mai 1845 – Lettre du Préfet au Maire de Colondannes concernant la demande d'autorisation de maintien du moulin et d'un règlement d'eau, faite auprès du Conseil Municipal par Monsieur **Nicolas Basilique Marquis** précisant qu'il s'agit d'un moulin à deux meules et d'une foulerie.

LE PETIT BOUGOUEIX

Au sommet de la colline, c'est le point culminant avec une vue magnifique sur l'ensemble de la commune, tout près du « *Grand Bougoueix* » qui fait partie de la commune de Naillat. Entre les deux Bougoueix, la hauteur appelée « *La Garde* » ou « *Le Peu des gendarmes* ».

Les formes les plus anciennes du nom (relevées dans les anciens documents sont « *Bosgoët* » ou « *Bosgoit* ») puis « *Bougouet* ». Origine toponymique incertaine, ce qu'on peut dire c'est que aussi bien « *bos* » que « *goët* » font allusion à des notions de bois.

Village enclavé jusque dans les années 1940, on n'y accédait que par de très anciens chemins.

- Chemin venant du bourg, par Pertu.

- « *Le grand chemin* » qui venait d'*Azat* et des *Salesses* (commune de Naillat) passait vers Bougoueix, puis, à travers champs et bois, vers le Ris, un autre allant vers le Cros, mais il s'agissait de chemins de terre, non cadastrés, qui traversaient les bois et les champs.



La Garde, un poste de garde : d'après la tradition locale, des troupes y séjournèrent encore dans un passé récent. Dans les terres, des silex taillés, en nombre relativement important.

Des lieux aux noms évocateurs entre Bougoueix et le Cros : « *les murailles* » - « *l'étang* » - « *les maisons des anglais* » ou « *les maisons des arabes* » - « *le Peu Châtelot* ou *Peu des Ardelles* » vers le Cros. Et aussi le lieu où fut trouvée la lampe gallo-romaine du Cros, par **Blaise Aléonard** selon *Lheureux* curé de Colondannes.

Contrairement à la plupart des villages, il ne semble pas qu'il y ait eu de métairie, mais qu'une exploitation était liée à celle de Pertu. On peut, peut-être, en déduire que l'origine du village fût plutôt défensive qu'agricole.

En **1976** – Nous y avons cependant visité un souterrain, dans la parcelle cadastrée C n° 982. Il était connu par les propriétaires, la famille l'ayant déjà visité vers 1900. Une étude sommaire (ci-jointe) a été envoyée à la Direction régionale des Antiquités historiques.

On dit qu'au milieu du siècle dernier, un « *meneur de loups* » habitait entre les deux Bougoueix. Ce n'était pas chose rare dans notre pays. Cet homme vivait seul avec deux loups qu'il avait pris au nid, tout petits, après avoir tué leur mère. Ils les avaient élevés et dressés, ils le suivaient partout et lui obéissaient. Quand il passait dans les villages les gens leur donnaient du pain ou un peu de farine, ou quelques victuailles, par crainte de ses loups. Aux personnes qui devaient se déplacer avec de l'argent, il proposait de les faire accompagner par ses loups, moyennant une tourte de pain.

On raconte également qu'un couple de « *sauvages* » avait vécu à cet endroit. Ils ne parlaient à personne, sauf entre eux avec des sons bizarres qu'on ne comprenait pas. Peut-être s'agissait-il simplement d'étrangers parlant une autre langue ?

Leur arrivée dans ce lieu aurait-elle eu quelque chose à voir avec les troupes qui séjournaient à la garde ? Où est la part de vérité et la part de légende.

En **1890** – Au moment du partage des communaux qui suscitaient beaucoup de discussions dans la plupart des villages, les habitants du Petit Bougoueix vinrent tous ensemble à la Mairie pour dire qu'ils n'avaient aucune réclamation à faire.

Bougoueix est maintenant très bien desservi par les trois routes construites au milieu du XX^e siècle qui en partent.

Compte-rendu d'étude réalisée en 1976.

*Souterrain refuge du Petit Bougoux,
Commune de Colondannes Section C N° 982*

Ce souterrain est situé dans la propriété de la famille Leprieur. Connu et visité vers 1900 par la famille de l'actuel propriétaire, il nous a été, de ce fait, très facile de localiser l'accès, afin de nous permettre de pénétrer et de communiquer le relevé. L'accès principal ayant disparu par suite d'un éboulement, il ne subsiste plus actuellement que deux galeries formant un « V » dont un bras serait tronqué.

Ces deux galeries présentent la particularité d'être d'un diamètre important qui permettait aux locataires de se mouvoir très aisément. Elles sont creusées dans le traditionnel roc mort.

Galerie A : *de forme ogivale, elle est constituée d'un large coude ayant un développement de onze mètres, une largeur de un mètre soixante et une hauteur moyenne de un mètre quarante. A son extrémité se situe une goulotte d'environ vingt-cinq centimètres de côté ; se rétrécissant en remontant vers la surface. Il n'a pas été possible d'en situer le débouché.*

Cette galerie a subi une profonde érosion, qui a eu pour objet de recouvrir le sol primaire de trente centimètres de gravois, mais aussi d'effacer toutes traces sur les parois et la voûte.

Galerie B : *Également de forme ogivale, mais de dimensions plus modestes. La longueur est de quatre mètres cinquante, la largeur de un mètre soixante cinq et la hauteur de un mètre quarante. Les parois et la voûte sont également désagrégées et recouvrent le sol primaire. Une partie de la paroi probablement d'origine, paraît subsister sur la droite, mais sur une très faible portion. Cette galerie se termine par un mur appareillé, sans joint, au sommet duquel se situe une goulotte et qui se dirige vers la surface. Ce mur paraît bloquer un puits de dégagement des déblais lors du percement des galeries. Nous pensons qu'il étaye la thèse émise par P. Léger et S. Gady lors de leur étude sur les souterrains refuges de la région.*

Aucune niche, substruction intérieure, trace d'outil sur les parois des deux galeries ne nous sont présentement apparues.

En revanche, il a été décelé dans la galerie A, l'emplacement de deux foyers comprenant des pierres plates totalement charbonneuses et du charbon de bois aux alentours.

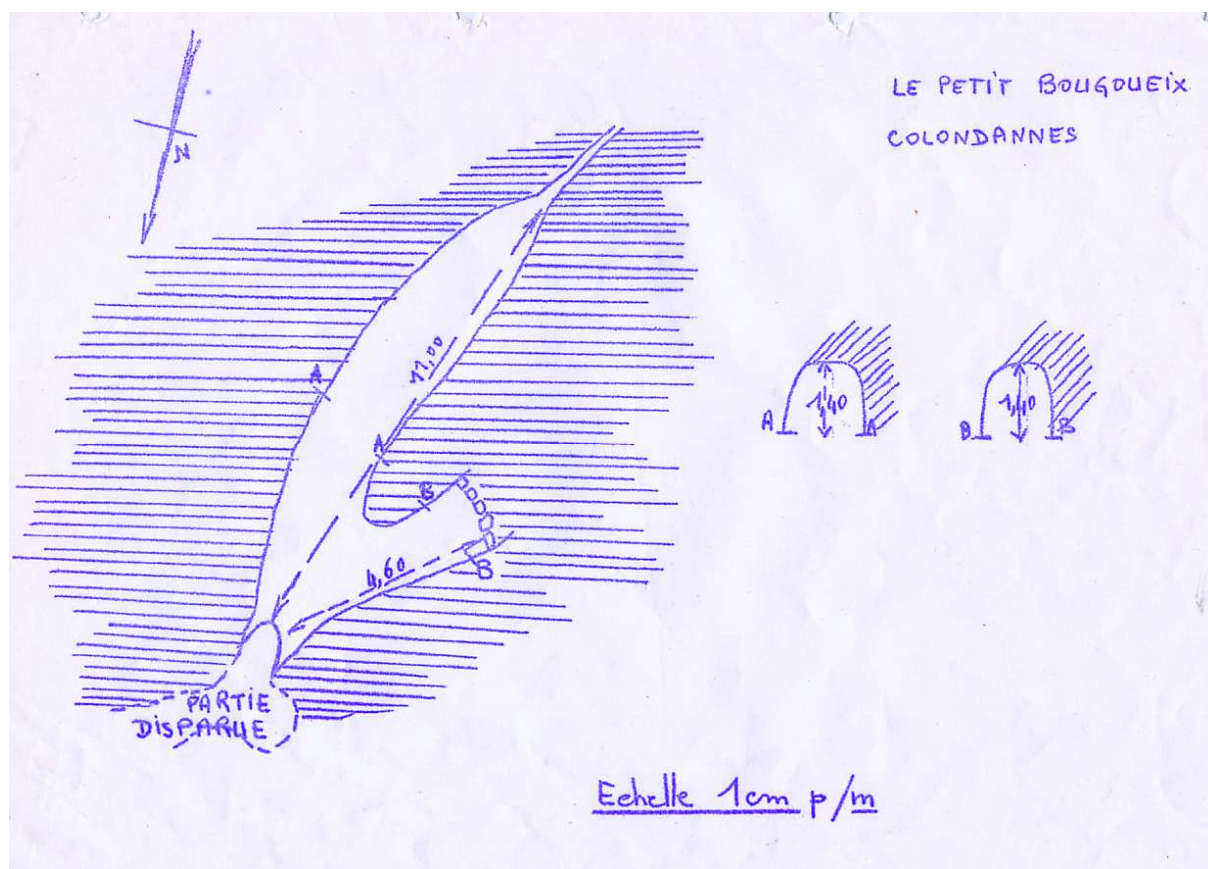
Du fait de la grande possibilité pour se mouvoir, nous pensons qu'une fouille méthodique devrait être envisagée, compte tenu de la protection du sol primaire par les éboulis, d'autant que le propriétaire a vu des pièces de monnaies découvertes à l'intérieur, malheureusement disparues depuis et il pense que d'autres doivent subsister.

Une étude stratigraphique est souhaitable d'autant que le propriétaire n'apporte aucune objection à l'étude des lieux.

Nous remercions très vivement Monsieur Leprieur pour son extrême obligeance à nous recevoir.

Equipe : H. CAILLAT., Mme PORCHER, J. BONNET, J.J. LANGLOIS, A. BAJUS, P. BOUYER

(Aucune autre fouille n'a été faite par la suite.).



la reproduction
de ce croquis
a modifié l'échelle
qui est d'environ 1 cm = 1,70 m.

L'entrée du souterrain
de Bougoueix
est presque entièrement
obstrué par la terre
qui s'y est
déposée.



La galerie intérieure.



LE TAILLIS



*Le Taillis.
Photo
prise
depuis
le Ris.*

C'est un village de création récente. Avant 1930, il n'y avait à cet endroit qu'un taillis de chênes déjà détruit en partie par la grande route d'Angoulême à Nevers et par le raccordement au village du Ris.

La première maison y a été construite en 1931-1932 pour être le siège d'une entreprise de travail du bois : charonnage, sciage, charpente. Les progrès de la technique ont fait évoluer ensuite l'entreprise de charonnage vers un secteur d'activité orienté davantage vers les travaux du bâtiment.

Trois autres constructions s'ajoutant par la suite à la première en ont fait un petit village qui a gardé le nom porté sur l'ancien cadastre : *Le Taillis*.



*Le Taillis :
plan
cadastral
de 1935
révisé.*

PERTU



Toponymie, Pertu : la porte, le passage.

L'ancien « *grand chemin* » de la Souterraine à Aigurande passait à Pertu. La route 151 bis l'a laissé un peu à l'écart. De la grande métairie et du petit village, il reste deux maisons mitoyennes dont une seulement est louée et habitée. Il n'y a plus d'exploitation agricole.

La tradition orale nous dit qu'autrefois le village était un peu plus important, mais qu'il fut entièrement détruit par un incendie, l'année où la digue de l'étang se rompit (l'étang était situé dans le virage entre Pertu et le Bourg). On peut situer ces faits vers les années 1730-1740 puisqu'en 1790, lors de la vente des biens communaux, il est dit en parlant de l'étang qui faisait partie des biens du prieuré de Colondannes : « *Un étang rompu depuis plus de 50 ans* ».

La métairie semble avoir été relativement importante, comprenant à une époque, les terres de Pertu et de Bougoueix. Elle a pu faire suite à une villa gallo-romaine. Quelques morceaux de tuiles à rebord et de poteries ont été trouvés dans les prairies qui sont sur la partie haute de Pertu, derrière les habitations.

- Le domaine de Pertu est dit « *appartenant originellement au seigneur Marquis de Persan et faisant partie du prieuré de Colondannes* (seulement avant la Révolution à partir de 1768 environ) ». (transcription ci-après). Il s'agissait peut-être des redevances et non de la terre.

En **1727 et 1729** – La métairie est dite « *de Pertu et de Bougoueix* ». Elle appartient à *Françoise Minaud* veuve de *Joseph Delafont*, notaire et à sa fille : *Marie Delafont*. Elle est exploitée à quatre bœufs par *Mathieu Berger*. (Ce *Joseph Delafont* était dit « *bourgeois, notaire-tabellion* », fils de *Pierre Delafont* et *Anne Dumoulin*. Il fut inhumé en 1689 « *dans l'église de Colondannes, près de la chapelle Saint-Jean* »).

En **1730** – La métairie appartient toujours à *Marie Delafont*, mariée à *Guillaume Aubusson de Carvalet*, puis, en **1735**, aux hoirs (héritiers) de *Marie Delafont*.

En **1739** – Les fils de *Marie Delafont* : *Charles* et *Léonard Aubusson de Carvalet* vendent la métairie à *Jean Lablonde* de La Villatte.

- En **1747** – La métairie appartient à *André* et *Jean Lablonde*, meuniers à La Villatte ; elle est exploitée par *Jean Berger*.

- Elle va rester dans la famille *Lablonde* jusqu'en 1860 où *Jean Aléonard* et *Jean-Baptiste Pignaud*, beau-frère et neveu de *François Lablonde* vont la reprendre à leur nom.

Par la suite, leurs héritiers en feront deux exploitations distinctes, qui ne disparaîtront, à leur tour, que vers le milieu du **XX^e** siècle.

Les métayers

(liste vraisemblablement très incomplète)

- En 1694 *André Reix – Marguerite Pinaudon*
- En 1697 *Martial André – Anne Reix*
- En 1727 *Mathieu Berger*
- En 1739 *Mathieu et Georges Berger*
- En 1757 *Antoine (ou Silvain) Baret – Jacqueline Gilet*
- En 1760 *Antoine Auclert*
- En 1794 *Chezaud* « métayer à Plantaire »

Dans la famille *Delafont*, sont dits « *sieur de Pertu* » :

- En 1768 - *Antoine Delafont* marié à *Françoise Bazennerie*. Ils habitent à *Tarsat (Dun)*. *Antoine* est le fils de *Pierre Delafont* et *Anne Dumoulin*.
- *Louis Delafont*, marchand, marié à *Anne Poissonnier*.
- *Louis Delafont*, marié à *Gabrielle Barraud*.

**Voici à la suite, les documents qui, avec l'état civil,
les rôles de la taille et les insinuations des notaires,
nous ont permis de connaître, en partie, le passé de Pertu.**

27 mai 1739 – Insinué un contrat de vente d'une métairie située à Colondannes, en mortuaillable condition, en partie du prieuré dudit Colondannes. L'autre partie en franche condition du fief du Ris, consenti par *Charles* et *Léonard Carvalet*, frères, au profit de *Jean Lablonde*, moyennant la somme de 3 650 livres, dépenses comprises. Passé devant *Viergne* – notaire à *Naillat* (A.D. Ins. Centième denier – série C n° 1440).

24 janvier 1749 – Comparution de *Jeanne Thomas*, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs et de défunt *André Lablonde*, qui était héritier de défunt *Jean Lablonde*, son frère, décédé sans enfant en l'année 1744.

- Laquelle (Jeanne Thomas) a déclaré qu'il appartenait une moitié audit *Jean Lablonde* dans un pré acquis par autre *Jean Lablonde*, leur père commun, de *Léonard Delafont* moyennant 1 006 livres, par acte passé devant *Viergne* – notaire à *Naillat* – le 20 mai 1735.
- Plus une moitié dans un pré et pâtural acquis par le père desdits *Lablonde* pour la somme de 410 livres, de *Jacques Delafont*.
- Plus une moitié dans une métairie, située à Colondannes acquise par le père desdits *Lablonde* de *Charles* et *Léonard de Carvalet*, moyennant la somme de 4 050 livres. Par contrat devant *Viergne* le 24 mai 1739.
- Plus qu'il appartenait une moitié à *Jean Lablonde* dans l'acte de ratification de la vente de la susdite métairie, moyennant un supplément de 306 livres consentie par les *Aubusson de Carvalet*, au profit de *Jean et André Lablonde* – Devant *Viergne* le 27 septembre 1738.
- De plus, a déclaré qu'il appartenait à *Jean Lablonde* une moitié dans une petite maison couverte de paille, un petit morceau de jardin, trois petites pièces de terre, un petit pré de la contenance d'environ un charroi de foin et un petit mauvais pâtural. Le tout situé à La Villatte, en serve et mortuaire condition qui ne sont de valeur au total que de 228 livres. Revenant, toutes les dites sommes à celle de 3000 livres, qui en revenait pour une moitié à *Jean Lablonde*, affirme *Jeanne Thomas*.

(A.D. Insinuations – centième denier – C 1440)

le **7 mai 1786** – Ont comparu au greffe des insinuations laïques du bureau de *Dun*, *François Lablonde* et *Léonard Marest*, au nom du mari et maître des biens de *Françoise Lablonde*, lesquels pour satisfaire aux édits et déclarations du Roy, arrêts et règlements, nous ont dit et déclaré qu'il leur est échu et arrivé par le décès sans hoirs de *Jean Lablonde*, leur oncle, décédé le 15 février 1786, les fonds ci-après et qui se consistent en une métairie appelée de *Pertu*, à l'exploitation de deux bœufs, située en la paroisse de *Colondannes*. Mouvante, savoir, la majeure partie en franche et mortuaire condition du prieuré de *Colondannes*, et l'autre partie de la seigneurie du Ris, ou autre seigneurie. Que ledit *Jean Lablonde* n'avait à son décès aucuns autres biens fonds que ladite métairie de *Pertu*, qui n'est de valeur, au plus, que la somme de 3 600 livres, distraction faite des bestiaux qui servent à l'exploitation de ladite métairie, affirmant, les déclarants, que l'estimation par eux donnée de ladite métairie est sa juste valeur et se soumettant aux peines et amendes prononcées par les règlements et, dans le cas où il y aurait d'autres fonds dépendant de la succession et où il serait prouvé que la métairie est d'une plus grande valeur, le tout conformément aux règlements dont nous leur avons donné connaissance...

(A.D. centième denier série C n° 1449).

23 juin 1860

**Transcription d'une lettre en date du 23 juin 1860 adressée par *Eugène Aléonard de Pertu*,
au Conseil de Préfecture de la Creuse,
au sujet du partage des communaux.** (AD. série O. 028)

voir page suivante....

A Monsieur les Membres du Conseil de Préfecture de la Creuse à Guéret

Le Sieur Eugène Aléonard, cultivateur, demeurant au lieu de Pertu, commune de Colondannes,

En réponse à la sommation qui lui a été faite d'avoir à fournir les défenses devant le conseil et pour se conformer à la dite sommation en date du 6 juin courant à la suite d'un procès-verbal dressé le 15 avril dernier par le Maire de Colondannes. A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

*Le domaine de **Pertu** appartenant originairement au Seigneur **Marquis de Persan** de Colondannes et autres lieux, et faisait partie du prieuré de Colondannes dudit seigneur.*

*Dans l'aveu dénombrement fait au Roi par le dit Seigneur en 1787, le Sieur **François Lablonde le jeune**, payait pour la métairie de **Pertu** une rente de 17 sous 8 deniers d'argent, 29 boisseaux, 10 écuellles seigle et 4 écuellles froment.*

La dite métairie contenait 238 boisselées.

*Les héritages composant le domaine ou métairie de **Pertu** appartenant à la **famille Lablonde** ont été dans la suite partagés entres les membres de cette famille qui en ont toujours joui depuis à titre de propriétaires.*

*L'exposant est avec le Sieur **Jean-Baptiste Pingaud**, son beau-frère, propriétaire cultivateur, demeurant avec lui au village de **Pertu**, les seuls membres de la famille **Lablonde** encore propriétaire à **Pertu**.*

*L'exposant a, outre la part qu'il possède, acquis par contrat reçu **Maître Goguyer**, notaire à **Dun**, le 14 décembre 1859, enregistré et transcrit, divers immeubles dépendant aussi de l'ancien domaine ou métairie de **Pertu**. Cette vente lui a été consentie par **Silvain Lablonde**, charpentier et **Julienne Barberas**, sa femme, demeurant à **Paris**, rue des Marmouzets n° 30.*

*L'héritage qu'on appelle **Coudert de Pertu** n'a donc jamais appartenu aux habitants du chef-lieu de la commune de **Colondannes**, il a, au contraire, toujours appartenu aux descendants de la famille **Lablonde** propriétaires de la métairie de **Pertu** qui se l'ont divisé.*

*C'est donc à tort que Monsieur le Maire de Colondannes a dressé à la date du 15 avril dernier un procès-verbal par lequel il a constaté une anticipation par l'exposant sur l'héritage « **Coudert de Pertu** » qu'il considère à tort comme un communal de Colondannes. Cet héritage n'ayant jamais appartenu aux habitants de **Colondannes**, et l'exposant n'ayant commis aucune anticipation, mais jouissant paisiblement à titre de propriétaire d'une petite parcelle de 2 ares qui n'a aucune valeur appréciable.*

*Ce qui établit, Messieurs, le mal fondé de la prétention des habitants de **Colondannes** et ce qui prouve que les habitants seuls de **Pertu** et notamment l'exposant sont propriétaires de la parcelle entière dite « **Coudert de Pertu** ». C'est que les impôts ont toujours été acquittés par l'exposant et son beau-frère **Pingaud** comme habitants de **Pertu** seuls imposés.*

*Par ces considérations l'exposant en vous adressant la feuille d'impôts délivrée en 1850 et l'expédition de l'acte de vente conclut à ce qu'il vous plaise, Messieurs, en vous déclarant incompétents pour statuer sur la question de propriété soulevée, annuler le procès-verbal du 15 avril dernier, la sommation du 6 juin qui l'a suivi, reconnaître que les habitants de Colondannes n'ont aucun droit sur l'héritage appelé « **Coudert de Pertu** » et refuser à Monsieur le Maire l'autorisation de plaider.*

Et vous ferez justice.

Pour l'exposant illettré.

ERNEST. Avoué.

PLANTAIRE (OU PLANTERRE)

Est-ce *Plan-terre* ? (partie de terre plane).

Parfois considéré comme village, ou simplement quartier du bourg (le haut-bourg, au Peu).

La métairie est appelée, selon les circonstances :

- *de chez Plantaire,*
- *de Plantaire,*
- *des Sagnes,*
- et aussi, parfois, *du bourg.*

- En **1669** - on parle des héritiers de *Léonard Plantaire*. Il s'agit vraisemblablement de *Léonard Delafont*, marié à *Gabrielle Pimpaneau de Dun*.

- En **1699** – à la naissance d'une fille d'*Antoine Simonet*, il est dit « *demeurant au lieu de chez Plantaire* ». On retrouve cette appellation à plusieurs reprises par la suite.

- En **1729** – la métairie appartient à *Léonard Delafont*, marié à *Jeanne Dissoubray de Dun*. Ils habitent *Plantaire*, il est dit « *Sieur de la Vallade, notaire, bourgeois, procureur en la justice de Dun* ». (avant lui, son père, *Léonard Delafont*, marié à *Gabrielle Pimpaneau*, juge de l'*Age-Champroy*, syndic à *Dun*, était également dit « *Sieur de la Vallade* », après lui, son fils *Antoine*, le sera aussi).

- Le **1^{er} mars 1755** – *Léonard Delafont*, donne par bail, sa métairie à *Antoine* et autre *Antoine Auclert*, père et fils (bail transcrit ci-après). A son décès, une partie de sa métairie va à son fils aîné *Antoine* qui garde le titre de « *Sieur de la Vallade* » et à sa sœur. (*Antoine* est notaire à *Azerables*, il a épousé *Gabrielle Chaput du Pont*). L'autre partie, à sa fille *Françoise* mariée à *Blaise Delafont*.

La part de *Françoise* revient ensuite à son seul fils *Rémy Delafont* « *et à sa sœur* ». Les autres sœurs ayant été vraisemblablement dotées et mariées ailleurs. *Rémy* est ordonné prêtre le 10 juin 1786. Vicaire à *Naillat* au moment de la Révolution, il refuse de prêter serment à la Constitution Civile du clergé et sera condamné à la déportation à laquelle, semble-t-il, il échappe en se réfugiant en Allemagne. Après le Concordat, il sera nommé curé de *Bazelat*. Il terminera son parcours comme curé de *Chambon-sur-Voueize*, où il meurt le 17 avril 1835.

En 1790, après son refus de prêter serment, une évaluation des biens de *Rémi Delafont* est faite. A cet effet, le **1^{er} Floréal de l'an II** (20 avril 1794) *Jean-Baptiste Barraud*, commissaire du district de La Souterraine, se rend à *Plantaire* afin de procéder au séquestre des biens. Le colon est *Guillaume Ducros*. (Transcription du procès-verbal d'estimation et situation du bien de *Plantaire*, ci-après).

Par la suite, la métairie s'est à nouveau divisée par partage ou vente. Nous ne savons pas à quelle date elle a disparu en tant que telle. Il est toutefois resté une exploitation d'une certaine importance.

- Vers **1830** – *Jean-Baptiste Dubrac* marié à *Anne Jouannet* est dit propriétaire à *Plantaire*.

- En **1853** – nous trouvons des ventes par *Jean-Baptiste Dubrac* « *dit Plantaire* ». Il est

aubergiste à Dun. Dans un autre acte de vente, en date du 24 décembre 1862 (A.D. 6E 7675) il est à nouveau question d'un Monsieur *Dubrac* dit « *Plantaire* ».

Les *Delafont* ont cependant continué à vivre encore à *Plantaire* après la Révolution.

- En **1794** – nous y trouvons *Pierre Delafont* marié à *Anne Capillon*. Il est dit cultivateur et maçon. Il est le fils de *Louis Delafont* et *Jeanne Pezant*.

Les Delafont-Lavallade

Il existe, à notre connaissance, deux villages de *La Vallade* d'où pouvaient être « *sieurs* » les *Delafont*, : un à Maison-Feyne, un à Grand-Bourg (*Salagnac*).

Nous avons pu établir un lien familial entre les ***Delafont*** de *Colondannes*, de *Dun*, de *Salagnac* et de *Lafat*. Cette famille était propriétaire d'un grand nombre de métairies dans la région et apparentée à presque toutes les autres familles bourgeoises de *Dun*.

LES MÉTAYERS DE PLANTAIRE

- En **1720** – Un couple de métayer : *François Caumarteau* et *Marguerite Gaschot*.

- En **1729** - *Jean Salesse* – *Marie Passetemps*.

- De **1730** jusque vers **1750** – *Antoine Auclert* – *Anne Perrin*. (Nous avions déjà trouvé en 1690 le décès d'une *Mathurine Auclert*, 60 ans dite « *demeurant à chez Plantaire* »).

- En **1745** - *Jean Caumarteau*– *Berthe Guy*.

- En **1750** - *Jean Le Roy* – *Léonarde Dugenest*.

- En **1752** - *Léonard Duclou*– *Catherine Boutineaud*. Et, en même temps, *Jean Duclou* qui doit être leur fils, marié à *Marie Loiraud*.

- En **1754** – Ce sont ces derniers qui sont dits métayers à *Plantaire*, puis, nous les retrouvons en 1757 à « *la Rue* » (*Saint-Léger-Bridereix*).

- En **1755** - *Antoine Auclert* – *Marguerite Cadillon*. (les parents d'*Antoine*, autre *Antoine Auclert* et *Marie Lachérade* sont métayers à *Pertu*). *Marguerite Cadillon* décède le 28 mars 1781, à environ 50 ans – *Antoine* se remarie en 1784 avec *Louise Pierot* (ou *Piarot*). Il est ensuite dit « *fermier à Pertu* ».

- Dès **1758** – Nous trouvons d'autres métayers à *Plantaire* : *André Virlou* (ou *Viroulet* selon les actes) avec *Marguerite Baraud* et également *Antoine Viroulet Marie Thouron* ainsi qu'un autre « *Antoine Virlou* » marié à *Marie Lamette*.

Jean Virlou marié à *Marie Loireau* habite également à *Plantaire*. Ils sont vraisemblablement tous de la même famille.

- En **1771** – *Antoine Virlou* et *Marie Lamet*.

- En **1790** – Au moment de l'évaluation des biens de *Rémy Delafont*, le colon est *Guillaume Ducros*, vraisemblablement marié à *Silvaine Meillaud*, il est dit habiter *le Peu* où il y avait une autre métairie appartenant à *Léonard Delafont* (lequel ?).

Les *Delafont* de *Plantaire* et du *Peu* sont de la même famille. Au baptême de *Léonard*, fils de *Guillaume Ducros* (en 1754) « *Léonard Delafont de Plantaire, Sieur de la Vallade, est parrain* ».

Suivent les transcriptions de trois documents concernant la métairie de Plantaire et se rapportant pour les deux premiers à la saisie des biens de **Rémi Delafont, prêtre non assermenté** « ci-devant » vicaire à Naillat. Le troisième est la reproduction du bail à métayage entre **Léonard Delafont et Antoine et autre Antoine Auclert**.

PROCÈS-VERBAL D'ESTIMATION DES MEUBLES ET IMMEUBLES
provenant de **Remy Delafont** ci-devant prêtre, déporté

(A. D. Q 63)

« Aujourd'hui Primidy, le premier jour de Floréal, l'an deuxième de la République Une et Indivisible, (20 Avril 1794) avant midy, au chef lieu de la commune de Collondannes nous Jean-Baptiste Barraud, commissaire du District de La Souterraine, dépt de la Creuse, étant assisté des citoyens Pierre Labouret et Gabriel Ricard, nommés par le Conseil Général, suivant le Procès Verbal constatant leur nomination et acceptation de Commissaire.

En conséquence voulant procéder suivant nos pouvoirs et notamment de l'arêté du Directoire du District de La Souterraine, en datte du dix huit Brumaire et de la Loi y relative, concernant le Séquestre des Biens mobiliers et immobiliers des Prêtres déportés et déclarés immigrés après avoir fait le Séquestre et apposition de Scellet sur les meubles Effets et Bestiau appartenant au nommé **Remy Delafont** cy devant prêtre et vicaire de Naillat Scis tant au lieu de Plantaire que au bourg et chef-lieu de commune de Naillat, lieu de la dernière résidence avant sa déportation.

Nous commissaire susdit avec nos commissaires adjoints voulant procéder au surplus au Séquestre de tous les biens fonds et héritages qui sont en notre connaissance appartenant au dit Rémy Delafont, prêtre déporté lesquels sont Scituez dans l'étendue de cette commune, allons en vertu de le Loy et de l'arrêté cy dessus citté nous nous sommes transportés au lieu de Plantaire, et nous avons détaillé et circonscrit Les Battiments et héritages dont ledit Rêmy Delafont prêtre déporté était propriétaire d'une portion ainsi qu'il suit :

- 1°. Une maison de maître avec jardin derrière.
- 2°. Une autre maison à coté, lesquels sont situez
toutes deux au dit lieu de Plantaire.

... En Boisselées

Idem une petite Bergerie, et encore un autre jardin derrière
la maison où habitait Cy devant les metheyers ... Contenance..... 0,33
Idem, une ouche derrière la grange, appelée l'ouche de Laboufat
 contenance : quatre boisselées ensemencées..... Cy.... 4
Idem une ouche ou terre appelée du même nom, cinq boisselées..... Cy.... 5
Plus un pré ou Saigne avec une chastaigneraie attenant
appelée La Saigne. contenance Environ 15 boisselées..... Cy.... 15
Plus une autre petite Saigne contenant trois boisselées.....Cy.... 3

Plus une terre appelée du Cout ensemencée cont. Quatre boisselées.....	Cy.... 4
Plus une terre du même nom ou de Foucher contenant six boisselées qui est ensemencée aussy de seigle.....	Cy.... 6
Plus un pastoral appelé Goute au merle cont. cinq Blées.....	Cy.... 5
Plus une terre appelée de Petit Chemin avec une chataignère attenante contenant le tout huit boisselées.....	Cy.... 8
Plus une terre appelée des Gardes cont. Quarante cinq Boisselées.....	Cy....45
De là nous sommes transportés à une terre appelée de la Couture, contenance sept Boisselées.....	Cy.... 7
plus un mauvais taillis ou Bruyère appelé des Gaudiers contenance six Boisselées.....	Cy.... 6
De là au Pâtural appelées des Jean Gaulier, cont. 15 boisselées.....	Cy.... 15
Plus une terre appelée le Puy de Colondannes, contenant trente deux boisselées.....	Cy.... 32
Plus un petit passage en bruyère appelé Berjasson, Contenance trois Boisselées.....	Cy.... 3
Plus un petit Patural et Chataignère appelée des Viergnes contenance en tout six Boisselées.....	Cy.... 6
Plus une terre appelée des Viergnes, contenance quarante huit Boisselées.....	Cy.... 48
De là Nous sommes transportés au lieu du Grand Bougouet, commune de Naillat, une terre et petite Chataigneraie appelée de Bougouet, contenant douze Boisselées.....	Cy.... 12
De là nous sommes revenus au territoire de Collondanes, une terre appelée la Bouraude ou Saigne au Boeuf, cont. dix Bilées.....	Cy.... 10
Plus une terre et Petite Chaume appelée Goutes à Babias, contenant onze Boisselées.....	Cy.... 11
De là nous sommes transportés à une terre appelée des Termes, contenant trois Seprées (<i>en Boisselées</i>).....	Cy.... 24
Plus une terre appelée du Rochillard, contenance trois Boissellées.....	Cy.... 3
Plus un Pré appelé Tabacts, cont. trois Boisselées.....	Cy.... 3
Plus une terre appelée Cros du Renard, cont. quatre Boisselées.....	Cy.... 4
une terre appelée du Couret, contenant huit Boisselées.....	Cy.... 8
une Chataigneraie appelée Bois Claire, contenance 3 Blées	Cy.... 3
Une terre appelée Termes à Martin qui contient une Seprée ... (<i>boisselées.----></i>).....	Cy.... 8
Plus nous sommes transportés au Pastural appelée Grand Pastural ou Chaume contenant douze boisselées	Cy.... 12
Plus un Pré appelé Grand Pré cont. 2 Seprées et 2 Boisselées.....	Cy.... 18
(Suite du Séquestre ou Etat des Héritages)	
Plus un Pré ou chaumes appellees Chaumes à Bertrand, contenant quatre Boisselées.....	Cy.... 4
Plus une terre appelée des Sechaud contenant douze Bilées.....	Cy.... 12
De Là nous sommes transportés dans un Pacage appelée Pré à Gouraud, contenant douze Boisselées.....	Cy.... 12
Plus une Chaume ou Pâtural appelée de La Viergne contenant six Boisselées.....	Cy.... 6
Plus une terre appelée de Goutes Vergneres, contenant trois Boisselées.....	Cy.... 3
De là nous sommes transportés auprès du Bourg, chef lieu de Colondannes, un Pastural ou Chaume appelé du Serier, contenant deux Boisselées	Cy.... 2
Plus une Chaume appelée du Sabotier, contenant cinq Boisselées.....	Cy.... 5
De là nous sommes revenus à une Chenevière appelée du Rustaud,	

contenant une Boisselée et demi Cy.... 1,5
 C'est par oubli que nous n'avions pas mis les Courtillages
 desdites maisons contenant demi Boisselée..... Cy.... 0,5
 Plus un petit jardin ou mesure appelée des Cours,
 contenant un dixième de Boisselée..... Cy.... 0,1
 Qui sont tous les héritages et Propriétés qui composent
 Le dit Domaine de Plantaire, situez dans cette Commune et aux
 Environs, dont partie appartient au dit **Delafont Prêtre, déporté.**
 Nous Commissaires susdits nous sommes transportés au Pré
 appelé du Chabosson, situez proche du bourg et commune susdits
 appartenant en partie au dit Lafont
 contenant 22 boisselées..... Cy.... 22
 De là nous sommes transportés au lieu et terre de Chastillon,
 une terre du même nom ou Petite Rebière cont. huit boisselées..... Cy.... 8
 Plus une terre appelée du Cabaret, situez près de St-Léger.
 contenant 6 Boisselées..... Cy.... 6
 Plus une terre appelée de Roche Folle, contenant
 Quatre oisselées avec une Petite Chaume comprise..... Cy.... 4
 Plus une terre en Chaume appelée du Rioux de La Vergne
 contenant deux boisselées..... Cy.... 2

(En Marge)

..... Quatre objets omis, Quatre qui
 dépend de la metherie détaillé de l'autre part
 Plus une terre appelée des Pré à Gouraud contenant trois Boisselées..... Cy.... 3
 De là nous sommes transportés à une Chastaignère appelée
 appelée du Couret, cont. environ deux boisselées et demi Cy.... 2,5
 Ensuite à une Chaume appelée à Dindaud, cont.dix huit Boisselées..... Cy.... 18
 Ensuite une chaume appelée à Dindaud contenant dix huit boisselées..... Cy.... 18
 Et finalement, plus une Chaume plantée en petits chastaqners
 contenant six boisselées, appelée Depalat Cy.... 6

(TOTAL des surfaces en boisselées)*..... 463,93

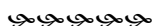
Le présent État et Séquestre fait par nous Commissaires soussignés
 que nous certifions sincère.
 Et nous sommes soussignés, le dit jour et an que dessus.

signé : ... BARRAUD, commissaire Séquestre.

LABOURÉ Maire.

RICARD

Enregistré à Dun, le dix-sept Nivôse, 3^e année (6 janvier 1795)



*.- Selon « **Les anciennes mesures de la Creuse** » par **M.A. Moulin** (Soc des sciences A 1257), une boisselée représente 6 ares 3375 ou 633,75 m². La surface qui a fait l'objet du séquestre est donc d'environ 29,40 ha.

BAIL À MÉTAYAGE entre *Léonard DELAFONT* procureur en la justice de DUN
avec *Antoine et autre Antoine AUCLERT*, père et fils

Le premier jour du mois de Mars 1755 après midi
au bourg de Naillat étude du notaire royal soussigné par-devant lui et en présence
des témoins cy bas nommés fut présent en personne *Léonard Delafont*
procureur en la justice de Dun demeurant au lieu de Plantaire paroisse de
Colondannes lequel a donné à cultiver exploiter et faire valoir à titre de bail
à moitié fruits profits et revenus pour le temps et espace de six années
continuelles et consécutives a commencer ce jourdhuy et afinir le premier
Mars mil six cent soixante un *Antoine et autre Antoine Auclert* père
et fils tous deux laboureurs demeurant au bourg et paroisse de Saignac
Présents et stipulant et acceptant la métairie appartenant aud. *Delafont*
Appelée des Saignes autremen de chez plantaire située au bourg de Colondannes
à l'exception des bâtiments et jardin qu'il occupe pour par les dits
Auclert jouir à moitié fruits comme dit est de ladite métairie en bons
pères de famille sans pouvoir couper aucun arbre par pied mais seulement
se servir du branchage des arbres qui ont acoutumé d'être retaillés
et ébranchés pour la clôture des héritages et pour leur chauffage
seulement et encore sous les obligations charges clauses et conditions
qui suivent sçavoir que les dits *Auclert* paieront trois quarts des tailles
capitations et autre deniers royaux qui sont ou seront imposés sur ladite
métairie pendant le cours du présent bail à l'exception du dixième
et la moitié des rentes et autre droits et devoirs seigneuriaux
qui se trouveront décrits sur icelle, donneront par chaque an audit *Delafont*
un gâteau d'un boisseau de froment bien assaisonné le jour des rois.
ou pour la valeur d'iceluy trente sols par an au choix. dud. *Delafont*
ensemble dix poulets, dix fromages et dix livres de beurre
aussi par chaque année le tout environ les fêtes de Noël, seront
tenus de faire dix gluisés de paille pour entretenir les couvertures
des batimens de manière que lesdits batimens soient bien entretenus
et nourriront les couvreurs pendant tout le temps qu'ils y travailleront
sans qu'ils soient obligés de leur donner d'autre payement, seront
tenus de bien clore et fermer les héritages, bezaler et nettoyer et
récurer les prés et pasturaux et laisser le tout à la fin du présent bail
en bon état, laisseront vingt septérées de terre Bien et duement
ensemencées de Bled seigle qui est pareille quantité qu'il y en a
maintenant, laisseront aussi tous les foins et pailles et fumiers
en sorte qu'il y ait suffisamment de foin et paille pour achever
d'hiverner les bestiaux de la dite métairie tiendront toutes sortes
de bestiaux et mesmes les cochons et le oyes à titre de cheptel
du dit *Delafont* qui leur en a ce jourdhuy livré et mis en leur
charge et garde audit titre de cheptel en boeufs et vaches velles
veaux moutons et cochons pour la somme de Mil dix huit
livres dont lesdits *Auclert* seront chargés par le présent bail
pour la susdite somme et n'en pourra être vendu ny
troqué sans le consentement dudit *Delafont*, ne pourront point aussi

lesdits preneurs *Auclert* faire de charois en Berry ny ailleurs
ny labourer des terres pour autrui sans le consentement dudit *Delafont*
partageront par moitié avec luy la perte ou le profit
des bestiaux pendant le cours du présent bail et à l'expiration
d'iceluy, partageront aussy par moitié avec luy tous les bleds
seigle châtaignes raves, bleds noir orge millet poids
fèves chanvre et lin et tous les fruits des arbres
fruitiers de quelque espèce qu'il puisse être et généralement
tout ce qui se trouvera pendant par branches et racines
dans la dite métairie durant le Cours du présent Bail
à l'exception du jardin du maître cy dessus réservé
où lesdits *Auclert* ne pourront point toucher et seront tenus de
conduire et serrer les susdites choses dans les
greniers dud. *Delafont* toutefois quand ce au que bon luy semblera
et pareillement de serrer ses foins et luy charoyer du
Bois quand il en aura besoin, comme aussi
de luy faire garder deux vaches par leurs
pâtures quil aura en son particulier avec celles
de ladite métairie, de quoy faire alentretenement (*engagements réciproques?*)
de ce que dessus lesdits *Delafont* et *Auclert* se sont
obligés, mesme lesdits *Auclert* solidairement et par corps et
y ont affecté et hypothéqué tous leurs biens et meubles et
immeubles présents et à venir Une
exécution non cessante pour l'autre renonçant au bénéfice
de division ordinaire dudit croit si divertirement (*) de biens consentant
mesme d'estre chassés et expulsés de ladite métairie
s'ils ne s'acquittent pas régulièrement des obligations
charges clauses et conditions au présent bail dont
ils seront tenus de fournir une expédition aud.*Delafont*
à sa première réquisition verbale. Fait et passé en présence de
M^{re} *Jean Baptiste Pinot* Sieur des *Ribières* demeurant aud.lieu
et de *Léonard Nicole* laboureur demeurant au village
de *Teillablon* susdite paroisse de *Naillac* qui a déclaré
ainsi que lesdits *Auclert* ne sçavoir signer de ce enquis
et interpellés en présence desquels les parties
ont affirmé que les revenus de ladite métairie
ne sont de valeur que de la somme de cent livres.

Signé: DELAFONT. PINOT.

LEMOINE notaire Royal héréditaire

Contrôlé. Dun le sept Mars 1755.

Reçu Trois livres douze Sols. (*Signé.*) RICHARD

(*)...En corrélation avec le verbe "divertir": détourner, d'où le sens proposé: "**détournement**" de biens.

(Transcription : J. PORCHER.. V.S. Février 1996.)

LE CABARET

Appelé parfois le « *Peu du Cabaret* » ou « *le Cabaret en Marche* ». Près du bourg de Saint-Leger-Bridereix, mais sur le territoire de Colondannes. C'est un hameau disparu. Situé à la limite entre deux paroisses mais aussi entre deux provinces, la Haute-Marche et le Poitou.

Les maisons situées près du chemin de Châtillon à Colondannes qui passait par le gué sur la Cazine (photo ci-contre), ont, pour la plupart, disparu. Il subsiste une grange, ou plutôt une mesure, construite à cheval sur la limite des deux communes. Au début du XX^e siècle, les notaires s'y rendaient encore pour faire signer des actes, ventes, achats ou échanges de terrains, entre les propriétaires de Colondannes et de Saint-Léger.



Quelques documents nous parlent de la vie des habitants de ce lieu.

- Le **28 Janvier 1660** – Mariage de *Pierre Aumenier* de la *Bussière (Saint Léger)* avec *Georgette Jarrigeon*, du *Cabaret (Colondannes)* – *Georgette* était la fille de *François Jarrigeon* et *Catherine Perrot*, demeurant au *Cabaret*.

- Le **3 novembre 1668** – Mariage de *maître Mathurin Desvilletes* du *Cabaret* avec *Catherine Blondet* de *Basaige (?)* en Berry. *Mathurin Desvilletes* est notaire, fils de *Gabriel Desvilletes* et *Germaine de Maupertu*.

- Un acte du **17 juillet 1690** – dans lequel il est question de *messire Léonard Desvilletes*, marchand, du lieu du *Cabaret*, paroisse de Colondannes. Il est « *fermier de messire le prieur de Sagnat* ».

- Le **29 septembre 1754** – L'acte de prorogation du bail de la métairie de la *Roche-Mangeon* par *Gabriel Dissande*, sieur des *Bains*, à *Jean Leroy*, commence ainsi : « *le Cabaret en Marche, maison de Maître Lemoyne, notaire royal héréditaire...* ».

- Le **2 juillet 1765** – Mariage de *Marc Buffet* avec *Françoise Dubois*, qui décèdera le 8 juin 1784 au *Cabaret*. Le 29 juin de la même année, soit 17 jours après, *Marc* se remarie avec *Jeanne Berthe Dunet* ; ils restent domiciliés au *Cabaret*.

- En **1773** – Une procédure relative à un passage et à la possession d'un terrain oppose *Marc Buffet* et sa femme *Françoise Dubois* à *Maître Pierre Ranjon*, procureur d'office de la ville et prévôté de la *Souterraine* ainsi qu'à *Léonard Dedun*, meunier de Châtillon.

Les experts sont *Léonard Goguyer* et *Jean-Baptiste Bertonnet* de *Montroger*, le tiers-expert – *Antoine Poissonnier Desforges* et le juge bailli de Dun est *Charles Delafont*, sieur de *la Vallade*, avocat en Parlement.

- Le **2 avril 1793** – Vente de fonds par *Guillaume Ducourtioux*, en la maison de *Marc Buffet*, du Cabaret et vente d'une mesure par *Pierre Ranjon* à *Silvain Mazière*.

- Le **28 Pluviôse de l'an X** (17 février 1802) – *Léonard Buffet*, 17 ans, épouse *Françoise Guillot*, 22 ans. Ils auront, au Cabaret, trois enfants : en 1806, 1809 et 1812.

- Le **14 Brumaire de l'an XII** (10 novembre 1803) – Décès de *Marc Buffet*, 60 ans, demeurant au Cabaret.

Depuis cette date nous n'avons plus rien trouvé comme documents concernant le Cabaret. Nous reproduisons ici ces deux cartes postales, car elles sont situées tout de suite en amont du gué qui se trouve près du Cabaret.

*De l'autre côté
de la Cazine,
après avoir
traversé le gué,
sur le haut de la colline,
se trouvent
les restes
du château de Châtillon
dont
cette carte postale
ancienne
prise depuis les Combes
nous donne
une idée.*



*Sur
le versant
rive gauche,
les moulins
de
Châtillon.*



LA ROCHE MANGEON

Toponymie : *La Roche*, le village est effectivement construit, en partie, sur un rocher. *Mangeon*, dérivatif de Mange, qui est l'abréviation de Domange : Dominique. (A.Dauzat – *Les noms de famille de France*).

Ce serait donc la Roche-Dominique.

- Peut-être le nom d'un homme, propriétaire du domaine ou autre, ayant marqué la vie du village.
- Peut-être aussi, puisqu'il y a un pré de la chapelle, qu'il y avait une chapelle dédiée à Saint Dominique.

Nous n'avons à ce sujet aucune certitude.

- En **1392**, le prévôt de *la Souterraine* a des rentes sur « *Colundanis apud mi de Rocho-Domingo* » (A.D. Fonds Champeval).

- En **1547** – le *cartulaire d'Aubignac* fait mention du domaine de *la Roche*, paroisse de Colondannes.

Reprenons les documents qui nous parlent de la métairie.

- En **1729** – Elle est dite « *du sieur Delafont* ». Elle est exploitée par *Léonard Roy* et autre *Léonard Roy*, père et fils.

- En **1738** – Toujours exploitée par la famille *Roy*, elle appartient à « *Damoiselle Marie des Bains* mariée à *Gabriel Dissande*, greffier en chef de la sénéchaussée de Guéret, y demeurant. ».

- Le **29 septembre 1754** – Prorogation du bail consenti à *Jean Le Roy* par *Damoiselle Marie Peynichon des Bains* :

«Bail pour sept années aux mêmes charges, clause et conditions que le précédent bail et de laisser à la fin des présentes pour la somme de 550 livres de bestiaux et les grains, fourrages et autres choses y portées(...) Moyennant le prix et somme de 140 livres par an, payable à Noël de chaque année » (A.D. 6E 9089).

- Le **1^{er} avril 1757** – Contrat de vente du domaine de la Roche-Mangeon, en la paroisse de Colondannes consenti par messire *Gabriel Dissande*, notaire royal à Guéret, au profit de *Louis* et *Léonard Barraud*, frères, demeurant à Colondannes, moyennant 4048 livres, y compris pour 150 livres de bestiaux servant à l'exploitation dudit domaine.

(Passé devant *Doreau* et son confrère, notaires à Guéret) (Ins. Centième denier C1444)

- En **1785** – Foy et Hommage du fief de *la Roche-Mangeon* par *Jean-Baptiste Barraud*, au Seigneur Comte de Dun.

- Et le **12 novembre 1786** – Dénombrement du fief de *la Roche-Mangeon* par *Jean-Baptiste Barraud*, marchand, au comte de Dun.

- En **1791** – *Baptiste Barraud*, propriétaire du domaine de la Roche (source : cadastre).

- En **1850** – Madame Veuve *Thomas-Duris* née *Eulalie Parellon-Sauzet*, propriétaire de la métairie de la Roche-Mangeon échange des terrains pour permettre l'assiette de la route n° 15 du Blanc à Montluçon (route de Saint-Germain-Beaupré). Ainsi que divers autres propriétaires de la Roche (A.D. 6E 7861).
- Le **3 novembre 1850** – Bail par Madame *Veuve Thomas-Duris* qui donne pour deux ans à compter du 01-03-1849, son domaine de la Roche-Mangeon à *Trompeau Sylvain et Marie Meignant*, sa femme (AD 6E 7861).
- Le **5 novembre 1850** – A lieu le partage des biens appartenant à Madame *Thomas-Duris*, dont le domaine de *la Roche-Mangeon*.
- En **1879** – Un échange : les héritiers *Thomas-Duris* donnent leurs biens de la Roche-Mangeon à *Rémy et Georges Puthiaux (ou Puthiaux)* contre des biens au *Bost* et aux *Villettes (Naillat)*.
- En **1894** – *Rémy Puthiaux* est propriétaire, il demeure à la Roche.
- En **1902** – Il donne par bail la métairie à *Antoine Gay et Augustine Cousin*, sa femme. Elle reste dans la famille *Puthiaux-Lapine* jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les derniers métayers ont été *Albert Thévenot et Esther Granjean*, son épouse.
Elle est encore une exploitation agricole mais n'est plus une métairie.

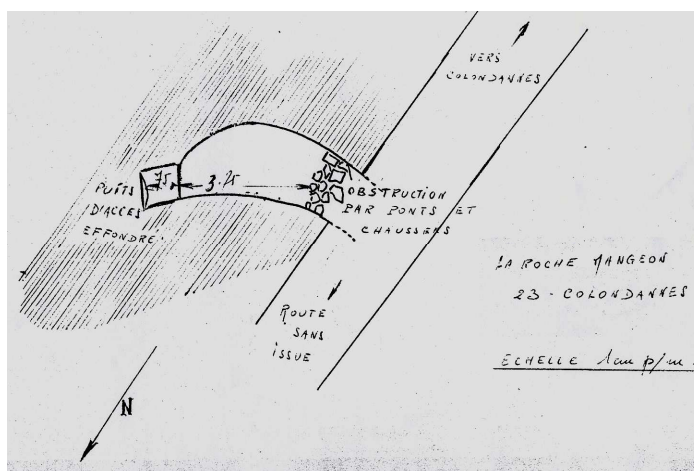
Le souterrain de La Roche-Mangeon (Compte rendu d'exploration)

« Commune de Colondannes

Section A N° 447

La partie visitable est située dans la propriété de monsieur Thévenot, le reste se situant sous la route desservant le village.

C'est par la traditionnelle découverte fortuite qu'il nous a été donné de visiter ce souterrain. En effet, lors du renforcement de la chaussée de la route desservant le village, une partie de la voûte s'effondra lors du passage du cylindre et dévoila la galerie.



Malheureusement, les Ponts et Chaussées ayant procédé à un rebouchage immédiat il ne nous a été donné que la possibilité de visiter la galerie sise dans le jardin de monsieur Thévenot

Cette partie forme un coude dont la longueur est de trois mètres Soixante quinze largeur moyenne est de un mètre vingt-six et la hauteur moyenne de 0 m quatre vingt. L'extrémité gauche se termine par un cône d'éboulis. qui paraît être le puits d'accès. La veine de roc mort dans laquelle a été creusée cette galerie est très friable, d'où les aspérités rencontrées sur les parois de la voûte. Aucun objet n'a été découvert en surface.

Nous remercions très vivement monsieur Thévenot qui a bien voulu nous permettre l'accès de son jardin. »

LES « PEUX »

Nous nommons peu (puy) toutes nos petites collines. Elles ont toutes un nom propre, nous en avons relevé 26 sur la commune.

- *Le Peu* ou « *Haut Bourg* ».
- *Le Peu des Gendarmes* ou *la Garde* (à Bougoueix).
- *Le Peu des Besses* (entre Bougoueix et le Cros).
- *Le Peu de l'Ecluse* (vers le Cros).
- *Le Peu de l'Aigue* ou *des chaises*.
- *Le Peu de l'Ardelle*.
- *Le Peu de Châtelot*.
- *Le Peu de Redon*.
- *Le Peu de la Gâne*.
- *Le Peu du Fourneau* (au dessus du village du Cros).
- *Le Peu des Landes* (au dessus du moulin du Cros).
- *Les Peux saints au nord-de la Villatte* (trois noms de peux sur une seule colline).
 - *Le Peu Chenigot*.
 - *Le Peu Jarry*.
 - *Le Peu Petit Peu Saint*.
- *Le Peu de la Font* ou *de la Soude*.
- *Le Peu de la Breuille*.
- *Le Peu de la Fôlle* (entre le Ris et le Cros).
- *Le Peu Maury* (entre le Ris et Bougoueix).
- *Le Peu des Breux* ou *Peu Brêne* (entre Le Ris, Pertu et Colondannes).
- *Le Peu de la Roche* (à la Roche Mangeon).
- *Le Peu de la Rebière* (à la Roche Mangeon).
- *Le Peu des Vergnes* (vers Lavaugautier).
- *Le Peu de la Rigolle*.
- *Le Peu de la Marsagne* (les Gardes).
- *Le Peu de Colondannes* (vers les captages).
- *Le Peu de la Rousse* (que je n'ai pu situer).

Cette liste des noms de peux relevés dans le cadastre de 1825 est probablement incomplète. Elle peut contenir quelques erreurs dues à la transcription en français des noms de lieux-dits que les employés du cadastre entendaient souvent en dialecte local et avaient tendance à déformer, en les transcrivant.

LES FONTAINES

Plus ou moins aménagées, elles alimentaient la population en eau potable. Depuis la construction du réseau communal (1957 pour le bourg, 1967 pour les villages), fontaines et puits ont tendance à disparaître.

Il reste le souvenir de :

- La source entre les deux Bougoueix, très abondante.
- La fontaine du *Naud*, avec son lavoir dont l'eau, l'hiver, n'était « pas froide » .
- *Font Garneau*, vers la route de La Roche également avec son lavoir. Vers 1991, elle a été réaménagée avec une buse pour permettre aux bêtes de s'y abreuver plus facilement.
- La fontaine du *Borna* dans le même secteur.
- La fontaine *de Mognâ*, près de sa maison route des Combes, qui était partiellement maçonnée.
- La fontaine *des Fougères* aux Gardes.
- La fontaine *du Renard* aux Combes.
- *Font-vieille* à La Villatte,
- La fontaine du *Puy de l'Ardelle* au Cros.

Et beaucoup d'autres, dans les champs, qui n'avaient pas toujours un nom propre et qui prenaient le nom de la parcelle dans laquelle elles se trouvaient. Certaines étaient plus appréciées que d'autres ; on les disaient « bonnes à boire » et d'autres étaient « fades ». Les fontaines des villages, mieux aménagées, existent encore.

Les propriétaires qui avaient un peu plus de moyens construisaient des puits près de leur maison d'habitation. Très peu d'entre eux étaient collectifs, sauf à notre connaissance, celui *du Ducros*, en face des petites fontaines et celui *des Amou* (le rendez-vous des amoureux), près du chevet de l'église et de l'ancien cimetière ; il ne tarissait pas et il fut détruit vers 1970.

*La fontaine de la ville
dans le bourg
lors de l'élargissement de la route,
le lavoir a disparu.*

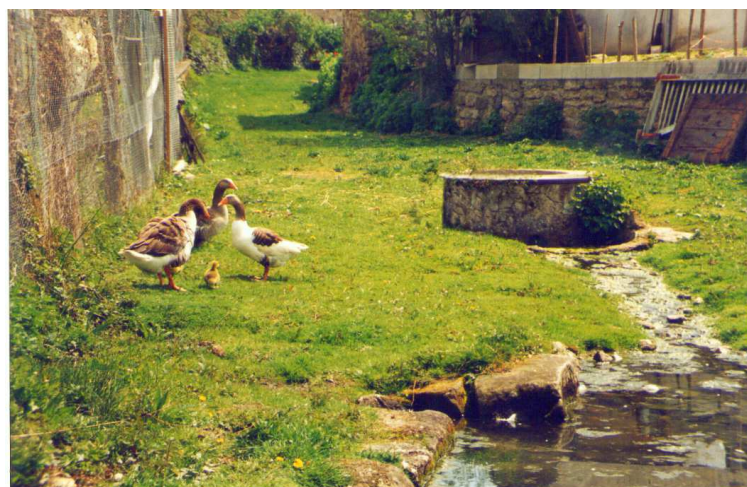




***La fontaine
de Planterre,**
bien construite,
protégée
par un toit
et une petite barrière.
Le lavoir est disparu
ainsi que la mare
que nous appelions
« le canal » .*



***A Pertu**
la fontaine
couverte
était si fraîche !
Le lavoir est
maintenant
rempli de vase.*



***La fontaine du Ris** avec son lavoir.*



***La fontaine de la Roche**
avec son lavoir tout près,
ils sont dissimulés par la végétation.*



*La fontaine de Saint Rémy
avant sa restauration.*

Et la plus célèbre de toutes : **la fontaine de Saint-Rémy**, où les gens se rendaient pour se soigner. On lui attribuait le pouvoir de faire marcher les enfants et on allait les tremper dedans quand ils avaient du retard. On y trempait également les petites chemises qu'on leur faisait porter ensuite. Au début du XX^e siècle, on y allait en pèlerinage pour les Rogations. A part cette procession, les autres pratiques ou croyances qui devaient remonter à la nuit des temps n'avaient pas grand-chose à voir avec la religion catholique et se faisaient en dehors du curé. On disait que l'eau ne devait pas bouillir et qu'un homme qui avait tenté de le faire était mort dans l'année en tombant de son prunier ! Les jeunes filles allaient y jeter une pièce de monnaie pour se marier.

Au début du XIX^e siècle, la statue du saint aurait été fixée sur la grosse branche d'un chêne qui se trouvait derrière la fontaine. Le chêne ayant disparu, la statue fut placée dans un petit oratoire en briques surmonté d'une croix en fonte. Par la suite tout s'est écroulé, et, quand nous avons entrepris la restauration en 1994, la fontaine était à peine visible, enfouie sous les ronces et enclose dans le champ d'un propriétaire.

Ce dernier fit don à la commune du morceau de terrain où elle se trouvait. Le chemin pour y accéder était resté communal et bien cadastré. La margelle, de forme octogonale, est une pierre monolithique en granit du pays ; ce serait une margelle de puits gallo-romain. Le diamètre de son ouverture est d'environ 60 cm par 70 cm de hauteur.

En nettoyant la fontaine nous avons trouvé de nombreux objets : surtout des pièces de monnaie, (au nombre de quatre-vingts environ), peut-être restes des offrandes faites par les personnes qui venaient demander une guérison au saint ou à la source, faire un vœu..

La plupart de ces pièces de monnaie étaient désagrégées à cause du taux d'acidité du sol et de l'eau. Il y avait aussi les morceaux d'une croix en fonte dans le style des croix du XIX^e siècle. Les pièces les plus anciennes datent de Napoléon III. Quelques-unes sont étrangères, italiennes ou grecques en particulier.

Aux abords de la fontaine a été mis au jour un *liard tournois* : bien qu'il soit assez usé, nous avons pu décèler qu'il a été frappé sous Louis XIII.



La fontaine après nettoyage.



Des morceaux de poterie, de verre, et cinq silex qui témoignent de la fréquentation très ancienne de cette fontaine. Tous ces objets sont exposés à la mairie de Colondannes.



Saint -Rémy après restauration.



Nous avons effectué en 1993-1994, un travail de restauration qui, après nettoyage, a consisté à reconstituer le support de l'oratoire et à y ajouter un socle en granit.. Sur cette base a été installée une statue de Saint-Rémy sculptée par nos soins avec du poirier. Nous avons également mis en place un petit oratoire recouvert de bardeaux de châtaigniers. Nous avons pensé ainsi contribuer utilement à la conservation du patrimoine de Colondannes.



*Pour clore
notre visite des sources,
voici
deux puits aménagés :
celui de gauche est
celui **du Ducros**
qui était
un puits communal.
Celui de droite
est le puits
de la métairie
de la Martinèche,*

Aux Combes, coule la fontaine du renard, maintenant enfouie sous la végétation. Nul poète ne l'a célébrée. Par contre, la Fontaine du loup qui coule dans le bois de Chabanne a été restaurée par les soins de Pierre Dubreuil qui a écrit en son honneur le poème qui suit, extrait de son dernier recueil, Les lampions du crépuscule.

La FONTAINE du LOUP

Quand la nuit frangera la brande ,
Les loups viendront, du fond des temps,
Boire à la fontaine d'antan
Le rêve gris de nos légendes ...

Ils rencontreront sur nos routes
Des bergères en caraco
Qui taperont leurs deux sabots
Afin de les mettre en déroute.

Lorsque l'empreinte de leurs pieds
S'étoilera dessus la neige,
Ils éviteront tous les pièges
Qu'auront tendu les braconniers.

L'éclair de leurs yeux en biseau
Fera trembler dans son repaire,
Plus d'un louvetier mercenaire
Qui voudrait bien vendre leur peau ...

Malgré nos cités sans visage,
Ils sauront toujours faire aimer
Loin de l'amour domestiqué,
La liberté des cœurs sauvages ...

Pierre Dubreuil



LE SOUVENIR DES ARBRES

Les trois arbres célèbres que nous avons sont disparus :

- « **l'arbre de la liberté** » qui fut planté après la guerre de 1914 dans le triangle du Peu dit « *la croix de l'aume* » par *M. Lyonnet*, instituteur et par la municipalité.
- On dit que « **le tilleul de Sully** » se dressait dans le triangle de la Chabanne, au carrefour de la route de Lafat et de la voie de Saint-Rémy. C'était, selon nos anciens, un énorme tilleul. Au même endroit, un autre tilleul a été planté en 1982 par *Fernand Dunet*, maire.

- « **l'arbre de la Révolution** » (entre le Ris et Pertu) ; il aurait été planté à la révolution (selon la tradition orale). Vers 1930, il fut abattu et débité par *Albert Chaput* qui y cassa une lame de scie. Un ancien du village lui avait dit : « *tu verras que tu trouveras des lames de rasoir dedans* ».



J'ai toujours entendu dire qu'elles avaient été mises pour le mutiler quand Napoléon réquisitionnait les arbres pour la flotte qui devait envahir l'Angleterre. L'invasion de l'Angleterre a bien été un projet de Napoléon I^{er} vers 1805, mais la taille de l'arbre une quinzaine d'années après sa plantation fait douter de son utilisation possible pour la construction d'un bateau ! En tout cas, les lames de rasoir étaient dans l'arbre ; les voici photographiées chez *Eugène Aléonard*, qui les avaient conservées.

Le 11 novembre 1989, pour le bicentenaire de la Révolution, un « **arbre de la liberté** » a été planté par *Lucien Chaput*, maire, en présence de nombreuses personnes. C'est un chêne d'Amérique qui pousse près de la salle polyvalente.



LES CROIX



La croix dite de « la Crou ». (Photo A. Védrine)

Elles semblent avoir été assez peu nombreuses et elles sont toutes disparues, à l'exception de celle de « **la Crou** », dont il reste des morceaux, au point de départ de la route de La Roche, à l'angle de la maison dite « *de Janoty* »..

On parle aussi de la croix de « **l'aume** » située dans ce qu'on appelle le triangle du Peu. Elle était sans doute en pierre, peut-être en bois ; il en reste le socle (grosse pierre taillée cubique). A la procession des Rogations, le curé « disait la messe » dessus.

Il y avait aussi à la sortie de Colondannes sur la route de Lafat, la croix de **la Chabanne** qui était en bois, située à côté du tilleul Sully. Il ne subsiste rien, ni de l'ancien tilleul, ni de la croix.

Le jour des Rogations, la procession passait par toutes ces croix en y faisant une halte, et allait ensuite à la Fontaine de Saint-Rémy.



LES MOYENS DE COMMUNICATION

Au cours du XIX^e siècle, de grands projets furent élaborés, tous n'aboutirent pas.

- Projets de canaux.
- De chemin de fer.
- De grandes routes.

Les canaux

En **juin 1823**, le Conseil Général de la Creuse demande des canaux pour notre département :

- Un canal qui joindrait la Creuse au Taurion et le Taurion à la Vienne.
- Un autre pour joindre le canal du Berry à la Creuse et la Creuse à la Vienne, puis à la Sèvre Niortaise et à l'Océan, passant à Boussac par la petite Creuse jusqu'à Fresselines et remontant ensuite le cours de la Sédelle.

En août et septembre de la même année, il demande la canalisation de la Creuse, au moins en partie, d'Argenton jusqu'à son embouchure, et la prolongation du Canal de Montluçon jusqu'à Gouzou par le Cher et la Voueize, comme « *très utile à l'exploitation des mines de charbon du département* ».

- En **1825** – On étudie un canal, entre la Dordogne et la Loire, passant par la Creuse.

Le Conseil général considérant « *que depuis l'année 1657, l'utilité de cette navigation fut reconnue et même, que les travaux furent ordonnés par le Roi en 1657 et 1659, et que les lettres patentes furent accordées en mai 1660 ...* ».

- En **1847** – On reparle de ce projet de canal pour la jonction de la Loire à la Dordogne.
- En **1902** – On en reparle encore, mais ce projet ne put aboutir.

Les Chemins de Fer

La loi du **15 juillet 1840** ordonne l'exécution d'un chemin de fer de Paris à Orléans, on lance l'idée d'une prolongation jusqu'à Vierzon.

- En **1843** – Ouverture de la ligne « *Paris-Orléans* » qui va accélérer le projet de route du Blanc à Montluçon (route de Colondannes à St-Germain-Beaupré). « *Pour arriver à la station de chemin de fer qui doit s'établir à Forgevieille* », nous dit le Conseil Municipal.

- En **1867** – Il y eut un projet pour une ligne de chemin de fer d'Angoulême à Nevers.

- En **1892** – On en reparle, la ligne passerait par Bonnat – Dun – Colondannes – St-Léger-Bridereix - jusqu'à La Souterraine. Le tracé en avait été piqueté dans la traversée du bourg de Colondannes, parallèlement à la route 151 bis. Puis ce projet fut abandonné.

LES ROUTES

La grande réalisation fut la construction de la *route 151 bis d'Angoulême à Nevers* – d'abord route Royale puis, route impériale et route nationale, avant de devenir actuellement la route départementale n° 951.

C'est en **septembre 1822** que le Conseil Général de la Creuse commence à parler d'une route à grande circulation qui irait d'Angoulême à Nevers.

« ...considérant que des sommes très importantes sont consacrées à des canaux, à la construction desquels toute la France contribue, il serait juste et même indispensable d'indemniser les départements qui n'en possèdent pas, en leur construisant des routes, afin qu'ils puissent communiquer entre eux, et avec les canaux.

L'espace qui se trouve entre le canal du Berry et la route de Nevers à Angoulême par Moulins et Limoges, est privé de toute espèce de communication, au point que le transport des vins, de la chaux et même du charbon pour les usines, s'y fait à dos de mulet.

Les vins de Bourgogne, les denrées et les marchandises de l'Est et du Midi, les bois de marine, de merrains et les charbons de terre du département de la Creuse, les sels, les vins et les eaux de vie de Saintonge et de l'Angoumois n'ont aucune voie ouverte pour arriver dans les départements de l'intérieur.

Un route Royale de deuxième classe et directe d'Angoulême à Nevers satisferait à tous les besoins... Il en résulterait une grande économie dans les frais de transport des bois de marine à Rochefort, tirés à peu près en totalité de la partie occidentale du département de la Creuse.

Ils supplient instamment sa Majesté de reconnaître et classer par ordonnance cette route comme route Royale de deuxième classe et y consacrer les moyens nécessaires ».

Puis on reparle régulièrement de cette route dont quelques tronçons sont déjà construits.

- En **1829** – La construction de la *Souterraine à Dun* est approuvée.
- En **1836** – La partie entre *Bridiers* et *Aigueperse* est en cours, elle sera terminée en **1837**.

Les travaux entre *Aigueperse* et *Dun* sont également commencés et les indemnités de terrains pour les propriétaires de *Colondannes* et *Dun* sont soldées.

- En **1837** – Il est question de la partie comprise entre *Dun* et *Chambon-Ste-Croix*.
- En **1838** – Il est dit que les travaux « *marchent avec activité* » d'*Aigueperse* à *Dun*.
- En **1844** – La route est achevée. Les platanes furent vraisemblablement plantés peu de temps après et, dans certaines parties, des peupliers qui ont fini de disparaître au début du XX^e siècle.

•En **1863** – Le Conseil Général pouvait dire que « *la route n° 151 bis est la plus belle des routes impériales de la Creuse* ». Une grande partie des routes départementales et des voies communales actuelles furent également construites dans le cours de ce XIX^e siècle.

Les Départementales

- En **1840-1846** – Le chemin de grande communication n° 15 du *Blanc* à *Montluçon* (route de *Saint-Germain-Beaupré*). Puis, la route n° 10 de *Pontarion* à *Eguzon* (route de Naillat à Lafat).

- En **1860**, il ne reste plus que 200 mètres à ouvrir.



(En haut et à droite, on reconnaît Emilien Gazonnaud, notre cantonnier).

Les chemins vicinaux et les routes communales

Les chemins qui dans le passé desservait les champs, les pacages et les prés ont été améliorés et la plupart d'entre eux transformés en routes, pour répondre aux nécessités de l'heure. Ces transformations ont été réalisées à la fin du XIX^e, et au cours du XX^e siècle par les conseils municipaux et les maires qui se sont succédés à la tête de la commune.

La photo que nous reproduisons ci-dessus représente une équipe d'ouvriers, (avec *Hernandez* leur patron) dans les années 1935, employés par la commune pour l'aménagement des « chemins vicinaux ». Les outils employés étaient encore principalement la pioche, la pelle, la brouette et le tombereau. Pour casser les cailloux, c'était la massette.



La route 951 bis d'Angoulême à Nevers, entrée nord-est du bourg.

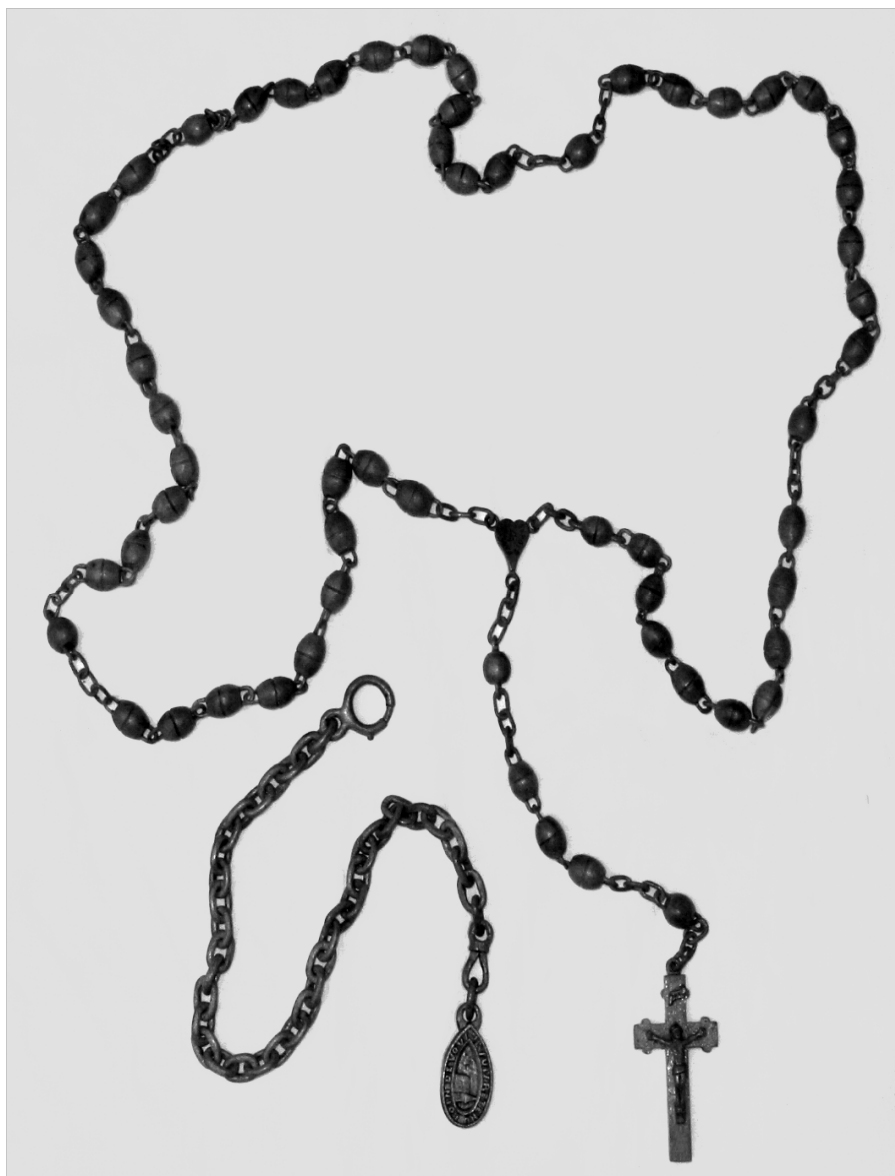


René JINJAUD, menuisier au village du Ris où il est né, avait 25 ans lorsque en juin 1940, il se retrouva prisonnier en Allemagne. C'est là dans un camp que pendant cinq ans, il supporta son exil forcé. Ce fut pour lui l'occasion d'exécuter avec des moyens de fortune (en particulier avec une alêne de cordonnier), le chapelet et la chaînette que nous vous présentons.

Ce chapelet a été fait dans un seul morceau de pommier, sans aucun collage. La longueur de la partie dizaines est 130 cm. Celle qui tient la croix mesure 25 cm. Les grains ont un diamètre de 10 mm sur 14 mm de long . La chaînette et son médaillon font 40 cm.

Ce travail est **une authentique œuvre d'art**. Chaque anneau est lié au précédent comme dans le cas d'un vrai chapelet. Le médaillon qui est au bout de la chaînette porte sur une face l'inscription « SOUVENIR DE CAPTIVITÉ , BERLIN » avec les initiales de René : **RJ**, et sur l'autre face : « JE SUIS RETENU LOIN DE VOUS » Au cœur du médaillon, René a gravé l'image d'une église.

Sur le petit triangle qui relie les deux parties du chapelet sont gravés sur une face : PATIENCE ESPOIR **RJ** et sur l'autre : BERLIN 1942.



LES ACTIVITÉS HUMAINES

- **Le travail de la terre**
- **Les maçons**
- **La migration**
- **Les activités artisanales**
- **Les travaux liés à l'habillement**
- **Les travaux ménagers**
- **Quelques objets usuels**
- **L'habitat**
- **Fêtes et divertissements**

LE TRAVAIL DE LA TERRE

Au début du ^{xx}^e siècle, sur le territoire de la commune de Colondannes, l'activité était essentiellement agricole. Si beaucoup de jeunes partaient encore à Paris comme ouvriers du bâtiment : maçons, fumistes, d'autres restaient au pays pour travailler les petites exploitations agricoles.

En 1958, il y avait encore 63 exploitations sur la commune ; la superficie moyenne était de 12 hectares 50.

En 1980, il n'en restait plus que trente et une, dont :

- **6** de moins de 6 hectares,
- **14** de 10 à 20 hectares,
- **7** de 20 à 30 hectares,
- **2** de 30 à 40 hectares,
- **2** de 40 à 50 hectares,

Le nombre des agriculteurs chefs d'exploitation par tranche d'âge était :

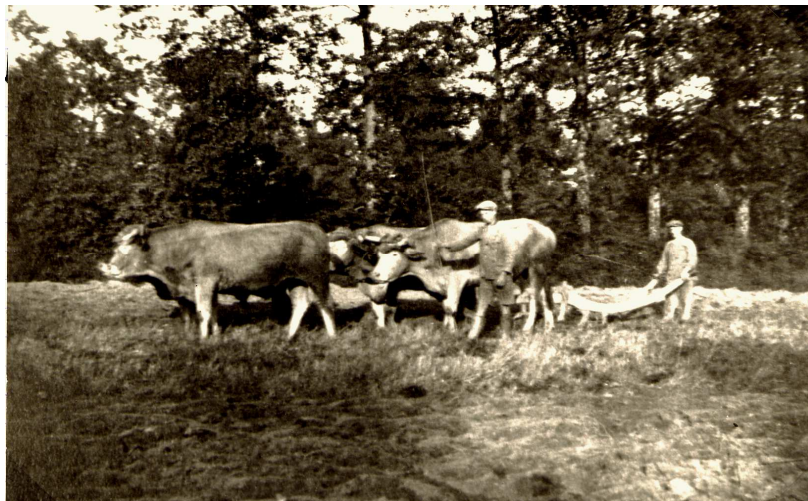
- moins de 25 ans, **aucun**,
- de 25 à 35 ans, **2**,
- de 35 à 50 ans, **9**,
- de 50 à 60 ans, **12**,
- de 65 ans et plus, **8**,

Dans les vingt dernières années, la disparition des petites exploitations s'est accentuée : les évolutions techniques et économiques ont provoqué une concentration et un regroupement.

Les photos qui suivent nous rappellent ce qu'était le travail de la terre, il y a encore quelques décennies.



*Quand deux tracteurs unissent leurs efforts pour défricher **la Malogne**, avec une charrue à un seul soc, avec avant-train. Ce sont les débuts de la motorisation.*



*Labour
de défrichage
avec
deux attelages
(photo J.Decouzu).*



*Le labour
de défrichage
avec une charrue
à un seul versoir
(Photo J.Decouzu).*

Scènes de fauche

Les plus vigoureux chargeaient la « charte » pendant que les vaches se rassasiaient d'un peu de foin frais. Il fallait bien râtelier tout autour afin qu'il n'y ait rien de perdu.



La photo ci-dessus nous a été confiée par Jean Decouzu.

*La photo
ci-contre
a été prise
au
Monteil
de Naillat*

(photo Eugène Luinaud).



*L'arrivée
des premiers trac-
teurs ne dispense pas
encore d'utiliser
la fourche à fumier
pour charger
la remorque
de fabrication
artisanale
qui a remplacé
le tombereau.
(Photo Alain Védrine).*





*Ramassage des pommes de terre : Au fond du champ on devine l'arracheuse.
 Au premier plan, les vaches qui attendent patiemment ; l'aiguillade posée à terre
 prend appui sur le joug.*

Et il y a aussi les moments de repos.

Au domaine du Ris, derrière la grange.



LA BATTEUSE

Dans le bruit, la sueur, la poussière qui colle à la peau, c'était la batteuse. Dur travail pour les hommes qui recommençait au petit matin, de façon plus ou moins continue pendant la période des battages, en août et septembre, plus ou moins tôt selon les années.



Deux attelages de bœufs ou de vaches pour les déplacements du matériel de battage, ici la locomobile.

Ce travail était éprouvant à cause de l'alimentation souvent trop riche en viande et en alcool. Mais c'était aussi le plaisir de travailler ensemble, la seule contrainte étant celle, acceptée, du travail qui commande.

Dans les mauvais chemins, il fallait deux paires de bœufs pour tirer la locomobile et la batteuse, et amener tout ce matériel à pied d'œuvre.

On installait la batteuse à l'extérieur près des tas de gerbes entreposées en général à l'intérieur des granges ou sous des hangars. Il fallait la positionner, la mettre de niveau en se servant d'un cric robuste pour la soulever et la caler afin qu'elle soit complètement stable sur ses roues en fer.

On procédait de même avec la locomobile et la presse à botteler pour que les courroies de transmission soient à bonne distance et parfaitement alignées. Avant l'utilisation de la presse on faisait de grosses bottes à la main ou on laissait la paille en vrac.

La locomobile était alimentée par du bois et, dans un second temps, par des briquettes de charbon. Le bois était fourni par les propriétaires, le charbon, mis à la disposition par l'entrepreneur de battage. Cette machine produisant de grandes quantités de vapeur, il fallait beaucoup d'eau pour l'alimenter convenablement.

Ci-contre, locomobile au repos.



Ci-dessous, deux « préposés » à l'eau en action ; sur l'épaule de l'un d'eux, une « *palanche* » qui permettait, en la mettant sur ses épaules comme un joug, d'en répartir la charge et ainsi de fatiguer un peu moins.



C'est seulement pour distribuer les boissons et pour la photo que les femmes avaient le droit d'approcher de la batteuse. Leur domaine, c'était la cuisine. Le travail des femmes commençait l'avant-veille de la batteuse. Il fallait préparer la volaille : poulets, canards, lapins, les tuer, les plumer, les vider. Il fallait aussi préparer la salle où mangeraient les hommes, souvent dans une vieille maison, sur de grandes « *tables de batteuse* » lavées à grande eau et installées sur des tréteaux.

La veille on chauffait le four pour cuire les pâtés, les tartes à la pomme ou à la prune noire. Il fallait se lever de grand matin car, au petit jour, en arrivant, les « batteurs » buvaient le café en mangeant un morceau de pâté à la pomme de terre ou à la pomme. Ensuite ils s'occupaient de la batteuse et de la locomobile qui devait être allumée un bon moment avant le démarrage des travaux, pour qu'elle soit en pression au moment voulu. Le reste du « personnel » arrivait peu à peu, et quand le jour se levait pour de bon, la locomobile lançait son appel, et tout le monde s'installait à son poste, selon ses capacités et ses habitudes qui, sur le tas de gerbes, sur la batteuse, aux sacs ou à la paille.

Vers huit ou neuf heures, il y avait le « *casse-croûte* ». Les menus ne variaient pas beaucoup :

- **Le matin** : la soupe au bœuf avec du pain taillé dedans, le bœuf, plat de côtes ou autres morceaux accompagnés de légumes, pâté à la pomme de terre et tarte.
- **A midi** : Tête de veau ou fraise en vinaigrette, pâté à la viande, ragoût ou civet de lapin, rôti avec une faible quantité de légumes, tartes, café et « pousse-café ».
- **Le soir** : bouillon de bœuf au vermicelle, veau, poulet et légumes assortis : choux et haricots en lame, café et « pousse-café » en abondance.

Le tout était copieusement arrosé de vin dont on faisait rentrer une « *demie* », avant la batteuse.

Entre les repas, les serveuses « portaient à boire » le litre de rouge à la main, surtout aux endroits du chantier où il n'y avait pas de « *relève* ». La journée terminée, les hommes n'en finissaient pas de se mettre à table, des petits groupes se formaient pour discuter ; ceux du village allaient voir à leurs bêtes. Les « batteurs » déplaçaient le matériel pour que le travail du lendemain puisse commencer à l'heure prévue. Les femmes se lamentaient de ce retard et des traînasseries.

Quand enfin les hommes se retrouvaient autour des tables, les femmes apportaient les plats, veillant à ce qu'il ne manque rien, qu'une bouteille vide soit aussitôt remplacée par une pleine. Les enfants aidaient, conscients de l'importance de leur « mission », les petites filles surtout. Les garçons avaient le privilège de s'asseoir en bout de table avec les hommes.

L'ambiance était animée ; sur la fin du repas, les chanteurs et les conteurs y allaient de leur répertoire. En général, c'était gai. Il y avait bien quelques disputes ; alors, les « médiateurs » s'en mêlaient, et cela se terminait en général sans catastrophe.

Les « batteurs » ne s'attardaient pas trop, car il leur fallait recommencer le lendemain matin avant tout le monde.

Quand nous nous levions à l'aube suivante, nous entendions le ronflement de la batteuse et les coups de sifflet de la machine à vapeur. D'un village à l'autre, les batteurs s'appelaient et se répondaient. Ils faisaient des blagues, et quand une bergère passait par là avec ses moutons, il se trouvait toujours un « *guéri de bien faire* » pour tirer le sifflet. Les pauvres bêtes affolées se jetaient de tous les côtés, et les bergères se fâchaient très fort, faisant semblant d'être en colère.



*La batteuse
à Vavres
(photo Jean Decouzu).*



Salut !



*La batteuse au Ris,
le tracteur a remplacé la locomobile qui avait remplacé le cheval.
(voir photo de la page suivante)*

*La batteuse
à Sagnat
en
1894.*



Avant l'apparition de la locomobile, la batteuse était actionnée par un cheval.

Cette photo nous a été communiquée par *Marcel Blanchet*. On peut voir le cheval en action sur une espèce de manège qui transforme la marche de l'animal en mouvement rotatif pour faire tourner la machine.

*Au domaine
du Ris,
quand ronflait
la batteuse.
Derrière la presse,
la reprise
des bottes
de paille
pour
les emmener
jusqu' à la meule
ou dans
le grenier
d'une grange.*





Lucien Petit dit « Flambeau », avec sa brassée de rames de châtaigner sous le bras. (photo A. Védrine).

LES PETITS TRAVAUX DE LA TERRE

En dehors des gros travaux, il restait tant de choses à faire pour les uns et les autres. Après la chute des feuilles, hommes et femmes partaient balayer les prés, « *rabailer* » avec un gros balai d'épines noires « *le rabai* ».

Le bois mort était rapporté pour le feu ou brûlé sur place. On rapportait sur l'épaule les feuilles mises dans un vieux drap.. Quand il y avait des tas plus importants on allait les chercher avec le tombereau ou la charrette. Elles étaient également ramassées dans les bois et les châtaigneraies. Avec les fougères fauchées, la bruyère et les ajoncs, elles servaient pour la litière des bêtes.

Toute la campagne était ainsi bien propre, bien entretenue. Les bêtes qu'on faisait paître le long des routes et des chemins participaient à ce nettoyage.

Les hommes allaient « *bezaller* » (faire les rigoles dans les prés pour l'écoulement des eaux ou pour distribuer les eaux d'arrosage), boucher les haies, afin que les bêtes ne puissent pas « sauter » chez le voisin, quand elles étaient « *au champ* » .

Pour bien boucher les haies, on mettait dans les espaces vides de la haie de grandes fourchées d'épine noire (de préférence) ou blanche. Il fallait, aussi, bien entrelacer les branches de la haie, les unes dans les autres, et pour cela, donner un léger coup de serpe, de croissant ou de hache, à une branche verticale de manière à pouvoir la doubler sans la casser, pour la faire filer horizontalement dans la haie. C'est ce qu'on appelait une « *plessure* » ou une haie « *plessée* ». On disait aussi faire « *lôs souberians* »



Il fallait faire le bois pour le chauffage, ébrancher les chênes, couper les haies « *à hauteur* » et avec les branches, faire des fagots.

Les bâtiments nécessitaient aussi de l'entretien. Au temps des couvertures en paille, « repiquer » dans les endroits qui laissaient passer la pluie. Passer un lait de chaux dans la maison et dans les étables. Périodiquement, aller faire le cidre et « l'alambic ». Greffer les arbres fruitiers. Tous les jours, aller chercher de l'eau à la fontaine ou au puits qui se trouvaient, parfois , loin de la maison.



Pour « *Flambeau* », la fabrication des paniers n'a pas de secrets.
(photo Marie Marquer)

Par temps de pluie, on pouvait s'occuper à l'intérieur, confectionner les paniers, hottes et récipients divers en vannerie, rempailler les chaises, faire des cordes, des « *frontaux* » pour lier au joug les vaches ou les bœufs.

La fabrication du pain était un gros travail qui demandait la participation de tous.

Tous les jours, il fallait prendre soin des bêtes, nettoyer leur litière, les nourrir, les traire, faire téter les veaux ... et tant d'autres choses.



Les femmes en plus de leurs occupations habituelles à la maison se chargeaient généralement du jardin, parfois bêché par les hommes. Et aussi, de passer dans les blés en herbe, couper les chardons avec le « *coupe-échaussudes* ». Elles assuraient la nourriture des petits animaux : poules, oies, canards, lapins, cochons, chien ; les enfants aidaient ; ils étaient encore, au début du XX^e siècle, chargés d'aller garder les oies sur les bords des routes et de mener les cochons à la « *glandée* » dans les bois, car toutes les maisons ne possédaient pas une « *ouche* » où les lâcher.



Avec le lait, faire la crème, le beurre, les fromages. Elles allaient « *au champ* » garder les vaches qui faisaient le voyage du champ à l'étable deux fois par jour, avec le chien chargé d'aller les chercher et de les « *virer* », quand elles s'écartaient.

Elles gardaient aussi moutons et chèvres, tout en filant puis en tricotant les chaussettes de la famille. Après la moisson, femmes et enfants allaient « *glaner* » dans les « *étouilles* » les épis restants.

La lessive demandait beaucoup de temps. Jusqu'au début du XX^e siècle, les femmes teignaient la laine, préparaient le chanvre, filaient.

Pour l'hiver, les châtaignes étaient soigneusement ramassées ainsi que les noisettes.



LES « MAÇONS DE LA CREUSE » À COLONDANNES

La migration des Creusois vers Paris est sans doute ce qui a, au cours des siècles passés, le plus influencé la vie de notre pays. Paysans durant quelques mois d'hiver, ils devenaient maçons à la belle saison. Quand venait le printemps, ils partaient avec les grues qui allaient vers le nord et ils redescendaient à l'automne, toujours avec les grues. « Grou, grou, ramene los maçons », chantaient les filles à marier.

Nous n'allons pas écrire l'histoire des maçons de la Creuse. Cela a été fait et fort bien par des personnes très qualifiées. Ces dernières années des manifestations ont eu lieu qui célèbrent ces hommes courageux et compétents qui ont travaillé avec ardeur à l'édification de tous ces monuments dont « la France est orgueilleuse » comme le dit la chanson de *Jean Petit* (dit *Jean du Boueix*) que nous avons tous chantée.

Essayons de voir dans la mesure du possible quelle était, sur Colondannes, l'ampleur de ces départs. Les historiens s'accordent pour penser que c'est vers le milieu du ^{xv}^e siècle que commença cette migration, mais on ne peut pas exclure que le mouvement ait commencé dès le ^{xii}^e siècle avec la construction des cathédrales. Si on se réfère aux registres d'état civil (ou aux registres paroissiaux de 1623 à 1792), on peut dire qu'au ^{xvii}^e siècle la majorité des hommes valides partaient comme maçons ou charpentiers, en tout cas ouvriers du bâtiment. Ils se mariaient avant leur départ, en janvier ou février généralement. Nous avons pris quelques repères sur les époques concernées pour étayer cet état de fait.

Sur des périodes de dix années,

- entre le premier janvier 1657 et le 31 décembre 1666, sur **93** mariages célébrés **37** le sont en janvier, **44** en février et seulement **12** pour le reste de l'année.
- entre le premier janvier 1774 et le 31 décembre 1783, sur **45** mariages, **8** ont lieu en janvier, **26** en février et **11** sur le reste de l'année. (à noter : quelques registres manquent dans cette période, en particulier l'année 1782).

Au ^{xix}^e siècle, la majorité des maçons sait lire et écrire. A Paris ils fréquentent les cours du soir et s'instruisent autant qu'ils le peuvent. Ils participent aux révoltes populaires de la capitale. En 1848, ils sont sur les barricades. En 1871, les maçons creusois participent en grand nombre à la Commune. Rappelons le résultat des travaux de *Pierre Urien* et de *Roland Nicoux* ; sur les 953 ouvriers de la Creuse traduits devant les tribunaux militaires, 487 seront déportés. (Voir « *les maçons de la Creuse* » édité par l'association du « plateau des Combes » et « *Quand Martin Nadaud maniait la truelle* » de *P. Urien*, édité par celle des « *Maçons de la Creuse* »).

On peut penser que nos maçons de Colondannes ont participé à ces événements ; nous ne savons pas dans quelle proportion ; nous ignorons si certains d'entre eux moururent dans ces combats fratricides. Néanmoins l'un d'entre eux, **Silvain Maridat** né le 3 juin 1842, fut arrêté à Passy (mars 1872 ?) et condamné par le 10^e conseil à la déportation simple et à la privation des droits civiques ; il ne figure pas dans les rôles de transport vers la Nouvelle-Calédonie. Il bénéficiera de deux réductions de peine, en novembre 1872 et en janvier 1875, où sa condamnation sera alors ramenée à 4 ans de prison et à la privation des droits civiques.

Au XIX^e siècle, les recensements nous donnent des données statistiques plus précises.

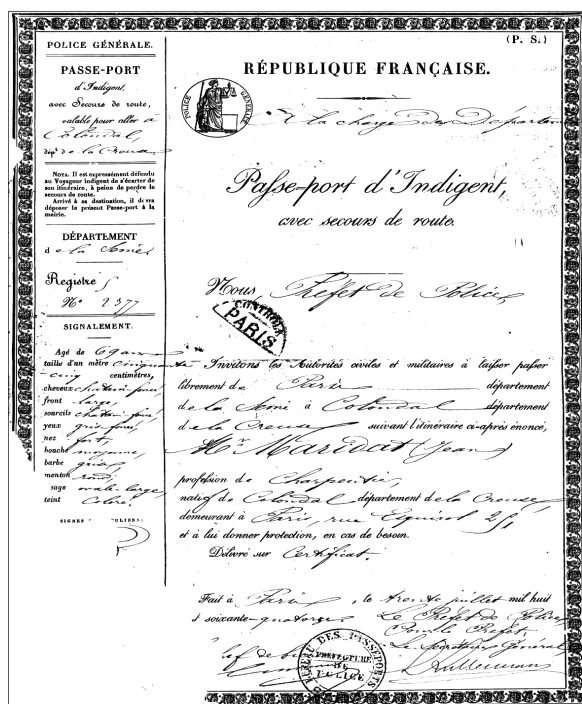
En 1836, nous relevons 71 maçons, 14 charpentiers, 1 menuisier, 1 terrassier, soit en tout 87 ouvriers du bâtiment pour une population de 642 habitants.

En 1866, sur 105 « maçons » apparaissent 2 briqueteurs, il y a en outre 1 chef maçon, 4 tailleurs de pierre, et 2 charpentiers, pour un total de 620 habitants.

En 1872, on trouve 75 maçons, 5 tailleurs de pierre, 4 charpentiers, 2 fumistes, et 1 commis d'architecte pour une population totale de 624 habitants.

En 1881, il y a 3 fumistes parmi les « maçons » ; cette évolution va se poursuivre, et Colondannes en fournira un grand nombre pour monter les cheminées d'usine et tous les ouvrages en briques. Beaucoup d'entre eux paieront un lourd tribut à la silicose. La majorité d'entre eux s'en allait vers Paris, mais certains partaient pour d'autres villes : Tours, Lyon, Bordeaux, Nantes, La Rochelle, parfois en Espagne, et même aux Pays-Bas. Les jeunes partaient très tôt, dès leur douzième année, parfois un peu plus tard, après avoir travaillé quelques années comme petit domestique dans une ferme, pour leur nourriture et quelques pièces de monnaie.

Avant la construction de la ligne de chemin de fer de Paris à Orléans qui arriva à Châteauroux en 1847 et à Saint-Sulpice-Laurière en 1851, ils partaient à pied, accompagnés par les femmes jusqu'à la sortie du village. Ils allaient ainsi jusqu'à la capitale, ou jusqu'à Orléans, quand ils avaient les moyens de se payer la diligence. Ils faisaient pas mal de vacarme en traversant les villages, chantant et « huffant », comme ils savaient si bien le faire.



Ils voyageaient en groupe pour se protéger des agressions, surtout quand ils ramenaient un peu d'argent. Ils s'en allaient d'étape en étape, de gîte en gîte, par des itinéraires définis à travers le Berry.

Souvent contrôlés au cours de leur voyage, surtout au XIX^e siècle, ils devaient fournir à la maréchaussée des preuves de leur identité : certificats de baptême, attestations de moralité, ou actes de naissance à partir de la Révolution

Au XIX^e siècle, la police leur délivrait des passeports donnant leur signalement. Nous avons retrouvé un de ces **passeports**, c'est celui de **Jean Maridat**, charpentier, né à Colondannes le 3 mai 1806.

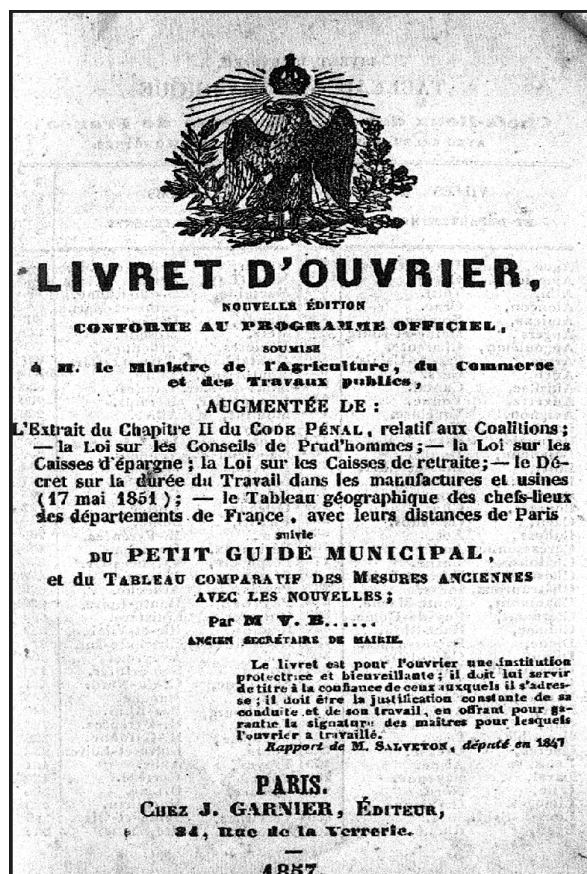
Le premier **livret ouvrier** fut instauré par Turgot en 1770. Mais c'est un arrêté du 2 décembre 1803 qui le rend obligatoire, et ce sont diverses lois et ordonnances qui en 1834, 1851, 1854, 1855, en réglementent l'utilisation. (source: *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse). Ce document tenait lieu de carte d'identité. Délivré par les maires, il comprend un rappel de la loi concernant leur promulgation. Une page codifie sommairement les rapports entre patrons et salariés. Sur 25 pages sera noté, au fur et à mesure, le déroulement du parcours professionnel de son possesseur. Le livret ouvrier sera supprimé en 1890.

S'ajoute le rappel du code pénal soulignant l'interdiction de toute coalition des ouvriers pour exercer le droit de grève. Suivent le rappel des lois sur les conseils de prud'hommes, sur les caisses d'épargne ainsi que sur les caisses de retraite.

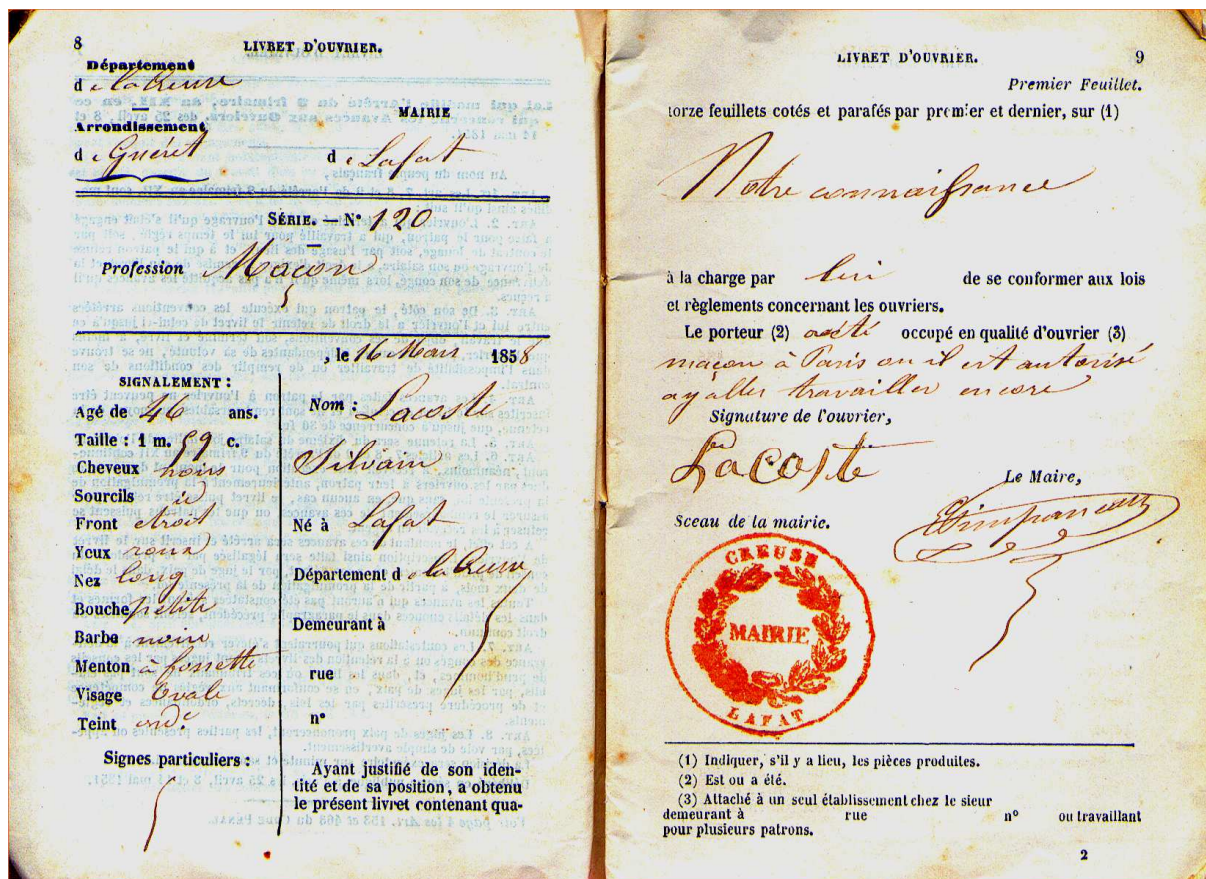
Un petit guide municipal à l'usage des classes ouvrières, donnant quelques indications d'ordre administratif, conscription, mariage, naissance, décès.

Un tableau comparatif des mesures anciennes et nouvelles constitue le dernier chapitre de ce document qui possède en tout 48 pages.

Nous devons à l'obligeance de *Jeannine Marest* la possibilité de reproduire une partie du livret d'ouvrier d'un de ses ancêtres.



Il s'agit de *Silvain Lacoste* né à Lafat, âgé de 46 ans. Le livret lui a été délivré par la maire de Lafat le 16 mars 1858.





Moïse Berger né le 1^{er} mai 1886, fils d'*Eugène Berger* et de *Marie Célestine Dunet* du Ris, appartenait à la **CHAMBRE SYNDICALE de la maçonnerie, de la pierre et des parties similaires** du département de la Seine, selon cette affiche qui nous a été confiée par la famille *Petit* du Ris. *Moïse Berger* mourut à la guerre de 1914-1918. (voir page 101).



« ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS PAR EUX-MÊMES » était la devise de ces maçons creusois !



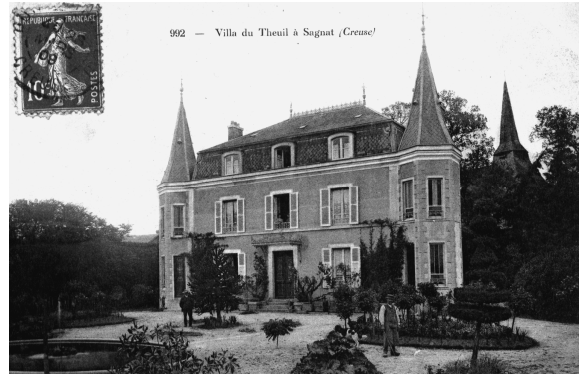
Voici le bouquet, encore sous un globe de verre, que *Silvain Lacoste* avait reçu en même temps que son diplôme de maître-paveur.

LES MAISONS DE MAÇON

Parmi les maçons, certains acquéraient une compétence professionnelle plus poussée et devenaient conducteurs de travaux, chefs de chantier ou se mettaient « à leur compte », en devenant entrepreneurs de maçonnerie. Ils construisaient alors de belles maisons au pays ; la « villa Maria » est l'une d'entre elles.



La villa Maria, route de Naillat à Colondannes.



*Le « château » de Sagnat
est également une maison de maçon.*

Ces deux constructions furent édifiées au début du siècle dernier. Certaines autres belles maisons construites par les maçons étaient cependant plus modestes.

Les maçons de notre pays avaient une compétence et un savoir-faire importants. Les murs étaient de petits chefs-d'œuvre : construits avec du « mortier d'ageasse », ils ont résisté aux intempéries et aux épreuves du temps. Chaque rang de pierres était calé par des pierres plus petites ; ainsi l'érosion due à la pluie et au gel ne mettait pas en cause leur solidité.



Parfois dans un grenier, un pot en grès scellé dans le mur, bien caché par une pierre, servait à mettre les louis d'or à l'abri des voleurs éventuels.

*Ce mur-pignon
est
un bel exemple
qui illustre
la maîtrise
de l'utilisation
de la pierre.*



*Au milieu du XIX^e siècle, Louis Bandy de Nalèche publie chez Dentu un ouvrage intitulé **Les maçons de la Creuse** d'où nous extrayons une description de « l'art de la maçonnerie » tel qu'il était en 1783 décrit par Lucotte, architecte, dans Le dictionnaire des arts et métiers et qui, selon Bandy de Nalèche, est le même en 1859 au moment où il publie son livre. Ce texte nous permet d'avoir une idée sur la répartition des tâches dans le déroulement d'un chantier.*

NOMENCLATURE DES OUVRIERS EN BÂTIMENT SELON LUCOTTE

« Le premier et le chef des ouvriers est **l'architecte**. Son emploi est de faire les plans et les élévations des bâtiments, d'en diriger tous les détails, de dresser les devis et marchés, et de régler les prix lorsque les ouvrages sont terminés. Dans les grands édifices, il est aidé ordinairement des contrôleurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres architectes inférieurs.

Après l'architecte, le premier ouvrier est **le maître maçon**. Son emploi est de conduire la maçonnerie du bâtiment, suivant les plans et élévations qui lui sont donnés par l'architecte ou ses préposés, de fournir tous les matériaux, de les employer, d'en diriger l'économie, ce qu'on appelle entreprise.

Le deuxième ouvrier est **le maître compagnon**, homme de confiance et instruit dans l'art, qui agit pour les intérêts du maître maçon et en son absence. Son emploi est de donner tous les soins à la main-d'œuvre, de faire l'appel des ouvriers le matin et le soir, et son rôle pendant la journée, de donner des récépissés des matériaux à mesure qu'ils arrivent, d'emmagasiner et prendre soin des équipages et ustensiles, en un mot, de veiller à l'économie générale du bâtiment.

Le troisième est **l'appareilleur**. Son emploi est de construire les épures (dessins détaillés des voûtes), d'après les détails du maître maçon, d'appareiller les pierres et d'en fixer la dimension. Le prix de sa journée est d'environ 3 livres à Paris. Il est quelquefois aidé par ses compagnons ou garçons du tas, appareilleurs inférieurs ; le prix de leur journée est moindre.

Le quatrième ouvrier est **le tailleur de pierre**. Son emploi est de tailler la pierre et de lui donner les formes qu'elle doit avoir, suivant les dimensions que lui a données l'appareilleur. Le prix de sa journée est depuis 35 jusqu'à 45 sous.

Le cinquième ouvrier est **le poseur**. Son emploi est de mettre en place les pierres, de les poser de niveau et à plomb, et d'en scier les joints lorsqu'il est nécessaire. Le prix de sa journée est d'environ 45 sous.

Le sixième ouvrier est **le scieur de pierre dure**. Son emploi est de scier les pierres dures à la scie sans dents, à raison de 4 à 5 sous le pied carré, pour les pierres ordinaires, et jusqu'à 10 sous pour les pierres de liaison.

Le septième ouvrier est **le scieur de pierre tendre**. Son emploi est de scier les pierres tendres à la scie à dents. Prix de journée de 35 à 40 sous.

Le huitième ouvrier est **le compagnon maçon**. Son emploi est de construire les ouvrages en plâtre. Gain 40 sous par jour.

Le neuvième ouvrier est **le limousin**. Son emploi est de construire les ouvrages en mortier. Gain 36 sous par jour.

Le dixième et dernier ouvrier est **le manœuvre**. Son emploi est de faire les ouvrages bas et rudes et de servir les autres. Gain 25 et 30 sous par jour.

Ceux qui **servent les maçons** (un seul pour chacun) battent le plâtre, le passent, le gâchent et le portent aux maçons pour l'employer.

Ceux qui **servent les poseurs**, au nombre de deux ou trois pour chacun, les aident à porter, lever, rouler les pierres dans leur place.

Ceux qui sont **employés aux chariots** sont six pour les traîner et un ou deux suivent par derrière, chargés chacun d'eux d'une pince pour aller à la roue.

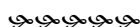
Ceux qui sont **employés à barder les pierres**, c'est à dire à les mettre en chantier et à les remuer, appelés **bardeurs** (onzième ouvrier), sont par bandes de trois ou quatre chacune, s'entraidant mutuellement, un d'eux conduisant la bande.

Ceux qui sont **employés aux engins** sont plus ou moins nombreux, suivant les besoins.

Un douzième ouvrier, employé par le maître maçon, et qui n'est appelé que lorsque le bâtiment est fini, est **le toiseur**. Son emploi et souvent son seul talent est de savoir toiser toutes les parties du bâtiment suivant les usages et la loi, d'en dresser les mémoires et d'y mettre des prix relatifs aux marchés et à l'espèce d'ouvrage. Le prix de son travail est ordinairement de 10 pour 1 000, mais un peu moins pour les grands édifices. »

Tous les emplois indiqués par *Lucotte*, sauf pourtant celui d'architecte, sont remplis par l'émigrant marchois ; en effet, les campagnes peuvent bien fournir des travailleurs et des spéculateurs, mais il faut pour devenir architecte, des études plus sérieuses que celles des écoles primaires. De telle sorte que cette foule d'individus compacte et solidaire se trouve depuis deux siècles à la merci des étrangers et des indifférents.... ».

Notons que dans son ouvrage *Bandy de Nalèche* estime que le nombre de maçons creusois travaillant sur Paris au moment où il publie son livre est de **seize mille**. **Six mille** travailleraient sur Lyon et **quatre mille** sur le reste du pays. Ce qui fait, selon lui, un total de **26 000** hommes qui, en 1859, auraient participé à la migration saisonnière des ouvriers du bâtiment.



Au cours des siècles, la migration saisonnière des « maçons de la Creuse » a eu lieu à Colondannes comme dans d'autres parties du département, de façon plus ou moins importante selon les lieux. Pour ce qui concerne Colondannes, au XIX^e siècle, les divers recensements nous en donnent une idée assez précise. Nous reprenons ci-après la liste des ouvriers du bâtiment répertoriés sur **les listes de recensement de 1836, 1841, 1851, 1872.**

Liste DES « MAÇONS » DE COLONDANNES. RECENSEMENT DE 1836

1	ALEONARD	Blaise	maçon	cél.	22	ans
2	ALEONARD	Jean-Baptiste	maçon	cél.	18	ans
3	AUDONNET	Pierre	charpentier	marié	37	ans
4	AUPETIT	Silvain	maçon	cél.	27	ans
5	AUPETIT	Pierre	maçon	cél.	21	ans
6	AUPETIT	Jean Bapt,	maçon	cél.	20	ans
7	AUROUX	Martial	maçon	cél.	16	ans
8	BACHELIER	Gabriel	maçon	marié	50	ans
9	BARAIRE	François	terrassier	marié	26	ans
10	BARRAUD	Antoine	maçon	marié	40	ans
11	BARRAUD	Pierre	charpentier	cél.	24	ans
12	BEDANT	Jean	maçon	marié	26	ans
13	BERGER	Joseph	maçon	cél.	24	ans
14	BERGER	Rémy	maçon	cél.	19	ans
15	BERGER	Antoine	maçon	cél.	16	ans
16	BERGER	Pierre	maçon	cél.	16	ans
17	BERTHOMIER	Pierre	maçon	marié	22	ans
18	BERTRAND	André	maçon	marié	30	ans
19	BOURRET	Louis	maçon	veuf	39	ans
20	BOURRET	François	charpentier	cél.	37	ans
21	BOYER	Etienne	maçon	marié	31	ans
22	BOYER	André	maçon	cél.	24	ans
23	BRUGIERE	Pierre	maçon	marié	39	ans
24	BRUGIERE	Silvain	maçon	cél.	33	ans
25	BRUGIERE	Antoine	maçon	cél.	27	ans
26	BRUGIERE	Désiré	maçon	cél.	21	ans
27	BRUGIERE	Pierre	maçon	cél.	18	ans
28	CAPILLON	Gabriel	maçon	marié	32	ans
29	CAPILLON	François	maçon	cél.	21	ans
30	DELAFONT	Louis	maçon	marié	37	ans
31	DELAFONT	Joseph	maçon	marié	28	ans
32	DELAFONT	Claude	maçon	cél.	22	ans
33	DUCROS	Jean-Baptiste	maçon	marié	34	ans
34	DUCROS	Jean	maçon	cél.	19	ans
35	FERRAND	André	maçon	marié	50	ans
36	FERRAND	Jacques	maçon	veuf	40	ans
37	FERRAND	Jean	maçon	cél.	21	ans
38	GAYAUD	Antoine	charpentier	marié	54	ans
39	GAYAUD	Pierre	charpentier	marié	41	ans

40	GAYET	Gabriel	maçon	marié	33	ans
41	GENEST	Silvain	maçon	cél.	22	ans
42	GENEST	Antoine	maçon	cél.	17	ans
43	GLENISSON	Louis	maçon	marié	...	ans
44	GRELAUD	Silvain	maçon	marié	27	ans
45	GRELAUD	Michel	maçon	cél.	23	ans
46	GROSSET	François	maçon	cél.	20	ans
47	GROSSET	François	maçon	cél.	17	ans
48	GUY	Jean	charpentier	marié	26	ans
49	JANNOT	Silvain	maçon	marié	47	ans
50	JANNOT	Silvain	maçon	cél.	24	ans
51	JANNOT	Jean-Baptiste	maçon	cél.	22	ans
52	JANNOT	Denis	charpentier	cél.	19	ans
53	JANNOT	Silvain	maçon	cél.	16	ans
54	JOUANNAUD	Gabriel	maçon	cél.	20	ans
55	JOUANNAUD	Louis	maçon	cél.	17	ans
56	LABLONDE	Jean	maçon	cél.	24	ans
57	LABLONDE	Silvain	maçon	cél.	24	ans
58	LABLONDE	Silvain	maçon	cél.	22	ans
59	LAVILLE	Joseph	maçon	cél.	17	ans
60	MARIDAT	Jean	charpentier	marié	30	ans
61	MARIDAT	Marc Louis	maçon	marié	25	ans
62	MARIDAT	Silvain	maçon	cél.	20	ans
63	MARIDAT	Remy	maçon	cél.	17	ans
64	MAUVIS	Silvain	maçon	marié	58	ans
65	PENNETIER	Jean Theodor	charpentier	marié	27	ans
66	PHILIPPON	Louis	maçon	marié	26	ans
67	PIGNOT	Silvain	maçon	cél.	17	ans
68	PINGAUD	Jean-Baptiste	maçon	marié	40	ans
69	PINGAUD	Jean-Baptiste	charpentier	cél.	28	ans
70	PINGAUD	Silvain	maçon	marié	27	ans
71	PINGAUD	Antoine	maçon	cél.	23	ans
72	PINGAUD	Silvain	maçon	cél.	16	ans
73	PINOT	Louis	maçon	marié	40	ans
74	PIGNAUD	Silvain	maçon	marié	36	ans
75	POIRIEX	Jean	maçon	marié	43	ans
76	RIOLLET	François	charpentier	cél.	24	ans
77	ROUSSAUD	Gabriel	maçon	marié	28	ans
78	THENOT	Martial	maçon	cél.	30	ans
79	THENOT	Silvain	maçon	cél.	18	ans
80	THEODON	Jean	maçon	marié	46	ans
81	TRICHARD	Jean-Baptiste	maçon	marié	28	ans
82	VALLET	Pierre	maçon	cél.	36	ans
83	VALLET	Alexandre Polidor	menuisier	cél.	26	ans
84	VALLET	Louis	maçon	cél.	22	ans
85	VALLET	André	maçon	cél.	21	ans
86	VALLET	Jean	charpentier.	cél.	19	ans
87	VIALE	Claude	maçon	cél.	35	ans

RECENSEMENT DE 1841. MAÇONS ET OUVRIERS DU BÂTIMENT

Haut Bourg

33	GENEST (fils)	Silvain	maçon	cél.
34	GENEST (fils)	Antoine	maçon	cél.
35	GENEST (fils)	Victor	maçon	cél.
44	DUCROS (fils)	Jean-Baptiste	maçon	cél.
48	DELAFONT	Joseph	maçon	marié
61	PINGAUD	Silvain	maçon	marié
63	GAYET	Gabriel	maçon	marié
65	GAYET (fils)	Antoine	maçon	cél.
67	MARIDAT	Jean	charpentier	marié
73	MARIDAT (fils)	Louis Marc	maçon	marié

Plantaire

86	ROUSSAUD (gendre)	Louis	maçon	marié
92	ROUSSEAU	Gabriel	maçon	marié
96	BARAUD	Pierre	charpentier	marié
99	DELAFOND	Louis	maçon	marié

Bas Bourg

110	MAZERET	Louis	maçon	marié
118	LAGARES (gendre)	Joseph	terrassier	marié
121	BAZIN	Pierre	terrassier	marié
136	PINGAUD (fils)	Antoine	maçon	marié
144	GUY (fils)	Jean	charpentier	marié
151	BERGER (fils)	Antoine	maçon	cél.
158	BRUGIERE (fils)	Valery	maçon	cél.
159	BRUGIERE (fils)	Pierre Augustin	maçon	cél.
160	BRUGIERE (fils)	Georges	maçon	cél.
163	BRUGIERE	Silvain	maçon	cél.
164	BRUGIERE	Silvain	maçon	cél.
167	BRUGIERE	Pierre	maçon	marié
197	BRUGIERE (fils)	Claude	maçon	cél.
209	GAYAUD	Antoine	charpentier	marié
17	GAYAUD	Pierre	charpentier	marié
223	BOURRET	Louis	maçon	marié

La Croix du Theil

229	BOURRET	Rémy	charpentier	cél.
235	MARIDAT	Silvain	maçon	marié
237	MARIDAT (fils)	Rémy	maçon	cél.
243	PINGAUD (fils)	Jean-Baptiste	maçon	marié
244	PINGAUD (fils)	François	maçon	veuf
245	PINGAUD (fils)	Jean-Baptiste	charpentier	cél.
253	PINGAUD (fils)	Silvain Jean-Baptiste	maçon	cél.
254	PINGAUD (fils)	Jean-Baptiste	maçon	cél.
260	CAPILLON	Gabriel	charpentier	marié

272	CAPILLON	François	maçon	cél.
279	GRELAUD	Silvain	maçon	marié
284	DUCROS (fils)	Jean-Baptiste	maçon	cél.
293	LAVILLE	Joseph	maçon	cél.
296	BONAUD (fils)	Rémy	maçon	cél.
297	BEDANT	Jean	maçon	marié
301	POIRIER	Jean	maçon	marié
303	JOUANNEAUD (gendre)	Gabriel	maçon	marié
308	CARTAUD	Pierre	maçon	veuf

Le Clais

319	CASTILLA	François	Terrassier	marié
324	COMERGNAT	Jean	maçon	marié
328	VIAL	Claude	maçon	marié

La Chabanne

332	JOUANNEAUD	Louis	maçon	cél.
333	JOUANNEAUD	Silvain	maçon	cél.
339	BRUGIERE (fils)	Antoine	maçon	cél.
341	BRUSIERE (fils)	Jean-Baptiste	maçon	cél.

La Martinèche

345	PHILIPPON	Louis	maçon	marié
351	BERTRAND	Joseph	Terrassier	marié
360	PENNETIER	Jean Théodore	charpentier	marié
376	BOURRET	François	charpentier	cél.

Pertu (pas de maçon)

Le Ris

382	JANNOT	Silvain	maçon	marié
384	JANNOT (fils)	Silvain	maçon	cél.
385	JANNOT (fils)	Silvain	maçon	cél.
388	PINOT	Louis	maçon	marié
392	LARBEROLLE	Jean-Baptiste	maçon	marié
401	VALLET (fils)	Jacques	charpentier	cél.
417	BERGER (fils)	Joseph	maçon	cél.
419	BERGER (fils)	Pierre	maçon	cél.
424	NICOLAS	Léonard	charpentier	marié

Le Petit Bougouet

447	SIMONET (gendre)	Silvain	maçon	cél.
459	FERRAND	Jacques	maçon	marié
469	FERRAND (fils)	Jean-Baptiste	maçon	cél.
469	FERRAND (fils)	Jacques	maçon	cél.

La Roche Mangeon

475	BARRAUD (fils)	Alexandre	maçon	cél.
494	DIGNARD (gendre)	Silvain	maçon	marié

496	BERTHONIER	Pierre	maçon	marié
502	TRICHARD (gendre)	Jean-Baptiste	maçon	marié
508	PUISSANT	Gabriel	maçon	cél.

La Villatte

533	LABLONDE (fils)		maçon	cél.
538	LABLONDE (fils)	Jean	maçon	cél.
539	LABLONDE (fils)	Pierren	maçon	cél.
545	AUPETIT (fils)	Pierre	maçon	cél.
546	AUPETIT (fils)	Jean	maçon	cél.
547	AUPETIT (fils)	François	maçon	cél.
550	AUDONNET	Pierre	Charp.	marié
553	BRIDIER	Jean	maçon	marié
559	PIGNAUD (fils)	pluin	maçon	cél.
560	PIGNAUD (fils)	Silvain	maçon	cél.
567	PIGNAUD	Silvain	maçon	marié
582	DUCROS	Jean-Baptiste	charpentier	marié
589	BARAIRE	François	terrassier	marié
595	GROSSET (fils)	François	maçon	cél.
596	GROSSET (fils)	François	maçon	cél.
612	ALEONARD (fils)	Eugène	maçon	cél.
625	BOYER	Gabriel	maçon	marié
631	AUROUX (fils)	Martial	maçon	cél.
635	VALLET (fils)	Louis	maçon	cél.
636	VALLET (fils)	Félix	charpentier	cél.
640	THEODON	Jean	maçon	marié
644	PINGAUD	Jean-Baptiste	maçon	marié
648	BACHELIER	Gabriel	maçon	marié
651	BACHELIER (fils)	Léonard	maçon	cél.
663	GLENISSON	Louis	maçon	marié
665	GLENISSON (fils)	Michel	maçon	cél.
669	BOUSSARDON	Louis	maçon	veuf
677	THENOT	Martial	maçon	marié

105 « maçons » sont répertoriés sur cette liste . Le numéro d'ordre qui figure avant le nom de famille est celui de la liste du recensement de 1841, date à laquelle la commune comptait 678 habitants.

COLONDANNES . RECENSEMENT DE 1851 . MAÇONS ET OUVRIERS DU BÂTIMENT

1	BARRAUD	Alexandre	maçon	marié	25 ans
2	BARRAUD	Pierre	maçon propriétaire	veuf	37 ans
3	BARRET	Jean	maçon	marié	29 ans
4	BERGER	Pierre	maçon	cél.	32 ans
5	BERGER	Silvain	maçon	cél.	26 ans
6	BOURRET	Silvain Sulpice	maçon	marié	26 ans
7	BRUGIERE	Valéry	maçon	cél.	31 ans
8	BRUGIERE	Augustin	maçon	cél.	28 ans
9	BRUGIERE	Georges	maçon	cél.	26 ans

10	BRUGIERE	Silvain Carafé (nat.)	maçon	cél.	30 ans
11	BRUGIERE	Silvain	maçon	cél.	40 ans
12	BRUGIERE	Claude	maçon	cél.	30 ans
13	BRUGIERE	Antoine	maçon	cél.	4'il ans
14	BRUGIERE	Jean louis	maçon	cél.	26 ans
15	BRUGIERE	Jean	maçon	cél.	27 ans
16	BRUGIERE	André	maçon	cél.	25 ans
17	BRUGIERE	Pierre	maçon prop. cultiv.	marié	53 ans
18	CAPILLON	Gabriel	charpentier prop.	marié	46 ans
19	CAPILLON	Jean	maçon	cél.	18 ans
20	CAPILLON	Jean	maçon	cél.	18 ans
21	CARTAUD	François	maçon	marié	34 ans
22	CHIMBAUD	André	charpentier charron	marié	34 ans
23	DAZAT	Silvain	maçon	cél.	19 ans
24	DELAFONT	Edouard	maçon	cél.	22 ans
25	DELAFONT	Joseph	maçon	cél.	20 ans
26	DELAFONT	Louis	maçon prop. cultiv.	marié	53 ans
27	DUCOURTIOUX.	Silvain	maçon	cél.	20 ans
28	DUCROS	Jean	maçon	cél.	32 ans
29	DUCROS	Henry	maçon	cél.	22 ans
30	DUCROS	André	maçon	cél.	20 ans
31	DUCROS	Jean-Baptiste	maçon	cél.	14 ans
32	DUCROS	Jean	maçon propriétaire	cél.	26 ans
33	FERRAND	Jacques	maçon propriétaire	marié	28 ans
34	GAYAUD	Jacques Paul	maçon	cél.	17 ans
35	GAYET	Gabriel	maçon	marié	50 ans
36	GENEST	Victor	maçon	cél.	29 ans
37	GLENISSON	Louis	maçon	marié	52 ans
38	GLENISSON	Michel	maçon	cél.	25 ans
39	GLENISSON	Blaise	maçon	cél.	19 ans
40	GRELAUD	Silvain	maçon	marié	38 ans
41	GROSSET	François	maçon	veuf	31 ans
42	GROSSET	François	maçon	marié	34 ans
43	JAMOT	Denis	charpentier	marié	37 ans
44	JANNOT	Silvain	maçon propriétaire	marié	65 ans
45	JANNOT	Silvain	maçon	cél.	35 ans
46	JANNOT	François	maçon	marié	26 ans
47	JOUANNAUD	Gabriel	maçon	marié	34 ans
48	LABLONDE	Silvain	charpentier	marié	... ans
49	LABLONDE	Jean	maçon propriétaire	marié	38 ans
50	LABROUSSE	François	maçon	marié	42 ans
51	LAGARES	Joseph	maçon journalier	marié	38 ans
52	LEROY	Gabriel	maçon journalier	marié	66 ans
53	LOIRAUD	Silvain	maçon	marié	40 ans
54	MARIDAT	Jean	Charpentier	marié	45 ans
55	MARIDAT	Rémy	maçon	marié	32 ans
56	MARIDAT	Louis	maçon	cél.	23 ans
57	MAZERET	Silvain	maçon	cél.	18 ans
58	MAZERET	Louis	maçon et cultivateur	marié	47 ans

60	PEUFLIS	Frédéric	maçon	cél.	18 ans
61	PHILIPPON	Louis	maçon prop. cultiv.	marié	40 ans
62	PIARROT	Silvain	maçon	cél.	20 ans
63	PIGNAUD	Silvain	maçon	marié	31 ans
64	PIGNAUD	Silvain	maçon	cél.	27 ans
65	PIGNAUD	François	maçon	cél.	27 ans
66	PIGNAUD	Jean-Baptiste	maçon	cél.	22 ans
67	PIGNAUD	Eugène	maçon	cél.	22 ans
68	PINGAUD	François	maçon	marié	46 ans
69	PINGAUD	André	maçon	cél.	24 ans
70	PINGAUD	Justin	maçon	cél.	20 ans
71	PINGAUD	Edouard	maçon	cél.	18 ans
72	PINGAUD	Silvain	maçon propriétaire	marié	43 ans
73	PINGAUD	Gabriel	maçon propriétaire	marié	25 ans
74	QUILLON	Silvain	maçon propriétaire	marié	35 ans
75	ROUFFAUD	Louis	maçon	marié	38 ans
76	ROUSSEAU	Gabriel	maçon propriétaire	marié	44 ans
77	TRICHARD	Jean-Baptiste	maçon	marié	46 ans
78	VALLET	Félix	Charpentier	cél.	31 ans
79	VALLET	Jean	charpentier	cél.	35 ans
80	VALLET	André	maçon	marié	35 ans
81	VALLET	Louis	maçon	marié	37 ans
82	VALLET	Hypolite	maçon	cél.	25 ans
83	VIAL	Jean Philippe	maçon	cél.	18 ans
84	VIAL	Claude	maçon	cél.	20 ans

COLONDANNES. RECENSEMENT DE 1872. MAÇONS ET OUVRIERS DU BÂTIMENT

1	ALEONARD	Emile	maçon	cél.	21 ans	trav. autre c ^{ne}
2	AUPETIT	Alexis	tail. de pierres	cél.	26 ans	trav. autre c ^{ne}
3	AUROUX	Jean	maçon	marié	24 ans	trav. autre c ^{ne}
4	BARRAUD	Pierre (Lachaume) J-B	maçon	cél.	21 ans	trav. autre c ^{ne}
5	BARRAUD	Paul	maçon	cél.	29 ans	
6	BARRAUD	Joseph	maçon	cél.	15 ans	trav. autre c ^{ne}
7	BARRAUD	Pierre (Lachaume)	maçon	veuf	52 ans	trav. autre c ^{ne}
8	BARRET	Jean	maçon	marié	43 ans	trav. autre c ^{ne}
9	BARRET	Jean-Baptiste	maçon	cél.	17 ans	trav. autre c ^{ne}
10	BERGER	Alexandre	maçon	marié	48 ans	
11	BERGER	Ernest	maçon	marié	24 ans	
12	BERGER	François	maçon	marié	48 ans	
13	BERGER	Eugène (nat.)	maçon	cél.	16 ans	trav. autre c ^{ne}
14	BERTHONNET	Louis	maçon	marié	30 ans	
15	BOURRET	Alexis	maçon	cél.	28 ans	
16	BOURRET	André	charp. cultiv	marié	62 ans	trav. autre c ^{ne}
79	BOURRET	Jean-Baptiste	maçon	marié	30 ans	
17	BOUSSARDON	Jean (nat.)	maçon	cél.	28 ans	trav. autre c ^{ne}
18	BOYER	Louis	maçon	cél.	30 ans	trav. autre c ^{ne}
19	BRUGIERE	André	maçon	marié	40 ans	trav. autre c ^{ne}
20	BRUGIERE	François	maçon	marié	40 ans	

21	BRUGIERE	Jean	maçon	cél.	41 ans	trav. autre c ^{ne}
22	BRUGIERE	Louis	maçon	marié	38 ans	trav. autre c ^{ne}
23	BRUNET	Paul	tail. de pierre	cél.	22 ans	
24	BRUNET	Chéri	maçon	cél.	20 ans	
25	BRUNET	Pierre	charpentier	marié	36 ans	trav. autre c ^{ne}
26	COMERGNAT	Jacques	maçon	cél.	27 ans	
27	DELAFONT	Auguste	maçon	cél.	23 ans	
28	DELAFONT	Alexis	maçon	cél.	17 ans	
29	DELOT	Silvain	fumiste	cél.	44 ans	
30	DUCOURTIOUX	Eugène	maçon	marié	31 ans	trav. autre c ^{ne}
31	DUCOURTIOUX	Silvain	maçon	marié	36 ans	trav. autre c ^{ne}
32	DUCROS	Jean-Baptiste	maçon	marié	35 ans	
33	DUCROS	André	maçon	cél.	35 ans	trav. autre c ^{ne}
34	DUCROS	Jean-Baptiste	maçon	marié	29 ans	trav. autre c ^{ne}
35	DUCROS	Justin	maçon	cél.	24 ans	trav. autre c ^{ne}
36	DUCROS	André	maçon	cél.	22 ans	trav. autre c ^{ne}
37	DUNET	Silvain	tail. de p.	cél.	22 ans	trav. autre c ^{ne}
38	DUNET	Silvain	maçon	marié	45 ans	trav. autre c ^{ne}
39	DYONNET	Jean	maçon	marié	30 ans	trav. autre c ^{ne}
40	GAYAUD	Alexis	maçon	cél.	27 ans	
41	GAYAUD	Eugène	maçon	cél.	20 ans	
42	GAYAUD	Gabriel	maçon	cél.	... ans	
43	GERNARD	Alexandre	maçon	marié	36 ans	trav. autre c ^{ne}
44	GLENISSON	Blaise	maçon	marié	34 ans	trav. autre c ^{ne}
65	GONNOT	André	maçon	marié	26 ans	
45	JANNOT	Denis	charpentier	marié	52 ans	trav. autre c ^{ne}
46	JANROT	André	maçon	cél.	30 ans	trav. autre c ^{ne}
47	JANROT	François	maçon	cél.	24 ans	trav. autre c ^{ne}
48	JOUANNAUD	Ernest	commis d'archit.	cél.	23 ans	
49	JOUANNEAUD	Jules	maçon	cél.	25 ans	
50	JUNJAUD	Pierre	maçon	marié	29 ans	trav. autre c ^{ne}
51	LABLONDE	Silvain	charpentier	marié	51 ans	
52	LABROUSSE	François	maçon	marié	62 ans	
53	LAPIERRE	Clément	maçon	marié	23 ans	trav. autre c ^{ne}
54	LOIRAUD	Silvain	maçon	marié	55 ans	trav. autre c ^{ne}
55	LOIRAUD	Louis	maçon	cél.	20 ans	trav. autre c ^{ne}
56	LOIRAUD	Philippe	maçon	cél.	18 ans	trav. autre c ^{ne}
57	LOIRAUD	Louis	maçon	cél.	16 ans	trav. autre c ^{ne}
58	MAREST	Alphonse	maçon	cél.	36 ans	trav. autre c ^{ne}
59	MAREST	Jean-Baptiste	maçon	cél.	25 ans	trav. autre c ^{ne}
60	MAREST	Amand	maçon	cél.	16 ans	trav. autre c ^{ne}
61	MARIDAT	Alexis	maçon	cél.	.28 ans	
62	MARIDAT	Léon Chéri	maçon	cél.	22 ans	
63	MARIDAT	Louis	fumiste	cél.,	43 ans	
64	MAVINIER	Pierre	maçon	marié	32 ans	trav. autre c ^{ne}
65	GOUNOT	André	maçon	marié	26 ans	
66	PENNETIER	Chéri	maçon	cél.	20 ans	
67	PHILIPPON	Louis	maçon	cél.	33 ans	
68	PHILIPPON	Emile	maçon	cél.	19 ans	

69	PINGAUD	Amand	maçon	cél.	34 ans	
70	PINGAUD	Jean-Baptiste	tail. de pierres	marié	34 ans	
71	PINGAUD	Frédéric	maçon	cél.	28 ans	trav. autre c ^{ne}
72	PIGNAUD	Silvain	maçon	marié	45 ans	trav. autre c ^{ne}
73	PUISSANT	Hippolyte	maçon	cél.	22 ans	trav. autre c ^{ne}
74	PUISSANT	Léon	maçon	cél.	20 ans	trav. autre c ^{ne}
75	QUILLON	Jean	maçon	cél.	19 ans	trav. autre c ^{ne}
76	REDON	Jean-Baptiste	maçon	marié	24 ans	trav. autre c ^{ne}
77	ROUFFAUD	Silvain	maçon	marié	43 ans	trav. autre c ^{ne}
78	SIVRANA	Joseph	maçon	marié	30 ans	
80	TRICHARD	Alexandre	maçon	cél.	28 ans	trav. autre c ^{ne}
81	TRICHARD	Gabriel	maçon	marié	24 ans	trav. autre c ^{ne}
82	VALLET	Amant	tail. de pierres	cél.	23 ans	
83	VALLET	Charles	maçon	cél.	28 ans	
84	VALLET	Eugène	maçon	cél.	24 ans	
85	VALLET	Louis	maçon	marié	52 ans	trav. autre c ^{ne}
86	VIAL	Louis	maçon	marié	30 ans	
87	X.....		maçon	cél.	... ans	trav. autre c ^{ne}

***Maurice Pasty** est né à Colondannes et a vécu comme agriculteur à Lafat. Il est poète et son cheminement en harmonie avec cette terre lui a permis de voir du dedans la vie de ce terroir et de ses traditions. Il célèbre le courage et le talent de ces maçons creusois qui « partaient chaque année à la belle saison ».*

Les maçons de la Creuse

Ils partaient, chaque année, à la belle saison.
Chaussés de lourds souliers, ils allaient vers la ville
Accomplir avec foi la tâche "indélébile"
Qui serait, de longs mois, leur unique horizon.

Ils quittaient cette terre et ses coteaux arides,
Émigrant vers Paris, l'attirante cité !
Bâtissant des palais qui sont notre fierté
Et des hôtels de luxe aux façades splendides...

Sur d'immenses chantiers, courbatus par l'effort...
Ils pensaient à la Creuse, aux enfants, à leur femme
Qui, là-bas au pays, près de l'âtre et sa flamme
Attendaient leur retour et quelques pièces d'or.

Ils revenaient, alors, vers l'accueillant village ;
Mais ! que de durs travaux pour un léger butin.
Ainsi se déroulait l'âpre et fécond Destin
De ces maçons creusois au coeur plein de courage !

MAURICE PASTY

Extrait de « *Sous le ciel de mon village* »

Les migrants qui partaient à Paris n'étaient pas tous des ouvriers du bâtiment, certains d'entre eux s'adonnaient à d'autres activités : ils étaient cochers, ouvriers d'usine, etc... Nous avons ici une photo prise vers 1880 qui représente le personnel d'une usine à Paris. Parmi eux *Ferdinand Perrin* (en haut de la photo et au centre marqué d'une flèche verticale). Cette migration n'était pas forcément saisonnière, mais elle pouvait être provisoire.



*Le jeune homme
qui figure
sur les deux photos
ci-contre
est
Louis Trégnier
ouvrier-charron
à Paris
juste avant
la guerre de 1914.*



LES SAGES-FEMMES

Héritières du savoir des accoucheuses qui les avaient précédées, confortées ensuite par leur propre expérience, les « *femmes sages* » comme les appelaient nos grand-mères savaient aider à la naissance des enfants. Elles se chargeaient aussi s'il en était besoin, d'aller déclarer la naissance au curé, en vue du baptême et de l'inscription sur les registres paroissiaux, où elles figurent éventuellement comme déclarantes. A l'instauration de l'état civil (vers 1792), elles accompliront souvent la même démarche auprès de la mairie, pour l'établissement de l'acte de naissance.

Jusqu'à la Révolution, elles étaient nommées par le conseil de fabrique, et devaient être de « bonne vie et mœurs ».

Dans sa réunion du 21 floréal de l'an XI (11 mai 1803), le conseil général du département considère qu'il serait bon de donner à ces sages-femmes une petite formation supplémentaire. Il demande au préfet de nommer, chaque année, « *dans chaque canton, sur la présentation des maires, une femme qui recevrait une légère indemnité, à cause du déplacement, pour suivre le cours annuel d'accouchement, qui doit être établi dans un des hospices du département* ».

Cette formation et l'indemnité seront reconduites par la suite d'année en année.

A Colondannes, nous trouvons dans les registres paroissiaux, jusqu'à la Révolution et ensuite dans les registres d'état civil, la trace de l'intervention de plusieurs sages-femmes.

- En 1730, *Marguerite Ducros*, sage-femme.
- En 1732, *Marie Jammot*, sage-femme.
- En 1797, *Jeanne Bourliaud*, veuve de Laurent Beillaud, sage-femme, des Genêtes de Sagnat.
- Le 20 floréal de l'an VI (9 mai 1798), *Silvine Charron*, épouse, depuis 1775, d'Antoine Pingaud de Colondannes.
- En l'an VIII, *Silvine Charron*, du bourg, et *Marie Perichon*, du Cros de Colondannes.
- En l'an IX, *Anne Naudon*, 60 ans, de Dun.
- En 1822, *Marie Rigaud*, 69 ans, demeurant au Petit Bougoueix.
- En 1823, *Marie Delesgue*, 42 ans, sage-femme au bourg.
- En 1828, à la fois *Marie Delesgue* et *Marie Goguyer veuve Clamond*, du bourg de Dun.
- En 1839, *Catherine Bonnaud*, du bourg de Colondannes.
- Vers 1860, « *Dame Marie-Anne Lemaigre épouse Pascaud*, de Dun.

PETITS MÉTIERS ARTISANAUX ET COMMERCIAUX À COLONDANNES

Le vingtième siècle a vu la disparition de presque tous les petits métiers et petits commerces.

Le recensement de 1851 nous donne une idée sur les diverses activités exercées dans la commune de Colondannes au milieu du XIX^e siècle . Nous trouvons :

- 5 tisserands et 2 cardeurs.
- 5 cabaretiers ou marchands de vin.
- 3 forgerons ou maréchaux-ferrants.
- 2 charrons.
- 1 voiturier.
- 2 sabotiers et 1 marchande de sabots.
- 1 huilier qui était également charpentier.
- 2 couturières.
- 3 mercières.
- 3 meuniers.
- 1 sacristain.
- 1 marchande de sangsues.
- 1 marchande de chiffons qui était aussi journalière.

Les scieurs de long, l'épinglier, le sergetier, les trois tailleurs d'habits, le cidrier de même que la sage-femme domiciliée sur la commune étaient disparus, ainsi que le taupier qui venait de Bridiers à pied.

Au début du XX^e siècle, il y a encore sur la commune :

- 7 débitants de boisson dont 5 sont également épiciers.
- 1 boucher.
- 2 meuniers.
- 1 boulanger.
- 3 charrons.
- 2 menuisiers.
- 1 chaisier.
- 3 sabotiers.
- 1 cordonnier.
- 1 forgeron.
- 1 maréchal-ferrant.
- 1 mécanicien.
- 4 couturières.
- 2 lingères.
- 1 marchand forain.

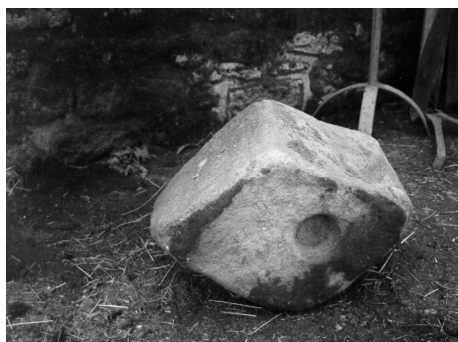
En 1980, il y avait encore sur la commune de Colondannes :

- 2 débitants de boisson.
- 2 épiciers.
- 1 mécanicien.
- 1 électricien.
- 1 plombier, chauffagiste et couvreur.
- 1 menuisier.
- 1 charpentier, menuisier et couvreur.
- 1 boulanger.
- 2 minotiers sur la Brézentine.
- Et le siège social d'un moulin sur la Cazine à St-Léger-Bridereix.

En 2000, il ne reste plus qu'une entreprise de charpente menuiserie couverture, un marchand-réparateur de machines agricoles, et un boulanger.

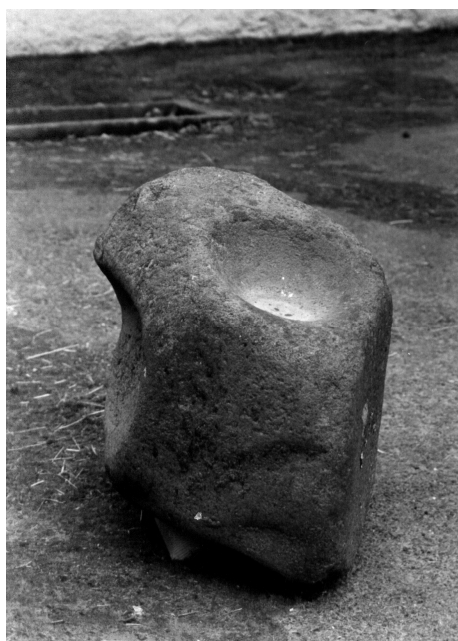
Au 1^{er} décembre 2001, un restaurant-auberge a ouvert ses portes, dans les locaux rénovés de l'ancien presbytère.

LA PIERRE MOULE



Donnée à la commune par *Albert Lardet* notre dernier forgeron, elle vient de Lépinas d'où il l'avait ramené, quand il vint s'installer à Colondannes.

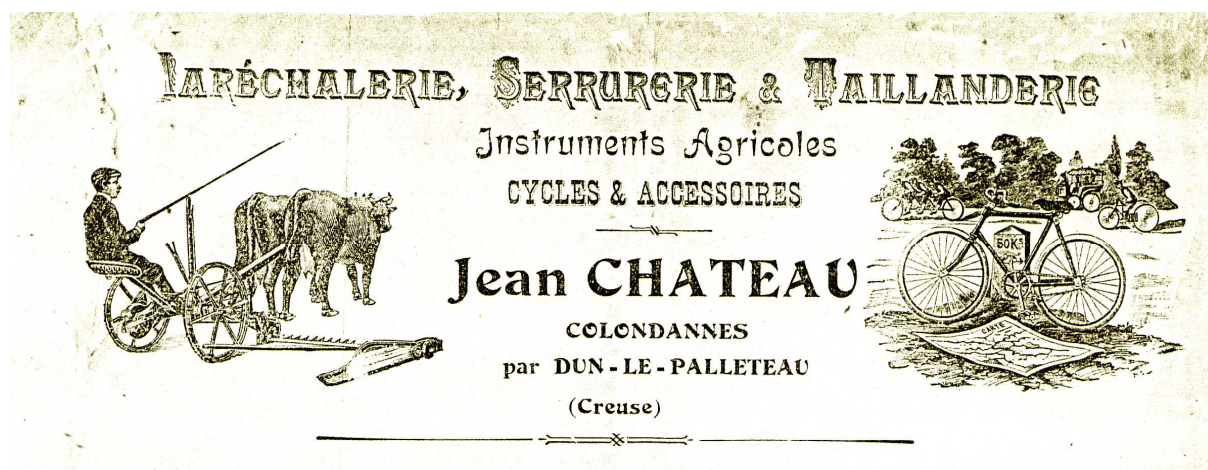
Elle est creusée de plusieurs trous qui servaient de forme pour fabriquer des ustensiles en métal. Elle est de forme irrégulière et ses dimensions sont d'environ 50 cm sur 30 cm. Le forgeron mettait sa plaque de tôle coupée aux dimensions voulues, sur la cavité correspondante ; il la martelait à froid jusqu'à obtention de la forme désirée de l'objet.



L'évidemment bien rond servait à faire des ***louches à beurnade*** (grande louche à long manche avec laquelle on mettait dans l'auge la nourriture des cochons après l'avoir écrasée avec un pilon). Plus tard, on utilisera des *moulins à beurnade*.



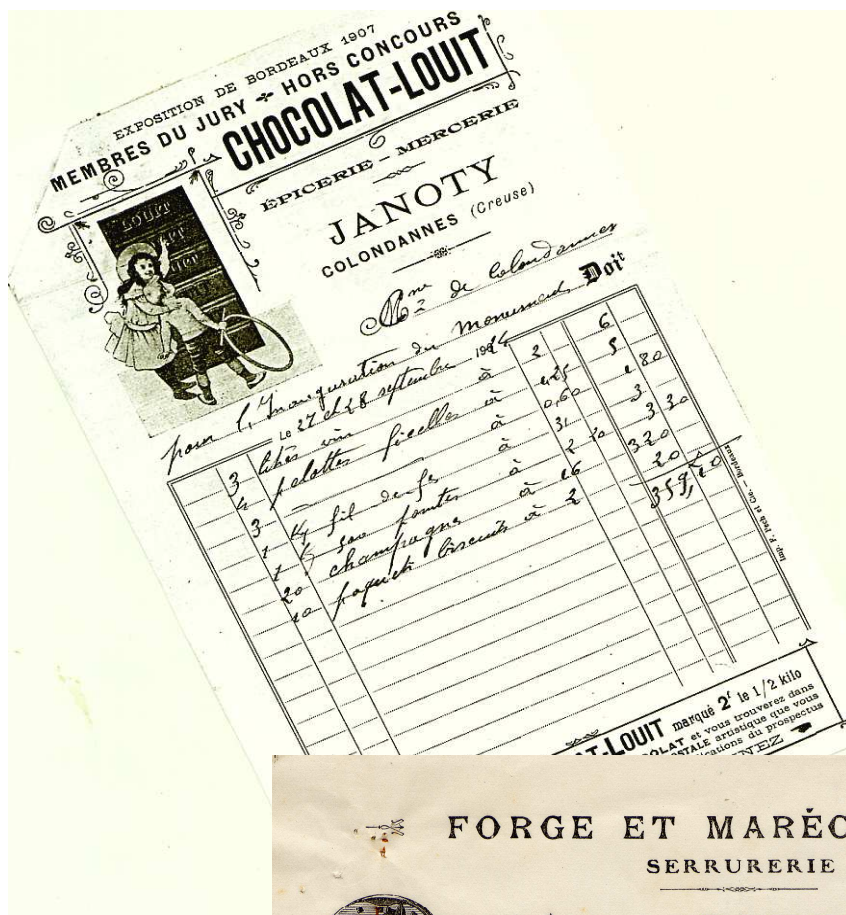
la louche à beurnade



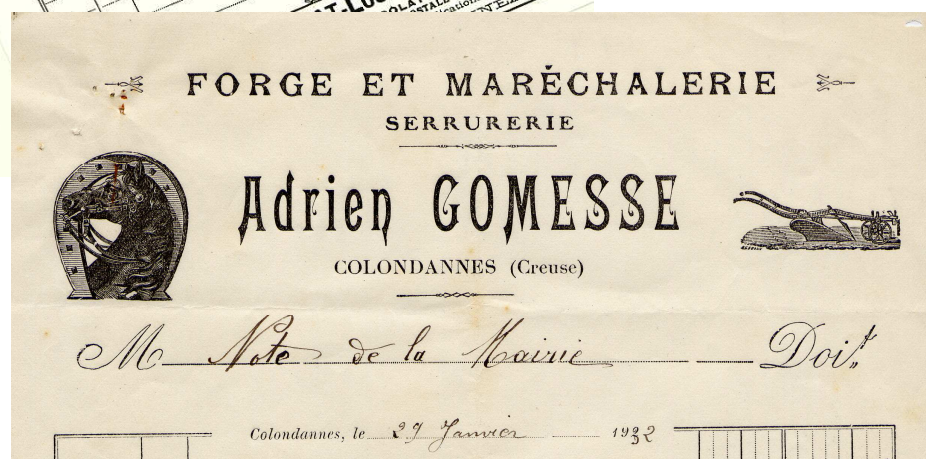
*Jean Château dans son atelier.
C'était un homme très ingénieux qui savait tout faire.
Il avait beaucoup d'idée.
Il avait inventé des outils agricoles de toutes sortes. Il
était même photographe.*



*Avec Paulette sa femme.
Il tenait également un café-tabac-restaurant.*



Une facture
de **Maxime Jeannoty**
(erreur de libellé
du nom)
qui est datée
des 27 et 28 septembre
1924.
Elle nous situe
dans le temps
l'inauguration
du monument aux morts
de la guerre de 1914-1918.



Maurice Pasty, poète- paysan, célèbre ici avec nostalgie et beaucoup de finesse le travail du forgeron. Il a écrit et publié quatre recueils de poésie. Parmi ceux-ci, *Sous le ciel de mon village* d'où est extrait le poème ci-dessous.

Le forgeron

Le vieux forgeron du village
Ne chante plus à son réveil ;
L'atelier et son outillage
Sont tombés dans un lourd sommeil.

Je n'entends plus vibrer l'enclume
Sous les coups vifs du gros marteau,
La forge plus jamais ne fume
Afin de battre le fer chaud.

Le lourd cheval n'est plus utile,
Et dans la fraîcheur du matin
L'odeur de corne qui grésille
Ne trouble pas le ciel serein.

"Maréchal" ton âme est en peine,
Ton beau métier vient de mourir,
Malgré le temps qui nous entraîne...
Nous garderons le souvenir.



Fers à bœufs



Adrien Gomme devant son enclume, dans son atelier de forgeron. Sous la forge, le bac en bois qui servait pour la trempe des outils en acier.



*Le travail,
(le tramail
en parler local),
sur lequel
Adrien Gomme
ferrait
les animaux,
a été transporté
sur le communal
de la
Martinèche.*





*Marie Réjaud, la lingère qui savait
si bien tuyauter les coiffes avec des pailles.*



Son mari, *François Réjaud*, était maréchal-ferrant. N'étant jamais allé à l'école, il ne savait ni lire ni écrire, mais ses comptes étaient parfaitement tenus en règle sous forme de baguettes de bois sur lesquelles il faisait des encoches plus ou moins grandes.

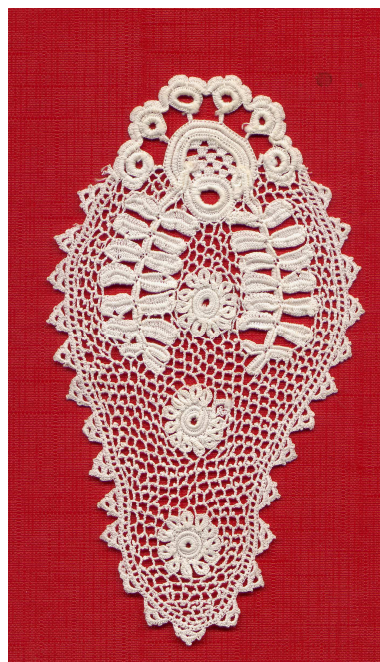
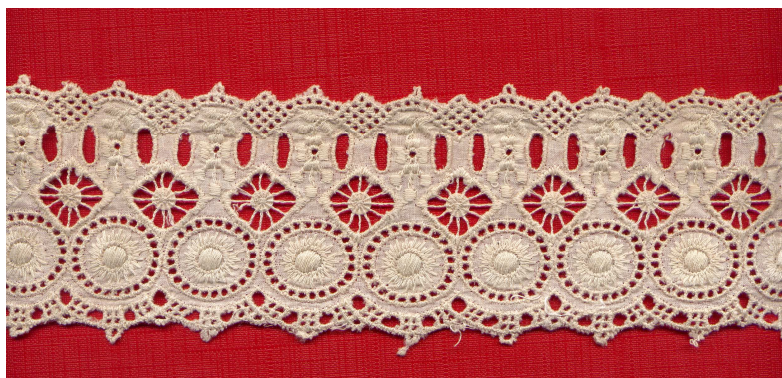
On peut toujours voir le poteau qui soutient le plafond de ce qui fut son atelier avec les trous dans lesquels il plaçait ses baguettes.

BRODERIES ET DENTELLES

Depuis le XIX^e siècle et probablement déjà avant, les jeunes femmes les plus adroites et les plus soigneuses brodaient de superbes fonds de coiffe et de très beaux cotillons pour les bourgeoises et leurs bébés.

En 1858, le Conseil Général de la Creuse accorde à la commune de Dun une subvention de 300 F, avec ses félicitations pour avoir pris l'initiative de faire venir du Puy-en-Velay « une femme habile dans la confection des dentelles, afin de former, autour d'elle, des jeunes filles, à la pratique de cette industrie qui pourrait diminuer l'émigration.... »

Les dentelles retrouvées au fond des armoires de nos grand-mères ont-elles été fabriquées à Dun ? Nous ne saurions le dire.



Un jabot, ouvrage orné de dentelle que les dames de la bonne société arboraient sur le devant de leur corsage.



Coiffe des jours de fête.

*Le bas des jambes des culottes des dames
était orné de ces belles dentelles.*



Bonnet d'enfant



*Dentelles du Puy-en-Velay
faites à la main
avec
un « carreau ».*

LE CHANVRE

Au XIX^e siècle, c'était encore une culture importante, on dit que 176 000 hectares étaient cultivées en France. A Colondannes, en 1828, selon les matrices cadastrales, la surface cultivée était de **10, 50 ha**.

On le semait en mai dans les meilleures terres. Toutes les maisons avaient leur chenevière. Elles étaient situées la plupart du temps autour du village, près des jardins.

On préparait la terre très soigneusement en y apportant des bouses de vache et du terreau ramassé près des abreuvoirs et dans les cours de ferme. La récolte se faisait en deux fois : dans un premier temps, on passait cueillir les plantes femelles qui donnaient un chanvre plus fin et portaient la graine, puis les plantes mâles, les plus fortes.

La toile la plus fine était réservée pour le linge de corps et pour les serviettes. Avec la grosse toile, on faisait des draps et des torchons. Le très gros chanvre et le chanvre défectueux servait quand même : on en faisait les draps de travail pour transporter la litière sur le dos, et aussi pour le *chadrier*, dont on recouvrait la lessive.

Les grandes serviettes en toile fine servaient un peu à tout, à la toilette et à mettre sur l'épaule des hommes pour « porter les morts », sans abîmer leurs habits. Elles servaient surtout à *mailloter* les enfants, étant plus douces pour les petites fesses.

Après avoir coupé le chanvre et l'avoir lié en bottes, on le « mettait en eau », c'est à dire qu'on le portait à rouir dans une « bége », (une grande mare). Puis on le faisait sécher en l'étalant en faisceaux, éventuellement on le passait au four encore un peu tiède, après la cuisson du pain.

En septembre, quand les jours raccourcissaient, les femmes se rassemblaient pour le « *beurger* (le broyer) : on entendait, dans le soir, le bruit des « *beurges* », pan, pan, pan ! Quand il était bien broyé, on le portait au peigneur de chanvre pour le faire passer sur les peignes qui avaient de longues dents de fer, jusqu'à ce que toute la *teille* (la « *crugne* ») soit bien tombée. Éventuellement le peigneur préparait des mèches de **filasse**. Parfois, les gens s'ils possédaient des peignes, faisaient eux-mêmes ce travail. C'est après toute cette préparation que les femmes filaient le chanvre avec la quenouille et les fuseaux.



*Le rouet qui servait
à filer le chanvre, le lin et la laine.*

Pour filer, il fallait mouiller son doigt. Il était donc d'usage de se mettre un noyau de prune dans la bouche afin de beaucoup saliver. Elles filaient autour du feu, à la veillée et quand elles étaient bien lancées, la veillée n'en finissait plus. Elles avaient toujours le « *founiquet* », (le petit reste) à finir.

Le chanvre servait aussi de médicament : nos grands-mères se faisaient de la tisane de « *chenebou* » (chenevis), contre les douleurs et aussi pour mieux dormir.

LA LAINE

Comme pour le chanvre, il fallait la filer avant de la tricoter ou de la donner au tisserand pour que, mélangée à d'autres fils, il en fasse des rouleaux de tissu. Dans la *linade*, on fabriquait les *chériers* et le *droguet* (laine et coton), était surtout employé pour confectionner les pantalons des hommes.



*Trois fuseaux pour filer la laine,
et une aiguille en bois qui servait, entre autres,
à réparer les filets.*

Avant tout cela bien sûr, il fallait tondre les brebis, puis teindre la laine.

Pour teindre, on étalait la laine *soignouse*, (avec le suint), bien entassée dans le *toupi* qu'on plaçait dans un trou, fait dans le tas de fumier frais. On recouvrait la laine d'eau dans laquelle on avait fait fondre la teinture, l'indigo, pour teindre en bleu et les feuilles et coques de noyer, pour le marron. Puis on fermait le *toupi*, et on le recouvrait de fumier. Il fallait le découvrir souvent, et bien remuer avec un bâton. Le fumier dégageait de la chaleur, et c'était chaud à l'intérieur du *toupi* : ça fumait.

Quand la laine avait pris la couleur désirée, on sortait le tout. Il fallait laver la laine, la faire sécher, la *charpir* et l'enrouler autour de la quenouille, pour la filer.

Une fois filée, on la mettait sur le *troï* afin de l'étendre et d'en faire des écheveaux, avant de la mettre en *palotou* (pelote).

LA LESSIVE

C'était toute une affaire, cette *bujade* qui se menait en deux jours. Il fallait d'abord, passer la cendre dans un crible très fin pour qu'il n'y reste pas de morceaux de charbon ou de bois, et surtout, pas la moindre petite pelure de châtaigne qui auraient taché le linge, puis, faire bouillir cette cendre avec l'eau dans le *toupi*.

Pour que le *lessi* soit bon, il devait bouillir au moins trois heures. Pendant ce temps, on mettait le linge, chaque pièce bien étalée l'une sur l'autre, dans le *bujadier*, qu'on appelait aussi *tarassou* (sorte de grand baquet qui était soit en bois, soit en terre, avec un trou rond percé à la base, sur le côté).

Le *bujadier* avait été posé sur un tabouret, et par terre, au dessous du trou, on installait un second baquet destiné à recueillir le *lessi* à sa sortie du *bujadier*. Au dessus du linge,

on posait le *chadrier*, drap en toile grossière, destiné à tamiser, une dernière fois, le *lessi*, et la première phase de la lessive commençait.

La femme prenait le *lessi* dans le *toupi* qui était sur le feu (avec le pot de chambre que ça nettoyait si bien !), et le mettait sur le linge, pour qu'il l'imprègne bien. Quand il était tout imprégné, l'eau de lessive ressortait par le trou du *bujadier*, et coulait dans le second réservoir où la femme le reprenait, toujours pour le remettre à bouillir dans le *lessi*, sur le feu, et ainsi de suite.

Quand ce travail avait suffisamment duré, on mettait tremper le linge de couleur dans le récipient du bas, et on attendait le lendemain, pour partir le plus tôt possible au lavoir.

On préparait le *baquet* dans lequel on s'agenouillait, pour laver sur les pierres plates du lavoir. Dans le baquet, on avait mis le *maillaou* (photo ci-contre) qui servait à battre le linge sur la pierre, la brosse en chiendent, le savon, et aussi les boules de bleu destinées à azurer le linge, après le lavage. Tout cet attirail était hissé sur la brouette, et en avant pour le lavoir ! qui était parfois assez éloigné de la maison.

Pour le petit linge lavé en dehors de cette grande lessive, on allait parfois à la rivière, car l'eau toujours renouvelée y était plus propre. Les draps, une fois bien tordus sur le long, en le tenant à deux, étaient rapportés sur l'épaule.

La grande lessive ne se faisait pas souvent. Les plus propres, ou ceux qui ne disposaient pas de beaucoup de linge lavaient une fois par mois. D'autres, une fois par an, mais c'était des cas limites. En moyenne, c'était une fois tous les deux ou trois mois.



FAIRE LE PAIN

Peu nombreuses étaient les maisons possédant une *boulangerie*. Dans la plupart des cas, le four était une petite construction attenante à la pièce principale et dont la « gueule » ouvrait au-dessus du feu, dans la grande cheminée.

Il fallait, avant de mettre le pain à cuire, préparer longuement le four. Quand les hommes étaient là, ils se chargeaient de ce travail. On apportait à la maison tout ce qui était nécessaire :

- Les fagots de bois (gros et menu bois), du bouleau quand cela était possible, parce qu'il donnait une saveur particulière au pain.
- Le *feurgou*, fourche à deux dents pour pousser les fagots dans le four.
- Le *roi*, grande raclette en bois à long manche qui servait à déplacer les braises.
- Le *gense-fou*, pour balayer la *sole*.
- Les pelles en bois à long manche, pour enfourner .

Quand tout était en place, on allumait le four.

Les femmes avaient pétri la pâte dans la maie (*l'arche*) depuis la veille, en utilisant le levain conservé depuis la dernière fabrication. Après une nuit passée, où on avait recouvert la pâte pour qu'une bonne température facilite une bonne levée, le lendemain, on reprenait cette pâte, et on la mettait dans des *paillous*. Dans le *paillou*, on mettait un linge de toile assez grand pour ramasser les bords destinés à recouvrir la pâte. Les *paillous* étaient ensuite déposés sur le lit, et recouverts d'un gros édredon de plumes, pour maintenir une bonne température.

Quand tout était prêt, on ouvrait le four. On ne tirait pas les braises, on les écartait sur les côtés ; s'il y en avait trop, on en faisait tomber un peu dans la cheminée. Pour tester la température, on jetait une poignée de son dans le four : s'il brûlait tout de suite, le four était trop chaud. Il fallait donc le laisser refroidir un instant, jusqu'à ce que le son projeté rougeois seulement. Cela permettait aussi à la chaleur de se répartir plus uniformément à l'intérieur du four..

Alors l'homme prenait la pelle, et la femme arrivait avec son *paillou* dont elle faisait glisser le contenu sur la pelle. L'homme enfournait rapidement. Il vidait la tourte sur la sole chaude du four en secouant un peu la pelle mise à plat pour faire glisser la pâte. Il fallait les tasser suffisamment pour qu'elles logent toutes mais pas trop, car en s'étalant un peu avant de cuire, elles se seraient touchées et collées l'une à l'autre. Pour accomplir tous ces gestes, de la force, de la rapidité et du savoir-faire étaient nécessaires.

Avec les restes de pâte, on faisait la *gâtisse* qu'on mettait dans la *saïte*.



Un four bien conservé et remis en état de fonctionner.
(photo Denise Gaumer)

On profitait du chauffage du four pour confectionner également des pâtés à la pomme de terre et des tartes qu'on cuisait après le pain. On en cuisait aussi pour les voisins, qui les apportaient tout préparés.

Avec les restes de pâte, des pâtés et des tartes, on faisait de la *canolle*. Quand le four était déjà bien refroidi, on mettait, en période hivernale, les pots de lait pour les faire cailler.

A la période des fruits, on y mettait aussi à sécher prunes et pommes.

NOTRE PATRIMOINE C'EST AUSSI...

- Une manière de vivre et de s'exprimer
- Notre accent

Cette vie des villages, qui est restée la même, presque inchangée depuis des siècles, telle que nous l'avons connue avant la guerre de 1939. Les anciens nous disaient jusqu'à la guerre de 1914-1918 ! Et c'est en effet, à ce moment-là que tout s'est rapidement modifié. Après la mort de la trentaine de jeunes tués à la guerre, il y eut le départ progressif des filles et des garçons attirés par la ville, départ définitif dans la plupart des cas. Il a coïncidé avec l'arrivée des machines agricoles de plus en plus perfectionnées qui ont remplacé les bras des hommes.

Quelques objets usuels

Nous n'avons pas voulu faire ici une liste ni reproduire tous les objets et outils dont se servaient nos ancêtres. Les photos qui suivent font partie de nos collections personnelles ; elles sont les humbles témoins d'une civilisation paysanne, et évoquent, pour certains de ces outils ou objets, des façons de vivre et de travailler venues du fond des âges.



La **chaudière** qui servait à faire cuire les légumes pour les cochons.

Une **jarre**
à huile



Le **panier noir**
qui servait
à la fois
de sac à main
et de panier
à provisions.





*La hotte
(sac à dos
de
nos
grand-mères).*



*C'était la « **benâte** ». Elle servait à transporter sur le dos à peu près tout : herbe, foin, légumes outils. Chaque maison avait sa ou ses hottes. Plus ou moins grandes, elles étaient utilisées par les hommes et par les femmes. Les hottes permettaient d'accéder à des endroits où les brouettes et les charrettes ne pouvaient pas passer : endroits mouillés, mauvais chemins, ou lieux éloignés des chemins. (Photo Jean Decouzu)*



D'autres objets qui viennent de si loin et qui sont encore parmi nous.

Telle cette urne funéraire transformée en pot de fleurs qui fut sortie de terre en 1907, lors du terrassement pour la construction de la grange ci-dessous (sur la parcelle C 1322). Elle possédait un couvercle, disparu depuis, ainsi que le vase en verre qui contenait les cendres du défunt. Auprès de cette urne, était déposé un assez gros morceau de quartz revêtu de cristaux de roche, que les terrassiers cassèrent en trois, pour se le partager. Voici (photo à gauche du bas de page), le morceau qui est parvenu jusqu'à nous.





*Des « piles » pour piler
le millet et l'orge.*

*Des bacs en pierre
pour différents usages.*

*La photo de droite
représente un bac
qui était utilisé
en dernier lieu
par un forgeron
pour
tremper les outils
qu'il fabriquait.*



*Un bujadier
qui est devenu
une vasque
à fleurs.*





*Les tailleurs
de pierre
du passé
ont su faire
des objets
dont la signification
nous échappe encore.
Ils peuvent dater
d'avant
le début de notre ère.
(Objets découverts
près
du village
de Poulignat
(Naillat)
par **Albert Bernard**).*

L'HABILLEMENT

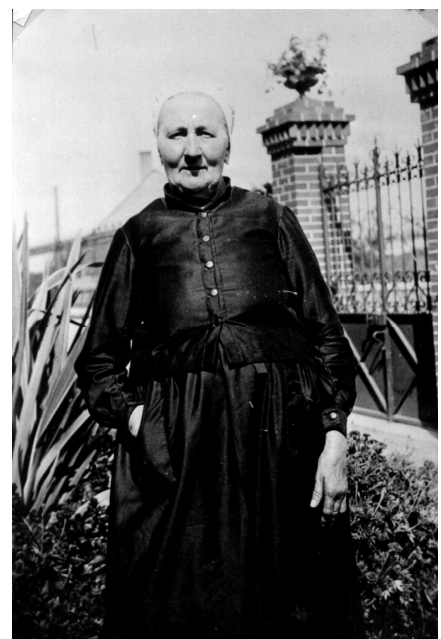
Au début du xx^e siècle, le costume traditionnel féminin des paysannes comprenait :

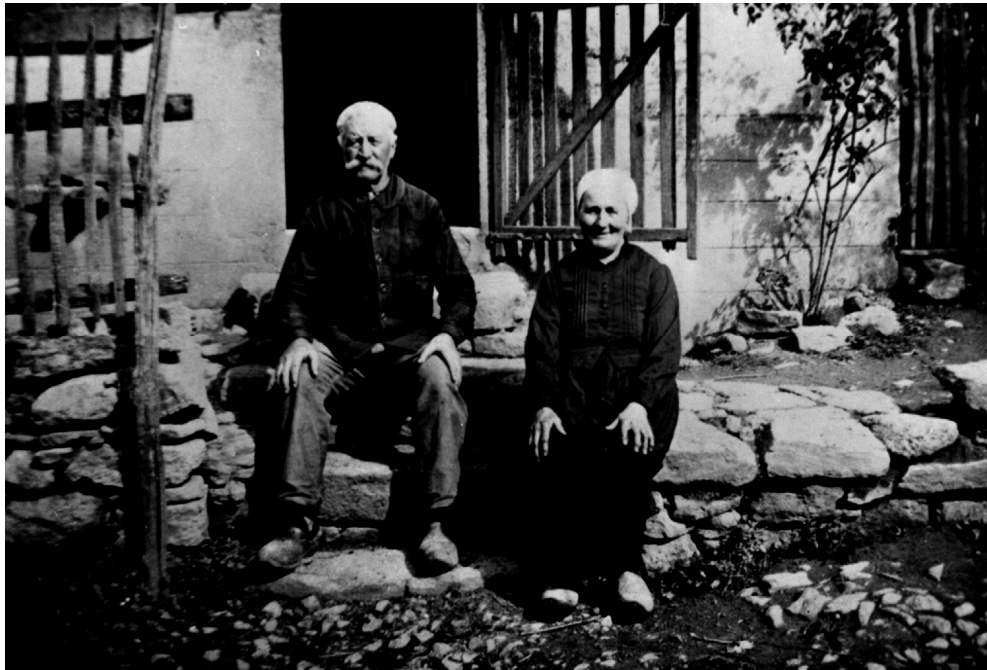
- la *chemise de toile*, bien raide tissée par le tisserand avec le chanvre le plus fin. Cette chemise avait des manches et descendait au-dessous du genou,
- le « *petit corps* », ancêtre du soutien-gorge qu'on mettait par dessus la chemise. Sans manches, il serrait bien la poitrine et l'aplatissait,
- pas de culotte, ce n'est que plus tard que la mode des culottes fendues vint de la ville,
- le cotillon de dessous, en *droguet* ou *linade*, noir ou gris foncé,
- le cotillon de dessus, tout à plis ou à fronces avec une grande poche intérieure dans la couture du côté,
- le « *caraco* » avec plein de petits boutons devant et un col officier,
- le « *devantau* » (tablier) très enveloppant,
- la pèlerine tricotée pour mettre sur les épaules quand il faisait froid,
- le « *chérieur* » pour affronter les intempéries,
- la cape, seulement pour aller aux enterrements ou à la messe parfois au marché,
- la coiffe qui emprisonnait bien les cheveux,
- la « *caluche* » en tissu plus grossier qu'on mettait la nuit en remplacement de la coiffe qu'il ne fallait pas froisser,
- la *camisole* qu'on enfilait la nuit également, par dessus la chemise qu'on ne quittait que pour en changer,
- les grosses chaussettes de laine noire tenues par de petites bandes de tissu posées au-dessous du genou,
- les sabots de bois et les socques pour les sorties,
- le chapeau creusois garantissait du soleil et de la pluie.

C'est ainsi que nous avons connu nos grand-mères, habillées de noir semaine et dimanches.

Elles avaient bien eu, dans leur jeunesse, des tenues un peu colorées, au moins pour les grandes occasions ; ma grand-mère s'était mariée avec une robe beige garnie de marron. Sa voisine, un peu moins pauvre, avait, en plus, un châle en cachemire. Peu à peu, en vieillissant, elles se vouaient au noir. Ne s'étaient-elles pas toutes mises en noir à la guerre de 1914, pour porter le deuil du mari, du fils ou du frère.

Le « *caraco* »
simple
de tous les jours.

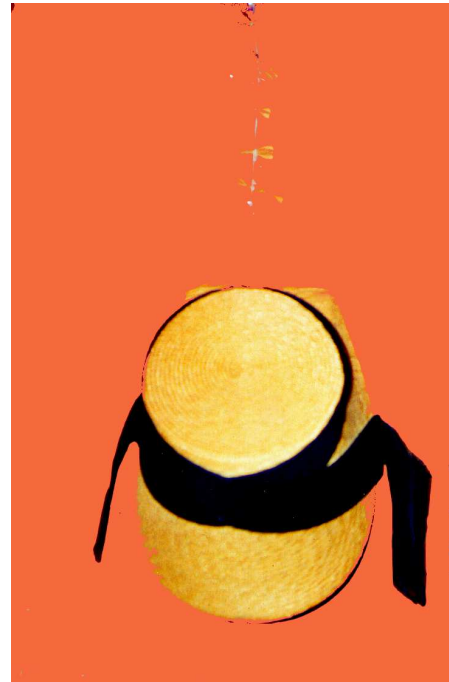




*... un peu
plus élégant
le
« caraco » à
petits plis.*



*Sur la tête, du matin au soir,
le chapeau.*



Le **costume masculin**, chemise et caleçon, ceinture de flanelle, pantalon et veste s'agrémentait pour les sorties de la blouse (la « **beulouse** ») et du chapeau noir.



***La Clémentine**
avec le costume traditionnel
des paysannes (photographiée vers 1935).*



***Eugénie du domaine, la fille de Clémentine,**
avec la coiffe et habillée de noir.
Elle avait remplacé
le costume traditionnel
par le « peignoir » (photographiée en 1954).*



Le costume des paysannes s'est donc modifié peu à peu, et vers 1926 (photo ci-dessus), les jeunes s'habillaient comme sur les catalogues qui avaient fait leur apparition dans les campagnes.



*Maison ancienne de Planterre, vers 1970.
(depuis ,elle s'est écroulée).*



*A la Martinèche,
linteau de porte avec accolade de style Renaissance.*



*Les vieilles maisons, à l'origine couvertes en chaume, puis en petites tuiles plates,
en tuiles mécaniques ou en ardoise,
ont quelquefois conservé leur pente d'origine comme celle-ci.*



*Au Ris,
une très
ancienne fenêtre
sans vitres, avec un
volet intérieur
qu'on fermait
quand
il faisait froid.*

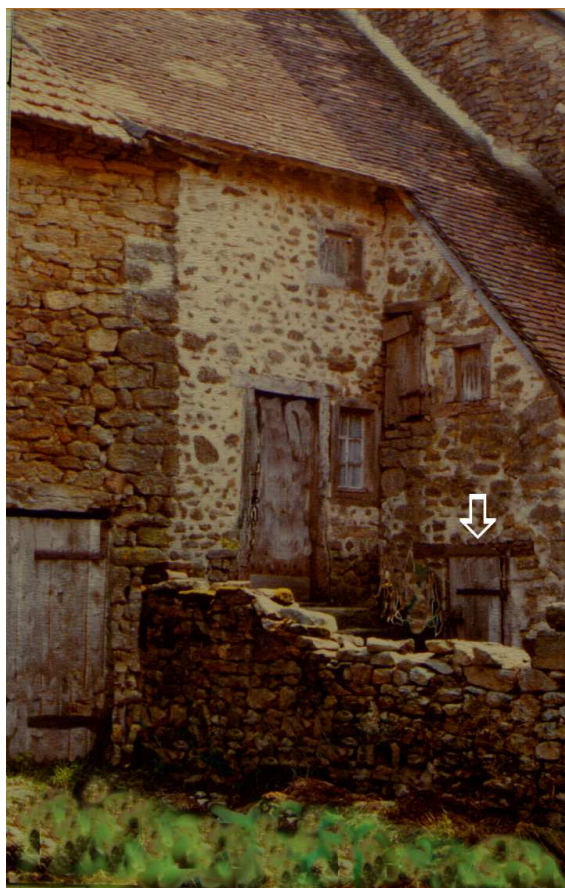
LES MAISONS ANCIENNES

L'habitat

Autrefois, lieux d'habitation, étables et granges ne formaient souvent qu'un seul corps de bâtiment. Les maisons d'habitation isolées étaient le plus souvent la maison des maîtres et les plus anciennes avaient été construites par des personnages plus importants, notaires ou hommes de loi qui possédaient à proximité un domaine exploité par des métayers.

Ce n'est que plus tard, fin XIX^e ou début du XX^e siècle, que les paysans un peu plus fortunés ont édifié des maisons un peu à l'écart des bâtiments d'exploitation.

Quelques photos donnent une idée de ce patrimoine bâti.



*Au Ris, la maison de **la Déline** encastrée dans les granges et les étables.*

*La flèche indique « **le taï des gorets** ».*

Au-dessus, le poulailler auquel on accédait avec une petite échelle.



***Au Ris** une porte à deux battants : on pouvait fermer le bas et ouvrir le haut, pour avoir de la lumière, en empêchant les poules et les chiens d'entrer.*



***La Martinèche** : maison très ancienne (XVI^e s. ?), à l'origine maison de maître qui, jusque dans les années 1950, a hébergé les fermiers d'une exploitation agricole.*

Accolé à la maison, l'appentis dans lequel se trouvait le four.



*Vieilles maisons couvertes en chaume dans le village de Poulignat (Naillat).
Vues prises en 1897 (collection Albert Bernard).*



Vue de Colondannes vers 1910. Sur la droite, au premier plan, une grange couverte en chaume.

LES REMÈDES

Jusqu'au début du xx^e siècle, il était rare qu'on ait recours aux médecins qui étaient peu nombreux ; les malades avaient peu d'argent. Ils utilisaient d'abord leurs remèdes traditionnels, puis si la maladie s'avérait grave, ils appelaient le médecin, souvent peu de temps avant de mourir.

Nos grand-mères connaissaient des tisanes pour toutes les maladies, et aussi divers autres remèdes, comme par exemple, *l'eau de rouille* pour se remonter, obtenue en faisant tremper des clous rouillés dans un bocal d'eau. Pour les enfants, c'était le *lait de poule* (jaune d'œuf cru battu dans du lait chaud sucré). Pour les douleurs et aussi pour les congestions pulmonaires, *l'avène faurgnade* (avoine chauffée au four ou dans un récipient sur le feu, en le tournant continuellement, pour qu'elle soit bien chaude et ne brûle pas). Mise dans un linge, on l'appliquait bien vite sur l'endroit malade. Il arrivait aussi qu'on mette le rhumatisant au four pour bien le chauffer, quand le pain était cuit et que le four était suffisamment refroidi.

Pour les bronchites, il y avait les cataplasmes de son ou de pommes de terre cuites un peu écrasées, bien chauds et saupoudrés de farine de moutarde.

Et puis, le lait chaud dans lequel on mettait quelques gouttes de teinture d'iode. Les pommades à base de plantes, fabriquées à la maison : l'huile avec du millepertuis pour les brûlures ; pour les coupures, c'était l'huile dans laquelle on avait fait macérer des fleurs de lys... Et tant d'autres choses !

On allait aussi faire conjurer le feu en cas de brûlure, le sang en cas d'hémorragies, ainsi que les zonas.

Les personnes qui avaient le *don* transmettaient leur secret avant de mourir à une autre personne qu'ils choisissaient, toujours plus jeune qu'eux et qu'ils en jugeaient digne. Il y avait aussi *la dévotion* pour guérir les convulsions des enfants ; on disait aussi *mouiller les pièces*. Cette pratique, nous a-t-on dit, marchait à tous les coups. Elle rejoignait les dévotions aux fontaines, qui remontent à la nuit des temps. A la christianisation, l'église leur donna des noms de saints, mais les pratiques restèrent. Elles ne sont pas encore perdues, et il est peut-être trop facile d'en sourire. Il est probable que si les recettes s'en perdent, les générations futures devront en découvrir de semblables.

Pour se rassurer devant les dangers habituels de la vie, il existait aussi d'autres coutumes :

- L'œuf dur du matin de Pâques, pondu le Vendredi Saint, à la rigueur le Jeudi Saint, si les poules n'avaient pas suffisamment pondu le vendredi. Les gens qui en avaient trop, en donnaient à leurs voisins qui n'en auraient pas eu assez. L'œuf devait être mangé à jeun ; il était censé protéger du venin des morsures de serpent pendant toute l'année.
- Le buis béni des Rameaux, suspendu à la porte ou dans la maison, aux portes des étables, à la ruche, parfois dans les terres afin de protéger hommes, bêtes et cultures. Bien sûr, on en portait une branche au cimetière sur la tombe des morts de la famille et du voisinage proche. Cette coutume existe encore.
- Les évangiles pour les bêtes que les enfants étaient chargés d'aller faire dire à Sagnat, le Lundi de Pentecôte. Les femmes leur donnaient les sous nécessaires au paiement en fonction du nombre d'évangiles (un sou par évangile).

Le curé posait son étole sur la tête des enfants agenouillés devant l'autel de *saint Roch* et répétait très vite le même petit morceau d'évangile.

- Pour éloigner l'orage : rapporté du *trifougeau*, (feu de la Saint-Jean), un bout de bois moitié brûlé dont il fallait mettre un petit morceau à brûler dans la cheminée, à chaque orage. Les grand-mères avaient aussi pour cela, une bouteille d'*eau bénite* dont elles aspergeaient les murs de la maison.
- Le bouquet de la Saint-Jean, accroché le matin du 24 juin à l'extérieur, au-dessus de la porte. Il était composé de différentes herbes et fleurs sauvages. Il ne fallait surtout pas oublier la bienfaisante *herbe de la Saint-Jean* (lierre terrestre), la reine des prés, le sureau, toutes ces plantes bénéfiques. On y ajoutait une branche de vigne. Contrairement à ce qui précède, ce bouquet ne semble pas avoir eu une utilité particulière ; il signifiait sans doute le lien avec la nature, et une offrande gratuite au printemps, au soleil.

Les femmes s'occupaient de toutes ces choses ; les hommes haussaient un peu les épaules en souriant, mais les laissaient faire.

Les ordonnances des médecins

Les remèdes utilisés par les médecins étaient simples, souvent à base de plantes ou de minéraux. **Adrien Helvétius** médecin hollandais installé à Paris à partir de 1680 introduit en France *l'ipécacuana* racine utilisée contre la dysenterie. Médecin de Louis XIV, il développe une pharmacopée importante composée de poudres fébrifuges ou purgatives, de pilules hydragogues, de poudre de corail anodine, de poudre d'or, etc....

Les saignées, ainsi que la pose de sangsues et de ventouses, étaient également pratiquées, avec plus ou moins de discernement.

Nous parlons d'*Helvétius*, parce que nous avons trouvé dans les archives départementales de la Creuse une ordonnance qui concerne *messire Bonnet*, président du tribunal de Guéret et seigneur du Ris.

CONSULTATION en 1705 par HELVÉTIUS D.E. M.

(Transcription*)

Après avoir examiné avec attention Le mémoire qui nous a été communiqué touchant la maladie de Monsieur (Bonnet) et réfléchi sur tous les différens accidens qui sont survenus. Il y a lieu de juger que les fibres qui sont le ressort de la vessie ont esté considérablement afaiblies ce qui a dégénéré dans la suite dans une espèce de paralysie qui parait d'autant plus considérable que le malade est dans un age fort avancé, les hémoroides qu'il a eu n'ont pas peu contribué à communiquer une inflammation à cette partie ce qui fait que les fibres qui servent

*.- Pour cette transcription comme pour les autres, l'orthographe est celle du texte d'origine.

à la contraction de la vessie ayant estés gonflés et étendus au dela de leur état naturel elles ont de la peine à reprendre leur action ce qui fait que l'urine sort involontairement et cause la paralysie incomplète aussy dans la disposition où le malade se trouve rien ne nous parait du plus convenable pour le soulagement et la guérison de cette maladie que l'usage du baume de **Pareira brava** et de la tisane de cette racine dont le succès se confirme de jour en jour pour une pratique très heureuse. Ce remède est spécifique dans toutes les maladies des reins et de la vessie, dans les irritations douloureuses de ces parties dans les suppressions et ardeurs d'urine et de tous les diurétiques que l'on emploie dans ces maladies il n'y en a point de plus efficace n'y qui provoque les urines plus naturellement.

La manière d'user du baume est d'en prendre le matin à jeun et quatre heures après avoir diné le poids d'un demy gros dans du pain à chanter et boire immédiatement pardessus un verre de la racine de pareira brava qui se fait de la manière suivante,

Prené une demy once de cette racine bastue et éfilée ou coupé par petits morceaux, faites la bouillir dans cinq demy setiers d'eau réduits à une pinte et la laisser infuser jusqu'à ce quelle soit froide, on passe la liqueur et le malade en boira un verre comme il est marqué cy dessus. Il pourra même entre les deux prises de baume en boire encor un verre tout seul. On pourra purger le malade duran l'usage de ce remède et de temps en temps suivant que monsieur son médecin ordinaire le jugera à propos avec une once de mane (?), un gros de sel végétal une once de catholicon double dans un verre d'eau de chicorée on fait bouillir dedans le tout légèrement et on le laisse infuser une demi heure et on passe la liqueur que l'on prend le matin à jeun et un bouillon trois heures après.

Quand le malade aura pratiqué les remèdes cy dessus pendant douze ou quinze jours, Il pourra les discontinuer et prendre pendant huit jours une tasse d'infusion des herbes vulnéraires délayé à la manière du thé, une le matin à jeun et l'autre trois heures après avoir diné, ensuite il recommencera l'usage du baume et de la tisane comme il est marqué pendant huit ou dix jours et reprendra encor des vulnéraires ; on frottera la région de la vessie avec de bonne eau vulnéraire distillée un peu chaude le matin et le soir.

Quand le baume sera fini le malade ne prendra qu'un verre de la tisane le matin et l'après dinée et continuera quelques jours. ou bien il en prendra un demy gros en poudre le matin et 3 heures après avoir diné enveloppé dans du pain à chanter(1) beuvant par dessus un peu d'eau et de vin.

Le régime doit être exact il ne faut rien prendre de haut goust ny salade fruits crus et fromage. Il peut boire un peu d'eau et de vin à ses repas mais vivre de viandes blanches et unies. Dans la suite Si le lait n'incommode point le malade il pourra en prendre au printemps prochain celui de chèvres Si on a encor besoin de nos avis on nous informera de l'état du malade et du succès des remèdes en nous renvoyant les présents mémoires et j'y répondrai avec toute l'attention et l'exactitude possible.

Consulté à Paris ce 16 8 bre (octobre)1705.

A. HELVETIUS D. E. M. (docteur en médecine)

La page suivante (316) est un montage qui reproduit le texte original de la consultation ci-dessus transcrite.

La page 317 est la transcription d'un échange de coprespondance entre le médecin traitant de *madame Bonnet* et *Clusclard*, un médecin de paris.

(1) **Pain à Chanter** : pain utilisé pour la fabrication des hosties servant à célébrer la messe (chantée ou non)

1705) Bonnet
après avoir examiné deux atlantes
mémoire qui n'ont été communiqués
ni l'un ni l'autre de nosseigneurs
- cédant -

de jour en jour par une pratique
très habile. Ce remède

Il pourra même entre les deux parties
de baumes en boire encore un verre
fait seul.
on pourra purger le malade d'après
le desir de se remettre et de temps
le suivant que Monsieur son
vignier. Le Jugeon a
rien prendre. De même il ne faut
fruit sucré et haut goût ny salade
boire un peu d'eau et de vin a ses
repas, mais rien de viande blanche
et niée de viande blanche
dans la suite si le lait n'est
pour le malade il pourra en prendre
au printemps prochain de heures
si on a encore besoin de voir au mal
reformera de l'état du malade avec
de succès d'y remède en voy venant
les presens encores et si repaidoy avec
forte l'attention et l'exactitude possible
Cartelle à Paris le 10. 8. 1705 D. Helvétius D.E.M.

CONSULTATION MÉDICALE en 1729

Le médecin de Madame Bonnet demande une consultation à un confrère de Paris

La maladie de madame la présidente Bonnet agée de quarante-cinq ans a commencé par un rhume léger dès l'hyver dernier mais qui a exercé sa tyrannie dès les fêtes dernières de pasques. La toux est violente les crachats blancs et épais sans apparence de purulence meslée, et quelle trouve fort Salés lors de l'expectoration, son teint est fort flétry et son embompoint ordinaire a dégénéré en maigreur « non qd faciem exhibeat hypoch », sa voix est devenue cassé, son pouls est plus fréquent et plus élevé que dans un état naturel, « Habsqexacerbatione a pastu » elle à quelques légères sueurs sur la pointe du jour et est dans une insomnie habituelle jusques au printemps son indisposition légère ne luy a pas paru mériter aucune attention; et depuis l'augmentation de la maladie on luy a fait trois petites saignées et on l'a seulement purgée une fois très légèrement, usant d'une tisane béchique et du suc de réglisse, dans l'espérance que la douce chaleur d'un printemps avancé augmenterait la transpiration. Equivalerait l'usage des remèdes qui convenaient à sa maladie, Son attente a été frustrée et nous praevoyons que la matière de la transpiration retenue dans la masse de son sang pendant la rigueur de l'hyver dernier (cause éloignée de sa maladie a exalté les Sels qui entrent dans sa Constitution a dissout et le sang et la lymphe et leur a communiqué sa nature saline d'où nous déduisons brièvement les symphomes cy dessus Sans entrer dans une plus ample dissertation.

On pourrait aussy suspecter pour pareille cause antécédente les vices de la première digestion et attribuer au chile vitié ce même désordre que nous avons cy dessus rapporté à la diminution de la matière transpiratoire; nous attendons messieurs votre délibération sur le tout et jusques à ce, nous purgerons légèrement madame à trois reprises diffêrentes à divers jours on fera procéder un clistère émollient et purgatif chaque potion purgative, et on luy donnera chaque soir du jour auquel on l'aura purgée une potion anodine et narcotique par le syrop de diacode, elle continuera l'usage de sa tisane béchique et pectoralle observant une diète convenable.

On a l'honneur de vous observer qu'on Solthe (souhaite) que votre consultation s'étende jusques à la manière de la traiter dans la suite aux cas que la fluxion s'opiniatre et que l'acreté de la lymphe et du sang corrodant les vaisseaux la jette dans la pthisie.

Réponse du médecin consulté

Suivant le détail très bien circonstancié du Rhume que Madame la Présidente a depuis l'hyver dernier, il n'i a pas de doute que cette maladie et qui dure depuis si longtemps, ne soit causée par l'acreté de la masse du sang, et de celle de la limphe qui se sépare dans les glandes du poulmon qui par son épaisissement s'y rarnasse, et par son séjour et par son irritation entretient le Rhume violent dont Madame est affligée. Ce mauvais état du sang et de la lymphe vient du chyle aigri qui se mestant avec le sang, l'épaissit et luy communique son aigreur aussy bien qu'à la lymphe ce qui doit être suivi de crachats blancs, épais et salés aussy bien que du changement du tein et de la maigreur avec la voix cassée, élévation du pouls et fréquence plus grande que dans le tems naturel ; ce que je regarde comme une espèce de fièvre lente accompagnée de légères sueurs sur la pointe du jour.

Cette maladie mérite qu'on ne néglige rien de ce qui peut la guérir, parce qu'elle menace la malade d'une plus grande qui est la phtisie. Ainsy pour la guérir il faut s'attacher uniquement à évacuer les mauvais levains des premieres voyes, à rendre le sang et la lymphe plus fluides, et à les adoucir.

Pour ce effet je suis d'avis qu'on commence par luy tirer trois paletes de sang d'un des bras, observant de luy donner la veille et le lendemain de la saignée un lavement composé d'une chopine de décoction émolliante et rafraichissante dans laquelle on fera bouillir un carteron de miel commun, et on y fera fondre un gros cristal minéral. Deux jours après la saignée on la purgera avec une once de casse mondée délayée dans un demy septier d'eau, et deux onces de manne avec un gros de sel végétal, le tout bouilli jusqu'à ce que la manne soit fondue et passer par un linge pour prendre à jeun et un bouillon trois heures après ; , le lendemain Madame commencera l'usage du bouillon suivant qu'elle prendra pendant un mois le matin à son réveil et le soir en se couchant. Elle prendra celui du matin immédiatement par dessus le bol suivant et on ajoutera a celui du soir la décoction d'une teste de pavot blanc dont on jettera la graine comme inutile, et on fera bouillir la teste dans un demy septier d'eau pour être réduite à 4 cuillerées qu'on ajoutera comme il a été dit, au bouillon du soir, quand Madame sera preste à le prendre .

Bouillon

Prenez un mou de veau coupé par tranches bouilli dans une suffisante quantité d'eau pour être réduite à deux bouillons ; On y fera bouillir sur la fin pendant un quart d'heure de pulmonaire, de lierre terrestre et de caeterac de chacun une poignée et sur la fin des fleurs de pas d'âne, de coquelicot de guimauve et de pied de chat de chacun une pincée, et après une seule ébullition, on passera le tout par un linge, pour prendre comme il est marqué.

Bol

Prenez d'antiétiqua de Poterins, et de blanc de baleine, de chacun demy gros dont on formera un bol avec une suffisante quantité de sirop de tussilage, que Madame avalera le matin à jeun enveloppé dans du pain à chanter, et le bouillon descript en l'autre part immédiatement par dessus.

Régime

Pendant l'usage des remèdes, Madame gardera un bon régime de vivre, elle ne mangera rien de crud ny d'indigeste, comme salade, beurre fromage fruits crus, viande noire, pâtisserie diverse, rien de salé ny épicé comme fritures, sucreries, jambon, ragouts divers. Elle dînera raisonnablement, elle ne mangera qu'un potage le soir et une aile de poulet, ou un peu de veau rôti ; elle ne fera aucun jour maigre. Elle prendra pour boisson ordinaire de tisane dans laquelle on fera bouillir un Carteron de miel de Narbonne en remuant toujours jusqu'à ce que l'écume soit dissipée. Elle se tiendra le ventre libre par des lavemens et elle se garantira du chagrin et de la mélancolie autant qu'il luy sera possible. Au reste on aura soin de purger Madame au milieu et à la fin du bouillon au mou de veau, et on luy fera prendre le soir un demy gros de thériaque et le bouillon immédiatement par dessus.

A Paris, ce 16 Juin 1729

Pour Madame la Présidente Bonnet. CLUSCLARD.

LES RÉJOUISSANCES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^E SIÈCLE

En premier lieu, **la fête** à Colondannes. Elle avait lieu en janvier, le dimanche suivant la Saint-Rémy. On y ajouta une autre fête en juillet, la saison étant plus propice. Avant la guerre de 1939-1945, il y eut même pendant quelques années, **la fête au Taillis**.

Dans la journée, des jeux étaient organisés par les habitants de la commune :

- **Jeu de cruches** : on suspendait des pots à une perche transversale placée assez haut. Les candidats devaient casser les pots avec une perche. Ils gagnaient ce qui était dans le pot, parfois un fromage, un lapin, quand ce n'était pas un arrosage avec de l'eau ou un saupoudrage avec de la farine ou de la suie !

- **Le mâât** fait d'un petit tronc d'arbre, le plus haut possible au sommet duquel étaient suspendus des cadeaux qu'on devait monter décrocher (un seul à chaque fois) : paquets de bonbons, saucissons ou autres...

- **Les courses** diverses, les plus drôles possibles : avec les pieds liés, course au sac, à la brouette...

Les jeunes allaient aussi à toutes les fêtes des communes voisines.

- **Les bals** organisés par les commerçants de la commune, la plupart du temps dans les salles de bal d'un café. Plus tard il y eut des parquets démontables et transportables.

Pour accompagner ces réjouissances, les forains venaient avec les chevaux de bois, un stand de tir et une loterie.

- **Les mariages** faisaient aussi partie des réjouissances communes. Si on n'était pas parmi les invités, on allait cependant sur le bord de la route ou à la porte de l'église ou de la mairie « pour voir la mariée », le **bal du soir** était public.

- **Le 14 juillet**, fête nationale avec le défilé, mais c'était aussi la fête des écoles avec la remise en public des prix aux écoliers qui donnaient à cette occasion une petite séance théâtrale dans une des salles de classe. Le soir avait lieu **le feu d'artifice**.

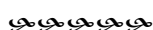
- **Les conseils de révision** : les conscrits étaient rois ce jour-là. Ils accrochaient à leur boutonnière les cocardes tricolores et les rubans qui les distinguaient des autres. Le soir ils invitaient leurs *conscrites* au bal. Les dormeurs réveillés par les « *you fou fou !* » se contentaient de sourire avec indulgence. « *Huffer* » faisait partie des réjouissances. C'était un cri pour manifester sa joie en toutes circonstances, en particulier dans les mariages, assez difficile à réussir car il fallait du souffle. Seuls les garçons « huffaient ». Les filles s'en absteinaient, comme de siffler.

- **Le carnaval**, très populaire était la fête du bien-manger pour une population habituée à la sobriété. On mangeait beaucoup, plus que d'habitude, surtout de la viande. Les enfants, déguisés et masqués allaient de porte en porte avec leur boîte percée pour y introduire la menue monnaie que les gens leur donnaient, et leur petit panier au fond garni de foin pour y mettre les œufs offerts.

Les jeunes gens et les jeunes filles se déguisaient aussi, les adultes, rarement.

L'usage voulait qu'on leur offre à boire, et on employait beaucoup de ruse pour essayer de les reconnaître, en leur posant des questions pour les faire parler.

- **Les matches de foot-ball**, pendant quelques années, dans les époques où la jeunesse était nombreuse.
 - **Les séances de cinéma**, plutôt à but commercial, organisées par les coopérateurs du Centre.
 - **Les veillées**. Elles faisaient bien aussi partie des réjouissances, quand en période hivernale, on se rassemblait entre voisins et amis, qu'on reçoive chez soi, ou qu'on aille veiller ailleurs, parfois dans un autre village. C'était un moment de convivialité, mais aussi un échange d'informations sur les événements locaux, plus rarement nationaux. Rassemblés autour de la grande cheminée, on faisait brûler un bon feu ; on était bien ensemble. On n'arrêtait pas de travailler pour autant : les femmes filaient, tricotait ou raccommodaient tout en parlant.
- Quand on recevait, les hommes ne faisaient rien, car il leur fallait trop de place pour faire des paniers, ou réparer des outils. A la fin de la veillée, la maîtresse de maison offrait soit, quelques châtaignes grillées avec un verre de cidre ou de vin pour les hommes, ou bien une tasse de café avec un morceau de pain et de fromage, ou une tartine de beurre. Parfois rien du tout, quand on était proches et qu'on se rencontrait souvent. Puis quand tout le monde était parti, la maîtresse de maison recouvrait soigneusement les braises du feu avec des cendres, pour bien les conserver. Le lendemain matin, on n'aurait plus qu'à les découvrir et avec quelques branches et du petit bois, le feu repartirait sans qu'on ait besoin de mettre papier et allumettes. Puis elle soufflait la chandelle, avant d'aller se coucher à son tour.
- **Les foires et les marchés**, qui permettaient des rencontres entre gens de plusieurs communes, pouvaient également faire partie des bons moments.
 - Des **coutumes diverses** faisaient partie des traditions, en particulier l'utilisation de petites gourmandises liées aux fêtes religieuses, comme les *crêpes de la Chandeleur*, les *viandes et la tarte aux pruneaux* du carnaval, le *coq en pâte* très décoré, et les *cornues* du jour des Rameaux. Pour Pâques, les *œufs* du matin pondus le Jeudi Saint, ou à la rigueur, le Vendredi saint. Le *pâté de Pâques*, qu'on mangeait au repas de midi, pâté aux pommes de terre, enrichi d'œufs et de viande.
 - Les *soupes-rousses* de l'Ascension (« *lâ Rouésous* », les Rogations étant les trois jours qui précèdent l'Ascension, et qui donnaient lieu à des processions), et enfin plus récemment la *bûche de Noël*.





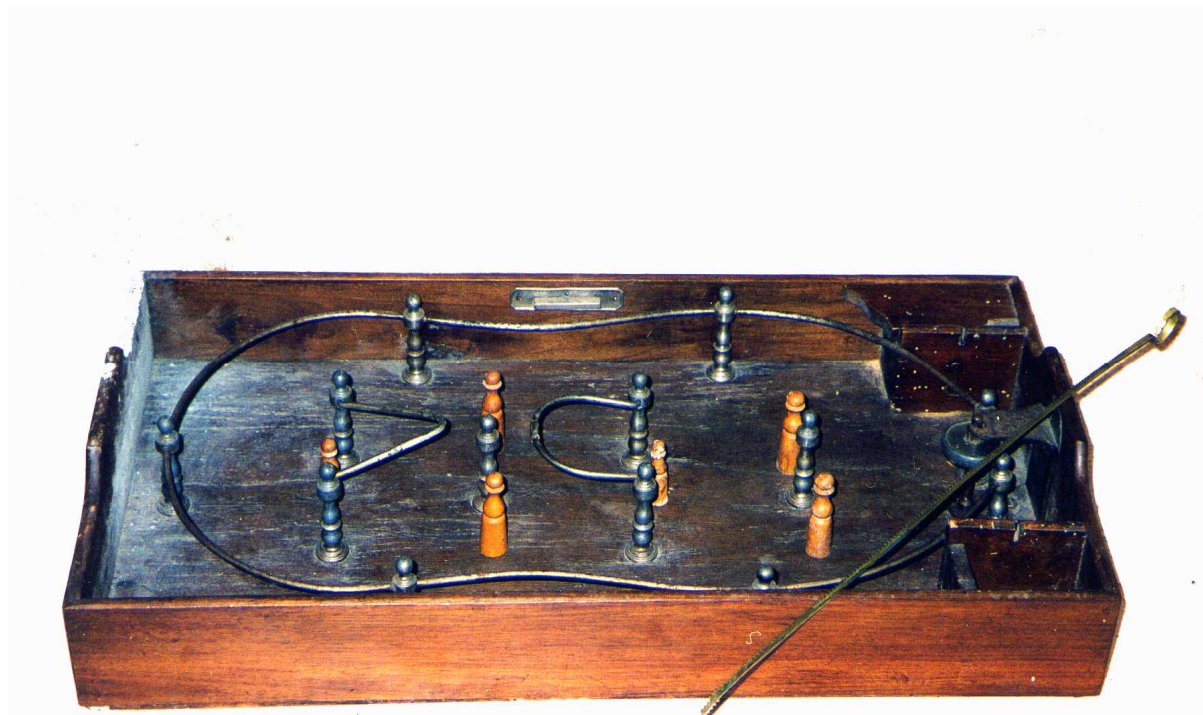
*Le 25 septembre 1899, mariage de Charles Chaput
et de Marie Pauline Jeannot, dite Augustine.*



*Le 11 mai 1912, le mariage d'Eugène Puissant et de Germaine Léveillé.
Sur l'arrière de la photo, on découvre les musiciens. Ils sont de Colondannes,
ce sont les Maillau Farra qui jouaient si bien, mais ne connaissaient pas la musique :
Lamy ..., le père, violoniste, **Lamy Benjamin**, le fils, accordéoniste.
Habituellement, le troisième musicien du groupe était **Eugène Puissant**, clarinettiste,
qui en ce jour a changé de rôle, puisque c'est lui le marié.*

*Un jouet d'enfants : le **Jeu de quilles de table** de la fin du XIX^e siècle (collection Jeannine Marest).*

Dimensions : 55 x 29 cm sur 8 cm de hauteur



Le jeu de quilles

Dans ce jeu, il s'agissait de renverser les quilles en bois (au nombre de six sur la photo), avec une toupie métallique dont le sommet était muni d'une petite roue dentée. Cette toupie était lancée dans le jeu de quilles avec une tige crantée qu'on engageait à travers un trou, contre le sommet de la toupie. En retirant vivement cette tige, la toupie partait en tournant très vite, de façon à renverser les quilles. Probablement, ne trouvait-on ce jeu que dans des familles aisées.

LES JEUX DES ENFANTS

En ce début du xx^e siècle, rares étaient les enfants qui possédaient des jouets achetés dans les magasins. Mises à part quelques poupées qu'il fallait prendre soin de laisser dans la maison, pour ne pas les abîmer. Les jouets étaient faits de choses et d'autres fournies par l'environnement. Nos grands-mères, qui n'avaient jamais eu de poupées quand elles étaient petites, y jouaient en habillant le soufflet toujours présent au coin de la cheminée.

Pour jouer à la **dînette**, les feuilles de noisetier ou d'aulne faisaient des assiettes très convenables, et les coques de glands, des verres. Les fourchettes, cuillères et couteaux étaient prélevés dans des brindilles, et il fallait de l'imagination pour les choisir le plus ressemblants possible, ainsi d'ailleurs, que les mets servis dedans.

Jouer aux **osselets** au moyen de petites pierres bien calibrées, choisies les plus jolies et les plus rondes possible dans le sable des bords de rivière.

Pour la musique : les **nunus** si difficiles à réussir dans de jeunes feuilles de houx, dont on ne gardait sur une petite surface que la pellicule transparente, et qui faisait un son d'harmonica en chantant dedans : *nu-nu-nu-nu* ! Les **flûtes** avec des tiges de châtaignier ou de noisetiers dont on décollait l'écorce et évidait le bois, pour en faire un sifflet ou un instrument de musique. On utilisait, aussi, les tiges de fleurs de pissenlit.

Les **pétards** avec les fleurs de digitale, et plus légers avec les *pétarots* : graines de stellaire. Les **canons** avec le sureau vidé de sa moelle : les projectiles étaient découpés dans des pommes de terre ou des betteraves.

Les **petits moulins** sur les ruisseaux, que savaient construire les garçons, les **creu-creu** que nous fabriquaient nos grands-pères avec des noix. Les **poupées**, les **grelots** et autres objets faits avec des joncs. Il y avait aussi des **parures** : boucles d'oreille faites avec des glands évidés, et toutes les couronnes de fleurs et de lianes. Bien sûr, il y avait compétition : à qui réussirait le mieux.

Tous les petits jeux faciles : « *devine combien que j'en ai dans la main* ! », les bâchettes en bois, pour nous apprendre à compter. Et puis tous les jeux de rondes, de chat perché, postures, jeux de cache-cache et autres, inventés et réinventés sans cesse.

Le soir à la veillée, les jeux plus tranquilles sous le regard des adultes, et avec leur participation, jeux de **main chaude** : les deux mains de plusieurs personnes mises les unes sur les autres, la main du dessous devait se retirer rapidement, et se remettre par dessus et ainsi de suite, et surtout, ne pas se tromper de main. **Pigeon-vole** qui consistait à énumérer un tas de noms d'oiseaux, mais y inclure de temps à autre un nom de chose ou de bête qui ne vole pas. Celui qui se trompait recevait un gage.

Tout cela devait se faire très rapidement, sans aucun matériel, et tous ces jeux pouvaient se compliquer à l'infini. Nous avions même le droit de jouer un peu avec le feu, toujours avec l'aide d'un adulte, en passant les mains dans les flammes, très vite pour expérimenter qu'on pouvait le faire sans se brûler, mais seulement deux ou trois fois. Et puis, avec un tison qu'on promenait dans l'air très rapidement faire des volutes, des allers et retours ; c'était très joli ce ruban de feu accompagné d'un petit chant qui disait : *ruban, ruban, rubandet...*

Pour bien nous délier la langue et l'esprit, il fallait répéter très vite et comprendre : « *Latôtétroussifirassimichalipri* » Pour mémoriser les jours de la semaine : « *Le lun, le mâ, le mique-maquâ, le jeu, le ven, le san, le père au dindan* ».

Beaucoup d'autres choses et même « **la chemise de l'archiduchesse...** », qui est encore parmi nous.

Il nous vient de temps en temps des petits morceaux de refrains ou de comptines, que les grands-mères fredonnaient pour endormir les enfants ou les faire sauter sur les genoux ; ça ne voulait pas forcément dire quelque chose, mais le rythme devait permettre à l'enfant de dormir ou de rentrer dans le jeu.

Belle dame de Paris

*Prêtez-moi vos souliers gris
Pour aller au paradis,
Paradis si joli !
On y voit des petits oiseaux
Qui ramassent de la violette
Pour porter à Jésus-Christ,
Allumer ses trois chandelles
Au petit feu ! Au grand feu !
C'est pour éclairer le Bon Dieu.
Marie, Marie que cherchez-vous ?
La vie des saints et la charité.
Mon cœur s'envole,
Mon cœur s'envole vers les cieux,
Vers les cieux.!*

Le petit son

*Qué ma petite que vô deurmîr,
Son petit som' vô pas venîr,
Som' - som' - vène-vène,
Som' - som' - vène donc !*

La yèbre

*All'a passa
Din quô petit prat,
Quô tchi la voîse,
Quô tchi l'a attrapade,
Quô tchi l'a saingnade,
Quô tchi a bedju le sang,
Et le petit lariguet
Q'en vouille tant
Ou a tomba din l'étang !*

Ban-ban carillon

*Porte à boire
Au petit cochon.
S'il est malade,
De la salade.
S'il est guéri,
Du pissenlit !*

Avec les prénoms

*Gabriel descend du ciel
Par une ficelle,
La ficelle casse,
Gabriel se ramasse !

Frédéric tique tique
Dans sa petite boutique.
Marchand d'allumettes
Dans sa petite brouette !*

Prière à l'ange Gabriel,

(le soir au coucher)

*L'ange Gabriel qui descend du ciel
Demande à marie : « dormez-
vous ? »
- « Non, je ne dors ni je ne veille »
Je pense à mon petit fils Jésus
Qui est sur l'arbre de la croix,
Ses petits pieds pendant,
Ses petites mains joignant,
Son petit chapeau d'épine blanche
Couronné sur sa tête.
Ceux qui diront cette prière
Trois fois le soir,
Trois fois le matin,
Ne verront jamais
Les flammes de l'enfer !*

LES ACTIVITÉS SPORTIVES À COLONDANNES PENDANT LA GUERRE DE 1939-1945

Vers 1942,
le ballon rond
fait des adeptes
à Colondannes,
où
deux équipes
furent
mises sur pied,
sous
la houlette
de
Roger Maisondieu.



*L'équipe des vétérans, de gauche à droite en commençant par le haut :
René Boursaud, Raymond Berger, Paul Commergnat, Marcel Aubrun,
Albert Chaput, Roger Maisondieu, « entraîneur ».
en bas : Maurice Maridat, Maxime Jeannoty, Alfred Dumont, Camille Quercy,
Joseph Brotons et Fernand Dupont.*



*Et voici l'équipe des « jeunes » de gauche à droite
en commençant par le haut :
... Fluteau, André Lavalette, [...], [...], Lucien Maridat, Albert Bourindeloup,
En bas : André Brunet, Roger Aléonard, Georges Fluteau, Georges Marest, Roger
Fluteau, debout à droite : Roger Maisondieu..*



Classe 1929.

Rang du haut, de gauche à droite: les conscrits :

Lucien Petit, Maurice Vallet, ...? Maridat.

Assis, les accompagnants:

Charles Vallet, Eugène Dunet le maire, Baptiste Maridat, Eugène Petit.



Classe 1920.

*Rang du haut
de gauche à droite:*

Albert Lablonde,

Albert Chaput,

André Coutant

Rang du milieu:

...? Bersol,

...?Pasty,

Aimé Bonnin,

Fernand Aubrun,

Marcel Lapine.

Assis :

Arsène Delot,

Charles Réjaud.

CONSCRIPTION ET SERVICE MILITAIRE AU XIX^E SIÈCLE

(SOURCES : A.D. DE LA CREUSE. SÉRIE R 151 À 205 ET ARCHIVES COMMUNALES)

Il nous paraît utile de compléter notre regard sur le passé plus ou moins proche, en donnant quelques renseignements sur la conscription de 1818 à 1903. Ils sont basés sur une recherche couvrant cette période, faite sur la commune de Colondannes et sur le canton de Dun-le-Palestel. Rappelons que la Convention décréta en 1793 une levée en masse et c'est la loi Jourdan qui en 1798 en codifia les modalités : service obligatoire de 20 à 25 ans pour tous, et les conscrits étaient en fait recrutés suivant les besoins. La Charte de 1814 abolissant la conscription fut complétée par le loi de 1818 dite de Gouvion-Saint-Cyr et la loi Soult de 1832. Ces deux lois instituaient la pratique du tirage au sort et du remplacement. Après 1870, le principe de l'universalité du service est posé, mais en réalité le tirage au sort durera jusqu'en 1905, date de son abrogation définitive (loi du 21 mars 1905).

Pour ce qui est de la période de 1818 à 1870, est mise en place, par les lois édictées, la possibilité de louer les services d'un remplaçant moyennant rétribution, aux alentours de 1 200 à 1 500 F, jusqu'à 2 000 F, (voir contrat de remplacement, page 270). Cette modalité s'appliquera dans le canton de Dun de la classe 1821 à la classe 1854, et de la classe 1867 à la classe 1872. A un moment donné la loi prévoit la possibilité de bénéficier d'une exonération en payant à l'État qui en détermine le montant, une certaine somme (entre 2 000 F. et 2500 F selon les années) ; cette « faveur » accessible seulement aux plus fortunés a été mise en application pour les classes 1855 à 1867.

Pour donner une idée de l'**importance de la conscription**, signalons simplement que pour la **classe 1843**, le nombre de jeunes inscrits sur les listes de tirage au sort s'élevait pour la Creuse à **2 342**, le nombre de conscrits tirés au sort étant de **613**, soit environ **le quart** de la classe d'âge à cette date. (Bulletin des lois n° 1087 de 1844).

Notons pour la petite histoire que **la taille moyenne** des conscrits du canton des classes 1818 à 1872 est de **164,7 cm**.

Quelques chiffres se rapportant à **l'ensemble du canton** donnent une idée de l'importance de la conscription de 1818 à 1879 (voir en documents annexes, à la page 376, un graphique résumant la conscription sur tout le canton de Dun).

Années	conscrits	remplaçants
1818	18	
1822	19	6
1826	28	3
1834	44	11
1843	31	10

Années	conscrits	exonérés	remplaçants
1855	73	17	
1858	51	29	
1862	47	19	
1866	46	17	
1869	45		20

CONSCRITS tirés au sort. COLONDANNES. Classes de 1818 à 1871

Classe	Nom et prénom	Profession	Classe	Nom et prénom	Profession
1820	Marest Jean	cultivateur	1826	Brugière Louis	maçon
1820	Pignot Silvain	cultivateur	1826	Bachelier François	maçon
1820	Delafont Louis	cultivateur	1827	Maridat Silvain	cultivateur
1821	Alilaire Silvain	journalier	1828	Bouret André	cultivateur
1821	Redon Léonard	maçon	1828	Maridat Silvain	maçon
1823	Fillioux Silvain (nat.)	maçon	1835	Barraud Jean	cultivateur
1824	Pingaud François		1835	Lablonde Silvain	maçon
1825	Pennetier Jean	maçon	1835	Vallet André Philippe	maçon
1825	Delafont Marc	maçon	1836	Janot Denis	charpentier
1826	Thenot Martial	cultiv	1837	Aléonard J. Baptiste	maçon

Cl.	Nom et prénom	Profession
1838	Tenot Silvain	tail. d'habits
1839	Roufaud Jean	maçon
1840	Brugière François	cultiv.
1842	Silvain (nat.) dit Carafé.	maçon
1842	Ferrand Jacques	maçon
1842	Genest Victor	maçon
1843	Aupetit François	maçon
1843	Lablonde Silvain	maçon
1844	Boussardon Jean (nat.)	maçon
1845	Jamot Silvain	clerc de not.
1845	Barraud Alexandre	maçon
1846	Pichon J.Baptiste	maçon
1847	Ducros Jacques Philippe	cultivateur
1847	Brugière Louis	maçon
1848	Berger Silvain	charpentier
1848	Delafond Louis Edouard	maçon
1849	Ducros Henri	maçon
1850	Ducourtioux Silvain	cultiv
1850	Ducros André	cultiv.
1852	Mazeret Silvain	maçon
1852	Dazat Silvain	maçon
1852	Capillon Jean	maçon
1853	Marest Pierre Alphonse	maçon
1853	Lablonde J-Bapt. Adolphe	maréchal
1854	Gayaud Jacques Paul	charpentier
1854	Jamot Silvain Jules	clerc de not.
1854	Brugière Silvain	maçon
1854	Pingaud Jacques Edouard	maçon
1855	Boyer Pierre Louis	cultiv
1856	Capillon Alphonse (1)	maçon
1856	Delafont Claude	maçon
1857	Vallet Louis Alexandre	Com. en n.(2)
1857	Boussardon Jean (nat.)	maçon
1857	Bazin Jean Désiré	maçon
1857	Gayaud Antoine Gabriel	maçon
858	Trichard Alexandre	maçon

Cl.	Nom et prénom	Profession
1858	Pingaud Jean	maçon
1859	Vallet Gabriel Eugène	maçon
1859	Loiraud J.-Bapt. Louis	maçon
1859	Viale Louis Antoine	maçon
1859	Bazin Pierre Joseph	maçon
1860	Mazeret Clément	domestique
1860	Pennetier François Adolphe	maçon
1860	Pingaud Louis (nat.)	maçon
1861	Bouret Gabriel	maçon
1861	Ducros Silvain	maçon
1861	Glénisson Jean-Baptiste	maçon
1862	Redon Jean-Baptiste	maçon
1862	Meillaud Allègre Désiré	maçon
1863	Delafont Silvain Léon	clerc de not.
1863	Brugière Claude	maçon
1863	Rouffaud Jean-Baptiste	maçon
1864	Vallet Charles Gabriel	maçon
1864	Thenot François	maçon
1865	Gayaud Gabriel Alexandre	
1865	Commergnat Alexandre	
1865	Villedieu Jean-Baptiste	
1867	Pingaud Rémy Alfred	maçon
1868	Bouyer Léonard	cultivateur
1868	Philippon Jules Emile	maçon
1868	Vallet Jacques Amand	maçon
1869	Delafont Auguste	cultivateur
1870	Lablonde Eugène	maçon
1870	Barraud Alexandre Joseph	maçon
1870	Léonard Jean-Baptiste	maçon
1870	Maridat Léon Chéri	maçon
1870	Berger François Eug.(nat.)	
1871	Maridat Jean Eugène	maçon
1871	Brunet Pierre Désiré	maçon
1871	Brunet Alexandre Chéri	maçon
1871/2	Cédelle Jean	maçon

(1). Prisonnier en Prusse, selon la tradition orale.

(2). Commis en nouveautés.

CONSCRITS DE COLONDANNES TIRÉS AU SORT ENTRE 1818 ET 1872
et ayant trouvé un remplaçant.

1821	Redon Léonard	Colondannes.....	maçon
1821	MOUGENOT Louis Léopold	Vosges	remplaçant
1825	Pennetier Jean	Colondannes.....	maçon
1825	SCHWARTY Laurent	Bas-Rhin	remplaçant tailleur d'habits
1825	Delafont Marc	Colondannes.....	maçon
1825	MILLEZ Joseph	Meurthe	remplaçant ex militaire
1840	Brugière François	Colondannes.....	cultivateur
1840	GOEPFER Joseph Nicolas	Haut-Rhin	remplaçant maréchal-ferrant
1845	Jamot Silvain	Colondannes.....	clerc de notaire
1845	BUERGART Séraphin	Bas-Rhin	remplaçant ouvr. de fabrique
1845	Barraud Alexandre	Colondannes.....	maçon
1845	FRIANT Laurent	Meurthe	remplaçant cultivateur
1849	Ducros Henri	Colondannes.....	maçon
1849	FLORENTIN Nicolas Auguste	Vosges	remplaçant domestique
1854	Jamot Silvain Jules	Colondannes.....	clerc de notaire
1854	LESTRADE Pierre	Corrèze	remplaçant peintre
1868	Bouyer Léonard	Colondannes.....	cultivateur
1868	TARRAL Nicolas	Moselle	remplaçant journalier
1868	Vallet Jacques Amand	Colondannes.....	tail. de pierres
1868	ANTOINE Jules	Vosges	remplaçant cultivateur
1869	Delafont Auguste	Colondannes.....	cultivateur
1869	SCHEIDER F ^{çois} Antoine	Bas-Rhin	remplaçant laboureur

LISTE DES EXONÉRÉS DE LA COMMUNE DE COLONDANNES

Classe	Nom et prénom	Lieu habitation	Exonéré	Profession
1857	Vallet Louis Alexandre	Colondannes	Exonéré	commis en nouveautés
1859	Vallet Gabriel Eugène	Colondannes	Exonéré	maçon
1859	Viale Louis Antoine	Colondannes	Exonéré	maçon
1862	Redon Jean Baptiste	Colondannes	Exonéré	maçon
1862	Meillaud Allègre Désiré	Colondannes	Exonéré	maçon
1863	Delafont Silvain Léon	Colondannes	Exonéré	clerc de notaire

LISTE DES CONSCRITS DE COLONDANNES TIRÉS AU SORT DE 1872 À 1903

Cl.	Nom et prénom	Prof.
1872	Philippon J.-Baptiste Emile	maçon
	Gayaud Pierre Eugène	maçon
	Pingaud Pierre Benjamin	maçon
	Pignaud André Hippolyte	maçon
	Pennetier Jean-Bapt. Chéri	maçon
	Aubrun Eugène Louis	maçon
	Glénisson Jules Eugène	maçon
	Brugière Silvain Anselme	cultivateur.
	Barraud Pierre (nat.)	maçon
1873	Vialle Rémy	maçon
	Commergnat François	maçon
	Brugière Eugène François	maçon
	Lavaud Louis pierre	maçon
1874	Trégnier Célestin	cultivateur
	Riollet Jules Emile	meunier
	Dunet Eugène Alexis	meunier
	Vallet Pierre Louis	cultivateur
1875	Jannoty Narcisse	cultivateur
	Brunet André Silvain	cultivateur
	Bouret Louis Chéri	cultivateur
	Brugière Jules André	maçon
	Lablonde Jean	maçon
	Brugière Silvain Alexandre	cultivateur
	Berger François Eugène	maçon
	Lablonde Jean-Bapt. Fréd.	
1876	Brugière Jean Eugène	maçon
	Philippon Eugène Paul	maçon
1877	Jannot Jules	cultivateur
	Brunet Alexandre Léon	maçon
	Labrousse Jacques Frédéric	maçon
	Ducros Henry Louis	cultivateur
	Cédelle Pierre Eugène	maçon
	Rousseau Valéry Désiré	?
	Lablonde J.-Bapt. Jules	maçon
	Lablonde Silvain Alexandre	maçon
	Delafont Léon	cultivateur

Cl.	Nom et prénom	Prof.
1878	Bourret Alexis Julien	maçon
	Delot Ambroise Alexis	maçon
	Glénisson Silvain	maçon
	Marest Silvain Eugène	cultivateur
	Barret J Bapt Hip.	maçon
	Barraud Alexandre	maçon
1879	Gayaud Rémy Ernest	modeleur
	Brugière Silvain Ernest	maçon
	Perrin François Ferdinand	charron
	Delot Adolphe Adrien	fumiste
	Brunet Ernest Alexandre	cultivateur
	Ferrand François	cultivateur
1880	pas de Conscrits tirés au sort	
1881	Bernard Jules Emile	domestique
	Lablonde Théodore	maçon
	Bastier Léonard (nat.)	maçon
	Delot Henri	fumiste
	Cédelle Pascal	meunier
	Brugière André Firmin	maçon
1882	Brunet Jules Emile	maçon
	Maridat Jean-Bapt	maçon
	Rousseau Eugène Antoine	maçon
	Cedelle Anselme Philippe	cultivateur
	Chastenet Jean Silvestre (nat.)	maçon
	Dyonnet Silvain Arsène	maçon
	Betoux Louis Eug. (né Paris)	maçon
	Ferrand Jules Frédéric	maçon
1883	Jinjeaud Jean-Baptiste	maçon
	Brunet Pierre Hippolyte	maçon
	Delafont Auguste Edouard	maçon
	Coutant Pierre Léon	maçon
1884	Dugenest Jean Emile (nat.)	Eng. volont.
	Dyonnet Auguste	maçon
	Brunet Alfred	maçon
1885	Jinjeaud Amand Désiré	maçon
	Berger Eugène Célestin	maçon
	Jannot Désiré Amand	charron

Cl.	Nom et prénom	Prof.
1886	Delafont Louis	maçon
	Brunet François	maçon
	Garret Jules Frédéric	cultiv
	Chaput Auguste	charron
1887	Chimbaud François Alphonse	maçon
	Berger Silvain	cultivateur
	Jinjaud François J-Baptiste	maçon
	Barraud Jules Léon	cultivateur
1888	Dunet Louis Eugène	cultivateur
	Lapaire Jules Eugène	cultivateur
	Ducros Urbain	cultivateur
	Pignaud J-Bapt Octave	cultivateur
1889	Meillaud Jn Jules Eugène	cultivateur
	Delkafont Edmond Victor	chaisier
	Chaput Jules Amand	charron
	Trichard Jean Jules	cultivateur
	Boussardon Silvain	cultivateur
	Barrière Frédéric Eugène	sab. cord.
1890	Vialle Léon Eugène	maçon
	Ducros Silvain André	cultivateur
	Bourret Jean-Baptiste	garçon café
	Dyonnet Maurice	cultivateur
1891	Aladame Chéri J. Baptiste	maçon
	Pingaud Alex. Jean	maçon
	Petit Charles	cultivateur
	Trichard Jean-Bapt. Eugène	cultivateur
	Genest Louis Jean Clément	maçon
	Jinjaud Elie Antonin Henri	charron
	Chimbaud Firmin (nat.)	maçon
	Genest Paul Eugène	cultivateur
	Rouffaud Louis Arsène	cultivateur
1892	Brunet Jules Eugène	maçon
	Delot Amand Henri Frédéric	cultivateur
	Aléonard Eugène Ernest	cultivateur
	Jouannaud Georges Eugène	mètreur
	Aubrun Eugène Léon	cultivateur.
1893	Leprieur Pierre	cultivateur
	Severre Pierre Paul Eugène	emp. de
1894	Trichard Pierre Gabriel	sabotier
	Galateau Silvain Adolphe	cultivateur

Cl.	Nom et prénom	Prof.
1894	Lachaume Baptiste	cultivateura-
(suite)	Petit François	cultivateur
	Boyer Jean-Baptiste	cultivateur
	Chaput Charles	cultivateur
	Barret Hyppolite Eugène	cultivateur
1895	Aléonard Emmanuel Blaise	cultivateur
	Petit Jean- Baptiste	cultivateur
	Leprieur Aguste Alexandre	cultivateur
	Boussardon Louis Félix	cultivateur
1896	Barret Jean-Baptiste Alex.	maçon
	Dunet Jules Eugène	meunier
1897	Petit Louis Auguste	maçon
	Chaput Eugène François	cultivateur
	Jarrigeon Adolphe	cultivateur
	Bouchaud Jules Jean-Bapt.	maçon
1898	Aléonard Jules Arthur	
	Jannoty Alex. Louis Philippe	sabotier
	Vallet Pierre Charles	cordonnier
	Maridat Jean-Baptiste	menuisier
	Rouffaud Célestin Etienne	maçon
	Aléonard Jean-Baptiste Alexis	cultivateur
1899	Brugière Eugène Alexandre	clerc notaire
	Lapeyre Emile Eugène	cultivateur
1900	Petit Félicien Charles, né Versil-	maçon
	Chaput Georges Emile	sabotier
1901	Berger Eugène Edouard	maçon
	Dunois Eugène Elie	maçon
	Jingaud Pierre	cultivateur
	Lachaume Pierre	maçon
	Rouffaud Emile Rémy	maçon
1902	Boussardon Eugène Fran-	cultivateur
	Brugière Jules Arthur	Empl. com-
	Chazaud Laurent	journalier
	Dunet Jules Octave	fumiste
	Lardy Victor	charron
1903	Bourret Lucien Eugène	cultivateur
	Delot Henri Louis	fumiste
	Delafont Alexis Auguste	fumiste
	Gomesse Paul Adrien	mar...-ferrant

CONSCRIPTION ET REMPLACEMENT

Transcription d'un contrat de remplacement (source : Jeannine Marest)

Le 29 mai 1854, a lieu, à Dun, le tirage au sort des conscrits du canton. 69 d'entre eux sont désignés, parmi lesquels *Jean-Pierre Brunet* du Puyjaragne (Naillat) né le 13 août 1833, qui sera incorporé dans les mois qui vont suivre au premier escadron du train des équipages en garnison à Orange (Vaucluse). Il avait dans un premier temps passé un contrat avec une agence qui devait fournir un remplaçant moyennant la somme de 1 500 F. Ce contrat fut annulé par décision de justice parce que les modalités du recrutement avaient changé entre temps : le contingent appelé sous les drapeaux étant passé de 80 000 hommes à 140 000 (loi du 15 avril 1854). Ce qui modifiait la nature du risque.

C'est donc une fois incorporé, que *Jean Pierre Brunet* négocie avec un soldat de son régiment un contrat de remplacement, avec *Guillaume Trapé*, soldat dans la même unité que lui. C'est ce contrat passé devant *Henri Alphonse Charles Maurice Meissonnier* notaire à Orange, dont nous donnons la transcription ci-après.

REEMPLACEMENT MILITAIRE

Par devant Henri Alphonse Charles Maurice Meissonnier et son collègue notaires à Orange ,département de Vaucluse, sous-signés.

Ont comparu :

1 ° Guillaume Trapé, soldat au premier escadron du train des équipages militaires en garnison à Orange, libérable le dix-neuf juin mille huit cent cinquante-cinq,

d'une part,

2° Jean Pierre Brunet, jeune soldat de la classe de mille huit cent cinquante-trois, incorporé au même corps en garnison à Orange,

d'autre part.

Lesquels ont fait le traité suivant :

Article 1er. *Le sieur Trapé s'oblige à **remplacer** dans le service militaire ledit sieur **Brunet** ; il promet en conséquence de se présenter à toute réquisition devant tous conseils pour signer tous registres et papiers d'engagement ou de remplacement ; et une fois admis en qualité de remplaçant de faire le service en son lieu et place et pendant tout le temps qu'il aurait pu être retenu sous les drapeaux, comme ledit Brunet aurait pu le faire lui-même, en un mot défaire en sorte que ce dernier ne puisse être inquiété ni recherché en rien à raison de ce.*

Article 2. *Ce remplacement fut promis moyennant la somme de deux mille francs qui sera payable de la manière qui va être dite article trois.*

Article 3. *Avant la signature du pacte administratif de remplacement, la somme de deux mille francs sera déposée en espèces ou billets à la banque de France entre les mains du capitaine-major, et à la signature de l'acte administratif de remplacement, cette somme sera déposée à la caisse d'épargne ; le livret sera fait au nom de Trapé, mais ce dernier ne pourra retirer la somme qu'après l'an et jour de responsabilité, et sur le vu par le caissier de la caisse d'épargne d'un certificat du chef de corps constatant sa présence au corps pendant ce temps. Le livret contiendra mention de cette condition afin de conserver les droits de Brunet si Trapé ne remplissait pas ses obligations.*

Dont acte

Fait et passé à Orange en l'étude de M^e Meissonnier qui en retient minute, l'an mil huit cent cinquante-cinq, le vingt-quatre février. Et après lecture Brunet a signé avec les notaires, néant Trapé qui de ce requis a déclaré ne savoir le faire.

Sous-signés: Brunet, Barjasis, Meissonnier.

Enregistré à Orange, le cinq mars 1855 .Folio 133

Reçu dix francs, dixième un franc....Expédié à Brunet.

MEISSONNIER

LES GUERRES

Il faudrait sans doute parler plus longuement des deux guerres du XX^e siècle qui ont marqué notre pays, toutes deux tellement traumatisantes ; cela nous aurait demandé des recherches importantes et tant de livres ont été écrits à ce sujet.

La guerre de 1914-1918, une trentaine de jeunes hommes tués pendant cette période, laissant la population dans la détresse. Pour donner une idée de cette affreuse hécatombe, rappelons ces chiffres : pendant les 4 années qu'ont duré les combats, **une moyenne de neuf cents à mille soldats sont tombés chaque jour** sur les champs de bataille, en ce qui concerne notre pays.



*Guerre de 1914-1918.
Un prisonnier
de guerre.*



*Un groupe de soldats de la guerre de 1914-1918.
Sous la flèche : Jean Château..*

La guerre de 1939-1945 ne fit heureusement pas de victimes parmi la population de Colondannes. Parmi les soldats mobilisés certains furent prisonniers de 1940 à 1945. Le Conseil municipal dans une délibération du 27 novembre 1940 « *décide d'envoyer à une quinzaine de nos compatriotes qui sont actuellement retenus prisonniers un colis de linge...* ». Il faut également signaler la présence à Colondannes de nombreux réfugiés. Parmi eux, des juifs généralement étrangers (un Allemand et vingt-et-un Polonais). Un grand nombre furent victimes de la rafle du 23 février 1943. Certains avaient pu y échapper en se cachant : ils avaient été prévenus par le maire *Eugène Dunet* et son adjoint d'alors *Eugène Aléonard* ; eux-mêmes avaient été alertés par les gendarmes. Ceux qui n'avaient pas pu être prévenus furent déportés et subirent le sort que les nazis leur avaient réservé.



*Le 14 juillet 1944,
(un mois
après le massacre
d'Oradour-sur-Glane),
la population
de Colondannes
en cortège vers
le monument aux morts.*



Le même jour, la minute de silence devant le monument aux morts.

Après la Libération qui se produisit au cours de l'été 1944, les F. F. I. (Forces Françaises de l'Intérieur, qui regroupaient des jeunes résistants très souvent encadrés par d'anciens officiers ou sous-officiers) passaient dans les foires et les fêtes pour vendre les insignes de ce mouvement de résistance armée. Ils vendaient aussi le texte du chant des partisans (paroles de *Joseph KESSEL* et de *Maurice DRUON*, musique d'*Anna MARLY*) en l'honneur des maquisards morts dans les combats.

Hommage aux Défenseurs de la France .. **Prix libre**

Le Chant du Maquisard

1

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines,
 Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne,
 Ohé, partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme
 Ce soir, l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes.

2

Montez de la mine, descendez des collines, camarades,
 Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades,
 Ohé les tueurs à vos armes et vos couteaux tirez vite,
 Ohé saboteurs attention à ton fardeau dynamite...

3

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,
 La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère
 Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves
 Ici, nous vois-tu, nous on marche et nous on tue... ou on crève...

4

Ici, chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe,
 Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place,
 Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes,
 Chantez compagnons, dans la nuit la liberté nous écoute...

*L'insigne
 de la France libre
 que vendaient
 les F.F.I.*



Pendant les années de guerre, à partir de l'année 1942, des représentations théâtrales étaient organisées dans les communes et les recettes servaient à confectionner des colis pour les prisonniers en Allemagne.



PROGRAMME

Première Partie

LES MAGNANARELLES

Chœur par les Jeunes Filles de Colondannes

La Noce Creusoise

Distribution

La Mariée	O. LACHASSAGNE
Le Marié	R. LASCoux
Demoiselle d'Honneur	M. L. BONNIN
Garçon d'Honneur	L. CÉDELLE
Le Tonton	A. BOURINDELOUP
Le Péri	G. MAREST
Les Invités :	M.M. ^{les} M. NOËL
	R. PASTY
	L. CHAPUT
	J. MARIDAT
	J. DELAFONT
	M. M. F. MARIDAT
	F. BONNIN
	L. MARIDAT
	A. BOURINDELOUP

La Farce du Cuvier

Distribution

Jacquinet	G. MAREST
Anne	J. JINGEAUD
Jacquette	R. CÉDELLE

Entr'acte

Deuxième Partie

LE VIEUX MÉNÉRIER

Chœur par les Jeunes Filles de Colondannes

LA DANCE CHEZ SOI

Distribution

Trielle	R. ALÉONARD
Valentine	J. SERVANT

LES PAUVRES GENS V. HUGO

M^{lle} Yvette FLUTEAU

La Fiancée de Lorient

Distribution

Lorient	A. BOURINDELOUP
Furet	R. LASCoux
Carnivon	P. COMMERNAT
Le Vicomte	G. MAREST

MARÉCHAL NOUS VOILA

RIDEAU

Les représentations demandaient aux jeunes un grand travail de préparation.
Elles rassemblaient un grand nombre de personnes,
et comme cela se devait, à cette époque, on terminait
par l'hymne à la gloire du maréchal Pétain : « Maréchal nous voilà ! ».



Dans « **La fiancée de Lorient** » : de gauche à droite. Albert Bourindeloup, Georges Marest, René Lascoux, Paul Commergnat.



Dans
« **la paix chez soi** »
Roger Aléonard,
Jeanne Servant.



Dans
« **la farce du cuvier** »,
Renée Cédelle,
Georges Marest,
Jeanne Jingeaud.



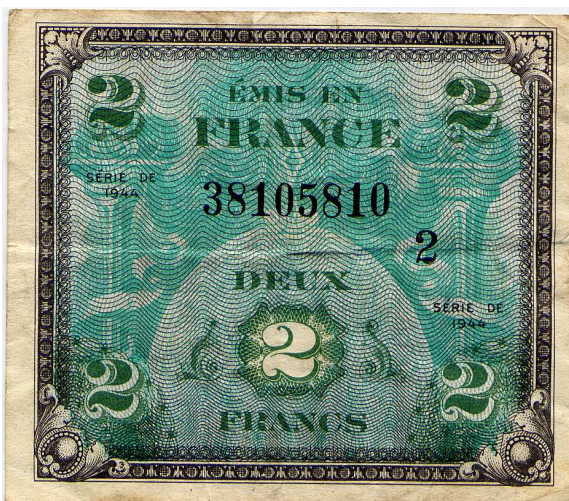
La noce creusoise. De gauche à droite et du haut vers le bas :

2^e rang : Jeanne Maridat (?). André Bourindeloup. Régine Pasty. Fernand Maridat. Lucien Maridat.

Jeanne Chaput. Jeanne Delafont. Fernand Bonnin.

1^{er} rang : Marie-Louise Bonnin. René Lascoux(le marié). Odile Lachassagne (la mariée).

Albert Bourindeloup. Marguerite Noël. Georges Marest... et l'accordéoniste de Saint-Léger : Janoty



Billets qui, en 1944, ont remplacé ceux qui avaient cours pendant la période du gouvernement de Vichy.

Ils sont imprimés sur du papier assez ordinaire et ressemblent aux billets américains.

(dimensions à peu près comme l'original, vue recto-verso).

LES SURNOMS

Nombreux et parfois très pittoresques quand ils concernaient les particuliers. Il y avait aussi un surnom commun à tous les habitants d'une commune.

- A Colondannes, nous étions **lôs tétarots** (les tétards). Pourquoi ? Nous n'avions, pas plus que d'autres, des mares emplies de tétards. On nous a dit que les gens de Colondannes étaient entétés, « tétarots » et frondeurs. Selon d'autres, et d'après la légende, les laboureurs de Combes auraient tété les fées.
- A Saint-Léger-Bridereix, ils étaient appelés **lôs gouyous**, peut-être goujons (poissons), à cause de la Cazine qui passe à Saint-Léger.
- A Naillat, c'étaient **lôs sopiats**, leur sabotier faisait, dit-on, des sabots plats, des *socques piates*.
- A Sagnat, **lôs agrolous** (porteurs de corbeaux) ; ils auraient apporté de petites *agrôles* apprivoisées dans les fêtes.
- A Noth, **lôs bardots**.
- A Versillac, **lôs poëlous** ou **Pélouniers**. Ils auraient tenté d'attraper la lune dans une mare, avec une poêle percée.
- A Lafat, **lôs Biarraux** ou **lôs attrassauts**.
- A Crozant, **lôs Bregauds** (les frelons ?).

La liste reste ouverte. Par qui étaient décernés ces surnoms ? Étaient-ils plus ou moins gentils, selon l'amitié ou la rivalité entre deux communes ? Rappelaient-ils une anecdote, ou un trait de caractère ? Nous n'en savons pas plus.

EN MÉMOIRE de MOUGNÂ

On l'avait surnommé « **Mougnâ** », on ne sait trop pourquoi : peut-être simplement parce qu'il avait du caractère : en occitan des limites des Dômes et de la Creuse, *mauvais caractère* se dit *mounhâ*.

Né à Colondannes en 1848, il y est décédé en 1924 ; son nom véritable était *Auguste Gayaud*. C'était un « maçon » qui avait travaillé sur les chantiers de Paris et d'ailleurs. Où on disait qu'il menait joyeuse vie. Il avait construit sa maison de ses mains dans le bourg de Colondannes. Il l'appelait sa « *monte à peine* ».

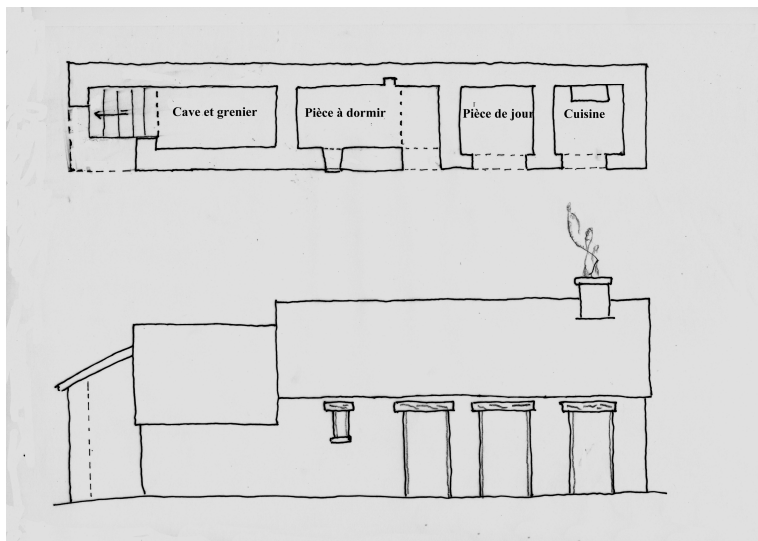
Plus tard, pris sans doute par un besoin de solitude, il la vendit et s'en construisit une autre, vers le chemin des Combes : une maison assez petite pour ne pas avoir à payer d'impôts. Il l'appela sa *gagne* car il avait vendu sa *mère-gagne* (truite) pour acheter les matériaux nécessaires à sa construction. Autour, il avait fait un très beau jardin, avec des fraises ; il en portait aux instituteurs qu'il fréquentait. Il avait aussi une vigne, avec laquelle, moyennant « *trois resucées* », il avait du vin pour l'année. Tout près, dans la châtaigneraie en bas de pente, il avait maçonné une petite fontaine qui porte encore son nom.

C'était un vieux libertaire. A une dame qu'on appelait *la Millionnaire* et qui lui avait dit :

– *Auguste, vous viendrez casser mon bois*, il avait répondu :

– *Sachez, madame, que je n'appartiens qu'à ma liberté ! Si vous me demandez gentiment : « Auguste, pouvez-vous venir me casser du bois », je viendrai, sinon, je resterai chez moi !*

C'était un personnage haut en couleurs : aujourd'hui, son souvenir reste dans les mémoires, et on parle encore de lui.



Croquis sommaire de la « **gagne à Mougnâ** », telle qu'elle était avant de tomber en ruine (il ne reste guère de nos jours que le mur de la façade arrière et des bouts de mur de séparation).

Elle avait trois « pièces », plus une cave et un grenier au-dessus. De gauche à droite : la cave, 1 m. au-dessous du niveau du sol et le grenier à plus 80 cm. du niveau du sol (120 x 230), la pièce pour dormir avec une petite lucarne et une niche pour mettre la chandelle (120 x 270). Lui était attenante, la pièce de jour (120 x 140). Et à côté de celle-ci, la « cuisine » dotée d'une cheminée qui devait servir à faire le manger (120 x 140). Le tout était recouvert, quand nous avons connu la maison, d'un toit à une seule pente à petites tuiles plates. Les portes étaient plutôt rudimentaires.



Sans doute une des sœurs de « **Mougnâ** » qui était « placée » à Paris (vers 1880).

NOTRE LANGAGE

Nous sommes vraisemblablement la dernière génération à employer encore notre parler local dans les conversations courantes. Nos enfants le comprennent, mais ne le parlent pas ; leurs petits-enfants ne le comprendront sans doute plus. Peut-être subsistera-t-il encore dans certaines familles demeurées au pays, des mots ou expressions qui ont du mal à trouver leur équivalent en français.

Il est le parler du nord de l'Occitanie, zone de transition où la langue d'oc qui varie tellement d'une commune à l'autre, d'un village à l'autre, commence à se mélanger avec la langue d'oïl toute proche. Sa francisation progressive est aussi probablement due au fait des migrations saisonnières des ouvriers du bâtiment. Quand ils revenaient de Paris ou des régions du Nord, ils continuaient à parler français.

Beaucoup de mots anciens sont déjà disparus. Nos grands-pères disaient « *oraï* » quand nous disons maintenant « *tout à l'heure* » (tout à l'heure).

Dès la fin du XVII^e siècle, des études ont été entreprises sur la dialectologie (étude des dialectes). Au XIX^e, les universités allemandes, puis les universités françaises ont poursuivi cette recherche. De nombreuses cartes ont été établies concernant les limites de l'Occitanie.

En 1898, le Conseil Général de la Creuse s'abonne à « *La revue des patois gallo-romans* » qui paraît tous les trois mois, éditée par H. Welter, 59 rue Bonaparte à Paris, publiée par M.M. Gillieron et Rousselot, professeurs de philologie gallo-romane, l'un à l'École pratique des Hautes études de la Sorbonne, l'autre à l'École des Hautes études littéraires et scientifiques des Carmes ».

Des travaux plus récents sur notre région ont amené la publication de divers ouvrages qui peuvent intéresser les personnes attachées au dialecte de cette frange d'Occitanie que l'on nomme « **le Croissant** » à cause de sa forme géographique.

Ne connaissant ni l'Occitan, ni la phonétique, nous avons eu beaucoup de mal à écrire les quelques mots de notre langue employés dans cet ouvrage. Par exemple, un « *maillaou* » (battoir à linge) devrait peut-être s'écrire « *maillaw* » (en phonétique). Le « *yaou* (*yaw*) » souvent employé chez nous se dira « *yau* » à quelques kilomètres.

On dit aussi le « *chatatchuraou* (...*raw*) » (écureuil) qui sera « *chatatchurau* ». Mais il faut aussi la prononciation et l'accent.

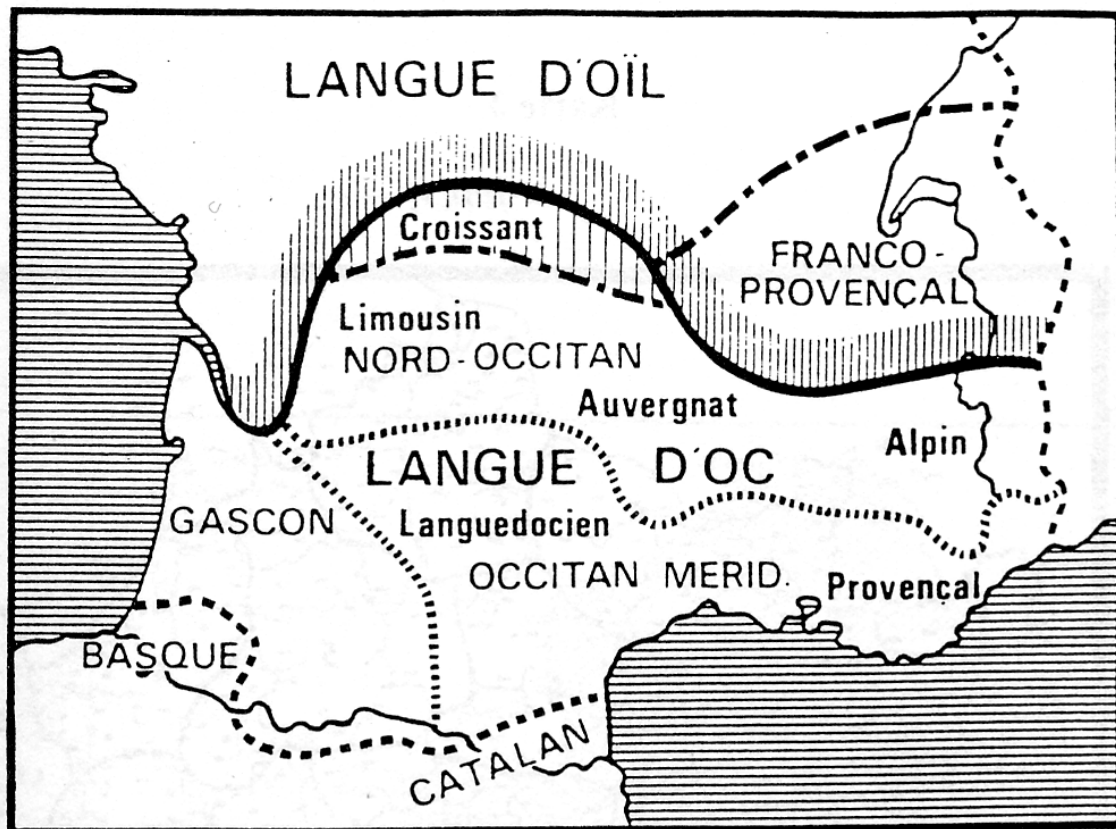
Qui saura encore, d'ici quelque temps, ce qu'est le *yayaou (...aw)* : l'iris sauvage.

- le *bejiji* : le rémouleur,
- la *bujade* : la lessive,
- le *gargaillan* : l'églantine,
- La *teurnuge boulade* : le chiendent à boules.

Il vaut mieux nous arrêter là. Voici quelques livres intéressants qui concernent le parler du « Croissant ».

- de GUYLAINE BRUN-TRIGAUD, *le Croissant, le concept et le mot*, et aussi *Le parler de Lourdoueix-St-Michel* (Indre).
- de STÉPHAN MIETZKE, *Isoglossenverschiebungen im Croissant*. Il a été écrit en partie chez nous, à Colondannes, mais il n'est malheureusement édité qu'en allemand.
- de GILBERT PASTY, *Glossaire des dialectes marchois et haut-limousins de la Creuse*.
- de NICOLAS QUINT, *Grammaire du parler occitan nord-limousin-marchois de Gartempe et de Saint-Silvain-Montaigut* (Creuse).

La carte que nous reproduisons ci-dessous représente d'une façon sommaire l'aire géographique sur laquelle se répartit le parler du Croissant. Elle est extraite du livre de *Stephan Mietzke, Isoglossenverschiebungen im Croissant*, livre qui est une étude de dialectologie sur les positions géographiques et les variations des isoglosses dans l'aire du Croissant. [*isoglosse* : ligne séparant deux aires dialectales (dites aires d'isoglosse) qui offrent pour un trait linguistique donné des formes et des systèmes différents]



LES MENDIANTS

Les mendiants faisaient partie de la vie du pays. Il y avait les mendiants domiciliés dans la commune, qui possédaient parfois une petite maison et rien d'autre. Ils ne pouvaient pas, ou plus travailler, et n'avaient pas d'enfant, ni de famille proche pour les prendre en charge. Et puis, les mendiants étrangers à la commune qui passaient à périodes à peu près régulières. Ils étaient connus et, s'ils tardaient à venir : « Il y a bien longtemps qu'on n'a pas vu la « *Benatou* » ou « *le père François* » », disaient les gens. Eux-aussi, connaissaient leurs maisons, celles où ils savaient qu'ils seraient reçus. Comme ils voyageaient sans cesse, ils racontaient ce qu'ils avaient vu et entendu dans les pays traversés.

Le dernier « *état des mendiants* » dressé dans la commune en 1843 comprend 8 noms de mendiants : 6 habitent la commune, 2 sont étrangers. Il y est dit « *la commission regrette de ne pouvoir désigner le grand nombre de mendiants étrangers qui viennent quêter habituellement dans la commune, attendu qu'elle ne connaît pas leur nom et leur position* ». La raison qui avait fait d'eux des mendiants est indiquée sur cette liste : « *caducité* » pour la plupart ou « *idiotisme* », « *infirmité* », « *perte d'un œil* » ou « *perte de son mari* ».

Les lois sociales n'existaient pas, les hospices n'étaient pas nombreux, et ceux-là n'aimaient sans doute pas l'hospice. On y manquait de place et de liberté, alors tant pis le froid et la faim, ils prenaient la route avec leur baluchon. Ils trouvaient bien ici ou là un coin de grenier pour coucher, un morceau de pain et, souvent, une place au coin du feu pour la veillée, la plupart offraient un petit service, ou vendaient de menus objets.

Parmi les derniers, dont on se souvient encore, il y avait la « *Benatou* » (qui portait sa hotte), les « *kiki* » dont le mari était aveugle, leur chien s'appelait « *kiki* ». Ils couchaient chez mes grands-parents du Ris qui leur donnaient le repas du soir et un coin dans la « *barge* ». La « *kiki* » berçait les enfants pendant que ma grand-mère préparait la soupe. A la fête à Sagnat, ils venaient vendre des cerises. Les dernières années, la « *kiki* » passa seule, son mari était mort, elle cessa de passer vers 1927.

Le « *père François* » avait été estropié dans les mines de charbon.

Le père et la mère « *Cou-doré* » qui allaient de Blois à Limoges avec une voiture d'enfant et leur « *avoir* » dedans. Ils vendaient des boules de naphthaline. Les dernières années où on les vit, ils avaient avec eux un enfant de 6 ou 7 ans.

Voici ce que j'ai entendu dire d'une de nos « *mendiantes* » du siècle passé. L'histoire est-elle très exacte ou quelque peu « *arrangée* » ? Je n'en sais rien. Plusieurs personnes me l'ont racontée, à peu près de la même manière.

C'était « *la petite Joséphine* ». On l'appelait aussi la « *Benâtou* », à cause de sa hotte. Elle était petite et boiteuse, mais très jolie avec de beaux yeux bleus. Elle avait

une petite « *benâte* » à sa dimension, et elle transportait dedans ce qu'elle possédait, énormément de choses et, en particulier, sa poule. Elle ne mendiait pas, elle demandait du travail « *Avez-vous quelque chose à filer ?* ». Elle disait s'appeler « *Joséphine Denis née à Audines, commune de Naillat, de père et de mère inconnus* ».

Elle avait été élevée à Guéret « *aux Enfants trouvés* » et, dès qu'elle fût un peu grande, placée dans les fermes pour aider et pour sa nourriture. C'est à Maisonnisses où elle était ouvrière agricole qu'elle eut un accident en faisant une charretée de foin, et elle resta estropiée.

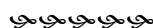
Les gens de la commune qui la connaissaient bien lui faisaient filer un peu de laine et, en récompense, la nourrissaient et la couchaient dans le foin ou la paille. Ils devaient aussi lui donner quelques sous, car elle avait sous son cotillon, un petit sac de pièces d'or et un petit sac de pièces d'argent. Les pièces avaient tellement été frottées l'une contre l'autre au rythme de ses pas, qu'elles étaient toutes usées, on ne voyait presque plus les effigies. Quand elle couchait chez ses grands-parents, il fallait la pousser au derrière pour l'aider à monter l'escalier du grenier qui n'était pas facile. Non seulement, elle emmenait sa poule avec elle dans sa hotte, mais tous les ans la poule y couvait et y élevait ses poussins, elle les nourrissait avec du pain rassis qu'on lui donnait et, de temps en temps, elle les sortait au bord d'un champ de blé. Quand ils avaient bien mangé, elle les appelait, la poule était habituée à arriver aussitôt et à réintégrer la hotte. Quand les poulets commençaient à être gros, elle les vendait.

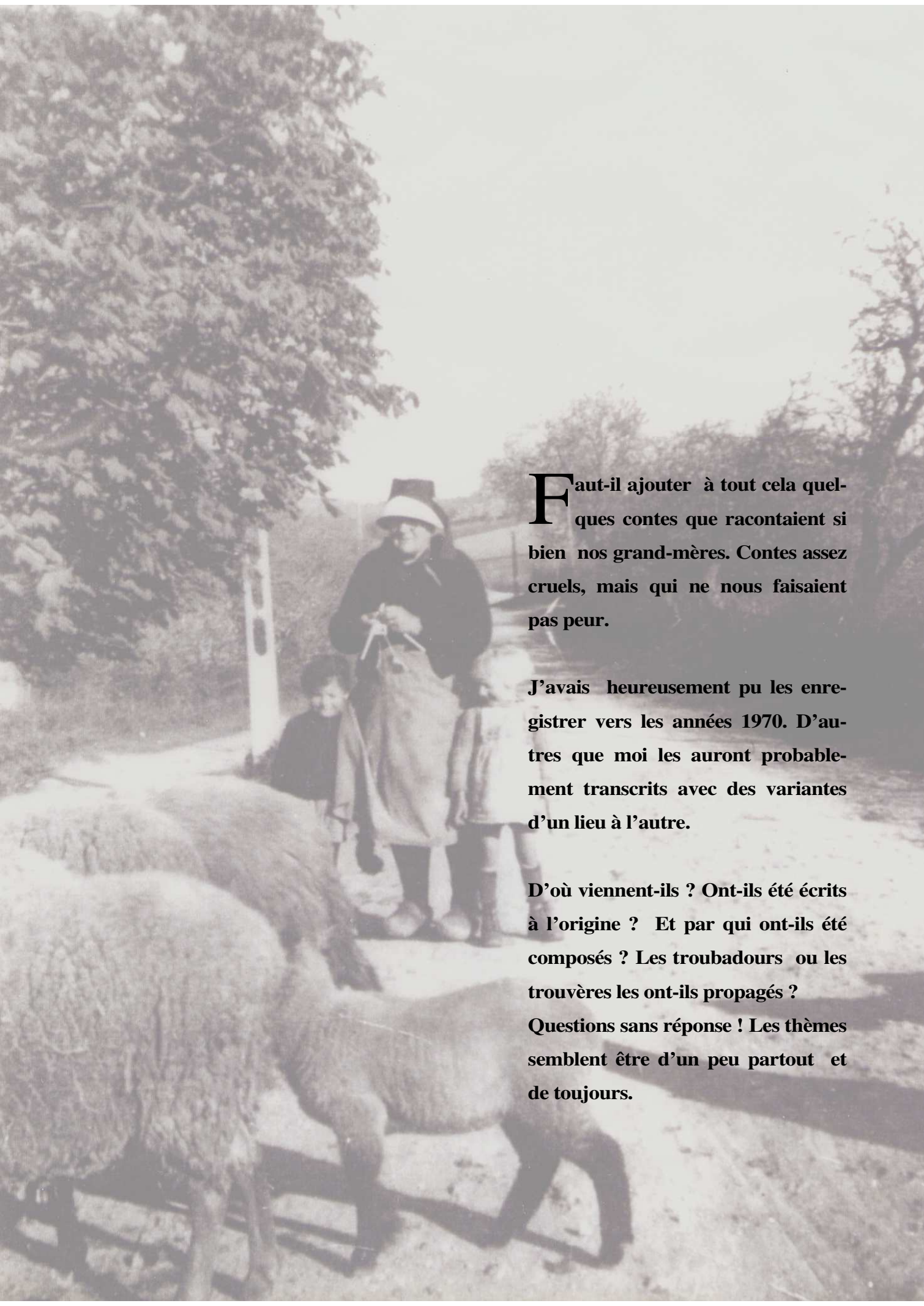
Elle avait toujours, dans la commune, un pied-à-terre qu'on lui prêtait (un coin dans une vieille maison) ou qu'on lui louait, peu cher sans doute, car en plus de sa hotte elle possédait un lit, une chaise, un coffre et deux ou trois petits pots dans lesquels elle faisait cuire sa soupe mitonnée faite de pain rassis qu'elle faisait bouillir bien longtemps, en tournant avec sa cuillère, et dans laquelle elle ajoutait un peu de lait. Elle restait peu sédentaire, elle allait d'une maison à l'autre, d'un village à l'autre. Elle aimait beaucoup le café et, le matin, elle frappait à toutes les portes du quartier pour demander l'heure, car elle savait qu'on lui offrirait une tasse de café.

Quand elle commença à vieillir, la vicomtesse de Curel s'occupa de la faire entrer chez les Petites Sœurs de Limoges, mais elle s'y ennuyait tant, à toujours éplucher des pommes de terre ! qu'elle dit que ses rhumatismes la faisaient bien « *enrager* » et elle fit écrire à la vicomtesse qu'elle ne voulait plus rester car, enfermée comme ça, cela la rendait malade.

Elle revint donc à Colondannes et reprit sa vie errante, jusqu'au jour où elle sortit ses pièces d'or et d'argent chez les gens où elle avait couché, elle leur demanda de la prendre chez eux, qu'elle leur donnerait ses sous.

C'est ainsi qu'elle finit ses jours dans la commune de Colondannes.



A sepia-toned photograph of a woman wearing a dark coat, a wide-brimmed hat, and a long apron. She is standing in a field with several sheep in the foreground. Two children are standing near her. The background shows trees and a fence.

Faut-il ajouter à tout cela quelques contes que racontaient si bien nos grand-mères. Contes assez cruels, mais qui ne nous faisaient pas peur.

J'avais heureusement pu les enregistrer vers les années 1970. D'autres que moi les auront probablement transcrits avec des variantes d'un lieu à l'autre.

D'où viennent-ils ? Ont-ils été écrits à l'origine ? Et par qui ont-ils été composés ? Les troubadours ou les trouvères les ont-ils propagés ?

Questions sans réponse ! Les thèmes semblent être d'un peu partout et de toujours.



*La grotte des fées aux Combes,
près de la Cazine.*

Nos grand-mères disaient ...

LES FÉES DES COMBES

**Les fées habitaient
les Combes,
sur les bords de la Cazine.**

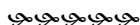
En ce temps là, il n'y avait pas de pins ni de sapins, seulement quelques bouleaux, des châtaigniers, quelques chênes rabougris parmi les rochers, des houx et beaucoup de genévriers, trois espèces de bruyère, des ajoncs et des tapis de mousse... Les fées vivaient de l'air du temps et de quelques baies sauvages. Les nuits de pleine lune, on pouvait les voir danser. Elles avaient de grands seins noirs qu'elles rejetaient sur leurs épaules quand elles couraient.

Les habitants des villages voisins s'en méfiaient un peu, et les laboureurs prenaient la fuite quand ils les voyaient s'approcher de trop près, car elles essayaient de les séduire, et quand ils se sauvaient, elles couraient derrière en criant : « ***Te teutras mon teutet labouret, te teutras mon teutet !*** ».

Un beau jour, les laboureurs las de les voir tourner autour d'eux, se réunirent et se mirent d'accord pour trouver un moyen d'en finir. Ils n'osaient plus aller labourer leurs terres des Combes ou des Gardes. Il fallait décourager les fées et leur donner une leçon dont elles se souviendraient. Ils décidèrent donc d'aller labourer tous ensemble, le lendemain matin à l'aube. Ils avaient à peine commencé leur travail, qu'ils virent apparaître les fées ; elles commencèrent à les appeler et à les taquiner.

Alors, les laboureurs, au lieu de s'enfuir, s'approchèrent tous ensemble. Ils les saisirent et leur donnèrent de bonnes fessées, puis ils les battirent avec des branches de houx. Les fées furent tellement en colère qu'elles quittèrent les Combes sur-le-champ en criant : « *Puisque c'est ainsi, nous partons et vous aurez beau nous appeler, nous ne reviendrons que quand les houx seront défeuillés !* ».

Et depuis ce temps-là, leurs maisons sont vides et les houx sont toujours aussi verts.



LA MÈRE-GAGNE

Le Carnaval approchait. Un soir, à la veillée, l'homme dit à sa femme :

- Qu'est ce que nous allons manger cette année pour le carnaval ?

- Oh ! nous ne sommes pas embarrassés, dit la femme, nous avons notre chat, notre oie et notre *mère-gagne*. Nous pourrions les tuer et les manger pour le carnaval. Le chat qui faisait semblant de dormir, couché sous une chaise, entendit tout cela.

- Ah ! se dit-il, ils veulent nous manger pour le Carnaval !

Il sortit tout doucement et s'en alla le dire à la *mère-oche*. Après s'être concertés, ils décidèrent d'aller également avertir la *mère-gagne* qui était de bon conseil et trouverait certainement une solution.

- Puisque c'est ainsi, dit la *mère-gagne*, nous allons partir tous les trois.

Ils partirent donc dans les bois. Ils marchèrent bien longtemps, puis la chatte dit :

- Je suis trop fatiguée, je ne veux pas aller plus loin, et puis je veux faire mes petits chats !

- Eh bien, dit la *mère-gagne*, nous allons faire ta maison.

Elle se mit à l'ouvrage. *Alle meuillet, alle peutet et alle veusset*, et elle lui fit une petite maison. La chatte se mit donc dans sa maison et fit ses petits chats. L'oie et la mère truie s'en allèrent plus loin. Quand la *mère-oche* fut fatiguée, elle dit :

- Je ne peux pas aller plus loin, je vais rester ici.

La mère truie recommença à *meuillâ, peutâ et veussâ* et fit une petite maison. La *mère-oche* ferma sa porte pondit ses oeufs et couva ses petits *ochous*. Puis, comme on était encore en hiver, elle fit du feu pour bien réchauffer sa maison.

La *mère-gagne* s'en alla encore plus loin et, quand elle fut fatiguée, elle s'arrêta, *meuilla, peuta et veussa* et se fit une maison grande et solide, puis elle s'enferma et fit ses petits cochons. Ensuite, elle alluma un feu pour bien les réchauffer. A quelques jours de là, alors que la neige recouvrait le sol, le loup se trouva à passer. Il se promenait dans le bois, cherchant quelque chose à manger.

Il rencontra d'abord la maison de la mère chatte. Il frappa à la porte.

- Qui est là ? dit la mère-chatte

- C'est moi, dit le loup, je veux aller me chauffer avec toi, mais je ne veux pas te faire de mal.

- Grand coquin ! dit la mère chatte, je te connais, tu mangerais mes petits chats et moi avec, je ne veux pas t'ouvrir.

Le loup partit en baissant la tête. Il alla un peu plus loin vit la maison de la mère oie qui se chauffait avec ses petits oisons. La porte était fermée. Le loup frappa. La mère oie regarda par la fenêtre, et dit :

-Qu'est ce que tu veux donc ?

- Je voudrais aller me chauffer avec toi et tes petits *ochous*.

-Ah ! dit la mère oie, je te connais, tu nous mangerais, je ne veux pas t'ouvrir, tu peux t'en aller.

Le loup partit encore en se disant :

- J'ai pourtant bien faim. Qu'est ce que je vais faire ?

Il alla encore un peu plus loin et trouva la maison de la *mère-gagne*. Il frappa à la porte.

- Qu'est ce que tu veux ? dit la mère truie, en regardant par la fenêtre.

- Je voudrais entrer me chauffer chez toi.

- Oh ! je te connais, dit ta mère truie, je ne veux pas t'ouvrir parce que tu mangerais mes petits cochons.

- Tu ne sais pas, dit le loup, je connais un endroit où il y a bien des petites pommes rouges, elles sont bien bonnes, tes petits cochons se régaleront. Si tu veux, demain matin je vous y mènerai.

- Ah ! dit la mère truie, et où se trouve donc ce pommier ?

- Il est là bas du côté de la Brande, je te le montrerai.

- Bon d'accord ! dit la mère truie.

Le lendemain matin, elle réveilla ses petits cochons à la pointe du jour, et ils partirent à la Brande. Ils trouvèrent le pommier et se rassasièrent de petites pommes rouges, puis ils revinrent bien vite se renfermer chez eux. Le loup arriva un moment après.

- Venez vous ? Êtes-vous réveillés ?

- Grand fainéant, dit la mère truie, il y a longtemps que nous en sommes revenus !

Le loup était tout penaud.

- Oui mais, dit il, je connais aussi un étang où il y a bien du *mouret* ! Tes petits cochons l'aiment bien. Si tu veux, je vous y mènerai demain matin.

- Oui, je veux bien, dit la mère truie.

Le lendemain matin, elle fit comme la veille. Elle se leva bien de bonne heure avec ses petits cochons, et ils partirent à l'étang. Oui mais ! Le loup avait réfléchi, il s'était dit :

- Je ne vais pas me coucher. Je vais m'en aller derrière le buisson, de cette façon, je serai arrivé avant eux.

Quand la mère truie et ses petits cochons arrivèrent, il sortit en disant : - Eh bien, vieille ! aujourd'hui c'est moi qui t'attrape. Je vais manger tous tes petits cochons et toi avec.

- Grand bête ! dit la *mère-gagne*, tu ne voudrais pas nous manger sans nous bénir !

- Soit, dit le loup, je vais donc vous bénir.

Il se pencha sur l'étang afin de tremper sa patte dans l'eau pour les bénir. Vite, la mère truie le poussa au derrière et le fit tomber dans l'étang.

- Au secours ! Au secours ! Je me noie ! criait le loup

C'est bien fait, grand méchant, disait la *mère-gagne*, tu voulais nous manger, comme ça tu ne nous mangeras pas !

Quand le loup fut noyé, la mère truie, la mère oie et la mère chatte purent vivre tranquilles avec leurs petits.

LE LOUP ET LE RENARD

Cette année là, l'hiver fut très rude. Les bêtes qui ne trouvaient pas de refuge mouraient de froid. Le loup et le renard qui habitaient près de la rivière, décidèrent de se construire chacun une maison. Le loup prit donc des branches et des genêts et se construisit une maison. Le renard prit des blocs de neige et de glace, et se construisit une maison.

Le vent soufflait avec force, et faisait pénétrer partout la neige fine qui fouettait la terre. Le loup grelottait dans sa maison de branchages, et regardait avec envie le renard bien au chaud dans sa maison de glace. Il s'en fût donc le trouver.

- Voudrais tu échanger ta maison contre la mienne ? dit-il au renard.

- Je verrai, je verrai, dit le renard qui se garda bien de refuser catégoriquement.

Et l'hiver et le froid continuèrent.

- Quand échangerons-nous nos maisons ? disait le loup.

- Bientôt, bientôt ! disait le renard.

Enfin le printemps s'annonça.

- Je suis prêt à t'échanger ma maison, dit le renard.

- Bravo ! Échangeons, dit le loup, et tout joyeux, il s'installa dans la maison de glace et s'endormit.

Le lendemain matin, quand il s'éveilla, le soleil brillait. Plus trace de maison autour de lui, elle avait fondu. Il regardait rageusement le renard, bien à l'ombre dans la maison de branchages.

LE NORD-OUASSE

L'homme et la femme avaient cueilli leur chanvre et l'avaient disposé en faisceaux devant la mare, pour le faire sécher. Cette nuit-là, le vent souffla... souffla. Quand ils se levèrent, à la pointe du jour et qu'ils sortirent dans la cour, ils ne virent plus trace de leur chanvre, il n'y avait plus rien ! La femme se lamentait :

- Où est notre chanvre, qu'est-ce qu'il est devenu ?

Mais elle avait beau aller et venir dans tous les sens, il n'y avait plus de chanvre !

- C'est le *Nord-Ouasse*, dit l'homme, ce grand *chéti vent de galèrne* qui a soufflé toute la nuit et qui nous l'a emporté.
- Qu'allons-nous devenir ? disait la femme, notre récolte est toute perdue.
- Ne te tracasse pas, femme, dit il, je vais partir tout de suite vers le soleil levant et j'irai jusqu'à ce que je retrouve notre chanvre, je le ramasserai et le rapporterai.

Il partit donc, face au soleil levant, en criant :

- *Nord-Ouasse, Nord-Ouasse*, rends-moi mon chanvre !

Il marcha longtemps, puis il entendit une voix qui disait :

- Ton chanvre est perdu, il est parti trop loin, mais je vais te donner quelque chose en remplacement. Prends cet âne qui mange au bord de la rivière, emmène le chez toi, et tu verras que tu en seras content. A chaque fois que tu lui diras :

- « *Âne, fais-moi de l'or !* », il crottera des pièces d'or.

L'homme, bien content, remercia *Nord-Ouasse*, prit l'âne et repartit chez lui, vers le soleil couchant. La route était longue, il décida de passer la nuit à l'auberge pour se reposer. Il était si heureux qu'il ne pût s'empêcher de raconter son histoire à l'aubergiste et de lui faire une démonstration. Il dit :

- *Âne, fais-moi de l'or !*

L'âne leva la queue, et l'aubergiste reçut dans les mains une grosse poignée d'or. L'homme lui demanda de prendre bien soin de son âne pendant la nuit. Après avoir bien dormi, il repartit au petit matin, tenant l'âne par la bride, tout heureux de la bonne surprise qu'il allait faire à sa femme. Quand il arriva chez lui, il cria :

- Femme, voici un âne qui vaut bien mieux que notre chanvre ! va dans l'armoire chercher ton tablier de soie, et viens le mettre sous sa queue.

- Arrête-toi donc, vieux fou ! disait la femme. Elle vint cependant avec son tablier de soie.

- *Âne, fais-moi de l'or*, dit l'homme et le tablier fut rempli de crottin.

Accablé par les cris de sa femme, l'homme reprit la route sur-le-champ avec son âne.

- *Nord-Ouasse, Nord-Ouasse*, criait-il, tu m'as trompé, cet âne ne fait plus d'or.

Nord-Ouasse l'entendit enfin et lui dit :

- Ne crie pas, je vais te faire un autre cadeau. Prends cette nappe, quand tu la déplieras pour la mettre sur la table, tu n'auras qu'à dire : « *Nappe, belle nappe, étends-toi !* » et puis tu diras :

- « *Poulet rôti ... pain frais... gâteau !* ».. enfin, tout ce que tu désireras et tous ces mets apparaîtront sur la table. Tu n'auras plus besoin de travailler pour pouvoir manger.

L'homme prit la nappe et repartit tout heureux Il s'arrêta à nouveau chez l'aubergiste, et lui raconta ce qu'il pouvait faire avec cette nappe. Il invita tous les gens qui se trouvaient à l'auberge, et ils firent un festin. Puis il dit à l'aubergiste :

- Range bien ma nappe jusqu'à demain matin.

Quand il repartit, sa nappe pliée sur le bras il se dit :

- Cette fois, ma femme sera contente, nous n'aurons plus besoin de nous inquiéter de ce que nous allons manger.

Il arriva devant sa maison et cria :

- Femme, viens voir ce que j'apporte, débarrasse vite la table, nous allons faire un festin.

La femme se lamentait :

- Misère de misère, voici que mon mari est devenu complètement fou !

Il déplia la nappe et commença à énumérer « *poulet rôti*, etc... » mais rien n'apparut, alors il se leva, tout blanc de colère :

- Quelqu'un me trompe, dit-il, je vais retourner voir *Nord-Ouasse* et cette fois il va m'entendre !

Il courut tout le long du chemin,

- *Nord-Ouasse, Nord-Ouasse* ! criait-il, ta nappe n'a plus aucun effet et tu m'as trompé !

- Non, dit *Nord-Ouasse*, je ne t'ai pas trompé et je vais maintenant te donner autre chose. Voici un bâton, mais écoute-moi bien, tu ne dois t'en séparer sous aucun prétexte jusqu'à ton retour chez toi. Tu vas d'abord retourner chez l'aubergiste, tu lui raconteras que ce bâton est magique et qu'il suffit que tu dises : « *Bâton fais ton devoir* ! ».

Ce que fit l'homme. Il n'eut pas plus tôt prononcé ces mots que le bâton lui échappa des mains et se mit à frapper sur l'aubergiste. Il le frappait... frappait, tournoyait dans les airs et frappait encore, sans jamais s'arrêter. L'aubergiste se sauvait, essayait de se cacher sous la table ou derrière les meubles, mais le bâton le suivait partout.

- Arrête ton bâton, criait-il, par pitié, arrête ton bâton, je te donnerai tout ce que tu demanderas !

- Mon bâton s'arrêtera quand tu m'auras rendu mon âne et ma nappe, dit l'homme.

- Viens vite les chercher, dit l'aubergiste.

Et cette fois-ci, l'homme revint avec son âne, sa nappe et son bâton. Lui et sa femme n'eurent plus jamais à se tracasser pour trouver de quoi manger et se vêtir, et ils vécurent dans l'abondance.

MOTCHÉ-DE JÔ

C'était une pauvre moitié de coq qu'on avait mis à la porte de la basse cour. Il s'en alla donc tristement gratter dans le tas de fumier, afin d'y trouver quelques vers pour se nourrir. Il grattait, grattait avec ses pattes ! Il n'y avait pas beaucoup de vers ! Mais voici qu'à force de gratter il trouva une bourse pleine de pièces d'or. Tout content de cette bonne fortune, il se dit :

- Je vais m'en aller à Paris ! et le voilà parti. Il marcha, marcha, bien longtemps et, au détour d'un chemin il rencontra la rivière.

- Où vas tu donc *Motché de Jô*, dit la rivière.
- Je vais à Paris.
- Je voudrais bien aller avec toi.
- Viens, viens !

Et ils continuèrent la route ensemble. Après avoir encore beaucoup marché, la rivière dit :

- Je suis bien fatiguée, je ne peux pas aller plus loin.
- Si tu ne peux plus marcher, fourre-toi dans mon ventre, dit *Motché de Jô*.

La rivière se mit donc dans son ventre et il continua sa route. Arrivé un peu plus loin, il rencontra un guêpier.

- Où vas-tu *Motché de Jô* ?
- Je vais à Paris.
- Je voudrais bien aller avec toi, dit le guêpier, et les voilà repartis ensemble.

Après avoir encore beaucoup marché le guêpier dit :

- Je suis bien fatigué, je ne peux pas aller plus loin !
- Fourre-toi dans mon ventre.

Et le guêpier monta encore dans son ventre. Il fit à nouveau un long chemin et rencontra le renard :

- Où vas tu *Motché de Jô* ?
- Je vais à Paris.
- Je voudrais bien aller avec toi, dit le renard.
- Et bien, tu n'as qu'à venir !

Et ils repartirent. Oui mais ! au bout d'un moment :

- Je suis bien fatigué dit le renard, je ne peux plus faire un pas !
- Alors toi, fourre-toi dans mon *tchou* ! dit *Motché de Jô*.

Le renard s'installa comme il put et voici notre moitié de coq reparti. Mais avec toute cette charge il était, lui aussi, bien fatigué. Il arriva enfin dans un village où les gens étaient occupés à chauffer le four pour faire cuire le pain.

- Mets-le dans le four ! dit la femme.

Et le mari attrapa moitié de coq et le mit dans le four. Quand il fut dans le four, les braises le brûlaient.

- Rivière ! Rivière ! sors de mon ventre, cria-t-il, et éteins tout ce brasier !

Et la rivière sortit et inonda le four et la maison. Il continua sa route pour aller à Paris, et arriva dans une grosse ferme, comme il n'y en a pas chez nous. Il y avait plein de bœufs ! Il demanda à coucher et les fermiers le firent entrer dans l'étable. Mais voici que pendant la nuit, les bœufs se mirent à lui donner des coups de pied et des coups de corne. *Motché de Jô* crût sa dernière heure arrivée !

- Guêpier, guêpier ! dit il, sors de mon ventre et pique tous ces bœufs !

Les guêpes sortirent et se mirent à piquer les bœufs et *Motché de Jô* put encore se sauver. Il continua son chemin et arriva dans une autre ferme où il y avait plein de poules. Il se mélangea aux poules pour manger et les gens le firent entrer dans le poulailler. Il se dit qu'il allait enfin pouvoir se reposer . Mais voici que les coqs et les poules ne mirent à le piquer de tous les côtés.

- Renard, renard ! dit il, sors de mon *tchou*, et mange tous ces poulets !

Le renard sortit et tua tous les poulets. Quand la femme vint ouvrir son poulailler le lendemain matin et qu'elle vit toute cette *mortaille* :

- Ce n'est pas possible, dit elle, en levant les bras au ciel, cette moitié de coq a tué toutes mes poules !

Mais il avait pris la porte et était déjà reparti. Il marcha, marcha longtemps, sans s'arrêter, et arriva enfin à Paris. On dit, qu'après avoir visité la capitale, il s'embaucha avec les maçons et construisit avec eux tous les plus beaux monuments de Paris :

... Le Louvre et l'Odéon, le Palais de l'industrie !

RIGOTET

Ces gens étaient bien pauvres. Ils avaient récolté un peu de chanvre, et ils auraient bien voulu le faire tisser, mais ils n'avaient pas d'argent pour payer le tisserand.

Le soir, à la veillée, la femme se lamentait :

- Qui tissera notre chanvre ? Nous ne pouvons pas payer, et nous n'avons plus de draps à mettre dans notre lit, nos chemises sont toutes usées !

Comme elle achevait sa lamentation, quelqu'un frappa à la porte. L'homme alla ouvrir, et le passant demanda la permission de s'approcher un peu de leur feu pour se chauffer et se reposer un instant, avant de reprendre la route.

- Qu'avais-tu à te lamenter, femme ? dit il.

- C'est que nous sommes bien pauvres, dit la femme, et personne ne tissera notre chanvre car nous ne pouvons pas payer.

- Eh bien, moi, je vous le tisserai, dit le passant, mais à une seule condition : vous devez vous souvenir de mon nom ! Je m'appelle *Rigotet*. Quand je vous rapporterai votre chanvre tissé, il vous suffira de dire mon nom, et vous ne me devrez rien. Par contre, si vous avez oublié mon nom, je garderai votre toile.

L'homme et la femme furent d'accord, le vagabond repartit donc, emportant le chanvre. A quelques temps de là, la femme tomba malade et dut se mettre au lit, elle fut très malade et l'homme était bien tourmenté, leur misère était de plus en plus grande. Quand elle commença enfin à aller un peu mieux et à pouvoir se lever et reprendre son travail, ils s'aperçurent qu'ils avaient complètement oublié le nom du passant qui avait emporté leur chanvre pour le tisser. Ils avaient beau chercher et se creuser la tête, impossible de retrouver ce nom. Ils l'avaient complètement perdu et se désolaient d'avoir, en même temps, perdu leur chanvre. La femme était tellement triste, elle en retomba malade et dut se remettre au lit.

Un matin de bonne heure, alors que l'homme travaillait dans ses champs tout ac-

cablé par sa misère, il entendit un grand bruit dans les airs, et une voix qui disait :

- Si ta femme savait qu'il s'appelle *Rigotet*, elle ne serait plus malade !

Il revint chez lui en courant, répétant tout le long du chemin :

- *Rigotet... Rigotet..*

Il le disait toujours en entrant dans la maison

- Tu me sauves la vie, s'écria la femme, et voici qu'elle se leva et commença à s'activer dans la maison, elle était toute ragaillardie !

Le lendemain, ils virent le mystérieux voyageur arriver, le rouleau de toile sous le bras.

- Tu t'appelles *Rigotet*, dit la femme.

Alors le diable, car c'était lui, posa le chanvre sur la table, tourna les talons et disparut sans avoir dit un mot.

LA CHIÈBRE BURE

Un homme avait trois chèvres :

- la grande chèvre bure,

- la petite chèvre blanche,

- et la petite chèvre noire.

Il avait aussi trois garçons.

- Tu vas aller garder les chèvres, dit-il un matin à son fils aîné qui avait dix ans.

- Oui papa, dit l'enfant et il partit avec les trois chèvres ; il les fit bien manger et les ramena le soir. Il appela son père pour les mettre au « *taï* ».

- As-tu bien mangé, ma petite chèvre blanche ? dit le père.

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- As-tu bien mangé, ma petite chèvre noire ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi, ma grande *débâtade* ?

- Pas guère ! Celui qui m'a gardée m'a tant *pavanée* qu'il m'a fait perdre ma petite goulée.(*Quô que m'a gârdade m'a tant pavanade qu'ou m'a fait pèdre ma petite goulade*).

Le père attrapa bien son fils aîné, et lui donna une fessée.

Le lendemain, il se dit :

- Je vais envoyer mon deuxième garçon, lui, au moins, fera bien manger mes chèvres.

L'enfant partit donc avec les chèvres. Il les fit bien manger; il leur baissa des branches pour qu'elles puissent manger les feuilles dont elles raffolaient et le soir, il les ramena à la maison.

- Papa, dit-il, viens rentrer tes chèvres.

Le père arriva et s'adressa à nouveau à ses chèvres :

- As-tu bien mangé, ma petite chèvre blanche ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi, ma petite chère noire ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi ma grande *débâtade* ?

- Pas guère ! Celui qui m'a gardée m'a tant pavanée qu'il m'a fait perdre ma petite goulée.

- Par exemple ! dit le père, tu as fait comme ton frère !

Et il fessa son deuxième fils. Le jour suivant, il envoya donc son petit dernier. L'enfant passa toute sa journée à promener ses chèvres, il les emmenait dans tous les coins où poussaient leurs fleurs et herbes préférées. Il leur cueillait du lierre qu'elles aimaient tant.

Et le soir, le maître dit :

- As-tu bien mangé, ma petite chèvre noire ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi, ma petite chère blanche ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi, ma grande *débâtade* ?

- Pas guère ! Celui qui m'a gardée m'a tant pavanée qu'il m'a fait perdre ma petite goulée.

Et l'homme fessa encore son troisième fils. Le lendemain il dit :

- Je mènerai moi-même mes chèvres au champ !

Il prit sa serpe pour faire des feuillards, le temps que les chèvres mangeraient.

Quand elles eurent bien mangé, il les ramena à la maison. Avant de les enfermer il dit :

- As-tu bien mangé, ma petite chèvre blanche ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi, ma petite chère noire ?

- Oh oui, Dieu merci, mon maître !

- Et toi, ma grande *débâtade* ?

- Pas guère ! Celui qui m'a gardée m'a tant pavanée qu'il m'a fait perdre ma petite goulée.

- Grande menteuse ! dit-il.

De colère, il lui jeta sa serpe à la patte et lui coupa la patte.

La chèvre partit donc en boitant, *djigue djague, djigue, djague...* En arrivant chez elle, elle dit à ses petits biquets :

- Il faut que j'aille à Saint-Jacques pour faire arranger ma *djigue, ma djague, ma patte peuillade*. Vous allez rester tous seuls et être bien sages. Si le loup vient, il ne faudra pas ouvrir, vous lui direz : « montre patte blanche », et quand je reviendrai, je vous dirai :

- Ouvrez, ouvrez, mes petits *tchebrâtous*, c'est votre mère qui revient de Saint-Jacques faire arranger *sa djigue, sa djague, sa patte peuillade*.

Elle partit donc en fermant sa porte à clef. Elle ne vit pas le loup qui avait écouté derrière la porte et qui avait entendu la fin de ses recommandations. Un moment après, il vint frapper à la porte et dit :

- Ouvrez, ouvrez, mes *petits tchebrâtous*, c'est votre mère qui revient de Saint-Jacques de faire arranger sa *djigue*, sa *djague*, sa *patte peuillade*.

Certains petits biquets disaient :

- C'est notre mère ! Il faut ouvrir.

D'autres disaient :

- Non, ce n'est pas elle !

- Montre patte blanche, dirent-ils au loup, mais le loup montra sa patte qui était toute noire.

- C'est le loup, c'est le loup ! dirent les biquets et ils se gardèrent bien d'ouvrir. Le loup se dit :

- Je sais ce que je vais faire !

Et il s'en alla au moulin à farine et trempa ses pattes dans la farine, puis il revint à la maison de la chèvre bure et recommença en imitant la voix de la chèvre :

- Ouvrez, ouvrez, mes *petits tchebrâtous* !

- Montre patte blanche ! dirent les chevreaux.

Il montra donc sa patte trempée dans la farine.

- C'est notre mère, c'est notre mère ! Et les chevreaux tout joyeux ouvrirent la porte. Quand le loup fut rentré, il dit :

- Si vous ne me donnez pas tous vos petits fromages, je vais vous manger !

- Dans le *bujadjé*, dans le *bujadjé*, dirent les biquets.

Le loup grimpa donc dans le *bujadjé* et se mit à manger les fromages. Les petits biquets avaient bien peur. Ils se cachèrent dans les sabots qui étaient sous *l'arche*. Quand la chèvre bure arriva, elle vit la porte ouverte, et le loup dans le *bujadier*, en train de manger ses fromages. Elle prit son bâton et frappa de toutes ses forces sur le loup.

- Où sont mes biquets ? dit-elle ; alors tous ses petits sortirent de dessous *l'arche*.

- *Ne son' tchi,mâ, ne son' tchi !*

Alors, la chèvre dit au loup :

- Tu ne sais pas ce que j'ai vu ? J'ai vu les gendarmes qui te cherchaient !

- Qu'est-ce que tu leur as dit ?

- Je leur ai dit que je ne t'avais pas vu, tu n'as qu'à te cacher dans mon arche, ils ne te trouveront pas.

Le loup, crédule, entra dans la huche. Vite, la chèvre ferma le couvercle, et le loup fut prisonnier. Elle perça des trous dans le couvercle, fit bouillir une marmite d'eau dans la cheminée, puis, elle prit l'eau bouillante, et la versa sur le loup par les trous.

- Ça me brûle ! criait le loup, ça me brûle !

- C'est bien fait pour toi ! tu as mangé tous nos fromages, dit la chèvre bure.

Quand elle lui ouvrit enfin le couvercle, le loup partit en courant. Il était tout brûlé et ses poils tombaient; il avait triste mine et les bergères se moquaient de lui. La chèvre bure chantait :

- *Virâs, virâs le loup, belles bargières !*

*Viras, viras le loup qu'arrive à vous ! **

Le loup ne revint jamais chez la chèvre bure pour manger ses fromages et les petits chevreaux purent vivre en paix.¹

*. Variante à Naillat :*Bageraï de la Vallade, virez la panse pelade !*

Bageraï dau Peu, virez le loup cuët !

L'ENFANT BLANC

C'était une nuit d'hiver, la campagne était couverte de neige. L'homme et la femme revenaient de veiller chez des parents qui habitaient le village voisin. Il gelait, la nuit était belle, la lune et les étoiles brillaient dans le ciel. Avec la neige qui recouvrait la terre, il faisait clair, presque comme en plein jour. Il n'était pas nécessaire d'allumer la lanterne. Ils avaient passé une bonne veillée chez leurs cousins qui avaient de nombreux enfants. Eux qui en auraient tant voulu se désolaient une fois de plus de ne pas en avoir.

Soudain, il leur sembla voir la neige s'animer devant eux sur le bord du chemin. En approchant, ils virent une forme blanche qui venait à leur rencontre : un petit enfant blanc comme la neige, tout nu, un petit enfant si joli, avec son visage comme de la porcelaine blanche, sa bouche rose, ses yeux bleus et ses cheveux dorés. Ils s'étaient arrêtés, stupéfaits et émerveillés :

- J'ai froid, dit l'enfant.

La femme se baissa et lui tendit les bras, elle l'enveloppa dans son *chérieur* et ils l'emportèrent serré contre eux.

La vie devint merveilleuse. Cet enfant si beau était à eux. Ils étaient pauvres, mais ça n'avait pas d'importance, ils pouvaient le nourrir et lui donner le nécessaire. Elle filait, il tissait, ils travaillaient pour lui avec tant de cœur ! Parfois, l'enfant devenait songeur et il leur disait :

- Je ne suis pas d'ici, un jour, je devrai vous quitter.

Et ces pauvres gens sentaient leur cœur se serrer. Les jours passaient, le printemps

arrivait avec les fleurs, les jeunes pousses et le soleil. L'enfant qui suivait ses parents adoptifs dans les champs supportait mal la chaleur. Il recherchait toujours les coins d'ombre. Alors il s'asseyait pour regarder autour de lui, les arbres, les plantes, les animaux. Il ne s'étonnait jamais de rien, il contemplait tout avec une sorte de sérénité joyeuse et ses parents n'osaient pas le questionner.

- Il n'est pas d'ici, se disaient-ils, et ils se contentaient de l'admirer.

Et puis la Saint-Jean arriva. Ils partirent tous les trois avec les autres personnes du village pour allumer le grand feu, le *trifoujau*. Comme d'habitude, il y eut des danses, des rondes et des rires. Puis, chacun sauta par-dessus les braises du feu, comme le voulait la coutume.

Quand ce fut le tour de l'enfant blanc, il hésita un instant, regarda le feu et sourit, puis il s'élança. Au moment où il passa au dessus du feu, tous le virent regarder vers le ciel en levant les bras, puis peu à peu s'élever, s'élever, devenir transparent... et il n'y eut plus qu'un petit nuage de fumée. Alors ses parents repartirent chez eux, accablés de nouveau par leur solitude, mais plus vraiment tristes, car ils se disaient :

« Il est ailleurs, il est reparti d'où il venait, mais il sait que nous l'aimons, alors peut-être qu'un jour il reviendra nous chercher ».

LA BÊTE À SEPT TÊTES

Un riche voyageur, petit seigneur des environs, revint un jour d'un grand voyage. Il ramenait avec lui un enfant sauvage qu'il avait capturé dans les bois d'un pays lointain. Il l'enferma dans une tour dont la petite fenêtre était munie de barreaux de fer, de manière que l'enfant ne puisse s'échapper.

Ce seigneur avait un jeune fils, sensiblement du même âge, qui s'ennuyait d'être seul. Il venait rôder le soir près de la chambre où était l'enfant sauvage. Il lui parlait doucement, et peu à peu, ils se prirent d'amitié l'un pour l'autre.

« Ouvre-moi la porte, et laisse-moi m'enfuir ! » disait le jeune sauvage.

« Je ne peux pas, la colère de mon père serait terrible », disait le jeune seigneur.

Mais tous les jours l'enfant captif lui répétait : « Je t'en prie, aide-moi à partir » et il ajoutait : « Tu sais, j'ai des dons que tu ne connais pas. Quand tu m'auras libéré, je serai quand même près de toi, même si tu ne me vois pas. Où que tu sois, si tu as besoin de moi, tu n'auras qu'à m'appeler, et je te porterai secours. »

Un jour vint où l'amitié du petit seigneur pour le jeune sauvage fut plus grande que la peur de la colère de son père. Il ouvrit la porte et l'enfant sauvage sortit, lui dit adieu et disparut au bout du chemin.

Les années passèrent, le fils du seigneur était devenu un beau jeune homme. Il pensait toujours à son ami, se demandant s'il avait pu rejoindre son pays.

En ce temps-là, une bête terrifiante hantait les bois voisins. La forme de cette bête ne pouvait se décrire, tant elle était hideuse. Son corps était surmonté de sept têtes, ce qui la rendait pratiquement immortelle, car ces têtes sitôt coupées avaient la particularité de repousser. Pour tuer la bête, il aurait fallu trancher les sept têtes d'un coup. Elle mangeait vaches, chèvres, brebis et décimant ainsi les troupeaux, elle réduisait à la misère les habitants de la région. Quand elle avait faim, on entendait ses cris résonner dans la campagne.

Elle adorait la chair humaine, et les hommes avaient dû conclure un pacte avec elle, afin qu'elle épargne leurs enfants. Une fois par an, ils lui porteraient la plus jolie des filles du pays. Comme la date fixée approchait, le seigneur réunit tous ses sujets. Il ne fut pas difficile de savoir quelle était la jeune fille la plus jolie. Cette enfant était si belle et si douce que le jeune seigneur en tomba sur-le-champ follement amoureux.

Il se dit qu'il préférerait mourir avec elle plutôt que de la voir dévorer par la bête. Il pria donc son père de lui accorder l'honneur de conduire lui-même la jeune fille à la bête. Il enfourcha son cheval, la jeune fille dans ses bras, et son épée à son côté, décidé à se battre avec la bête, jusqu'à la mort.

Arrivés à l'ancre de la bête, il la défia et le combat s'engagea. Le jeune seigneur comprit vite qu'il était perdu. Il avait beau couper des têtes en lançant son épée dans tous les sens, instantanément les têtes repoussaient et la bête était toujours aussi vigoureuse. Les forces du seigneur s'épuisaient, il allait mourir et la jeune fille serait mangée.

Alors il pensa à son ami sauvage, et à ce qu'il lui avait dit. « Ami sauvage, s'écria-t-il, arme mon bras, viens à mon secours ! » Il le vit alors arriver sous la forme d'un vagabond accompagné de ses trois chiens qu'il lui nomma : le plus grand, *Brise-fer*, le moyen, *Tranche-montagne*, et le plus petit, *Va comme le vent*. Puis il dit : « allez mes chiens, chacun deux têtes, et l'autre pour moi. » En un clin d'œil les sept têtes furent tranchées et la bête s'écroula.

Le jeune seigneur revint dans son village, les sept têtes de la bête pendues à la selle de son cheval et la belle jeune fille dans ses bras.



Documents annexes

Transcriptions

- * Rôles de la taille de 1727**
- * Rôles de la taille 1787**
- * Matrices cadastrales de 1791**
- * Recensement de 1851**
- * Recensement de 1872**

Succession Mortesaigue

Vues aériennes des villages de Colondannes

Carte de Cassini : limites entre Poitou et Marche

Graphique : conscription canton de Dun (1818-1879)

Colondannes. Rôle de la taille 1727.

Transcription. (A.D. de la Creuse. Copie du greffe C23)

Rolle et département de la taille qu'il a plu au roy d'imposer sur tous les habittans du bourg et **paroisse de Colondannes l'année prochaine 1727** suivant la commission à eux envoyée et signée de Mornay intendant et de Messires les officiers en l'élection. Montant pour le principal de **la taille dix sept cent cinquante livres. Pour les six deniers** des collecteurs, quarante trois livres quinze sols, trois deniers pour (preuve)... vingt une livres dix sept sols six deniers...sol pour l'un des ditsvingt et un sols. un deniersceau sept livres quatre sols revenant lesdites sommes à celle de dix huit cens vingt trois livres dix huit sols....égallé comme en suit

Le bourg

- Joseph Ducros à 2 vaches, **vingt huit livres sept sols**
- Mathurin Caspillon, **collecteur, trois livres dix sols**
- Silvain Ducros, **vingt deux livres**
- Denis Maridat, **collecteur, quatorze livres**
- Louis Delafont, à 2 vaches. **cinquante six livres quatorze sols**
- Léonard Delafont, **collecteur, douze livres**
- Louise Minaud et demoiselle Marie Delafont réduite à **un demy sol pour livre** par sentence de Messires les officiers en l'élection du six octobre 1726 à **cinq livres**

- Antoine Delafont et Joseph Boucheron, **douze livres quinze sols**
- les héritiers de Jean Delafon, ou successeurs **vingt livres quinze sols**
- Margueritte Bouttelas, veuve de Marc Lafont **soixante six livres deux sols** dont les héritiers de Marc Delafon, en payeront **huit livres deux sols**
- Louis et Marc fils à Léonard, **vingt sept livres dix huit sols**
- La mestérie de Léonard Delafon exploitée par Annet Salesse à 2 bœufs, **cinquante livres**
- George Gagnedoux, **six livres cinq sols**
- Silvain et Gabriel Pingaud, **dix neuf livres**
- Martial Aubrun, **quinze livres quatre sols**
- Françoise Cartaud (veuve de Rémy) Clavaud, **quatre livres sept sols**
- Les biens successoraux de Jean Berger exploitée par Silvain Berger **trente deux livres**
- Les biens de Léonard et Jean Brugère jouis par Louis Delafont **quatre livres douze sols**
- Silvain Delafont **cinq livres**
- Léonarde Pingaud veuve d'Antoine Brugière, **sept livres dix sept sols**
- Louis Jamot, **vingt livres cinq sols**
- Gabriel et Silvain Jamot, **vingt trois livres huit sols**
- Silvain, Michel et Louis Brugière pour tous leurs biens **trente huit livres**
- Jean Pingaud fils à Pierre, **vingt sept livres trois sols**
- Jean Aubrun et sa femme et pour les biens de Léonard Pourcher, **neuf livres cinq sols**
- Silvain Vaslet pour l'acquisition de Pierre Bouyer, **vingt deux livres**
- Antoine et Silvain Ducluzeau père et fils, **trente deux livres quinze sols**
- Claudie Jacquet veuve de Lanouzillère et son fils, **cinq livres dix sols**
- Pierre et Léonard Jacquet, **quarante trois livres dix sols**
- Jean Bertrand et pour les biens d'Izac Chabreyron, **vingt six livres**
- Pierre Bourbon, **dix neuf livres trois sols**
- Jean Bourbon, **dix neuf livres trois sols**
- Maturin Ducluzeau, **collecteur, sept livres**
- François Jinjaud à 2 vaches, **quarante cinq livres**
- La veuve Jean Pingaud et fils, **quatorze livres**
- Blaize Dupeuxfely, (trois livres) cy **trois livres**
- La veuve de Silvain Cartaud, **quinze livres**
- Antoine Pingaud, **dix livres dix sols**
- Silvain et autre Silvain Pingaud frères, **vingt quatre livres**
- Pierre Maridat, **quatorze livres cinq sols**
- Léonard et Jean Delafont et pour leur acquisition, **quarante huit livres onze sols**
- La veuve Mathurin Maridat, **trente sols**
- la veuve Gabriel Bertrand et Rémy Bertrand son fils, **vingt sept sols**
- François Maridat et Jean Capillon son gendre, **quarante huit livres cinq sols**
- Antoine Patouillaud **cinq sols**
- Silvain Gadet et Silvain Dupeufely et pour les biens de m^e Léonard Bazenerie, **soixante six livres douze sols**
- Silvain Desvilletes, **vingt sols**

Pertu et Bourgoueix

- Silvain Depeufely, **dix sept livres**
- La mestérie de Demoiselle François Minaud et damoiselle Marie Delafont sa fille à 4 bœufs exploitée par Mathieu Berger, **vingt neuf livres et dix huit sols**
- Fiacre et Gabriel Moreau frères, **vingt sept livres huit sols**
- Pierre Baret, **treize livres dix sols**
- Silvain Moreau, **vingt neuf livres**
- Marie Moreau et Jacques Brugière son fils, **vingt sept livres**
- Les biens de Léonard Lecoq ou successeurs, **vingt sept sols**

Le Cros

- Le moulin du dit lieu appartenant à Bazennerie jouy par Jean Dedun, **vingt livres trois sols**
- Jean et Sivain Bachelier, **trente cinq livres cinq sols**
- André Capillon, **dix huit livres douze sols**
- François Piquet à 2 vaches, **cinquante trois livres**

La Villatte

- Jean Lablonde le jeune, **douze livres quinze sols**
- Léonard Pigneau, **vingt livres**
- Jean Pourcher et Pierre Pigneau, **collecteurs, vingt livres**
- Antoine Capillon, **dix neuf livres**
- Jean Boucheron, **vingt livres huit sols**
- Léonard Ducluzeau, **trente deux livres huit sols**
- Léonard Lablonde, **trente une livres**
- André Lablonde, **quinze livres cinq sols**
- Le moulin dudit lieu, **un denier**

Le Rix

- La mesterie du lieu appartenant à messire Denesmont exploitée par Silvain Vaslet à 2 bœufs, **trente une livres quinze sols**
- Mathieu Berger, **vint trois livres sept sols**
- George Barraud à 2 vaches, **cinquante deux livres cinq sols**
- Silvain Barraud à 2 vaches, **trente cinq livres dix sols**
- Pierre Depeufely fils jouy par George Boucheron, **cinq sols**
- Les biens de Jean Barraud jouis par Silvain Gadet, **cinq livres seize sols**
- Silvain Delaroche, **trente livres douze sols**

La Roche

- La mestérie du Sieur Peyrot exploitée par Silvain Marie à 2 bœufs, **soixante trois livres quinze sols**
- Jean Puissant et Silvain Marie son beau-père, **quatorze livres douze sols**
- La veuve d'Etienne Dupeux, **quinze livres cinq sols**
- Pierre Petit et Léonard Roy, **vingt cinq livres et dix sols**

les nouveaux venus

- Jean Monnet, **seize sols**
- André Capillon et pour les biens de sa femme, **quatorze livres et dix sept sols**
- Jean Capillon, **dix sols**
- Les successeurs de Silvain Pinot, **cinq sols**
- Pierre Deyron, **dix sols**
- Silvain et Jean Rousseau, **trois livres deux sols**
- La veuve de Jacques Réjaud, **quarante sols**
- Les biens successoraux de Michel Pourcher, **six livres douze sols**
- Pierre Barraud et les autre biens jouis par Louis Delafont, **trois livres**
- Michel Réjaud, **un denier**
- Jean Clavaud ou successeurs, **trois livres douze sols**
- Jean Brunet, **un denier**
- Les biens d'Annet Bachelier jouis par Mathurin Bachelier, **trente un sols**
- Antoine Cartaud, **trente deux sols**

Fait et Arresté le présent rolle par *Léonard et Jacques Delafont porte-bourse, Jean Pourcher et Pierre Pignaud, Denis Maridat, Mathurin Ducluzeau et Mathurin Caspillon* fils de *Léonard*, tous **collecteurs** de laditte paroisse qui ont dit n'y avoir comme exempté que le sieur curé dudit lieu, y avoir en nombre de **quatre-vingt-quinze cottes, huit paires de bœufs** et ne sçavoir signer sauf dudit Delafont qui s'est sousigné à Guéret le cinq décembre 1726.

DELAFONT

Vérifié à Guéret le cinq décembre 1726

A noter que, d'une manière générale, pour l'ensemble des documents transcrits, l'orthographe des mots respecte celle de l'original. Pour la ponctuation, très souvent, les points et quelques virgules sont ajoutés afin de permettre une meilleure lisibilité.

Rôle de la Taille : Colondannes 1787

Transcription (Copie du greffe. A.D. de la Creuse : C23)

Rôle de la Taille Cap^{on}, et autres imp^{ions} accessoires du Bourg et paroisse de Colondannes pour l'année prochaine 1787 montant pour principal de la Taille Dix neuf cent vingt trois livres six deniers, des collecteurs quarante huit livres un sou. Quittance quarante sols. Total de la Taille : **1793 £ 1 sol**

Impositions accessoires onze cent soixante une livres, **capitation** et 4 sols par livres, onze cent cinquante neuf livres, plus l'imposition accordée au profit du Sieur Vierge notaire à Naillat la somme de seize livres dix sols laquelle somme lui sera payée après la partie du roi acquittée. Total des impositions accessoires et réimpositions. **2336 £ 10 Sols**

Total général

4309 £ 11 sols
égallée comme suit :

Le bourg

- La veuve du sieur Tixier de Dun pour tous ses biens jouis par André Ducros
à 4 bœufs 8 S. 8 ch. Taille quarante une livres douze sols
Capitation quarante neuf livres cinq sols
Total quatre vingt dix livres dix sept sols. **90 £ 17 sols-**
- Léonard Dedun meunier à St Léger Taille trois livres un sol
Capitation trois livres douze sols. Total six livres treize sols **6 £ 13 Sols**
- André Ducros Pierre Guillaume et Léonard son fils à 2 bœufs
Taille vingt quatre livres quinze sols
Capitation vingt neuf livres six sols
Total cinquante quatre livres un sou **54 £ 1 Sols**
- Silvain Valette gendre de déffunt Pierre Bachellier
Taille quatre livres. Capitation quatre livres quinze sols
Total huit livres quinze sols **8 £ 15 Sols**
- Silvain Ducros, vingt deux livres **22 £**
- Gabriel Lavaud et Margueritte Bachellier sa sœur
Taille six livres un sou
Capitation sept livres trois sols
Total treize livres quatre sols **13 £ 4 Sols**
- Sébastien Ducros y compris les biens de sa femme 4 Sept 4 ch,
Taille trente neuf livres un sou. Capitation quarante six livres quatre sols.
Total quatre vingt six livres cinq sols **85 £ 5 Sols**
- D^{lle} Rose Delafont veuve du sieur Souliat laboureur Taille quinze livres un sou .
Capitation dix sept livres douze sols
Total trente deux livres quinze sols **32 £ 15 Sols**
- Louis et Jean-.Baptiste Barreau oncle et neveu 2 sept. 2 char.
Taille vingt neuf livres . Capitation trente quatre livres huit sols
Total soixante trois livres 9 sols **63 £ 9 sols**
- La veuve Léonard Lafond et Rémy Delafond son fils à 2 vaches 2 sept 2 char.
Taille vingt livre seize sols. Capitation vingt quatre livres quinze sols

Total quarante cinq livres 9 sols	45 £ 9 sols
– Jean Dunet pour le pré par lui acquis des Ducros Taille trois livres	
Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols	3 £ 11 sols
– Les biens des héritiers de Blaise Delafond jouis par ses enfants 2 Sept. Taille vingt une livres sept sols. Capitation vingt cinq livres six sols.	
Total quarante six livres treize sols	46 £ 13 sols
– Martial Buffet, journalier. Taille trois livres.	
Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols	6 l £ 1 sols
– Les biens de Pierre Terrasson aux 2 sept Taille sept livres.	
Capitation huit livres six sols. Total quinze livres 6 sols	15 £ 6 sols
– Les biens des héritiers de Joseph Delafond dit Tabatte , y compris ceux possédés par Silvain Lanouzillère assujettis (?) aux 2 sept Taille trois livres douze sols	
Capitation quatre livres cinq sols Total sept livres dix sept sols	7 £ 17 sols
– Margueritte Lafond veuve Depeuxfely, Taille onze livres dix sols,	
Capitation treize livres cinq sols. Total vingt cinq livres trois sols	25 £ 3 sols
– Pierre Laboureux Mr (menuisier, maçon ?)... Taille quinze livres quatre sols,	
Capitation dix huit livres. Total trente trois livres quatre sols	33 £ 4 sols
– Louis Delafond et sa mère Taille seize livres quatre sols.	
Capitation dix neuf livres quatre sols. Total trente cinq livres dix sols	35 £ 8 sols
– Jean Lafond et ses enfans, à 2 bœufs porte bourse. Taille cinquante quatre livres dix sols	
Capitation soixante quatre livres deux sols.	
Total cent dix livres douze sols	110 £ 12 sols
– Guillaume et Marc Delafont à 2 vaches Taille trente trois livres douze sols.	
Capitation trente neuf livres quatorze sols.	
Total soixante treize livres six sols	73 £ 6 sols
– Jean Baptiste Genot journalier Taille cinq livres douze sols Capitation six livres treize sols. Total douze livres cinq sols	12 £ 5 sols
– Les biens de Pierre Lafond boulanger à Dun Taille sept livres Capitation huit livres six sols. Total quinze livres six sols	15 £ 6 sols
– Gabriel Lecoq, journalier pour les biens de sa femme. Taille quarante sols	
Capitation quarante huit sols Total quatre livres huit sols	4 £ 8 sols
– Pierre Lafond, maréchal. Taille cinquante sols.	
Capitation trois livres. Total cinq livres dix sols	5 £ 10 sols
– La Méteyrie de m ^e Delafond de (St ? ? ?) Plantaire exploitée à 4 bœufs par Denys Janot 8 Sept 8 Ch. Taille soixante six livres. Capitation soixante dix huit livres trois sols	
Total cent quarante quatre livres trois sols	144 £ 3 sols
– Denys Janot p. s. c. p ^{lle} (pour sa cotte personnelle) Taille quarante sols	
Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols	4 £ 8 sols
– Les biens de Louis Pingaud, fils de Gabriel, abandonnés. Taille quatre livres	
Capitation quinze livres quinze sols. Total huit livre quinze sols	8 £ 15 sols
– La veuve de Jean Pingaud Taille trente sols.	
Capitation trente sept sols. Total trois livres huit sols	3 £ 8 sols
– Antoine Lafond dit Le chevalier en acquis de ses biens Taille dix sols.	
Capitation douze sols. Total vingt deux sols	1 £ 2 sols

- Jeanne Porcher, veuve Maridat et son gendre, journalier. Taille vingt six sols. Capitation trente un sols. Total cinquante sept sols **2 £ 17 sols**
- Claude Lamand, journalier. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols.
Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Jean et François Brugerres, lab. à 2 Bœufs, Taille trente huit livres. Capitation quarante cinq livres .Total quatre vingt trois livres **83 £**
- François Lafond dit Lalliat, ses biens acquis par Jean Decoux dont ledit Lecoux collecteur. Taille six livres. Capitation Sept livres. Total treize livres **13 £**
- Gabriel Brugerres, à 2 vaches. Taille vingt livres cinq sols. Capitation vingt quatre livres. Total Quarante quatre livres cinq sols **44 £ 5 sols**
- Les biens de Gabriel Janot et de Marie Ducluzaud, abandonnés. Taille douze livres. Capitation quatorze livres quatre sols
Total vingt six livres quatre sols **26 £ 4 sols**
- François Philippon. Taille six livres huit sols. Capitation sept livres douze sols
Total Quatorze livres **14 £**
- Silvain Jamot, charpentier. Taille six livres dix neuf sols. Capitation huit livres cinq sols.
Total quinze livres quatre sols **15 £ 4 sols**
- Louis et Henry Brugerres, oncle et neveu, et la veuve de Silvain à 2 bœufs 4 sept 4 ch. Taille quarante quatre livres deux sols. Capitation cinquante deux livres cinq sols .
Total quatre vingt seize livres cinq sols **96 £ 5 sols**
- Pierre Brugerres, y compris les biens de sa nièce. Taille vingt sept livres sept sols. Capitation vingt neuf livres neuf sols. Total cinquante neuf livres seize sols **59 £ 16 sols**
- Antoine Pingaud, sacristain. Taille six livres dix sols. Capitation sept livres quatorze sols. Total quatorze livres quatre sols **14 £ 4 sols**
- Gabriel Lardy, maçon. Taille huit livres .Capitation neuf livres dix sols. Total dix-sept livres dix sols **17 £ 10 sols**
- Les Biens de la veuve de Mathieu Porcher ou jouissants. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Les h^{iers} de Jean Bourbon à 2 vaches. Taille seize livres onze sols. Capitation dix-neuf livres douze sols. Total trente six livres trois sols **36 £ 3 sols**
- Jean et autre Jean Valet. Taille trente huit livres. Capitation cinquante cinq livres.
Total quatre vingt trois livres **83 £**
- Silvain Bertrand, à 2 vaches et son neveu. Taille vingt- cinq livres onze sols. Capitation trente livre six sols. Total cinquante cinq livres dix-sept sols **55 £ 17 sols**
- Gabriel Jaquet à 2 V 3 Sept 3 char. Taille dix sept livres cinq sols. Capitation vingt livres neuf sols. Total trente sept livres quatorze sols **37 £ 14 sols**
- Antoine Jaquet à 2 v., Mr (menuisier, maçon ?)... Taille dix sept livres cinq sols. Capitation vingt livres neuf sols. Total trente sept livres quatorze sols **37 £ 14 sols**
- Louis Bourbon, charpentier ou jouissants de ses biens. Taille sept livres huit sols. Capitation huit livres seize sols. Total seize livres quatre sols **16 £ 4 sols**
- Les biens de Louis Jingeaud aux 2 Spt. Taille six livres. Capitation sept livres deux sols.
Total treize livres deux sols **13 £ 2 sols**
- Les héritiers de Marie Cartaud, veuve d'Antoine Jingeaud. Taille quinze livres. Capitation dix huit livres huit sols. Total trente trois livres dix huit sols **33 £ 18 sols**

- Jean Pingaud dit Granjean à 2 v. Taille vingt quatre livres. Capitation vingt neuf livres
Total trente trois livres dix sols **33 £ 10 sols**
- Jean Maridat l'ainé, pour la moitié de la cotte qu'il supportait avec son fils **10 £ 13 S**, plus pour les biens de sa femme **6 £** distraction faite de **1 £ 16 S** portés sur la cotte de Jean Maridat pour les biens de Sagnat, plus pour l'acquisition de François et Jean Lafond **2 £ 4 Sols** en ce qu'il payera la cotte de Sagnat. Total Taille dix neuf livres. Capitation vingt deux livres neuf sols. Total quarante une livres neuf sols **41 £ 9 sols**
- Jean-Baptiste Maridat le jeune, pour la moitié de la cotte qu'il supportait avec son frère **12 £ 3 S** plus **1 £ 16 S** de la cotte de Sagnat divisée entre eux, plus **2 £ 5 S** pour l'acquisition qu'il a fait de François et Jean Delafond. Total Taille seize livres quatorze sols. Capitation dix neuf livres deux sols. Total trente cinq livres dix sols **35 £ 10 sols**
- Les biens de Léonard et Pierre Cartaud, frères aux 2 Sept. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Antoine Cartaud, tailleur de pierre. Taille douze livres quatre sols. Capitation quatorze livres dix sols. Total vingt six livres quatorze sols **26 £ 14 sols**
- Martial Janot, pour les biens de sa femme. Taille trois livres six sols. Capitation sept livres quatorze sols. Total Sept livres 14 sols **7 £ 14 sols**
- Antoine Jean et Pierre Pingaud, frères à 2 v(aches). Taille vingt six livres dix sols. Capitation trente livres seize sols. Total cinquante six livres seize sols **56 £ 16 sols**
- Jaques Lafond, tailleur de pierre. Taille vingt deux livres six sols. Capitation vingt six livres neuf sols. Total quarante huit livres quinze sols **48 £ 15 sols**
- Jean Salesses, M.(maçon ?). Taille trente sols. Capitation trente sept sols.
Total trois livres sept sols **3 £ 7 sols**
- François Lafond à 2 v. Taille distinction faite de 4 £ 10 S. portés sur la cotte de Jean et autre Jean Maridat à cause d'acquisition. Taille trente livres douze sols. Capitation trente six livres cinq sols. Total soixante six livres dix sept sols **66 £ 17 sols**
- Les biens d'André et Jean Bertrand aux 2 Sept. Taille quarante un sols. Capitation quarante neuf sols. Total quatre livres six sols **4 £ 6 sols**
- Pierre Rousseau, Boulanger S p.s.c.plle (**sans propriété, sa cotte personnelle**) annulée
- Jean Capillon à 2 v(aches). Taille vingt trois livres six sols. Capitation vingt sept livres douze sols. Total cinquante sept livres dix huit sols **57 £ 18 sols**
- Silvain Lacoste, annulée
- Les Biens de Catherine Gadet. Taille six livres un sou. Capitation sept livres quatre sols.
Total treize livres cinq sols **13 £ 5 sols**
- Jean et Silvain et Jeanne Bourbon, frères et sœurs. Taille vingt quatre livres deux sols. Capitation vingt huit livres onze sols.
Total cinquante deux livres treize sols **52 £ 13 sols**
- Jean Tenot, M. (maçon ?). Taille vingt sols. Capitation vingt quatre sols. Total quarante quatre sols **2 £ 4 sols**
- Les biens de Jean Bazennerie de Dun affermés à différents particuliers. Taille trente deux livres quatre sols. Capitation trente huit livres trois sols.
Total soixante dix livre sept sols **70 £ 7 sols**

Pertuix et Bourgoueix

- Silvain Peuxfely, sans biens, M^r (menuisier ?). Taille trois livres quinze sols. Capitation quatre livres quinze sols. Total huit livres quatre sols **8 £ 4 sols**

- François Monnet et Silvain Peuxfely. Taille cinq livres quinze sols. Capitation six livres seize sols Total douze livres onze sols **12 £ 11 sols**
- La Mrie de Jean Lablonde, exploitée à 2 b(œufs) par Antoine Auclair 6 sept 6 char. Taille quarante-huit livres quatre sols. Capitation cinquante sept livres douze sols
Total cent cinq livres six sols **105 £ 6 sols**
- Antoine Auclair p.s. c. p^{elle} (**pour sa cotte personnelle**). Taille cinquante un sou. Capitation trois livres Total cinq livres onze sols **5 £ 11 sols**
- La veuve Louis Mauvy. Taille quatre livres deux sols. Capitation quatre livres dix sept sols. Total huit livres dix neuf sols **8 £ 19 sols**
- André Caillaud. Taille quinze livres treize sols. Capitation dix huit livres onze sols. Total trente quatre livres quatre sols **34 £ 4 sols**
- Silvain Baret, charp. Taille quatorze livres un sou. Capitation seize livres treize sols. Total trente livres quatorze sols **30 £ 14 sols**
- Les biens de Silvain et autre Silvain Moreau .Taille dix huit livres un sou. Capitation onze livres dix huit sols. Total vingt une livres dix huit sols **21 £ 18 sols**
- Les biens de Gabriel Moreau aux 2 Sept. Taille dix livres. Capitation onze livres dix sept sols. Total vingt une livres dix sept sols **21 £ 17 sols**
- François Malthon, gendre de feu Silvain Bouyer sa veuve et pour les mineurs à 2 v. Taille onze livres treize sols. Capitation treize livres seize sols.
Total Vingt cinq livres neuf sols **25 £ 9 sols**
- Martial Moreau. Taille quatre livres trois sols. Capitation quatre livres dix huit sols. Total neuf livres un sou **9 £ 1 sol**
- Jean et autre Jean Boyer, père et fils à 2 v(aches), et pour la moitié de la cotte de Marie et Anne Moreau. Taille dix huit livres sept sols. Capitation vingt une livres quinze sols. Total quarante livres deux sols **40 £ 2 sols**

Le Cros

- Le moulin du Sieur Bazennerie, exploité par le nommé Delage ou Jssts (Jouissants). Taille vingt livres sept sols. Capitation vingt quatre livres deux sols.
Total Quarante quatre livres neuf sols **44 £ 9 sols**
- Silvain Delage annulée
- Les biens de Jean Laboureix et André Pinaud, jouis par ledit Pinaud. Taille quatorze livres trois sols. Capitation seize livres quinze sols.
Total trente livres dix huit sols **30 £ 18 sols**
- André Pinaud et la veuve de son fils à 2 v. Taille vingt cinq livres seize sols. Capitation trente livres dix sols. Total cinquante six livres six sols **56 £ 6 sols**
- Pierre Beillaud dit Tabatte pour s.c. p^{elle}. Taille vingt sols. Capitation vingt quatre sols. Total quarante quatre sols **44 sols**
- La veuve Silvain Bachelier et Jean Tenot. Taille sept livres dix huit sols. Capitation neuf livres sept sols. Total dix sept livres cinq sols **17 £ 5 sols**
- André Jamet à 2 v(aches). Taille quinze livres quatorze sols. Capitation dix huit livres douze sols. Total trente quatre livres six sols **34 £ 6 sols**
- La M^{rie} d'André Baret, provenant de sa femme, exploitée par Pierre Prieur. Taille quarante sept livres. Capitation cinquante sept livres treize sols.
Total cent deux livres treize sols **102 £ 13 sols**

La Villatte

- Mathurin et François Lablonde à 2 v. Taille vingt cinq livres trois sols. Capitation vingt neuf livres seize sols.
Total Cinquante quatre livres dix neuf sols **54 £ 19 sols**
- Pierre Pinaud et son fils à 2 v. taille vingt cinq livres huit sols. Capitation trente livres deux sols. Total cinquante cinq livres dix sols **55 £ 10 sols**
- Silvain et autre Silvain Pignaud à 2 v. B.fs. Taille cinquante neuf livres sept sols. Capitation soixante dix livres six sols.
Total cent vingt neuf livres treize sols **129 £ 13 sols**
- Jean et autre Jean Lablonde P.s.C. P^{elle}. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total Quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- La M^{rie} de Jean Lablonde, exploitée à 2 bfs par Jean Bapt. Ducloup. 8 S. 8 Ch. Taille cinquante neuf livres. Capitation soixante dix livres six sols.
Total cent vingt neuf livres treize sols **129 £ 13 sols**
- Jean Baptiste Ducloup P.s.C. P^{elle}. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total Quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Gabriel et Pierre Delot P.s.C. P^{elle} Taille annulée
- François Lablonde et les héritiers d'Antoine Ducourtioux à 2 Bfs. Taille quarante huit livres. Capitation cinquante six livres .
Total cent quatre livres seize sols **104 £ 16 sols**
- Les biens des mineurs de François Malton, expl. par plusieurs particuliers. Taille onze livres deux sols. Capitation treize livres trois sols.
Total vingt quatre livres cinq sols **24 £ 5 sols**
- Les h^{iers} de Silvain Gilet, les biens expl. par Martial Lablonde. Taille cinq livres onze sols. Capitation six livres douze sols. Total douze livres trois sols **12 £ 3 sols**
- Martial Lablonde, charpentier fils de Rémy. Taille dix huit livres un sou. Capitation vingt une livres sept sols. Total Trente neuf livres huit sols **39 £ 8 sols**
- Les moulins de La Villatte, expl. par Pierre Lachassagne. Taille quarante sept livres. Capitation cinquante cinq livres treize sols.
Total cent deux livres treize sols **102 £ 13 sols**

Le Ris

- La m^{rie} de m^{re} Denesmond, expl. à 4 B. par François Parent 8 S, 8 ch.
Taille soixante dix livres. Capitation quatre vingt deux livres dix sept sols.
Total cent cinquante deux livres dix sept sols **152 £ 17 sols**
- Jean Larebeyrolle et ses enfants m^{rs} (mineurs). Taille neuf livres trois sols. Capitation dix livres dix sept sols. Total vingt livres **20 £**
- Silvain Auclair, m^r (Menuisier ?), coll. p les B. de sa femme. Taille quarante cinq sols. Capitation quarante neuf sols. Total quatre livres quatorze sols **4 £ 14 sols**
- Silvain Bergier, Journalier. Taille quatorze livres. Capitation seize livres treize sols. Total trente livres treize sols **30 £ 13**
- Pierre Bergier, journ. Taille onze livres. Capitation treize livres un sou. Total vingt quatre livres un sou **24 £ 1 sou**

- Silvain Lanouzillère et Jeanne Rougeron. Taille trois livres. Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols **6 £ 11 sols**
- Louis Pingaud, journ. Taille dix livres. Capitation Onze livres dix sept sols. Total vingt une livre dix sept sols **21 £ 17 sols**
- Silvain Barraud pour tous ses biens, Sindic à 2 v. Taille trente huit livres. Capitation quarante cinq livres quinze sols. Total quatre vingt quatre livres huit sols **84 £ 8 sols**
- La veuve Jean Vallet, Léonard François et Martial Vallet. Taille trente une livres dix sept sols Capitation trente sept livres quatorze sols.
Total soixante neuf livres onze sols **69 £ 11 sols**

La Roche

- Les biens de feu Annet Peyrot aux 2 Sept. Taille quatre livres cinq sols. Capitation cinq livres un sou. Total neuf livres six sols **9 £ 6 sols**
- Les biens de François Petit aux 2 Sp. Taille quatre livres cinq sols. Capitation quatre livres quinze sols. Total huit livres quinze sols **8 £ 15 sols**
- La veuve et héritiers de Pierre Puissant, les héritiers de François Roy, Gabriel Audonnet, Jean Roy, fils et gendre de François. Taille vingt quatre livres deux sols. Capitation vingt huit livres huit sols. Total cinquante deux livres dix sols **52 £ 10 sols**
- La veuve Silvain Barreau à 2 Bfs. Taille vingt deux livres un sou. Capitation vingt six livres deux sols. Total quarante huit livres trois sols **48 £ 3 sols**
- Gabriel Aubrun. Taille douze livres. Capitation quatorze livres quatre sols.
Total vingt six livres quatre sols **26 £ 4 sols**
- Les biens de Léonard et Jaquet Barret aux 2 Spt. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Jean Roy, Mr (métayer, ?). Taille trois livres. Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols **6 £ 11 sols**
- La M^{rie} de Louis et Jean Baptiste Barreau, expl. à 4 bfs par Joseph Clavaud 6 S. 6 ch, et acquisition du dénommé Cadet. Taille quarante sept livres. Capitation cinquante sept livres treize sols. Total cent deux livres treize sols **102 £ 13 sols**
- Les biens de Margueritte Jamet aux 2 sept. Taille cinquante sols. Capitation trois livres. Total cinq livres dix sols **5 £ 10 sols**

Locataires et particuliers

- La veuve Léonard Ducloup. Taille cinq sols. Capitation six sols .
Total onze sols **11 sols**
- Les héritiers de Marie Ducros et Pierre Baraud. Taille sept livres. Capitation huit livres six sols. Total 15 livres six sols **15 £ 6 sols**
- Pierre Lachassagne, meunier de La Villatte. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Silvain Pingaud pour S. c. p^{elle}. Taille trois livres. Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols **6 £ 11 sols**
- Jean Belot, fermier d'André Calaud (?) et pr S C p^{lle}. Taille cinq sols.
Capitation six sols. Total onze sols **11 sols**
- Jean Delaud pr S C p^{lle}. Taille cinq sols. Capitation six sols.
Total onze sols **11 sols**

- Silvain Peuxfely. Taille cinq sols. Capitation six sols.
Total onze sols **11 sols**
- François Parent, pr S C p^{lle}. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols.
Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Pierre Filloux Coll. et acquisition dud. Ducros. Taille trois livres. Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols **6 £ 11 sols**
- Louis et Pierre Capillon, pour les biens qu'ils possèdent à la Villatte. Taille sept livres six sols. Capitation sept livres dix-sept sols.
Total quinze livres trois sols **15 £ 3 sols**
- Marie Jangeaud (Jingaud ?), pr les biens qu'il possède au Bourg. Taille trois livres. Capitation trois livres onze sols. Total six livres onze sols **6 £ 11 sols**
- Le nommé Cadet, annulé (?)
- Jean Dunet, Laboureur. Taille dix sols. Capitation douze sols.
Total vingt deux sols **1 £ 2 sols**
- Le nommé Peyrot dit Aubeau, pour son pré et patural du Bourg. Taille vingt cinq sols. Capitation trente sols. Total cinquante cinq sols **2 £ 15 sols**
- Le nommé Paty de La Barde. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Les biens de Pierre et Silvain Dayron, du village du Cros et la Villatte. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Les Biens de Pierre Bonnet, sacristain 4 B^{llées}. Taille trente sols. Capitation trente six sols. Total trois livres six sols **3 £ 6 sols**
- Les biens de Silvain Pradoux (Pradeau ?) et son neveu. Taille trente sols. Capitation trente six sols. Total trois livres six sols **3 £ 6 sols**
- Le sieur Lemoyne de Naillat, pour un patural. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Léonard Rousseau de Tarsaque, pr les biens qu'il possède à la Villatte et au Cros. Taille trente sols. Capitation trente six sols. Total trois livres six sols **3 £ 6 sols**
- Georges Thomas ses frères de la Valette, p. les biens qu'il possède au village de Lavillatte. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols.
Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Les biens de Jean Thomas de Lavalette, situés à Lavillatte. Taille trente sols. Capitation trente six sols. Total trois livres six sols **3 £ 6 sols**
- Jaque Nadaux dit moret annulé
- Gilles et la veuve Pingaud du village des Genettes, pour les biens qu'il possède à La Roche. Taille trente sols. Capitation trente six sols.
Total trois livres six sols **3 £ 6 sols**
- Silvain Gonnot et son neveu de Lavalette, pour les biens qu'il possède à Lavillatte. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols.
Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Jean Betous et ses enfants du village de Lavalette, pour les biens qu'il possède dans la paroisse. Taille dix sols. Capitation douze sols. Total une livre deux sols **1 £ 2 sols**
- Joseph Clavaud, métayer du sieur Barraud P.s.C. P^{elle}. Taille cinq sols. Capitation six sols. Total onze sols **11 sols**
- Léonard de Lavalette, pr les biens qu'il possède dans la paroisse. Taille dix sols. Capitation douze sols. Total une livre deux sols **1 £ 2 sols**

- Antoine Moreau, Coll. T. cinq sols. Cap. six sols

Total onze sols

11 sols

Fermiers

- Le fermier de la veuve Tixier. Taille vingt quatre sols. Capitation vingt neuf sols.
Total cinquante trois sols **2 £ 13 sols**
- François Parent, fermier de M^{re} de Nesmond. Taille cinq livres. Capitation cinq livres dix neuf sols. Total dix livres dix neuf sols **10 £ 19 sols**
- Pierre Beillot, fermier. des héritiers de Gabriel Pignot (?). Taille dix sols. Capitation douze sols. Total vingt deux sols **22 sols**
- Marc Delafond, fermier de Pierre son frère. Taille douze sols. Capitation quatorze sols.
Total vingt six sols **1 £ 6 sols**
- Pierre Leprieur, fermier d'André Baret. Taille quarante sols. Capitation quarante huit sols. Total quatre livres huit sols **4 £ 8 sols**
- Le fermier du pré du Chabausson appartenant aux héritiers de Blaize Lafond. Taille vingt six sols. Capitation trente deux sols. Total cinquante huit sols **2 £ 18 sols**
- Pierre Brugerres, fermier de M. Bazennerie ou autres. Taille quinze sols. Capitation dix huit sols. Total une livre treize sols **1 £ 13 sols**
- Le sieur Tixier de Mortegoutte, fermier de marquis De Persan. Taille douze sols. Capitation quatorze sols. Total vingt six sols **1 £ 6 sols**
- Pierre Lachassagne, fermier du moulin de Lavillatte. Taille cinquante sols. Capitation trois livres. Total cinq livres dix sols **5 £ 10 sols**
- Pierre Laboureix, fermier du sieur Terrasson pour le pré du Chabosson.
Taille quatorze sols. Capitation seize sols. Total trente sols **1 £ 10 sols**

Privilégiés :M^{re} le curé

Fait et Arresté le présent rolle par *Martial Rémy* et *Joseph Delafond frères* P. B.(**porte bourse**) *Jean Decoux*, *Gabriel Puissant* et *Léonard Beauregard* frères et *Silvain Auclair* tous **collecteurs** présents sauf lesd. Jean Decoux et Silvain Auclair duement sommés par acte de *Pecherat* (?) sergent en datte du présent mois duement contrôlé, lesquels collecteurs présents ont dit avoir le nombre de **156 Cottes** non compris celles d'un denier dont cent feux vifs, 5 domaines à 4 bœufs, 3 à 2 bœufs, 20 particulier à 2 vaches, deux moulins font partie et le dit P. B. a signé à Guéret le dix neuf octobre mille sept cent quatre vingt six

DELAFONT P. B. PERDRIX P.L.C.

Vu et vérifié à Guéret le 19 9 bre (novembre) 1786
NOURGEON DELAVALAZELLE

Pour avoir une idée de la charge que représentait l'impôt au cours du XVIII^e siècle voici un tableau récapitulatif qui part de 1727. Le premier « rôle » de la taille que nous connaissons sur Colondannes est celui de 1727 dont la transcription est reproduite page 41 et suivantes. Nous avons également reproduit ci-dessus, celui de 1787.

1727	1823 livres 18 sols	1744	1950 livres 6 deniers
1729	1475 livres 6 deniers	1745	1940 livres 6 deniers
1730	1570 livres 6 deniers	1747	1940 livres 6 deniers
1735	1800 livres 6 deniers	1749	1990 livres
1738	1950 livres 6 deniers	1752	1930 livres 6 deniers
1739	1890 livres 6 deniers	1755	2110 livres 6 deniers
1740	1820 livres 6 deniers	1756	2010 livres 6 deniers
1741	1940 livres 6 deniers	1761	1930 livres
1743	1847 livres 6 deniers		

1771 Taille :	2031 livres 10 sols
..... Capitation :	1988 livres 1 sol 4 deniers
1773 Taille :	2031 livres
..... Capitation :	2058 livres
1787 Taille :	1793 livres 1 sol
..... Capitation :	2336 livres 10 sols

Comme cela apparaît sur ce tableau **la taille** est un impôt auquel sont assujettis les habitants de Colondannes (et d'ailleurs) jusqu'à la Révolution. A un moment, dans les années 1760, que nous n'avons pas défini avec précision s'y ajoute la **capitation**, impôt sur les personnes dont le montant est pratiquement aussi élevé que la taille. Jusqu'en 1789, la charge fiscale va se maintenir comme nous le montre le dernier rôle, celui de 1787.



EXTRAIT DES MATRICES CADASTRALES . COLONDANNES 1791

À la Révolution de 1789, l'organisation des communes se met en place. En particulier a lieu l'établissement du plan cadastral, des états de section et des matrices cadastrales.

***L**e document ci-dessous est une transcription de la matrice cadastrale de 1791, (sauf les 5 premiers de la liste qui sont repris sur la matrice cadastrale de l'an VI, , les premières pages du registre de 1791 étant disparues ; il s'agit donc d'une extrapolation) . Elle nous donne une idée de l'occupation de l'espace et de la composition de la population de Colondannes au moment de la Révolution de 1789. Elle nous donne aussi une idée des charges d'impôt foncier qui pesaient sur la population au début de la période qui suivit la fin de l'ancien régime. Nous avons aussi une idée assez précise des familles qui habitaient à Colondannes en cette fin de XVIII^e siècle. Ce tableau est à rapprocher du précédent et de l'extrait des « rolles » de 1787 (voir ci-avant).*

N°	identification du compte	domiciliation	montant des revenus en livres tournois (£ t) (livres de Tours).
1	Jean JUNJAUD la veuve TOTAL des revenus estimés 12 pluviôse an VI	le Bourg	26 £ t 19 Sols 6 d
2	Joseph ROUSSAU TOTAL des revenus estimés 12 pluviôse an VI	le Bourg	4 £ t 10 sols 6 d
3	Jean DECOST TOTAL des revenus estimés 12 pluviôse an VI	le Bourg	7 £ t 8 sols 4 d
4	Gabriel PINGAUD et Rose DELAFONT (sa femme) TOTAL des revenus estimés 12 pluviôse an VI	le Bourg	50 £ t 0 sols 2 d
5	Jean VASLET et autre Jean V.. frères TOTAL des revenus estimés 12 pluviôse an VI TOTAL des revenus estimés en 1791-1792	le Bourg	110£ t 4 sols 6 d 124 £ t 4 sols
6	Jean THENOT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Bourg	3 £ t 7 sols
7	Gabriel JACQUET TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Bourg	40 £ t 19 sols 6 d
8	Silvain AUCAPITAINE et Antoine PIARROT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Bourg	24 £ t 3 Sols
9	Silvain BOURBON ou ses Hrs TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Bourg	45 £ t 15 sols 6 d
10	Silvain JAMMOT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Bourg	30 £ t 5 sols 6 d
11	Rémy BRUGIERE TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Bourg	92 £ t 5 sols 6 d

12	Pierre BRUGIERE	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		117 £ t 14 sols 2 d
13	François PHELIPON	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		48 £ t 9 sols
14	Gabriel BRUGIERE	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		63 £ t 15 sols 6 d
15	Pierre LABOURET	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		164 £ t 13 sols 6 d
16	Pierre CARTAU	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		7 £ t 7 sols
17	Jean Baptiste GENEST	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		67 £ t 6 sols 6 d
18	Gabriel AUBRUN les Hrs	la Roche	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		25 £ t 3 sols 6 d
19	Jean et François BRUGERE	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		139 £ t 17 sols 6 d
20	Jean Baptiste PINGAUD	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		21 £ t 3 sols 6 d
21	Louis LARDY	Saint-Germain	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		20 £ t 4Sols 8 d
22	le Sieur BAZENERYE	Dun-le-P	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		182 £ t 6 sols 6 d
23	Jean BOURBON	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		47 £ t 01 sol
24	Jean DELAFONT et son gendre	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		107 £ t 2 sols 6 d
25	le Sieur TARDY	Dun-le-Pal.	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t 10 sols
26	Silvain BARRAUD	Le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		103 £ t 15 sols 6
d			
27	Léonard VALLET, Fr ^{çois} et Martial ses frères	Le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		134 £ t 8 sols 6 d
28	le Sieur DENESMON	Guéret	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		656 £ t 6 sols
29	Jean PINGAUD et ses frères	Le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		25£ t 5 sols
30	Martial DELAFONT et ses frères cultiv.	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		167 £ t03 sols
31	Marguerite DELAFONT veuve Peuphely	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		36 £ t 12 sols
32	Léonard DUCROS et Guillaume son frère	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		79 £ t 00sol 8 d
33	le Sieur Rémy DELAFONT et sa soeur	prêtre ci-dvt	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		109 £ t 9 sols
34	le Sieur THERASSON	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		68 £ t 04 sols
35	Baptiste BARRAUD biens du Bg, domaine la Roche		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		451 £ t 08 sols 10 d

36	Pierre DUCROS	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		49 £ t 02 sols 9 d
37	Jean PINGAUD « Gran Jan »	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		71 £ t 10 sols 9 d
38	Jean LARBEROLLE	le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		21 £ t 07 sols 2 d
39	Silvain BERGE	le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		28 £ t 07 sols 10 d
40	Silvain AUCLER	le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		7 £ t 15 sols
41	Pierre BERGE	le Rix	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		20 £ t 1 sol 10 d
42	François LABLONDE le Jeune	Pertu	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		292 £ t16 sols
43	Habitants du Rix, Communaux		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		17 £ t 4 sols
44	LABOURET les Hrs de.....	le Cros	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		47 £ t 14 sols 9 d
45	Jacques LAGARDETTE	Maison Feyne	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		28 £ t 19 sols 9 d
46	Silvin PIGNAUD l'ainé	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		155 £ t 3 sols 6 d
47	François LABLONDE l'ainé	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		61 £ t 16 sols 5 d
48	Martial LABLONDE	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		37 £ t 7 sols 8 d
49	Jean LABLONDE les Hrs de.....	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		189 £ t 12 sols 2 d
50	Léonard MARAIT	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		131 £ t 16 sols 6 d
51	DU COURTIOUX les hrs	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		149 £ t 13 sols 4 d
52	Claude BOUILLE et Silvain PIGNAUD	La Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		70 £ t 03 sols 8 d
53	André BARET pr les biens qu'il possède au Cros	Not	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		255 £ t16 sols 7 d
54	FERRAND le Nommé...	Puisjaragne	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		17 £ t 04 sols 4 d
55	Jacque NADAU	La Valette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		12 £ t 06 sols
56	Silvain LAMANT	La Valette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t 18 sols
57	DHERON l'ainé		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		18 £ t 08 sols
58	PRADAU le Nommé	le Puisjaragne	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t 10 sols
59	LABERTOIGNERE le Nommé	la Valette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		3 £ t 05 sols

60	Jean DESSORT	la Vallette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		3 £ t 02 sols
61	George THOMAS et ses frères	la Valette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		7 £ t
62	Pierre LABOURET	la Valette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		8 sols
63	Jean BETOUT	la Valette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t 17 sols
64	Jean Baptiste ROUSSAUD	Tersat	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		7 £ t 06 sols
65	HABITANTS de la Villatte Communaux		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		7 £ t 05 sols
66	Pierre LACHASSAGNE	la Villatte	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		235 £ t 11 sols 8 d
67	Joseph DELAFONT	Fleurat	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		132 £ t 16 sols
68	Marc DELAFONT	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		199 £ t 16 sols 2 d
69	Morice JOYEUX	la Barde	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		11 £ t
70	Louis DELAFONT	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		84 £ t 15 sols
71	Christophle ROUSSAUD	Beaupré	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		7 £ t 15 sols
72	Jean ROUSSAUD	Beaupré	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		11 £ t 7 sols 6 d
73	Pierre GAYAUD	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		38 £ t 16 sols
74	GONNAU et son neveu	la Vallette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		17 £ t
75	Pierre FILLOUX	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t 11 sols 8 d
76	Claude LAMANT	Le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		15 sols
77	Sébastien DUCROS	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		145 £ t 16 sols
78	Silvain PEUXPHELY	le bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		26 £ t 01 sol 4 d
79	Catherine MONET Veuve Peuxphely	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		27 £ t 01 sol 6 d
80	Jean MARIDAT	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		51 £ t 16 sols
81	Silvain VALLETTE	Le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		9 £ t 12 sols 2 d
82	Pierre DELAFONT (pr les biens de sa femme)	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t 09 sols 2 d
83	Gabriel LAVAUD	Le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		17 £ t 08 sols 4 d

84	François PENOT	Bougois Naillat	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		87 £ t 15 sols 8 d
85	Habitants de PERTU		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		5 £ t 4 sols
86	Jacques DELAFONT	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		39 £ t 07 sols
87	Pierre DELAFONT	Dun-le-P.	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t
88	Rémy DELAFONT Sieur Delavallade et sa soeur	Azerables	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		338 £ t 01 sol 6 d
89	François MALTON	Bougouet	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		40 £ t 10 sols 11 d
90	Jean BOYER	Bougouet	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		75 £ t 15 Sols 5 d
91	Silvain BARET, les Hrs	Bougouet	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		60 £ t 7 sols
92	MAUVIS, la Veuve	Bougouet	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		24 £ t 12 sols 6 d
93	le Sieur LEMOINNE	Naillac	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		18 £ t
94	André CAILLAUD	le Gr ^d Bougouet	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		48 £ t 15 sols 6 d
95	Jean LAMASSET	Bougouet	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		27 £ t 3 sols
96	HABITANTS du Village de Bougouet		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		6 £ t 5 sols
97	Jean FERRAN (pour son acquisition)	le Cros	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t 15 sols
98	Joseph ROUSSEAU (pour ses biens du Cros)	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		56 £ t 4 sols
99	André JAMMET	Le Cros	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		41 £ t 10 sols10 d
100	André PINOT	le Cros	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		66 £ t 13 sols 6 d
101	jean BACHELIER	Le Cros	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		22 £ t 12sols 6 d
102	Jean THENOT	le Cros	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		22 £ t 5 sols 9 d
103	Pierre BRUNET	le Puisjaragne	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		29 £ t 19 sols
104	Silvin DHERON	le Puisjaragne	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		18 £ t 8 sols
105	Louis CAPILLON	Le Teilloux	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		33 £ t 18 sols
106	Jean BRUNET et Marie sa soeur	le Puisjaragne	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		24 £ t 8 sols
107	Léonard LAGARDETTE	La Vallette	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t 11 sols 6 d

108	Silvin BRUNET TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Chabanne	1 £ t 4 sols 6 d
109	Jean CAPILLON les héritiers TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Puisjaragne	1 £ t 18 sols 6 d
110	Silvin CARTAUD TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Puisjaragne	5 £ t 3 sols 6 d
116	François CAPILLON dit Mouchelet TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Le Puisjaragne	1£ t
117	Jean FOURNEAUX Total des revenus estimés 1791-1792	Le Teilloux	2 £ t
118	Jacques PINOT dit Lalure TOTAL des venus estimés 1791-1792	Le Teilloux	10 sols
119	Silvin MONET TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Teilloux	cultivateur 10 sols
120	LAVILLE (la veuve) TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	1 £ t
121	Joseph CYALIS TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	Cultivateur 3 £ t 8 sols
122	Jacques BETOUT dit Simonnet TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	maréchal 6 £ t 11 sols
123	le Sieur THOMAS TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Dun-le-P.	bourgeois 2 £ t 5 sols
124	Jean LHABITANT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	cultivateur 2 £ t 5 sols 6 d
125	Antoine LEMERLE TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	cultivateur 1 £ t
126	François LEMERLE TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	Cultivateur 1 £ t 15 sols
127	MAUVY la veuve TOTAL des revenus estimés 1791-1792		5 sols
128	Silvin DHERON gendre à Cartaud TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Puisjaragne	cultivateur 1 £ t
129	CABOCHE (les héritiers) TOTAL des revenus estimés 1791-1792	les Fougères	15 sols
130	Joseph LEMERLE TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Pescü	cultivateur 8 sols 4 d
131	Léonard PEZANT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	le Cros	meunier 140 £ t 14 sols 8 d
132	PASTY (le Nommé) TOTAL des revenus estimés 1791-1792	la Barde	17 £ t
133	Jean Baptiste FOSSIAT (ancien ?) curé de Colondannes TOTAL des revenus estimés 1791-1792		9 £ t 15 sols
134	Rémy DELAFONT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Le Bourg	maréchal 116 £ t 12 sols 3 d
135	le Sieur TIXIER TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Dun-le-P.	juge de paix 152 £ t 17 sols
136	Jean Baptiste JANNOT TOTAL des revenus estimés 1791-1792	Lavaultgautier	29 £ t 2 sols 6 d

137	PENOT (le nommé)	Grosbos	cultivateur
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		4 £ t 9 sols
138	Jean DUNET	Lavaultgautier	cultivateur
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		12 £ t 16 sols
139	Françoise PENOT	Azat	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		5 £ t 14 sols
140	BREJAT (le Nommé)	Azat	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t 10 sols
141	Louis BUFFET	Lavaultgautier	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t 5 sols
142	Gabriel COQ	Bg de Salagnac	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		5 £ t 9 sols
143	Pierre ROUSSAUD	Beaupré	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		13 £ t 8 sols
144	Jean CAPILLON	Le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		58 £ t 07 d
145	Antoine PINGAUD	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		17 £ t 13 sols 6 d
146	Léonard & Pierre CARTAUD	Paris	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		18 £ t 11 sols
147	Antoine CARTAUD	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		37 £ t 4 sols 6 d
148	Jean Baptiste MARIDAT (la veuve)	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		43 £ t 12 sols 6 d
149	Pierre PINGAUD	Dun-le-P.	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		13 £ t 15 sols 6 d
150	Marc JANNOT	le Masrouzeau	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		4 £ t 7 sols 6 d
151	Jean PINGAUD dit Collas	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		14 £ t 14 sols 3 d
152	Silvin LAQUINTA	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		26 £ t 11 sols
153	Joseph DELAFONT, les Héritiers	Dun-le-P.	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		5 £ t 12 sols
154	le Sieur DISSOUBRAY	Dun-le-Palestel	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		6 £ t 15 sols
155	Marc BUFET	Puys du Cabaret	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t
156	Silvin DEDUN	Saint-Léger	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		17 £ t 15 sols
157	François BARRAUD, Jn et les Hrs de Silv. ses frères	La Roche	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		71 £ t 15 sols
158	Jean SALESSE et Marc son fils		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		3 £ t 5 sols
159	BERTRAND le Nommé	Dun-le-P.	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		2 £ t 9 sols 6 d
160	Gabriel RICARD	le Bourg	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		15 sols

161	HABITANTS du Bourg. Communaux		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		76 £ t 2 sols
162	Le sieur DEMONT Roger, Commissaire du Roy	La Souterraine	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		8 £ t 8 sols
163	Henri PEROT	Saint-Germain	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		36 £ t 11 sols 6 d
164	Gabriel PINGAUD et ses frères		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		5 £ t 9 deniers
165	Gabriel PUISSANT	La Roche	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		44 £ t 17 sols 6 d
166	GOGUYER	les Genestes	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		3 £ t 2 sols 9 d
167	Gabriel AUDONNET	La Roche	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		37 £ t 4 sols
168	HABITANTS de la Roche , Communaux		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		8 £ t
169	François ROY	les Genestes	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		1 £ t 8 sols 6 d
170	GASPART, le nommé	Saint-Germain	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		3 £ t 10 sols
171	Jacque BARRET		
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792	les Genestes	6 £ t 3 sols
172	GUINIARD le Nommé	les Genestes	
	TOTAL des revenus estimés 1791-1792		37 £ t 1 sol

Soit un total général de

8 327 livres 10 sols

Si nous comparons ce montant de 8 327 livres avec le montant de la taille de 1787 qui était de 4 039 livres, nous pouvons nous demander si ces revenus estimés correspondent à une imposition réelle. Dans ce cas, la charge qu'ont à supporter les contribuables de Colondannes n'a pas baissé, bien au contraire.



RECENSEMENT DE 1851. COLONDANNES (674 HABITANTS)

Répartition par feux, par quartiers et par villages

N°	Famille et Nom Prénom	Etat	Profession	Sexe	Sit.	Âge
1	JAMOT Silvain Jean-Baptiste		propriétaire et maire	M.	veuf	53 ans
2	JAMOT Silvain Eugène	fils	surnuméraire percepteur	M.	cél.	25 ans
3	JAMOT Silvain Jules	fils	vivant des revenus de son père	M.	cél.	17 ans
4	AUMOINE Emilie	petite-fille	vivant des revenus de son gd- père	F.	cél.	4 ans
5	BERGER Rose Marguerite		servante	F.	cél.	36 ans
6	LABOURRET Jean Baptiste		propriétaire	M.	mar.	67 ans
7	IABAUD Heleine	épouse		F.	mar.	69 ans
8	LABOURRET Pierre François.	fils	cultivateur	M.	veuf	50 ans
9	PENNETIER Angèle	petite-fille	vivant sur revenus de ses aïeux	F.	cél.	13 ans
10	BOUCHERON Jeanne		leur servante	F.	cél.	50 ans
11	DELAFONT Jean-Baptiste		propriétaire et cultivateur	M.	mar.	28 ans
12	GLENISSON Cécile	épouse	même profession	F.	mar.	
13	DELAFONT Léon	fils	vivant du revenu de ses parents	M.	cél.	8 ans
14	DELAFONT Silvain	frère	propriétaire et cultivateur	M.	cél.	38 ans
15	CLAVAUD Silvaine		leur servante	F.	cél.	28 ans
16	DELAFONT Mathurin	ancien militaire	propriétaire cultivateur	M.	mar.	35 ans
17	DELAFONT Claude	fils	cultivateur	M.	mar.	35 ans
18	POITRENAUD Marie	épouse de Claude	même profession	F.	mar.	30 ans
19	ROUSSEAU Emilie	petite-fille	vivant du travail de son g ^d -père	F.	cél.	6 ans
20	CLAVAUD Françoise		domestique	F.	cél.	21 ans
21	DELAFOND Marie	vve Laville	femme de ménage	F.	vve	71 ans
22	LAVILLE Anne femme Sivrana	filie de Marie	journalière	F.	mar.	38 ans
23	SIVRANA Joseph	fils de Anne	vivant du travail de sa mère	M.	cél.	11 ans
24	PEUFLIS Frédéric	petit-fils	maçon	M.	cél.	18 ans
25	REDON François		propriétaire cultivateur	M.	mar.	40 ans
26	PENNETIER Louise	épouse	même profession	F.	mar.	36 ans
27	REDON Adélaïde	filie	vivant du revenu de ses parents	F.	cél.	13 ans
28	REDON Jean Baptiste	fils	vivant du revenu de ses parents	M.	cél.	10 ans
29	GENEST Marc		propriétaire cultivateur	M.	mar.	61 ans
30	PINGAUD Marie	épouse	même profession	F.	mar.	61 ans
31	BRUNET Silvain	gendre	cardeur cultivateur	M.	mar.	32 ans
32	GENEST Victor	fils	maçon	M.	cél.	29 ans
33	GENEST Rosalie épse Brunet	filie	cultivateur	F.	mar.	23 ans
34	GENEST Rose	filie	même profession	F.	cél.	26 ans
35	BRUNET Paul Léon	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	2 ans
36	DUCROS Henry		propriétaire cultivateur	M.	mar.	47 ans
36	BRUGIERE Catherine	épouse	même profession	F.	mar.	38 ans
38	DUCROS Marie	filie	même profession	F.	cél.	18 ans
39	DU ROS Firmin	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	1,5 an
40	DUCROS Guillaume		propriétaire cultivateur	M.	mar.	55 ans

41	DUCROS	Françoise	épouse	même profession	F.	mar.	62 ans
42	DUCROS	Jean	fil	maçon	M.	cél.	32 ans
43	DUCROS	Louis	fil	même profession que son père	M.	cél.	28 ans
44	CAILLAUD	Silvaine		domestique	F.	cél.	20 ans
.....							
45	DELAFONT	Joseph		propriétaire cultivateur	M.	mar.	44 ans
46	ROSIER	Silvaine	épouse	même profession	F.	mar.	39 ans
47	DELAFONT	Justine	fil	même profession	F.	cél.	19 ans
48	DELAFONT	Claude	fil	même profession	M.	cél.	14 ans
49	DELAFONT	Henriette	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	11 ans
50	DELAFONT	Louis	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	10 ans
51	DELAFONT	Edouard	fil	Vivant comme le précédent	M.	cél.	8 ans
52	DELAFONT	Pauline	fil	Vivant comme le précédent	F.	cél.	4 ans
53	DELAFOPI	Auguste	fil	vivant comte les précédents	M.	cél.	2 ans
.....							
54	REDON	Jean		propriétaire	M.	mar.	77 ans
55	PEUFLIS	Anne	épouse	même profession	F.	mar.	74 ans
56	REDON	Léonard	fil	cultivateur propriétaire	M.	mar.	49 ans
57	GENEST	Anne	épouse du fil	même profession	F.	mar.	45 ans
58	BERGER	Alexandre	gendre	propriétaire cultivateur	M.	mar.	26 ans
59	REDON	Pauline	épouse Berger	même profession	F.	mar.	22 ans
60	BERGER	Erneste	fil d'Alexandre	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	3 ans
61	BERGER	Marie	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	2 ans
.....							
62	GAYET	Gabriel		maçon	M.	mar.	50 ans
63	JAMMET	Marie	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	56 ans
64	GAYET	Jean	fil	journalier	M.	cél.	20 ans
.....							
65	LARBEIROLLE	Jeanne		journalière	F.	cél.	65 ans
.....							
66	MARIDAT	Jean		charpentier	F.	mar.	45 ans
67	BEILLAUD	Marie (sourde)	son épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	45 ans
68	MARIDAT	Jean-Baptiste	fil	journalier	M.	cél.	18 ans
69	MARIDAT	Cécile	fil	vivant du travail de son père	F.	cél.	15 ans
.....							
70	MARIDAT	Louis		propriétaire cultivateur	M.	veuf	69 ans
71	MARIDAT	Louis Marc	son fil	propriétaire cultivateur	M.	mar.	40 ans
72	MARIDAT	Silvain	son fil	propriétaire cultivateur	M.	mar.	38 ans
73	VALLET	Adélaide	épouse de Marc	même profession	F.	mar.	36 ans
74	RILLARDON	Cydalise	épouse de Silvain	même profession	F.	mar.	26 ans
75	MARIDAT	Amélie	fil de Marc	même profession	F.	cél.	16 ans
76	MARIDAT	Marie Virginie	Fille de Marc	vivant du revenu de ses parents	F.	cél.	12 ans
77	MARIDAT	Marie Adélaide	fil de Marc	vivant du revenu de ses parents	F.	cél.	8 ans
78	MARIDAT	Clotilde	Fille de Silvain	vivant du revenu de ses parents	F.	cél.	4 ans
79	MARIDAT	Chéry Léon	fil de Silvain	vivant du revenu de ses parents	M.	cél.	10 ans

La Ville

1	MAZERET	Louis		maçon et cultiv.	M.	mar.	47 ans
2	DELAGE	Marie	son épouse	journalière	F.	mar.	51 ans
3	MAZERET	Silvain	fil	maçon	M.	cél.	18 ans
4	MAZERET	Clément	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	11 ans
.....							
5	LAGARES	Joseph	Espagnol	maçon journalier	M.	mar.	38 ans
6	BARRAUD	Magdeleine	son épouse	journalière	F.	mar.	34 ans

7	DEBESSE	Marie vve Barraud	belle-mère	vivant du travail de son gendre	F.	vve	70 ans
8	LAGARES	Célestine	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 ans
9	LAGARES	Auguste	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	2,5 ans

La Rue

1	BRUGIERE	François		propriétaire cultivateur	M.	mar.	30 ans
2	DUNET	Rose	épouse	même profession	F.	mar.	26 ans
3	BRUSIERE	Anne	tante	bergère	F.	cél.	74 ans
4	PIAROT	Jean		domestique	M.	cél.	18 ans
5	AUGARD	François		domestique	M.	cél.	12 ans
6	DUPUIS	Justin		domestique	F.	cél.	18 ans

Le bas Bourg

1	PINGAUD	Léonard	buraliste	cabaretier cultivateur	M.	mar.	40 ans
2	PINGAUD	Rose	épouse	même profession	F.	mar.	38 ans
3	PINGAUD	Philippe	fil	même profession	M.	cél.	17 ans
4	PINGAUD	Amand	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	13 ans
5	PINGAUD	Célestine	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	11 ans
6	DESMAISONS	Alexis	curé		M.	cél.	43 ans
7	AUVREL	Françoise		domestique	F.	cél.	47 ans
8	LAQUINTAT	Marguerite	vve Lavaud	journalière	F.	vve	64 ans
9	LAVAUD	Françoise Eugénie	filles	journalière	F.	cél.	24 ans
10	LAVAUD	Joseph Auguste (nat)	fil de Françoise	vivant du travail de sa mère	M.	cél.	3,5 ans
11	JOUANNAUD	Jeanne	vve Brugière	propriétaire cultivateur	F.	vve	56 ans
12	BRUGIERE	Valery	fil	maçon	M.	cél.	31 ans
13	BRUGIERE	Augustin	fil	maçon	M.	cél.	28 ans
14	BRUGIERE	Georges	fil	maçon	M.	cél.	26 ans
15	BRUGIERE	Alexis	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	11 ans
16	LEONARD	Léonard	gendre	sabotier	M.	mar.	26 ans
17	BRUGIERE	Anne ép. Léonard	filles	vivant du travail de son mari	F.	mar.	23 ans
18	LEONARD	Paul J-Baptiste André	Petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	5 mois
19	BRUGIERE	Silvain <i>Carafé</i> (nat.)	neveu	maçon	M.	cél.	30 ans
20	BRUGIERE	Silvain	beau-frère de Jean	maçon	M.	cél.	40 ans
21	BRUGIERE	Pierre		maçon prop. cult.	M.	mar.	53 ans
22	JOUANNAUD	Louise	épouse	même profession	F.	mar.	53 ans
23	BOURRET	Silvain Sulpice	gendre	maçon	M.	mar.	26 ans
24	BRUGIERE	Suzanne ép. Bourret	filles	vivant du travail de son mari	F.	mar.	24 ans
25	BRUGIERE	Marie	filles	couturière cardeuse	F.	cél.	22 ans
26	BRUGIERE	François	fil	garçon m ^d de vin	M.	cél.	18 ans
27	BRUGIERE	Silvain	fil	même profession	M.	cél.	16 ans
28	BOURRET	Marie Cécile	petite-filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	2 ans
29	BOURRET	Marie Mélanie	petite-filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 mois
30	VALLET	Alexandre		prop. menuisier cabaretier	M.	mar.	40 ans
31	ROUSSEAU	Marguerite Rosalie	épouse	cabaretière	F.	mar.	34 ans
32	VALLET	Louise	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	13 ans
33	VALLET	Clara Louise	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	5 ans
34	VALLET	Virginie Marie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 ans
35	BRUGIERE	Adélaïde		domestique	F.	cél.	20 ans

36	ROUSSEAU	Rose vve Berger		journalière	F.	vve	61 ans
37	BERGER	Marie	filles	vivant du travail de sa mère	F.	cél.	13 ans
38	CHIMBAUD	Anne vve Berger	bru	journalière	F.	vve	35 ans
39	BERGER	Jean Gédéon	petit-fils	vivant du travail de sa mère	M.	cél.	7 ans
.....							
40	GUY	Antoine		tisserand	M.	mar.	76 ans
41	JUNJAUD	Marguerite	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	61 ans
42	GUY	Jean	fils		M.	col.	40 ans
43	COUTURIER	Anne épouse de Jean	sabotière	marchande menue mercerie	F.	mar.	34 ans
44	GUY	Célestin	petit-fils	garçon marchand de vin	M.	cél.	15 ans
45	GUY	Henry	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
46	GUY	Jules Alexandre	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	1 an
.....							
47	VALLET	Gabriel Louis		propriétaire cultivateur	M.	mar.	43 ans
48	LACOSTE	Rose	épouse	même profession	F.	mar.	33 ans
49	VALLET	Marie Eulalie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	mar.	10 ans
50	VALLET	Charles Gabriel	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	8 ans
51	VALLET	Eugène	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	3 ans
52	VALLET	Félix	fils	vivant comme les précédents	M.	cél.	1 an
53	JANROT	Rose		domestique	F.	cél.	20 ans
.....							
54	VALLET	Jacques		instituteur	M.	mar.	45 ans
55	LACOSTE	Marie Zélie	épouse	couturière Marchande de menue mercerie	F.	mar.	39 ans
56	VALLET	Louis Alexandre	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	14 ans
57	VALLET	Gabriel Eugène	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	12 ans
58	VALLET	Rosalie Marie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	9 ans
59	VALLET	Pauline	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	5 ans
60	VALLET	Amand	fils	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 ans
61	BRUGIERE	Alexandrine		domestique	F.	cél.	18 ans
.....							
62	BRUGIERE	Silvain		prop. cultiv. forgeron	M.	mar.	42 ans
63	JOUANNAUD	Jeanne	épouse	même profession	F.	mar.	36 ans
64	BRUGIERE	Clotilde	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	15 ans
66	BRUGIERE	Anastasie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	6 ans
.....							
66	BRUGIERE	Jean		propriétaire cultivateur	M.	mar.	49 ans
67	DURAND	Marie	épouse	même profession	F.	mar.	45 ans
68	BRUGIERE	Marguerite	Filles	vivant du travail des parents	F.	cél.	16 ans
69	BRUGIERE	Eugène	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	12 ans
.....							
70	GAYAUD	Antoine		huilier charpentier. prop. cult.	M.	mar.	66 ans
71	MASSARD	Silvairie	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	60 ans
72	GAYAUD	Gabriel	fils	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	14 ans
.....							
73	GAYAUD	Pierre		propriétaire cultivateur	M.	cél.	56 ans
74	GUYOTON	Louise	épouse	même profession	F.	mar.	40 ans
75	GAYAUD	Justine	filles	même profession	F.	cél.	19 ans
76	GAYAUD	Jacques Paul	fils	maçon	M.	cél.	17 ans
77	GAYAUD	Emile	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	3 ans
.....							
78	GAYAUD	Pierre	neveu	sacristain prop. cultiva	M.	mar.	33 ans
79	BARRAUD	Marie	épouse	prop. cultivateur	F.	mar.	30 ans

80	GAYAUD	Adrienne	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	11 ans
81	GAYAUD	Eloyse	filles	vivant comme la précédente	F.	cél.	10 ans
82	GAYAUD	Virginie	filles	vivant comme la précédente	F.	cél.	9 ans
83	GAYAUD	Alexis	fil	vivant comme les précédents	F.	cél.	7 ans
84	GAYAUD	Auguste	fil	vivant comme les précédents	F.	cél.	3 ans
.....							
85	BRUGIERE	Pierre		forgeron	M.	mar.	55 ans
86	PICARD	Marie	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	49 ans
87	BRUGIERE	Marie	filles	vivant du travail de son père	F.	cél.	14 ans
89	BRUGIERE	Pierre	fil	vivant du travail de son père	M.	cél.	13 ans
89	BRUGIERE	Alexandre	fil	vivant du travail de son père	M.	cél.	9 ans
.....							
90	BRUGIERE	Déziré		propriétaire cultivateur	M.	mar.	36 ans
91	ROUSSEAU	Marie	épouse		F.	mar.	ans
92	BRUGIERE	Marie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 ans
93	BOURRET	Louis		propriétaire cultivateur	M.	mar.	53 ans
94	LANTONAT	Marie	épouse	même profession	F.	mar.	47 ans
95	BOURRET	Magdeleine	Fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	14 ans
96	BOURRET	Jean Baptiste	Fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	10 ans
97	BOURRET	Alexis	Fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	9 ans
99	BOURRET	Anastasie	Fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	5 ans
99	MASVIGIER	Thereize vve Lantonat	belle-mère	vivant du travail de son gendre	F.	vve	75 ans
.....							
100	PINGAUD	Antoine		cabaretier marchand potier	M.	mar.	38 ans
101	PASQUET	Reine	épouse	même profession	F.	mar.	38 ans
102	PINGAUD	Alexandrine	filles	vivant du travail de ses parents	F.	Cél.	9 ans
103	LOIRAUD	Jeanne vve Pingaud	Tante	vivant du travail de ses neveux	F.	vve	55 ans
.....							
104	MARIDAT	Rémy		maçon	M.	mar.	32 ans
105	DELOT	Virginie	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	33 ans
106	MARIDAT	Alexis	fil	vivant du travail de son père	M.	cél.	7 ans
107	MARIDAT	Félicité	filles	vivant comme le précédent	F.	cél.	6 ans
.....							
108	PINGAUD	François		maçon	M.	mar.	46 ans
109	GAILLARD	Anne	épouse	vivant du travail de son père	F.	mar.	31 ans
110	PINGAUD	Adélaïde	filles	vivant du travail de son père	F.	cél.	14 ans
111	PINGAUD	Alfred	fil	vivant comme la précédente	M.	cél.	4 ans
112	GAILLARD	Anne	tante	vivant du travail de ses neveux	F.	cél.	69 ans

La Croix du Teil

1	MARIDAT	Marie		journalière	F.	cél.	41 ans
2	MARIDAT	Anne	filles	vivant du travail de sa mère	F.	cél.	17 ans
3	MARIDAT	Silvain	fil	vivant du travail de sa mère	M.	cél.	10 ans
.....							
4	GAYAUD	Anne	épouse	même profession	F.	mar.	55 ans
6	PINGAUD	André	fil	maçon	M.	cél.	24 ans
7	PINGAUD	Justin	fil	maçon	M.	cél.	20 ans
8	PINGAUD	Edouard	fil	maçon	M.	cél.	18 ans
9	BRUGIERE	Joséphine		domestique	F.	cél.	17 ans
.....							
10	CHIMBAUD	André					

11	PINGAUD	Louise	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	34 ans
12	CHIMBAUD	Adèle	filie	vivant du travail de son père	F.	cél.	3 ans
13	CHIMBAUD	Marie	filie	vivant du travail de son père	F.	cél.	1 an
.....							
14	AUROUSSEAU	Françoise	épouse Castille	journalière	F.	mar.	46 ans
15	BOURRET	Rémy		prop. cultivateur	M.	mar.	46 ans
16	DUCROS	Catherine	épouse	même profession	F.	mar.	33 ans
17	BOURRET	Marie	filie	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
18	BOURRET	Rosalie	filie	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 ans
19	DELAFONT	Théreize	tante	prop. vivant de ses revenus	F.	cél.	71 ans
£10	BOURRET	François	rieveu	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	9 ans
21	BOURRET	Alfrède	rieveu	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	8 ans
.....							
22	CAPILLON	Gabriel	charpentier propriétaire		M.	mar.	46 ans
23	PATURAUD	Marie-Anne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	42 ans
24	CAPILLON	Jean	fils	maçon	M.	cél.	18 ans
24	CAPILLON	Jean	fils	maçon	M.	cél.	18 ans
15	CAPILLON	Justine	filie	vivant du travail de son père	F.	cél.	14 ans
26	CAPILLON	Auguste	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	10 ans
27	CAPILLON	Alexis	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
.....							
28	GENEST	Silvain		propriétaire cult.	M.	mar.	50 ans
29	PUTIOT	Marguerite	épouse	même profession	F.	mar.	44 ans
30	GENEST	François	fils	cultivateur	M.	mar.	30 ans
31	GENEST	Rémy	fils	clerc	M.	cél.	26 ans
32	GENEST	Pauline	filie	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	14 ans
33	GAYAUD	Marie	épouse de François	même profession	F.	mar.	26 ans
34	GENEST	Léon	petit-fils		M.	cél.	2 ans
35	GENEST	Clara	filie	comme le précédent	F.	cél.	2 ans
.....							
36	GRELAUD	Silvain		maçon	M.	mar.	38 ans
37	BONNAUD	Françoise	épouse	journalière	F.	mar.	40 ans
38	GRELAUD	Marie	filie	journalière	F.	cél.	15 ans
.....							
39	DUCROS	Jean		maçon prop.	M.	cél.	26 ans
40	DUCROS	Heleirie	sa soeur	propriétaire	F.	cél.	24 ans
41	DUCROS	Henry	frère	maçon	M.	cél.	22 ans
.....							
42	PINGAUD	Catherine	vve Bonnaud	journalière	F.	vve	68 ans
43	CARTAUD	François	gendre	maçon	M.	mar.	34 ans
44	BONNAUD	Catherine	épouse de François	vivant du travail de son mari	F.	mar.	27 ans
45	CARTAUD	Marie	petite-fille	vivant du travail de son père	F.	cél.	4 ans
46	CARTAUD	Cécile	petite-fille	vivant du travail de son père	F.	cél.	2 ans
.....							
47	MARIDAT	Silvain		propriétaire cultivateur	M.	mar.	44 ans
48	DELOT	Françoise	épouse	même profession	F.	mar.	44 ans
49	MARIDAT	Louis	fils	maçon	M.	cél.	23 ans
50	MARIDAT	Cécile	filie	travaillant avec son père	F.	cél.	15 ans
51	MARIDAT	Adélaïde	filie	vivat du travail de ses parents	F.	cél.	13 ans
52	MARIDAT	Clémentine	filie	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	6 ans
53	MARIDAT	Marie	filie	vivant du travail des ses parents	F.	cél.	4 ans

54	MARIDAT	Jean Baptiste	fil	vivat comme les précédents	M.	cél.	2 ans
.....							
55	CARTAUD	Pierre		propriétaire	M.	veuf	90 ans
56	POIRIER	Jean	gendre	propriétaire cultivateur	M.	mar.	57 ans
57	CARTAUD	Cathne ép.Poirier	fil	même prof. que son mari	F.	mar.	57 ans
58	POIRIER	Marie ép.Jou ^d	petite-fille	même profession	F.	mar.	32 ans
59	POIRIER	Heleine	petite-fille	même profession	F.	cél.	17 ans
60	JOUANNAUD	Gabriel	petit gendre	maçon	M.	mar.	34 ans
61	JOUANNAUD	Pauline	petite-fille de Poirier	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
62	JOUANNAUD	Rosalie	petite-fille de Poirier	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	8 ans
63	JOUANNAUD	Jules	petit-fils de Poirier	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
64	JOUANNAUD	Louis	petit-fils de Poirier	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	2 ans

La Martinèche

1	PHILIPPON	Louis		maçon prop. cult.	M.	mar.	40 ans
2	LACOSTE	Marguerite Eléonord	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	37 ans
3	PHILIPPON	Clémence	fil	travaillant avec son père	F.	cél.	14 ans
4	PHILIPPON	Louis Jacques	fil	travaillant avec son père	F.	cél.	12 ans
5	PHILIPPON	Jules	fil	vivant comme le précédent	M.	cél.	3 ans
6	FOUGERE	Magd ^{ne} vve Philpon	mère de Louis	vivant du travail de son fils	F.	vve	71 ans
7	BRUGIERE	Remy	prop. cultivateur		M.	mar.	58 ans
8	VIAL	Marie	épouse	même profession	F.	mar.	55 ans
9	BRUGIERE	Claude	fil	maçon	M.	cél.	30 ans
10	BRUGIERE	Elisabeth	fil	même profession que ses parents	F.	cél.	21 ans
11	BRUGIERE	Rose	fil	travaillant avec ses parents	F.	cél.	15 ans
12	VIAL	Jean Philippe	neveu et pupille	maçon	M.	cél.	18 ans

.....							
13	JIRAUD	Jeanne		marchande. de sangsues journalière.	F.	cél.	55 ans
14	JIRAUD	Silvaine	fil (naturelle)	journalière	F.	cél.	31 ans
.....							

15	PENNETIER	Louis		prop. maréchal forgeron	M.	mar.	67 ans
16	PHILIPPON	Marguerite	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	74 ans
17	PENNETIER	Jean	fil	prop. cultivateur	M.	veuf	45 ans
18	PENNETIER	Jean Théodor	fil	prop. cultivateur	M.	mar.	42 ans
19	RONET	Marie Rose	ép. de Jean Théodor	même profession que son mari	F.	mar.	37 ans
20	PENNETIER	Jean-Paul	petit-fils	maçon	M.	cél.	19 ans
21	PENNETIER	Elisa ou Louise	petite-fille	même profession que les parents	F.	cél.	17 ans
22	PENNETIER	Eulalie	fil	même profession	F.	cél.	15 ans
23	PENNETIER	Adolphe	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	11 ans
24	PENNETIER	Marie	petite-fille	comme la précédente	F.	cél.	11 ans
25	PENNETIER	Marie	petite-fille	comme les précédents	F.	cél.	11 ans
25	PENNETIER	Benjamin François	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
26	PENNETIER	André	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	2 ans

.....							
27	ROUSSEAU	François		prop. cultiv.	M.	cél.	36 ans
27	ROUSSEAU	Magdeleine	sa soeur	même profession	F.	cél.	28 ans
.....							

29	PUTIOT	Antoine		tisserand. prop.	M.	mar.	63 ans
30	DELAFONT	Jeanne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	63 ans
31	BOURRET	Gabriel	neveu	prop. cultiv.	M.	mar.	27 ans
32	VIAL	Rose ép. Sourret	nièce	même prof. que son mari	F.	mar.	26 ans
33	BOURRET	Marie	petite nièce	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	1 an 1/2
34	JANROT	Hortance		domestique	F.	cél.	23 ans

La Chabanne

1	VAURY	Anne	vve Brugière	vivant du travail de ses enfants	F.	vve	67 ans
2	BRUGIERE	Antoine	fils	maçon	M.	cél.	42 ans
3	BRUGIERE	Jean Louis	fils	maçon	M.	cél.	26 ans
.....							
4	MEILLAUD	Jean	prop. cultivateur		M.	mar.	42 ans
5	ALEONARD	Rose	épouse	même profession	F.	mar.	42 ans
6	MEILLAUD	Hortance	fille	même profession	F.	cél.	15 ans
7	MEILLAUD	Déziré	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	9 ans
8	BARRIERE	Gabrielle	vve Lhome	march. de chiffons journalière	F.	vve	60 ans

Le Claix

1	COMERGNAT	Jean	tisserand journalier		M.	mar.	35 ans
2	COMERGNAT	Marie	épouse	journalière	F.	mar.	36 ans
3	COMERGNAT	Marie	fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
3	COMERGNAT	Jacques	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
5	VIAL	Claude		prop. cultivateur	M.	mar.	50 ans
6	MASSARD	Elizabeth	épouse	même profession	F.	mar.	40 ans
7	VIAL	Louis	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	12 ans
8	VIAL	Rosalie	fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	9 ans
9	VIAL	Louis Célestin	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	1 an
10	VIAL	Claude	neveu	maçon	M.	cél.	20 ans
.....							
11	LAQUINTA	Silvaine	veuve Piarrot	journalière	F.	vve	55 ans
12	PIARROT	Silvain	fils	maçon	M.	cél.	20 ans

Le Cros

1	ALEONARD	Marie	vve Brugière	propriétaire	F.	vve	55 ans
2	BRUGIERE	Jean	fils	maçon	M.	cél.	27 ans
3	BRUGIERE	André	fils	maçon	M.	cél.	25 ans
4	THEODON	Delphine		Domestique	F.	cél.	14 ans
.....							
5	JANROT	Silvain		prop. cultivateur	M.	mar.	52 ans
6	ALEONARD	Silvaine	épouse	même profession	F.	mar.	49 ans
7	PIGNAUD	Silvain	gendre	maçon	M.	mar.	31 ans
8	JANROT	Adélaïde ép. Pignaud	fille	même prof. que ses père et mère	F.	mar.	25 ans
9	JANROT	André	fils	même profession que ses parents	M.	cél.	15 ans
10	JANROT	François	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	10 ans
11	PIGNAUD	Eugène	petit-fils	vivant comme le précédent	M.	cél.	1 an.
.....							
12	VALLET	André		maçon	M.	mar.	35 ans
13	PETIT	Anne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	34 ans
14	VALLET	Marie Rose	fille	vivant du travail de son père	F.	cél.	2 ans
15	VALLET	Clément	fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	1 an.
.....							
16	AUROUX	André		prop. cultivateur	M.	mar.	59 ans
17	NICOLAS	Marie Catherine	épouse	même profession	F.	mar.	61 ans
18	BARRAUD	Jeanne		Domestique	F.	cél.	32 ans
19	BARRET	Jean		maçon	M.	mar.	29 ans
20	VALLET	Anne Céline	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	21 ans
21	BARRET	Jean Baptiste	fils	vivant du travail de son père	M.	cél.	2 ans

22	THEODON	Jean		.journalier	M.	mar.	62 ans
23	POTIER	Anne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	61 ans
24	ALEONARD	Françoise vve Vallet		propr. cultivateur	F.	vve	58 ans
25	VALLET	Louis	fils	maçon	M.	mar.	37 ans
26	AUPETIT	Silvaine ép.de Louis	bru	même prof. que sa belle-mère	F.	mar.	32 ans
26	VALLET	Félix	fils	charpentier	M.	cél.	31 ans
27	VALLET	François	fils	cultivateur	M.	cél.	29 ans
29	VALLET	Hypolite	fils	maçon	M.	cél.	25 ans
30	VALLET	Marie	filie	même prof. que sa mère	F.	cél.	19 ans
31	VALLET	Adélaïde	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	4 ans
32	VALLET	Hortance	petite-fille	comme la précédente	F.	cél.	2 ans
.....							
33	PINGAUD	Gabriel		maçon propriétaire	M.	mar.	25 ans
34	SIRIEIX	Anne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	28 ans
.....							
35	BACHELIER	Gabriel		tisserand journalier	M.	mar.	67 ans
36	GONNOT	Silvaine	épouse	journalière	F.	mar.	53 ans
37	BACHELIER	Silvaine	filie	journalière	F.	cél.	40 ans
38	BACHELIER	Jean (naturel)	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
.....							
39	BOUSSARDON			journalière	F.	cél.	44 ans
40	BOUSSARDON	Jean (naturel)	fils	vivant du travail de sa mère	M.	cél.	13 ans
.....							
41	THENOT	Martial		journalier	M.	veuf	65 ans
42	THENOT	François	petit-fils	vivant du travail de son grd-père	M.	cél.	6 ans
.....							
43	GLENISSON	Louis		maçon	M.	mar.	52 ans
44	LABLONDE	Marie	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	42 ans
45	GLENISSON	Jean Baptiste	fils	vivant du travail de son père	M.	cél.	9 ans
46	GLENISSON	Silvain	fils	vivant du travail de son père	M.	cél	7 ans
.....							
47	THOMAS	Marie vve Bachelier		journalière	F.	vve	67 ans
.....							
48	BOUSSARDON	Louis		vivant du travail de ses petits-enfts	M.	veuf	77 ans
49	GLENISSON	Michel	petit-fils	maçon	M.	cél.	25 ans
50	GLENISSON	Biaise	petit-fils	maçon	M.	cèl.	19 ans
51	GLENISSON	Marie	petite-fille	journalière	F.	cél.	16 ans
.....							
52	BOURDERON	Gabrielle vve Pinot		prop. cultivateur	F.	vve	68 ans
53	BOYER	Silvain	son fils	même profession	M.	mar.	35 ans
54	BEDANT	Jeanne	ép.Boyer	même profession	F.	mar.	35 ans
55	BOYER	Marie	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 ans
56	BOYER	Léonard	petit-fils	vivant comme la précédente	M.	cél.	3 ans
57	DEGEST	Jeanne		vivant du travail de ses parents	F.	cél.	28 ans
.....							
58	JANROT	Marie vve Aléonard		prop. cultivateur	F.	vve	53 ans
59	ALEONARD	Blaise	fils	même profession	M.	mar.	36 ans
60	ALEONARD	Jean-Baptiste	fils	même profession	M.	mar.	33 ans
61	BARRAUD	Jeanne	ép.de Blaise	même profession	F.	mar.	34 ans

62	VALLET	Silvaine	bru	même profession	F.	mar.	31 ans
63	ALEONARD	Marie	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	8 ans
64	ALEONARD	Emile	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
65	ALEONARD	Pierre Désiré	petit-fils	vivant comme le précédent	M.	cél.	1 mois

La Villatte

1	GROSSET	Jacques		tisserand journalier	M.	mar.	60 ans
2	BERNARD	Jeanne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	70 ans
3	GROSSET	François	fil	maçon	M.	veuf	31 ans
4	GROSSET	Eugénie	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 ans

5	GROSSET	François		maçon	M.	mar.	34 ans
6	THOMAS	Silvaine	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	27 ans
7	GROSSET	Eugène J-Bapt.	fil	vivant du travail de son père	M.	cél.	6 ans
8	GROSSET	Marie Joséphine	fil	comme la précédente	F.	cél.	2 ans

9	BARRAIRE	François		terrassier	M.	mar.	42 ans
10	THENOT	Marguerite	épouse	journalière	F.	mar.	40 ans

11	BARRAIRE	Marie	fil	journalière	F.	cél.	15 ans
12	BARRAIRE	Anne	fil	journalière	F.	cél.	15 ans

13	PIGNAUD	François		prop. cultivateur	M.	mar.	72 ans
14	JABAUD	Marguerite	épouse	même profession	F.	mar.	63 ans
15	PIGNAUD	Anne	fil	même profession	F.	cél.	29 ans
16	PIGNAUD	Silvain	fil	maçon	M.	cél.	27 ans
17	PIGNAUD	François	fil	maçon	M.	cél.	27 ans
15	PIGNAUD	Jean Baptiste	fil	maçon	M.	cél.	22 ans
19	PIGNAUD	Eugène	fil	maçon	M.	cél.	22 ans
20	PIGNAUD	Anne Jusltine	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	19 ans

21	DUCROS	Silvain		prop. cultivateur	M.	veuf	53 ans
22	DUCROS	Marie	fil	même prof.	F.	cél.	25 ans
23	DUCROS	André	fil	maçon	M.	cél.	20 ans
24	DUCROS	Catherine	fil	même prof que son père	F.	cél.	17 ans
25	DUCROS	Jean Baptiste	fil	même profession maçon	M.	cél.	14 ans

26	DUCROS	Jean-Baptiste		prop. cultivateur	M.	mar.	50 ans
27	GROSSET	Marie	épouse	même profession	F.	mar.	38 ans
28	DUCROS	Silvain Justin	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	9 ans
29	DUCROS	André	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	9 ans

30	PIGNAUD	Silvain		prop. cultivateur	M.	mar.	50 ans
31	LABLONDE	Françoise	épouse	même profession	F.	mar.	40 ans
32	PIGNAUD	Catherine	fil	même profession	F.	cél.	20 ans
33	PIGNAUD	Marie Rose	fil	même profession	F.	cél.	17 ans
34	PIGNAUD	Marie Zénaide	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
35	PIGNAUD	François	frère de Silvain	même profession	M.	cél.	60 ans
36	PIGNAUD	Marguerite	sœur	même profession	F.	cél.	47 ans

37	LABLONDE	Silvain		charpentier	F.	mar.	36 ans
----	----------	---------	--	-------------	----	------	--------

38	LABLONDE	Adèle	sa fille	vivant du travail de son père	F.	cél.	4 ans
.....							
39	DUCOURTIOUX	Silvain		prop. cultiv.	M.	mar.	46 ans
40	ALEONARD	Gabrielle	épouse	même profession	F.	mar.	43 ans
41	DUCOURTIOUX	Silvain	fil	maçon	M.	cél.	20 ans
42	DUCOURTIOUX	Jean Eugène	fil	même profession que son père	M.	cél.	17 ans
43	TIXIER	Justine		domestique	F.	cél.	16 ans
.....							
44	LAVERDAN	Louise	vve Aupetit	prop. cultiv.	F.	vve	63 ans
45	AUPETIT	Jean Baptiste	fil	même profession	M.	mar.	33 ans
46	AUBRUN	Marie	bru	même prof.	F.	mar.	32 ans
47	AUPETIT	Louis Arsenne	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	7 ans
48	AUPETIT	Marie Julie	petit-fils	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	1 an
.....							
49	LAJOIE			domestique	M.	cél.	14 ans
.....							
50	PERICAUD	Anne	vve Marest	prop. cultiv.	F.	vve	42 ans
51	MAREST	Pierre Frédéric	fil	même prof.	M.	cél.	23 ans
52	MAREST	Justine	fil	même prof.	F.	cél.	21 ans
53	MAREST	Pierre Alphonse	fil	même prof.	M.	cél.	18 ans
54	MAREST	Maria	fil	même prof.	F.	cél.	16 ans
55	MAREST	Irma	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	13 ans
56	MAREST	Silvain Eugène	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	11 ans
57	MAREST	Jean-Baptiste	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	10 ans
58	MAREST	Rosalie	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	8 ans
59	MAREST	Alexandre	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	7 ans
60	MAREST	Amand	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	1,5 ans
.....							
61	LABLONDE	Marie	vve Bridier	journalière	F.	vve	51 ans
62	BRIDIER	Jean Eugène	fil	vivant du travail de sa mère	M.	cél.	7 ans
.....							
63	PERICAUD	Pierre		rentier	M.	veuf	77 ans
.....							
64	MAREST	Marie	vve Lablonde	prop. cultiv.	F.	vve	55 ans
65	LABLONDE	Jean Baptiste	fil	même profession	M.	mar.	21 ans
66	PECHER	Marie ép.de J.Bapt.	bru	même prof.	F.	mar.	22 ans
67	LABLONDE	Silvain Eugène	fil	même prof. ancien militaire	M.	cél.	28 ans
68	LABLONDE	François Adolphe	fil	même profession	M.	cél.	16 ans
69	LABLONDE	Françoise Justine	fil	même profession	F.	cél.	25 ans
70	LABLOt4DE	Marie Eugénie	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 mois
.....							
.....							
71	DAZAT	Marie	vve Pignaud	journalière	F.	vve	58 ans
711	DAZAT	Silvain	fil (nat.)	maçon	M.	cél.	19 ans
.....							
.....							
73	LABLONDE	Jean		maçon propriétaire,	M.	mar.	38 ans
74	BARRET	Jeanne	épouse	vivant du travail de son mari	F.	mar.	30 ans
75	LABLONDE	Marie Cécile	fil	vivant du travail de son père	F.	cél.	2 ans
.....							
.....							
76	AUPETIT	Silvain		prop. cultiv.	M.	mar.	41 ans
77	PAROT	Marguerite	épouse	même profession	F.	mar.	41 ans
78	AUPETIT	Alexis	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	11 ans
79	AUPETIT	Marie	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	11 ans
.....							
80	AUPETIT	Marguerite Adèle	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	9 ans

81	AUPETIT	Marie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 ans
.....							
82	RIOLLET	François		meunier prop.	M.	veuf	47 ans
83	RIOLLET	Alexis	fil	même profession	M.	mar.	24 ans
84	RIOLLET	Geneviève Adèle	bru ép. d'Alex.	même profession	F.	mar.	26 ans
85	THENOT	Marie	Vve Bouyer	domestique	F.	vve	55 ans
86	BERGER	Jean		domestique	M.	cél.	17 ans
.....							
87	DUNET	Silvain		meunier propriétaire.	M.	mar.	30 ans
88	DESSORT	Marie-Louise	épouse	même prof.	F.	mar.	28 ans
89	DUNET	Silvain	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	11 ans
90	DUNET	Rose Marie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	1 an
91	DUNET	Marie Adélaïde	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	1 an
92	GERBAUD	Jean-Baptiste		domestique	M.	cél.	14 ans
93	DESSORT	Virginie		domestique	F.	cél.	28 ans
94	BOUCHERON	François		domestique	M.	cél.	7 ans

Le Ris

1	LAREBEYROLE	Jean-Baptiste		prop. cultivateur	M.	mar.	48 ans
2	PINOT	Anne	épouse	même prof.	F.	mar.	44 ans
3	LAREBEYROLE	Adèle	filles	viv. du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
.....							
4	GARRET	Auguste		même profession	M.	cél.	15 ans
.....							
5	JANNOT	Silvain		maçon prop.	M.	mar.	65 ans
6	AUCLAIR	Léonarde	épouse	vivant. du travail de son mari	F.	mar.	66 ans
7	JANNOT	Denis	fil	Charpentier	M.	mar.	37 ans
8	JANNOT	Silvain	fil	maçon	M.	cél.	35 ans
9	JANNOT	François	fil	maçon	M.	mar.	26 ans
10	BERGER	Magdeleine	ép.de François	vivant. du travail de son mari	F.	mar.	29 ans
11	JANNOT	Clémence	petite-fille	vivant. du travail de ses parents	F.	cél.	5 ans
12	JANNOT	Anne Cécile	petite-fille	comme la précédente	F.	cél.	2 ans
13	JANNOT	Virginie	petite-fille	comme la précédente	F.	cél.	7 mois
.....							
14	JANNOT	Silvain			M.	mar.	39 ans
15	JUNJAUD	Jeanne	épouse	même profession	F.	mar.	29 ans
16	JANNOT	Silvain	fil	vivant. du travail de ses parents	M.	cél.	5 ans
.....							
17	VALLET	Pierre		prop. cultiv.	M.	cél.	54 ans
.....							
18	LAREBEYROLLE	Silvaine	vue Pinot	journalière prop.	F.	vve	52 ans
19	PINOT	Marie	filles	même prof.	F.	cél.	15 ans
.....							
.....							
20	VALLET	Etienne		prop. cultiv.	M.	mar.	70 ans
21	AUGROS	Marie	ép. Vallet	même prof.	F.	mar.	59 ans
22	VALLET	Jean	fil	charpentier	M.	cél.	35 ans
23	VALLET	Marie	filles	même prof. que ses parents	F.	cél.	26 ans
.....							
.....							
24	BARRAUD	Pierre		prop. cultiv.	M.	mar.	36 ans
25	DUNET	Marguerite	épouse	même prof.	F.	mar.	27 ans
26	BARRAUD	Pauline	filles	vivant. du travail de ses parents	F.	cél.	9 ans
27	BARRAUD	Paul	fil	vivant. comme la précédente	M.	cél.	6 mois
28	REJAUD	Adélaïde		domestique	F.	cél.	19 ans

29	ROSNET	Marie	vve Berger	journalière	F.	vve	32 ans
30	BERGER	Clarisse	filles	vivant du travail de sa mère	F.	cél.	8 ans
31	BERGER	Rose	filles	vivant. comme la précédente.	F.	cél.	5 ans
30	BERGER	Célestine	filles	vivant. comme la précédente.	F.	cél.	3 ans
33	VALLET	Jean-Baptiste	prop. cultiv.		M.	mar.	38 ans
34	NICOLAS	Catherine	épouse	même prof	F.	mar.	22 ans
35	VALLET	Jules	fil	vivant. du travail de ses parents	M.	cél.	1 an
36	BERGER	François		prop. cultiv.	M.	veuf	70 ans
37	BERGER	Pierre	fil	maçon	M.	cél.	32 ans
38	BERGER	François	fil	cultiv.	M.	cél.	29 ans
39	BERGER	Silvain	fil	maçon	M.	cél.	26 ans
40	BERGER	Marie	filles	même prof. que son père	F.	cél.	25 ans
41	BERGER	Silvaine	filles	même prof.	F.	cél.	21 ans
42	BERGER	Eugène	petit-fils (nat.)	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	8 mois
43	NICOLAS	Léonard		prop. cultiv.	M.	mar.	52 ans
44	AUPETIT		Marie	même profession	F.	mar.	50 ans
45	NICOLAS	Pierre	fil	même prof.	M.	mar.	26 ans
46	NICOLAS	Magdeleine	filles	même prof.	F.	cél.	18 ans
47	PINGAUD	Louise ép. de Pierre	bru	même prof.	F.	mar.	27 ans
48	BRUNET	Silvain		charron	M.	veuf	60 ans
49	BRUNET	Marie	filles	journalière	F.	cél.	18 ans
50	BRUNET	Silvain	fil	même prof. que le père	M.	cél.	21 ans
51	TRENIER	Jean		Colon ou métayer cultiv.	M.	mar.	60 ans
52	DUGENEST	Madeleine	épouse	même prof.	F.	mar.	60 ans
53	TRENIER	Silvain	fil	même prof.	M.	cél.	29 ans
54	TRENIER	Adélaïde	filles	même prof.	F.	cél.	26 ans
55	TRENIER	Jean	fil	même prof.	M.	cél.	23 ans
56	TRENIER	Clémentine (nat.)	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 ans
57	TRENIER	Pierre Clément (nat.)	petit-fils	comme la précédente	M.	cél.	4 mois
58	BOUCHERON	Pauline		domestique	F.	cél.	26 ans
59	GUILLON	Henry		Domestique	M.	cél.	13 ans

La Roche

1	VIAL	Anne	vve Aubrun	prop. cultiv	F.	vve	59 ans
2	AUBRUN	Louis	fil	même profession	M.	mar.	19 ans
3	ROUSSEAU	Julie ép. de Louis	bru	même prof.	M.	mar.	19 ans
4	AUBRUN	Louis	petit-fils	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	8 mois
5	PUISSANT	Rémy		prop. cultiv.	M.	mar.	28 ans
6	PENOT	Marie	épouse	même prof.	F.	mar.	35 ans
7	PENOT	Marie	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
8	PENOT	Hypolite	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
9	PENOT	Léon	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	4 ans
10	PENOT	Adélaïde	filles	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	2 ans
11	GENEST	Georges		journalier	M.	mar.	67 ans
12	PERPEROT	Jeanne	épouse	même profession	F.	mar.	66 ans
13	GENEST	Catherine (nat.)	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	6 ans

14	GENEST	Anne (nat.)	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	12 ans
.....							
15	VALETTE	Marguerite	vve Barraud	prop. cultiv.	F.	vve	53 ans
16	BARRAUD	Jean	fil	même prof.	M.	mar.	26 ans
17	BARRAUD	Alexandre	fil	maçon	M.	mar.	25 ans
18	DUGENEST	bru		même prof.	F.	mar.	25 ans
19	COMPAIN	Catherine ép. d'Alex.	bru	même prof.	F.	mar.	17 ans
20	BARRAUD	Marie	petite-fille	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	2 ans
21	BARRAUD	Alexandre	petite-fille	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	10 mois
.....							
22	AUDONNET	Jean		prop. cultiv.	M.	mar.	66 ans
23	LAREBEYROLLE	Marguerite	épouse	même prof.	F.	mar.	62 ans
24	TRICHARD	Jean-Baptiste	gendre	maçon	M.	mar.	46 ans
25	TRICHARD	Marie	petite-fille	même prof. que son gd-père	M.	cél.	15 ans
26	TRICHARD	Alexandre	petit-fils	vivant du travail de ses par ^{ts}	M.	cél.	12 ans
27	TRICHARD	Gabriel	petit-fils	vivant comme le précédent	M.	cél.	69 ans
.....							
28	LEROY	Gabriel		maçon journalier	M.	mar.	66 ans
29	AUBEL	Marie	épouse	journalière	F.	mar.	35 ans
30	LEROY	Anne	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 ans
.....							
31	LABROUSSE	François		maçon	M.	mar.	42 ans
32	VILLEDIEU	Virginie	sa maîtresse	couturière	F.	cél.	33 ans
33	LABROUSSE	Léonard	fil	vivant du travail de son père	M.	cél.	10 ans
34	LABROUSSE	Jean	fil	vivant du travail de son père	M.	cél.	1 an.
.....							
35	TROMPAUX			métayer cultiv.	M.	mar.	45 ans
36	MEGNANT	Marie	épouse	même prof.	F.	mar.	40 ans
37	TROMPAUX	Noël	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	17 ans
38	TROMPAUX	Silvie	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	10 ans
39	TROMPAUX	Jacques	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	6 ans
40	TROMPAUX	Marie	fil	comme les précédents	F.	cél.	4 ans
41	DEGEST	Gabrielle		domestique	F.	cél.	26 ans
.....							
42	JAUBOIS	Jean		voiturier	M.	mar.	40 ans
43	RIOLLET	Silvaine	épouse	même profession	F.	mar.	40 ans
44	JAUBOIS	Marie	fil	même prof.	F.	cél.	16 ans
45	JAUBOIS	Magdeleine	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	11 ans
46	JAUBOIS	Geneviève	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	9 ans
47	JAUBOIS	Françoise	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	7 ans
48	JAUBOIS	Alexandrine	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	5 ans
49	JAUBOIS	Jean	fil	vivant du travail de ses parents	M.	cél.	2 ans
50	JAUBOIS	Marie	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	9 mois

Les Sagnes

1	DELAFONT	Louis	maçon prop. Cultiv.		M.	mar.	53 ans
2	FERRANDIER	Marie	épouse	même prof.	F.	mar.	53 ans
3	DELAFONT	Edouard	fil	maçon	M.	cél.	22 ans
4	DELAFONT	Joseph	fil	maçon	M.	cél.	20 ans
5	DELAFONT	Delphine	fil	même prof. que ses parents	F.	cél.	14 ans
6	DELAFONT	Adélaïde	nièce	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	3 ans
7	PEUFLIS	Marie		domestique	F.	cél.	19 ans
8	GENEST	Anne		domestique	F.	cél.	11 ans

9	CARTEAUD	Marie	vve Prieur	journalière	F.	vve	60 ans
10	PRIEUR	Jean Baptiste	fil	sabotier journalier	M.	cél.	25 ans

Plantaire

1	BARRAUD	Pierre	(Lachaume)	maçon prop.	M.	veuf	37 ans
2	BARRAUD	Marie Félicité	fil	vivant du travail de son père	F.	cél.	10 ans
3	BARRAUD	Marie Adélaïde	fil	vivant conne la précédente	F.	cél.	7 ans
4	BARRAUD	Jean Baptiste	fil	vivant comme les précédentes	M.	cél.	5 ans
5	BARRAUD	Françoise	sa mère	tenant le ménage de son fil	F.	cél.	70 ans

6	ROUSSEAU	Gabriel		maçon prop.	M.	mar.	44 ans
7	DELAFONT	Marie	épouse	vivant du tr. de son mari	F.	mar.	46 ans
8	ROUSSEAU	Edouard	fil	cultivateur	M.	cél.	16 ans
9	ROUSSEAU	Marie	fil	vivant du travail de ses parents	F.	cél.	13 ans

10	ROUFFAUD	Louis		maçon	M.	mar.	38 ans
11	LOIRAUD	Jeanne	épouse	vivant du trav. de son mari	F.	mar.	38 ans
12	ROUFFAUD	Anne	fil	vivant du trav. de son père	F.	cél.	11 ans
13	ROUFFAUD	Jean Baptiste	fil	comme la précédente	M.	cél.	7 ans
14	ROUFFAUD	Silvain	fil	comme les précédents.	M.	cél.	1 an

15	PINGAUD	François	(boiteux)	vivant de la charité publique	M.	mar.	64 ans
16	BERNIE	Jeanne	épouse	vivant comme son mari	F.	mar.	70, ans
17	PINGAUD	Gabrielle	fil	journalière	F.	cél.	45 ans
18	PINGAUD	Louis (nat.)	petit-fil	vvt du trav. de sa mère	M.	cél.	10 ans

19	QUILLON	Silvain		prop. maçon	M.	mar.	35 ans
20	DELAFONT	Jeanne	épouse	vivant du tr. de son mari	F.	mar.	39 ans
21	QUILLON	Marie Gustine	fil	vivant du tr. de son père	F.	cél.	7 ans
22	QUILLON	Pauline	fil	vivant du tr. de son père	F.	cél.	6 ans
23	QUILLON	Jean	fil	vivant du tr. de son père	M.	cél.	4 ans

24	LOIRAUD	Henry		prop. cultiv	M.	mar.	72 ans
25	COULON	Silvaine	épouse	même prof.	F.	mar.	64 ans

Le Petit Bougouet

1	SIMONNET	Silvain		prop. cultiv.	M.	mar.	37 ans
2	TIXIER	Marie Jeanne	épouse	même prof.	F.	mar.	37 ans
3	SIMONNET	Pauline	fil	vivant du tr. de ses parents	F.	cél.	9 ans
4	PENOT	Jeanne vve Tixier	belle-mère	vivant du tr, de ses enfants	F.	vve	70 ans

5	BAZIN	Marie	vve Mauvis	journalière	F.	vve	60 ans
6	LOIRAUD	Silvain		maçon	M.	mar.	40 ans
7	MAUVIS	Marie	épouse	journalière	F.	mar.	40 ans
8	LOIRAUD	J-Baptiste	fil	vivant du tr. de ses parents	M.	cél.	12 ans
9	LOIRAUD	Marie	fil	vivant comme les précédents	F.	cél.	7 ans
10	LOIRAUD	Pierre	fil	vivant comme les précédents	M.	cél.	5 ans
11	LOIRAUD	Philippe	fil	vivant comme les précédents	M.	cél.	4 ans
12	LOIRAUD	Eleine	fil	vivant comme les précédents	F.	cél.	2 ans
13	LOIRAUD	Silvain	fil	vivant comme les précédents	M.	cél.	6 mois

14	PINGAUD	Silvain		maçon prop.	M.	mar.	43 ans
15	JARIGEON	Anne	épouse	journalière	F.	mar.	42 ans

16	PINGAUD	Frédéric	fils	vivant du tr. de ses parents	M.	cél.	10 ans
17	PINGAUD	Rose	filie	vivant du tr. de ses parents	F.	cél.	6 ans
18	PINGAUD	Marie	filie	vivant comme la précédente	F.	cél.	4 ans
19	JARRIGEON	Marie	belle-sœur	journalière	F.	cél.	44 ans
.....							
20	BOYER	Silvain Diogène		prop. cultiv.	M.	mar.	40 ans
21	VALLET	Elisabeth	épouse	même prof.	F.	mar.	40 ans
22	BOYER	Louis	fils	cultivateur	M.	cél.	15 ans
23	BOYER	Rose	filie	vivant du trav. de ses parents	F.	cél.	12 ans
24	BOYER	André	fils	vivant comme la précédente	M.	cél.	10 ans
25	BOYER	Marie Jeanne	filie	vivant comme la précédente	F.	cél.	7 ans
26	BOYER	Marie	filie	vivant comme les précédents	F.	cél.	5 ans
26	BOYER	Françoise	filie	vivant comme les précédents	F.	cél.	2 ans
27	BOYER	Silvaine	filie	vivant comme les précédents	F.	cél.	1 mois
.....							
29	FERRAND	Jacques		maçon prop.	M.	mar.	28 ans
30	FERRAND	Jeanne	épouse	prop. cultiv	F.	mar.	24 ans
31	FERRAND	Eugène	fils	vivant du tr. de ses par ^{ts} cultiv.	M.	cél.	6 mois
32	FERRAND	André	père	même profession	M.	veuf	66 ans
33	FERRAND	Eugène	beau-frère	servante	M.	cél.	17 ans
34	SIBOTE	Marie			F.	cél.	21 ans
.....							
35	MALTON	Gabrielle		journalière	F.	cél.	59 ans
36	MALTON	Marie	filie (nat.)	vivant du tr. de ses parents	F.	cél.	10 ans

Pertu

1	LABLONDE	Françoise	vue Pingaud	propriétaire	F.	vve	57 ans
2	PINGAUD	Jean Baptiste	fils	vivant du revenu de sa mère	M.	cél.	13 ans
3	BERGER	Jeanne		domestique	F.	cél.	21 ans
.....							
4	ALEONARD	Eugène		prop.cultivateur	M.	mar.	28 ans
5	PINGAUD	Marie Mézélie	épouse	même prof.	F.	mar.	29 ans
6	ALEONARD	Marie	filie	vivant du tr. de ses parents	F.	cél.	7 ans
7	ALEONARD	Jules	fils	comme la précédente.	M.	cél.	5 an



RECENSEMENT de 1872

COMMUNE DE COLONDANNES (624 HABITANTS)

N° famille	Nom	Prénom	Profession ou état	Sexe	Situat	Âge	Lieu nais.
------------	-----	--------	--------------------	------	--------	-----	------------

Le Bourg

1	DELAFONT	Jean Bapt.	cultiv. propr.	M.	mar.	61 ans	
1	GLENISSON	Marie Cécile	ép. Delafont J-Bapt..	F.	mar.	48 ans	Sagnat
1	DELAFONT	Silvain Léon	fils maire	M.	cél.	28 ans	
1	DELAFONT	Silvain	cultiv. fr.de J-B.	M..	cél.	59 ans	
1	REJAUD	Jean	domestique Delafont	M.	mar.	30 ans	Naillat
2	LAVILLE vve Sivrana	Anne vve Sivrana	cultiv.	F.	vve	59 ans	
2	SIVRANA	Joseph	maçon	M.	mar.	30 ans	
2	MINGASSON	Marie	ép.Sivrana	F.	mar.	25 ans	Moutier-M
2	SIVRANA	Marie Joséphine	fille	F.	cél.	7 ans	
2	SIVRANA	Clotilde	fille	F.	cél.	4 ans	
3	DELOT	Silvain	fumiste	M.	mar.	46 ans	Sagnat
3	PENNETIER	Elisa	ép. Delot	F.	mar.	37 ans	
3	DELOT	Adrien	fils	M.	cél.	12 ans	
3	DELOT	Henri	fils	M.	cél.	10 ans	
3	GLENISSON	Clarisse	servante	F.	cél.	24 ans	
4	POITRENAUD	Marie vve Delafont	cult.	F.	vve	51 ans	Bazelat
4	DELAFONT	Léon	fils	M.	cél.	15 ans	
5	THEODON	Silvain	cultiv. maçon	M..	mar	39 ans	St-Germain
5	REDON	Adélaïde	ép. Redon	F.	mar.	32 ans	
3	THEODON	Armantine	fille	F.	cél.	8 ans	
6	MARIDAT	Silvain	aubergiste	M.	mar.	60 ans	
6	RILLARDON	Cédalise	ép.Maridat Silvain	F.	mar.	45 ans	St-Germain
6	MARIDAT	Clotilde	fille	F.	cél.	24 ans	
6	MARIDAT	Léon Chéri	maçon	M.	cél.	22 ans	
6	MARIDAT	Mélina	couturière	F.	cél.	18 ans	
7	VALLET	Adélaïde vve marid	cultiv.	F.	vve	58 ans	
7	MARIDAT	Marie	fille cultiv.	F.	cél.	28 ans	
7	MARIDAT	Eugène	fils naturel de Marie	M.	cél.	3 ans	
8	MARIDAT	Louis	fumiste	M.	mar	43 ans	
8	MARIDAT	Amélie	ép. Maridat Louis	F.	mar.	38 ans	
9	PERIGAUD	Louis	instituteur	M.	mar	58 ans	Bénévent
9	MOREAU	Marie Louise	ép.Périgaud	F.	mar.	54 ans	Aubusson
9	MAZERET	Clément, gendre	commis marchand de vin	M.	mar.	30 ans	
9	PERIGAUD	Marie Louise	ép. Mazeret	F.	mar.	24 ans	Chard
9	PERIGAUD	Philomène	fille Périgaud	F.	cél.	17 ans	Mautes
9	PERIGAUD	Joseph	fils Périgaud	M.	cél.	15 ans	Maison-Feyne
9	AUMASSON	Joseph	petit-fils	M.	cél.	4 ans	Fresselines
10	BRUNET	Silvain	cultiv.	M.	mar.	53 ans	Versillac
10	GENEST	Rose	ép. Brunet	F.	mar.	45 ans	
10	BRUNET	Paul	tailleur de pierres	M.	cél.	22 ans	
10	BRUNET	Chéri	maçon	M.	cél.	20 ans	
10	BRUNET	André	cultiv.	M.	cél.	18 ans	
10	BRUNET	Léon	fils	M.	cél.	15 ans	
10	BRUNET	Alexandre	fils	M.	cél.	12 ans	
11	BRUNET	Jules	maçon	M.	cél.	8 ans	
10	BRUNET	Marie	fille	F.	cél.	7 ans	

10	GENEST	Marie Rosalie	belle-sœur	F.	cél.	54 ans	
11	DUCROS	Henri	cultiv. prop.	M.	mar.	68 ans	
11	BRUGIERE	Catherine	ép. Ducros	F.	mar.	59 ans	
11	DUCROS	Firmin	cultiv. fils	M.	cél.	29 ans	
12	DELAFONT	Joseph	cultiv prop.	M.	mar.	66 ans	
12	ROSIERE	Silvaine	ép. Delafont	F.	mar.	59 ans	
12	DELAFONT	Auguste	maçon	M.	cél.	23 ans	
12	DELAFONT	Marie	filles	F.	cél.	19 ans	
12	DELAFONT	Alexis	maçon	M.	cél.	17 ans	
13	MARIDAT	Jean-Bapt.	cultiv.	M.	mar.	35 ans	
13	BRUGIERE	Rose	ép. Maridat	F.	mar.	32 ans	
13	MARIDAT	Céline	filles	F.	cél.	12 ans	
13	MARIDAT	Jean	fils	M.	cél.	9 ans	
13	MARIDAT	Amélie	filles	F.	cél.	7 ans	
14	DUCROS	Pierre Louis	cultiv.	M.	mar.	48 ans	
14	DUCROS	Marie Rose	ép. Ducros	F.	mar.	39 ans	
14	DUCROS	Louis	fils	M.	cél.	15 ans	
14	DUCROS	Estelle	filles	F.	cél.	10 ans	
14	DUCROS	Ernest	fils	M.	cél.	4 ans	
14	ROY	Madeleine	servante Ducros	F.	cél.	60 ans	Sagnat
15	REDON	Léonard	cultiv. prop.	M.	mar.	72 ans	
15	GENEST	Rose	ép. Redon	F.	mar.	67 ans	
15	BERGER	Alexandre, gendre	maçon	M.	mar	48 ans	St-Germain-B.
15	REDON	Pauline	ép.d'Alex.	F.	mar.	43 ans	
15	BERGER	Ernest	tailleur de pierres, p-fils	M.	mar.	24 ans	
15	ALEONARD	Amélie	ép. d'Ernest	F.	mar.	20 ans	
15	BERGER	Ernestine	filles d'Ernest. et d'Amélie	F.	cél.	7 mois	
15	BERGER	Alexandrine	filles d'Alex. et Pauline	F.	cél.	14 ans	
16	JOUANNEAUD	Gabriel	cultiv.	M.	mar.	54 ans	Lafat
16	POIRIER	Marie	ép.Jouanneaud	F.	mar.	53 ans	Naillat
16	JOUANNAUD	Ernest	commis d'archit. fils	M.	cél.	23 ans	
16	POIRIER	Jean	beau-père de Gabriel	M.	mar.	78 ans	
16	CARTEAUD	Catherine	ép. de Jean Poirier	F.	mar.	78 ans	
16	GAYAUD	Virginie	servante	F.	cél.	28 ans	
17	BONNAUD	Catherine vve Cart	cultiv.	F.	vve	55 ans	
17	VILLEDIEU	Silvain	cult. ép. Cartaud	M.	mar.	36 ans	Sagnat
17	CARTEAUD	Marie Hélène	ép. Villedieu	F.	mar.	24 ans	
17	VILLEDIEU	Marie Eugénie	filles de Silvain et M. Hél.	F.	cél.	3 ans	
17	VILLEDIEU	Célestine	filles de Silvain et M. Hél.	F.	cél.	1 an	
18	LABROUSSE	François	maçon	M.	mar	62 ans	
18	VILLEDIEU	Virginie	ép. Labrousse	F.	mar.	49 ans	Sagnat
18	LABROUSSE	Marie	filles	F.	cél.	13 ans	
19	COMERGNAT	Jean	cultiv.	M.	mar.	55 ans	Noth
19	BONNAUD	Marie	épouse	F.	mar.	58 ans	
19	COMERGNAT	Jacques	maçon	M.	cél.	27 ans	
19	COMERGNAT	François	maçon	M.	cél.	18 ans	
20	MARIDAT	Silvain Pierre	cultiv.	M.	mar.	65 ans	
20	DELOST	Françoise	ép. Maridat Silv.	F.	mar.	65 ans	Sagnat
20	MARIDAT	Cécile	ép. Coutand Pierre	F.	mar.	35 ans	trav. hors Com
20	MARIDAT	Marie	filles de Silvain	F.	cél.	24 ans	
20	PENNETIER	Benjamin, gendre	maréchal	M.	mar.	26 ans	
20	MARIDAT	Clémence	ép. Pelletier	F.	mar.	26 ans	
20	COUTAND	Léon	fils de Pierre .et Cécile	M.	cél.	8 ans	
20	COUTAND	Marie	filles de Pierre et Cécile	F.	cél.	11 ans	
20	PENNETIER	Marie	filles de Benj. et Marie	F.	cél.	1 an	
21	DUCROS	Henri	cultiv.	M.	mar.	44 ans	
21	JOUANNEAUD	Pauline	ép. Ducros	F.	mar.	30 ans	

21	DUCROS	Marie	filles	F.	cél.	11 ans	
21	DUCROS	Sara	filles	F.	cél.	5 ans	
22	BERTHONNET	Louis	maçon	M.	mar.	30 ans	Sagnat
22	BARRAUD	Marie	ép. Berthonnet	F.	cél.	22 ans	
22	BERTHONNET	Eugène	filles	M.	cél.	4 ans	
22	BERTHONNET	Marie Rose	filles	F.	cél.	2 ans	
22	BERTHONNET	Léon	filles	M.	cél.	7 mois	
23	GRELAUD	Silvain	cultiv.	M.	mar.	62 ans	Noth
23	BONNAUD	Françoise	ép. Grelaud	F.	mar.	60 ans	
24	GENEST	François	cultiv.	M.	mar.	52 ans	
24	GAYAUD	Marie	ép. Genest	F.	mar.	46 ans	
24	GENEST	Adélaïde	filles	F.	cél.	18 ans	
25	GENEST	Rémy	cultiv.	M.	cél.	47 ans	
26	MAZOUX	Anne	vve Capillon	F.	vve	74 ans	Versillac
26	CAPILLON	Anne ép. Barrière	séparée non judic ^{nt} .	F.	mar.	37 ans	
26	BARRIERE	Marie	filles d'Anne	F.	cél.	10 ans	
26	BARRIERE	Maria	filles Capillon	F.	cél.	8 ans	Paris
26	BARRIERE	Frédéric	filles d'Anne	M.	cél.	3 ans	
26	BARRIERE	Alexandrine	filles d'Anne	F.	cél.	5 mois	
27	PATURAUD	Marie Anne	vve Capillon G.	F.	vve	60 ans	Versillac
27	CAPILLON	Justine	filles	F.	cél.	36 ans	
27	CAPILLON	Alexis	maçon filles	M.	cél.	27 ans	
27	CAPILLON	Philomène	filles	F.	cél.	19 ans	
28	DUCROS	Catherine	vve Bourret	F.	vve	52 ans	
28	BOURRET	Louis	cultiv.	M.	cél.	16 ans	
29	DUCROS	Jean-Baptiste	maçon	M.	mar.	35 ans	
29	BOURRET	Marie	ép. de Jean-Baptiste.	F.	mar.	29 ans	
29	DUCROS	Marie	filles	F.	cél.	6 ans	
29	DUCROS	Adeline	filles	F.	cél.	4 ans	
30	LAMOUCHE	Jean	journalier	M.	mar.	58 ans	Naillat
30	AUPETIT	Marie	ép. Lamouche	F.	mar.	58 ans	Sagnat
30	LAMOUCHE	Marie	filles	F.	cél.	19 ans	Naillat
31	PINGAUD	Louise	vve Chimbaud	F.	vve	63 ans	
31	CHIMBAUD	Adèle	journalière filles	F.	cél.	24 ans	
31	CHIMBAUD	Alphonse	filles nat. d'Adèle	M.	cél.	5 ans	
31	CHIMBAUD	Firmin Jules	filles nat. d'Adèle	M.	cél.	5 mois	
31	VINCENT	Emilie	petite-fille L. Pingaud	F.	cél.	5 ans	
31	VINCENT	Eugénie	petite-fille L. Pingaud	F.	cél.	5 mois	
32	PINGAUD	Justin	cultiv.	M.	mar.	40 ans	
32	DESASSURE	Constance	ép. Pingaud	M.	mar.	30 ans	La-Celle-D.
32	PINGAUD	Alexandrine	filles	F.	cél.	7 ans	
32	PINGAUD	Alexandre	filles	M.	cél.	15 mois	
32	PINGAUD	Jean Bapt.	père de Justin	M.	veuf	76 ans	
32	PINGAUD	Eugénie	petite-fille	F.	cél.	4 ans	Paris
33	ALADAME	Jean-Baptiste	cantonnier	M.	mar	30 ans	Sagnat
33	PINGAUD	Adélaïde	ép. Aladame	F.	mar.	34 ans	
33	ALADAME	Marie	filles	F.	cél.	2 ans	
33	ALADAME	Chéri	filles	M.	cél.	9 mois	
34	MARIDAT	Rémy	cultiv.	M.	mar.	52 ans	
34	DELOT	Virginie	ép. Maridat Rémy	F.	mar.	55 ans	Sagnat
34	MARIDAT	Alexis	maçon	M.	cél.	28 ans	
34	VIAL	Louis	maçon	M.	cél.	30 ans	
34	MARIDAT	Félicité	maçon	M.	cél.	30 ans	
35	VIAL	Léon	filles	M.	cél.	16 mois	
34	VIAL	Virginie	filles	F.	cél.	4 ans	
34	DELOT	Alexis	neveu	M.	cél.	13 ans	Sagnat
35	DELAFONT	Claude	aubergiste	M.	mar.	36 ans	

35	PINGAUD	Alexandrine	ép. Delafont	F.	mar.	30 ans	
35	DELAFONT	Auguste	fils	M.	cél.	9 ans	
35	DELAFONT	Pauline	filie	F.	cél.	8 ans	
35	DELAFONT	Louis	fils de Claude	M.	cél.	5 ans	Paris
35	DELAFONT	Edmond	fils	M.	cél.	2 ans	
36	BOURRET	Louis	cultiv.	M.	mar.	79 ans	
36	LANTONNAT	Marie	ép. Bourret	F.	mar.	67 ans	
36	BOURRET	Alexis	maçon	M.	cél.	28 ans	
36	BOURRET	Jean-Baptiste	maçon	M.	cél.	30 ans	
36	PHILIPPON	Clémence	ép. de J-Bapt.	F.	mar.	35 ans	
36	SOURRET	Amélie	filie de J-Bapt.	F.	cél.	4 ans	
36	BOURRET	Eugène	fils de J-Bapt.	M.	cél.	18 mois	
36	SOURRET	Pauline	filie de J.Bapt.	F.	cél.	4 mois	
36	BOURRET	Anastasie	filie de Louis	F.	cél.	24 ans	
37	CUSINOT	Pierre	cantonnier	M.	mar.	46 ans	St-Sulpice-le-G
37	RIBOULET	Madeleine	ép. Cusinot	F.	mar.	45 ans	Glénic
37	GONNOT	André. gendre	maçon	M.	mar.	26 ans	Lisières
37	CUSINOT	Marie	ép. Gonnot	F.	mar.	20 ans	St-Fiel
38	GONNOT	Amélie	filie d'André	F.	cél.	2 ans	
38	BRUGIERE	Pierre	maréchal	M.	veuf	75 ans	
38	BRUGIERE	Alexandre	maréchal fils	M.	cél.	28 ans	
38	BRUGIERE	Maria	filie de Pierre	F.	cél.	33 ans	
38	BRUGIERE	Adélaïde	filie de Pierre	F.	cél.	40 ans	
38	BRUGIERE	Céline	filie d'Adélaïde	M.	cél.	18 mois	
38	BERIGAUD	Emile	enfant en nourrice	M.	cél.	3 mois	Dun-le-P.
39	GAYAUD	Pierre	sacristain	F.	veuf	55 ans	
39	GAYAUD	Adrienne	filie de Pierre	M.	cél.	32 ans	
39	GAYAUD	Alexis	maçon	M.	cél.	27 ans	
39	GAYAUD	Eugène	maçon	F.	cél.	20 ans	
39	GAYAUD	Marie	filie	F.	cél.	15 ans	
39	GAYAUD	Ernest	fils de Pierre	M.	cél.	13 ans	
40	GAYAUD	Gabriel	maçon	M.	cél.	34 ans	
41	BRUGIERE	Jean	cultiv.	F.	mar.	71 ans	
41	DURAND	Marie	ép. Brugièrè Jean	F.	mar.	65 ans	St-Plantaire
41	BRUGIERE	François	maçon, gendre	F.	mar.	40 ans	
41	BRUGIERE	Marguerite	ép. de François	M.	mar.	35 ans	
41	BRUGIERE	Eugène	fils de François	F.	cél.	15 ans	
41	BRUGIERE	Marie	filie de François.	F.	cél.	7 ans	Paris
41	BRUGIERE	Amélie	filie de François	F.	cél.	5 ans	
41	BRUGIERE	Eugénie	filie de François	F.	cél.	1 an	
42	CHIMBAUD	Anne	vve Berger	F.	vve	56 ans	
43	VALLET	Jacques	propriétaire.	M.	mar.	66 ans	
43	LACOSTE	Zélie	ép. Vallet	F.	mar.	60 ans	Lafat
43	VALLET	Pauline	marchande. filie	F.	cél.	25 ans	
43	VALLET	Amant	tailleur de pierres	M.	cél.	23 ans	
44	JOUANNEAUD	Jeanne	vve Brugièrè	F.	vve	57 ans	Lafat ?
44	BRUGIERE	Anastasie	filie	F.	cél.	27 ans	
45	VALLET	Gabriel	cultiv.	F.	veuf	62 ans	
45	VALLET	Marie	filie	F.	cél.	30 ans	
45	VALLET	Charles	maçon	M.	cél.	28 ans	
45	VALLET	Eugène	maçon	M.	cél.	24 ans	
45	VALLET	Amélie	filie	F.	cél.	20 ans	
46	LEONARD	Jean-Baptiste	sabotier	M.	mar	57 ans	Bourganeuf
46	BRUGIERE	Anne	ép. Léonard	F.	mar.	45 ans	
46	LEONARD	Amélie	filie	F.	cél.	17 ans	
46	BRUGIERE	Marie	nièce	F.	cél.	3 ans	Paris
46	JOMEAUD	Jeanne	vve Brugièrè	M.	vve	77 ans	Lafat
47	BRUGIERE	Pierre	cultiv.	F.	mar.	76 ans	

47	JOUANNEAUD	Louise Gabrielle	ép. Brugière	F.	mar.	75 ans	Paris
47	BOURRET	Eugénie	pte-fille de Pierre	F.	cél.	17 ans	Lafat
48	JOUANNEAUD	Jules	maçon	M.	cél.	25 ans	
48	VALLET	Virginie	ép. Jouanneaud	F.	mar.	24 ans	
48	JOUANNEAUD	Louise Gabrielle	fille	F.	cél.	2 ans	
48	JOUANNEAUD	Georges	fils	M.	cél.	3 mois	
48	ROUSSEAU	Rosalie	vve Vallet	F.	vve	55 ans	Dun-le-P.
49	JANROT	Hortense	vve Rousseau	F.	vve	48 ans	
49	ROUSSEAU	Marie	fille	F.	cél.	16 ans	
49	ROUSSEAU	Valéry	fils	M.	cél.	15 ans	
49	ROUSSEAU	Alexandrine	fille	F.	cél.	13 ans	
49	ROUSSEAU	Eugène	fils	M.	cél.	10 ans	
50	BOURRET	André	charpentier cult.	M.	mar	62 ans	
51	PENNETIER	Théodore	cultiv.	M.	mar	63 ans	
51	ROSNET	Rose	ép. Pennetier	F.	mar.	58 ans	Sagnat
51	PENNETIER	maria	fille	F.	cél.	29 ans	
51	PENNETIER	André	ouvr. charron, fils	M.	cél.	23 ans	
51	PENNETIER	Chéri	maçon, fils	M.	cél.	20 ans	
52	BOURRET	Gabriel	cultiv.	M.	mar	49 ans	
52	VIAL	Rose	ép. Berger	M.	mar.	49 ans	
52	BERGER	Jean-Bapt.	gendre Bourret	M.	mar	34 ans	St-Germain-B
52	BOURRET	Marie	ép. Berger	F.	mar.	22 ans	
52	BERGER	Virginie	fille	F.	cél.	2 ans	
53	BRUGIERE	Claude	cultiv.	M.	mar	51 ans	
53	JOFFRE	Jeanne	ép. Brugière Claude	F.	mar.	41 ans	Versillac
53	BRUGIERE	Céline	fille	F.	cél.	13 ans	
53	BRUGIERE	Rémy	cultiv. père de Claude.	M.	mar	78 ans	
53	VIAL	Marie	ép. de Rémy	F.	mar.	76 ans	
54	PHILIPPON	Louis	cultiv.	M.	mar	61 ans	
54	LACOSTE	Eléonore	ép. Philippon	F.	mar.	57 ans	Lafat
54	PHILIPPON	Louis	maçon	M.	cél.	33 ans	
54	PHILIPPON	Emile	maçon	M.	cél.	19 ans	
54	PHILIPPON	Eugène	3 ^e fils	M.	cél.	15 ans	
55	BRUGIERE	Désiré	cultiv.	M.	mar.	57 ans	
55	ROUSSEAU	Marie	ép, Brugière	F.	mar.	53 ans	
55	DELOT	Henri	gendre Brug. Désiré	M.	mar.	25 ans	St-Germain-B
55	BRUGIERE	Marie	ép. Delot	F.	mar.	28 ans	
55	JANNOT	Amant Désiré	fils Marie et feu Jannot	M.	cél.	6 ans	
55	ROUSSEAU	Madelaine	soeur de Marie R.	F.	cél.	50 ans	
56	ALEONARD	Marie Rosalie	vve Meillaud	F.	vve	63 ans	
56	MEILLAUD	Désiré	cult. fils	M.	mar.	29 ans	
56	ALEONARD	Marie	ép. de Meillaud D.	F.	mar.	26 ans	
56	MEILLAUD	Amélie	fille	F.	cél.	5 ans	
56	MEILLAUD	Jules	fils	M.	cél.	2 ans	
57	PENNETIER	Jean	cultiv.	M.	mar.	66 ans	
57	DUGENEST	Angélique	servante Pelletier	F.	cél.	38 ans	Crozant
57	DUGENEST	Emile	fils nat. d'Angélique	M.	cél.	7 ans	
57	DUGENEST	Léontine	fille nat. d'Angélique	F.	cél.	4 mois	
58	CHAPUT	François	charron	M.	mar.	41 ans	St-Germain-B
58	BRUGIERE	Elodie	ép. Chaput	F.	mar.	32 ans	
58	CHAPUT	Marie	fille	F.	cél.	11 ans	
58	CHAPUT	Ernest	fils	M.	cél.	7 ans	
58	CHAPUT	Auguste	fils	M.	cél.	5 ans	
58	CHAPUT	Amant	fils	M.	cél.	2 ans	
58	CHAPUT	Antoinette	fille	F.	cél.	5 mois	
59	VIAL	Claude	cultiv.	M.	mar.	66 ans	Versillac
59	MASSARD	Elisabeth	ép. Vial Claude	F.	mar.	63 ans	

59	VIAL	Célestin	fils	M.	cél.	23 ans	
60	MAZERET	Louis	journalier	M.	mar.	66 ans	Chantome
60	BARTHELEMY	Marie	ép. Mazeret	F.	mar.	39 ans	Maison-Feyne
60	MAZERET	Eugénie	filles	F.	cél.	4 ans	
61	DEBESSE	Marie	vve Bazin	F.	vve	74 ans	
62	MARGUINAUD	Marie	journalière	F.	cél.	55 ans	La Souterraine
63	PINGAUD	Léonard	cultiv.	M.	mar.	61 ans	
63	BOGNON (D, ?)	Rose	ép. Pingaud Léonard	F.	mar.	61 ans	Bussière-Mad.
63	PINGAUD	Amant	maçon	M.	cél.	34 ans	
63	PINGAUD	Philippe	journalier	M.	cél.	37 ans	
63	DUPEUX	Silvaine	ép. Pingaud Philippe	F.	mar.	41 ans	Lafat
63	BERGER	Armantine	petite-fille de Léonard	F.	cél.	8 ans	
63	BERGER	Isidore	petit-fils de Léonard	M.	cél.	5 ans	
64	DESMAISONS	Alexis	curé de la paroisse	M.	cél.	63 ans	Chatelus-Malv.
64	OUVREL	Françoise	servante Curé	F.	cél.	64 ans	Measnes
64	BARRIERE	Eugénie	servante	F.	cél.	12 ans	
65	PINGAUD	Antoine	chef de ménage	M.	mar.	60 ans	
65	BARRAUD	Marie Rose	ép. Pingaud	F.	mar.	52 ans	
66	BRUGIERE	François	cultiv.	M.	veuf	52 ans	
66	BRUGIERE	Anselme	fils aîné	M.	cél.	20 ans	
66	BRUGIERE	Alexandre	2 ^e fils	M.	cél.	17 ans	
66	TROMPEAU	Marie	serv. Brugièrre François	F.	cél.	53 ans	Eguzon (Indre)

Perthu

1	PINGAUD	Jean Baptiste	tailleur de pierres	M.	mar.	34 ans	
1	DUNET	Rose	ép. Pingaud J-Bapt.	F.	mar.	32 ans	Lafat
1	PINGAUD	Estelle	filles	F.	cél.	5 ans	
1	PINGAUD	Octave	fils	M.	cél.	3 ans	
2	ALEONARD	Eugène	cultiv.	M.	mar.	50 ans	
2	PINGAUD	Amélie	ép. Léonard	F.	mar.	51 ans	
2	ALEONARD	Jules	cultiv. fils	M.	mar.	25 ans	
2	BERGER	Marie	ép. de Jules	F.	mar.	23 ans	
2	ALEONARD	Eugène	fils de Jules	M.	cél.	21 jours	

Le Ris

1	TREIGNER	Jean	cultiv.	M.	mar.	43 ans	Sagnat
1	BOUCHERON	Pauline	ép. Treigner	F.	mar.	45 ans	Maison-F.
1	VALLET	Jules	cultiv. gendre	M.	mar.	22 ans	
1	TREIGNER	Clémentine	ép. Vallet	F.	mar.	20 ans	
1	TREIGNER	Célestin	fils de Jean	M.	cél.	18 ans	
1	DUNET	Philomène	servante	F.	mar.	19 ans	
1	CEDELLE	Pierre	domest. Treigner	M.	cél.	15 ans	St-Sébastien
2	BRUNET	Pierre	charron	M.	mar.	42 ans	
2	VALLET	Marie	ép. Brunet	F.	mar.	40 ans	
2	BRUNET	Pierre Hippolyte	fils	M.	cél.	9 ans	
2	BRUNET	Alfred	fils	M.	cél.	8 ans	
2	BRUNET	François	fils	M.	cél.	6 ans	
2	BRUNET	Marie Clémentine	filles	F.	cél.	4 ans	
3	BERGER	François	maçon	M.	mar.	48 ans	
3	NICOLAS	Madeleine	ép. Berger	F.	mar.	37 ans	Lafat
3	BERGER	Eugène	fils	M.	cél.	15 ans	
3	BERGER	Marie	filles	F.	cél.	13 ans	
3	BERGER	Mélina	filles	F.	cél.	10 ans	
3	BERGER	Célestin	fils	M.	cél.	7 ans	
3	BERGER	Léon	fils	M.	cél.	4 ans	

3	BERGER	Eugénie	fille	F.	cél.	10 mois	
4	NICOLAS	Pierre	cultiv.	M.	mar.	48 ans	Lafat
4	PINGAUD	Louise	ép. Nicolas	F.	mar.	48 ans	
4	NICOLAS	Marie	fille	F.	cél.	18 ans	
4	AUPETIT	Marie	mère de Nicolas P.	F.	vve	75 ans	Lafat
5	BERGER	Marie	ép. Cédelle	F.	mar.	46 ans	mari tr. St Germain
5	CEDELLE	Auguste	fils	M.	cél.	10 ans	
5	CEDELLE	Philippe	fils	M.	cél.	8 ans	
5	BERGER	Silvaine	sœur de Marie	F.	cél.	33 ans	
5	GARRET	Auguste	cultiv.	M.	mar.	36 ans	Naillat
5	NICOLAS	Catherine vve	ép. Garret	F.	mar.	41 ans	
5	VALLET	Augustine	fille du 1 ^{er} mari	F.	cél.	20 ans	
5	VALLET	Louis	fils du 1 ^{er} mari	M.	cél.	18 ans	
5	GARRET	Frédéric	fils	M.	cél.	6 ans	
6	GARRET	Amélie	fille	F.	cél.	4 ans	
7	PEIGNEN	Jean	journalier	M.	mar.	42 ans	Crozant
7	BOUCHERON	Marie Rose	ép. Peignen	F.	mar.	33 ans	Maison-F.
7	PEIGNEN	Marie Louise	fille	F.	cél.	7 ans	Lafat
7	PEIGNEN	Désiré	fils	M.	cél.	5 ans	
7	PEIGNEN	Alexandre	fils	M.	cél.	5 mois	
8	REDON	Jean-Bapt.	cultiv.	M.	mar.	30 ans	
8	BARRAUD	Pauline	ép. Redon	F.	mar.	29 ans	
8	REDON	Marie	fille	F.	.		
8	REDON	Armantine	fille	F.		16 mois	
8	PRIEUR	Germaine	servante de Redon	F.		25 ans	Sagnat
9	BARRAUD	Paul	maçon	M.		- ans	
9	DUNET	Marguerite	vve Barraud	F.	vve	48 ans	Lafat
10	VALLET	Marie	vve Lachassagne	F.	vve	47 ans	
11	BERGER	Marie	ép. séparée de S.Dunet.	F.	mar.	50 ans	
12	ALEONARD	Jean-Bapt.	cultiv.	M.	mar.	53 ans	
12	BRUNET	Marie	ép. Aléonard	F.	mar	49 ans	
12	ALEONARD	Désiré	fils	M.	cél.	21 ans	
12	ALEONARD	Eugène	fils	M.	cél.	18 ans	
13	JANNOT	Silvain	cultiv.	M.	mar.	60 ans	
13	JINGAUD	Jeanne	ép. Jannot Silvain	F.	mar.	50 ans	St-Léger-B
13	JANNOT	Silvain	cultiv. fils	M.	mar.	25 ans	
13	ROCHAT	Eulalie	ép Jannot fils	F.	mar.	20 ans	Dun-le-P.
13	JANNOT	Marie	fille	F.	cél.	3 ans	
13	JANNOT	Louise	fille	F.	cél.	16 mois	
14	JANNOT	Silvain	prop.	M.	mar.	83 ans	
14	AUCLAIR	Léonarde	ép. Jannot	F.	mar.	85 ans	
15	DHERON	François	cultiv.	M.	mar	45 ans	Naillat
15	PINOT	Silvaine vve Dieudonnat	ép. Dhéron	F.	mar.	36 ans	
15	DHERON	Marie-Louise	fille	F.	cél.	3 ans	
15	DIEUDONNAT	Marie Hélène	fille feu Dieudonnat.	F.	cél.	12 ans	
15	LARBAYROLLE	Silvaine	vve Pinot mère de Silvaine F.	F.	vve	73 ans	
16	LARBAYROLLE	J-Bapt.	Cultiv.	M.	mar.	75 ans	
16	PINOT	Anne	ép. Larbeyrolle	F.	mar.	58 ans	
16	JINGAUD	Pierre	gendre Larbeyrolle	M.	mar.	35 ans	St Léger B.
16	LARBAYROLLE	Adèle	ép. Jingeaud	F.	mar.	31 ans	
16	JINGAUD	Marie	fille	F.	cél.	10 ans	
16	JINGAUD	Baptiste	fils	M.	cél.	9 ans	
16	JINGAUD	Amand	fils	M.	cél.	6 ans	
16	JINGAUD	François	fils	M.	cél.	4 ans	
16	JINGAUD	Henri	fils	M.	cél.	4 mois	
17	VALLET	Pierre	chef de ménage	M.	cél.	75 ans	

Les Sagnes

1	GENEST	Victor	journalier	M.	mar	49 ans	
1	LAPIERRE	Catherine	ép. Genest	F.	mar.	40 ans	St-Maurice
1	GENEST	Jean	fils	M.	cél.	9 ans	
1	GENEST	Augustine	filles	F.	cél.	7 ans	
1	GENEST	Joseph	fils	M.	cél.	11 mois	
2	ROUSSEAU	maria	vve Betoux	F.	vve	32 ans	
2	BETOUX	Eugène	fils de vve Rousseau	M.	cél.	10 ans	Paris
3	DELAFONT	Louis	cultiv. prop.	M.	veuf	76 ans	
3	BASTIER	Marie	ép. Delafont Louis	F.	cél.	32 ans	Noth
3	BASTIER	Silvain	fils nat. de Marie	M.	cél.	10 ans	Noth

Planterre

1	LAPIERRE BARRAUD	Pierre	maçon	M.	mar	59 ans	
1	FOUCAUD	Annette	domest. Lapierre	F.	cél.	51 ans	St-Sir (Mayenne)
2	ROUSSEAU	Gabriel	maçon	M.	mar	67 ans	St-Léger-B.
2	DELAFONT	Marie	ép. Rousseau	F.	mar.	66 ans	
2	BETOUX	Lion	petit-fils	M.	cél.	8 ans	
3	ROUFFAUD	Louis	cultiv.	M.	mar	62 ans	St-Léger-B.
3	LOIRAUD	Jeanne	ép. Rouffaud	F.	mar.	60 ans	Versillac
3	ROUFFAUD	Jean Bapt.	maçon	M.	mar	:1 ans	
3	ROUFFAUD	Silvain	maçon	M.	cél.	23 ans	
3	LOIRAUD	Amélie	ép. de Jean-Bapt.	F.	mar.	28 ans	
3	ROUFFAUD	.Louis	fils de J-Bapt.	M.	cél.	13 mois	
3	LAROCHE	Jean Bapt.	domest. Rouffaud	M.	cél.	. . ans	Paris
3	GENEST	Eugène	enfant en nourrice	M.	cél.	5 mois	Naillat
3	LOIRAUD	Marie	vve Jarrigeon	F.	vve	64 ans	Versillac
4	COULON	Silvaine	vve Loiraud	F.	vve	86 ans	Noth
4	COCHARD	Clémence	pte-fille de Marie L.	F.	cél.	7 ans	Paris
5	DELAFONT	Jeanne	vve Quillon	F.	vve	62 ans	
5	QUILLON	Jean	maçon	M.	mar	25 ans	
5	GUILLON	Pauline	filles	F.	cél.	27 ans	
5	DELAFONT	Pauline	ép. Jean Quillon	F.	mar.	25 ans	
5	QUILLON	Marie	filles de Jean	F.	cél.	2 ans	

Le Petit Bougouet

1	TISSIER	Marie Jeanne	vve Simonnet	F.	vve	58 ans	Briard (Seine)
1	DYONNET	Jean	gendre	M.	mar	36 ans	Fleurat
1	SIMONNET	Pauline	ép. Dyonnet	F.	mar.	28 ans	
1	DYONNET	Arsène	fils	M.	cél.	9 ans	
1	DYONNET	Auguste	fils	M.	cél.	11 ans	
1	DYONNET	Marie	filles	F.	cél.	3 ans	
1	DYONNET	Eugène	fils	M.	cél.	20 mois	
2	MAUVY	Marie	vve Loiraud	F.	vve	63 ans	
2	LOIRAUD	Louis Pierre	fils	M.	cél.	27 ans	
2	LOIRAUD	Silvain	fils	M.	cél.	21 ans	
3	BOYER	Silvain Diogène	cultiv.	M.	veuf	63 ans	
3	SOYER	Louis	maçon	M.	mar.	36 ans	
3	BOYER	Rose	filles	F.	cél.	34 ans	
3	BOYER	André	fils	M.	mar	32 ans	
3	BOYER	Marie	filles	F.	cél.	27 ans	
3	BOYER	Marie Jeune	filles	F.	cél.	25 ans	
3	BOYER	Elisabeth	filles	F.	cél.	23 ans	
3	BOYER	Marie	ép. de Boyer Louis	F.	mar.	34 ans	Naillat
4	PATEYROND	Jean	cultiv.	M.	mar.	45 ans	

4	CHANTANDAUD	Marie	ép. Pateyrond	F.	mar.	42 ans St-Vaury
5	JARRIGEON	Anne	vve Pingaud	F.	vve	63 ans
5	PINGAUD	Rose	fille aînée	F.	cél.	26 ans
5	PINGAUD	Marie	fille cadette	F.	cél.	25 ans
5	PINGAUD	Marie	petite-fille Jarrigeon	F.	cél.	3 ans Paris
6	FERRAND	Jean-Bapt.	cultiv.	M.	mar.	61 ans Naillat
6	CADET	Marie	ép. Ferrand	F.	mar.	56 ans Noth
6	FERRAND	Estelle	fille	F.	cél.	7 ans Naillat
7	MALTON	Gabrielle	chef ménage	F.	cél.	86 ans
7	MALTON	Jeanne	fille nat.	F.	cél.	50 ans
8	FERRAND	Jacques	cultiv.	M.	mar.	50 ans
8	FERRAND	Jeanne	ép. Ferrand	F.	mar.	46 ans
8	FERRAND	Auguste François	fil	M.	cél.	12 ans
8	FERRAND	Jules	fil	M.	cél.	10 ans
8	FERRAND	Marie	fil	F.	cél.	5 ans

Le Cros

1	THOMAS	Georges	meunier	M.	mar.	57 ans Dun-le-P.
1	PRADEAU	Marie	ép. Thomas	F.	mar.	52 ans Dun-le-P.
1	THOMAS	Jean-Bapt.	fil	M.	mar.	34 ans Dun-le-P.
1	PAROT	Cécile	ép. Thomas J-Baptiste.	F.	mar.	34 ans Lafat
1	THENOT	François	domestique	M.	mar.	27 ans
2	ALEONARD	Blaise	cultiv.	M.	mar.	57 ans
2	BARRAUD	Jeanne	ép. Aléonard	F.	mar.	55 ans
2	ALEONARD	Emile	cultiv. fil	M.	mar.	25 ans
2	JINGEAUD	Geneviève	ép. Aléonard Emile	F.	mar.	20 ans St-Léger-Bx
2	JANROT	Marie	vve Aléonard	F.	vve	75 ans
3	PIGNAUD	Silvain	maçon	M.	mar.	52 ans
3	JANROT	Adélaïde	ép. Pignaud	F.	mar.	46 ans
3	PIGNAUD	Eugène	tailleur de pierres	M.	cél.	22 ans
3	PIGNAUD	Hippolyte	maçon	M.	cél.	19 ans
3	PIGNAUD	Philomène	fil	F.	cél.	11 ans
3	PIGNAUD	Emile	fil	M.	cél.	4 ans
3	JANROT	Rose	belle-sœur L(p)ignaud	F.	cél.	42 ans Naillat
4	BRUGIERE	André	maçon	M.	mar.	46 ans
4	DESCOUTURES	Hortense	ép. Brugièrè André	F.	mar.	40 ans Sagnat
4	BRUGIERE	Eugène	maçon	M.	cél.	18 ans
4	BRUGIERE	Jules	fil	M.	cél.	16 ans
4	BRUGIERE	Ernest	fil	M.	cél.	12 ans
4	BRUGIERE	Eugènie	fil	F.	cél.	7 ans
4	ALEONARD	Marie mère d'André	vve Brugièrè	F.	vve	75 ans
5	POTIER	Anne	vve Théodon	F.	vve	82 ans Arnac-la-P.
6	BOUSSARDON	Anne		F.	cél.	68 ans
7	LADAME	Silvaine	vve Boyer Gabriel	F.	vve	75 ans Sagnat
8	BRUGIERE	Louis	maçon	M.	mar.	id ans
8	AUPETIT	Silvaine	ép. Brugièrè Louis	F.	mar.	33 ans Naillat
8	BRUGIERE	Ernestine	fil	F.	cél.	13 ans
8	BRUGIERE	Firmin	fil	M.	cél.	10 ans
8	BRUGIERE	Marie	fil	F.	cél.	2 ans
8	AUPETIT	Marie	vve Auroux	F.	vve	57 ans Naillat
9	BARRET	Jean	maçon	M.	mar.	49 ans Arnac-la-P.
9	VALLET	Céline	ép. Barret	F.	mar.	42 ans
9	BARRET	Jean-Bapt.	maçon fil	M.	cél.	23 ans
9	BARRET	Hippolyte.	fil	M.	cél.	13 ans
9	BARRET	Marie	fil	F.	cél.	11 ans

10	CERIER	Anne	vve Pingaud	F.	vve	48 ans	Bussière
10	PINGAUD	Benjamin	maçon	M.	cél.	19 ans	
11	GLENISSON	Marie	journalière	F.	cél.	37 ans	
11	GLENISSON	Amélie	filie nat. de Marie	F.	cél.	7 ans	
11	GLENISSON	Louis	maçon	M.	veuf	- ans	Villard
12	THENOT	Martial	journalier	M.	mar.	65 ans	
12	BOUSSARDON	Angélique	ép. Thenot	F.	mar.	63 ans	
12	LAPIERRE	Madeleine	ép. Thenot François	F.	mar.	32 ans	Sagnat
13	GONNOT	Silvaine	vve Bachelier	F.	vve	73 ans	Maison-Feyne
13	BACHELIER	Jean	petit-fils (nat.)	M.	cél.	27 ans	
14	BOYER	Silvain	cultiv.	M.	mar.	56 ans	
14	TISSIER	Marie	ép. Boyer	F.	mar.	62 ans	Versillac
14	BOYER	Léonard	cultiv. fils	M.	mar.	24 ans	
14	DUCHATEAU	Marie	ép. Boyer Léonard	F.	mar.	23 ans	St-Sulpice
15	VALLET	Louis	maçon	M.	mar.	57 ans	
15	AUPETIT	Silvaine	ép. Vallet	F.	mar.	56 ans	Naillat

La Villatte

1	PIGNAUD	François	chanvreur cultiv.	M.	cél.	40 ans	
1	PIGNAUD	Jean-Bapt frère de Fr.	chanvreur cultiv.	M.	cél.	35 ans	
1	PIGNAUD	Anne	sœur des précédents	F.	cél.	41 ans	
1	JABAUD	Catherine leur mère	vve Pignaud François	F.	vve	85 ans	Fleurat
2	AUPETIT	Jean	cultiv.	M.	mar.	55 ans	
2	AUBRUN	Marie	ép. de Aupetit	F.	mar.	54 ans	
2	AUPETIT	Eugène	fils	M.	cél.	7 ans	
3	GLENISSON	Blaize	maçon	M.	mar.	...ans	
3	BARAIRE	Marie	ép. Glénisson	F.	mar.	...ans	
3	GLENISSON	Silvain	fils	M.	cél.	...ans	
3	GLENISSON	Louise	filie	F.	cél.	7 ans	
4	DUCOURTIOUX	Silvain	cultiv.	M.	mar.	67 ans	
4	ALEONARD	Gabrielle	ép. Ducourtioux	F.	mar.	66 ans	
4	DUCOURTIOUX	Silvain	maçon fils aîné	M.	mar.	41 ans	
4	PATOUILLAUD	Marie	ép. Ducourtioux Silv.	F.	mar.	36 ans	St-Sulpice
4	DUCOURTIOUX	Célestine	filie des 2 précédents	F.	cél.	9 ans	
4	DUCOURTIOUX	Adeline	filie des 2 précédents	F.	cél.	5 ans	
4	DUCOURTIOUX	Eugène	maçon 2 ^{ème} fils	M.	mar.	38 ans	
4	PATOUILLAUD	Augustine	ép. Ducourtioux Eug.	F.	mar.	31 ans	St-Sulpice
4	DUCOURTIOUX	Eugénie	filie des 2 derniers	F.	cél.	9 ans	
4	DUCOURTIOUX	Marie Adélaïde	filie des mêmes	F.	cél.	6 ans	
4	DUCOURTIOUX	Adélaïde	filie des mêmes	F.	cél.	4 ans	
4	DUCOURTIOUX	Armantine	filie des mêmes	F.	cél.	9 mois	
5	GROSSET	Jacques	tisserand	M.	veuf	86 ans	Villard
6	GROSSET	François	cultiv.	M.	mar.	52 ans	Villard
7	LABLONDE	Augustine	ép. Grosset	F.	mar.	45 ans	
7	GROSSET	Marie	filie	F.	cél.	23 ans	
7	GROSSET	Mèlina	filie	F.	cél.	15 ans	
7	GROSSET	François	cultiv.	M.	mar.	55 ans	Villard
7	MAREST	Justine	ép. Grosset	F.	mar.	42 ans	
7	GROSSET	Marie	filie	F.	cél.	14 ans	
7	GROSSET	Philippe	fils	M.	cél.	9 ans	
8	BARRAIRE	François	pionnier	M.	mar.	66 ans	
8	THENOT	Marguerite	ép. Barraire	F.	mar.	63 ans	
8	BOUCHARDON	Jean gendre	maçon	M.	mar.	34 ans	

8	BARRAIRE	Anne	fille ép. Bouchardon	F.	mar.	32 ans	
8	BOUCHARDON	Jean	fil	M.	cél.	30 mois	
9	PIGNAUD	Silvain	cultiv.	M.	veuf	72 ans	
9	AUROUX	Jean	maçon gendre Pignaud	M.	mar.	30 ans	Villard
9	PIGNAUD	Zénaïde	ép. Auroux	F.	mar.	31 ans	
9	AUROUX	Zénaïde	fil	F.	cél.	6 ans	
10	DUCROS	Jean-Bapt.	cultiv.	M.	mar.	71 ans	
10	GROSSET	Marie	ép. Ducros	F.	mar.	59 ans	Villard
10	DUCROS	Justin	cultiv. fil	M.	mar.	30 ans	
10	AUIPETIT	Marie	ép. de Justin	F.	mar.	22 ans	
10	DUCROS	Eugène	fil des 2 précédents	M.	cél.	16 mois	
10	DUCROS	André	maçon fil de Jean-B.	M.	mar.	28 ans	
10	DUNET	Adélaïde	ép. d'André	F.	mar.	22 ans	
11	MAREST	Frédéric	cultiv.	M.	mar.	45 ans	
11	BETOUX	Anne Geneviève	ép. Marest Frédéric	F.	mar.	44 ans	Naillat
11	MAREST	Frédéric	fil unique	M.	cél.	14 ans	
11	PERICAUD	Anne	vve Marest	F.	vve	64 ans	St-Sulpice
11	MAREST	Alphonse	maçon frère de Frédéric	M.	cél.	37 ans	
11	MAREST	Jean-Baptiste	maçon frère de Frédéric	M.	cél.	30 ans	
11	MAREST	Amant	maçon frère de Frédéric	M.	cél.	23 ans	
11	PERICHON	Rose	domest. Marest	F.	cél.	19 ans	Naillat
12	LABLONDE	Eugène	cultiv.	M.	mar.	49 ans	
12	PIGNAUD	Catherine	ép. Lablonde	F.	mar.	40 ans	
12	LABLONDE	Marie	fil	F.	cél.	17 ans	
12	LABLONDE	Alexandre	maçon	M.	cél.	15 ans	
13	LABLONDE	Jean-Bapt.	cultiv.	M.	mar.	51 ans	
13	PECHER	Madeleine	ép. Lablonde J-Baptiste.	F.	mar.	50 ans	Villard
13	LABLONDE	Frédéric	fil	M.	cél.	16 ans	
13	LABLONDE	Jules	fil	M.	cél.	14 ans	
13	LABLONDE	Théodore	fil	M.	cél.	12 ans	
13	LABLONDE	Marie	fil	F.	cél.	8 ans	
13	LABLONDE	Maria	fil	F.	cél.	20 (?) ans	
14	LAVAUD	Michel	journalier	M.	mar.	62 ans	Grand-Bourg
14	GEAY	Marie	ép. Lavaud	M.	mar.	58 ans	Saint-Vaury
14	LAVAUD	Louis	maçon fil de Michel	M.	cél.	18 ans	Bussière
14	LAVAUD	Madeleine	soeur de Michel	F.	cél.	72 ans	Grand-Bourg
15	RIOLLET	Alexis	meunier	M.	mar.	45 ans	
15	AUPETIT	Adèle	ép. Riollet	F.	mar.	33 ans	
15	RIOLLET	Marie	fil	F.	cél.	18 ans	
15	RIOLLET	Amélie	fil	F.	cél.	15 ans	
15	RIOLLET	Jules	fil	M.	cél.	17 ans	
15	AUPE71T	Rose	domestique	F.	cél.	27 ans	
16	DUNET	Silvain	meunier	M.	mar.	51 ans	
16	DESSORT	Marie Louise	ép. Dunet	F.	mar.	49 ans	Dun-le-P
16	DUNET	Silvain	meunier, fil aîné	M.	cél.	28 ans	
16	DUNET	Eugène	fil cadet	M.	cél.	17 ans	
17	LABLONDE	Silvain	charpentier	M.	mar.	59 ans	
17	PAPET	Anne	ép. Lablonde Silvain	F.	mar.	44 ans	Dun-le-P.
17	LABLONDE	Jean	fil	M.	cél.	16 ans	
17	LABLONDE	Alexandre	fil	M.	cél.	11 mois	

La Roche Mangeon

1	BARRAUD	Jean	cultiv.	M.	mar.	50 ans	
1	DUGENEST	Marie Justine	ép. Barraud Jean	F.	mar.	45 ans	Lafat
1	BARRAUD	Alexandre	fil	M.	cél.	14 ans	

1	BARRAUD	Alexandrine	fille	F.	cél.	10 ans	
2	BARRAUD	Alexandre	cultiv.	M.	mar.	47 ans	
2	COMPAIN	Catherine	ép. Barraud Alex.	F.	mar.	40 ans	Noth
2	BARRAUD	Philomène	fille	F.	cél.	16 ans	
2	BARRAUD	Eugène	fils	M.	cél.	7 ans	
2	BARRAUD	Jules	fils	M.	cél.	4 ans	
2	BARRAUD	Mélina	fille	F.	cél.	2 ans	
3	VIAL	Anne	vve Aubrun	F.	vve	78 ans	
3	AUBRUN	Louis	cultiv. petit-fils	M.	mar.	21 ans	
3	GENEST	Clara	ép. de Louis	F.	mar.	20ans	
3	AUBRUN	Eugène	cultiv. frère de Louis	M.	cél.	19 ans	
4	PUISSANT	Rémy	cultiv.	M.	veuf	55 ans	
4	PUISSANT	Lion	maçon. fils de Rémy	M.	cél.	25 ans	
4	PUISSANT	Eloise	fille de Louis	F.	cél.	21 ans	
5	TRICHARD	Gabriel	maçon	M.	mar.	30 ans	
5	TROMPEAU	Madelaine	ép. Trichard	F.	mar.	23 ans	Sagnat
5	TRICHARD	Amélie	fille	F.	cél.	4 ans	
5	TRICHARD	Jules	fils	M.	cél.	3 ans	
5	TRICHARD	Eugénie	fille	F.	cél.	7 mois	
6	TRICHARD	Alexandre	maçon	M.	mar.	33 ans	
6	LAPIERRE	Marie	ép. Trichard Alex.	F.	mar.	25 ans	St-Léger-Brid.
6	TRICHARD	Mélina	fille	F.	cél.	2 ans	
6	TRICHARD	Eugène	fils	M.	cél.	8 mois	
7	LACELLE	Marie	ép. Leroy	F.	vve	50 ans	Noth
7	MASVINIER	Pierre	maçon gendre	M.	mar.	38 ans	St-Priest-la-P.
7	LEROY	Madeleine	ép. Masvinier	F.	mar.	24 ans	
7	MASVINIER	Marie	fille	F.	cél.	5 ans	
8	TROMPEAU	Silvain	colon	M.	mar.	70 ans	Eguzon
8	MEIGNANT	Marie	ép. Trompeau	F.	mar.	65 ans	Crozant
8	PROMPEAU	Marie	fille	F.	cél.	20 ans	
8	TROMPEAU	Jacques	cultiv. fils de Silvain	M.	mar.	27 ans	
8	MEIGNANT	Eulalie	ép. de Jacques	F.	mar.	27 ans	Crozant
8	TROMPEAU	Gabriel	fils de Jacques	M.	cél.	4 ans	
8	TROMPEAU	Désiré	fils de Jacques	M.	cél.	3 ans	
8	TROMPEAU	Marie	fille	F.	cél.	10 jours	



Ci-après sont reproduites deux communications faites à la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Elles concernent les démêlés qui eurent lieu au moment du décès de Messire Martial de Mortessaigue curé-prieur de Colondannes, le 21 janvier 1759 (voir page 77 de cet ouvrage).

SOURCES : MÉMOIRES DE LA SOC. DES SC. NAT. ET ARCH. DE LA CREUSE XLVII, 1999

UN INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS MOUVEMENTÉ ET INSTRUCTIF (1759)

Un document, mis au jour par Jeanne Porcher, s'intitule « Apposition et levée de scelles des meubles et effets de la succession de Déffunt Messire Martial de Mortessaigue, prieur de Colondannes ». Ce document comporte 88 pages et fournit des renseignements intéressants sur une procédure ainsi que sur les biens immobiliers possédés par un curé d'une paroisse comptant de 600 à 700 habitants agglomérés à l'époque où les faits se déroulent. On y trouve en particulier un récolement de la bibliothèque.....

I. — UNE PROCÉDURE COMPLEXE

Ce dimanche 21 janvier 1759, vers les sept à huit heures du matin, le procureur d'office de la justice de Dun, s'étant transporté à Colondannes depuis la veille, fait avertir Claude Delafont, sieur de La Vallade, avocat en parlement, juge bailli de Dun, que Messire Martial de Mortessaigue, prêtre, prieur de Colondannes, est à la dernière extrémité et que des mesures sont nécessaires pour la conservation des titres qui concernent le bénéfice des bourg et paroisse de Colondannes. Le juge bailli, accompagné de Joseph Delafont, huissier, part aussitôt et arrive à Colondannes « entour » dix heures où ils trouvent le procureur d'office qui les conduit auprès de la dépouille du sieur prieur, Martial de Mortessaigue, décédé vers six heures et demie ou sept heures du matin, pour lui jeter de l'eau bénite et prier Dieu pour le repos de son âme.

Après un début de description des meubles et d'inventaire d'autres biens, comme le requiert le procureur, des scellés sont apposés. « Sur le réquisitoire du procureur d'office qui ayant aperçu une émotion populaire », le juge bailli fait « mander la brigade de maréchaussée de Dun pour prêter main-forte et empêcher qu'il ne fût pris ou enlevé des effets de ladite succession ». Pour plus de sûreté, un service de garde, assuré jour et nuit par des habitants de Colondannes, est mis en place avec, à sa tête, désigné par le juge bailli, Jean-Baptiste Delafont, « syndic fabricien » de la paroisse.

Le lundi 31 janvier est placardée à la porte de l'église de Colondannes et à la porte de « l'auditoire » du juge bailli par Léonard Veillaud, huissier, une affiche pour convoquer les prétendants à la succession.

C'est le lundi 5 février qu'à sept heures du matin se présente à l'hôtel du juge bailli de Dun le sieur Lagrave, procureur fiscal de Bénévent assisté de son procureur, Léonard Bazennerie, fondé de pouvoir de l'abbé commandataire de l'abbaye de Bénévent, messire Rodolphe Lemere ancien ministre de France à la cour du Danemark et à la diète générale de l'Empire. Le juge bailli et son greffier se transportent au bourg de Colondannes où ils retrouvent les représentants de la paroisse, en particulier Jean-Baptiste Delafont assisté de M^e François Goguyer. Nous voici donc en présence de deux prétendants à la succession qui se préparent à assister à la levée des scellés, à l'inventaire et à l'estimation des biens. Deux experts sont désignés qui vont procéder à l'estimation des biens. Il s'agit de Léon Merle, notaire, et de François Adam, marchand, tous deux de Dun... Après une journée de palabres, est donc décidée la levée des scellés ainsi que l'estimation et la mise en vente des « meubles et effets de la dite succession ». Le mardi 6 février vont commencer les opérations qui se dérouleront jusqu'au soir.

Elles reprendront le vendredi 9 février, après affichage et déclaration « à cry public et à son de tambour qu'il serait procédé à la vente en ce lieu des meubles de la succession ». C'est alors que se manifestent deux oppositions, l'une émanant de messire François Joseph Thibord bourgeois, demeu-

rant à Toulx-Sainte-Croix, mari de Marguerite de Mortesaigne, nièce du défunt, et qui a reçu donation au moment de son mariage de tous les meubles meublants qui étaient dans la maison au moment de la conclusion de cet acte dont nous avons retrouvé effectivement l'insinuation (l'enregistrement) au 15 février 1754. Une autre opposition se manifeste émanant de messire Gors de Bellair, abbé de Chancelade supérieur général perpétuel des chanoines réguliers de la congrégation, représenté par M^e Viergne Delavaud et par Georges Poitrenaud, garde général des Eaux et Forêts du roy en la province de la Haute Marche demeurant à Eguzon.

Le dimanche 11 février seront allégés les dispositifs de garde : seuls resteront de faction Jean, Jacques et Léonard Delafont. Le lundi 12 février reprendront les opérations dans les locaux de la maison curiale et le mardi 13 février, cela se terminera par le dépouillement des terriers et de tous les papiers à l'hôtel du juge bailli de Dun. Le 5 mars aura lieu la clôture de l'inventaire. Le 17 mars, Léonard Veillaud et Claude Thomas, huissiers de justice, déposent au greffe « une grosse » du procès-verbal de la vente de partie des meubles de la succession de Martial de Mortesaigne.

L'évaluation des meubles avait fait apparaître une valeur de 1 313 livres 3 sols. Le montant des frais occasionnés par les procédures s'élève à la somme de 958 livres 10 sols. Dans cette somme sont comprises toutes les vacations » et les « transports » des juges ainsi que les rétributions versées à tous les intervenants : les procureurs, les huissiers, la maréchaussée et les gardes requis, ainsi que les experts.

Pour exploiter complètement ce document, il nous resterait à donner le détail des meubles, habits, objets et livres qui constituent la succession, mais la liste en serait trop longue. Contentons-nous de nous faire une idée assez précise de la vie de ce curé-prieur en ce milieu du XVIII^e siècle grâce au minutieux état descriptif du contenu de la maison presbytérale et de la grange voisine. En imagination nous nous représentons sa robe de chambre, ses culottes de peau, toute sa lingerie personnelle, le linge de maison et même sa montre à boîtier d'argent. Dans le grenier sont entassés du blé-seigle, du sarrasin, des pois ronds, des graines de lin, de l'avoine ; dans la cave sont conservées les raves et les châtaignes (pas de pommes de terre) ainsi que du vin d'Angoumois dans des fûts. Ayant trouvé asile chez un voisin après le décès du prieur, la jument et les deux cochons ont quitté la grange-étable où ne se trouvent plus que foin et paille. Plus singulièrement, des articles figurant à l'inventaire témoignent des goûts de leur propriétaire — né vers 1699 à Limoges ou ses environs dans une famille de petite noblesse et qui fut prieur de Colondannes de 1730 à sa mort — pour la musique et les lettres : une épinette, deux violons abîmés avec leurs archets également en mauvais état, et une bibliothèque d'une richesse surprenante chez un curé de campagne puisque forte de près de deux cents volumes.

En conclusion, on peut noter l'intervention immédiate de la justice de proximité et la célérité de la procédure qui a duré à peine deux mois. Au passif, l'importance démesurée des dépens qui, d'après nos calculs, représentent 73% de la valeur de l'héritage, cependant que Martial de Mortesaigne reposait en paix dans l'église de Colondannes, où il avait été inhumé le lundi 22 janvier 1759, François Farne, curé du « Bourg de Salagnac », officiant en présence de Jean-François Dubreuil, curé de Saignac, d'Etienne Gentil, curé de Naillat, de Jean-Baptiste Malard, vicaire de Bussière-Dunoise, de Pierre Roulet, chanoine régulier de Saint-Sébastien, et de Jean-Baptiste Sigaud, prieur de Saint-Léger-Bridereix.

Jeanne PORCHER, Victor SOUCHE

II. — UNE BIBLIOTHEQUE EXEMPLAIRE EN SON TEMPS

On a vite fait de résumer l'état actuel de nos connaissances touchant l'état des bibliothèques dans l'ancienne Marche. Longtemps, elles se sont limitées aux établissements religieux (génévois d'Evaux, récollets d'Aubusson, cisterciens de Bonlieu...) jusqu'à leur confiscation à la Révolution, où leurs collections ont constitué le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Guéret (1). Sur les rares bibliothèques de particuliers, peu de lumières. On savait, sans plus, l'existence d'une bibliothè-

que de quelque importance au château des Montaignac à Etangsannes. La plus remarquable, mise au jour en 1987 par Henri Hours, est celle du procureur guérétois François Albert, possesseur de plus de 500 volumes à la fin du XVIII^e siècle. C'est dire que la découverte de Jeanne Porcher et Victor Souche aux archives départementales de la Creuse, dans un inventaire après décès, constitue une importante avancée de nos informations sur le statut du livre sous l'Ancien Régime.

Présentation matérielle

Décrite sur sept pages 23 X 17,5 cm, à la suite de l'inventaire mobilier, cette bibliothèque rassemble 193 volumes pour 100 titres, dont 27 seulement précisent le nom de leur auteur ; 41 portent une date d'impression (sans jamais l'indication du nom de l'imprimeur) ; tous sont du XVIII^e siècle, sauf 9 qui sont de la fin du XVII^e (les deux plus anciens de 1616 et 1622, en latin et anonymes). La plupart sont imprimés à Paris (sauf Lyon 7, Limoges 2, Rome 1, Amsterdam 1, Utrecht 1, Cologne 1) et du format in-douze ; quelques-uns sont in-octavo, six in-quarto, quatre in-folio, sept autres sont comptés comme « petits livres » ou « vieux livres » ; leur état défectueux les a fait reléguer en fin de liste, ce qui donne à penser que la majeure partie de la collection est au moins dans un état moyen de conservation. Les auteurs de l'inventaire ont estimé la valeur de l'ensemble (qui devait occuper 5 à 6 mètres de rayonnages) à « la somme de cent cinquante cinq livres quatre sols ».

Si l'on n'est pas parvenu à une complète identification de cette centaine de titres (mais le pouvait-on ?), c'est moins à cause de la graphie, d'une relative facilité de lecture, que de l'incomplétude des descriptions bibliographiques, dès lors qu'elles omettent une ou plusieurs indications ainsi ordonnées sous leur forme optimale : nombre de volumes, format, titre, auteur, lieu et date d'impression (2). Aux carences du document s'ajoutent celles de son examinateur, qui n'a pu dépouiller exhaustivement tous les ouvrages documentaires (3) et a négligé, entre autres, *La France littéraire* de Quérard, source primordiale qui aurait dû être son premier recours ! L'essai d'analyse qui suit ne vise donc à rien de plus qu'à donner un simple aperçu du contenu dont sont éliminés déjà une dizaine de titres en latin et anonymes (4).

Priorité à la théologie

Prédominance de la théologie, c'est là une première constatation. Rien de surprenant, quand on sait que, d'une manière générale, au XVIII^e siècle, les ouvrages religieux représentent déjà le tiers de la production imprimée. Ce qui frappe ensuite, à y regarder de plus près, c'est Bossuet et Fénelon absents, la présence de trois éminences de Port-Royal : Arnauld d'Andilly avec sa traduction des *Vies des saints Pères des déserts*, Lemaistre de Sacy avec sa traduction de la *Sainte Bible*, Pierre Nicole

(1) Voir sur la bibliothèque des génovéfains d'Evaux une étude récente à l'université de Limoges ; dans *Glanes creusoises*, Etudes creusoises, 1987, Evelynne et Henri HOURS « Le Livre à Guéret au xviii^e siècle », p. 130-134 ; Philippe LOY, « La Biblio-thèque de l'abbaye cistercienne de Bonlieu », p. 135-138. Aj. Jean-Marie ALLARD et Isabelle BLOCHET, « Guéret. Bibliothèque municipale », dans *Patrimoine des bibliothèques de France. Centre, Limousin*, Payot. 1995, p. 74-77.

(2) Exemple de données optimales : [12] 3 vol.. in-16, Panégryriques et autres sermons, par messire Esprit Fléchier, l.yon, 1718. Exemple de données insuffisantes [37] 3 vol. in-16 du Bréviaire romain.

(3) Ouvrages utilisés : A. Barbier *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 2^e éd., 18/2; abbé FELLER *Dictionnaire historique*. 8^e éd., 1832 ; P. LAROUSSE, *Grand Dictionnaire universel du xix^e siècle*- 1866-187 ; *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, 1897-1998; G. GRENTÉ, dir., *Dictionnaire des lettres françaises XVIII^e siècle*, 1960; A. CIORANESCU, *Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle*, 1969.

(4) Auteurs nommément indiqués : Gilles Alléaume, Arnauld d'Andilly, saint Augustin, Bertrand-François Barrême, Nicolas Boileau, Etienne Dubois de Brette-ville, Louis Bourdaloue, Laurent Chénart, R.P. Crasson, Jean Croiset, Joseph Duguet, Esprit Fléchier, Claude Fleury, Mme Fouchet, Germain-Antoine Guyot, Jean de Lambert, Jean de Laroche, Isaac Lemaistre de Sacy, Jean-Baptiste Massillon, Pierre Nicole, Jean Pontas, Jean Racine, Charles Rollin. — Auteurs identifiés : Claude Barbin, Jérôme Besoigne, Roger-François Daon, Laurent Juillard du Jarry, François Genêt, Charles-François Houbigant, Barthélémy Jabely, Nicolas Legros, Julien Lorient, Jean-Laurent Le Semelier, François-Philippe Mesengui, Jean-Georges de Souillac, Louis Tiberge.

avec un recueil *d'Essais de morale* et trois autres ouvrages. Se situe dans leur mouvance le docte Claude Fleury avec un *Discours* sur sa monumentale *Histoire ecclésiastique* en vingt volumes qui va être utilisée tout au long du XVIII^e siècle. Est-ce suffisant pour créditer de sympathies jansénistes notre prieur de Colondannes ? Si sympathies il y a, sa curiosité ne l'en porte pas moins, dans le même temps, vers les sermonnaires notoires qu'ont été le P. Bourdaloue, de la Compagnie de Jésus, Esprit Fléchier, de la Doctrine chrétienne, de J.-B. Massillon, de l'Oratoire (ordre auquel appartiennent également, rencontrés de-ci dé-là, les PP. Crasson, Croiset, Houbigant, Lorient). Autres ouvrages religieux : des traités, des recueils de conférences ecclésiastiques, d'instructions pour les dimanches de fêtes, de réflexions chrétiennes (les unes signées Jean Croiset, de qui le *Catalogue des imprimés* de la B.N. recense 127 titres !), etc. On citera encore, clin d'œil à la ville natale, « quatre bréviaires à l'usage du diocèse de Limoges, de l'imprimerie de Limoges en 1736 », « plus un volume in-douze intitulé Heures à l'usage de Limoges » et l'on arrêtera ici une énumération qui ne saurait être exhaustive (5).

Domaines profanes

Mais la théologie ne contente pas exclusivement la curiosité de Martial de Mortesaigne, qui a également des lectures profanes, moins nombreuses, il est vrai, que ses lectures religieuses. La littérature se réduit à quatre volumes dépareillés : un de Racine, deux de Boileau, « plus un volume in-douze intitulé *Recueil des plus belles pièces des poètes français*, tome second [sur cinq] de l'imprimerie de Paris en 1692 », qui n'est rien de moins que le fameux recueil dit de Barbin. L'histoire profane n'a guère plus de chance : un *Almanach royal* sans date (laquelle, entre 1698 et 1758 ?) ; un *Abrégé de l'histoire des Turcs* (?) ; un « volume en brochure intitulé *Le Siècle de Louis XIV*, tome premier » (celui de Voltaire?), plus, au titre des sciences auxiliaires, un livre sur le blason et un autre sur les *Coutumes de la Marche* (c'est celui de Barthélémy Jabely dans sa réédition de 1744 augmentée par G.A. Guyot, qui est loin de valoir celle de Couturier de Fournoue parue la même année). Deux singularités en sus : l'*Arithmétique* de Barrême, l'auteur du *Livre des comptes faits*, et un *Recueil des remèdes* par une certaine madame Fouchet, inconnue des catalogues et des bibliographies.

Livres de pédagogie ?

Avant de clore ce voyage en zigzag parmi les livres, il convient de souligner les soucis pédagogiques de Mortesaigne, qui, à défaut du texte intégral du célèbre *Traité des études de Rollin*, en possède « deux volumes in-douze, intitulés *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres*, de l'imprimerie de Paris en 1741 », et qui a dû sans doute utiliser, vu leur état, ces « quatre petits mauvais livres à l'usage des écoliers » relégués en fin d'inventaire. De même, l'amateur de musique qu'il est pourrait bien avoir cherché à partager avec ses ouailles son passe-temps de dilection, qu'attestent « un volume in-folio, où sont seulement plusieurs notes de chants et musique ; plus un autre livre in-quarto manuscrit intitulé *Traité de la musique* ; plus un vieux livre de chant à demi déchiré ». On se plaît à penser que ce prêtre lettré, féru de théologie, de lectures variées et de musique, eut à cœur d'éveiller, autant que faire se pouvait, l'esprit et la sensibilité de ses jeunes paroissiens.

Au siècle des Lumières, Martial de Mortesaigne, prieur de Colondannes, ne corrige-t-il pas un peu, par son exemple, l'image sur fond de ténèbres que nous renvoie une Marche majoritairement illettrée ?

Amédée CARRIAT

(5) Cet ajout encore : le dernier ouvrage de la liste consiste dans les trois volumes du Dictionnaire de Pontas [Jean PONTAS, *Dictionnaire des cas de conscience*. 3 vol. in-f°, 1741 que l'abbé Collet abrègera en 2 vol. in-4° en 1764 ; cf. FELLER, op. cit. XI p. 36]. Ces trois volumes, que l'abbé François Farne, curé du Grand-Bourg réclame et obtient, pour avoir assisté jusqu'aux derniers sacrements son confrère défunt, figurent au fichier de la bibliothèque de la Société des sciences de la Creuse.

Dans le prolongement de ces deux communications, il nous a semblé intéressant de porter à la connaissance du lecteur l'inventaire de la bibliothèque de Martial de Mortesaigne. A notre connaissance, c'est le seul document répertorié qui donne ce genre d'information, en ce qui concerne notre département. Suit donc dans les pages suivantes sa transcription.

Inventaire de la Bibliothèque de Martial de Mortesaigne

curé de Colondannes décédé en janvier 1759

« Le samedi 10 du présent mois entour les sept heures et demy du matin nous juge bailly de Dun nous étant transporté dans le bourg de Colondannes avec le procureur d'office et notre greffier et étant allé dans la maison presbytérale et monté dans la chambre au-dessus du salon où se sont trouvés les dits sieurs delagrave faisant pour le sieur abbé de bénévent Jean Baptiste de Lafont syndic marguillier de l'église de ce dit lieu et Thibord avec leurs procureurs Et après avoir en notre présence fait la reconnaissance du scellé par nous apposé le jour d'hier et l'avoir trouvés sains et entier nous avons fait ouvrir la porte de la chambre où couchait le dit défunt Et étant tous entrés dans ladite Chambre nous avons fait descendre du grenier le linge et autres effets et cy après inventoriés et fait mettre dans ladite chambre et avons en présence de toutes les susdites parties et leur procureur continué à l'inventaire d'iceux ainsy qu'il suit.

de l'autre part Premièrement s'est trouvé un autre role de toile d'étope contenant vingt neuf aulnes et dix neuf livres en écheveaux de fin de chanvre et quatorze livres aussy en écheveaux de fil d'étoupes avec quinze livres d'un reste ou étoupes de chanvre non filés le tout estimé par ledit experts la somme de vingt une livres cy 21£

Plus s'est trouvé huit draps dont deux de fin de chanvre et six de coupe vingt huit serviettes petites serviettes et quatre napes dont une ouvrée sept chemises fines plus et huit environ demy usées Le tout estimé par led expert à la somme de trente cinq livres cy 35£

Plus dix sept assiettes de fayance tant ciselées que unies lesquels sont les mêmes que celle porté en la dictée d'hier et ont icy été mises par erreur

Plus avons trouvé dans ladite chambre les livres dud. défunt consistant :

Premièrement en deux volumes in octavo des *Essais de sermons pour les dominicales et les mystères* de l'impression de paris en 1696.

plus trois volumes in octavo d'*Essais de Sermon* par feu monsieur l'abbé de Breteville de l'impression de paris en 1691.

plus un volume in douze intitulé *Essais de morale* contenu en divers traités par M Nicole de l'impression de mons En mil sept 1707.

Plus cinq volumes in douze intitulés *Instructions courtes et familières pour tous les dimanches et les fêtes principales de l'année* par Messire Josephe de Lambert de l'impression de paris en 1736.

Plus cinq volumes in octavo intitulés *Conférence et Ecclésiastiques du diocèse de Lodève* de l'impression de paris en 1749.

Plus les quatres *bréviaires* dud. déffunt à l'usage du diocèse de Limoges de l'impression de Limoges en 1736.

Plus trois volumes in octavo intitulé *explication de St Augustin et autres pères latins sur le nouveau testament* de l'impression de Lyon 1690.

Plus trois volumes in douze intitulé *sermon* du père de la Roche prestre de l'oratoire de Jésus de l'impression de paris en mil sept cent cinquante trois.

plus de deux autres semblables volumes intitulé *sermon* du père de la Roche *sur les mystères et autres divers sujets* de l'impression de paris en 1736.

Plus un autre semblable volume intitulé *Sermon* du père de Laroche *pour l'avent* de l'impression de paris en 1752.

Plus de deux autres semblables volumes intitulé *panégyrique de Saints* prononcés par le R P. de la Roche de l'impression de paris en 1740.

Pus neuf volumes in douze intitulés *abrégé de l'histoire de l'ancien testament* de l'impression de paris en 1747, 1748 et 1749.

Plus trois volumes in seize intitulé *panégyrique et autres sermons Presché par messire esprit fléchier* de l'impression de Lyon en 1718.

Plus de cinq volumes in douze intitulés *conférence ecclésiastique de paris sur le mariage* de l'impression de paris en 1748.

Plus quatre autres semblables volumes intitulé *conférence ecclésiastique de paris sur l'usure* de l'impression de paris en 1748.

Plus six volumes in douze intitulé *théologie morale ou Résolution des cas de conscience* de l'im-

pression de paris en 1737.

Plus cinq volumes in douze intitulé *les vies des saints pères des déserts et de quelques saintes* traduites en français par monsieur Arnaud d'andilis de l'impression de paris en 1737.

Plus six volumes in douze intitulé *exposition de la doctrine chrétienne ou instruction sur les principales vérités de la religion* de l'impression d'Utrecht en 1744.

Plus trois volumes in douze intitulé *traité des principes de la foi chrétienne* de l'impression de paris en 1737.

Plus quatre volumes in douze intitulé *les sermons de feu le R.P. Crasson prêtre de l'Oratoire pour le carême* de l'impression de paris en 1736.

Plus un volume in douze intitulé *les instructions théologiques et morale sur l'oraison dominical* de l'impression de paris en 1718.

Plus un volume in douze intitulé *instruction théologique et morale sur les sacrements* par feu monsieur Nicolle de l'impression de paris en 1719.

Plus deux semblables volumes du même auteur sur le *simbolle* de l'impression de paris en 1716.

Plus deux semblables volumes du même auteur sur le *premier Commandement du Décalogue* de l'impression de paris en 1730.

Plus six volumes in douze intitulé *Somma alexandrina theologia moralis compendium absolutissimum* per Franciscum Bassulers de l'impression de Rome en 1705.

Plus six volumes in douze intitulé la *Sainte Bible* contenant l'ancien et le nouveau testaments traduit en français par monsieur Le maître de farcis de l'impression de paris en 1724.

Plus trois volumes in douze intitulés *Sermons sur les Evangiles de Carême ou sur quelques mystère* du père massillon de l'impression de prevou (Trévoux?) en 1710.

Plus deux volumes in douze intitulés *réflexions chrétiennes* par le père Jean Croisset de l'impression de paris en 1723.

Plus deux volumes in douze intitulé *conférence sur les épîtres et les Evangiles* par l'auteur des conférences de la Cour de l'impression de paris en 1728.

Plus deux volumes in douze intitulé les *pesaumes de david* en latin et français de l'impression de paris en 1700.

Plus trois volumes in douze intitulé *discours sur divers sujet de moralles* par messire Laurants Chénart de l'impression de paris en 1703.

Plus deux volumes in douze intitulé *méditation sur la concorde de l'évangile* de l'impression de paris en 1703.

Plus de volumes in douze intitulé *sermon du père Bourdalou* de l'impression de Lyon en 1712.

Plus trois autres semblables volumes aussy intitulé *sermon du père Bourdalou* l'impression de Lyon en 1714.

Plus deux volumes in douze intitulé *de la manière d'enseigner et d'étudier les Belles lettres* par monsieur Rolin de l'impression de paris en 1741.

Plus cinq volumes in vingt quatre intitulé *Biblia sacra Vulgate éditionis*.

Plus deux volumes in douze intitulé *recueil des princes* par madame fouchet.

Plus deux volumes in douze intitulé *abrégé d'histoire des turques*.

Plus deux volumes in douze intitulé *des souffrances de notre Seigneur* par le père albanne de l'impression de Lyon en 1742.

Plus un volume in douze intitulé *le nouveau testamen* traduit en français par le maître de farcis en 1738.

Plus un autre volume in douze intitulé *conduite des confesseurs* de l'impression de paris en 1741.

Plus un volume in douze intitulé *les confessions de saint Augustin* traduit en français de l'impression de paris 1714.

Plus un volume in 12 intitulé *principes de la perfection chrétienne et religieuse* de l'impression de paris en 1748.

Plus deux volumes intitulé en *oeuvre de Boileau*.

Plus un premier tome intitulé *oeuvres de Branne*.

Plus un autre volume intitulé *l'arithmétique de Bareme*.

Plus un autre volume in 12 intitulé *les Coutumes de la marche* expliqué par Germain Antoine Guyot de l'impression de paris en 1744 .

Plus un volume in 12 intitulé *discours sur l'histoire ecclésiastique* par monsieur l'abbé Flury de impression de paris en 1708.

Plus un volume in quarto intitulé *l'apocalipse expliquée Par l'histoire ecclésiastiques* quatrième édition d'impression de paris en 1707.

Plus un volume in 12 intitulé *retraite chrétienne des vérités du salut* de l'impression de paris en 1740 Plus un volume intitulé *almanach Royal*.

Plus un autre volume in octavo intitulé *Summa omnium concilium* de l'impression de paris en 1677.

Plus trois volumes in seize du *brévière Romain*.

Plus un volume in 12 intitulé *Instructions pour obtenir de Cour de Rome les expéditions de bénéfice* de l'impression de Lyon en 1699.

Plus un autre volume in 12 intitulé *institution des droits ecclésiastiques de France*.

Plus un volume in douze qui est le cinquième tome intitulé *théologia Mentis et Cordis*.

Plus un autre volume in douze intitulé *retraite de dix jour sur les obligations des religieuses* de l'impression de paris en 1708.

Plus un volume in 12 intitulé *recueil de lettre* de l'impression de Amsterdam.

Plus un volume in 12 intitulé *de la religion chrétienne* de l'impression de paris en 1740.

Plus un autre volume in 12 intitulé *instructions pastorales de monseigneur l'archevêque de Tour* de l'impression de paris en 1749.

Plus un autre volume in douze qui est le troisième tome intitulé *les psaumes de david* français et latins.

Plus un volume in 24 intitulé *Psalmorum versio vulgata et versio no voc*.

Plus un autre volume in 24 intitulé *les ordonnances de Louis quatorze*.

Plus un volume in douze intitulé *Sacrorum Bibliorum pars tertia*.

Plus un volume in seize intitulé *les traduit sur l'he (...?)*.

Plus un volume in quarto intitulé *Sacrorum Bibliorum concordanciae* de l'impression de Lyon en 1687

Plus un seul tome d'un ancien *brévière*.

Plus un volume in douze intitulé *heures à l'usage de Limoges*.

Plus un volume in douze intitulé *recueil des plus belles pièces Des poètes français tome second* de l'impression de paris en 1692.

Plus un volume in 12 intitulé *la nouvelle méthode résonné des Blerison* de l'impression de Lyon en 1754.

Plus un volume in seize intitulé *exercices spirituels*.

Plus un petit livre intitulé *les pensées chrétiennes*.

Plus un volume intitulé *Drompsii butelerii questio*.

Plus que un volume in quarto intitulé *ordonnance et instruction pastorale* de M Lesvesque de Bordot.

Plus en un volume in seize intitulé *decreta summorum pontificum*.

Plus un volume in seize intitulé *Epitres et Evangiles des dimanches et fêtes de toute l'année*.

Plus deux volumes in 12 et seulement brochet intitulé *traite choisis de St Augustin sur la grâce* de l'impression de paris en 1757.

Plus à un livre in seize intitulé *l'histoire Setique* (Celtique ?).

Plus un volume in folio intitulé *In omnes divi soli apostoli epistolas commentariorum Thomas* postérieur imprimé en 1616.

Plus un volume in quarto intitulé *morale chrétienne* imprimé en En mil six cent soixante et treize.

Plus volume in 12 dont le commencement est déchiré et qui paraît être les *sermons d'après Pâques*.

Plus un volume *Epitome sanctorum patrum* imprimé en 1622.

Plus un petit livre intitulé *pédagogue chrétien*.

Plus un autre petit livre intitulé *le missionnaire de Lheurature* (l'oratoire ?) imprimé en 1662.

Plus un vieux livre in octavo intitulé *arest notable* Le surplus de la première feuille du livre.

Plus un mauvais *dictionnaire latin* déchiré.

Plus un petit livre intitulé *Novus candidatus Retorica*.

Plus un volume in folio où sont seulement plusieurs notes de *chans et musique*.

Plus un autre livre in quarto manuscrit intitulé *traité de la Musique*.

Plus un vieux livre de chant à demy déchiré.

Plus un volume in 22 seulmen Broché intitulé *traité du délai de l'absolution* Imprimé à Rome en 1746.

Plus un autre volume en brochure intitulé *le siècle de Louis quatorze* tome premier.

Plus un autre volume in folio intitulé *Thomas prior commentarium in omnes divi poli epistolas*.

Plus un autre volume en brochure in quarto intitulé *conférence Eclésiastiques* par monsieur l'abbé du-guet de l'impression de Cologne en 1742.

Plus un petit livre dont le commencement est déchiré et qui paraît estre des *épîtres de st Jérôme*.

Plus les trois volumes du *dictionnaire de Pontasse* (*) réclamé par monsieur le curé du Bourg auquel ledit sieur la grave fondé de procuration du sieur abbé de Bénévent a consenti que remise en soit faite Plus une grande mauvaise rape à tabac,
Estimé avec lesdits livres en la somme de cent cinquante cinq livres quatre sols cy155 £ 4 S

(*) Il s'agit probablement du dictionnaire de Jean PONTAS en 3 volumes intitulé *Dictionnaire des cas de conscience*, édition Brandmuller 1741 (voir Bibliot. Soc des sciences. Réf. D 8)

de l'autre Page

J'acte led saint de mortelaigne dans le malade dont il est
mort et apres que luy ont adiministre les sacraments, j'allier
de mortelaigne luy dit quil donnoit au pauvre dade sur sa se
ouliaorle quil avoit porte en attendant quil est plus de nyder
nous avons remis la continuation du present inventaire
adine heure desorelles nous avons signe avec les parties Comparants.
Leurs procureurs Leides experts led saint forme libre Duboung
le procureur dofficie le netre Greffier
Digne M^r de Salagnac
Chiron
Brunet
S. Lafont
Racenerie
P. Solon
Basenere
Desaunay

360

Au moment de mettre sous presse, Paulette Quercy nous a remis la lettre d'un soldat de Verdun adressée en octobre 1917 à Jean Château, son grand-père, par un de ses amis. Faute de pouvoir l'intégrer dans le corps du livre, nous la reproduisons ici. Elle nous semble intéressante, car c'est le récit de la bataille de Verdun, telle que l'a vécue un soldat plutôt patriote (ce pourrait être un Septembre).

Le 29 Octobre 1917.

Mon cher Ami,

Ainsi que je te l'ai promis sur ma dernière carte, je vais essayer de te raconter nos heures magnifiques de Verdun.

Tout d'abord, je commencerai par te parler de mon retour au 90^e territorial. Parti de Haguenau le 21 juillet à 16h 30, je me présentai, à mon arrivée à St-Sulpice-Laurière, au Commissaire de Gare pour avoir mon ordre de transport. Les formalités furent longues et tout à fait inusitées. Enfin à 4h 1/2 du matin, je repartis pour Paris avec un ordre de transport à destination de Dunkerque. Juge un peu de ma surprise, moi qui pensais filer directement sur Verdun. Sachant que mon Régiment était à ce moment encore à Paris, même indifférent, il fallut aller jusqu'à Pélissier Coteaux où ce fut le comble. Ces gens là décidément n'aiment pas à travailler la nuit et bien pas le jour. Je me résignai donc à aller jusqu'à Dunkerque. Après tout, puisque on l'organise, pourquoi ne reviendrais-je pas la ville où j'avais embarqué à mon retour de Belgique. J'y arrivai donc vers 4h du matin le 30 juillet. Là, il fallut bien attendre le Régiment toutefois cela dura encore une journée. Me voilà donc à nouveau sur la route de Paris pour y poster seulement, car je filai le jour même sur Verdun où j'arrivai le 4. Tout au soir après 5 jours de voyage.

Je fus très bien accueilli, toutefois, on parlait de m'envoyer encore plus loin le soir même. Je réclamai une nuit de repos qui me fut accordée et le lendemain soir je rejoignai ma Compagnie cantonnée à 1800 m. des tranchées à Saint-

quelques obus qui venaient me saluer d'assez près, le voyage s'effectuait assez bien. D'un autre côté, comme c'était la nuit, je ne me rendais pas compte du terrain. Tout changea, à mon réveil, quelques heures plus tard. Nous étions dans un ravin avec des abris creusés dans les flancs du mamelon. Aucune trace de végétation, quelques brins d'herbe avaient poussé dans les trous et dans les plus anciens des bois qui couvraient cette série de mamelons, il n'en restait aucune trace. Seuls quelques gros arbres plus que centenaires montraient encore une partie de leur tronç complètement décharnés.

Tout fut assez calme dans ce coin pendant les premiers jours. Toutefois on préparait l'offensive, les batteries arrivaient de tous côtés si bien que vers le 10 août nous étions au milieu des canons et des munitions. L'attaque allait commencer: repérages, bombardement de nos pièces et réponses des boches, nous continuâmes à travailler au milieu d'un vrai déluge de feu et de fumée. Le 13 au soir vint que le fameux gaz boche, ~~des~~ ^{des} ~~machard~~, fait son apparition et nous surpris en plein travail. Quelques hommes ne rentrent à leurs abris que le lendemain matin.

Le 14 au matin, enfin nous quittons ces lieux pour passer à un autre service plus à l'avance. On mourait déjà en pensant que nous serions un peu mieux et surtout moins exposés au danger.

Trofonde excuse sont nous devons nous rendre compte quelques jours plus tard. Le service de dépannage, dont nous étions chargés consistait à assurer la circulation sur les routes en enlevant les voitures ^{et les autos} ~~ren~~ ^{flamme} ainsi que les chevaux morts sur la route.

Durant 12 heures nous étions obligés de sillonner les routes par tous les temps et malgré les bombardements. Ces damnés boches n'oublièrent pas de nous attaquer très largement, et plus d'une fois il fallut se coucher pour échapper au massacre. Avec cela, des gaz sous les yeux

afin d'éviter toute surprise, il fallait porter son masque en permanence autour du cou.

Comme diversion, c'était complet. Plus d'arbres, des terrains complètement retournés par les obus. Des villages il ne restait aucun trace sauf quelques pierres et des débris de briques. Mon maire ayant obtenu l'autorisation de revoir ~~son~~ ^{le} ~~commune~~ ^{mon} ne parvint pas à retrouver l'emplacement de sa maison. De ce village, il ne reste en effet d'intacte qu'une enclume de maréchal ferrant.

Pendant 1 mois, de jour comme de nuit nous dûmes attendre ce service. Enfin le 18 Septembre nous étions relevés et revenions au repos dans les parages de l'endroit où j'avais été blessé.

Ce service fut complet pendant les 3 premiers jours, puis pour ne pas nous laisser mourir sur place on nous remit à faire l'exercice. Tout comme des jeunes, nous fîmes des évolutions dans le bloc, appliquant les dernières théories en vigueur.

Enfin le 2 Octobre, nouveau service. Cette fois, nous reprîmes la pelle et la pioche et en avant dans la terre. Ce nouveau service qui consiste à capter des sources n'est pas dangereux et je l'avoue je suis même assez agréable. Combien de semaines allons nous rester ici, je l'ignore. Si je m'en rapporte aux travaux, nous y passerons l'hiver, mais ce serait vraiment trop beau.

La dernière offensive qui m'a l'air d'avoir pleinement réussi pourrait nous réserver une surprise, d'autant plus qu'elle a tout l'air de se poursuivre à en juger par le bombardement. Il pourrait même se faire qu'un de ces jours nous soyons appelés à passer de l'avant.

car il doit y avoir du travail sur les nouveaux champs de
bataille. Enfin l'avenir nous le dira. Tout ce que je puis
s'élever actuellement, c'est qu'on me laisse partir tranquillement
en permission.

Et maintenant, je pourrai te dire qu'ici nous avons un très
mauvais temps. De la pluie, du vent, c'est quelquefois à
dérégler le travail. Je ne te demande pas si tu jouis
d'un temps semblable, ce qui est probable, car cela me
paraît général. Ceci il est vrai ne doit pas trop te
surprendre car la plupart du temps tu travailles à l'abri.
Allons mon vieux, encore un peu de courage et je crois que
nous les terminerons.

Bien cordialement bon ami.

Hypp

Enfin on vient de m'annoncer officiellement que je pars en permission.
Tous les premiers jours de gloire. Vraisemblablement ce sera à la rentrée
de l'officier de la 1^{re} qui est en permission. Je serai donc à l'arrivée
le 6 ou le 7.

Hypp

**Dans les pages qui suivent sont présentées
en quatre planches**

les photos aériennes (1985)

- du village du Ris, du Taillis et de Colondannes, page 366.
- du Petit Bougoueix et de Pertu, page 367.
- du Moulin du Cros, du Cros et de La Villatte, page 368.
- de La Roche Mangeon, page 369.









Sur la page ci-contre, **en pointillés noirs épais, les délimitations** entre les provinces :

- *Colondan* (aujourd'hui Colondannes) faisait partie de la **Haute-Marche**. A l'ouest de Colondannes, la limite de **la Marche** avec le Poitou remonte vers le nord-ouest, vers *Saint-Germain* qu'elle contourne pour ensuite se diriger vers le nord passant entre *Bazelat* (Marche) et *Azerables* (Poitou).

- Le **Poitou** est donc à l'ouest de Colondannes. Les paroisses de *Saint- Léger-La-Fa* (aujourd'hui Bridereix) et de *Saint-Etienne* et *Saint-Agnan-de-Vercillac* en font partie. A noter que les villages de *Proges*, de *La Maison-Braud* et de *Peux-Braud* actuellement sur la commune de Saint-Germain faisait **en ce milieu du XVIII^e siècle** partie de la paroisse de Saint-Agnan et du Poitou. Par contre, sur le même territoire de cette ancienne paroisse il y avait trois enclaves de La Marche : 1.- *Le Pommeroux*,. 2.-*La Rebeyrolle*. 3.-celle comprenant les villages de *Manze*, des *Fougères*, de *la Vergnole*, des *Vergnoles*, de *La Chadrole* et de *Peuxrefier* (Peufériet).

- Noter également que la ville de *La Souterraine* et ses environs immédiats était une enclave du **Limousin** dans le Poitou. « *Bridier* » était en Poitou.

Au sud de *Not* et de *Fleurat*, s'étend une partie du territoire de la province du Limousin qui englobait *Saint-Vaury*, *Salagnac* (Grand-Bourg), *Bénévent*. *Pou-lignat* actuellement sur la commune de *Naillat* se trouvait au point de rencontre des frontières des trois provinces : Haute-Marche, Limousin et Poitou.



D'après carte de Cassini feuille n° 32

N.B. Au bas de cette carte, donc à l'ouest de *Saint-Maurice* et du *Bois de Bessac*, le début de la **Basse Marche**.

TABLE DES MATIÈRES

	page
– REMERCIEMENTS.....	5
– AVANT-PROPOS.....	7
– SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	8
– Présentation de la commune de Colondannes.....	11
– Toponymie.....	13
– La faille de la Marche.....	15
– Évolution de la population.....	19
– Les principaux sites.....	23
– Rappels d’histoire.....	41
– Les seigneurs de Dun.....	45
– La période révolutionnaire.....	50
– La garde nationale.....	54
– Distribution de farine et de blé, de février à juin 1794	57
– Le Bourg, les villages, les lieux-dits	60
– le Bourg de Colondannes.....	63
– L’église.....	67
– Le presbytère.....	81
– Le cimetière.....	99
– Le monument aux morts.....	101
– La place de l’église.....	102
– La salle polyvalente.....	103
– Les maires de Colondannes de 1791 à nos jours.....	105
– L’école : les instituteurs, photos de classes.....	107
– Les notaires et hommes de loi.....	121
– Les villages et les lieux-dits.....	123
– Le Ris.....	125
– La Villatte.....	141
– La Brézentine.....	153
– Le Cros.....	155
– Le Petit Bougoueix.....	164
– Le Taillis	168
– Pertu.....	169
– Plantaire.....	173
– Le Cabaret.....	180
– La Roche-Mangeon.....	182
– Les « Peux ».....	184
– Les fontaines.....	185
– Le souvenir des arbres.....	191
– Les croix.....	192
– Les moyens de communication.....	193
• Les activités humaines	197
– Le travail de la terre : les labours, la fauche, la batteuse.....	199
– Les « maçons de la Creuse » à Colondannes.....	211

– Recensement de 1836 : liste des « maçons ».....	218
– Recensement de 1841 : liste des « maçons ».....	220
– Recensement de 1851 : liste des « maçons ».....	222
– Recensement de 1872 : liste des « maçons ».....	224
– Les sages-femmes.....	228
– Métiers artisanaux et commerces.....	229
– Travaux de tous les jours, autres métiers.....	231
– Le chanvre.....	237
– La laine.....	238
– La lessive.....	238
– Le pain.....	240
– Objets usuels.....	241
– L’habillement.....	245
– Maisons anciennes.....	249
– Les remèdes.....	251
– Les réjouissances.....	257
– Les jeux des enfants.....	261
– La conscription au XIX ^e siècle.....	265
– Les guerres.....	271
– Les surnoms.....	279
– En mémoire de « Mougna ».....	280
– Notre langage.....	281
– Les mendiants.....	283
• Contes et légendes.....	285
– LES FÉES DES COMBES.....	287
– LA MÈRE-GAGNE.....	288
– LE LOUP ET LE RENARD.....	290
– LE NORD-OUASSE.....	290
– MOTCHÉ DE JÔ.....	292
– RIGOTET.....	294
– LA CHIÈBRE BURE.....	295
– L’ENFANT BLANC.....	298
– LA BÊTE À SEPT TÊTES.....	299
• Documents annexes.....	301
– Rôles de la taille de 1727.....	303
– Rôles de la taille de 1787.....	307
– Matrices cadastrales de 1791.....	317
– Recensement de 1851.....	325
– Recensement de 1872.....	341
– Succession de Martial .de Mortesaigne (1759), démêlées judiciaires.....	353
– Sa Bibliothèque, liste de ses livres et commentaire.....	354
– Lettre d’un soldat de Verdun à Jean Château (1917).....	361
– Vues aériennes des villages de la commune de Colondannes.....	364
– Carte de Cassini : délimitation entre les provinces.....	370
– TABLE DES MATIÈRES.....	373
– HORS-TEXTE : Graphique de la conscription dans le canton de Dun de 1818 à 1879.	

*Sur cette machine
inventée
et fabriquée
par
Jean Château,
Fernand Jaubois
de Bougoueix.*



*Pour clore ce voyage à travers le temps, nous nous asso-
cions à l'hommage que Maurice Pasty rend à ce pays.*

*Nous voulons aussi, par cette carte postale, rejoindre tous
ceux qui, grâce à leur ingéniosité et leur adresse, savaient
créer les outils dont ils avaient besoin.*

*Et pour finir... un petit clin d'œil à Eugénie et Célestin
qui m'ont appris tant de choses...*



Pays creusois

*Douce Creuse, pays de charme et de verdure
où l'on perçoit le chant joyeux de la nature.*

Bonjour ! pays creusois, berceau de mes ancêtres,
Campagne verdoyante où chantent les ruisseaux,
Où l'on revient goûter les doux plaisirs champêtres
Et respirer l'air pur sur les riants coteaux.

Bonjour ! vivant terroir où mon cœur poétise,
Clochettes du muguet embaumant nos taillis,
Souple et blonde moisson qui frémit sous la brise,
Buissons ensoleillés charmés de gazouillis.

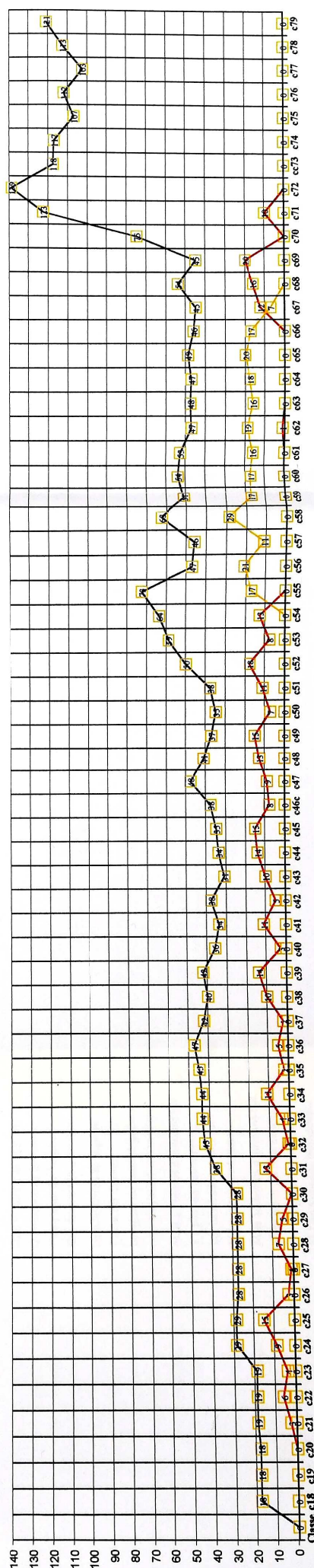
Bonjour ! vieilles maisons de nos humbles villages
Où l'on prend du repos, dans le soir estival,
Après les durs travaux ou les lointains voyages,
Parmi les souvenirs du cher pays natal.

Bonjour ! petits chemins où foisonnent les mûres,
Où l'on trouve, parfois, à demi recouvert,
Le ferme champignon sous les tendres ramures
Cachant sa tête brune au sein du tapis vert.

Bonjour ! terre accueillante aux séduisants visages,
Non ! je ne connais pas d'endroit plus merveilleux
Pour goûter, chaque jour, en tes calmes bocages,
À la douce nature, au pays des Aïeux !

Maurice PASTY dans *Sous le ciel de mon village*

Achevé d'imprimer en avril 2003
Sur les presses de GDS Imprimeurs
Rue Nicolas Appert. Limoges
Dépôt légal : 4^e trimestre 2002

[illegible]

Taille moyenne des conscripts (de 1818 à 1872). Calcul sur 1789 d'entre eux dont la taille est donnée : 164,7 cm.

Une chanson de troubadour

Dans les temps de naguère. Poème de *Pierre Dubreuil*.

Mélodie et enregistrement : *Victor Souche*.



Dans les temps de naguère
Y'avait des chemineux,
Y'avait des gens de guerre
Et les gens du bon Dieu...

Dans les temps de naguère
Y'avait de grands Jésus,
Y'avait des croix de pierre
Avec du sang dessus...

Dans les temps de naguère
Y'avait des troubadours,
Y'avait de la misère
Et des chansons d'amour...

Dans les temps de naguère
Y'avait des ignorants,
Y'avait de pauvres hères

Dans les temps de naguère
On rencontrait des loups
Mais y'avait des bergères
Qui faisaient les yeux doux...

Dans les temps de naguère
Y'avait des illettrés,
Les gens ne lisaient guère...
...Ils croyaient aux sorciers...

Mais au temps d'aujourd'hui
Y'a plus de chemineux,
Les troubadours ont fui
Et les Jésus sont vieux...

Mais au temps d'aujourd'hui,
Chez nous y'a plus de loups...
Y'a des gens très instruits..



Ce texte est extrait des *Lampions du Crépuscule* de *Pierre Dubreuil*.

Victor Souche a mis une mélodie sur vingt-sept poèmes de ce recueil.

Dans les temps de naguère est l'un d'entre eux.

Sur les textes de *Maurice Pasty* qui sont reproduits dans cet ouvrage (p. 226 et 232), ainsi que *Douce Creuse*, du même auteur, *Victor Souche* a mis une mélodie et en a fait un enregistrement. Les deux poèmes de *Pierre Dubreuil*, *La fontaine du loup* (p.190) et *Dans les temps de naguère* ont été joints aux trois autres de *Maurice Pasty*, pour constituer un disque compact disponible chez l'auteur :

V. SOUCHE. 23800 Colondannes,

moyennant la somme de 10 Euros, plus 2 Euros de frais d'envoi.

La terre de Colondannes a conservé, pendant presque 2000 ans, un objet extrêmement rare, cette lampe gallo-romaine. Ce pays méritait bien l'attention qui lui est portée. Cet ouvrage est le fruit d'un demi-siècle de recherches patientes et obstinées.

Ainsi, ont été mis au jour dans les diverses archives familiales communales et départementales, de nombreux documents, dans les terres, dans les murs, de nombreux objets. Le passé a ainsi été visité de façon approfondie. La mémoire des choses et des gens a livré une partie de ce qui y était enfoui.

Un travail de longue haleine qui va permettre au lecteur de retrouver le fil de cette histoire que nos ancêtres proches ou lointains, ont écrite avec leurs mains, leur cœur et leur intelligence.



ISBN : 2-9519129-0-0

376 pages

48 Euros. (314,86 F.)